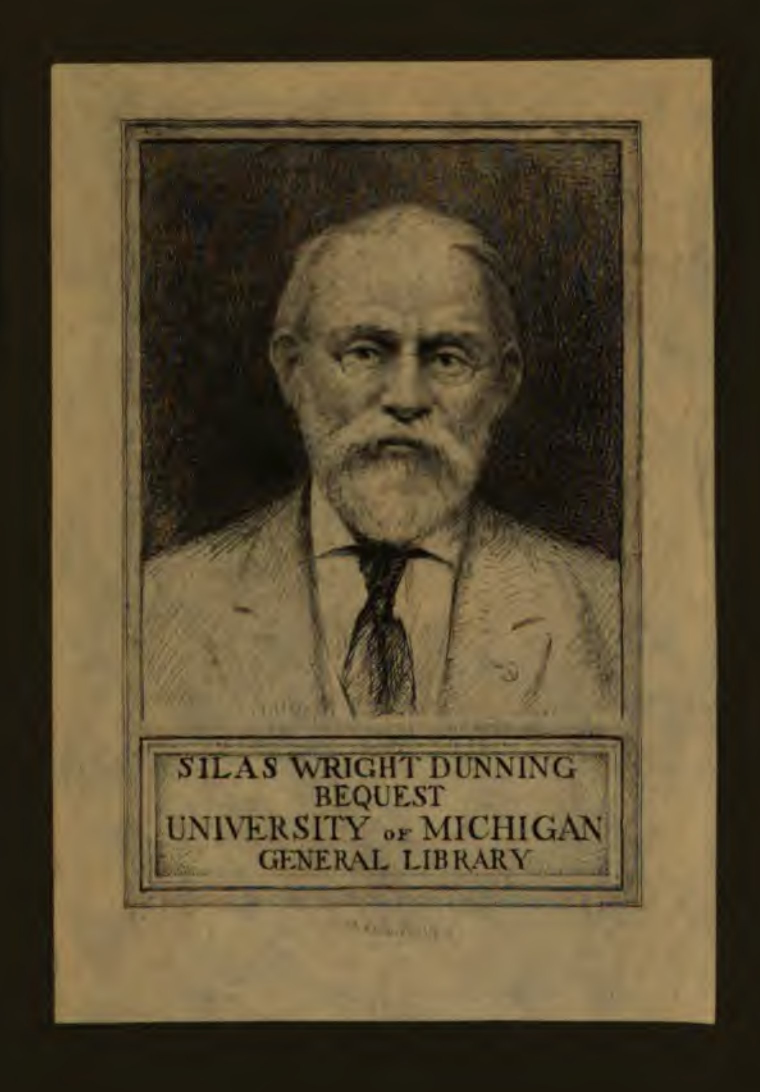
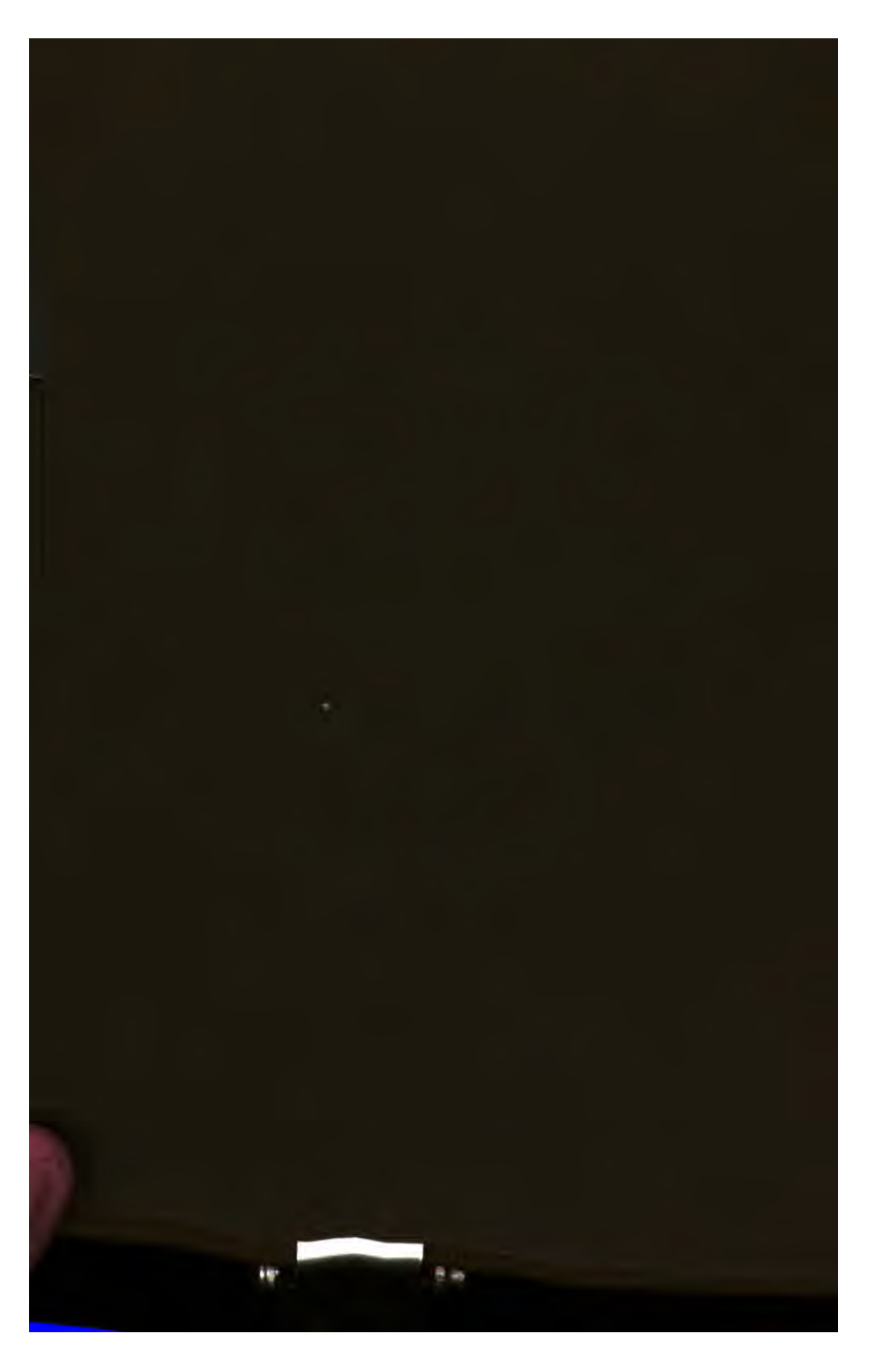

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





A M

la Société d'Emulation d'Abbeville.

Abbeville, le 18

LE PRÉSIDENT :

Société d'Emulation.

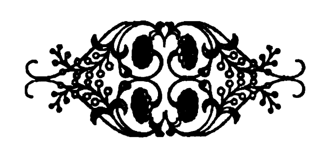
MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1844, 1845, 1846, 1847, 1848.



ABBEVILLE.

IMPRIMERIE T. JEUNET, RUE SAINT-GILLES, 108.

1849

SOCIÉTÉ ROYALE
D'ÉMULATION.

DU PATRONAGE
ou
DE L'INFLUENCE PAR LA CHARITÉ.

Discours prononcé par le Président de la Société Royale d'Émulation, dans la Séance du 8 Mai 1846.

Le 16 novembre 1838, je vous soumettais quelques idées sur les moyens de remédier à la misère.

Dans cet exposé, j'indiquais l'utilité d'une association de patronage ou de tutelle des familles pauvres par les familles riches, et je vous disais : c'est à toute personne aisée qu'il appartient de prendre sous son patronage un, deux ou trois malheureux qu'elle se chargerait d'aider ou au moins de diriger au bien et d'encourager au travail. Aujourd'hui, c'est cette pensée que nous allons développer.

Nous avons longuement exposé ailleurs les causes auxquelles nous attribuons la pauvreté. Parmi ces

causes, nous avons signalé ce laisser-aller, cette insouciance qu'on ne peut appeler précisément la volonté d'être pauvre ni même l'absence du désir d'être riche, mais celle du courage nécessaire pour le devenir, en un mot, la paresse d'où naissent l'ignorance, l'incapacité, puis l'ivrognerie qui, après avoir perverti l'âme, paralyse le corps, et, par des infirmités précoces, tue l'homme avant l'âge.

Ces causes de pauvreté viennent de nous, mais il en est qui, indépendantes de l'homme, naissent des circonstances, de l'exemple, des conseils funestes et peut-être de l'erreur des gouvernants.

Au nombre de ces causes, nous mettrons la mauvaise répartition des impôts, lesquels portant principalement sur les objets de première nécessité ou sur la nourriture grossière, frappent ainsi celui qui n'a pas le moyen d'en avoir d'autre.

En effet, cet ouvrier qui ne vit qu'au jour le jour, qui ne mange que du pain noir et de la viande de rebut, et qui n'en mange pas à sa faim, qui ne boit que des liquides frelatés, n'en a pas moins payé à l'Etat, à la fin de l'année, en droits sur le sel, sur la viande, sur la bière, le cidre ou le petit vin, une somme souvent plus forte que le propriétaire riche.

On dira que celui-ci a payé sur autre chose. Sans doute, mais c'était meilleur, plus substantiel, plus sain; ou bien encore, c'était chose d'agrément, chose non nécessaire, et dès lors tout-à-fait facultative;

bref, le riche a pu choisir; le pauvre ne l'a pas pu. Si le premier paie beaucoup, c'est qu'il le veut bien; tandis que le second paie beaucoup, même quand il ne le peut pas, car, s'il doit au fisc; le fisc le fait saisir.

Il résulte de cette étrange répartition que les charges sont d'autant plus fortes que l'aisance est plus faible ou plus nulle, et que celui qui vit mal, ou qui vit de mauvaises choses, a donné à l'impôt, proportionnellement, plus que l'autre.

Ainsi notre législation, en proclamant l'égalité comme principe, l'annulle de fait, et si l'on analyse la loi, on y voit qu'en offrant tous les moyens de s'enrichir encore à ceux qui sont déjà riches, elle contribue à maintenir dans leur misère et même à appauvrir de plus en plus ceux qui sont pauvres.

Suivant la même progression, l'état physique de l'individu vous présentera à peu près celui de sa fortune : l'homme qui a une nourriture saine et abondante conservera sa force et sa santé plus longtemps que celui qui n'a que le strict nécessaire. Les enfants du premier seront robustes et bien portants; ceux du second, faibles et maladifs. Ainsi je pourrais montrer dans plus d'une de nos villes, notamment dans celles de fabriques, des rues entières dont la population, belle et forte il y a trente ans, est aujourd'hui étiolée à tel point que la réforme du service militaire, pour infirmités ou faiblesse de constitution, y atteint annuellement une bonne moitié des enfants mâles.

La mauvaise répartition de l'impôt a donc encore ici un effet funeste.

Nous le répétons avec une conviction entière: non, l'impôt n'est pas également réparti en France; il prend à l'un sur l'indispensable et sur la vie, tandis qu'il n'atteint l'autre que dans son superflu. Pour que l'impôt fût juste, il faudrait qu'il fût établi non seulement sur la mesure de ce que chacun possède, mais aussi sur celle de ce qui lui manque.

Il faudrait d'ailleurs que l'Etat, en laissant au pauvre le moyen d'obtenir le nécessaire, lui donnât moins de facilités de sacrifier au superflu. Or, c'est précisément le contraire que nous faisons. Pour en avoir la preuve, il suffit de parcourir nos villes et nos bourgs; partout vous verrez dix cabarets contre une boulangerie, et, dans tel village, quatre épiceries et pas un seul dépôt de comestibles. Enfin, il n'est pas un lieu en France, fût-ce le plus petit hameau, où l'on ne trouve à acheter de l'eau-de-vie, du tabac, du café, des liqueurs, mais de la viande, mais des légumes, mais des œufs, mais du pain, c'est souvent impossible.

On m'objectera que le gouvernement laisse chacun faire le métier qui lui convient, et que si un homme préfère l'état de cabaretier à celui de boucher ou de boulanger, c'est probablement parce qu'il y trouve son compte et que la faute en est au consommateur qui aime mieux boire que manger.

Je réponds: le devoir d'un tuteur est de veiller

sur ses pupilles. Si le maître d'école laissait agir à leur guise les enfants qui lui sont confiés, pas un n'arriverait à savoir lire. Or, le petit peuple, le peuple nécessiteux est mineur; pourquoi l'induire en tentation? Que l'administration limite par ville ou par commune le nombre des cafés; qu'elle ne tolère que peu de débits d'eau-de-vie, comme elle ne tolère qu'un certain nombre de débits de poudre; qu'elle diminue les droits sur la petite bière, le petit cidre, la petite viande, le petit poisson; qu'elle les augmente sur l'eau-de-vie, les liqueurs, les vins de luxe, la volaille et le poisson de choix, bref, sur tout ce que le riche consomme et consommera toujours quel qu'en soit le prix; qu'elle encourage, autant qu'il dépend d'elle, la production de ce qui constitue la nourriture indispensable, céréales, pommes de terre, légumes et bestiaux; qu'elle débarrasse ces denrées de tout droit, de toute entrave et étudie bien les moyens d'en maintenir en tout temps l'abondance; alors, l'administration sera dans la bonne voie et aura contribué à rétablir l'équilibre.

Qu'elle fasse de même pour les vêtements: qu'elle encourage la fabrication des étoffes chaudes, solides et à bon marché; qu'elle donne une prime ou qu'elle rembourse le droit payé sur les matières premières.

Même sollicitude pour le chauffage: que la tourbe, que le charbon de terre, que le petit bois soient toujours à bas prix, et que l'octroi se dédommage sur le bois de luxe.

Le logis du nécessiteux doit aussi être dégrevé : pas d'impôt sur les chaumières ; c'est aux nobles hôtels, c'est aux salons dorés à payer.

Pourquoi ne met-on pas un droit sur les bijoux, sur l'argenterie, sur les glaces, sur les cristaux, sur la livrée, sur les voitures et les chevaux de parade, sur les chiens de chasse, enfin sur tout ce qui est plaisirs et vanité, mode ou caprice?

Je taxerais les titres. Ils ne sont qu'un ridicule quand ils n'accompagnent pas un grand nom, un grand emploi ou une grande fortune. Je doublerais ou triplerais les contributions de quiconque se décore d'une couronne de duc, de marquis, de comte, de baron, sans autre droit que son bon plaisir. Alors ce bon plaisir surgirait moins fréquemment, ou s'il surgissait, il serait profitable au fisc et au pauvre.

J'imposerais aussi les armoiries. En aurait qui voudrait en payant, et le petit patenté qui n'a pour blason qu'une enseigne ne paierait plus ou paierait moins.

Par compensation, et si le déficit était trop considérable, je le couvrirais en patentant tous les ducs et pairs, généraux et députés qui inscrivent leur nom sur un prospectus et se font marchands d'actions ; ou, pour me servir du terme reçu, allumeurs de chalands. Remarquez bien que le colporteur ou porte-balle paie ; or, que l'on se serve de son nom pour colporter une promesse de marchandise ou de son dos pour porter la marchandise même, le but est

un ; c'est celui de vendre. Si le résultat est différent, si le porteur de prospectus gagne de l'or, tandis que le porte-balle ne gagne que des sous, ce n'est pas une raison pour affranchir l'un et faire payer l'autre. Les deux industries doivent être libres ou également imposées, surtout si l'on considère que le colporteur en nature ne vend que ce qu'il a, tandis que son concurrent, le porteur de promesses, vend souvent ce qu'il n'a pas.

Comment toutes ces réformes ne se font-elles pas ? Pourquoi cette partialité pour la richesse, cette indifférence pour la misère ? C'est qu'en général, ceux qui proposent les lois comme ceux qui les font, sont riches, qu'ils sont titrés, qu'ils aiment le luxe et n'aiment pas à le payer trop cher. Le luxe des riches fait vivre le pauvre, disent-ils. Je le dis aussi. Mais comment le fait-il vivre ? C'est en faisant circuler l'argent, c'est en l'ôtant de la main de l'un pour le mettre dans la main de l'autre. Eh bien ! si ce luxe coûte plus cher, le pauvre recevra davantage ; ou si c'est le fisc qui en profite, le riche aura payé en plus ce que le pauvre aura donné en moins.

Quant à la question des salaires, elle sort des limites de mon sujet ; je dirai seulement : si tout ouvrier avait, en outre de sa paie journalière, une petite part dans les bénéfices de l'exploitation, ou si tous les grands industriels de l'Europe civilisée s'entendaient pour mettre le salaire en rapport avec les

besoins de l'ouvrier; en un mot, si la concurrence au rabais, la concurrence visant au monopole, la concurrence fallacieuse et homicide, cessait un instant pour laisser établir cet équilibre, ces grands industriels sauveraient leur fortune et celle de leurs enfants, et assureraient la paix du monde.

L'examen de cette question, qui intéresse la vie de tant d'êtres humains et probablement la durée de plus d'un empire, ne motiverait-il pas la réunion d'un congrès européen, tout aussi bien que ces chicanes de préséances et toute la série des puérilités diplomatiques? Il ne s'agit plus ici de la délimitation d'une frontière ou du partage de quelques villages; il s'agit de l'existence du pacte social, à la veille de se rompre, parce qu'il a cessé d'être juste. Lorsqu'Athènes, Sparte, Rome ont eu plus d'esclaves que de soldats, et plus de malheureux que de citoyens, Sparte, Athènes et Rome étaient bien près de leur ruine.

Ce qui est anormal ou violent, ce qui sacrifie la majorité à la minorité, ou les masses au petit nombre, ne peut durer longtemps, parce que tôt ou tard ceux qui composent ces masses se comptent, et comptent aussi leurs oppresseurs.

Ne nous abusons donc pas sur les conséquences de cet état de choses: oui, il y a devant nous un gouffre béant, un danger qui sans cesse se rapproche. Ce malaise de la classe ouvrière et même de la population agricole, en France comme en Angleterre,

y amènera un incendie qui fera le tour de l'Europe; c'est de la vieille Albion et des ateliers de la nouvelle Tyr que surgira le volcan qui dévorera la civilisation et nous replongera dans la barbarie.

Cette barbarie sera-t-elle un mal pour la masse? Non. Cette masse peut-elle être plus malheureuse qu'elle ne l'est, je vous le demande? Si l'un de nous avait à choisir entre la condition de nos ilotes de fabrique et celle d'un sauvage libre, il hésiterait probablement.....!

Quant à ce sauvage, à cet homme des forêts, il préférerait mille fois la mort à l'emprisonnement de nos ateliers. Le nègre lui-même, ce nègre esclave, en apercevant nos redoutables machines et la roue menaçante, refusera à ce prix la liberté. La chaîne qu'a rivée le planteur lui paraîtra moins lourde que celle de la fabrique. Pourquoi? C'est que le planteur le nourrit et que la fabrique ne le nourrit pas; c'est qu'infirme ou estropié le planteur le garde, et que le fabricant le met à la porte. Bref, quand un homme est mal logé, mal vêtu et affamé; quand ce mauvais logis, cette nourriture insuffisante, ce vêtement caduc ne lui sont pas même assurés pour le lendemain, quand, dans sa vieillesse, la mendicité ou l'hôpital est son seul refuge, il est difficile qu'il se croie heureux et bien gouverné, et il est vraisemblable qu'il ne l'est pas.

En vain on lui dira qu'il est libre, qu'il est citoyen, qu'il a des droits politiques et que devant la loi il est

l'égal du prince lui-même ; pour réponse, il vous montrera sa misère, sa faiblesse, son impuissance.

Alors quels sont ses droits et de quelle liberté peut-il jouir ? Il n'a pas même celle de vivre. Pour vivre, il faut *avoir*, *recevoir* ou *prendre* ; or, il ne possède rien, et s'il prend, la loi le punit.

Qu'il travaille, me direz-vous ; c'est aussi ce que je dis ; mais le peut-il. Ce travail, il faut qu'il le trouve, il faut surtout qu'on le lui paie. Est-ce là ce que nous faisons ? N'avons-nous pas en France des ouvriers sans travail ; n'en est-il pas non plus dont le salaire n'assure pas la subsistance ?

Sans travail et sans pain, sans présent ni avenir, de qui est-il l'égal, si ce n'est du malheureux qui, comme lui, tend la main.

Encore une fois, il n'y a pour le pauvre ni liberté, ni égalité, ni droit politique. L'ouvrier, dans notre civilisation ou ce que nous nommons ainsi, est esclave non de droit, mais de fait, non de la loi, mais de la faim, et dès lors de quiconque lui offre un morceau de pain ou qui a un écu pour l'acheter ; et vous appelez cela un citoyen, un homme libre, un homme civilisé ! Mais regardez-le donc, mais interrogez-le ; mais voyez-le agir. En quoi le trouvez-vous supérieur à ce barbare, à ce nègre, à ce sauvage ? Est-il plus heureux, plus intelligent, plus robuste, plus instruit ? Est-il mieux vêtu ou plus propre ? Ce sauvage est nu ; plût à Dieu que cet ouvrier le fût, car son vêtement sert moins à le couvrir qu'à faire ressortir

la saleté de ce qui ne l'est pas, et à l'entourer d'une cause incessante de putridité et de mal! Ce sauvage ne sait ni lire, ni écrire, ni compter; mais cet ouvrier le sait-il? le saura-t-il jamais? ou, s'il l'apprend, quel usage en peut-il faire? Affaibli par la faim ou abruti par ses vices, il est au dernier degré du rachitisme physique et moral, et la civilisation l'a fait descendre plus bas qu'il n'était lorsqu'elle l'arracha à la vie sauvage. Qu'elle l'y rejette donc, et il sera certainement moins à plaindre!

La civilisation n'a atteint de fait qu'une très petite partie de la population: c'est au profit de quelques-uns qu'elle subsiste; quant à l'autre portion, ou à la majorité, elle la laisse aussi ignorante, aussi stupide, aussi indigente et aussi dépravée qu'elle peut l'être. Alors, je vous le demande encore, si la civilisation ne donne rien à cet ouvrier, qu'a-t-elle à exiger de lui? A quel titre lui doit-il ses sueurs pour l'enrichir et son sang pour la défendre? Est-ce sa chose, à lui, que cette civilisation, et que lui importe que vous ayez des lois et des palais; est-ce qu'il en profite? est-ce qu'il en est meilleur ou plus heureux? Si vous voulez qu'il se batte pour vous et pour le maintien de vos droits, assurez au moins sa subsistance, car si vos lois l'obligent à se faire tuer, il est juste que ces lois le nourrissent jusqu'à ce qu'on le tue et qu'elles le nourrissent encore si on ne le tue pas. Est-ce que vous ne nourrissez pas les bêtes que vous destinez à votre table, et même celles que vous conservez pour l'espèce? Le gastro-

nome de la Nouvelle-Zélande ne prodigue-t-il pas avec la meilleure nourriture toutes les joies au prisonnier qu'il réserve pour son festin! Si nous sommes moins conséquents, ne soyons pas moins humains!

N'oublions jamais ce principe : si l'homme est né libre et s'il consent à ne plus l'être ou à se soumettre à une tutelle quelconque, ce n'est pas seulement pour que cette tutelle l'exploite, c'est aussi pour qu'elle partage avec lui le bénéfice de cette exploitation. S'il se soumet à vous, s'il vous laisse votre superflu, c'est pour que vous lui assuriez le nécessaire ou le travail qui le procure.

Le *pain*, l'*air* et l'*eau* doivent être et sont de fait les premières conditions de tout marché d'homme à homme; elles le sont même d'esclave à maître; l'intérêt commun le veut ainsi. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, si le pain ou l'air ou l'eau manquent, ou s'ils sont insuffisants, le contrat tombe, le marché est rompu, l'esclavage cesse, car nul n'est tenu de servir un maître qui ne le nourrit pas ou ne lui donne pas les moyens de se nourrir lui-même. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans un gouvernement libre?

N'allez pourtant pas croire que je demande ici la loi agraire ni la stupide égalité qui fait manger à la même jatte les dogues et les roquets. Non, par pain ou substance, nous entendons, lorqu'il s'agit de l'homme valide, la facilité d'en gagner toujours et partout, et d'en gagner suffisamment pour le jour et le lende-

main. Ce n'est pas seulement l'aisance pour quelques-uns que nous voulons, c'est du travail pour tout le monde.

Ce travail une fois assuré et sa rémunération mise en harmonie avec les besoins du travailleur, alors, et seulement alors, cet homme appartient à la loi, à la civilisation, à l'État ou à la société qui le protége, et cette société peut le repousser de son sein ou le punir s'il s'élève contre elle et trouble l'ordre.

Malheureusement cet esprit de désordre s'empare souvent de ceux à qui le travail et le travail bien payé ne manque pas, ou même qui, par leur position et une aisance acquisés, n'ont plus besoin de leurs bras. Mus par l'amour du changement, par le désir de se populariser ou l'ambition de conduire la foule, ils se donnent pour victimes et, par leurs discours, leurs exemples, leurs vices et leurs excès, ils nuisent essentiellement à la cause de ceux qu'ils semblent défendre. Une révolution peut renouveler la face d'un État et rajeunir une société décrépite, mais la sédition, mais l'émeute ne servent qu'à hâter cette décrépitude ou à faire reserrer les fers de l'esclave: c'est de la sédition que partout naît le despotisme; si elle n'en est pas la cause, elle en devient le prétexte.

Je ne veux donc pas dire que cet état misérable des classes ouvrières soit toujours et exclusivement la conséquence des fautes ou de l'indifférence de l'administration; cette classe, nous l'avons vu, contribue largement à sa misère par ses vices et sa

paresse. Ses soi-disant amis, en l'encourageant dans cette voie de désordre ou d'oisiveté, et en lui faisant croire qu'on a droit à la richesse sans le travail, ou qu'on a une part des intérêts sans avoir rien mis au capital, n'y contribuent pas moins.

Mais ces convulsions du malaise, cette insurrection de la faim sont toujours momentanées; c'est un orage auquel succède le calme, et ce peuple, un moment agité, retombe bientôt dans son lourd sommeil.

Nous avons vu que, rongé par le fisc et exploité par l'ambition ou l'intrigue, le pauvre ouvrier avait encore à lutter contre la tentation des cabarets, partout placés sur ses pas. Nonobstant ces causes, sa misère peut-être ne serait pas irrémédiable, si le dol et la fraude ne venaient pas la compléter, et, disons-le à la honte de l'humanité, c'est ordinairement de sa classe que sortent ces sangsues qui l'épuisent.

A cette incurie de l'avenir succède souvent, chez l'artisan qui est parvenu à une sorte de bien-être, un désir immodéré de ce qu'il appelle faire fortune. Ce désir n'aurait rien de blâmable si, plus scrupuleux, les moyens les plus prompts ne lui semblaient pas les meilleurs; mais, pourvu qu'ils l'enrichissent, il s'informe rarement s'ils appauvrissent les autres. Or, comme faible encore, ce spéculateur qui débute ne peut guère spéculer que sur les faibles, c'est sur le pauvre que lui, à peine échappé à la pauvreté, compte d'abord pour arriver à la richesse. Ce sont des bas

à bon marché qu'il lui faut, ou beaucoup de travail pour peu d'argent; aussi, chez lui, le salaire est-il réduit à sa plus simple expression, souvent même il se dispense d'en donner, il se borne à fournir la nourriture, et cette nourriture est rigoureusement celle qu'il faut, non pour faire vivre un homme, mais pour l'empêcher de mourir. Il n'y aurait rien à dire si ce régime était aussi le sien, et si, à mesure qu'il fait fortune, la position de son aide s'améliorait; mais il ne l'entend pas ainsi : en s'enrichissant avec lui, cet aide deviendrait son égal et peut-être son concurrent. Il a donc intérêt à ce que celui-ci, surtout s'il est laborieux et capable, ne s'enrichisse pas, car ce n'est qu'en le maintenant dans la pauvreté qu'il peut le tenir sous sa dépendance.

Bientôt il étendra le cercle de ses affaires : après avoir spéculé sur les gens qui l'entourent, il se mettra en mesure d'exploiter le public, c'est-à-dire d'en abuser. Vous expliquer comme il s'y prend, serait assez difficile, car les procédés ici sont nombreux : il y en a de forts compliqués et seulement à l'usage des habiles; il y en a de simples et à la portée de tout le monde. Le plus connu ou le plus usité, c'est d'étendre la matière première et de faire de la quantité aux dépens la qualité. On arrive par là à doubler la fourniture sans augmenter les frais. C'est ainsi qu'aux tissus de laine, de fil ou de soie, notre spéculateur mélangera du coton, que dans son vin il mettra de l'eau, du campêche ou de la litharge, dans sa cassonnade du

sable, dans sa farine du plâtre, dans son sel de la soude ou du sel de glauber.

Après avoir fraudé sur la qualité, il trouvera moyen de frauder sur le poids, chose peu difficile dans la vente en détail et sur un comptoir où le désordre apparent des objets n'est souvent que l'ordre même, ou le savant calcul d'une industrie qui ne veut pas que le hasard tourne à son préjudice.

Il résulte de ces dispositions que le pauvre, qui n'achète que par petites parties et à ce comptoir, aura payé à la fin de l'année la marchandise de dernière valeur, ou sa pitance malsaine et sa boisson frelatée, deux et trois fois plus cher que le riche qui s'approvisionne en gros, de première main et de premier choix.

La santé du malheureux, affaiblie par les privations ou l'insuffisance de nourriture, l'est donc encore par la sophistication, et cette nourriture, qui ne serait que grossière, devient un véritable poison par les substances délétères qu'on y mêle.

Chose incroyable! l'administration elle même et la presse de toutes les couleurs se prêtent sans difficulté à ces étranges manipulations pour lesquelles on obtient des brevets d'invention, des dépôts autorisés: partout se voient des annonces, des réclames et des articles louangeurs pour des drogues malfaisantes, des liqueurs morbifiques, des compositions assassines, qui, n'étant consommées que par les classes infimes et n'abrégeant que des vies misérables, nous paraissent, sinon susceptibles de tous les encouragements,

du moins d'une grande tolérance ; si ce n'est chose licite, c'est chose indifférente, et le plus consciencieux de nos feuilletonistes ira sans le moindre scrupule faire la parade devant l'officine de l'empoisonneur à la mode et y déployer toute sa faconde pour l'aider à débiter sa marchandise.

Si vous doutez de ceci, prenez le bulletin d'annonces du premier journal qui vous tombera sous la main ; lisez les autorisations de la police ; ouvrez les registres des contributions indirectes à l'article des vins étrangers de fabrique française et des alcools, des esprits de toute nature, obtenus Dieu sait comment, mais dont les résultats infaillibles sont pour le peuple ceux du typhus ou du choléra. Qu'importe, la légalité y est ; ces produits ont payé le droit à l'Etat et au journal le prix de son article ; si des gens en meurent, c'est leur affaire et non la nôtre.

Nous ne nous contentons pas des poisons français, nous en tirons aussi de l'étranger, et les falsifications d'outre-mer sont, comme les boas et serpents à sonnettes, toujours accueillies chez nous avec une faveur marquée. Ce sont à peu près les seules choses qui ne paient pas de droits d'entrée.

Nous faisons mieux encore : il en est à qui nous accordons une prime et une prime graduée, c'est-à-dire qui augmente en raison de la mauvaise qualité de la marchandise ou de son influence nuisible. Cette mesure vous paraît étrange ; il est possible qu'elle le soit, mais elle n'en est pas moins

vraie : ouvrez le tarif des douanes, lisez la loi et les instructions sur la matière. Qu'un produit, qu'une denrée quelconque, par suite d'un naufrage ou de tout autre accident, soit gâtée, croyez-vous qu'on s'empresse d'en ordonner la destruction ou de la renvoyer à l'étranger? Pas du tout; on en fait afficher la vente, et, pour y inviter les amateurs, on annonce en même temps que le droit sera réduit dans la proportion de la corruption ou de l'avarie de la chose. Citons des faits :

En 1843, un navire anglais, *la Reliance*, vient se briser à peu de distance de Boulogne. Il était chargé de thé que la mer emporte, puis bientôt rejette sur la côte, à l'état de fumier. On s'attend à un avis du conseil de salubrité ou même à une défense expresse de l'autorité qui détournera le peuple d'en faire usage ; c'est une autre marche que l'on suit : on fait ramasser le thé avarié, on le mêle avec celui qui l'est un peu moins, on en annonce la vente dans tous les journaux, et cette vente a lieu par l'entremise de la marine royale, sous la surveillance de la douane.

Ce qui devait arriver, arriva : des industriels accourus de toutes les parties de la France achetèrent ce thé pourri, le firent sécher, et sous prétexte de le purifier, le droguèrent, le sophistiquèrent. Ils l'avaient eu à 10 centimes le kilogramme, ils le vendirent 10 francs.

Mais voilà que diverses personnes tombent malades ;

voilà que des convalescents, à qui le thé avait été prescrit comme remède, se trouvent plus mal.

Ce n'est pas tout : un des ouvriers employés à cette manipulation est pris d'une vive inflammation : il a le ventre serré, la langue enflée, les genoives engorgées. Un médecin, le docteur Leroux, est appelé et l'interroge. Il apprend que c'est en mettant du thé en trois couleurs différentes, opération pour laquelle on lui donnait un franc par caisse, qu'il a gagné son indisposition. Le docteur emporte un échantillon de ce thé ainsi que des matières qui servaient à le préparer, et il y reconnaît la cause de la maladie : ces matières sont dangereuses. Il dénonce le fait à l'autorité et l'on découvre qu'un sieur N...., négociant, et son garçon, le sieur O...., l'homme malade, sont les auteurs de la sophistication.

Ce dernier est un instrument qui obéit à son maître. Celui-ci avait acheté pour 9,000 fr. de thé à Boulogne ; apprenant qu'on le manipule ailleurs, il désire s'approprier cette précieuse recette : il envoie O.... faire boire un ouvrier d'un de ses confrères ; il lui arrache ainsi son secret, et c'est celui qu'il emploie !

Les faits sont prouvés. N...., pour excuse se rejette sur l'administration qui a vendu le thé ; toutefois, le tribunal correctionnel de la Seine le condamne.... à quoi ? à 6 ans de galères et à dix mille francs d'amende ? Non ; à huit jours de prison et à 50 fr. d'amende ! On peut empoisonner le peuple à bon marché !! Reste à savoir si c'est le sieur N.... ou

l'administration qui aurait dû aller aux galères. A mon avis, c'est l'administration, car elle devait comprendre que si le sieur N.... n'achetait pas ce thé pour le prendre lui-même, c'était pour le faire prendre à d'autres.

Si les juges sont indulgents pour ces sortes de faits, c'est moins parce que leur volonté les porte à l'être que parce que la loi ne leur donne que peu ou point de moyens de répression. En général, nos codes, sévères contre les fraudes, crimes ou délits qui s'attaquent à un individu isolé, sont d'une indulgence extrême quand ces crimes s'en prennent aux masses. L'on risque beaucoup moins en France, en tentant de faire sauter une ville par une mine ou une machine infernale, en tirant sur les passants, ou en les empoisonnant avec de la litharge ou du blanc de plomb, qu'en volant un pain avec effraction ou escalade. Si l'homme à la machine infernale, l'homme qui fusille les passants ou l'homme aux poisons n'est pas relaxé, il en sera quitte pour quelques mois d'une prison adoucie par les condoléances de la presse et d'une bonne partie du public; peut-être même, s'il peut donner à l'affaire une couleur politique, on fera une souscription en sa faveur; tandis que le voleur de pain, l'homme affamé, ira aux galères, honni et méprisé par tout le monde.

La raison en est, d'une part, que nous aimons mieux voir notre voisin mort que notre buffet vide, et, de l'autre, qu'on pardonne à celui qui a tiré

sur la foule parce que chacun se dit : ce n'est pas sur moi qu'il tirait. Quant au troisième fait, l'empoisonnement, nous avons vu qu'on n'empoisonnait que les pauvres et que cela ne tirait pas à conséquence. Lorsque par hasard il y a plainte, c'est que la mauvaise denrée se sera trompée d'adresse et que quelque notabilité ou, ce qui est plus horrible encore, quelque fonctionnaire public aura accidentellement pris un méchant lot. . . . .

Ceci nous écarte du sujet. Nous en étions aux causes qui, après avoir fait naître la misère, contribuent à la perpétuer. Nous disions qu'il ne suffirait pas qu'en bonifiant l'impôt sur les objets de première nécessité, le gouvernement en eût réduit le prix pour le marchand en gros ou le riche consommateur; qu'il faudrait encore que la réduction profitât aux malheureux et que la spéculation, le monopole, la falsification et l'usure n'annulassent pas les intentions bienveillantes de l'administration. . . . .

L'usure, puisque j'en suis sur ce chapitre, est un des chancres qui dévorent le pauvre. Les prêts à la petite semaine, les crédits sur nantissement ou les petites avances à rembourser par un gros travail sont d'usage à peu près général; mais il est un autre genre d'usure que j'ai déjà signalé et qu'on pourra nommer usure double, procédé ingénieux, exigeant peu de frais parce qu'on prête sans argent et même, ce qui est plus habile encore, parce qu'on tire intérêt de l'argent qu'on doit. Je vais tâcher de définir cette invention

qui fait honneur à l'économie du siècle et qui aujourd'hui, grâce à notre tolérance en ces matières, est passée en habitude, presque en droit, on pourrait même dire en vertu, car il est tel individu qui croirait manquer d'ordre et faire tort à son jugement s'il s'en écartait.

Un capitaliste, un propriétaire, un industriel, un bourgeois aisé enfin, et marchand pour l'ordinaire, charge un maître ouvrier maçon, plafonneur, peintre, menuisier ou autre, et remarquez bien qu'un maître ouvrier en province n'est pas un entrepreneur, mais un ouvrier lui-même, gagnant sa journée comme les autres; il le charge, dis-je, d'un travail, d'une réparation, d'une fourniture quelconque. La besogne terminée, il n'y a plus qu'à régler le mémoire et à le solder. C'est ce qu'on va faire sans doute ; nullement : on discute ce mémoire, on le rogne, on le règle, mais on ne le solde pas, et il est tel industriel, si exercé en ce genre de spéculation, qu'il trouve moyen de faire traîner sa dette deux et trois ans.

Voici le calcul de cet économiste au petit pied : M*** doit 1,000 francs à un ouvrier; il se dit : 1,000 francs à 5 p. 0/0 c'est 50 francs par an pour tout le monde, mais pour moi, qui suis marchand, c'est 10 p. 0/0. Si je puis retenir à mon homme son salaire pendant un an, c'est 100 francs que je gagne, si cela dure pendant trois ans, c'est 300 francs; mais, prenons qu'il ne soit pas accommodant,

qu'il crie trop et que je lui cède un tiers, il n'en est pas moins clair qu'au lieu de 1,000 francs que me coûterait ma réparation, ma construction ou ma fourniture, elle ne me reviendra qu'à 800 francs.

Ce n'est pas tout: au lieu de le payer en francs, je le paierai en centimes, en sous, en pièces de 15 sous, bref, en toutes monnaies douteuses ou plus ou moins dépréciées que j'aurai, à cette fin, mises de côté pendant ces deux années, et, par ce simple procédé, je puis réaliser encore un bénéfice net d'un pour cent au moins.

Tandis que l'habile marchand calcule ainsi, l'honnête maître maçon, couvreur ou menuisier, obligé de payer ses ouvriers par semaine ou par jour, et, parfois, de leur faire des avances, se trouve dans la nécessité d'emprunter, et lorsque son débiteur gagne 200 francs sur sa dette, lui en perd autant sur les emprunts qu'il est contraint de faire ; les 1,000 francs qu'il a gagnés à la sueur de son front sont donc réduits à 600 francs, et le malaise qu'il éprouve retombe encore sur l'ouvrier qu'il ne peut plus solder, ou bien dont il va réduire le salaire par la raison qu'on réduit le sien.

Mais la spéculation ne cesse pas là. J'ai dit qu'ici il y avait usure double ; je vais maintenant vous le prouver. Tel qui refuse de payer l'ouvrier en prétextant qu'il n'a pas d'argent, lui fait prêter sous main à gros intérêts l'argent qu'il lui doit ; de façon que c'est le débiteur qui exploite son créancier et

qui se fait un revenu du capital de sa dette. On conçoit qu'il ne doive pas être pressé de l'acquitter.

A ceci que peut la loi, me dira-t-on ; ou si elle peut quelque chose, à quoi sert-elle, si l'ouvrier n'y a pas recours ? Qui l'empêche d'actionner ce mauvais payeur ? Ce qui l'en empêche, c'est d'abord qu'il n'est pas assez riche pour subvenir aux frais de justice ; c'est ensuite qu'en actionnant l'usurier, il perdra une pratique, et peut-être se fera un ennemi qui ira décrier son travail ou l'empêchera d'en trouver.

Il faudrait donc ici quelqu'un ou quelque chose qui suppléât à cette insuffisance de la loi, un intermédiaire qui éclairât le pauvre sur ses intérêts, qui le guidât et, au besoin, le protégeât, car cette absence d'un appui, d'un protecteur naturel, cet isolement dans la foule, n'est pas ce qui contribue le moins, en France, au dénuement, au défaut d'avenir et à l'état d'abrutissement du peuple. La loi, en y proclamant l'égalité, semble aussi y proclamer l'égoïsme. Chacun dit à son voisin : puisque tu es autant que moi, tu n'as plus besoin de moi. Hélas ! cette égalité, si belle en théorie, est, comme la liberté, un non-sens en pratique. L'oppression change de nom et de forme. Elle s'appelle constitutionnelle ou républicaine, au lieu de s'appeler monarchique ou féodale, mais en réalité le nom seul est changé, le fort n'en opprime pas moins le faible, et la misère subsiste.

Si l'on ne peut détruire entièrement cette misère,

tâchons au moins de l'adoucir par des consolations et des avis. Le riche a des amis savants comme lui, ou, à défaut, un conseil, un avocat. Le pauvre n'a ni amis ni conseils, ou s'il en a, pauvres et ignorants comme il l'est lui-même, ils ne sont guère propres à l'instruire; et pourtant ce n'est que par l'instruction ou le raisonnement qu'il pourra échapper aux piéges qu'on lui tend, ajoutons qu'il se tend souvent à lui-même. La charité n'est pas seulement dans l'argent ou le pain qu'on jette au malheureux; elle est dans le bon emploi qu'on lui fait faire de cet argent et de ce pain. Ce n'est donc pas une société de secours purement matériels que nous voudrions voir fonder en faveur des nécessiteux; c'est une société de conseils et de moralisation. Nous l'avons nommée patronage et nous allons indiquer aussi brièvement que possible sur quelle base on pourrait l'établir.

Pour conditions premières, il faut volonté d'une part, et consentement de l'autre. Or, dans notre siècle tout positif, on ne veut rien, on ne consent à rien si l'on n'y trouve honneur ou profit, et, s'il se peut, l'un et l'autre. Il faut donc que le patronage produise au riche de la considération et au pauvre du bien-être. Il faut surtout que ce riche ne veuille pas obtenir cette considération sans peine ou par un simulacre de bienfaisance, et que ce pauvre ne prétende pas jouir du bénéfice de la protection sans reconnaître un protecteur.

Dans l'état de confusion des rangs, des capacités,

des âges et même des démarcations de famille, où nous ont laissés nos longues convulsions politiques, dans cet aveuglement d'un orgueil qui fait qu'on croit tout valoir sans rien savoir, et qu'on rêve les richesses et les honneurs avant d'avoir du pain et, ce qui est pis, avant d'avoir acquis le talent d'en gagner honnêtement, il sera fort difficile de faire comprendre à l'homme émancipé, à l'homme qui s'appelle libre, et nous avons montré comment il l'est, de lui faire comprendre, dis-je, qu'il y a de celui qui donne à celui qui reçoit toute la distance d'un bienfait, et qu'un débiteur ne devient l'égal de son créancier que le jour où il s'acquitte. Si nous acceptons un tuteur pour nous guider et nous secourir, nous lui devons sinon de l'obéissance, du moins du respect.

Cette espèce d'autorité morale concédée en échange d'un don aurait paru, à une autre époque et dans tout autre pays, une chose naturelle. Aujourd'hui, ce sera un grand obstacle à l'établissement du patronage; on traitera cette simple proposition d'énormité, on y verra la féodalité et l'ancien régime tout entiers; mais, dans cet ancien régime, dans cette féodalité même, tout était-il mauvais? Si l'on répond oui, je demanderai : dans notre régime actuel, tout est-il bon? Et si l'on est encore pour l'affirmative, je prierai qu'on me dise pourquoi nous avons des pauvres.

A cette question j'ajouterai : y en a-t-il moins

qu'autrefois? et, si vous êtes vrai, vous me répondrez : il y en a davantage. Pourquoi ? Autrefois, chaque seigneur, chaque paroisse, chaque communauté, chaque corporation étaient obligés, sinon par les lois, du moins par un principe d'honneur, par un préjugé si vous voulez, et un intérêt de corps, à nourrir, défendre ou protéger ses vassaux, ses paroissiens, ses confrères, ses pauvres ; il y avait, dans la confraternité comme dans la supériorité de rang, une sorte de responsabilité morale qu'on ne pouvait repousser sans honte, et si l'on n'était aumônier par goût, on l'était par la crainte du blâme. Ce préjugé, si c'en était un, avait son bon côté. Plût à Dieu qu'il existât encore ! Mais il n'existe plus, tâchons d'y suppléer.

Nous venons de dire que dans ce siècle calculateur, on n'était généreux qu'à un intérêt honnête, et qu'en faisant l'aumône, on prétendait y trouver son compte. Dès lors, pour faire admettre une proposition, il faut d'abord démontrer à celui à qui on l'adresse ce qu'elle peut, tous frais faits, rapporter en argent, en plaisir, en sécurité ou en considération.

Prouver au pauvre qu'il trouvera profit à être protégé par le riche, lui payât-il sa protection du titre de tuteur ou de tout autre qu'il donne journellement pour rien au premier venu, ne sera pas chose difficile. Il le sera davantage de le faire agir en conséquence, ou respecter de fait celui qu'il honorera

en paroles; néanmoins ceci encore n'est pas impossible.

Quant au riche, le convaincre qu'il a un intérêt réel et un intérêt pressant à s'occuper du pauvre, à le conseiller, à le guider, bref, à lui donner à la fois une partie de son temps et de son argent, sera beaucoup moins aisé. Ce patronage qui, s'il pouvait se résumer en une somme annuelle n'excédant pas beaucoup celle que lui arrache l'importunité des mendiants, lui semblerait une bonne affaire, va lui en paraître une très mauvaise, une véritable corvée, s'il faut que, portant lui-même ses aumônes et ses conseils au chevet du misérable, il se trouve ainsi initié *de visu* à tous ses besoins, à toutes ses douleurs.

Lui dire que ce n'est qu'ainsi qu'il pourra conserver sa propre fortune, parce que la mesure est comble et prête à déborder, enfin qu'une révolution est imminente, il n'en croira rien. Il y verra un orage qui gronde toujours et qui n'éclate jamais, et se rendormira sur le bord de l'abîme. Non, la crainte ne suffira pas pour le rendre humain ; il lui faut quelque chose de plus.

Qu'est-ce qui donne aujourd'hui de la considération? C'est le crédit. Pourquoi? c'est que le crédit amène la fortune et que la fortune conduit aux honneurs. Or, ce crédit et cette considération qui procurent tant de choses, il faut les offrir comme primes à cet homme bienfaisant ou disposé à l'être; il faut même lui donner une rémunération présente et, à

défaut de celle d'un bon cœur ou de la conscience d'avoir rempli son devoir, une satisfaction d'amour propre.

Que la considération soit donc attachée au patronage exercé convenablement, dignement, généreusement ; que chaque personne riche mette de l'orgueil à étendre le sien, comme le patricien romain en mettait à augmenter le nombre de ses clients. Je ne vous dirai pas de faire porter au patroné les couleurs de son patron, mais si vous pouvez trouver quelque moyen analogue, si vous pouvez faire que le premier tienne à honneur d'être protégé par l'autre, comme celui-ci d'être son protecteur, vous aurez résolu la question.

Pourquoi n'arriverait-on pas à ce résultat ? Quand l'esclavage était partout, le servage était presque un titre, et la domesticité une dignité. Le servage détruit, la domesticité tomba dans le mépris. Ainsi vont les choses chez nous ; toujours l'on se jette d'un excès dans un excès : l'honneur excessif qu'on attachait à servir un homme, était un préjugé, et le déshonneur qu'on y voit aujourd'hui en est un autre. La vérité est qu'il n'y a pas plus de honte à servir son supérieur ou même son égal et d'en tirer un salaire, qu'à faire tout autre état qui nous fait vivre ; et qu'un domestique qui remplit ses devoirs n'a pas plus dérogé qu'un ouvrier, qu'un marchand, qu'un industriel, qu'un employé, qui, eux aussi, sont les valets de tous ceux qui achètent leur temps, leur

travail ou leur marchandise.

Je ne demande pas pourtant que les patronés soient les valets de leurs patrons; si ceci arrive, ce ne sera que l'exception; je dis seulement que l'état de patroné ne deviendra dans aucun cas une cause de dérogation pour le pauvre, et que celui de patron sera toujours un honneur pour le riche qui, en échange du sacrifice de temps et d'argent qu'il fera aux malheureux, verra son influence ou sa position s'élever dans la hiérarchie sociale, selon le nombre de ses clients et le bien-être dont il les entourera.

Nous mettons de l'amour-propre à la bonne tenue et à la beauté de nos chevaux et de nos chiens. Eh bien! cet amour-propre, nous le mettrons à l'amélioration physique et morale de nos pauvres, et chacun de nous, en voyant les familles qu'il aura sauvées de la faim, en sera aussi fier qu'un propriétaire l'est de sa propriété, de son chenil ou de l'élégance de ses écuries.

J'ajouterai que si, fatigué de la chasse, car on se fatigue de tout en ce monde, même des plaisirs, notre propriétaire supprime une partie de ses chiens pour donner leurs places à autant d'êtres humains, il y trouvera une économie notable, car il en coûte moins en France pour maintenir un enfant en bon état que pour dresser, soigner, nourrir et médicamenter médiocrement un chien de moyenne taille. Quant aux chevaux de luxe, je n'en parle pas:

il n'en est pas un seul qui n'entraîne à plus frais que la vie d'un ménage.

Revenant donc aux vieux usages, nous proposons à chaque notabilité, banquier, propriétaire, bourgeois et marchand, de mettre, comme faisaient jadis nos seigneurs châtelains, sa gloire ou son orgueil à avoir des clients et même des vassaux, si cela lui agrée davantage, le nom n'y fait rien. Alors, honoré de ses propres œuvres et s'élevant par la bienfaisance, il deviendra une sorte de puissance providentielle, étoile d'un petit système, non de planètes, mais de pauvres gens qu'il ne fera pas toujours riches, mais qu'il pourra rendre moins pauvres en les arrachant à leur apathie, à leur ignorance, à leurs vices; car que ne peut l'influence d'un bon conseil et surtout d'un bon exemple!

Ici encore ce passé si calomnié, comme le sera un jour notre présent, nous sera opposé: les familles patriciennes de Venise, de Gênes, de Florence, nous dira-t-on, avaient aussi leurs patronés qui n'étaient autres que ces *bravi* à l'aide desquels elles s'entr'égorgeaient.

Cette objection n'est pas bien sérieuse: aujourd'hui on se fait la guerre armé du cours de la bourse; on se tue à la hausse ou à la baisse, enfin on peut sans danger, et sous l'égide de la légalité, conduire doucement un homme à se brûler la cervelle ou à se jeter à l'eau; on n'a personne à payer pour cela, et les bravi de profession, si l'es-

pèce en reparaissait, ne trouveraient pas de l'eau à boire. D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que les deux tiers des patronés seraient des femmes, des enfants, tous gens assez peu propres à manier le poignard ou à renouveler les scènes des Guelfes et des Gibelins. Notre nouvelle chevalerie ne sera donc pas bien dangereuse.

Mais si nous n'armons pas les patronés pour la défense de leurs patrons, nous pourrions leur accorder un droit plus en harmonie avec nos habitudes : ce serait, dans certains cas, le droit de suffrage, non pas que j'en veuille faire des électeurs, car ils n'ont pas de temps à perdre en intrigues, et ils ne sont déjà que trop disposés à fréquenter les cabarets, grands laboratoires des élections; ce droit sera seulement celui de témoignage.

Peut-être même pourrons-nous trouver là, je ne dis pas positivement le remède, mais un adoucissement à une grande maladie qui, depuis cinquante ans, a causé bien des ravages; cette maladie, c'est la parole.

C'est pourtant une belle chose que l'art de bien dire, et plus que personne je suis porté à l'admirer, mais seulement comme j'admire la musique et la danse ou tout autre chose de pur agrément. Or, chez nous, nous en avons fait non seulement le premier des arts, l'art qui remplace tous les autres, mais aussi celui qui tient lieu de bon sens

et même de moralité.

D'après ce principe que la parole est tout, ce n'est plus sur ce qu'ils font que nous jugeons les hommes, mais bien sur ce qu'ils disent, ou plutôt encore sur ce qu'en disent les autres, qui, selon leurs préventions, leurs caprices ou leurs intérêts, qualifient de grand orateur, de grand publiciste, de grand homme d'Etat, quelque phraseur obscur jusque là et qui le serait encore si la spéculation, la politique ou l'engouement ne lui échafaudaient pas une renommée. Cette auréole lui restera jusqu'à ce qu'il vienne à l'esprit à quelque amateur rétrospectif de faire après la session réimprimer l'un de ces discours tant admirés. Malheureux amateur, qu'as-tu fait? Le discours applaudi à l'unanimité est aujourd'hui, également à l'unanimité, rangé dans la classe des rapsodies de circonstance, autrement dit, des bavardages. C'est ainsi qu'ont passé, avec l'engouement qui les avait créés, deux à trois cents orateurs célèbres qui depuis quarante ans ont tour à tour tenu le sceptre de la tribune.

Au surplus, ce n'est pas là, ou dans ce plus ou moins de valeur oratoire, qu'est le mal; chacun est libre de dire des sottises, comme chacun l'est de les admirer. Mais, admettons que tous ces discours soient vraiment admirables, que résulte-t-il de cette préférence accordée aux mots sur les faits? Il en résulte, nous venons de le voir, que

les places, les dignités, les honneurs s'accordent non à celui qui fait le plus de bien, mais à celui qui fait le plus de bruit; dès lors, c'est du bruit que chacun s'étudie à faire; convaincu qu'un discours bien ronflant lui rapportera plus d'honneur et de profit que toute une vie de vertus, il préférera tout naturellement le premier moyen comme plus prompt et plus facile. Ceci est-il sage? je ne le pense pas. Ecoutons les paroles mais comptons les actions; alors nous donnerons la palme au cœur d'or et non à la langue dorée. Il est temps qu'à ce cliquetis de mots, qu'à ces phrases pompeusement stériles, l'on préfère des faits fructueux, c'est-à-dire des services rendus, non plus à une ambition, mais à la raison, à la patrie, à l'humanité; bref, il faut qu'on ne nomme belles, que les actions utiles.

Or, parmi les actions utiles, en est-il qui le soient plus que d'arracher une famille à la misère et à la corruption? Je ne crains pas de le dire: cela vaut mieux que d'avoir fait un gros livre, un poème ou un éloquent discours; cela vaut mieux même que d'avoir gagné une bataille. Eh bien! si l'on reconnaît dans ceci quelque chose de vrai, si l'homme qui a fait le plus de bien est celui qui offre le plus de garanties d'avenir ou de moyens d'en faire encore, que celui-là, quel que soit son rang, propriétaire, administrateur, manufacturier ou marchand, soit le plus honoré; que ses titres aux honneurs ou aux suffrages

de ses concitoyens soient constatés, non plus par des votes mendiés ou escroqués, mais par des faits de notoriété publique. Que l'homme, enfin, mis en présence de ses œuvres, soit pesé à leur poids. Alors plus de mensonges, plus de charlatanisme; nous ne jugerons que sur preuves. La misère était là, y est-elle encore? Si elle n'y est plus, que ceux qui furent secourus parlent, ou que leur bien-être parle pour eux!

C'est dans cette justification que les patronés auront un moyen, sinon de s'acquitter envers leurs patrons, du moins de montrer qu'ils sont satisfaits de ses soins. Et ces suffrages de la reconnaissance, cette voix du peuple qui dira: *c'est bien*, vaudra, pour guider la conscience des électeurs, toutes les déclarations de principes, toutes les circulaires, tous les discours électoraux. Les votes surgiront des faits et non des intrigues, et c'est ainsi que le pauvre, sans être électeur, aura par son témoignage, même muet, ou par le seul fait de son amélioration de position, une influence électorale. Vous sentez quel levier puissant, quel stimulant de tous les jours ceci sera pour les membres de la société de patronage. Le jeune citoyen qui, par une ambition très-louable, voudrait arriver à la députation ou seulement aux honneurs municipaux, aux emplois de maire, d'adjoint, seule féodalité admissible de nos jours, commencera par se faire recevoir dans la société de patronage; puis, selon ses

moyens, il s'efforcera d'étendre son influence bienfaisante sur un grand nombre de familles, ou si sa position ne le lui permet pas, sur une seule famille, et même sur un seul individu. Cette famille qu'il aura préservée de la faim ou arrachée au vice, ce mendiant dont il aura fait un ouvrier, cet ivrogne devenu un homme sobre, cet enfant abandonné qu'il aura élevé au rang de maître d'atelier et d'artiste, seront les gages, les témoignages vivants qu'il pourra présenter ou échanger contre des voix. C'est ainsi que la couronne civique ira à sa véritable destination, à l'homme utile, à l'homme jugé selon ses œuvres et non plus à un histrion de tribune ou à un mannequin de parti.

D'ailleurs, ne serait-ce pas là une bonne école d'administration, et celui qui aurait bien dirigé l'individu ou la famille dont il se serait chargé, n'aurait-il pas fait préjuger qu'il pourrait également bien administrer sa ville ou sa province? Remarquez que, jusqu'à présent, c'est toujours l'administration qui a payé les frais d'éducation de l'administrateur, titre qu'on demande ou qu'on accepte avant d'avoir la première idée de ce qu'on doit en faire ou de l'engagement que l'on contracte. Ce n'est certainement ni dans nos écoles, ni dans nos cours publics, qu'on apprend l'administration; c'est en voyant administrer ou en administrant soi-même; mais, en ceci, comme en toute chose, ne serait-il pas bon de commencer ainsi que le

caporal qui s'exerce à commander quatres hommes avant de songer à faire manœuvrer une compagnie?

Le patronage offre donc à la jeunesse un moyen d'apprendre qui n'a pas de danger pour autrui, car il s'agit moins d'expériences à faire que de conseils à donner, et, s'il faut en venir à l'application, comme elle ne consistera qu'en secours et en bienfaits, elle ne pourra faire de mal à personne.

Si je parle ici de secours ou de dons, ce n'est pas que je veuille en faire une obligation tellement rigoureuse qu'elle puisse éloigner de la société de patronage celui qui n'aurait pour lui-même que le strict nécessaire, car le moyen de donner n'est pas seulement dans la richesse; certes, un bon avis ou un bon exemple vaut souvent mieux qu'une grosse somme, et ce chef d'atelier, qui enseigne gratuitement un métier à un pauvre enfant hors d'état de payer son apprentissage, est certainement aussi généreux envers lui que s'il lui avait avancé un sac d'écus. Cette manière de faire l'aumône rentre d'ailleurs entièrement dans l'esprit de l'institution qui est moins de donner du pain au pauvre que de lui procurer les moyens d'en gagner lui-même, lorsque, n'étant ni trop jeune, ni trop vieux, ni trop infirme, il en a la possibilité. Ce n'est donc pas de le faire vivre à vos dépens qu'il s'agit ici, c'est bien plutôt d'empêcher qu'il n'y vive, en le fai-

sant d'exister par son labeur.

Le patronage diffère aussi de l'aumône proprement dite, en ce que l'aumône donnant sans garantie, ne satisfait qu'à la pauvreté présente, tandis que le patronage en satisfaisant aussi, selon la possibilité, à cette pauvreté, prend en même temps les moyens d'empêcher qu'elle ne se renouvelle.

Cette distinction de moyen et de but devra soigneusement être expliquée au nécessiteux ; il faut qu'il comprenne bien que vous ne l'aiderez qu'autant qu'il s'aidera lui-même, ou qu'il fera tout ce qui lui sera possible pour se passer de vous : c'est un ouvrier que vous voulez faire, et non un rentier ; et s'il veut devenir rentier, ce qui est toujours possible à l'homme robuste, laborieux et économe, c'est à lui de travailler en conséquence.

J'en ai assez dit pour qu'on voie que c'est moins une dépense d'argent que l'on imposera aux membres de la société de patronage qu'une dépense de soins, soins qui eux-mêmes n'exigeront pas beaucoup de temps, car, des heures que nous perdons tous les jours, si nous en employions seulement une ou même la moitié d'une à nous occuper sérieusement d'une famille de pauvres, je suis convaincu que les bons effets ne se feraient pas attendre. Sans doute l'apathie ou l'entêtement routinier de bien des malheureux vous offrira d'abord des obstacles dont quelques uns pourront vous paraître insurmon-

tables ; vos avis seront méconnus et quelquefois pris en mauvaise part, mais le bon sens finit toujours par surgir, même chez les individus qui, au premier abord, ne paraissent pas en avoir l'ombre, et quand l'abrutissement n'est pas complet, c'est-à-dire, quand le vice ou l'ivrognerie n'a pas éteint entièrement le sens moral, il y a toujours remède.

C'est la persuasion, c'est l'exemple qui doivent être les premiers mobiles du patronage ; de cette manière seulement, vous pourrez inspirer confiance au patroné et le conduire doucement à cet amour de l'ordre et du travail qui est partout la meilleure garantie contre la pauvreté, et la voie la plus sûre pour en sortir.

L'une des causes de cette pauvreté, je l'ai dit ailleurs, c'est la croyance à l'impossibilité de la détruire, croyance répandue parmi les riches et les gouvernants eux-mêmes, et, ce qui est plus funeste encore, parmi les pauvres. Certes, le désir de devenir riche, de le devenir vite et par tous les moyens, a causé bien des maux ; mais la conviction qu'on est né pauvre pour vivre pauvre et avoir des enfants pauvres, en a amené peut-être plus encore. C'est par suite de ce préjugé, de cette foi vraie ou feinte à une fatalité invincible, que l'homme du peuple, trouvant une excuse à son imprévoyance, vit partout au jour le jour, sans jamais vouloir garder un sou pour le lendemain ; s'il le garde, c'est pour faire un excès et non pour réparer une brèche

ou prévenir une misère. A quoi bon garder quelque chose, dira-t-il; je n'en serais pas plus riche, le pauvre est toujours pauvre.

En ceci le pauvre se trompe. Eloignez de lui cette idée funeste et prouvez lui, par des exemples, qu'il n'est pas un seul riche qui, par lui ou les siens, n'ait commencé sa fortune, et que probablement il n'est pauvre lui-même que parce qu'il ne fait rien pour ne plus l'être.

Si vous lui démontrez ceci, si vous lui persuadez qu'il n'y a pas d'économie inutile, et de labeur qui tôt ou tard ne rapporte, vous aurez rempli la moitié de votre tâche.

Il existe une classe d'individus doublement malheureux, puisqu'ils sont coupables et qui, par cela même, exigeraient, de la part des patrons chargés de leur moralisation, un dévouement bien grand et une charité toute chrétienne.

Avant d'en parler, nous allons faire une petite excursion hors de notre sujet sur lequel d'ailleurs nous reviendrons bientôt.

Pourquoi y a-t-il tant de voleurs en France, s'écriait l'un de ces hommes qui s'étonnent de tout? Rien de plus simple, lui répondit son voisin beaucoup mieux au fait : nous avons des voleurs parce que nous voulons en avoir, et nous voulons en avoir probablement parce que nous les aimons. Il n'y a qu'une chose que nous leur préférions, ce sont les assassins.

Comment l'entendez-vous, reprit son interlocuteur ; nous mettons les voleurs aux galères et nous décapitons les assassins ; est-ce donc par amour ou par amitié? — Sans doute; c'est ainsi qu'on coupe une branche pour qu'il en vienne deux ou au moins une plus belle. — Expliquez-moi ceci. — Volontiers.

Quand vous tuez un meurtrier ou que vous enfermez un voleur, tuez-vous aussi sa femme et ses enfants; ou bien, les emprisonnant avec lui, vous chargez-vous de les nourrir?—Non.—Alors, le public ne s'en charge pas plus que vous; tout au contraire, par cela seul que vous avez condamné le père, il ne veut plus entendre parler des enfants, et, s'il les a chez lui comme ouvriers, domestiques, ou seulement comme locataires, il les met à la porte; ni lui ni personne ne veut leur donner du pain ou du travail, et pourtant, ce pain, il faut bien qu'ils le trouvent sous peine de mourir de faim. Ne pouvant le gagner en travaillant, ils se le procurent sans travailler, et c'est ainsi que pour un voleur ou un meurtrier de moins, vous en avez une demi-douzaine de plus. Dites-moi maintenant que vous n'aimez pas les voleurs.

Si cette preuve ne vous suffit pas, je vais vous en donner une autre. Nul pays, vous le savez, ne réunit plus que le nôtre de moyens d'instruction; il n'est aucun art, aucune science qui n'y ait son cours, son école publique, école polytech-

nique, école normale, école de droit, de médecine, d'architecture, de sculpture, etc., dont pas une seule qui chaque année ne fournisse ses lauréats. Eh bien! il en est encore une qui produit plus de grands talents dans leur genre que toutes les autres ensemble. Cette école, qui a des succursales dans toutes nos grandes prisons, est celle des bagnes d'où il sort annuellement plus de bandits armés et cuirassés contre la société, qu'il ne se forme sur les bancs de l'école de droit d'avocats pour les défendre et de juges pour les juger. Dans ces bagnes, on enseigne l'art du faussaire, du faux monnayeur, du mécanicien effracteur et fabricant de fausses clés, du tireur et du coupeur de bourses; du chimiste falsificateur, endormeur, empoisonneur; on y enseigne même le droit, c'est-à-dire, le moyen de fausser ou de détourner la loi et de perpétrer le crime en n'encourant que la peine la moins grave ou même en l'évitant tout-à-fait, et cela au su de tout le monde. — Alors, pourquoi ne l'empêche-t-on pas? — Je vous l'ai dit: c'est parce que nous aimons les voleurs, et c'est de crainte d'en manquer, crainte d'ailleurs mal fondée. Notre avenir de délits ou notre coupe réglée de criminels est si bien aménagée que nous pourrions dire d'avance le nombre et l'espèce de crimes qui se commettront dans l'année, et rédiger ainsi, dès le premier janvier, les tableaux que nous n'établissons ordinairement que le 31 décembre. Ceci ne serait même pas un grand miracle de

prescience; non, c'est un résultat simple de notre organisation pénitentiaire ou, comme on vient de le voir, d'un bon aménagement; c'est tout uniment le calcul d'un entrepreneur qui additionne d'avance les toises d'ouvrage d'après la quantité de bras qu'il emploiera. Nous savons combien nous avons de libérés, nous savons aussi, d'après le compte des forçats à temps, combien à la fin de l'année nous en aurons en sus; nous n'ignorons pas davantage que ces libérés, mis en liberté, n'auront aucun moyen de vivre en travaillant, puisque personne ne voudra leur procurer de travail. Conséquemment, s'ils ne consentent pas à se laisser mourir de faim ou si vous-même ne consentez pas à les nourrir sans rien faire, il faudra bien qu'eux aussi volent ce qu'on ne leur donne pas ou ce qu'on ne leur permet pas de gagner honnêtement. D'après cela, notre calcul est facile: autant de libérés sans travail autant de gens vivant aux dépens d'autrui; et si cent individus ont reçu leur exéat du bagne, vous pouvez être assuré que ce sont cent crimes contre les personnes ou les propriétés qui seront commis avant peu, soit que chaque libéré en commette un seul, soit qu'une partie s'abstienne et que les autres en commettent chacun plusieurs.

Il n'y a donc pas moyen d'en douter: non seulement nous aimons les voleurs, mais nous aimons à les voir à l'œuvre. Si nous les mettons au bagne, c'est pour qu'ils se perfectionnent dans l'art de

voler; si nous les en faisons sortir, c'est pour qu'ils mettent cet art en pratique; si nous les réintégrons dans ce bagne, c'est pour qu'ils se reposent de leurs travaux et qu'ils instruisent les autres, s'ils sont vieux, ou qu'ils s'intruisent encore eux-mêmes, s'ils sont jeunes. Cela peut vous paraître étrange, et pourtant les faits sont de la plus exacte vérité.

Quant à l'intention, je conviens qu'elle n'est pas précisément de faire ce qui arrive; mais, comme on le fait néanmoins, cela revient absolument au même. Remarquez que je n'accuse en rien l'administration; car ce n'est pas le résultat d'une négligence, d'un laisser-aller, de la fausse application du règlement, d'abus enfin; non, c'est la suite de ce règlement même et de sa bonne et loyale exécution. Matériellement et administrativement, tout est bien dans les bagnes, si bien que les trois-quarts des ouvriers de nos villes n'ont pas en logis, vêtements, nourriture et surtout en tranquillité d'esprit, la moitié du bien-être qu'a ce forçat qui, ne travaillant qu'à son aise et souvent pas du tout, n'en est pas moins sûr de son pain quotidien, sans craindre que femme et enfants lui en mangent la moitié, et qui a ainsi tout le loisir et toute la santé nécessaires pour perfectionner son éducation de voleur et préparer une nouvelle campagne.

J'ai déjà dit que ceci se passait au su et vu de l'administration. Elle connaît les professeurs, elle

connaît les élèves, elle connaît les leçons; mais qu'y faire? L'administration n'a pas pour mission de prêcher les forçats; elle ne s'est pas engagée à les rendre honnêtes gens; elle s'est seulement chargée de les tenir en santé et de nous les représenter frais et dispos, le jour de leur sortie. Elle remplit fidèlement son mandat, c'est tout ce qu'elle est tenue de faire, et elle manquerait à son devoir si elle ne le faisait pas. Ce n'est donc pas elle que je blâme, c'est seulement le législateur qui aurait bien fait d'ajouter à l'hygiène quelques préceptes de morale.

Je sais qu'on pourra me répondre: à quoi bon? les choses marchent si bien ainsi; la progression des crimes est si mathématiquement régulière; les chiffres des condamnations sont si bien groupés; les colonnes des tableaux si uniformément remplies; enfin, en voyant ce qui est, on sait si nettement ce qui sera, qu'en vérité ce serait dommage de déranger un si bel ordre et de risquer, par un déficit dans les délits, d'avoir une colonne en blanc ou une série incomplète!

Alors, essayons d'un autre moyen. Ouvrez toutes les portes de vos bagnes et faites maison nette. Quoiqu'il en advienne, ce ne pourra être pis que ce qui est; vos vagabonds seront plus nombreux sans doute, mais ils seront moins savants, dès lors moins en état de vous nuire; et, ce qui serait un bienfait inappréciable, votre boîte de

Pandore, votre grand conservatoire de crimes et de délits aurait cessé d'exister.

Avez-vous calculé tout le bénéfice d'une telle suppression? Personne de vous ne doute que la mortalité ne soit proportionnellement plus grande dans une foule entassée sur un même point que dans un même nombre d'individus convenablement espacés. Eh bien! ce qui a lieu physiquement se répète au moral, et la plaie de l'âme s'aggrave d'autant plus que la foule est plus compacte. Alors voyez ce que ce doit être quand cette masse est entièrement composée du rebut d'une population ou de tous les grands criminels d'un pays; jugez à quelle horrible démoralisation peuvent s'élever des milliers d'êtres corrompus, ainsi parqués. La perversité de chacun s'accroît de la perversité de tous; ses vices se composent de tous leurs vices; il se fortifie de leur exemple, de leurs conseils, de leur jactance même, car il en est qui, forçant leur nature qui n'était pas mauvaise, sont parvenus à une méchanceté factice, à un délire de dépravation qui, en attendant l'occasion de se réaliser, se manisfeste en orgies de paroles et en fanfaronnades de crimes imaginaires, mais qui ne le seront pas toujours, car ce que l'un invente sans l'avoir fait ni même sans avoir l'intention de le faire, un autre, qui ne l'aura pas inventé, le fera. C'est ainsi que tant de monstruosités, tant de cruautés sans nom remplissent les journaux qui, de leur côté, y aident de leur mieux, en les publiant. Jamais

l'homme isolé, l'homme en liberté n'en aurait eu l'idée. Pour la faire naître, il fallait des bagnes, leur régime et l'imagination de six mille bandits réunis. Quand la peste a paru sur la terre, ce fut aussi au milieu d'une grande armée ou d'une vaste capitale; il ne fallait rien moins que les miasmes d'un million d'hommes pour la produire.

On ne peut donc se le dissimuler: c'est dans les prisons que la dissolution parvient à son apogée; c'est là que se conçoivent et s'élaborent les plus grands crimes; c'est des prisons enfin que sort la presque totalité des scélérats qui annuellement vont à l'échafaud.

Lors de leur premier emprisonnement, ces hommes étaient-ils pervertis à ce point? Assurément non. Ce malheureux paysan poussé par la faim, et ignorant ce qui constitue les circonstances aggravantes, a escaladé un mur et brisé une clôture pour voler un pain. Sans doute il a commis un délit; ce n'est donc plus un honnête homme dans l'acception du mot; c'est même probablement le plus malhonnête de son village, puisque c'est le seul qui ait volé, peut-être parce que c'était le seul qui avait faim. Quoiqu'il en soit, il a été pris, condamné et jeté au milieu de cette masse de scélérats. Alors, lui, le moins honnête homme de son village, est aujourd'hui, toujours comparativement, le plus honnête du bagne.

D'abord, sa conscience en sera soulagée; il pourra même être fier de cette honnêteté relative, mais

bientôt, hué, bafoué en raison de l'insignifiance même de son délit, par des gens qui n'ont travaillé qu'en grand, il voit les choses sous un autre aspect; il ne comprend plus comment il a risqué sa liberté pour un pain, et c'est alors qu'il se repent, non d'avoir volé, mais d'avoir volé si peu, et qu'il se promet bien, dès qu'il sera libre, de réparer sa faute. De ce moment, il se met à étudier la théorie du crime ; et cet homme, qui n'était qu'égaré, devient en peu de temps non moins pervers que ceux qui l'entourent. Ainsi loin de le rendre meilleur la punition l'a dépravé.

Que doit-on en conclure sinon que les conséquences de la peine sont dix fois pires pour le condamné, que la peine même, et que le dommage que lui fait la loi est hors de proportion avec celui qu'il a causé à la societé.

Quant à la société, qu'a-t-elle gagné à cela? D'un homme qui ne demandait qu'un peu de pain, d'un homme à peu près inoffensif, elle a fait un être dangereux qui, toute sa vie, sera en hostilité contre elle.

Maintenant supposez qu'au lieu de ce pandœmonium, de cette légion de démons au milieu desquels il a été jeté par la loi à la cour d'assises, ce voleur de pain fût tombé dans un cercle d'anges ou seulement d'hommes qui se fûssent donné autant de peine pour en faire un cœur honnête que les autres en ont pris pour le rendre malhonnête, on peut croire qu'il fût devenu aussi ami du bien qu'il

l'est aujourd'hui du mal. Alors, pourquoi la réaction serait-elle impossible? Pourquoi, vous, hommes de vertu et de science, ne feriez-vous pas ce qu'ont fait des coquins ignares? La grossièreté malveillante et folle est-elle plus persuasive que la douceur et la raison?

Il est sans doute des criminels incorrigibles; mais ce n'est pas le grand nombre : il n'est aucun homme qui n'ait son côté honnête, il ne s'agit que de le trouver et d'en tirer parti. La plupart des défauts, ne l'oublions pas, ne sont que l'exagération d'une qualité ou sa fausse application : l'amour de la propriété qui, poussé à l'excès, a fait de ce villageois un larron, en aurait fait, si cet amour avait été modéré et contenu dans les bornes de la justice, un commerçant estimable, un gardien fidèle ou un ouvrier laborieux.

Le crime est donc moins la conséquence d'une intention perverse ou d'un penchant au mal, qu'un calcul d'intérêt ou d'amour-propre, et souvent il annonce un mauvais jugement bien plutôt qu'un mauvais cœur. Qu'on parvienne à rectifier ce jugement et à donner une bonne direction à l'intelligence et aux passions, les forfaits deviendront rares et la récidive plus rare encore. Remarquez bien que cette récidive peut tenir autant aux circonstances qu'à la volonté. Notre civilisation ne semble pas admettre le repentir : une première faute met une barrière insurmontable entre le

coupable et la vie légale ; non seulement nous n'encourageons pas ses efforts vers le bien, mais nous les repoussons de tous les nôtres ; nous lui opposons à la fois le mépris et la faim, et, par des obstacles à peu près invincibles, nous le replaçons, quel que soit son dégoût, dans la voie du crime.

Pour sortir de ce cercle vicieux, qu'avons-nous fait? Beaucoup, me dira-t-on. En effet, depuis quelque temps, on n'a rien négligé pour l'embellissement des maisons pénitentiaires ; la preuve en est dans le nombre presqu'incroyable de plans de prisons qui remplissent les cartons des ministres. Oui, nous avons étudié à fond la forme à donner aux cellules, à leurs portes, à leurs fenêtres? Nous savons au mieux comment doivent être dessinés un préau, un chauffoir, une salle commune ; nous avons les meilleurs modèles de guichets et de grilles, et nos lits en fer, leurs sommiers et leurs couvertures ne laissent rien à désirer ; enfin nous avons tout examiné, tout approfondi, tout analysé, sauf le prisonnier lui-même.

Après nous être si consciencieusement occupé du logis, ne serait-il pas bon de songer à celui qui l'occupe? A cet égard, nous sommes fort en arrière, même des peuples chez qui la civilisation passe pour moins avancée que la nôtre, et les essais que nous avons faits sur une échelle d'ailleurs assez petite, sont encore trop nouveaux pour qu'on puisse bien juger des résultats. A défaut de notre propre expérience, pourquoi ne pas profiter de celle des autres. Depuis

longtemps les Américains, pour arriver à cette amélioration morale de leurs criminels, ont essayé de deux moyens : l'isolement complet et le demi-isolement.

Dans le premier, le prisonnier enfermé dans sa cellule ne sort jamais ; il ne communique avec personne : son isolement est absolu le jour et la nuit, et son désœuvrement entier.

Dans le second, le prisonnier n'est solitaire que la nuit : le jour il est réuni à ses co-détenus.

De ces deux manières, la seconde semble préférable ; l'isolement absolu est propre à jeter le prisonnier dans le désespoir et l'abrutissement, surtout quand on le laisse inoccupé.

Si cet isolement absolu est utile, ce ne peut être que dans des cas spéciaux, c'est-à-dire quand il s'agit de condamnés redoutables, ou nuisibles par les exemples et les conseils qu'ils donnent aux autres, ou bien encore d'hommes coupables de grands crimes et qu'en expiation la loi a livrés à leurs remords et condamnés à la solitude.

D'après ceci, on voit que c'est moins l'isolement des prisonniers que nous demandons, que le triage de ces prisonniers et la séquestration des hommes dangereux. La difficulté est de connaître ces hommes dangereux, de distinguer les êtres foncièrement gangrénés de ceux qui ne le sont qu'en partie. C'est donc le caractère de chaque condamné qu'il faut étudier, car avant de traiter un malade on doit

connaître sa maladie.

Habitués que nous sommes à mettre tout à l'entreprise et en adjudication, même la vie et la conscience, cette moralisation par tête, ces conversions une à une vont sembler d'une réalisation impossible et une véritable utopie. Autant d'individus, autant de régimes, dira-t-on. Je répondrai : pourquoi pas; est-ce que dans vos hôpitaux, vous saignez et purgez par chambrée ! Si vous traitez vos malades selon leurs maladies, traitez aussi vos méchants selon leur méchanceté, et vos vicieux selon leurs vices. Le sulfate de quinine guérit la fièvre et non la goutte; telles paroles, telles lectures, tels exemples feront effet sur cet artisan meurtrier, sur ce rustre incendiaire, sur ce vagabond voleur, et ne pourront rien sur ce faussaire homme du monde, sur ce notaire, sur cet avoué, sur cet agent de change, spoliateurs de leurs clients. A chacun il faut parler sa langue. Sans doute, après une longue cohabitation, les nuances de ces divers types de fripons s'affaibliront: par son audace, son mépris de la vie des autres, son amour du sang hautement avoué, l'assassin rendra le faussaire cruel, tandis que celui-ci rendra le meurtrier voleur en lui prouvant, la loi à la main, qu'il ne lui en aurait pas plus coûté pour tuer et voler que pour tuer sans rien prendre. Mais ce résultat, dans lequel vous trouverez une nouvelle preuve du danger de réunir les criminels, n'est probablement pas celui que vous cher-

chez. Conséquemment, pour première condition de l'amélioration des prisonniers, je demanderai leur division, non par catégories de taille, mais de moralité et de bon vouloir. La grande armée des bagnes, si fière du nombre et de la force de ses soldats, étant ainsi divisée par compagnies, escouades et pelotons, répartis sur des points divers, cesserait d'être menaçante. En vain on m'opposera la difficulté de garder des hommes disséminés, et la dépense qui en résulterait. Quant au premier point, la difficulté n'est pas plus grande que de les garder en masse. En ce qui concerne la dépense, je demanderai combien vous déboursez annuellement en frais d'assises, de juges, de témoins, de gendarmes, d'espions, et de plus en ferrures, en prisons, en échafauds, en bourreaux? Quand vous m'en aurez donné le chiffre, je vous prouverai qu'il vous en aurait coûté pour prévenir le crime moitié moins qu'il ne vous en coûte pour le punir. Ainsi, soit qu'on augmente le nombre des prisons, soit que l'on fractionne celles qui existent aujourd'hui, les prisonniers qui n'auraient pas été condamnés à la réclusion solitaire seraient divisés par classes ou séries, établies, non sur leur culpabilité passée et le plus ou moins de durée de leur peine, mais sur leur caractère et leur conduite présente.

Les hommes véritablement pervers ou affectant cette perversité, les professeurs de crimes, seraient séparés de leurs co-détenus, comme on sépare les

lépreux des gens sains. Ils seraient soumis à la prison cellulaire et à l'isolement absolu, sauf à faire cesser ce régime s'ils s'amélioraient. On leur fournirait des moyens d'occupation appropriés à leur éducation, à leur aptitude, à leur bonne volonté. Je ne verrais même pas d'inconvénient à ce qu'en récompense d'une amélioration de conduite, on permît aux prisonniers d'étudier et d'écrire, et qu'on leur confiât des livres et même des instruments de musique, de dessin, etc., sauf à les leur retirer s'ils en abusaient.

Les prisonniers de la catégorie suivante, ou *mi-dangereux*, ne subiraient qu'un demi-isolement : à certaines heures du jour, ils seraint réunis aux prisonniers de la même série. On pourrait même, s'ils étaient vieux ou infirmes, ou si leur amélioration était sensible, les loger par couples.

Ceux de la troisième catégorie seraient assortis par groupes plus ou moins nombreux, selon qu'on trouverait des caractères pouvant, sans se nuire moralement, sympathiser entr'eux et se livrer à un travail commun.

Une 4e catégorie comprendrait les prisonniers qui, par une bonne conduite auraient mérité un adoucissement de peine. Ceux-ci pourraient être chargés de diverses fonctions intérieures et jouir ainsi d'une demi-liberté.

Les prisons des femmes, toujours séparées de celles des hommes, seraient organisées d'une manière analogue, et autant que possible dirigées par

des femmes.

En outre des prisons ordinaires, il serait bon d'avoir des maisons de refuge, sortes de couvents dont la direction serait confiée à des religieux ou religieuses des ordres travailleurs. A chacune de ces maisons serait jointe une ou plusieurs fabriques, ou une exploitation agricole, ou simplement horticole s'il s'agissait de femmes.

Dans ces établissements de culture, il sera sans doute bien difficile de prévenir les évasions, mais une peine sévère, telle que la déportation ou l'emprisonnement cellulaire, préviendrait bien des tentatives.

Au nombre des maisons de refuge, il y en aurait dont les règles, plus ou moins rigoureuses, permettraient, en faisant passer le condamné de l'une à l'autre, d'alléger ou d'adoucir sa peine selon sa conduite.

Le régime ou la nourriture de ces maisons, et la privation d'eau-de-vie et autre liqueurs alcooliques qui, malgré la défense, pénètrent encore dans les prisons, pourraient, sans altérer la santé du condamné, influer sur son tempérament ou ses habitudes, et contribuer à affaiblir ses mauvais penchants. Par exemple, ce prisonnier querelleur, la terreur de ses co-détenus et même de ses gardiens, cet homme qu'une surabondance de vie et de force, ou que la fermentation d'un sang embrasé rend féroce et peut à tout instant conduire à l'échafaud, perdrait certainement de cette férocité, si, confiné dans un

couvent de trappistes, il n'avait d'autre table que celle de la maison.

Quels que fûssent d'ailleurs l'âge, le sexe et la classe dans laquelle le condamné serait rangé, son amélioration morale amènerait un adoucissement de position. Sa nourriture, son coucher deviendraient meilleurs; la nature du travail serait de son choix; puis il passerait d'une classe dans une autre, et de la prison dans les maisons de refuge, si le régime en était plus doux, ou s'il en avait manifesté le désir.

Une œuvre remarquable dans un genre quelconque pourrait aussi contribuer à faire adoucir le sort du prisonnier qui en serait l'auteur.

C'est après avoir traversé cette filière de moralisation que, rendu à la liberté, il serait enfin confié à la société de patronage. Les patrons qui voudraient se dévouer à cet acte de charité pourraient même s'occuper de ces malheureux avant leur libération, et porter leurs secours et leurs lumières jusque dans les prisons et les maisons de refuge.

Cette intervention n'aurait lieu que de concert avec les directeurs de ces maisons; car, si des moyens divers doivent être employés selon le caractère de chaque prisonnier, il faut pourtant qu'il y ait unité dans l'emploi de ces moyens.

La société de patronage aura donc une double mission : 1° l'assistance et la moralisation des classes pauvres, c'est-à-dire des artisans, manouvriers, cultivateurs, etc., qui seraient associés de l'institution

sous le titre de patronés ; 2° l'assistance et la moralisation des condamnés et des libérés.

Les condamnés ne sauraient faire partie de l'association ; les libérés pourraient, sur la demande d'un certain nombre de membres et à des conditions qui seront spécifiées, être admis comme patronés.

Après avoir posé les bases de l'institution du patronage et rappelé les causes qui la rendent nécessaire, nous allons indiquer comment on pourrait la rendre durable, car, ce n'est pas dès les premiers jours qu'on peut amener une réforme, c'est avec le temps et la persévérance.

Un bon règlement est le premier moyen comme la première garantie de durée de toute association. C'est ce règlement qui dès le principe la tuera ou lui donnera la force de vivre. Je n'ai pas la prétention de le tracer. Un tel travail demande de longues réflexions. Si je présente quelques formules d'articles, c'est seulement comme renseignements ou éléments offerts à la discussion.

La société serait composée des propriétaires, industriels, fonctionnaires, enfin des citoyens notables, qui, selon leur fortune, leur influence ou leur capacité, consentiraient à patroner, c'est-à-dire, à diriger comme tuteurs ou conseils une ou plusieurs familles, un ou plusieurs individus de la situation desquels ils s'engageraient à rendre compte tous les trimestres à un comité pris dans le sein de la société.

Ici, il y aurait à déterminer les droits des patrons et les devoirs des patronés. Ces droits ne pourraient être, en supposant que la loi civile pût dans ce cas servir de modèle, qu'une sorte de délégation de famille ou de pouvoir paternel. Conséquemment les devoirs seraient ceux d'un fils envers son père, d'un pupille envers son tuteur, ou d'un élève envers son professeur.

Rien de bien difficile à soumettre les patronés à cette obéissance de famille, si tous étaient des enfants; mais il n'en sera pas ainsi, il y en aura de tout âge. Alors, comment amener des hommes faits, des vieillards, tous gens habitués à l'indépendance, à vous initier au budget de leur ménage et à vous déclarer à la fin de chaque semaine, non seulement ce qu'ils ont gagné et ce qu'ils ont dépensé, mais comment ils l'ont gagné et comment ils l'ont dépensé. Sans doute, s'ils ont un intérêt à vous avoir pour patron, ils vous présenteront un compte, mais ce compte sera-t-il exact?

Pour les amener à cette exactitude, et, d'abord, à supporter ce contrôle, il faudrait que loin d'y voir une humiliation ils y fûssent portés par un sentiment d'honneur; il faudrait enfin qu'ils se considérassent moins comme vos subordonnés, que comme vos associés ou vos confrères dans l'institution. Le patroné ferait donc, comme le patron, partie de la société, et l'un des articles fondamentaux serait ainsi conçu:

L'association du patronage se compose de patrons

et de patronés.

Tout patroné peut devenir patron s'il remplit les conditions nécessaires.

Par contre, tout patron qui cesse de les remplir devient patroné, s'il veut continuer à faire partie de l'association.

Un autre article déterminerait les conditions d'admission, soit comme patron, soit comme patroné, admission qui, dans l'un ou l'autre cas, n'aurait lieu qu'après une sorte de candidature ou de surnumérariat, et un scrutin.

Il n'est pas inutile de dire qu'en prenant l'engagement de se conformer au règlement, chaque associé se soumettrait à en subir les conséquences. Ces conséquences pourraient être la suspension ou la radiation, seules punitions qu'après avertissement, remontrances et annotations, la société aurait le droit d'imposer.

Les suspensions et les radiations, de même que les admissions, seraient soumises au scrutin auquel prendraient part les seuls membres des comités.

Ces comités, choisis parmi les patrons auxquels on pourrait adjoindre un certain nombre de patronés, seraient également désignés par le scrutin et renouvelés annuellement ou plus souvent, s'il était nécessaire.

La répartition des patronés entre les patrons aurait lieu selon les localités, les quartiers, les convenances de voisinage, ou bien encore de gré à

gré, et par un accord entre les parties ; mais aucun arrangement ne serait valable qu'après avoir été sanctionné par les comités.

Lorsque les comités désigneraient d'office les patrons aux patronés, ils donneraient à ceux-ci les patrons qui, selon leur état ou leur position, pourraient leur être le plus utiles.

Il est bien entendu que toute famille serait maîtresse de refuser un patron ; mais si ce refus n'était basé que sur des motifs peu valables ou s'il s'étendait sur un trop grand nombre de patrons, ces familles cesseraient de faire partie de l'association.

Il en serait de même de celles qui, incorrigibles ou indisciplinables, auraient été successivement abandonnées par tous leurs patrons.

Les engagements de patroné à patron et réciproquement, pouvant se renouveler indéfiniment, ne seraient pris que pour un temps fort limité : à la fin de chaque trimestre, tout patron aurait le droit de décliner son patronage et de repousser un individu ou une famille dont il serait mécontent, à charge d'en choisir ou d'en accepter immédiatement une autre, si les motifs par lui produits ne paraissaient pas au comité de nature à l'en dispenser pour un temps.

Tout patroné aurait la faculté de se plaindre au comité, d'un patron dont la conduite serait mauvaise ou qui ne s'occuperait pas de lui, ou bien encore qui abuserait de sa position pour exiger ce

qui ne serait pas dû. Si la plainte était reconnue fondée, le patronage pourrait être retiré d'office par le comité au patron négligent ou dérangé.

Aucun patron ne devant se charger d'un plus grand nombre de patronés que ses moyens ou ses occupations ne le lui permettent, toute personne qui demanderait ou accepterait le patronage d'une famille indiquerait sommairement au comité quelles sont ses intentions envers cette famille, et le temps et l'argent qu'elle compte employer à son œuvre.

Nul patron ne pourrait intervenir dans la direction d'une famille confiée à un autre patron, à moins que ce ne fût du consentement de celui-ci. Les comités seuls ou les membres délégués par eux auraient droit d'intervenir d'office.

Après avoir pris l'attache du comité, un patron pourrait déléguer ses pouvoirs à un autre patron et même à un patroné d'une capacité notoire, mais seulement pour un temps limité. Il pourrait également les confier à un membre de sa famille, fils, frère ou neveu, et même fille, femme ou sœur.

Le droit de patronage n'est pas spécial aux hommes; toutes les femmes qui présentent les mêmes conditions de fortune ou de charité peuvent être admises dans la société, sous le titre de dames ou demoiselles patronesses. Leur admission est également soumise au scrutin.

Les familles de patronés qui seraient, en majeure partie, composées de femmes, seraient, autant que pos-

sible, confiées aux dames patronesses.

Quand les localités le permettront, plusieurs patrons pourront, avec l'autorisation des comités, s'associer pour régir en commun un certain nombre de familles qui s'associeraient elles-mêmes pour travailler ensemble, ou bien encore pour leurs dépenses de nourriture, de chauffage et même de logis, toutes choses qui deviennent moins coûteuses quand on les rend collectives.

Quand un patroné voudra changer d'état ou mettre en apprentissage l'un de ses enfants, il consultera son patron. Le choix d'un métier est une affaire grave; de là dépend souvent le bonheur ou le malheur d'une vie entière. La légèreté avec laquelle les parents font ce choix pour un enfant dont ils ne consultent ni les goûts ni les dispositions, est cause que chacun, sauf des cas assez rares, apprend le métier pour lequel il est le moins propre, et dès lors qu'il doit faire toujours mal ou avec répugnance. C'est donc à l'époque de l'apprentissage que l'influence éclairée du patron et les essais qu'il pourra faire sur la vocation du jeune pupille, auront une grande importance.

Son premier soin sera qu'on n'attende pas trop tard pour inspirer l'amour du travail aux enfants, car ils ne l'auront jamais si on leur laisse passer trop d'années dans une oisiveté absolue.

D'un autre côté, il empêchera que ces enfants, et notamment ceux des villes de fabriques, ne soient

envoyés trop jeunes dans les ateliers et soumis à des travaux excessifs.

Quant à l'éducation ou à l'instruction religieuse, elle restera dans les mains de ceux qui, par état ou par devoir, en sont spécialement chargés. Les patrons veilleront seulement à ce que les enfants soient envoyés aux écoles et remplissent leurs devoirs de religion.

Le patronage ayant aussi pour but de prévenir le vagabondage, tout patron devra avertir le comité quand un de ses patronés aura disparu.

Lorsqu'un patroné quittera une ville pour aller s'établir dans une autre, il lui sera délivré un livret, et si, par sa conduite et son habileté dans sa profession, il a mérité une attestation favorable, il pourra être admis sur cette attestation dans la société de patronage de la ville où il prendra son nouveau domicile.

Un certain nombre de patronés d'une charité éprouvée seraient, sur leur demande, chargés de la moralisation des prisonniers et des libérés.

Les prisonniers ne pourraient avant leur libération obtenir le titre de patronés.

Les libérés n'acquerraient cette qualité qu'après un temps d'épreuve et lorsqu'ils auraient donné des garanties de conduite et de moralité. Leur admission au rang de patroné compléterait leur réhabilitation et conférerait au réhabilité les mêmes droits qu'aux autres patronés.

Nous avons dit que les peines applicables aux patrons comme aux patronés, seraient la remontrance, l'annotation, la suspension de fonctions, enfin la radiation. Les récompenses seraient des mentions honorables, l'admission dans les comités et même, pour les patronés, le titre de patrons honoraires.

Mais des rémunérations plus substantielles seraient peut-être nécessaires, et si une cotisation annuelle permettait d'avoir une caisse commune, on délivrerait de temps à autre des médailles d'honneur, des livrets sur la caisse d'épargne ou des instruments de métiers aux patronés les plus méritants.

Je n'étendrai pas plus loin cet aperçu; il suffira pour faire comprendre comment nous entendons le patronage. Ce n'est pas une partie de sa liberté que nous demandons au peuple; cette liberté n'est déjà que trop restreinte par la misère; c'est sa confiance. Qu'il sache que les droits et les devoirs sont ici réciproques. Sans doute on ne peut pas dire qu'il y ait égalité entre le patron et le patroné; il y a entre eux toute la distance de l'avoir au non avoir, ou bien encore du savoir à l'ignorance; mais, inégaux sous ce rapport, ils ne font pas moins partie d'une même association, et d'une association où tous les rangs sont ouverts à chacun, puisque tout patroné peut devenir patron, et que ce patron lui-même, par suite d'un revirement de fortune, peut se trouver dans la classe des patronés. Il ne s'agit donc que d'une confraternité qui n'est

dégradante pour personne, confraternité qui présente à l'homme aisé le moyen d'aider celui qui ne l'est pas, et à celui-ci la possibilité de se rapprocher de l'homme aisé. Rien ici qui puisse blesser l'orgueil du pauvre; rien non plus qui préjudicie aux intérêts du riche, car je ne pense pas qu'en s'associant au patronage il dépense beaucoup plus que ce qu'il donne annuellement en aumônes.

La mesure ne nuirait pas davantage aux anciens clients de ce riche ou à ses pauvres ordinaires; puisqu'il pourra les choisir pour patronés; seulement l'association exigera qu'il s'occupe un peu plus de l'emploi qu'ils font de ses dons; et des moyens qu'ils prennent pour n'en avoir plus besoin. Leur faciliter ces moyens, ne le perdons pas de vue, est un des devoirs du patronage.

Bien des procédés ont été mis en œuvre pour faire cesser le malaise des classes ouvrières, mais aucun n'a complètement réussi. Essayons donc de celui-ci. Il n'a rien de bien difficile, ni même de bien neuf, puisqu'il ne consiste qu'à régulariser et étendre ce que tant de personnes font déjà.

En secourant le pauvre honnête, n'abandonnons pas celui qui ne l'a pas toujours été. Quand le condamné a subi sa peine, il est aux yeux de la loi quitte envers la société; ne soyons pas plus sévères que cette loi. S'il a le désir de revenir au bien, secondons ce désir; s'il ne l'a pas, tâchons de le lui inspirer. Il n'est pas de scélérat, quelque noir

de crimes qu'il paraisse, qui n'ait eu ses jours d'innocence; faisons en sorte qu'il s'en souvienne et qu'il les regrette; alors il sera bien près de revenir au bien. Sans doute ces cures sont difficiles et demandent un grand dévouement, mais aussi le résultat est beau. Nous l'avons dit: il ne peut y avoir d'œuvre plus noble, plus méritoire que de faire d'un criminel un honnête homme, et celui qui y parvient, nouveau créateur, se rapproche véritablement de la divinité. Tentons-le donc en n'oubliant pas que l'ordre, l'ensemble et surtout la persévérance sont les conditions premières de tout succès.

Abbeville, le 8 *Mai* 1846.

J. BOUCHER DE PERTHES.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

RECHERCHES

SUR UNE COLONIE MASSILIENNE

ÉTABLIE

DANS LE VOISINAGE DE L'EMBOUCHURE DE LA SOMME,

Pour le trafic de l'étain et des autres productions de la Grande-Bretagne.

AVEC UNE CARTE

Représentant l'emplacement de cette colonie.

Par [illegible] DE POILLY, licencié de la faculté des lettres de Paris.

Les patois et les noms propres de lieux me paraissent des mines presque intactes et dont il est possible de tirer de grandes richesses historiques.

LE COMTE DE MAISTRE. *Soirées de Saint-Pétersbourg.* T. 1, Page 122, à la note.

CHAPITRE Ier.

Les Carthaginois. — Détroit de Gadès. — Les Oestrymnides ou Cassitérides. — Principal but du voyage aux Oestrymnides. — Moyens mis en usage pour tenir cette navigation secrète. — Comment le commerce se faisait aux Oestrymnides. — Premier indice que les Carthaginois ont visité les bords de la Somme.

D'irrécusables témoignages historiques attestent que les côtes septentrionales de la Gaule ont été explorées, dans une haute antiquité, par deux peuples rivaux: les Carthaginois et les Massiliens. Avant de nous occuper de ceux-ci, il est nécessaire que nous jetions sur les premiers un coup-d'œil rapide.

Carthage était une des nombreuses colonies de Tyr, la plus puissante des villes de la Phénicie. Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, ses marchands, à l'exemple de ceux de la métropole, osaient déjà franchir le détroit de Gadès (Gibraltar). Deux de ses amiraux, Hannon et Himilcon, qui, d'après le témoignage de Pline (1), étaient contemporains, et dont le premier longeait les côtes de l'Afrique, tandis que l'autre s'avançait au nord vers les îles Oestrymnides, ont laissé des périples ou relations de voyages maritimes qui lèvent tous les doutes à cet égard. Le début de la première de ces relations nous apprend qu'on la conservait à Carthage dans le temple d'Hercule, où l'auteur lui-même l'avait déposée. Tout porte à croire qu'une mesure semblable avait été prise pour assurer le même degré d'authenticité au périple d'Himilcon, dont le début est perdu.

L'estimation du temps où ces périples ont été écrits varie beaucoup. Bréquigny et Bougainville, qui les font remonter, l'un vers 500, l'autre, vers 570 avant l'ère chrétienne, paraissaient avoir approché le plus de la vérité. On trouvera les autres estimations dans la *Biographie universelle*, article : Hannon, par M. Raoul Rochette.

(1) Hanno, Carthaginis potentiâ florente, arcumvectus à Gadibus ad finem Arabiæ, navigationem prodidit scripto, sicut ad extrema Europæ noscenda missus eodem tempore Himilco.

PLINII *Hist. natur.* lib. 2. Cap. 67.

Quant aux îles dont il est ici question, disons, d'après la même autorité, que « M. Gosselin (1) a » démontré jusqu'à l'évidence, l'opinion déjà sou» tenue par Camden, que les Oestrymnides d'Himilcon, » les Cassitérides des Grecs et des Romains, sont » les Sorlingues ou Scillies des Anglais modernes. »

Tout le monde sait que la plus précieuse des marchandises que les Carthaginois allaient chercher dans ces îles, était l'étain, devenu pour eux une source inépuisable de richesses. Himilcon dit, d'après sa propre expérience, qu'il leur fallait quatre mois de navigation pour parvenir de Carthage au pays qui produit ce métal. Mais comme ils avaient une foule de colonies en deçà et au delà du détroit de Gadès, il est probable que leur point de départ le plus ordinaire était un des ports de cette partie méridionale de l'Espagne qui s'appelle aujourd'hui Andalousie.

Du reste, il n'est pas de bruits absurdes qu'eux et les Tyriens, leurs prédécesseurs, avec qui les écrivains grecs les ont quelquefois confondus sous le nom générique de Phéniciens (2), ne fussent parvenus à accréditer sur les dangers de cette navigation et les obstacles dont ils la prétendaient semée; et Héeren remarque que le géographe Scylax parlait d'après une opinon généralement admise quand il

(1) Recherches sur la géographie. — Tom. 5, pages 162-163.

(2) C'est ce qu'on pourra remarquer dans le passage de Strabon, cité en note à la page suivante.

disait au commencement de son périple, « qu'au » delà des colonnes d'Hercule, du côté de l'Europe, » quand on avait dépassé les nombreuses colonies » des Carthaginois, on ne trouvait que de la vase, » des terrains inondés et des mers (1). »

Le secret de cette navigation fut si bien gardé, que les peuples commerçants de la Grèce, quoique leur génie investigateur dût ici se trouver stimulé par l'intérêt, restèrent toujours dans l'ignorance à cet égard. « Les Romains eux-mêmes, dit M. Raoul » Rochette, partagèrent cette ignorance longtemps » après que la destruction de Carthage les eut mis » en possession des titres et des archives de cette » cité rivale.... tant avaient été ingénieuses les précau- » tions des Carthaginois pour se réserver le commerce » des Cassitérides. (2) »

Il faut ajouter que, pour s'assurer le monopole de ce commerce, tous les moyens paraissaient légitimes à ces avides marchands. Strabon raconte que le commandant d'un de leurs navires se voyant poursuivi par des Romains désireux d'apprendre cette route que Carthage avait tant d'intérêt à cacher, se précipita de son plein gré dans des lagunes où ces imprudents s'engagèrent et trouvèrent la mort. Pour

(1) Ἀπὸ τῶν Ἡρακλείων στηλῶν τῶν ἐν Εὐρώπῃ ἐμπορία πολλὴ τῶν Καρχηδονίων, καὶ πηλὸς καὶ πλημμυρίδες, καὶ πελάγη.

Périple de Scylax.

(2) Biographie universelle. Article : Himilcon.

lui, il en fut quitte pour la perte de ses marchandises, dont le prix lui fut payé par l'État (1).

Le périple d'Himilcon nous apprend que les Carthaginois étaient obligés, pour commercer aux Oestrymnides, d'avoir recours aux naturels de ces îles, qui, au moyen de canots construits avec des peaux au lieu de planches, transportaient sur les côtes d'Albion et d'Hibernie (l'Angleterre et l'Irlande) les marchandises des étrangers, et leur rapportaient en échange diverses productions de ces deux contrées. Selon Strabon, ces productions, pour la Grande-Bretagne, outre l'étain, étaient le plomb et des cuirs. Les objets d'échange, suivant la même autorité, consistaient en poterie, en sel, en ustensiles d'airain (2). Remarquons en passant que Jules César, dans ses Commentaires, indique aussi l'airain comme un métal qui manquait aux Bretons (3).

(1) Πρότερον μὲν οὖν Φοίνικες μόνοι τὴν ἐμπορίαν ἔστελλον ταύτην ἐκ τῶν Γαδείρων, κρύπτοντες ἅπασι τὸν πλοῦν· τῶν δὲ Ῥωμαίων ἐπακολουθούντων ναυκλήρῳ τινί, ὅπως καὶ αὐτοὶ γνοῖεν τὰ ἐμπορεῖα, φθόνῳ ὁ ναύκληρος ἑκὼν εἰς τέναγος ἐξέβαλε τὴν ναῦν, ἐπαγαγὼν δ' εἰς τὸν αὐτὸν ὄλεθρον καὶ τοὺς ἑπομένους, αὐτὸς ἐσώθη διὰ ναυαγίου, καὶ ἀπέλαβε δημοσίαν τιμὴν, ὧν ἀπέβαλε φορτίων.

Strabon Geog. lib. tertius, Sub finem.

(2) Μέταλλα δὲ ἔχοντες καττιτέρου καὶ μολύβδου, κέραμον ἀντὶ τούτων τῶν δερμάτων διαλλάττονται, καὶ ἅλας, καὶ χαλκώματα πρὸς τοὺς ἐμπόρους.

Strabo Id.

(3) Ære utuntur importato. — Jul. Cæs. Comment. lib.. 85.

Quelles qu'aient été l'origine et la cause de cette condition gênante de ne commercer dans les deux grandes îles de l'archipel britannique que par l'intermédiaire des habitants des Oestrymnides; les négociants de Carthage n'ont-ils jamais songé à s'y soustraire, au moins pour la plus considérable des deux? Dans un temps où, selon l'expression d'Héeren, la navigation était toujours réduite au cabotage (1), où les plus hardis marins, forcés de ne s'avancer que de cap en cap, ne pouvaient hasarder de traverser en pleine mer que lorsque les distances étaient peu considérables: ces intrépides marchands n'ont-ils jamais essayé de pénétrer directement jusqu'au pays de l'étain en partant d'un point du continent qui en fût plus rapproché que ne le sont des Sorlingues les îles mêmes qui se rencontrent près de la côte gauloise, à l'entrée de la Manche? Enfin, ne fût-ce que pour faire leurs échanges avec plus de profit en offrant à un plus grand nombre de consommateurs les objets importés, n'ont-ils jamais visité le canal, et fait voile jusqu'au rivage qui regarde le *Cantium*, cette florissante province britannique, où dans le suite aborda deux fois Jules-César?

Nous répondrons à ces questions par le récit de plusieurs découvertes archéologiques faites à diverses époques peu éloignées, dans une contrée septentrio-

(1) De la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité. Tom. 1. page 32.

nale de la France qui réclamera bientôt toute notre attention. Voici en quoi consiste une de ces découvertes; quant aux autres, l'opportunité d'en parler se présentera naturellement dans notre cinquième chapitre.

Abbeville, située sur la Somme à vingt-cinq kilomètres environ de l'embouchure de cette rivière, est toute moderne; c'est ce que personne ne conteste aujourd'hui; toute fois, la découverte de divers objets antiques, et particulièrement d'ustensiles à l'usage des Romains, a prouvé que bien des siècles avant qu'elle existât comme ville, des habitations se sont élevées sur une partie de son enceinte actuelle.

Dans une de ses rues on abattit, en 1795, une fausse-porte qui, au temps des comtes de Ponthieu, marquait de ce côté, sous le nom de Porte-Comtesse, la limite de la capitale de leurs états. A la gauche de cette fausse-porte était une vieille tour, dépendance d'une commanderie de Malte. Elle fut aussi abattue; et au milieu d'un mur extrêmement épais, on trouva dans un vase de terre des *médailles Carthaginoises* qu'on y avait réunies à un grand nombre de médailles de Posthume, dans l'intention évidente, croyons-nous, d'indiquer que ce fort, élevé sous le règne de cet empereur, succédait à un autre dans les débris duquel on avait recueilli ces précieux témoignages de la présence des Carthaginois dans ces contrées. Ajoutons que, près de cette tour, on découvrit, en continuant les travaux de démolition, des restes d'autres tours

dont les fondements, enterrés à une grande profondeur, à cause de l'exhaussement progressif du sol, paraissaient remonter à une antiquité fort reculée.

Nous étions à Abbeville quand cette découverte fut faite, et l'exactitude de tous ces détails nous a été depuis confirmée par d'autres témoins de notre âge. Quant aux médailles puniques, elles furent, dans le temps, envoyées à Paris, et c'est là que fut constatée leur authenticité. Que sont-elles devenues? Nous l'ignorons (1).

A ce fait, qui nous semble réunir tous les caractères de la certitude historique, objectera-t-on que si les Carthaginois sont en effet venus trafiquer dans le Ponthieu, ils ont dû y laisser quelques unes de leurs monnaies ailleurs que dans les fondations d'un monument? Il est facile de répondre que c'est là seulement qu'ils ont dû en déposer quelques unes, si, après avoir poussé leurs excursions maritimes jusque dans des contrées qu'on croyait alors toucher aux extrémités de la terre (2), ils voulaient faire passer à la postérité le souvenir de ces audacieuses expéditions.

(1) Nous venions de mettre la dernière main à la rédaction de ces recherches, lorsque M. Louandre publia (fin de décembre 1844) son *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*. Nous y avons vu avec la plus grande satisfaction que ce savant, si recommandable surtout par son exactitude, parle de la découverte des médailles Carthaginoises (tom. 1. pages 14 et 15) d'une manière qui justifie pleinement ce que nous disons nous-même.

(2) Cette opinion existait encore dans le cinquième siècle après notre ère : car Saint-Jérôme (*Epist. 91 ad Ageruchiam*), au nombre des pou-

On ne trouve de leurs monnaies ni aux Sorlingues, qu'ils ont si longtemps fréquentées, ni en Irlande, ni en Angleterre, ni sur nos côtes; et la raison en est toute simple : c'est que les Carthaginois, dans tous ces pays, ne trafiquaient qu'au moyen des échanges.

Demandera-t-on où sont, chez nous, les traces laissées sur le sol par les Carthaginois? Comme une pareille question pourrait se renouveler pour les Massiliens, nous rappellerons ici une fois pour toutes que dans l'histoire des anciennes nations commerçantes, il faut éloigner de l'idée de colonie toutes ces idées accessoires de grandeur, de richesse, d'indestructibilité que les Romains ont accoutumé les modernes à y attacher; et entendre le plus souvent par ce mot de simples comptoirs ou entrepôts, que le trafic des peuples civilisés avec des peuples grossiers rendait indispensables. La riche ville de Milet avait fondé, dit-on, trois cents de ces sortes d'établissements sur les seuls rivages du Pont-Euxin. Où sont, à l'exception de Bysance et d'un bien petit nombre d'autres, les places qu'elles occupaient? Mais pour nous en tenir au peuple dont nous parlons dans ce chapitre, qui n'avouera pas avec Héeren, que les Carthaginois « auraient contrevenu à leur » coutume constante et à leur politique comme né-

plades que les Pannoniens transportaient de son temps dans la Germanie, compte les Morins, qu'il appelle *extremi hominum*.

» gociants, s'ils ne s'étaient établis sur quelques » points des côtes septentrionales (de la Gaule) et » surtout aux îles Sorlingues (1)? » Eh bien? quels vestiges reste-t-il de ces lieux consacrés au commerce, qui, malgré le silence de l'histoire, n'en ont pas moins existé? Aucun.

Mais, pourra-t-on nous dire, en admettant que les Carthaginois, à une époque reculée, soient venus jusque sur les bords de la Somme, pourquoi ne sont-ils pas restés dans un pays propre à faciliter leurs communications directes avec l'Angleterre? Nous avouons que cette objection est fondée: car il paraît certain que les Oestrymnides n'ont pas cessé d'être le centre actif de leur commerce de l'étain. Nous répondrons toutefois que si, comme nous le croyons, les Carthaginois ont été amenés par leur génie commercial jusque dans le voisinage de l'embouchure de cette rivière, ils ont dû, dans un temps plus ou moins éloigné, y rencontrer de redoutables concurrents avec lesquels ils auront prudemment évité, ou de se mettre en contact, ou de mesurer leurs forces. C'est de ces concurrents que nous allons parler.

(1) Ouvrage cité plus haut. Tom. 1. page 60.

CHAPITRE II.

Les Phocéens s'établissent à Massilia. — Inimitiés et guerres entre les Massiliens et les Carthaginois. — Influence des Massiliens dans la Gaule. Leur union constante avec les Romains. — Commerce des Massiliens. — Ils font directement le trafic de l'étain. — Ce que c'était que la Celtique selon Diodore de Sicile.

Les côtes de l'Océan, au sud et au nord du détroit de Gadès, restèrent toujours libres pour le commerce des Carthaginois. C'est seulement sur la Méditerranée qu'ils trouvèrent, dès les premiers temps de leur puissance maritime, une dangereuse rivalité de la part des tribus Helléniques établies, soit dans la Grèce proprement dite, soit dans les îles de ces parages, soit dans la partie méridionale de l'Italie, soit sur les côtes de l'Asie-Mineure.

Cette dernière contrée, siége, pendant une longue suite de siècles, d'une industrie active, fut attaquée, après la chûte du trône de Lydie, par les Perses devenus conquérants. Les Grecs asiatiques durent se soumettre à cette puissance colossale. Les Phocéens

seuls, décidés à tout souffrir plutôt que de subir une domination étrangère, renoncèrent pour la plupart à leur patrie ; et, sur leurs vaisseaux chargés de leurs richesses, se réfugièrent en Corse, dans leur colonie d'*Aleria* ou *Alalia* (541 ans avant J. C.). Carthage, maîtresse d'une partie de l'île, s'opposa à cet établissement, et équipa une flotte de concert avec les Etrusques, ses alliés. Un combat, le premier combat naval dont parle l'histoire, s'engagea en 535. L'avantage resta aux Phocéens, mais se reconnaissant trop faibles pour pouvoir se maintenir en Corse, ils passèrent sur la côte méridionale de la Gaule, et se fixèrent pour toujours à Masillia (ou Marseille), autre colonie dont ils avaient jeté les fondements soixante-quinze ans auparavant.

On conçoit par ce précis, tiré en partie d'Hérodote, que les Massiliens et les Carthaginois furent, dès cette époque, des ennemis irréconciliables. Une fois établis sur les bords du Rhône, les Massiliens étendirent progressivement leur influence sur une grande partie de la Gaule méridionale ; et quoique inégaux en forces, ils surent se défendre avec tant de succès, sur terre et sur mer, contre les attaques de leurs rivaux acharnés, qu'ils les forcèrent enfin, après plusieurs rencontres sanglantes, à renoncer au projet d'établir des colonies dans leur voisinage. Justin, qui entre dans quelques détails à ce sujet (1), raconte aussi

(1) JUSTIN. Lib. 43. Cap. 5.

qu'ils eurent à soutenir contre les Gaulois des guerres dont l'issue glorieuse apprit à ces peuples à les respecter.

Les Massiliens, sortis de cette civilisation gréco-asiatique qui a produit tant d'hommes illustres dans toutes les carrières, restèrent, au milieu des nations grossières avec lesquelles ils avaient des rapports continuels, aussi considérés des Romains pour leur politesse pleine de dignité, nous apprend Tite-Live, que s'ils eussent habité le centre même de la Grèce; et eurent la gloire de conserver sans altération, ajoute cet historien, non seulement leur belle langue et leur manière de s'habiller, mais, avant tout, leurs mœurs, leurs lois et l'heureux génie qui les caractérisait (1). Tout cela, ce nous semble, indique assez bien la cause de la suprématie morale qu'ils ne tardèrent pas à acquérir dans leur nouvelle patrie.

Certes il n'y a aucune comparaison possible à établir, sous le rapport de la puissance, entre Rome antique et Massilia. Cependant, malgré cette immense inégalité, chacune de ces républiques a offert à l'autre un point de contact qui a dû finir de bonne heure par les unir étroitement. L'une n'attaquait pas encore,

(1) Massilienses, quos si natura insita velut ingenio terræ vinci posset, jampridem efferassent tot indomitæ circumfusæ gentes, in eo honore, in eâ meritò dignitate audimus apud vos esse, ac si medium umbilicum Græciæ incolerent. Non enim sonum modo linguæ vultumque et habitum, sed ante omnia mores et leges et ingenium sincerum integrumque à contagione accolarum servarunt.

Tit-Liv. Lib. 37. Cap. 54 (in orat. Rhodiorum.)

mais songeait sans doute à attaquer Carthage dans son génie envahisseur; et l'autre la poursuivait déjà dans son commerce. Aussi une alliance si utile aux intérêts des deux partis ne tarda-t-elle pas à se conclure et à devenir inaltérable. Quelle qu'en soit l'antiquité, un passage de Diodore de Sicile semble prouver qu'elle existait déjà, avec une confiance sans bornes de la part des Romains, vers l'an 394 avant J.-C. Car il résulte de ce passage que ceux-ci, après la prise de Veies, ayant voté à Apollon un cratère d'or équivalant pour le prix à la dîme du butin, des députés portèrent ce cratère dans le temple de Delphes, *où ils le déposèrent dans le trésor des Massiliens* (1).

Rome, en s'avançant vers la domination universelle, couvrit toujours Massilia de sa puissante égide, comme de leur côté, les Massiliens ne cessèrent jamais de donner à leur alliée protectrice d'utiles secours dans toutes ses guerres. C'est encore Justin qui nous l'apprend (2); et Cicéron, après la conquête des Gaules, indigné de l'ingratitude dont ses concitoyens payaient leur plus ancienne alliée, proclamait, dans deux endroits différents de ses ouvrages, que jamais, en combattant les peuples transalpins, les

(1) .... Οἱ δὲ τὸν κρατῆρα κομίζοντες ἀναθέντες αὐτὸν εἰς τὸν τῶν Μασσαλιητῶν, θησαυρὸν, εἰς Ρώμην ἀνέστρεψαν.

Diod. Sic. Lib. 14. Cap. 93.

(2) Justin. Loco citato.

généraux romains n'avaient remporté de victoire sans le secours de Massilia (1).

Après avoir réduit leurs voisins à rechercher leur alliance, et contraint les Carthaginois à leur demander la paix (2), les Massiliens, que rendait plus respectables encore l'amitié intéressée des Romains, virent s'accroître de jour en jour la prospérité de leur ville ; et il semble que dans ce repos, noblement acquis au prix de leur sang, ils se soient appliqués surtout à chercher de nouvelles sources de richesses, en ouvrant à leur commerce des routes inconnues.

Préoccupés des profits immenses que les Carthaginois tiraient de leurs voyages aux Cassitérides, essayèrent-ils de parvenir jusqu'à ces îles en doublant le détroit de Gadès ? Cela ne nous paraît pas probable ; car eussent-ils méprisé les dangers signalés par le crédule Scylax (3), il en existait pour eux, selon nous, un bien plus réel, que souvent il leur eût été impossible d'éviter : nous parlons ici de ces colonies dont la prévoyance de leurs rivaux avait couvert le littoral de la péninsule, et sur le territoire desquelles l'imperfection de l'art nautique les aurait contraints

(1)...... Sine quâ (Massiliâ) nunquam ex transalpinis gentibus majores nostri triumpharunt. — Cic. Philip. 8.

...... Sine quâ nostri imperatores ex transalpinis bellis nunquam triumpharunt. — De offic. lib. 2.

(2) Justin. Loco citato.

(3) Nous aurions dû dire plus haut qu'Héeren croit que ce géographe a été contemporain d'Hannon et d'Himilcon.

de relâcher plus d'une fois avant de pouvoir s'élever jusqu'à la hauteur des côtes de la Gaule.

Ils durent donc renoncer à une navigation hérissée de tant de difficultés ; mais ils n'en persistèrent pas moins à tendre vers le but désiré ; et, à force de persévérance, ils parvinrent enfin à se frayer, à travers la Gaule, une route jusqu'à des rivages d'où il leur était facile de se procurer le précieux métal. Le moyen dont ils se servirent pour se concilier tant de tribus qui ont dû leur donner passage sur leur territoire, c'est là un de ces mystères historiques qui resteront toujours sans explication. Mais le résultat de leurs efforts est certain. Diodore de Sicile va nous en offrir la preuve.

Deux passages de cet écrivain, tous deux tirés du cinquième livre de sa bibliothèque historique, nous instruisent du commerce de l'étain par la voie de terre. Voici le premier :

« Les marchands, dit-il, achètent ce métal aux
» habitants de la Bretagne, et de là le transportent
» dans la Gaule ; ensuite, prenant la voie de terre,
» et traversant la Gaule en trente jours environ, ils
» le conduisent, chargé sur des chevaux, jusqu'à
» l'embouchure du Rhône (1). »

(1) Ἐντεῦθεν δ'οἱ ἔμποροι παρὰ τῶν ἐγχωρίων ὠνοῦνται, καὶ διακομίζουσιν εἰς τὴν Γαλατίαν· τὸ δὲ τελευταῖον πεζῇ διὰ τῆς Γαλατίας πορευθέντες ἡμέρας ὡς τριάκοντα κατάγουσιν ἐπὶ τῶν ἵππων τὰ φορτία πρὸς τὴν εκβολὴν τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ.

Diod. Sicul. lib. 5. Cap. 22.

Les renseignements que renferment ce peu de lignes sont précieux. Nous y voyons d'abord le lieu d'où l'on tirait l'étain et celui où on le faisait parvenir : car ces mots : ***l'embouchure du Rhône***, ne peuvent offrir ici aucune difficulté ; ils signifient sans nul doute l'embouchure principale de ce fleuve ; c'est-à-dire, comme s'exprime Polybe en parlant des points où le consul Scipion fit débarquer son armée quand il vint à la recherche d'Annibal, l'***embouchure Massilienne***(1). Ainsi, ces marchands dont il est ici question, ce sont les Massiliens.

Nous y voyons ensuite que ces marchands, ayant une fois découvert le moyen de devenir les concurrents des Carthaginois dans le commerce de la Grande-Bretagne et du nord de la Gaule, sans être obligés de franchir le détroit de Gadès, n'ont plus dû se mettre en peine de chercher vers ces contrées une voie par la navigation, puisqu'ils faisaient en trente jours un voyage que leurs rivaux, en partant de Carthage, ne pouvaient achever en moins de quatre mois, comme nous avons vu plus haut, qu'Himilcon le dit dans son périple.

Enfin, on tire nécessairement de ce passage une déduction importante : c'est que les Massiliens avaient sur une des côtes de la Gaule situées en face de la

(1) Καὶ καθορμισθεὶς πρὸς τὸ πρῶτον στόμα τοῦ Ῥοδανοῦ, τὸ Μασσαλιωτικὸν προσαγορευόμενον, ἀπεβίβαζε τὰς δυνάμεις.

Polyb. lib. 3. Cap. 41.

Grande-Bretagne, un établissement permanent où se trouvaient des navires propres au commerce. Car sans un établissement de ce genre, comment eux, habitant sur les bords de la Méditerranée, auraient-ils pu, au terme d'un long voyage à travers les terres, se procurer sur l'Océan les vaisseaux dont ils avaient besoin pour porter leurs marchandises en Angleterre, et en rapporter les productions qu'ils recevaient en échange? En effet, ce n'est plus ici comme aux Oestrymnides, dont les habitants servaient d'intermédiaires entre les Carthaginois et les naturels d'Albion ou d'Hibernie. Ce sont les marchands étrangers eux-mêmes qui traitent directement avec les Bretons. Il leur fallait donc, comme nous le disions, des navires pour traverser le canal; il leur fallait de plus, vis-à-vis des côtes d'Angleterre, des comptoirs où l'échange des marchandises massiliennes contre celles du nord se fît incessamment, afin que celles-ci pussent être transportées sans retard à Massilia, quand il en était besoin.

Ainsi, tout concourt à prouver que les Massiliens ont eu, sur les côtes dont nous parlons, une colonie dont les habitants devaient avoir formé, avec la peuplade gauloise dont ils occupaient en partie le territoire et avec les Bretons dont ils fréquentaient le pays, une de ces alliances que rien ne peut rompre parce qu'elles ont pour base l'intérêt de toutes les parties contractantes.

Ces suppositions se trouvent en partie confirmées

par une phrase des commentaires de Jules-César, laquelle a, de plus, l'avantage de nous apprendre vers quelle partie de la côte de la Gaule était situé cet établissement des Massiliens. Le conquérant se trouvait alors sur le rivage qui fait face au Cantium, et avait formé la résolution de retourner dans cette province de la Bretagne. « Mais, dit l'historien, les » insulaires ayant appris son projet par les *Mar-* » *chands*, lui envoyèrent des députés (1). »

Ces marchands qui, certes, n'étaient pas des naturels de cette côte septentrionale; car l'auteur n'aurait pas manqué de faire mention de ces officieux amis des Bretons, ou sous le nom général de Gaulois, ou sous celui du canton qu'ils habitaient; sans avoir recours à cette qualification, qui, dans une contrée si éloignée de tout centre commercial, indique assez une origine étrangère : ces marchands, disons-nous, qui ne pouvaient être autres que ces Massiliens occupés du commerce de l'étain, que nous venons de voir et que nous verrons encore désignés sous cette dénomination par Diodore de Sicile, restaient donc à demeure sur ces rivages; ils prenaient intérêt à tout ce qui concernait les habitants du Cantium; et enfin ils avaient des moyens de traverser le canal toutes les fois qu'ils le voulaient.

(1) Consilio ejus cognito et per mercatores perlato ad Britannos à compluribus ejus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt.

Jul. Cæs. Comm.

Arrêtons-nous ici à ces précieux renseignements, et voyons le second passage de l'auteur de la *Bibliothèque historique* :

« On embarque, y est-il dit, de l'île-Britannique,
» pour la côte opposée de la Gaule, une grande quan-
» tité d'étain, que les *marchands* transportent sur des
» chevaux, en traversant le centre de la Celtique,
» chez les Massiliens et dans la ville nommée *Narbonne*.
» Ce dernier lieu, colonie romaine, ajoute l'historien,
» renferme *l'emporium* le plus considérable du pays,
» tant à cause de sa commodité que de son opu-
» lence (1). »

Hâtons-nous d'abord, afin de n'être pas forcé plus tard de revenir sur nos pas, de dire quelques mots sur la ville antique dont il est question dans ce dernier passage.

Narbonne, cité gauloise, était déjà fameuse au IV[e] siècle avant notre ère; on en trouvera, dans le chapitre suivant, une preuve qui ne laissera lieu à aucun doute; son port, formé par un lac aujourd'hui encombré de sables, que Pline appelle *Rubrensis* et Méla *Rubrenus*, en faisait une place tellement importante pour le commerce de la Méditerranée, que les

(1) Πολὺς δὲ (καττίτερος) καὶ ἐκ τῆς Βρεττανικῆς νήσου διακομίζεται πρὸς τὴν καταντικρὺ κειμένην Γαλατίαν, καὶ διὰ τῆς μεσογείου Κελτικῆς ἐφ'ἵππων ὑπὸ τῶν ἐμπόρων ἄγεται παρά τε τοὺς Μασσαλιώτας καὶ εἰς τὴν ὀνομαζομένην πόλιν Ναρβῶνα· αὕτη δ'ἐστιν ἄποικος Ῥωμαίων, διὰ δὲ τὴν εὐκαιρίαν καὶ εὐπορίαν μέγιστον ἐμπόριον ἔχουσα τῶν ἐν ἐκείνοις τοῖς τόποις.

Diod. Sicul.

Romains, grâce peut-être aux bons offices de leurs bons amis les Massiliens (voir plus haut les deux passages que nous avons cités de Cicéron), y envoyèrent en 120 avant notre ère, selon Eutrope (1), c'est-à-dire, vingt-six ans seulement avant la prise de Carthage (2), une colonie sous la conduite de l'orateur Crassus. Mais il est à croire que malgré cette colonisation, Narbonne resta toujours en grande partie gauloise; car Suétone en appelle les habitants du temps de Jules-César des demi-barbares (3).

Présentons maintenant une question que nous n'avons vue soulevée nulle part. Les deux passages de Diodore de Sicile, que nous venons de citer, indiquent-ils l'un et l'autre une même époque, ou, en termes équivalents, veulent-ils dire la même chose ? Non, certainement. En effet, que le grave auteur d'un ouvrage historique qui, quand il était complet, ne renfermait pas moins de quarante livres, travail immense auquel il a consacré sa vie entière, ait, dans le même livre, à quelques chapitres seulement d'intervalle, raconté deux fois le même fait sans qu'il y ait aucun motif qui le forcât à cette répétition, ce serait là, de

(1) Marco Porcio Catone et Quinto Marcio Rege Consulibus, sexcentesimo trecentesimo anno et tertio ab urbe conditâ, Narbona in Galliâ colonia est.
EUTROP. *Hist. Rom.* lib. 4.

(2) Voluit (Crassus) adolescens in coloniâ Narbonensi, causæ popularis aliquid attingere, eamque coloniam, ut fecit, ipse deducere.
CICERONIS BRUTUS.

(3) Civitate donatos et quosdam è semibarbaris (Narbonenses intelligit Suetonius) Gallorum recepit in curiam. *Vita J. Cæsar.* cap. 76.

la part d'un tel écrivain, une étourderie qu'il est impossible d'admettre.

D'ailleurs, dans le premier de ces deux passages, il n'est question, comme on a pu le remarquer, que d'un seul lieu de la Gaule méridionale où l'étain était transporté : la bouche du Rhône par excellence, c'est-à-dire, la bouche massilienne. Dans le second, le Rhône est oublié ; ce n'est plus à travers la *Gaule*, c'est à travers la Celtique (deux contrées que, selon l'auteur, comme on le verra plus loin, il faut bien se garder de confondre) que le précieux métal est conduit vers deux destinations différentes, savoir : chez les Massiliens, sur le compte de qui Diodore n'ajoute rien, tant il les suppose bien connus de ses lecteurs ; et dans *une ville nommée Narbonne*, qu'il avertit être une *colonie romaine* et *un riche emporium*, comme s'il craignait que ces qualités ne fussent généralement ignorées à cause du peu de temps depuis lequel elle était entrée en participation de ce commerce. Ajoutons que dans le premier, nous apprenons en combien de jours s'exécutait le voyage depuis les bords de la Manche jusqu'à l'arrivée des marchandises, et que, dans le second, cette circonstance est entièrement omise.

Par ces deux passages, Diodore n'a donc pas voulu, nous le répétons, transmettre à la postérité le souvenir du même fait. Mais quel a été son but à notre avis ? de mentionner deux époques différentes, ou, si nous osons nous exprimer ainsi, deux phases successives du commerce de l'étain par la voie de terre.

Pendant la plus ancienne de ces phases, les Massiliens, comme il résulte du silence que Diodore garde d'abord sur Narbonne, faisaient seuls le commerce dont ils étaient les fondateurs; et ici nous nous félicitons de pouvoir nous appuyer de l'autorité d'Héeren. « Le chemin que les Phéniciens s'étaient frayé par » mer pour arriver dans ces lieux (les Sorlingues), » dit-il en renvoyant au texte du premier passage, » les Massiliens se le frayèrent par terre jusqu'aux » rivages du canal. Ils portaient, ajoute-t-il, ce métal » si précieux à travers la Gaule dans leur pays, et ils » mettaient trente jours pour atteindre les bouches » du Rhône (1). »

Il est à regretter que le savant allemand n'ait pas fait, à l'occasion de ce passage de Diodore, quelques recherches sur le temps où ces hardis marchands avaient commencé à visiter les côtes de la Manche. Nous tâcherons de suppléer à son silence dans le chapitre suivant.

Quant à la seconde phase du commerce de l'étain, il est évident qu'elle n'a pu commencer qu'après l'an 120 avant notre ère. La chûte de Carthage avait nécessairement concentré entre les mains des Massiliens le monopole d'un objet recherché sur tous les marchés du monde. Rome avait assez fait pour partager avec eux les profits de cet immense commerce; et c'est

(1) Ouvrage déjà cité. tom. 1, page 194.

par le moyen de sa colonie de Narbonne qu'elle parvint à ce partage.

C'est ainsi, ce nous semble, que se trouvent naturellement expliqués les deux passages de Diodore, dont il est fâcheux que le second, ou n'ait pas été clairement indiqué jusqu'à ce jour, ou ait été, quant au sens, confondu avec le premier par les écrivains qui ont eu à s'occuper du commerce de l'étain de la Grande-Bretagne.

Nous avons vu que, pendant la seconde période de ce commerce, c'était à travers la *Celtique* que les *marchands* se rendaient du rivage septentrional de la Gaule à leurs diverses destinations. Pline nous apprendra plus tard (voir le chapitre IV) quelles étaient de son temps les limites de cette contrée de la Gaule. En attendant, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de rechercher quel pays Diodore désignait sous ce nom.

Ses renseignements à cet égard sont, il faut l'avouer, extrêmement obscurs. C'est dans le trente-troisième chapitre de sa *Bibliothèque historique* qu'il nous les donne. Afin de mettre ses lecteurs en garde contre l'erreur des Romains, qui confondent, dit-il, la Celtique avec la Gaule, il leur apprend que les Gaulois, dont il ne marque pas les frontières du midi, s'étendaient au nord vers l'Océan et le mont Hercynien. Quant au nom de Celtes, il le réserve aux peuplades qui demeuraient du côté des Pyrénées et le long des Alpes; et aussi, ce qui peut seul nous intéresser, à

celles qui, au-dessus, c'est-à-dire au nord de Massilia, habitaient *l'intérieur du pays* (1). Ces dernières expressions, si l'on jette les yeux sur une carte de l'ancienne Gaule, paraissent convenir à une partie du Belgium, à la quatrième Lyonnaise et à la première Aquitaine. Ce sont là sans doute des indications bien insuffisantes pour suivre la marche de ces caravanes antiques; toutefois il serait curieux de rechercher si celles-ci n'ont pas laissé et sur cette ligne, dont on ignorera toujours les déviations, et sur celle qui les conduisait primitivement jusqu'à l'embouchure du Rhône, quelques traces de la langue des Hellènes (2).

(1) Χρήσιμον δ'ἐστί διορίσαι τὸ παρα πολλοῖς ἀγνοούμενον· τούς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλιάς κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τούς ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν Κελτοὺς ὀνομάζουσι, τοὺς ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τά προς νότον (*) νέμοντα μέρη παρά τε τὸν Ὠκεανὸν καὶ τὸ Ερκύνιον ὄρος καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν· οἱ δὲ Ρωμαῖοι πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας.

DIOD. SICUL. lib. 5, cap. 33.

(*) Il y a ici un *lapsus calami* évident. Aussi le traducteur latin a-t-il mis entre deux crochets le mot que le sens exige. Voici la version : « Qui ultrà hanc Celticam partes *austrum* (*septentrionem*) et » ad Oceanum Hircynumque montem sitas incolunt, etc. » (*Edition d'Ambroise-Firmin Didot.*)

(2) Consulter la note supplémentaire qui se trouve à la fin de ces recherches, n° 1.

CHAPITRE III.

Antiquité du commerce des Massiliens avec la Grande-Bretagne. — Polybe et Pythéas. — Temps en deçà duquel Pythéas ne peut pas avoir écrit. — Voyage de ce Massilien dans le nord de l'Europe. — La colonie massilienne visitée de son temps par les marchands des villes commerçantes de la Gaule. — Epoque au-delà de laquelle il ne peut pas avoir écrit. — Famille des Scipions. — Digression sur la Britannia de Nicolas Sanson, et cause de l'erreur de ce géographe au sujet de cette prétendue ville.

Il nous paraît hors de doute que le commerce de l'étain, partagé entre les Massiliens et les Narbonnais, existait, tel que nous l'avons vu décrit dans le second passage de Diodore de Sicile, soixante ans au moins avant notre ère : car ce laborieux historien, après avoir interrogé les annales des peuples alors connus, avait renfermé dans son immense travail tous les faits importants qui avaient eu lieu depuis le commencement du monde jusqu'à la première année de la 180me olympiade (1).

(1) L'ère chrétienne commence la première année de la cent quatre-vingt-quinzième olympiade.

Mais cette certitude ne nous fait pas remonter à une bien haute antiquité. — « L'époque où les Massi- » liens ont commencé à exploiter seuls cette industrie » avait-elle précédé de beaucoup la colonisation de » Narbonne ? » — Telle est la question importante qui se présente ici. Par malheur, il est impossible d'y faire aucune réponse directe.

Nous allons donc, pour essayer de la résoudre, prendre une route un peu détournée ; c'est-à-dire que, fixant deux bornes séparées par un intervalle de temps indéterminé, mais qui, comme on va le voir, ne peut pas être de plus de soixante-neuf ans, nous démontrerons qu'au-delà de celle de ces bornes qui se rapproche le plus de notre ère, la colonie massilienne, siége du commerce de l'étain, était déjà florissante ; et qu'au-delà de la plus éloignée, rien n'en indique l'existence. Tel est, dans le manque absolu de renseignements positifs, la seule précision à laquelle il nous ait été possible de parvenir.

On sait que l'historien Polybe, né à Mégalopolis, et élève de Philopœmen, ayant été emmené à Rome comme ôtage après la destruction de la ligue achéenne, y devint l'ami des deux fils de Paul-Emile, dont le second, adopté par Cornélius Scipion, fils du premier Scipion l'Africain, renversa dans la suite Numance et Carthage. Ces détails prouvent que Polybe, écrivain d'ailleurs d'une grande exactitude, a dû avoir une parfaite connaissance de tout ce qui concernait les anciens Scipions, puisqu'il a pu s'instruire à cet

égard ou par des souvenirs traditionnels ou par des mémoires conservés dans la famille qu'ils avaient illustrée.

Dans un des nombreux fragments qui nous restent de lui, Polybe déclare (1) qu'en décrivant les régions de l'Europe, il a l'intention de combattre les auteurs qui ont émis sur cette contrée des opinions contraires à celles des anciens géographes. Ces auteurs, à qui il déclare la guerre, sont Dicœarque, Eratosthène, « le » dernier, dit-il, qui ait composé des ouvrages sur la » géographie (2), » et Pythéas, qu'il ne perd jamais l'occasion de signaler comme un impudent imposteur.

Remettons à parler de cette haine implacable que lui et son copiste Strabon semblent avoir vouée à la mémoire du géographe massilien; et puisqu'aucun renseignement positif ne nous indique en quel temps celui-ci vivait, arrêtons-nous à ce témoignage que ses écrits sont antérieurs à ceux d'Eratosthène. Cette antériorité doit avoir été assez considérable, puisque Polybe a pris soin de la relater. Or, Eratosthène est né à Cyrène, la première année de la cent-vingt-sixième olympiade, c'est-à-dire, 276 ans avant notre ère (3). Donc l'opinion des savants modernes (4), qui, sur

(1) Strabonis geographiæ, liber 2.

(2) Ἐρατοσθένη τὸν τελευταῖον πραγματευσάμενον περὶ τῆς γεωγραφίας. (Idem. Ibid.)

(3) *Biographie universelle*, article : ERATOSTHÈNE, par Cuvier.

(4) *Biog. univ.*, article : PYTHÉAS, par M. Weiss.

l'examen des fragments de Pythéas, fixent la conquête des Indes par Alexandre (en 325) ***comme une époque avant laquelle il a dû avoir publié la relation de ses voyages***; cette opinion, disons-nous, fondée sur leurs propres recherches et fortifiée par ce renseignement historique, nous semble mériter la plus entière confiance.

La relation des voyages de Pythéas dans le nord de l'Europe est perdue depuis long-temps; et, chose étonnante ! c'est Polybe lui-même qui, en se déclarant le détracteur de l'illustre massilien, nous les a fait connaître en partie dans des fragments que Strabon nous a conservés en les citant dans sa géographie.

Ce que Polybe reproche surtout à Pythéas avec une sorte d'ironie, quoiqu'il n'ait d'autre raison à lui opposer que son incrédulité, c'est de se vanter d'avoir parcouru et mesuré les côtes de la ***Britannique*** (l'Angleterre), partout où cette île était accessible (1), c'est aussi de prétendre qu'au retour de ce voyage, il a visité tout le littoral européen depuis la ville de Gadès jusqu'au Tanaïs (2); c'est enfin de raconter à ses lecteurs qu'il s'est avancé jusqu'aux bornes du monde, c'est-à-dire jusqu'à un lieu qu'il a cru être l'extrémité du continent (3). Et pourquoi principalement l'accuse-t-il

(1) Ὅλην μὲν τὴν Βρεττανικὴν, ὅσον ἐμβάτον ἦν.

STRAB. Geog. Lib. 2.

(2) Le Tanaïs de Pythéas est la Vistule, selon l'opinion la plus généralement reçue, ou, suivant Bougainville, la Radaune, ou, suivant Gosselin, la Duna.

(3) Voir la deuxième note de la page 98.

de mensonge? Parce que, prétend-il, « il n'est pas » possible qu'un simple particulier, ***vivant dans la » pauvreté***, ait parcouru, tantôt par terre, tantôt par » mer, un espace de pays aussi vaste (1). » Cet argument, tiré de la pauvreté de Pythéas, lui paraît si concluant pour renverser les graves assertions de ce voyageur, qu'il se hâte d'ajouter en plaisantant que quand le dieu Mercure lui-même viendrait lui affirmer la vérité de ces découvertes, il ne le croirait pas (2). De bonne foi, est-ce de cette manière que l'on doit discuter des matières de cette importance; et, pour nous servir ici des expressions de Malte-Brun (3), Polybe ne s'est-il pas donné un grave tort aux yeux de la postérité en tournant en ridicule ces relations, au lieu de les analyser fidèlement?

Mais en voilà assez sur les critiques injustes d'un écrivain célèbre. Ce que nous avons voulu constater ici en les rappelant, c'est qu'antérieurement à l'an 325 avant notre ère, un voyageur massilien a navigué dans le canal qui sépare l'île Britannique de la Gaule, et qu'ensuite, tantôt par la voie de terre, tantôt par celle de mer, il a parcouru une grande partie des côtes de

(1) Φησὶ δ'οὖν ὁ Πολύβιος ἄπιστον καὶ αὐτὸ τοῦτο, πῶς ἰδιώτῃ ἀνθρώπῳ καὶ πένητι, τοσαῦτα διαστήματα καὶ πορευτὰ γένοιτο.

STRAB. Geog. Lib. 2.

(2) Ο δὲ καὶ μέχρι τῶν τοῦ κόσμου περάτων κατωπτευκέναι τὴν προσάρκτιον Ἐυρώπην πᾶσαν, ἣν οὐδὲ τῷ Ερμῇ πιστεύσαι τις λέγοντι.

Id., Ibid.

(3) Biographie universelle, article : STRABON.

l'Europe, sans avoir toutefois franchi le détroit de Gadès, puisqu'alors, et longtemps après, cette barrière, comme nous l'avons dit plus haut d'après M. Raoul-Rochette, était également respectée des Grecs et des Romains.

Or, cette impossibilité de passer de la Méditerranée dans l'Océan étant reconnue pour vraie par tous ceux à qui l'histoire de l'antiquité n'est pas étrangère, nous demandons quel peut avoir été le point de départ de Pythéas quand il a visité l'archipel britannique.

Qu'on veuille bien y prendre garde : sans quelque circonstance particulière, cette question si simple, adressée au voyageur par ses contemporains, aurait suffi pour le convaincre d'imposture et le couvrir de confusion. Il y a plus, elle eût rendu, quelques siècles plus tard, inutiles et même ridicules toutes les injurieuses chicanes de Polybe et de Strabon sur ses découvertes : car au lieu de nier avec acharnement le résultat de ses voyages, il leur aurait suffi, une fois pour toutes, d'en nier la réalité. Mais cette question, qui devait terrasser d'un seul coup leur adversaire, ils n'ont pas même songé à la soulever. Et pourquoi ? sinon parce qu'elle aurait été sans but, et que c'était chose connue dans l'antiquité que les Massiliens, comme nous l'avons établi dans le chapitre précédent, avaient sur les côtes septentrionales de la Gaule des navires au moyen desquels il aura été facile au voyageur de passer dans la Grande-Bretagne.

Ainsi, les deux détracteurs de Pythéas, par cela

même qu'ils ont combattu ses assertions sans attaquer la réalité de ses voyages, ont reconnu que, pour les exécuter, il lui a fallu un point de départ sur l'Océan; et cette tacite reconnaissance, tout en soulevant une partie du voile qui, jusqu'à ce jour, a jeté quelque ombre sur les travaux de l'antique géographe, nous ramène nécessairement à notre colonie massilienne, dont nous pouvons maintenant reculer l'existence jusque dans le courant du quatrième siècle avant notre ère.

Quant au voyage de Pythéas par terre et par mer, sur une partie de la côte océanique de l'Europe, si l'on s'étonne que ce navigateur ait eu la témérité, lui Massilien, d'aller à Gadès, colonie carthaginoise, nous répondrons que ses compatriotes, qui étendaient leurs relations commerciales d'une extrémité de la Gaule à l'autre, avaient, comme on va le voir, sur les côtes de l'Océan, des rapports intimes avec des peuplades gauloises, et qu'ainsi il leur était facile de cacher leur origine, quand ils le croyaient nécessaire, soit en s'embarquant sur les navires de leurs amis, soit en se confondant au milieu de leurs caravanes. Ceci nous conduit à examiner un curieux passage de Strabon. Ce passage, où il va encore être question des Massiliens et de Pythéas, doit avoir quelque célébrité dans l'histoire des erreurs où tombent quelquefois les hommes les plus judicieux : car c'est celui sur lequel le géographe Nicolas Sanson a bâti sa fable d'une ville à laquelle il donne le nom de *Britannia*, qui était, dit-il,

la plus illustre de la Gaule. Nous reviendrons sur cette singulière opinion. En attendant, voici ce passage traduit aussi littéralement qu'ont pu le permettre les exigences de la langue française :

Strabon, après avoir décrit les pays méridionaux de la Gaule, s'exprime ainsi :

« La Loire a son embouchure entre le pays des
» Pictons et celui des Namnètes. Il y avait autrefois
» sur ce fleuve un *emporium* nommé Corbilon, dont
» Polybe fait mention en parlant des fables inventées
» par Pythéas, lequel prétendait qu'aucun des Mas-
» siliens qui accompagnaient Scipion, aucun des
» hommes venus soit de Narbonne, soit de Corbilon,
» dont les villes étaient pourtant considérables, ne
» put rien répondre de satisfaisant aux questions que
» ce Romain leur adressa sur la Britannique. Combien
» de mensonges de ce genre Pythéas n'a-t-il pas osé
» se permettre (1). »

Le sens général de ce passage nous semble clair. Le mensonge reproché ici à Pythéas consiste, selon Polybe, à avoir raconté que des hommes qui, à cause de

(1) O *δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων καὶ Ναμνήτων ἐκβάλλει· πρότερον δὲ Κορβιλων ὑπῆρχεν ἐμπορεῖον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποτάμῳ· περὶ ἧς εἴρηκε Πολυβιος μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων· ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκηπίωνι, οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον, ἐρωτηθεὶς ὑπὸ Σκηπίωνος ὑπὲρ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Ναρβῶνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πολεις· ταύτῃ πύθεας δ'ἐθάρρησε ψεύσασθαι τοσαῦτα.*

Strab. Geog. Lib. 4.

leurs relations commerciales, devaient connaître la Bretagne, n'avaient pu fournir à Scipion que des renseignements insuffisants sur ce pays. Mais on devine facilement que Pythéas, dans ce récit allégué en preuve de sa mauvaise foi, sans s'arrêter à la côte méridionale [de l'île], où restait concentré le commerce des naturels avec les étrangers, parlait de l'île entière dont il avait le premier reconnu et mesuré le périmètre.

Quant aux détails, ils offrent sans doute de grandes obscurités. Avant que nous tâchions d'y apporter quelques lumières, faisons ici deux remarques qui ne sont pas sans intérêt.

La première, c'est que cette anecdote conservée par Strabon à l'occasion d'une ville qui n'existait déjà plus de son temps (1), nous paraît, sauf les inductions qu'on prétend en tirer contre Pythéas, mériter la plus entière confiance : d'un côté, à cause du caractère honorable de Polybe comme historien, et de la facilité qu'il a eue, au sein même de la famille des anciens Scipions, de s'assurer que le fond en était exact; de l'autre, parce que, bien qu'elle présente des circonstances qu'il est aujourd'hui difficile d'expliquer, il est certain qu'il n'en était pas de même quand chaque lecteur connaissait les moindres détails de la

(1) C'est ce qu'indiquent clairement ces mots : *πρότερον δὲ Κορβιλὼν ὑπῆρχεν ἐμπορεῖον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ* : « Il y avait *autrefois* sur ce fleuve » un *emporium* nommé Corbilon. »

vie de ces héros, et savait à quelle époque avait voyagé Pythéas;

Et la seconde, c'est que nous trouvons dans ce peu de lignes un renseignement précieux dont nous nous hâtons de nous emparer, à savoir : que du temps de notre voyageur, le commerce attirait dans la colonie massilienne des marchands de toutes les parties de la Gaule; car c'est ce que suppose nécessairement la question que Scipion adresse sur la *Britannique*, non seulement aux possesseurs de cette colonie, mais encore à des hommes établis soit sur les côtes de la Méditerranée, soit sur celles de l'Océan. Et ici qu'on nous permette de remarquer en passant combien de semences de civilisation ont dû répandre dans certaines contrées de la Gaule ces transactions commerciales qui avaient lieu journellement aux deux extrémités de cette vaste contrée, entre des peuplades grossières et les descendants des Phocéens.

Arrivons maintenant aux difficultés.

Dans l'isolement de toute circonstance historique, où nous est présentée l'anecdote concernant Pythéas, il est impossible, on le sent assez, de découvrir quel personnage y est désigné sous le nom de Scipion (1).

1° Par ce nom, que n'accompagnent ni prénoms, ni titre honorifique, le voyageur massilien a-t-il, de tous les Scipions dont la mémoire est parvenue jus-

(1) Consulter, pour les détails généalogiques qui suivent, la *Biographie universelle*, article : SCIPION.

que dans les temps modernes, voulu désigner celui que l'histoire nous apprend avoir été revêtu le premier d'une haute magistrature ? Dans cette supposition, il faudrait fixer le temps le plus reculé où Pythéas a pu écrire sa relation, à la fin du cinquième ou au commencement du quatrième siècle avant notre ère ; car l'année 394, célèbre par la prise de Veïes, et que nous avons déjà désignée comme celle où les Romains déposèrent, à Delphes, un riche cratère dans le trésor Massilien, nous offre un Publius Cornélius Scipion, maître de la cavalerie sous la dictature de Camille ; et honoré ensuite du tribunat militaire.

Si de cette époque nous descendons de génération en génération jusqu'à l'année 325, nous trouvons :

2° Le fils du précédent, élevé, en 365, à l'édilité curule ;

3° Les deux fils de cet édile, dont l'un fut consul en 350, et l'autre fut choisi la même année pour maître de la cavalerie par le dictateur L. Furius Camillus ;

4° Enfin, le fils de l'un de ces deux frères surnommé *Barbatus*, qui, comme le fait connaître l'inscription de son tombeau (1), successivement édile, censeur, consul, s'empara de plusieurs places du Samnium, et conquit la Lucanie, dont les habitants lui donnèrent des ôtages. Il est vrai que son consulat (en 298), est

(1) Ce mausolée, dont l'inscription présente un des plus anciens monuments de la langue latine, fait partie du Musée Pio-Clémentin, à Rome.

de vingt-sept ans postérieur à l'année 325 ; mais ce court intervalle ne serait peut-être pas un obstacle à sa contemporanéité avec le voyageur massilien, si ce dernier avait vécu vers cette autre limite que nous avons précédemment indiquée.

Les exigences de la chronologie nous forcent de conclure que c'est de l'un de ces membres de l'illustre maison des Scipions qu'a parlé Pythéas. Ici s'élève malheureusement la borne de la certitude historique : faire un choix entre eux, ce serait la franchir.

Mais, à une époque où les frontières de l'empire romain étaient encore loin des Alpes, en quel lieu et dans quelle occasion ce Scipion, quel qu'il fût, a-t-il eu un entretien auquel assistaient des habitants de Narbonne non encore colonisée, et de Corbilon ? Ces Gaulois, dont les villes étaient le siége d'importants *emporium*, avaient-ils été amenés en Italie par les Massiliens, constants et dévoués alliés des Romains ? Dans un temps où Pythéas faisait connaître ses découvertes dans l'archipel britannique, s'agissait-il de mettre ces découvertes à profit pour ébranler le commerce des Carthaginois ? Les Narbonnais et les Corbiliens, à cause de la situation de leurs ports, l'un sur la Méditerranée, l'autre sur l'Océan, pouvaient-ils donner, comme le fait supposer la question de Scipion, quelques détails sur ce commerce ? Les marchands de Carthage, dans le cours de leurs voyages aux Sorlingues, ne relâchaient-ils pas quelque fois dans l'*emporium* de Narbonne, et ne s'arrê-

taient-ils jamais dans celui de Corbilon? Enfin les familles puissantes de Rome n'avaient-elles pas déjà conçu le projet de la première guerre punique, dont le principal fruit fut la conquête des îles de Corse et de Sardaigne enlevées aux Carthaginois par le fils même de Barbatus; et ne s'agissait-il pas de prendre sur les ressources de ceux qu'on songeait déjà à attaquer tous les renseignements qu'il était possible de se procurer?

Ces conjectures, peut-être, ont cela de remarquable, qu'elles seules expliquent d'une manière satisfaisante le but de l'entrevue dont parle Strabon d'après Polybe, et que, si on les rejette, cette entrevue, malgré son authenticité, demeure inexplicable.

Ces difficultés, que nous ne nous flattons pas d'avoir entièrement dissipées, nous ramènent à la prétendue ville de *Britannia*, dont nous avons déjà dit quelques mots.

Un obscur nuage a toujours couvert le berceau des annales du Ponthieu; mais depuis bientôt deux siècles, il faut bien l'avouer, ces ténèbres se sont considérablement épaissies par une fausse interprétation que Nicolas Sanson, savant abbevillois aussi consciencieux qu'infatigable, a donnée au passage de Strabon que nous venons d'examiner. Hâtons-nous de justifier, par des preuves irrécusables, cette accusation portée contre un de nos hommes célèbres, à qui, d'ailleurs, d'immenses travaux ont bien acquis le droit de se faire pardonner une erreur.

Nous avons marqué plus haut, d'après des autorités respectables, les bornes en deçà et au-delà desquelles Pythéas n'a pu publier la relation de ses voyages. Sanson, s'il a ignoré ces dates, devait du moins se rappeler que Polybe déclare cet écrivain antérieur à Eratosthène, né en 276. Comment se fait-il donc qu'il ait confondu le Scipion dont parle le voyageur massilien avec le consul Publius Cornélius Scipion, qui, en 218, débarqua avec son armée dans la principale embouchure du Rhône pour s'opposer à l'entrée d'Annibal en Italie (1).

Cette erreur chronologique n'est malheureusement pas une de ces fautes isolées qu'il soit sans importance de relever ou de laisser dans l'obscurité ; car là ne s'est pas arrêté notre géographe. Il suppose tout gratuitement qu'à l'arrivée de ce P. Cornélius Scipion, des députés de Marseille vinrent le saluer et lui faire des offres de service; puis il invoque l'autorité de « Strabon citant Polybe, qui lui-même déclare, assure-» t-il, l'avoir puisé dans Pythéas; » Et changeant en une ville l'île que Polybe nomme ici, comme il l'a nommée ailleurs (2), la Britannique, il ajoute que « ces » députés étant devant le consul, interrogés par lui » sur ce qu'ils savaient de *Britannia, Narbo* et Cor-» bilo, pas un d'eux n'en put rien dire malgré que » ces villes fussent des meilleures de toute la Gaule. »

(1) Polybe. Lib. 3. Cap. 41.

(2) Voir plus haut la première note de la page 97.

Certes, on aura peine à croire que ce qu'on vient de lire soit donné comme l'équivalent du passage de Strabon dont nous avons offert une traduction fidèle. Les contresens, car il faut oser dire le mot, y sont trop visibles pour qu'il soit nécessaire que nous les fassions remarquer. Nous nous contenterons d'indiquer quelle a été la cause de l'étrange erreur où est tombé Sanson à l'égard de cette prétendue ville de *Britannia.*

Un des plus savants hommes du seizième siècle, Guillaume Holtzman, qui, pour se conformer à une bizarre coutume des doctes de son temps, s'est fait connaître dans la littérature sous le nom grec de Xylander, a donné de la géographie de Strabon une version latine estimée à juste titre. C'est cette version néanmoins qui, malgré sa grande fidélité, a égaré le géographe abbevillois. Voici comment: Holtzman ayant à traduire du grec l'expression correspondant à la *Britannique,* a cru, et avec raison, en donner l'équivalent en disant: la *Bretagne.* Or, comme le mot qui signifie cette île en latin n'est autre que *Britannia,* on voit, sans aller plus loin, que Sanson, en dépit du texte, a érigé cette *Britannique* en une ville gauloise à laquelle il a fait rapporter, en même temps qu'à Narbonne et à Corbilon, cette proposition incidente: *ces villes étaient pourtant considérables.* Il est vrai que la construction de la phrase latine, qu'il avait évidemment sous les yeux (1) aurait dû l'arrêter:

(1) Cela se reconnaît surtout par la terminaison du nom de *l'emporium* qui

mais, aveuglé par l'amour de son pays, le savant géographe voulait ériger en *cité antique* une cité moderne (Abbeville), et il aura craint sans doute, en y regardant avec une trop scrupuleuse attention, de perdre une illusion qu'il aimait à caresser. Le fameux ouvrage intitulé *Britannia* parut donc, et le nom de l'auteur a suffi pour accréditer une erreur que la simple lecture du texte orignal aurait facilement dissipée.

Après avoir offert ce nouvel exemple, à ajouter à tant d'autres, du danger de s'égarer auquel on s'expose quand, en invoquant l'autorité d'un écrivain de l'antiquité, on se contente de le consulter par l'intermédiaire d'une traduction, nous revenons à notre sujet, dont nous nous sommes peut-être un peu trop écarté.

se trouvait à l'embouchure de la Loire. Ce nom, Corbi*lon*, dans le texte de Strabon, est devenu, conformément à l'usage des latins, Corbi*lo* dans la version d'Holtzman ; et c'est de cette dernière manière que l'a écrit Sanson.

CHAPITRE IV.

Emplacement de la colonie des Massiliens. — Renseignements topographiques et historiques sur l'ancien comté de Ponthieu.

On vient de voir que l'histoire, par les témoignages rapprochés de Polybe, de Diodore de Sicile et de Jules-César, atteste qu'avant l'ère chrétienne, les Massiliens ont longtemps possédé des comptoirs de commerce sur un des points quelconques de la côte gauloise qui regarde le Cantium.

Or, sur un des points de cette même côte, nos propres recherches et la lecture de l'ouvrage de M. Louandre sur la topographie du comté de Ponthieu avant le XIV[e] siècle (1), nous ont fait découvrir, dans un espace extrêmement circonscrit, un assez grand

(1) Cet ouvrage, extrait des vingt-quatre cartons manuscrits de l'index topographique préparé par Don Grenier avant la suppression des ordres

nombre de noms propres de localités, dont l'origine grecque prouve inconstestablement que des hommes de race hellénique, venus avant les Romains dans cette contrée septentrionale, doivent y avoir fait un long séjour, puisqu'il est impossible d'admettre que des étrangers, s'ils ne visitent que momentanément des lieux éloignés de leur patrie, imposent à ces lieux des noms qu'adopte ensuite une population qui ignore leur langue.

En présence de cette identité de temps et d'idiôme, nous ne croyons pas qu'on hésite à admettre l'identité de peuple, et à reconnaître que ce point de la côte que nous signalons est véritablement celle qu'a occupé notre colonie massilienne.

Arrêtons-nous donc sur ce petit coin de terre resté à peu près inconnu jusqu'à ce jour; et avant d'offrir la liste des lieux dont les noms attestent l'antique présence des descendants des Phocéens dans son sein, hâtons-nous de donner sur la topographie et sur ce que nous en apprend l'histoire, des renseignements que nous croyons nécessaires.

religieux, est inséré dans le recueil des Mémoires de la Société Royale d'Émulation, année 1840. Il se compose des noms latins et français, sous lesquels, à diverses époques, les localités du Ponthieu et celles du Vimeu (*) ont été désignées dans des chartes et des titres de propriété dont la plus grande partie n'existe plus.

(*) Ces deux anciens *pagus* forment presque en totalité l'arrondissement du département de la Somme dont Abbeville est le chef-lieu.

RENSEIGNEMENTS TOPOGRAPHIQUES (1).

Qu'on se transporte par la pensée à l'embouchure de la Somme. Le pays qui est sur la rive gauche de cette rivière portait avant 1790 le nom de bourg du *Vimeu (Vinacencis* ou *Winacensis pagus)*. Nous n'aurons à nous en occuper qu'une seule fois. De l'autre côté de la même rivière, s'étend le *Ponthieu (pagus Pontivus)*, ancien comté depuis longtemps borné au nord par l'Authie, autre rivière dont l'embouchure, à seize kilomètres de celle de la Somme, ne peut plus, à cause des sables qui l'encombrent, donner une idée de l'importance qu'elle a conservée comme port de mer jusque dans le dixième siècle de notre ère. La partie ouest ou maritine du Ponthieu ainsi limitée porte le nom de *Marquenterre*. Ce pays est couvert de débris antiques : ceux qu'y ont laissés les Gaulois ne sont pas les moins curieux.

A l'embouchure de la Somme, rive droite, est le Crotoy, port autrefois considérable selon toutes les apparences ; nous en parlerons avec quelque détail dans le chapitre suivant.

A peu près à égale distance de la Somme à l'Authie, se trouve *Rue*, ancienne capitale du Marquenterre.

(1) Consulter la carte qui est en tête du cinquième chapitre.

De nombreuses découvertes de ruines et de médailles romaines ont été faites dans cette petite ville, d'origine probablement gauloise, où, dit une tradition confirmée par divers renseignements historiques, passait encore au douzième siècle un bras de l'Authie, dont les eaux, s'unissant à celles de la Maye, coulaient dans un canal qui la mettait en communication avec la mer. Depuis un grand nombre de siècles le canal s'est comblé; la Maye se perd aujourd'hui sans utilité dans les sables; le pays, autrefois florissant par l'agriculture (1), est en partie converti en marais; et la main du temps, favorisée par l'incurie des hommes, a tellement changé l'aspect des lieux, que, dans ce port à jamais effacé, malgré les projets de Vauban et ceux de Linguet, il ne reste plus d'autre souvenir que le nom d'un lieu auprès de Rue: la Morte Authie.

Quelque méconnaissables que les rivages renfermés entre la Somme et l'Authie soient devenus par les altérations que leur ont fait subir les caprices de l'Océan, il n'en reste pas moins évident que la peuplade gauloise qui les habitait, et au milieu de laquelle nous pensons que s'étaient établis les Massiliens, se trouvait dans une position très propre à favoriser les relations qu'elle ou ses hôtes pouvaient avoir, soit avec les autres peuplades du continent, soit avec les insulaires de la

(1) Voir, dans les *Mémoires de la Société Royale d'Émulation d'Abbeville* (année 1833), la lettre adressée au ministre du commerce par M. Estancelin, député de la Somme.

Grande-Bretagne : car, outre les deux cours d'eau qui lui servaient probablement de limites au Sud et au Nord, le canal de Rue lui fournissait avec la mer une troisième communication qui lui appartenait en propre.

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Les Gaulois, chez qui s'était établie notre colonie, ont-ils été connus dans les temps anciens par quelque particularité ? Les mœurs étrangères transportées au sein de leur pays ont-elles eu quelque influence sur leur civilisation ? C'est ce que nous allons rechercher.

Pline nous apprend que la Gaule chevelue (ou transalpine) se partageait en trois grandes divisions : la Belgique, depuis l'Escaut jusqu'à la Seine ; la Celtique ou Lugdunienne, depuis la Seine jusqu'à la Garonne ; et l'Aquitaine, primitivement appelée Aremorique, depuis la Garonne jusqu'à la chaîne des Pyrénées (1).

La Belgique, ou le Belgium, était donc celle de ces grandes divisions à laquelle appartenait la tribu gauloise confinée entre la Somme et l'Authie.

(1) Gallia omnis comata uno nomine appellata, in tria populorum genera dividitur, omnibus maximè distincta. A Scalde ad Sequanam, Belgica ; ab eâ ad Garumnam, Celtica eademque Lugdunensis ; indè ad Pyrenæi montis excursum, Aquitania Aremorica ante dicta. — PLIN. Nat. hist. Lib. 4. Cap. 17.

Mais ces divisions principales se subdivisaient en cités ou peuplades, lesquelles étaient quelquefois soumises elles-mêmes à d'autres subdivisions. Pline, dans le même chapitre, revenant sur les diverses tribus que renfermait le Belgium, s'exprime ainsi: « à partir de l'Escaut, ön trouve sur lès bords du » pays, les ***Toxandri,*** qui prennent plusieurs noms, » les ***Menapii,*** les ***Morini,*** les ***Oromansaci,*** unis au » canton ***(pagus)*** nommé ***Gessoriacus,*** les ***Britanni,*** » les ***Ambiani,*** les ***Bellovaci*** (1), etc.»

Si, au lieu de commencer par le nord, comme le fait Pline, ce dénombrement des peuplades du ***Belgium,*** nous partons du midi pour nous avancer vers l'Escaut, nous assignerons sans aucune difficulté aux ***Bellovaci*** et aux ***Ambiani*** la place qu'ils occupaient, puisque ces deux tribus antiques nous sont connues par les populations modernes du même nom qui leur ont succédé. Or, en donnant aux ***Ambiani,*** dont la capitale était ***Samarobriva,*** nom celtique qui indique la situation de cette ville sur la Somme; en leur donnant, disons-nous, cette rivière pour limite septentrionale, nous trouverons après eux les ***Britanni,*** que leur position géographique nous fait reconnaître pour être les mêmes que ces Belges, habitant entre la

(1) A Scalde incolunt externi Toxandri pluribus nominibus; deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur; Britanni, Ambiani, Bellovaci, etc.

PLIN. nat. hist. l. 4.

Somme et l'Authie, chez lesquels nous plaçons la colonie massilienne.

Il est vrai que cette opinion, qui, du reste, appartient à d'Anville, n'est pas admise par tous les savants; car quelques-uns prolongent au nord le pays des Ambiani sur la rive droite de la Somme, et reculent les Britanni, soit au-delà de l'Authie, soit même au-delà de la Canche. Qu'on nous permette à ce sujet une seule observation : c'est que, jusqu'au temps de Pline, les *Ambiani* formaient une tribu différente de celle des *Britanni*, s'il est vrai que ces derniers, comme nous le pensons, aient vu dans la suite leur pays changer de nom pour prendre celui de *Ponthieu*, l'antique distinction entre les territoires de ces deux tribus n'en a pas moins dû subsister longtemps encore après ce changement, tant les habitudes de nationalité s'effacent difficilement. Eh bien! c'est précisément ce qui est arrivé, comme le prouve une charte de Louis-le-Débonnaire, dans laquelle cet empereur déclare céder à Pépin, roi d'Aquitaine, l'*Amiénois* et le *Ponthieu* (1). Rapprochements remarquables! Les *Britanni* du temps de Pline et les *Pontiviens* du temps du fils de Charlemagne sont limitrophes des *Ambiani*. De plus les Pontiviens, qui s'étendent jusqu'à la mer, *(usque in mare,* dit la charte), sont situés, d'après cette indication, au nord de l'*Amiénois*; telle était aussi, d'après Pline, la po-

(1) *Ambianensis et Pontivum usque in mare.* — Cette citation est empruntée à l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*. Tom I. page 6.

sition des *Britanni* par rapport aux *Ambiani*. Certes, ces circonstances présentent dans leur ensemble une présomption bien forte en notre faveur. Si pourtant on ne les trouvait pas suffisantes, nous espérons que les considérations qui vont suivre achèveront de dissiper tous les doutes sur l'identité du pays cédé à Pépin et de celui qu'ont habité les *Britanni* du Belgium.

D'autres savants ont élevé sur l'existence de ces *Britanni* une difficulté qui ne nous paraît nullement fondée. Ils objectent que Pline, dans le texte de qui, disent-ils, il pourrait s'être glissé une faute, est le seul écrivain de l'antiquité qui ait parlé de cette peuplade. Il est le seul, nous en convenons; mais la crainte d'une altération dans le texte de son ouvrage, malgré l'unanimité de toutes les éditions, est, ce nous semble, d'autant plus chimérique dans cette circonstance, que Jules-César, bien qu'il n'écrive pas dans ses commentaires le nom de ces *Britanni* dont les troupes ont occupé le territoire, y offre toutefois une preuve, implicite, il est vrai, mais non équivoque de leur existence. Ce document se trouve dans un passage souvent cité par les écrivains qui ont fait des antiquités du Ponthieu l'objet de leurs recherches; mais son importance, comme preuve de ce que nous avançons, nous force de le citer de nouveau.

« La partie intérieure de la Bretagne, dit le con-
» quérant des Gaules, est peuplée des naturels de l'île.
» Quant à la partie maritime, elle a pour habitants
» des Gaulois qui, étant passés du Belgium dans cette

» île pour y porter la guerre et faire du butin, s'y » établirent en foule, et, y conservant la plupart des » noms de leurs cités, y introduisirent l'agriculture. » . . . . « De tous ces insulaires, » ajoute-t-il peu après, ceux qui habitent le *Cantium,* » région entièrement maritime, sont de beaucoup les » plus policés et diffèrent peu des Gaulois par leurs » usages (1). »

Commençons par reconnaître que ce que César dit ici, des anciennes invasions de la partie méridionale de la Bretagne, d'où est résultée la ressemblance des coutumes sur le rivage de l'île et sur celui du continent, pourrait indistinctement s'appliquer à toutes les peuplades qui habitaient la côte du Belgium.

Ce qui doit uniquement arrêter notre attention sur ce passage, c'est cette particularité de noms, de localités transportés par les vainqueurs chez les vaincus; fait de la dernière importance : car nulle part sur les côtes qui font face à l'Angleterre, on n'en aperçoit de traces, sinon sur celles du Ponthieu. En effet; et nous devons une partie de cette remarque à un de nos savants com-

(1) Britanniæ pars interior ab iis incolitur quos natos in insulâ ipsâ memoriâ proditum dicunt. Maritima pars ab iis qui prædæ ac belli inferendi causâ ex Belgio transierunt, qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur quibus nati ex civitatibus eò pervenerunt, et bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt. Hominum est infinitâ multitudo. . . . .
Ex his omnibus longè sunt humanissimi, qui Cantium incolunt, quæ regio est maritima omnis; neque multùm à Gallis differunt consuetudine.

Jul. Cæsar. Comment. Lib. 4.

patriotes (1), de l'autre côté de la Manche, César nous révèle le *Cantium* (comté de Kent); et sur le rivage opposé, nous trouvons *Quend-lè-Vieil*, *Quend-le-Jeune* dans un pays (le Marquenterre) dont le nom semble n'être lui-même qu'une corruption de la dénomination latine MARis CANTii TERRa. De l'autre côté encore, nous avons les *Britanni*, nom sous lequel l'antiquité comprend également les insulaires primitifs et les envahisseurs venus de la Gaule; et ici Pline nous fait connaître les *Britanni* du Belgium. Enfin, de l'autre côté, l'Albion des Phéniciens et des Carthaginois est devenue, sans qu'aucun texte précis nous en dise la raison, la *Britannique* ou île de Bretagne; et ici, toujours dans le Marquenterre, le nom des *Britanni* Gaulois semble s'être conservé jusqu'à nos jours dans celui de *Bretagne*, village voisin de Villers-sur-Authie, lequel a probablement succédé à leur principale bourgade.

Mettra-t-on sur le compte du hasard ces ressemblances frappantes? Nous avouons qu'il nous paraît plus naturel de les regarder comme la confirmation positive des témoignagnes réunis de César et de Pline: c'est-à-dire, de croire que ces Gaulois du Belgium, qui, à l'arrivée du général romain en Angleterre, avaient commmencé l'œuvre de la civilisation du Cantium, étaient originaires de la contrée continentale

(1) M. Morel de Campennelle. Voir ses *Recherches sur le port Ithius*, dans les *Mémoires de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville*, année 1838.

des *Britanni*, laquelle porte encore aujourd'hui, comme on vient de le voir, plusieurs vestiges de ces noms propres imposés par eux aux lieux dont ils s'étaient fait une seconde patrie.

Considérons maintenant le passage de César sous un point de vue tout nouveau. Ces Gaulois-Belges, que le conquérant a trouvés établis, depuis plusieurs siècles sans aucun doute, sur la côte d'une île dont la presque totalité des habitants était encore sauvage, qui leur avait enseigné à eux-mêmes à porter dans cette île ces grands éléments de toute civilisation antique : conquête, colonisation, agriculture? Qui les avait rendus capables de remplir le rôle si difficile d'un peuple qui entreprend d'en tirer un autre des fanges de la Barbarie? On conçoit que ce problème historique doit rester sans solution, si l'on n'a pas recours à l'heureuse influence des Massiliens, établis depuis longtemps, dans l'intérêt de leur commerce, au milieu d'une population dont les mœurs devaient s'être adoucies peu à peu par le contact de la civilisation la plus parfaite qu'ait jamais produite le polythéisme mythologique.

Nous avouons, en terminant ce chapitre, que l'histoire de l'établissement des Massiliens sur les rivages de la Manche présente encore bien d'autres problèmes à résoudre, auxquels, malheureusement, nous ne croyons pas qu'il soit jamais possible, malgré les plus actives investigations, de donner aucune solution péremptoire. Pourquoi, par exemple, ces marchands, partis des

Bouches-du-Rhône pour se mettre en communication avec le pays qui produit l'étain, se sont-ils dirigés vers le point de la côte que nous avons indiqué, plutôt que vers tout autre? Etaient-ils, avant cette entreprise, en relation commmerciale avec certaines peuplades de la Gaule ; et, dans le choix de l'emplacement de leur colonie, ont-ils été guidés par les renseignements que ces peuplades leur avaient fournis? Cela est probable, mais ne peut devenir une certitude. Connaître les faits en masse et en ignorer les détails, constater les résultats et ne pouvoir remonter à leurs causes, tel est, trop souvent, l'unique fruit que nous tirons de l'histoire, surtout de celle des temps reculés.

INTRODUCTION AU CHAPITRE V.

Remarque préliminaire sur une difficulté orthographique résultant du signe de l'aspiration qui remplace, dans la langue grecque, la lettre H de l'alphabet latin.

Malgré le désir que nous avons d'arriver aux noms géographiques qui attestent le séjour des Massiliens dans le Ponthieu, nous devons ici, pour n'être pas arrêté par de fastidieuses discussions orthographiques, tâcher d'éclaircir, d'une manière générale, une difficulté sur laquelle, sans cette précaution, nous serions obligé de revenir chaque fois qu'elle se présenterait dans le chapitre suivant.

Cette difficulté regarde la lettre H. Rappelons à ce sujet aux personnes qui n'ont pas fait des idiomes classiques une étude sérieuse :

1° Que dans la langue grecque, quand l'aspiration affecte une voyelle initiale, ou, dans certains cas, la lettre qui correspond à notre R, elle se marque par un signe nommé *esprit rude*, qui se place au-dessus de ces lettres ;

2° Que ce signe, selon l'usage commun, se change en notre lettre H, si le mot passe dans un autre idiome, et surtout dans le latin, langue par l'intermédiaire de laquelle vont nous arriver la plupart des noms propres, de localités que nous avons à examiner ;

3° Enfin, que quand l'aspiration affecte une des consonnes qui correspond à notre C, à notre P et à notre T, ces consonnes se changent en d'autres lettres qui équivalent à CH, PH et TH.

Or, cet usage commun a souvent été violé par les Romains, quelle que fût d'ailleurs l'origine grecque, latine ou barbare, des mots soumis à cette violation, laquelle quelquefois était systématique.

Ainsi, Cicéron nous apprend que dans sa jeunesse, à l'imitation des anciens Romains, il n'admettait l'aspiration que devant une voyelle, et qu'en conséquence, il prononçait sans H *pulcros, cetegos, triumpos, Cartaginem* (1).

Mais à cette époque d'autres orateurs repoussaient cette lettre dans le cas même où l'admettait Cicéron, et prononçaient *ircos, ædos*. Quintilien, à qui nous empruntons ce renseignement, ajoute qu'après s'être montrés si ménagers de l'H, les Romains finirent par la prodiguer en écrivant, *choronæ, chenturiones, præchones*, comme on le voyait encore de son temps sur

(1) Quia ego ipse, cùm scirem ita majores nostros locutos esse, ut nusquam, nisi in vocali aspiratione uterentur, loquebar sic, ut *pulcros, cetegos, triumpos, cartaginem*, dicerem. Orator. cap. 18, n° 162.

quelques inscriptions. Cet abus fut poussé si loin qu'on en vint à employer *mehe* pour le pronom *me*. C'étaient surtout les poètes tragiques qui avaient mis cette étrange locution en usage (1).

Ceci prouve qu'à Rome les écrivains étaient loin d'être d'accord sur l'emploi de l'H. Certes, nous avons bien hérité quelque chose de leur incertitude. Pendant combien de temps, par exemple, n'avons-nous pas écrit *Hermite,* avant de nous souvenir que le mot grec d'où il dérive commence par une voyelle non surmontée du signe de l'aspiration ? Autre embarras qui n'est pas encore résolu : doit-on, surtout dans les compositions latines, employer ou rejeter cette lettre au commencement des noms propres *Amilcar*, *Annibal ?* Les Grecs les ont écrits sans l'esprit rude ; mais Cornélius Nepos et d'autres historiens latins nous les offrent avec l'H en tête. Qui décidera ?

Ce qui devait surtout augmenter, au sujet de cette bizarre lettre, l'incertitude des Romains qui avaient le désir de prononcer et d'écrire correctement leur langue, c'étaient les exigences de la mode et le caprice des personnes dont le rang et la condition pou-

(1) Parcissimè eà (litterà H) veteres etiam in vocalibus, cùm *ædos*, *ircos*que dicebant. Diù deinde servatum, ne consonantibus aspiraretur, ut in *graccis* et *triumpis*. Erupit brevi tempore nimius usus, ut *choronæ*, *chenturiones*, *præchones* adhuc quibusdam inscriptionibus maneant ; quà de re Catulli Nobile epigramma est... *Mehe* quoque pro *me* apud antiquos tragædiarum præcipuè scriptores in veteribus libris invenimus.

Quintiliani. instit. orator. l. 1. c. 5.

raient avoir quelque influence sur cette matière. Ces caprices étaient quelquefois poussés jusqu'au ridicule, comme le prouve une épigramme de Catulle que Quintilien cite, à ce sujet, avec éloge, et dont nous offrons ici une traduction.

CONTRE ARRIUS.

Arrius, toutes les fois qu'il voulait prononcer les mots *commoda* et *insidias*, disait *chommoda* et *hinsidias*; et il se flattait surtout d'avoir parlé admirablement bien, lorsqu'il avait crié *hinsidias* de toute la force de ses poumons; car c'était, je crois, une prononciation qu'il avait héritée non seulement de sa mère et de Liber, son oncle paternel, mais encore de son grand-père maternel et de sa vieille aïeule. On l'avait envoyé en Syrie; et toutes les oreilles de cette ville, après s'être reposées en entendant ces mêmes mots s'écouler avec autant de douceur que de légèreté, ne redoutaient plus pour elles cette étrange prononciation, quand tout à coup se répand l'horrible nouvelle que la mer qui baigne les côtes de la Grèce, depuis qu'Arrius l'a traversée, n'est plus la mer d'*Ionie* mais bien la mer de *Hionie* (1).

(1) IN ARRIUM.

Chommoda dicebat siquando *commoda* vellet
Dicere, et *hinsidias* Arrius insidias;

Cette plaisanterie ne semble-t-elle pas s'être conservée jusqu'à nous pour nous donner la mesure de l'abus que, dans les plus beaux siècles de la langue latine, les personnes même les plus distinguées par leur position sociale, faisaient de la lettre H au sein d'une ville où vivaient les grands écrivains qui ont illustré cette langue.

Si la règle concernant l'H était alors impunément violée, que n'a-t-il pas dû arriver quand aux idiomes classiques sont venus se mêler les idiomes étrangers? Il nous semble inutile d'ajouter, tant c'est chose connue, que plus tard encore cette confusion orthographique fut portée à son comble par l'ignorance des scribes du moyen-âge, et que sous leur plume la lettre H fut ajoutée ou retranchée avec moins de discernement que jamais. On jugera par un seul exemple de l'étendue de cette ignorance, si l'on veut se rappeler que, ne sachant pas même, pour la plupart, tracer correctement le nom qui, dans ces siècles de foi, faisait incliner tous les fronts du monde

Et tùm mirificè sperabat se esse locutum,
    Cùm, quantùm poterat, dixerat *hinsidias*.
Credo, sic mater, sic Liber avunculus ejus,
    Sic maternus avus dixerat, atque avia.
Hoc misso in Syriam, requierant omnibus aures;
    Audibant eadem hæc leniter et leviter;
Nec sibi post illa metuebant talia verba,
    Cùm subitò affertur nuncius horribilis,
Ionios fluctus, postquam illuc Arrius isset,
    Jàm non *Ionios* esse, sed *Hionios*.

Catul. Carm. 85.

chrétien, ils ajoutaient souvent la lettre H dans *Jésus*, et la supprimaient dans *Christ*, comme le prouvent plusieurs manuscrits de cette époque (1).

Il est facile de voir quelle conséquence nous voulons tirer de ce qui précède. Nous terminons donc cette digression déjà trop longue, en avertissant nos lecteurs que chaque fois que le retranchement ou l'addition de la lettre H viendra contrarier l'étymologie d'un des noms propres que nous allons offrir dans le chapitre suivant, nous écrirons d'abord ce nom avec sa faute d'orthographe. Quant à la correction, nous nous contenterons, sans entrer dans aucune discussion, de la renfermer entre deux crochets.

(1) *Jhésu-Crist*. C'est ainsi particulièrement que ces deux mots sont toujours écrits dans les *Statuts des Sœurs de la Magdeleine d'Abbeville*, manuscrit, sur vélin, du quinzième siècle, dont la copie a été communiquée à la Société royale d'Emulation d'Abbeville (1835), par M. Louandre.

CHAPITRE V.

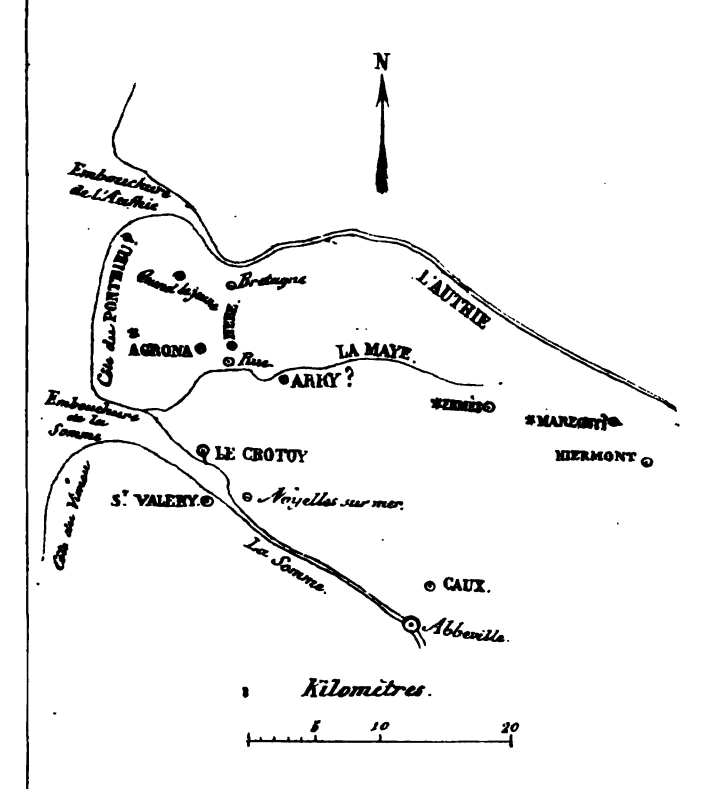
Noms propres de localités qui révèlent, par leur origine grecque, l'emplacement qu'a occupé la colonie massilienne. — Second indice que les Carthaginois ont visité les côtes du Ponthieu. — Fin de la colonie.

SAINT-VALERY. — Le recueil des mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville fait foi qu'avant 1833, nous avions signalé aux investigations de cette société le petit port de mer de Saint-Valery-sur-Somme, lequel, selon le témoignage des auteurs de la *Gallia Christiana,* portait, sous les rois de la première race, un nom grec qui n'avait éprouvé aucune altération. Voici le passage dans lequel se trouve cette première découverte qui nous a conduit dans la suite à celle de la colonie massilienne.

» Le monastère de Saint-Valery, disent les savants » frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, ne fut » ainsi appelé qu'au dixième siècle. Ce lieu, dont le

CARTE

représentant l'emplacement de la colonie Massilienne.



L'astérisque marque une localité qui n'existe plus, et dont l'emplacement n'est pas certain.

Les lettres majuscules désignent une localité dont le nom, français ou latin, dérive du grec.

Le point d'interrogation annonce un doute sur la dérivation.

» nom antique est *Leuconaus* (1), est situé au diocèse
» d'Amiens, dans le canton du Vimeu, à l'endroit où
» la Somme se jette dans l'Océan. Chlotaire, vers l'an
» 611, le concéda en pur don à Valery, disciple
» de Saint-Colomban, qui, après avoir reçu la per-
» mission de semer la parole de Dieu, parcourut les
» parties occidentales de la Neustrie avec le moine
» Valdolène (2). »

Nous avons plusieurs remarques à faire sur ce précieux passage. La première regarde l'importance du nom antique qu'il nous révèle. De quoi s'agit-il, en effet, dans les recherches dont nous nous occupons ici? Non de bâtir un système, Diodore et César ont pris ce soin, puisque ce sont eux qui, directement ou indirectement, font connaître la présence des Massiliens sur la côte gauloise du détroit, mais de marquer, d'après des indices sûrs, quel est le point de cette côte que ces marchands ont fréquenté. Or, dans de telles circonstances, un nom de localité qui, comme *Leuconaus* (3), réunit deux expressions grecques ayant

(1) Leuconaus (Λευκόναυς) est formé de deux racines : Λευκὸς, blanc, et Ναῦς, navire.

(2) Sancti Valarici monasterium hoc nomine appellatum est seculo decimo. Ponitur in diœcesi Ambianensi Winemacensi pago. Leuconaus antiquo vocabulo dicebatur ad Somonæ fluminis ostia in Oceanum. Hunc Valarico sancti Columbani discipulo largitus est Chlotarius sub anno 611 ; qui acceptâ disseminandi verbi licentiâ Neustrici regni partes in occiduas se cum Waldoleno monacho receperat. (*Gallia Christ*. t. 10. Eccl. Ambianensis.)

(3) Le nom Λευκόναυς peut signifier, ou selon l'explication littérale, *vaisseau blanc*, ou, pour rappeler la blancheur des falaises qui avoisinent ce port, *lieu*

l'une et l'autre la signification que nous leur assignons ; un nom, disons-nous, dont la seule énonciation trahit tellement son origine, que dans le vocabulaire de la langue à laquelle il appartient, plus de cinquante mots composés commencent par cette racine *Leuco*, ne nous avertit-il pas d'une manière certaine que nous touchons enfin à cette terre qu'ont si longtemps habitée les infatigables rivaux des Carthaginois?

Notre deuxième remarque se rapporte à l'emplacement qu'occupait *Leuconaus*. En jetant un regard sur la carte placée en tête de ce chapitre, on pourra s'étonner que les descendants des Phocéens, ayant fait de la rive droite de la Somme le théâtre de leur activité commerciale, aient bâti cette place sur la rive gauche, où elle se trouve entièrement isolée. Voici notre opinion à cet égard.

Il est certain que de quelque manière et à quelque époque que les Massiliens aient pénétré, à travers la Gaule, jusque sur les côtes qui gisent vis-à-vis du Cantium, ils ont dû, pour ne pas compromettre le succès de leur entreprise, non seulement être assurés du consentement des peuplades qui se trouvaient sur leur route, mais sutout, en vertu de quelque traité

blanc où des vaisseaux se rassemblent ; ou peut-être enfin, en donnant à la première partie du mot une signification approchant de celle qu'elle a dans Λευχόνοτος, *lieu où les vaisseaux jouissent du calme*, c'est-à-dire, *où ils sont à l'abri des tempêtes.*

préalable, compter sur les bonnes dispositions et sur l'alliance des habitants de la partie du Belgium où se trouvaient ces *Britanni*, au sein desquels ils avaient l'intention de fonder un établissement durable.

Unis par les liens d'un intérêt commun, le premier soin des indigènes et des colons a été, sans aucun doute, de prendre des précautions contre toute concurrence étrangère. Les Massiliens trouvèrent-ils, à leur arrivée dans ce pays, leurs anciens ennemis les Carthaginois, dont nous allons bientôt, pour la seconde fois, reconnaître les traces sur les bords de la Somme, et furent-ils obligés de les en chasser à force ouverte? ou bien ceux-ci se retirèrent-ils devant des adversaires qui les avaient battus dans tant de rencontres? ou bien encore, ne visitaient-ils ces parages que de loin en loin, et s'abstinrent-ils d'y reparaître en apprenant à quels hommes ils auraient désormais affaire?

Il est extrêmement probable que la vérité se trouve dans l'une de ces trois suppositions; et que c'est la crainte d'une nouvelle apparition des Carthaginois qui a engagé les Massiliens, dominant sur la rive droite par le port du Crotoy, à fonder sur la rive opposée un autre port qui les rendît tout-à-fait maîtres de l'embouchure de la Somme. Cette rivière, sans cette sage disposition, ouvrait à leurs concurrents une entrée facile dans le pays.

Au reste, et ce sera là notre dernière remarque sur le passage de la *Gallia Christiana* cité plus haut, le

petit port de *Leuconaus* devait être bien peu important sous le rapport commercial et sous celui de la défense du pays, puisqu'un roi franc en disposait si facilement en faveur d'un pauvre missionnaire, un siècle à peine après que les Romains, sur les bords de la Loire, disputaient encore contre les peuples envahisseurs la plus belle de leurs anciennes conquêtes. Cette considération nous porte à croire que ce lieu n'a jamais été pour les Massiliens qu'une espèce de poste ou de vigie, d'où il leur était facile, aux heures de marée, de veiller sur l'entrée des navires dans la rivière de Somme.

Hâtons-nous maintenant de passer sur la rive droite de cette rivière, et d'y recueillir de nouvelles traces du séjour des Massiliens sur les côtes septentrionales de la Gaule (1).

(L) Le Crotoy. — Crotoya. — Creta. — Nous avons parlé plus haut de l'emplacement de ce lieu qui n'est plus, aujourd'hui, qu'un village. Sa position, comme port situé à l'embouchure du cours d'eau le plus considérable du pays, a dû le rendre très florissant à l'époque où les Massiliens avaient dans ses environs plusieurs établissements commerciaux. Tout atteste que les Romains se sont hâtés de s'y fixer en grand nombre après la conquête ; car on y a reconnu des

(1) Une (L) précédant un des noms qui vont suivre, indiquera que c'est du mémoire de M. Louandre, cité plus haut, qu'est tiré ce nom ainsi que sa synonymie et les dates qui s'y rapportent.

restes de leurs habitations sur un rivage aujourd'hui inondé à marée haute ; et on a fréquemment trouvé, dans ces débris, avec des fragments de poterie souvent revêtus d'ornements élégants, des médailles de plusieurs empereurs, depuis Trajan jusqu'à Constantin (1).

Le premier nom latin, *Crotoya*, sous lequel ce village, autrefois cité florissante, est désigné par M. Louandre, indique assez une origine barbare. En effet, disent les archéologues qui se sont occupés de l'histoire du Ponthieu, ce nom est formé de la réunion de deux mots celtiques dont le premier signifie ***élévation***, et le second, ***habitation***. Nous avons d'autant plus de confiance dans cette étymologie, que le nom de *Crocs* est encore donné de nos jours à plusieurs buttes qui se trouvent dans les environs du Crotoy.

Mais parce que nous approuvons l'étymologie de *Crotoya*, qu'on n'aille pas croire que nous regardions le lieu qui a porté ce nom comme une ville de fondation gauloise. Rien au contraire ne nous paraît plus incertain. Disons pourquoi.

Une note du mémoire de M. Louandre nous apprend que d'après le Polyptique de l'abbaye de Sainte-Austreberthe (2), cité par Malbrancq (*De Morinis*, tome Ier, page 67), en l'an 662, c'est-à-dire, à une époque où il est probable que les anciens noms de localités étaient

(1) Voir les *Recherches* de M. Ravin *sur le Crotoy*, (*Mém. de la Soc. d'Emul.* 1837), et plus loin, dans le présent volume.

(2) Ce manuscrit s'est perdu pendant la tourmente révolutionnaire.

encore à l'abri de toute altération, le Crotoy s'appelait en latin *Creta* (la Crète). Si l'on ne peut raisonnablement, comme nous le pensons, révoquer en doute l'origine grecque de ce nom d'un lieu situé en face d'un autre lieu appelé à la même époque *Leuconaus*; nous demanderons par qui a pu être apporté sur les bords de la Manche ce nom, qui est aussi celui d'une île située à l'extrémité méridionale de la mer Egée, et nous ne pensons pas qu'on hésite à répondre : « Par les marchands massiliens dont la patrie primi-» tive, Phocée, s'élevait sur le rivage de la même » mer, et que quelque ressemblance imparfaite entre » des lieux si éloignés l'un de l'autre peut avoir frappés » à leur arrivée auprès de l'embouchure de la Somme. »

Nous ne terminerons pas ce que nous avons à dire sur ce nom, sans faire remarquer à quiconque voudra se rappeler les premiers éléments de la syntaxe grecque, que son importation d'une contrée hellénique peut seule rendre raison de l'article (*le* Crotoy) dont il est précédé contre l'usage constant de notre langue, qui n'admet ce petit mot devant les noms propres d'endroits que quand ces noms sont des substantifs communs appartenant soit à notre ancien idiome, soit à quelque patois local, soit à notre vocabulaire moderne, comme on le voit dans *le Hâvre*, *la Charité*, *l'Orient*, *la Perrière*, *la Haie*, *le Puy*, etc.; que si l'on objectait que le genre de cet article est en opposition avec celui de *Creta*, il serait facile de répondre, avec raison, ce nous semble, que le nom vulgaire,

Crotoy, ayant une terminaison masculine, la loi de l'analogie, dans cette circonstance, l'a emporté sur toute autre considération.

Au reste, que les colons de race hellénique soient les fondateurs du Crotoy, ou qu'ils l'aient trouvé bâti quand ils sont venus s'établir vis-à-vis de l'Angleterre; qu'une certaine similitude de prononciation les ait portés à changer le nom celtique de cette bourgade gauloise en un autre qui appartenait à leur langue et leur rappelait d'heureux souvenirs; ou que le contraire de ces suppositions soit arrivé: peu importe. Ce que nous cherchons ici, ce sont les traces laissées par les Massiliens sur les côtes du Ponthieu; le nom de *Creta* nous en offre une qui nous paraît précieuse; et nous la recueillons sans nous soucier de soulever des questions qu'il est aujourd'hui impossible de résoudre.

Quittons donc ce port et remontons le cours de la Somme. Avant d'arriver au troisième établissement des Massiliens, arrêtons-nous à Noyelles-sur-Mer, village qui se rencontre sur la route. Ce lieu offre, comme tous les points de cette rive, de nombreux débris de tombelles, des vases gaulois et des ruines romaines; mais ce n'est pas à ce titre qu'il va un instant attirer notre attention.

Dans l'extrait des procès-verbaux de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville (année 1835, séance du 17 avril), on lit que dans ce village de Noyelles, au lieu dit la *Briqueterie*, un propriétaire du pays a trouvé dans un champ qui lui appartenait, diverses sta-

tuettes (présumées égytiennes) (1), et qu'une *figure d'Isis*, en bronze, haute de cinq pouces, découverte dans un tombeau, il y avait alors plus de trente ans, par M. Hecquet d'Orval père, était encore en la possession de son fils.

On lit aussi dans le même extrait qu'à la séance du 27 juin de l'année suivante, un membre rappelait à la société les morceaux d'antiquité trouvés au même endroit dix ans auparavant, et entre autres, *une figurine à tête d'épervier*, de la hauteur de quatre à cinq pouces.

Certes, ces citations constatent d'une manière bien positive la présence sur ces rivages, dans les temps antiques, d'étrangers attachés à une religion qu'une société savante a jugée n'être pas la même que celle des Grecs et des Romains. Mais les idoles qui prouvent cette différence appartenaient-elle réellement, comme on paraît l'avoir cru, au culte des descendants de Mesraïm? Peu de mots, nous l'espérons, suffiront pour résoudre cette question intéressante, mais qui ne se rattache que subsidiairement à notre sujet.

M. Cayx (*Précis de l'Histoire ancienne*), résumant tout ce que savent les modernes de la religion des Phéniciens, et par conséquent des Carthaginois, dit que dans les temps même d'une haute antiquité, *elle offre plusieurs points de ressemblance avec la cosmogonie des Egyptiens*.

(1) C'est ce qu'on reconnaît dans le procès-verbal du 8 janvier 1836.

Il résulte de cette phrase que ces deux cultes étant fondés sur des bases à peu près semblables, leurs symboles matériels ne présentaient nécessairement que de légères différences ; et que, loin des lieux où ces religions ont régné, il est facile de se méprendre sur l'origine de ces symboles, et de les confondre.

L'histoire heureusement, même sans qu'il soit besoin de rappeler à la mémoire les médailles carthaginoises trouvées à Abbeville, sur la même rive de la Somme, vient ici déterminer notre choix entre ces deux cultes ; car, d'un côté elle garde le silence le plus absolu sur une colonie qui, sortie de cette Egypte si pleine de mépris pour toutes les nations étrangères, aurait pénétré (et par quelles voies ?) jusqu'aux extrémités septentrionales de la Gaule : de l'autre, elle proclame, par d'irrécusables témoignages, la présence non interrompue, pendant une longue suite de siècles, des Phéniciens et des Carthaginois dans les mers voisines de ces contrées, alors sauvages. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre sur la conséquence à déduire de ces deux renseignements, l'un négatif, l'autre positif, mais tous les deux également incontestables.

Après avoir fait remarquer ce second indice du séjour des Carthaginois dans les lieux voisins de l'embouchure de la Somme, retournons à la recherche des traces qu'ont laissées dans le même pays les Massiliens, leurs successeurs.

(L) CAUX. — CATHORTHUM avant 1233 (correctement : CATORTHUM) (1). — Ce troisième établissement massilien est situé dans une petite vallée, à peu de distance de la Somme, et vis-à-vis de l'emplacement où s'élève aujourd'hui Abbeville. La facilité de s'y rendre, en partant de *Leuconaus* ou de *Creta*, comparée à la difficulté habituelle des communications dans un pays alors couvert de forêts (2), a sans doute engagé les colons, ses fondateurs, à lui donner ce nom significatif, dont les noms qu'il a portés plus tard ne semblent être que des corruptions : *Caurs* d'abord; ensuite *Cahours*, et enfin *Caux*, comme on vient de le voir. Au reste, ce lieu, comme ceux qui vont suivre, ne pouvait être qu'un comptoir de commerce.

(L) HIERMONT (3). — SACER MONS. — C'est en remontant au nord-est qu'on trouve, à douze kilo-

(1) *Catortham* (Κάτορθον), de Κατὰ, selon, et ὀρθος, droit (in rectum tendens. *Hederici lexic.*); c'est- à dire, lieu où l'on arrive en droite ligne ou par une route facile.

(2) Il suffit de jeter les yeux sur une carte de cette partie du Ponthieu, pour être étonné de tous les bois qui y subsistent encore : bois de Toflet, bois de Bonnance, forêt de Cantâtre, bois Roy, forêt de Crécy, bois de Nouvion, bois de l'Abbaye, bois du Rondel, bois Grare, bois de la Retz, bois Thomas, bois Périot, etc., etc., etc.

(3) Ce nom est formé de deux racines : l'une grecque, ἱερὸς, sacré; l'autre latine, *Mons*, montagne. — REMARQUE. Hiermont est nommé Wiermont dans une charte de 1221 : ces noms sont parfaitement identiques; seulement on s'est servi dans le dernier du W au lieu de l'H pour marquer l'aspiration. Quant au nom de Huriremont sous lequel on dit que ce lieu est désigné dans des titres dont on n'indique pas la date, nous pensons qu'il ne peut être qu'une corruption des deux précédents.

mètres environ de *Catorthum,* ce quatrième vestige du séjour des Massiliens sur nos côtes. L'origine grecque d'Hiermont, attestée par la première partie de son nom vulgaire, est pleinement confirmée par la partie correspondante du nom que lui donne le latin des chartes : SACER MONS, *montagne sacrée.* Ce nom vulgaire, moitié grec, moitié latin, prononcé journellement par des paysans Picards, offre assurément une singularité bien remarquable ; nous laissons à d'autres le soin de rechercher les causes de cette bizarrerie : il nous suffit de l'avoir constatée.

On sait que certains peuples polythéistes consacraient à quelques-unes de leurs divinités des autels élevés sur des monticules ou sur des collines. C'est même de cette coutume que vient l'anathème contre les hauts-lieux prononcé si souvent dans les livres de l'ancien Testament. Y avait-il à Hiermont un de ces *monts sacrés* où les descendants des Phocéens, reproduisant dans un coin de la Gaule les brillantes *théories* de la Grèce et surtout de l'Asie-Mineure, se rendaient religieusement à certaines époques de l'année? C'est ce que son nom même nous autorise à présenter comme une conjecture d'autant plus probable, qu'un monticule assez considérable pour avoir servi de base, au moyen-âge, à un château-fort, s'élève au centre de cet antique établissement massilien.

Quoiqu'il en soit, ce lieu, aujourd'hui chétif village de quatre cents habitants, a dû être et rester longtemps une place importante, puisqu'en 1192, Guil-

laume III, comte de Ponthieu, acorda aux ***bourgeois de cette ville*** une charte d'affranchissement communal.

Hiermont est situé à trente kilomètres de ***Leuconaus;*** ce sont les points habités de la colonie massilienne les plus éloignés l'un de l'autre.

D'Hiermont à l'Authie, il y a cinq kilomètres et demi. Avant de nous rapprocher de notre point de départ, nous allons parler de cette rivière.

(L) L'Authie. — Alteia, neuvième siècle (correctement : Altheia. — Avant que nous arrivions à l'étymologie du nom vulgaire de cette rivière, faisons remarquer combien la langue française, dans ses dérivations, se plaît à changer la syllabe ***al*** en la diptongue ***au***. Les exemples abondent, surtout pour les mots tirés du latin : ***Alba***, l'Aube, rivière ; ***alnus***, aune ; ***altus***, haut ; ***caldus***, chaud ; ***calvus***, chauve ; ***salvus***, sauf, etc. Les noms propres subissent eux-mêmes cette altération : ainsi l'évêque d'Angers ***Albinus*** est le même que le Saint-Aubin de nos calendriers ; et telle est la force de cette analogie, que par un procédé inverse, le fameux réformateur Cauvin, sur le titre de ses ouvrages latins, s'est fait appeler ***Calvinus***, au risque de rendre méconnaissable un nom qui devait acquérir tant de célébrité dans nos querelles religieuses.

Pour venir maintenant à l'application de la règle qui semble résulter de la remarque précédente, chan-

geons dans le nom de l'Authie tel qu'il est parvenu jusqu'à nous par la tradition, la première syllabe *au* en *al;* conservons ensuite le *th*, dont le latin ne s'est pas soucié, par la raison que nous avons expliquée dans l'introduction à ce chapitre, et nous arriverons ainsi naturellement à la racine que nous donnons en note; (1) racine, au reste, sur la légitimité de laquelle les noms incontestablement grecs qui précèdent, et ceux qui vont suivre, ne doivent laisser aucune incertitude. Il nous semble inutile d'ajouter que, selon toutes les probabilités, l'Authie doit son nom à la salubrité vraie ou supposée de ses rives.

(L) La Maye. — Maïa (2), 1112. — Ce ruisseau, qui coule au centre du pays qu'a occupé la colonie massilienne, et dont les eaux, comme nous l'avons dit plus haut, avant d'arriver jusqu'à la mer, se réunissaient autrefois à celles d'un bras de l'Authie, nous offre dans son nom latin une nouvelle trace du culte antique des Hellènes. Mais cette trace, matériellement irrécusable du reste, ne pourrait-elle pas être attribuée aux Romains, qui admettaient les mêmes croyances mythologiques et donnaient à la fille d'Atlas le même nom que les Grecs? Nous tâcherons, dans l'article suivant, de répondre à cette objection, qui d'ailleurs cessera

(1) Ce nom vient d'Ἀλθω ou Ἀλθαίνω, je procure la santé, ou de l'adjectif Ἀλθαίεις, utile à la santé.

(2) Voir le mémoire de M. Louandre, article: Fontaine-sur-Maye.

d'en être une bien sérieuse, quand on aura vu trois autres preuves de la piété des Massiliens imprimées sur un sol où les Romains n'ont rien laissé de semblable.

(L) Ermès (correctement : Hermès). — Ce nom grec de Mercure que l'on a quelquefois écrit en français tel qu'on le voit ici, c'est-à-dire, sans H, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le titre de l'article du dictionnaire philosophique consacré à ***Hermès*** ou ***Ermès trismégiste;*** ce nom de Mercure, disons-nous, était aussi celui « d'un lieu inconnu du » Ponthieu, dont la commune fut confirmée par Phi- » lippe-Auguste en 1221. » C'est tout ce qu'on sait de cette place, bâtie en l'honneur du Dieu du commerce, par un des peuples les plus commerçants de l'antiquité, laquelle tirait sans doute son nom d'un temple qu'on doit raisonnablement supposer avoir été bâti sur les bords du ruisseau de Maïa ; car le culte de la mère se confondait dans celui de son fils. Cette supposition si vraisemblable étant une fois admise, on en tire la conséquence que Hermès étant une dénomination grecque, e nom de Maïa ne peut avoir été imposé à ce ruisseau que par des hommes qui parlaient cette langue.

(L) Agrona (1). — C'est auprès de Rue que se trou-

(1) Agrona (Αγρονα) a deux racines : Ἀγρὸς, la campagne, d'où ἄγρα, chasse (*Quòd in agro capiatur præda*, Schrevelius), et Νάω, habiter. Cette dénomination a une frappante analogie avec celle d'Ἀγοτέρα, Ἄρτεμις, *Diana venatrix*, citée dans tous les lexiques grecs.

vait ce lieu qui n'existe plus depuis longtemps. Les Massiliens l'avaient consacré à Diane, dont on sait qu'ils avaient religieusement apporté le culte des rivages de l'Asie-Mineure. Le nom même donné par eux à ce lieu atteste cette consécration ; car, des deux racines qui le composent, la première signifie la *campagne* en général, et dans un sens plus restreint, *tout lieu propre à la chasse*, comme nous l'expliquons dans la note ; et la seconde est un verbe qui signifie *habiter*. Agrona est donc l'équivalent de la périphrase *sylvarum* ou *nemorum cultrix* (habitante des bois), dont se servent les poètes latins pour désigner la même divinité.

(L) Hère. — Hera, 998. — Ce nom d'un hameau qui subsiste encore aujourd'hui auprès de Rue, est la dernière trace que la croyance religieuse des Massiliens ait laissée dans le court intervalle qui sépare la Somme de l'Authie. Il est inutile d'ajouter qu'ils avaient consacré ce lieu, dans le voisinage duquel se trouvait Agrona, à la déesse protectrice de la sainteté du mariage : car on sait que Héra (Ἥρα) était pour la Grèce la même divinité que les Romains adoraient sous le nom de Junon.

Aux noms précédents, dont l'origine nous paraît certaine, nous allons en ajouter deux dont la synonymie latine ne nous est pas connue, et que nous croyons être des noms grecs altérés seulement dans leurs terminaisons.

(L) Le premier est Arry (1), nom d'un village du Marquenterre qui existe encore ; l'autre est Marégny (2), village du Ponthieu tout-à-fait inconnu aujourd'hui. Don Grenier parle d'Arry sous la date de 1123, et de Marégny sous celle de 1154.

Nous ne savons si nous nous abusons, mais il nous semble que l'origine grecque de tant d'autres noms de localités du même pays, que nous avons constatée jusqu'ici, donne à celle que nous assignons à ces deux derniers un degré suffisant de vraisemblance.

Arrivons à une dernière étymologie ; elle n'est pas de nous. On la trouve dans un mémoire cité plus haut, où M. Morel de Campennelle a essayé de démontrer que le port *Itius, Icius,* ou *Ithius,* d'où César a fait voile deux fois pour l'Angleterre, n'a pu être ni au sud de l'Authie, ni au nord de la Canche.

Selon le savant antiquaire, « *Ponthieu* serait la tra» duction de *Pontus Ithius,* mot-à-mot, *Pontithieu,* d'où, par contraction, *Ponthieu.* »

Emparons-nous de cette étymologie, et recherchons la signification des deux parties composant ce nom

(1) Ἄῤῥις, qui manque de sagacité.

(2) Marégny renferme deux racines : *Μάρη, main,* et Γνὺ* pour γόνυ, *genou.* Disons ici que n'étant guidé par aucune espèce d'indication touchant la situation de ce village, nous avons été obligé de le placer au hasard sur notre carte.

* Γνὺ pour γόνυ n'a rien de plus surprenant que γνὺξ, *à genoux,* pour γόνυξ, qui n'est pas usité.

qu'a porté si longtemps le pays, siége de la colonie massilienne.

La dernière de ces deux parties, *Ithius* ou *Ithieu*, est barbare, c'est-à-dire, qu'elle n'est ni grecque ni latine. Elle dérive, nous apprend l'auteur, du mot saxon *Ithe*, qui veut dire *hâvre*, ou port de chargement et de déchargement; et, comme pour confirmer la légitimité de cette signification, il remarque plus loin que, selon d'Anville, le port où le général romain a effectué sa seconde descente en Angleterre, quoique se trouvant aujourd'hui à quelque distance de la mer, s'appelle encore *Hyth*, lieu situé en avant de certaines hauteurs formant une chaîne qui se rattache à Folkstone.

Venons maintenant à la première partie du mot *Ponthieu*, expliqué par *Pontus Ithius*, ou *Pontus Ithieu*. Que signifie Pontus? La mer, sans aucun doute; en sorte que cette dénomination *Ponthieu* équivaudrait à celle-ci: *Mer d'Ithe*; c'est-à-dire, *mer qui baigne le hâvre le plus considérable du pays*.

Mais sont-ce les Romains qui ont imposé ce nom à cette mer et aux côtés qu'elle baigne? Il nous semble évident que cela n'est pas possible: car chez eux, si l'on excepte leurs poètes, *Pontus*, mot qui du reste n'appartient à leur langue que par adoption, n'a jamais signifié, au propre, que « la partie de la Médi-» terranée qui s'étend des Palus-Mœotides jusqu'à » Ténédos (1). »

(1) Voir les synonymes latins de Gardin-Dumesnil.

Chez les Grecs, au contraire, *Pontus* (1) est le mot unique pour signifier la mer en général. En effet, leur *Pelagus* (2) ne s'applique qu'à la pleine mer ; et leur *Thalassa* (3) désigne particulièrement la mer sous le point de vue de ses eaux, d'où vient qu'on l'emploie souvent dans le sens restreint de *canal* et même d'*aqueduc*.

Ainsi, en faisant remonter jusque dans les temps antiques l'origine du nom *Ponthieu*, conformément à l'opinion de l'auteur des recherches sur le port *Ithius*, il reste certain que des Grecs seuls ont pu l'imposer aux côtes qui regardent le Cantium. Or, ces Grecs, quels sont-ils, sinon nos colons massiliens ?

Ajoutons, pour terminer ce que nous avons à dire à cet égard, que pour notre compte nous ne reconnaissons au nom *Ponthieu* qu'une racine : celle que nous venons de discuter la dernière.

(L). — En effet, « ce pays est désigné du VI[e] au XIII[e] » siècle sous les noms latins de *Pagus Pontivus*, *Pon-* » *tis*, *Pontium* et *Ponticum* ; » et loin d'apercevoir dans ces anciennes dénominations aucune trace de la racine barbare *Ithe* ou *Ithieu*, nous n'y voyons que des dérivés, bien peu altérés dans les trois premières, d'un mot grec, auxquels la conquête romaine a imposé des terminaisons latines. Si l'on demande quelle

(1) Πόντος, ου.
(2) Πέλαγος, εος.
(3) Θάλασσα, ης.

raison aurait pu déterminer les colons massiliens à donner au pays qu'ils habitaient sur les bords de la Manche un nom qui signifie *Mer* : nous répondrons qu'ils n'ont pu en avoir d'autre que celle qui a porté l'antiquité à désigner sous le nom de *Pontus* et de *Pontica regio* (Ποντικὴ Χώρα) le pays maritime qu'arrose le Thermodon.

CONCLUSION.

D'après les témoignages combinés de Diodore de Sicile, de César et de Polybe cité par Strabon, une colonie massilienne a occupé pendant plusieurs siècles un des points de la côte septentrionale de la Gaule, que, selon des indices dignes de la plus sérieuse attention, les Carthaginois avaient occupé avant eux.

Quel est ce point? Celui-là, sans aucun doute, où sont restées empreintes dans des noms de localités des traces de la langue de ces colons.

Pour échapper à la conséquence où nous conduisent ces prémisses, il n'y a, ce nous semble, que deux partis à prendre : ou de prétendre qu'une combinaison accidentelle de lettres et de syllabes ait pu produire dans un espace si étroitement circonscrit des noms géographiques tels que : *Leuconaus*, *Creta*, *Catorthum*, *Maïa*, *Hermès*, *Hera* et autres, qui ressem-

blâssent à des noms grecs et n'en fussent pas en effet. Mais qui ajouterait foi à cette merveilleuse puissance du hasard?

Ou d'avoir recours, pour chercher l'étymologie de ces noms, aux langues qui ont été parlées dans les Gaules à diverses époques. Mais le vocabulaire latin est, pour ainsi dire, populaire au temps où nous vivons, et l'on sait qu'on y chercherait vainement de quoi appuyer cette opinion. Quant aux vocabulaires celtique et même tudesque, si l'on veut descendre jusqu'au temps de l'invasion des Francs, nous n'hésitons pas de croire, malgré notre ignorance à cet égard, qu'ils offrent trop de disparité avec celui des Hellènes, pour qu'il soit possible de s'y méprendre.

Nous regardons donc comme suffisamment établi que la colonie massilienne dont nous avons tâché de retrouver les traces, avait ses comptoirs de commerce et plusieurs lieux consacrés à son culte dans l'espace compris entre l'embouchure de la Somme et celle de l'Authie, jusque vers le village d'Hiermont.

Quant à l'époque où cette colonie a pris fin, il est facile de la déterminer. En effet, tout le monde sait que la conquête de la Gaule étant achevée, Massilia, dès qu'elle eut appris que le sénat avait opposé Pompée à César, se déclara contre le conquérant qui ne tarda pas à l'attaquer pour l'en punir. C'est quarante-neuf ans avant notre ère, qu'après avoir soutenu un siége célèbre, elle tomba au pouvoir d'un vainqueur irrité et devint la sujette de Rome, dont elle avait été si

longtemps l'alliée la plus fidèle. Elle se consola de la perte de sa liberté par un luxe effréné; la langue grecque y fit place peu à peu à celle des vainqueurs; et dès les premiers siècles de notre ère, c'est à Rome que ses hommes illustres portèrent leurs talents. Il est naturel de penser que ses colonies subirent en tout point le sort de leur métropole.

Ici se terminent nos recherches sur l'établissement des descendants des Phocéens dans un pays dont l'importance historique était restée inaperçue jusqu'à ce jour. Cependant nous croirions laisser imparfaite la tâche que nous nous étions imposée, si nous n'indiquions pas, au moins sommairement, l'influence que, grâce à cet établissement et aux nombreux voyages des colons à travers la Gaule, l'idiome grec a, selon nous, exercée sur la langue française à son berceau. C'est ce que nous allons essayer de faire dans la note supplémentaire que nous avons rejetée à la fin de ce mémoire.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

On peut ranger sous trois classes les mots grecs qui se sont introduits dans la langue française.

Nous mettons dans la première les termes que les ouvrages d'Aristote ont fournis à la philosophie du moyen-âge, ainsi que ceux que les sciences et les arts, depuis le XVIe siècle, n'ont pas cessé de demander à un idiome qui se prête merveilleusement à toutes leurs exigences. Le nombre de ces termes est infini, et la plupart conservent de leur forme primitive tout ce qu'ont permis de leur en laisser la différence des signes alphabétiques et la loi des désinences.

La seconde classe comprend les expressions grecques que notre langue, à son berceau, a reçues par l'intermédiaire du latin. Nous y joignons les noms des sciences et de quelques superstitions dont les Grecs passent pour être les inventeurs, et un grand nombre de mots que le christianisme a amenés à sa suite.

Dans la dernière classe enfin nous rangeons certains mots qui n'appartiennent pas aux deux classes précédentes, et *que notre langue doit avoir reçus immédiatement du grec, puisqu'ils n'ont jamais fait partie du vocabulaire latin*. Ces mots, livrés au caprice de la multitude, ont, en passant à travers une longue suite de siècles, subi pour la plupart des altérations tellement graves, qu'il est souvent difficile, si l'on refuse de consulter avant tout une certaine ressemblance de sons, de remonter à leur étymologie.

Voltaire (*Dictionnaire philosophique*) ne compte que vingt-huit de ces expressions, qu'il a dû recueillir facilement, quoiqu'il n'en ait rien dit, en ouvrant *le Jardin des racines grecques*. Nous donnons ici sa liste, légèrement modifiée et augmentée de quelques mots qu'on est étonné de n'y pas trouver.

Aboyer, de Βαΰζειν.
Affreux, d'Ἄφρανος.
Agacer, d'Ἀκάζειν.
Alali, d'Ἀλαλὰ, cri de guerre.
Babiller, de Βαβάζειν.
Balle (à jouer), de Βάλλειν.
Bouteille, de Βούττις.
Blesser, de l'aoriste de Βλάπτειν.
Bas (adjectif), de Βαθυς.
Bride, de Βρυτὴρ, éol. pour Ρυτὴρ.
Brique, de Βρύκα.
Couper (en picard : Coper), de Κόπτειν.
Coin, de Γωνία.
Colère, de Χολή.
Colle, de Κόλλα.
Cuisse, d' Ἰσχις.
Entrailles, d' Ἔντερα.
Fier (adjectif), de Φίαρος.
Gargariser, de Γαργαρίζειν.
Idiot, d' Ἰδιώτης.
Lécher, de Λείχειν.
Maraud, de Μιαρὸς.
Moquer (se), de Μωκάειν.
Moquerie, de Μωκία.
Moqueur, de Μῶκος.
Moustache, de Μυστάκιον dans Muscophule, dérivé de Μύσταξ.

ORGUEILLEUX, d'Ὀργάειν (Turgeo).
PAGE (un), de Παῖς.
PLAQUE, de Πλάξ, Πλακός.
PORE, de Πόρος.
SIFFLER, de Σιφλόειν.
TOMBE et TOMBEAU, de Τύμβος.
TUER, de Θύειν.

Ces mots, nous l'avouons, ne justifient pas tous d'une manière bien convaincante l'opinion qui les fait dériver d'une source antique; mais plus de la moitié d'entre eux ne permettent aucun doute à cet égard. Comment ceux-ci sont-ils parvenus à se glisser dans le vocabulaire d'une langue dont l'existence ne remonte pas au-delà du IXe siècle? Nous ne savons si nous nous abusons; mais il nous semble que le résultat de nos recherches sur les établissements grecs dans le Ponthieu va nous rendre facile la réponse qu'exige cette question.

Le centre et le nord de la Gaule ont vu naître la langue française à une époque où les descendants des Phocéens avaient, depuis quelques siècles, entièrement oublié l'idiome hellénique. Donc cet idiome n'a pu exercer sur elle aucune influence directe; et comme c'est aux sources seules qui se trouvaient à sa portée qu'elle a pu puiser les éléments de son lexique primitif; si, dès ses premiers essais, elle a offert quelques traces de grec, c'est nécessairement parce que ces traces étaient déjà empreintes dans plusieurs des dialectes qui environnaient son berceau.

On voit que cette conclusion inévitable nous ramène nécessairement à notre colonie des Massiliens

dans le Ponthieu et à leurs fréquents voyages à travers la Gaule. En effet, où ces vestiges de grec pouvaient-ils s'être conservés, sinon dans les vocabulaires des peuplades qui avaient eu avec ces marchands des rapports commerciaux ou autres, dont la durée a été de plusieurs siècles ?

Et ici nous touchons sans doute à la vérité : car, outre les expressions françaises empruntées à l'idiome hellénique, dont nous venons d'offrir la liste, on est étonné de trouver d'autres expressions de même origine dans les débris de ces anciens vocabulaires qui sont parvenus jusqu'à nous sous le nom de patois. Comment, en effet, expliquer l'existence simultanée des unes et des autres, sinon en admettant qu'elles sont toutes antérieures au français moderne ; et que cette langue, dans le travail d'éclectisme qui a dû présider à sa formation, a rejeté les unes pour s'en tenir aux autres, qu'elle a trouvées peut-être plus généralement répandues.

Voici plusieurs de ces expressions à racines grecques, que nous tirons du grossier vocabulaire en usage dans le pays même où la Somme et l'Authie ont leur embouchure. Si, parmi elles, on en reconnaît qui appartiennent à d'autres patois éloignés (car ils ont pu facilement passer par infiltration dans les patois voisins), cette circonstance, qui rappellera la Gaule tant de fois traversée pour le commerce de l'étain, loin d'être contraire à notre opinion, ne fera, pensons-nous, que la confirmer.

1° MITAN, ÉMITAN. — Le peuple, dans l'arrondissement d'Abbeville, dit : « donner le *mitan* d'une chose ; » faire un trou dans l'*émitan*. » C'est-à-dire : « donner » la moitié, faire un trou dans le milieu. » Ces expressions nous paraissent évidement formées de deux racines grecques : Ἡμι pour Ἡμισυ, et Τάμνω, couper ou diviser par moitié.

Nous avons acquis la certitude que *mitan*, pris dans la signification de *moitié*, est aussi en usage dans quelques villages de la partie septentrionale du Nivernais. Serait-ce là une de ces expressions que les caravanes massiliennes ont dû semer sur leur route ? Il ne nous paraît pas impossible que quelques autres découvertes de ce genre fissent connaître un jour les principaux points de l'itinéraire suivi, il y a tant de siècles, par les précurseurs de l'industrie commerciale de la France.

2° IL A RYMÉ *(il a fait une gelée blanche)*. — Nous faisons dériver ce verbe *rymer* de Κρυμέω, être gelé, par le seul retranchement du kappa. Ce retranchement d'une muette devant une liquide, au commencement d'un mot, nous paraît de peu d'importance dans la dérivation ; ainsi de Γνοω, Γνῶμι, primitifs de Γιγνώσκω, les Latins ont fait *nosco*, *novi*.

3° ETRE TÉNÉ *(être fatigué)*. — De Τείνομαι, je m'étends. C'est l'effet pour la cause. Remarquons que le lexique d'Hédéric donne à ce verbe moyen une signi-

fication qui approche beaucoup de celle que nous lui attribuons ici. « Τεινομαι, dit-il, *occupor sed cum tædio, distendor, distineor.* »

4° Une kenne, un kénat. — Le premier de ces mots signifie une *cruche*, et le second un *couvet*. Serait-ce hasarder beaucoup que de dériver ces mots de Κενὸς, *vide?*

5° Un rio. — Ce mot se dit des ruisseaux des rues. Nous ne croyons pas qu'il puisse avoir d'autre racine que Ρέειν, couler.

6° Une calée. — Ce mot signifie une *nichée*, et, par extension, *la portée d'une chatte, d'une chienne*, etc. Grec : Καλιὰ, *un nid.*

7° Eziers. — « Je connais les éziers d'une maison ; » c'est-à-dire, « j'en connais les êtres ; je sais les diffé- » rentes places où chaque chose s'y range. » Grec : Ἕζειν, placer.

8° Théon. — Ce mot, dans l'arrondissement d'Abbeville, signifie aïeul. Il vient de Θεῖος, *oncle*. En vain objecterait-on contre la légitimité de cette dérivation, la différence des degrés de parenté, puisque la même différence existe entre le mot latin *nepos, petit-fils*, et son dérivé français *nepveu*, qui n'est devenu *neveu* qu'au XVII[e] siècle.

Le célèbre grammairien de Port-Royal parle de ce

mot dans son *Jardin des racines grecques.* « Les Picards, dit-il, appellent l'oncle « *théïon* de θεῖος, *avunculus*.» On voit qu'il n'est en dissidence avec nous qu'en ce qu'il rend à *théïon* la signification qu'il aurait toujours dû conserver. Peut-être avait-il et a-t-il encore raison pour certaines parties de la Picardie que nous ne connaissons pas. Ce qui nous porte à le croire, c'est qu'il ajoute que « ces mêmes Picards appellent la tante *theie* de θεία, *matertera* (1).»

Quoiqu'il en puisse être, il nous suffit d'avoir constaté, d'après Lancelot lui-même, l'origine grecque de *théïon*.

Cet article serait incomplet, si nous passions sous silence que ce mot, dans la signification d'aïeul, appartient depuis bien des siècles au vocabulaire du Ponthieu : car la charte d'affranchissement d'Abbeville, rédigée en latin, remonte à 1184 ; et on le trouve employé dans une traduction de cette charte qu'on a tout lieu de croire à peu près de la même date (2).

9° Mustiner *(tricher au jeu)*. — Ce verbe, dont les enfants seuls sont en possession de se servir, a cela de

(1) *Racines grecques*, cinquième partie, article Tante, édition de Gail.

(2) Voir aux archives d'Abbeville le registre ayant pour suscription : *le Livre Blanc*, f° 1er. — Le mot *théïon* est orthographié *taion* dans ce vieux manuscrit, ce qui produit, à une bien légère différence près, la même prononciation que celle qui résulte de l'orthographe que nous avons adoptée sur l'autorité de Lancelot, et plus encore après avoir entendu mainte fois prononcer ce mot par des personnes du peuple.

particulier, qu'en usage à Abbeville et dans le reste du Ponthieu, il est inconnu dans les plaines du Vimeu Ne viendrait-il pas par corruption (ce n'est pas sans embarras que je propose cette étymologie qui peut paraître étrange) de l'expression Μόυστω pour Μοῦ ἐστιν, *cela est à moi?* En effet, quand un enfant dit à un camarade avec lequel il joue: tu mustinés, n'est-ce pas, dans le plus grand nombre de cas, comme s'il lui disait: tu prends ce qui m'appartient.

10° Calypette. — C'est le nom d'une vulgaire coiffure de femme, encore en usage de nos jours, laquelle couvre les oreilles et une partie des joues. Faisons remarquer que le verbe Καλύπτω, dont il dérive évidemment, désigne avec une justesse parfaite un ajustement de ce genre. C'est ce dont on pourra se convaincre en consultant la première page du cinquième livre de la Cyropédie, où un ami de Cyrus s'en sert pour peindre une femme affligée qui s'était cachée le visage sous ses voiles: Κεκαλυμμένη τε καὶ εἰς γῆν ὁρῶσα: *velata et terram intuens.*

11° Tasse. — Lorsque le système municipal florissait dans les murs d'Abbeville, le *mayeur* (maire), pour marque distinctive de son autorité annuelle, portait, attachée à sa ceinture, une bourse violette à fermoir d'argent, nommée *la tasse,* laquelle avait nécessairement plusieurs compartiments ou divisions, puisque ce magistrat y conservait le sceau de la cité,

y renfermait les dépêches de la cour et y déposait les placets qu'on lui remettait quand il parcourait la ville.

On a, dit-on, souvent disputé sur l'origine et la signification de ce nom. Voici notre opinion à cet égard.

L'usage de porter à la ceinture, à défaut de poches, de grandes bourses ou sacs avec ou sans compartiments, qui a duré fort avant dans le moyen-âge, se trouve déjà établi dans une très haute antiquité, comme on le voit par la défense que faisait Moïse aux Hébreux, d'avoir dans la même bourse deux poids, l'un plus faible, l'autre plus fort (1). Il ne paraîtra donc pas étonnant que nous fassions remonter le même usage dans le *Ponthieu* à l'époque, bien plus rapprochée de notre temps, où les Massiliens couvraient ce pays de leurs établissements de commerce, ni que nous demandions à leur langue l'explication de ce nom *Tasse*, que nous croyons, du reste, avoir été alors, dans ce coin de la Gaule, celui de toutes les bourses du même genre.

Cette explication, nous la trouvons sans peine en dérivant *tasse* de τάσσω, *je range, je mets en ordre;* en sorte que ce nom, en faisant allusion aux diverses cases qui occupaient l'intérieur de ces espèces de saco-

(1) Non habebis in eodem *sacculo* diversa pondera majus et minus. — Deuter. xxv. 13. — Voir, pour le sens que nous donnons ici au *sacculo* de la vulgate, la *Dissertation de Dom Calmet sur l'antiquité de la monnaie.*

ches, les distinguait assez des autres bourses qui étaient dépourvues de ces compartiments.

Aux mots précédents, nous pouvons ajouter le verbe *coper*, que nous avons cité plus haut ; car ce verbe, loin d'être une corruption de *couper*, lui a donné naissance, selon toutes les probabilités.

Des douze mots gréco-picards qui résultent de cette addition, n'en voulût-on reconnaître que la moitié, ou le tiers, ou le quart même, qui portassent des empreintes incontestables de la langue des Massiliens ; notre liste, ainsi réduite, suffirait cependant, ce nous semble, pour donner un caractère de certitude à notre opinion sur la cause de l'introduction de certaines expressions grecques dans le vocabulaire de notre idiome : car, si on rejette cette opinion, leur présence dans ce vocabulaire devient inexplicable.

Allons plus loin. Ne serait-ce pas à cette voie de contact et de communication à laquelle nous attribuons la conquête de ces expressions sur le grec, qu'il faudrait aussi rapporter ces *parallélismes* entre les deux idiomes dont parle le comte de Maistre dans sa seconde soirée, et ces surprenantes analogies recueillies par Henri-Étienne ? Cela nous paraît problable; mais les développements à cet égard nous sont interdits : il suffit à notre but d'avoir fait entrevoir quelle vaste influence la colonie massilienne, plusieurs siècles même après s'être effacée du sol gaulois, peut avoir exercé sur le génie de la langue française.

MÉMOIRE

SUR

LES ÉTABLISSEMENTS ROMAINS

DE L'EMBOUCHURE DE LA SOMME,

A SAINT-VALERY ET AU CROTOI.

PAR F.-P. RAVIN, DOCTEUR-MÉDECIN.

A toutes les époques connues de son histoire, la Gaule a subi les invasions des peuplades du nord, dont les tribus d'origines diverses sont venues se poser sur la rive droite du Rhin. Ce fut pour s'en garantir que les Gaulois demandèrent du secours aux Romains et se liguèrent avec eux. Plus tard elles ont servi de prétexte à César pour entrer dans la Germanie : Alexandre-Sévère a dû se mettre à la tête d'une expédition pour les réprimer à la fin du troisième siècle, et depuis Valérien jusqu'à Théodose, on compte peu d'empereurs d'Occident qui n'aient eu à s'en défendre.

Tandis que le gros de leurs bandes armées faisait invasion par la frontière rhénane, d'autres bandes désolaient la frontière maritime, et entraient dans les fleuves : il y en avait qui remontaient la Somme pour ravager le pays qu'elle arrose. Mais ces incursions étrangères n'étaient pas les seules que les Romains eussent à craindre dans les premiers temps de leur établissement sur le pays des Ambiens ; ils avaient encore à se prémunir contre les soulèvements des habitants qu'ils venaient de soumettre, et ceux des nations voisines qui pouvaient prendre part à leurs révoltes. Ainsi, dès le commencement de leur occupation, ils ont dû songer à se rendre maîtres du fleuve, si non dans toute l'étendue de son cours, au moins dans sa partie inférieure et navigable, depuis la mer jusqu'à Samarobrive. C'est ce qui paraît en effet démontré par les postes retranchés ou camps permanents qu'ils ont construits sur ses deux rives pour en garder les passages, et dont les restes sont encore subsistants à Tirancourt, l'Etoile, Liercourt, Abbeville et Saint-Valery.

Les trois premiers camps ont été décrits par M. le comte d'Allonville ; nous devons à MM. L. et F. Traullé la connaissance de celui qui fut construit devant Abbeville sur le mont de Caubert. Je n'aurai donc à parler que des établissements qui ont été élevés à l'embouchure de la Somme pour en défendre l'entrée. En février 1829, j'ai produit devant la Société royale d'Emulation d'Abbeville une notice sur le camp romain de Saint-Valery. Dans ce nouveau mémoire j'ajouterai à

la description que j'ai faite de ce camp, qui occupait la gauche du fleuve, celle de la station romaine du Crotoi, qui était sur sa rive droite.

I.

ÉTABLISSEMENT ROMAIN DE SAINT-VALERY.

... Hæc patiens longo munimine cingi visa duci rupes, tutisque aptissima castris.

An. Lucan. Civ. belli lib. III.

Le retranchement du camp de Saint-Valery n'est pas apparent par sa masse et par sa hauteur, comme le sont encore ceux de l'Etoile et de Liercourt : il n'a jamais eu de dimensions aussi fortes, mais il n'a pas conservé son élévation primitive. Tel qu'il est aujourd'hui, on le distinguerait à peine d'un simple rideau des champs, si on ne l'observait pas avec attention. Il a donc fallu une occasion et un peu d'étude pour le reconnaître. L'occasion m'est venue des recherches géologiques que j'avais entreprises et que je suivais dans le pays. En observant le sol dans toutes les cavités qu'il présentait, en le creusant sur divers points pour en

découvrir les couches, j'avais trouvé des restes d'habitations antiques, des vases, des médailles et des sépultures. Toutes ces choses appartenaient à l'époque romaine et étaient renfermées dans l'enceinte que le retranchement constituait. J'arrivai à penser que le relief du terrain pouvait avoir quelque rapport avec les autres objets que j'avais découverts, et ce fut cette remarque qui me conduisit à l'examiner de plus près. Je ne tardai pas à être convaincu que cette élévation était tout autre chose qu'un rideau naturel : le travail de l'homme s'y révélait manifestement en plusieurs points, et le large fossé qu'on avait creusé devant elle se reconnaissait encore dans une grande partie de son étendue.

Ce vieux terrassement porte dans le pays les noms vulgaires de *chemin vert* et de *fossé Saint-Valery*. Une tradition le représente comme la promenade habituelle du pieux ermite, du saint homme qui a vécu dans ces lieux à la fin du VI[e] siècle de notre ère, et dont la ville actuelle a pris le nom. L'antiquité de l'ouvrage se trouve donc ainsi vulgairement reconnue. La tradition qui l'indique suffirait seule pour la constater ; car, non seulement elle lui donne une date fort reculée, mais encore elle atteste que la promenade consacrée, dont la verdure perpétuelle est miraculeuse aux yeux du peuple, était primitivement un fossé.

Dirigé du nord-ouest au sud-est sur une longueur de deux mille mètres comptés en ligne droite, le retranchement s'étendait depuis la falaise du cap Hornu,

que la mer baigne, jusqu'à la côte de Rossigny, qui domine la vallée de l'Amboise. Il décrivait dans ce long trajet trois grandes courbures, dont les deux extrêmes étaient les plus longues : leur convexité tournait sur la plaine, tandis que la courbure moyenne opposée aux deux autres, était plus étroite et rentrait dans le camp.

Cette partie moyenne du retranchement, dont l'arc devait soutenir comme corde une ligne de huit cents mètres, est maintenant détruite : elle a été complètement enlevée avec le sol pour en faciliter la culture. L'un des prédécesseurs du propriétaire actuel du champ l'ayant trouvée coupée en maints endroits, s'en est prévalu pour obtenir de la ville la permission de la remplacer par un chemin transversal droit, qui fût plus propre aux charrois de son exploitation.

Cependant il en subsiste des restes encore visibles : l'œil en reconnaît encore la place et en peut suivre le trajet. La terre du retranchement, composée d'un mélange du sol superficiel avec le sol profond qu'il a fallu creuser pour le construire, n'a pas la même composition que le reste du champ. Rabattue dans le fossé pour le combler, elle en a marqué la trace et se présente sous l'aspect d'une longue bande sinueuse, remarquable par sa couleur et sa stérilité : la terre en est plus blanche et la moisson moins haute. D'ailleurs, des hommes qui sont encore vivants attestent qu'ils ont vu debout les restes de cette partie effacée du retranchement, et nous possédons en outre un témoi-

gnage irrécusable de son existence dans la carte de Cassini où cette courbe perdue a été figurée comme nous l'indiquons. (Pl. I.)

Au-dessous de cet arc rentrant, et devant lui, existait un autre terrassement qui décrivait une courbe opposée à la sienne, et dont les extrémités prolongées allaient presque toucher le retranchement (Pl. I.) C'était une clavicule composée comme le retranchement lui-même d'un parapet défendu par un fossé.

La clavicule, située plus bas que le retranchement et moins apparente que lui, n'a pas été figurée par les géographes de Cassini. La conservation de ses restes est due presque entièrement au hasard. Une borne en pierre, quelques buissons et un vieil arbre l'ont défendue en plusieurs endroits contre les empiètements du laboureur. Effacée à ses deux extrémités, elle l'a été aussi vers le milieu de son arc. Il est un endroit où elle n'a pas trente centimètres de large; mais il s'en trouve un autre où l'heureuse opposition de deux épines l'a maintenue à-peu-près dans son ancienne largeur.

La ligne sur laquelle s'étendait la clavicule était longue de sept cents mètres. Elle doublait le rempart dans l'espace qu'elle occupait, et qui était justement le plus abordable du camp.

Le fossé de la clavicule pouvait avoir dix mètres d'ouverture : celui du retranchement en avait une pareille, ainsi que le prouvent des délibérations municipales où sa largeur est indiquée. Mais, à l'exception de l'extrémité qui touche à Rossigny, on ne trouve

plus aucun point où il l'ait conservée entièrement. Sa largeur actuelle est ordinairement de six à huit mètres, et il y a des endroits où elle n'en a que cinq. Ce n'est plus un fossé d'un bout à l'autre du rempart : il n'a plus de forme régulière. On le trouve encore creux en quelques places, mais ailleurs il est comblé, présentant seulement dans sa coupe transversale un plan incliné, qui le ramène de l'intérieur à l'extérieur, du camp sur la plaine.

Le parapet du retranchement rehaussait autrefois le bord interne du fossé et s'élevait sur le sol du camp pour en abriter les défenseurs. Aujourd'hui il fait encore une saillie remarquable en plusieurs endroits, mais il est couvert ou nivelé dans la plus grande partie de son étendue. L'élévation qu'il conserve n'est donc pas égale partout, et elle n'est restée en aucun point aussi grande qu'anciennement.

Les causes qui ont fait disparaître le parapet du côté du camp ont été diverses. La bêche et la charrue y ont eu moins de part que les éléments. Le terrain sablonneux ou léger sur la pente duquel le rempart a été construit est mouvant et très susceptible d'être entraîné par les pluies. Ces eaux, descendant sur le retranchement, ont déposé à l'encontre les matières dont elles étaient chargées, et ces dépôts accumulés ont petit-à-petit relevé le sol derrière lui. Le vent même a contribué à cet effet lorsqu'il soufflait dans les temps de sécheresse suivant une direction opposée au rempart : le sable qu'il soulevait et faisait voyager dans la

plaine venait ou s'amonceler derrière le parapet ou tomber, en passant au-delà, dans le creux du fossé, à cause du calme et de l'abri qui s'y trouvaient. Ainsi, tandis que le sol du camp se rehaussait derrière le retranchement, le fossé se comblait devant lui. Cela explique comment, à force de temps, l'ancienne disposition des choses a changé, comment le fossé a pu disparaître et se transformer en un plan simplement oblique, quelquefois même en une surface bombée. Si ces effets, qui se sont réellement produits, sont plus prononcés vers la falaise du cap qu'à l'extrémité opposée du retranchement, aux approches de Rossigny, cela est provenu de ce que le terrain a toujours été par là plus léger et plus mouvant que de l'autre côté.

Les mêmes causes ont agi sur la clavicule, mais avec une force moins grande que sur le retranchement, parce qu'elle était située plus bas et sur un terrain moins déclive. Et comme d'ailleurs elle se trouvait au-dessous de lui et devant lui, il arrivait qu'il faisait obstacle aux alluvions dont elle était menacée : il les arrêtait ou les diminuait. La saillie des bords de la clavicule a été ainsi mieux conservée que celle des bords du retranchement.

J'ai fait quelques essais pour trouver quelle avait été l'ancienne profondeur du fossé devant le retranchement : voici les résultats que j'en ai obtenus.

J'ai reconnu d'abord que le fossé était rempli par un terrain de transport, d'alluvion moderne.

En le creusant dans les endroits où il lui reste en-

core une profondeur d'un à deux mètres, je n'ai rencontré la craie qu'au bout de quatre à cinq pieds. Ainsi, on ne la touche dans le fossé qu'à une profondeur totale de trois mètres pour le moins, tandis que dans la plaine elle n'est pas à un mètre de la surface du sol. Donc le terrain a dû être creusé d'environ trois mètres quand on a construit le retranchement, et par conséquent le fossé a dû avoir primitivement cette profondeur.

En faisant une tranchée dans ce qui reste du parapet, je n'ai pas rencontré la craie aussi tôt qu'en perçant le sol un peu au-delà dans l'intérieur du camp : la différence était de deux à trois pieds. Il est donc évident que le terrain a été exhaussé sur ce bord, comme cela dut effectivement arriver si, pour élever le rempart, on a rejeté de ce côté les terres qu'on prenait dans le fossé.

Mais quelle était la hauteur du parapet sur le sol du camp et devant le fossé? Rien ne l'indique plus : on ne peut faire à ce sujet que des conjectures. Une hauteur d'un mètre pouvait suffire pour donner de l'abri du côté du camp. Si nous l'ajoutons à la profondeur du fossé qui était de trois mètres, nous trouverons que le parapet pouvait avoir du côté de la plaine, devant le creux du fossé, une hauteur de quatre mètres.

Le retranchement formait la limite inférieure du camp, et le camp lui-même était un vaste promontoire qui s'élevait en pente douce sur la baie de Somme. Il avait sur sa droite la vallée de l'Amboise, en devant

la baie et sur sa gauche la mer, qui le baignait à marée haute sur trois de ses côtés. Ainsi l'on n'avait eu besoin de faire de travail pour se défendre que sur le côté postérieur de l'établissement, où en effet le retranchement fut construit. Mais de ce côté même, qui regardait au sud-ouest et était tourné vers la plaine, on se trouvait si bien protégé par la disposition naturelle des lieux, qu'on n'a pas dû prendre la peine d'exécuter de fort grands ouvrages. On avait sur la gauche le marais de Rithiauville, inondé à mer haute, impraticable à mer basse; et sur la droite les marais de Pendé et d'Estrebœuf où des eaux douces restaient continuellement stagnantes dans les bassures de Ribaud-Ville et de Drancourt. Il ne restait ouvert qu'un passage étroit, une sorte de défilé à peine large d'un millier de mètres, devant lequel le rempart était doublé par une longue clavicule.

Le côté antérieur du camp, tourné au nord-est, regardait la baie de Somme et la dominait par une falaise crayeuse, rehaussée de collines dont le sommet s'élève de trente-cinq à quarante mètres au-dessus de la mer: Ces collines étaient séparées les unes des autres par des vallons dirigés comme elles sur la baie et dont l'embouchure creusait la falaise à des profondeurs inégales. Trois de ces vallons descendaient alors jusqu'à la plage et devaient être inondés à mer haute: ils le seraient encore aujourd'hui même s'ils n'étaient pas fermés par des digues. Le plus profond suivait le contour de la colline qui porte actuellement la ville

du moyen-âge, et qui le bordait à gauche tandis qu'il avait sur sa droite les hauteurs du Romerel. Des deux autres, l'un s'ouvrait à l'entrée de la baie, près du cap Hornu; l'autre à l'extrémité opposée, devant le chantier: c'était le vallon de *la Pourrière*.

Le côté gauche donnait sur la mer, au nord-ouest. Sa falaise, moins haute que celle de la baie, n'avait pas plus de douze mètres d'élévation et s'inclinait en pente douce depuis la baie jusqu'au retranchement. Cependant, à quelque distance du cap Hornu, dans un endroit où elle semble avoir une brèche et qui reçoit encore à cause de cela le nom *de Brèche-Falise,* la falaise était creusée par un petit vallon qui descendait aussi sur la plage et pouvait recevoir dans ce temps les eaux de la mer.

A l'angle formé sur la baie par la rencontre de ces deux falaises, était autrefois le cap Hornu. Le nom de ce cap est seul resté: on l'applique actuellement à l'emplacement qu'il occupait; le cap lui-même est détruit. Ce devait être la pointe déchirée d'une colline qui s'élevait isolément en cet endroit, en avant du mont de la Chapelle, entre le vallon de la Brèche-Falise et le premier vallon de la baie. Un banc de silex et de gravier qui ferme actuellement celui-ci a été formé des débris de la colline du cap. On peut voir en effet que ce banc renferme beaucoup de silex qui ont été à peine roulés et brisés; leurs saillies, leurs angles sont presque intacts; ils sont bruts comme en sortant de la craie qui les enveloppait. Il est donc évident que

le lieu d'où ils sont venus n'était pas éloigné : ils ont été déposés à peu près sur place. La mer, qui venait deux fois par jour frapper sur le cap en roulant au bas de sa falaise, les entraînait dans son mouvement et les rangeait en travers du vallon suivant la courbe qu'elle avait à décrire pour entrer dans la baie.

Alors rien ne se trouvait entre la mer et le cap. Aucun obstacle ne le protégeait encore au large contre la violence des flots : c'était à cette époque le point de la côte le plus exposé à leurs attaques dans nos parages. Il avait beaucoup à souffrir du choc des vagues et du frottement des courants qui glissaient sur lui à chaque marée, comme ils le font actuellement sur le Hourdel. Mais dans ce temps le Hourdel n'était que l'extrémité du roc de Cayeux. Le nombre des siècles qui se sont écoulés depuis l'occupation romaine, la distance qui sépare aujourd'hui la pointe du Hourdel de l'ancienne pointe du banc de Cayeux, nous autorisent à le penser. Ils s'accordent bien avec le temps que le galet de la côte, dont la marche lente a été tour-à-tour rétrograde et progressive, a dû employer pour s'étendre tantôt en largeur, tantôt en longueur, malgré le nombre et la force des courants qui le traversaient, sur le vaste espace qu'il couvre actuellement.

La baie de Somme était dans ce temps beaucoup plus creuse et recevait plus d'eau, bien qu'elle fût aussi plus étroite. Le fleuve avait un lit plus large et plus profond. Attiré par les vallées de la rive gauche de la baie, qui sont plus nombreuses, plus longues et plus

basses que celles de la rive droite, il coulait, en sortant du marais de Cambron, sous Saigneville et sous Boismont, ainsi que le prouvent la coupe abrupte et la hauteur de leurs côteaux qui étaient alors des falaises vives; puis il venait passer à Saint-Valery, sous la falaise qui formait le bord antérieur du camp retranché, et parvenu à la pointe gauche de la baie, il y devait tourner sur le cap Hornu, comme il tourne actuellement sur la pointe du Hourdel. Du cap, où il était probablement divisé par l'effet des attérissements profonds de la côte, il descendait par un large bras sous la falaise gauche du camp: puis, il passait entre des bancs de sable et de galets qui avaient été dès lors produits entre Cayeux et Saint-Valery par la rencontre des courants de la baie avec ceux du hable, pour s'aller joindre à la mer sous Onival, dont la falaise est actuellement transformée en un côteau herbeux, à pente rapide, comme celles de Pinchefalise et de Boismont. (PL. I.)

Enfin le côté droit de l'établissement était tourné au sud-est et constitué par la côte gauche de la vallée de Neuville, depuis la baie jusqu'à Rossigny. C'est une falaise encore vive, du chantier de Saint-Valery au Molenel; mais de là jusqu'à Rossigny où ce côté joint le retranchement, le pied de la colline, dont la pente naturelle ne manque pas de raideur, n'est plus qu'un rideau abrupt. Au-dessous de ce rideau coulait à mer basse la rivière d'Amboise, grossie des eaux d'Arrest et de Drancourt, tandis qu'à mer haute la vallée en-

tière était profondément inondée. Des coquillages marins, que la charrue soulève encore actuellement, attestent que les eaux de la baie remontaient alors au-delà de Rossigny, c'est-à-dire beaucoup plus haut que l'extrémité du retranchement romain. Aujourd'hui, des alluvions nombreuses ont couvert et rehaussé le fond de la vallée, des digues élevées à différentes époques ont refoulé la mer jusques dans la baie, l'Amboise n'est plus qu'un ruisseau, et le laboureur peut maintenant traîner sa herse dans les plages où jadis le pêcheur a promené sa barque et tendu ses filets.

...... Vidi factus ex æquore terras,
Et procul à pelago cônchæ jacuêre carinæ.
Ovid. Metam. Lib. XV, fab. V.

Circonscrit comme il l'était, l'espace où les Romains s'étaient retranchés à l'embouchure gauche de la Somme, ressemblait à une presqu'île fortifiée d'elle-même par ses marais et ses falaises. Il avait la forme d'un carré long, assez régulier, dont la base s'appuyait sur la baie et dont les côtés étaient un peu sinueux. Tel qu'on le voit encore aujourd'hui, on y compte environ trois mille mètres de base sur deux mille de hauteur; ce qui donne une surface de six millions de mètres carrés ou de six cents hectares. Mais à l'époque romaine il en avait une plus grande encore, parce que les falaises qui le bornent s'avançaient alors davantage sur la mer et sur la baie. Elles ont subi depuis ce temps une longue destruction qui s'est ar-

rêtée sur beaucoup de points, mais n'a pas encore cessé sur d'autres, principalement au cap Hornu qui fut dans tous les temps l'endroit le plus attaqué : c'est aussi sur cet angle que l'on remarque la plus grande perte de terrain. Dès que la pointe du Hourdel fut assez avancée pour former devant la mer une ligne parallèle à la falaise gauche du camp, celle-ci n'a plus eu autant à souffrir du choc des vagues. Ses éboulements annuels ont pu demeurer devant elle, la protéger à sa base et la couvrir peu-à-peu dans toute sa hauteur d'un talus rapide que l'herbe a verdi. La même chose est advenue pour la falaise du Molenel, depuis qu'on a construit au large, devant elle, les digues qui ont repoussé la mer dans la baie lorsqu'on a creusé le canal de la Somme. Sur le côté antérieur du camp, la destruction a été arrêtée, au moyen-âge, devant la ville actuelle par des murailles qui ont couvert la falaise dans toute sa hauteur ; elle l'a été plus tard devant la Ferté par les constructions qui y furent élevées ; mais à présent même, elle n'a pas encore cessé dans le long espace qui est resté nu entre les ruines de la tour Harold et la ferme du cap. Les maisons des pêcheurs, dont le quartier fut autrefois de ce côté, sont écroulées depuis longtemps ; et c'est maintenant à peine si les éboulements annuels de la falaise au-dessus de laquelle ces humbles demeures étaient construites mettent encore de temps à autre à découvert quelque vieux reste de leurs fondations.

On retrouve de temps en temps, en divers points de

l'espace circonscrit par le retranchement, les restes des habitations romaines qui y furent élevées et qui étaient, à ce qu'il semble, éparses dans le camp. J'ai marqué sur la planche I la place de celles que j'y ai trouvées. Ces ruines enfouies sont, en général, à une très petite profondeur : on les rencontre à un ou deux pieds de la surface du sol. Ce sont, pour l'ordinaire, des bouts de murs épais de 50 à 60 centimètres, entre lesquels sont éparses des tuiles plates, épaisses et à gros bord (*tegulæ hamatæ*); des tuiles faitières (*tegulæ imbrices*) plus minces, plus fortement cuites et d'une couleur plus foncée; des fragments de poterie de différentes sortes, rouges, gris ou blancs, provenant de plusieurs espèces de vases; le tout mêlé et confondu dans une masse de décombres.

La maçonnerie est grossièrement faite de fragments de moellon, de pierres brutes, de gros silex et de galets réunis dans un bain de mortier composé avec le sable du rivage, reconnaissable par la grande quantité qu'il contient des valves brisées de la bucarde sourdon (*cardium edule*, *L.*), espèce de coquillage qui est encore fort abondant sur nos côtes. La chaux, mal éteinte ou imparfaitement mêlée au sable, n'entrait pas dans le mortier pour plus d'un tiers; on l'y retrouvait en grumeaux nombreux. Malgré son ancienneté, ce mortier n'avait pas acquis une dureté considérable.

Une des demeures dont nous parlons avait été construite sur la pente antérieure d'une colline de la

Ferté. Un pan de ses murs enfoui et conservé sous les alluvions qui l'avaient couvert, restait encore haut de six pieds. Une couche de mortier, épaisse de douze centimètres, le revêtait du côté occidental dont elle formait la paroi : l'autre côté avait été laissé à peu près nu. Nous avons fouillé de ce côté jusqu'aux fondements de l'habitation. Nous trouvâmes, à deux pieds en terre, de nombreux fragments de tuiles et de vases de fabrique romaine. La poterie était de deux espèces, toutes deux d'une pâte fine et légère, l'une grise et l'autre blanche. On reconnaissait des goulots d'amphore parmi leurs débris. Ces débris remplissaient une couche de terre épaisse d'un demi-mètre. Nous continuâmes de creuser et nous ne rencontrâmes plus rien avant d'approcher de la base du mur ou du sol de la maison. Là se trouvèrent en assez grande quantité des ossements de porc et de mouton. . . . .

Outre ces habitations, qui auraient suffi pour indiquer que ce poste militaire était occupé d'une manière permanente par les troupes romaines, il y avait dans le camp un lieu public de sépulture. Ce champ funéraire était dans le vallon qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de *Pourrière* (1). Il est situé à l'extrémité de la Ferté, et s'ouvre sur le chantier en regardant l'Orient. Il y a des sépultures au bas du vallon, sur ses pentes latérales et sur le sommet des

(1) *Pourrière* ou *Pourrier*, vieux mot qui signifie *poudre*, *poussière*, et indique aussi un cimetière, un lieu où les corps se réduisent en poudre.

collines qui le dominent. J'en ai reconnu trois espèces, dont chacune appartient probablement à une époque différente. Les tombes de la première espèce sont des voûtes étroites et basses comme celles d'un four, faites pour recouvrir les cendres du bûcher; celles de la seconde sont des urnes qui contiennent des restes du défunt, des ossements et des cendres, parmi lesquels on a placé de petits ustensiles et des pièces de monnaie: les autres sont de grands sarcophages en pierre, qui renferment des squelettes entiers.

Pour mieux faire connaître ces différentes sépultures, nous en décrirons quelques-unes telles qu'elles se sont présentées à nous.

Les tombes de la première espèce ont été trouvées sur la colline qui borde à gauche le vallon. En ouvrant un fossé au sommet de cette colline, on en a mis trois à découvert; mais une seule fut assez ménagée par les ouvriers pour que je pusse encore reconnaître sa structure.

Ce tombeau, dont l'axe était exactement dirigé de l'ouest à l'est, avait une longueur de trois mètres. Sa voûte était ovale, allongée, surbaissée à chaque bout, et large d'environ trois pieds sur le milieu. Elle était faite d'une pâte d'argile et de chaux, dont l'épaisseur moyenne avait de cinq à six centimètres. L'action évidente du feu avait fait subir à cette voûte un certain degré de cuite et lui avait donné beaucoup de solidité. Elle posait par les bords sur de grosses bandes d'argile qui avaient aussi été durcies par le feu, et en divers

endroits noircies par la fumée dont la marque y restait encore. A ses deux extrémités la voûte touchait directement la plate-forme du tombeau. Elle recouvrait un monceau de terre meuble, mêlée de cendres noires et grasses. Elle était couverte elle-même d'un peu de terre, formant au-dessus d'elle une couche dont l'épaisseur n'allait pas au-delà de trente-cinq centimètres.

Les bandes d'argile qui portaient la voûte étaient longues d'un mètre et demi, carrées, et épaisses de douze centimètres. Leur bord ou côté supérieur était marqué d'un grand nombre d'empreintes transversales formant des sillons semi-cylindriques de dimensions très diverses, et prenant beaucoup de creux du côté intérieur du tombeau vers lequel ils étaient inclinés.

Le monceau de terre mêlée de cendres que l'on avait enveloppé d'une voûte ressemblait beaucoup aux buttes funéraires de nos cimetières actuels: il n'avait pas plus d'un demi-mètre de hauteur au sommet de sa courbe.

Nous avons trouvé dans ces amas de cendres une quantité de petits fragments de vases d'une grande finesse, d'un beau poli et d'un travail précieux; les uns gris ou rouges, d'autres composés d'une pâte blanchâtre et teints extérieurement en noir ou violet foncé. Des fragments de vases funéraires celtiques, noircis à l'extérieur, fort épais et d'une grossière facture, étaient mêlés aux belles poteries romaines. J'ai recueilli encore quelques morceaux de charbon qui

étaient restés dans les cendres, et des ossements de mouton qui devaient provenir des sacrifices qu'on avait offerts aux dieux pour le défunt.

La place du tombeau avait été creusée dans le sommet de la colline, dont le sol est composé d'un banc diluvien de silex. La plate-forme en était unie et bien dressée.

On voit donc que toutes les fois qu'on allait accomplir une inhumation de cette espèce, on faisait dans le sol caillouteux de la colline une entaille quadrilatérale, profonde d'un mètre, large d'un mètre et demi, et longue de trois, dont l'axe était dirigé vers l'Orient. Le fond de cette entaille était disposé en une plate-forme, unie autant que possible. On y plaçait parallèlement deux longues bandes d'argile que l'on tenait à une distance de soixante-quinze centimètres, afin qu'elles pussent faire office de chenets, et l'on posait en travers sur elles des branches de diverses grosseurs qui devaient porter le bûcher et lui servir de fond. Les sillons dont les chenets d'argile ont conservé les empreintes ont été produits par les extrémités de ces branches : elles pesaient sur les chenets et ont plié vers le centre du bûcher quand le feu les a rompues. Ces empreintes nous indiquent en outre que l'argile était encore molle et humide lorsqu'on y posait le bûcher, et qu'ainsi tous les apprêts de la sépulture se devaient faire à peu près dans la même journée.

Des offrandes contenues dans des vases de différentes sortes étaient placées sur le bûcher avec le corps du

défunt. La flamme qui brûlait le corps attaquait les vases et réduisait en éclats ceux qu'elle atteignait le plus vivement. Les vases celtiques, dont la pâte d'argile noircie, mêlée de petites pierres blanches, n'avait été que séchée au four, se durcissaient aux endroits que le feu atteignait, y prenaient une couleur rouge de brique et y perdaient la teinte charbonneuse qu'ils avaient reçue primitivement (1).

Enfin quand le bûcher était consumé, on recueillait les cendres : on les ramassait dans l'espace limité par les chenets, avec tout ce qu'elles contenaient des offrandes et des sacrifices ; puis, après y avoir mêlé un peu de terre, s'il en était besoin pour élever et arrondir la convexité du tas, on les recouvrait d'une voûte de mortier de chaux et d'argile, ovale et plate, qui se séchait à la chaleur des cendres et prenait ainsi de la solidité. On ne laissait pas cette voûte nue, exposée au jour ; on la revêtait d'une couche de terre qui s'élevait au moins jusqu'au niveau du champ.

Les urnes qui constituaient la seconde espèce de sépulture étaient placées sur la pente orientale de la même colline. On les trouvait enfouies à différentes profondeurs, qui devenaient plus grandes à mesure qu'on descendait dans le vallon ; effet probable du rehaussement progressif que le sol a dû subir sur ces pentes par des éboulements et des alluvions. On dé-

(1) Voy. dans le remarquable ouvrage de M. Boucher de Perthes sur les *Antiquités diluviennes et celtiques*, une lettre. Page 50

couvrait ordinairement plusieurs urnes ensemble. On les voyait posées assez près les unes des autres, sur des plate-formes qui avaient été visiblement disposées tout exprès pour les recevoir, et consistaient en une sorte de pavé fait, avec des silex taillés, dans la terre sablonneuse du côteau. Ces plate-formes variaient de dimensions suivant le nombre d'urnes qu'elles devaient porter ; l'une d'elles était longue d'environ douze pieds.

Plus on avançait vers la pointe de la colline, qui était directement tournée à l'est et qui semblerait avoir été choisie à cause de cela, de préférence à toutes les autres, pour servir de lieu public de sépulture ; plus, dis-je, on découvrait de ces urnes funéraires : elles étaient là plus nombreuses et plus pressées. En creusant à mi-pente du côteau, il ne fallait atteindre qu'à la profondeur d'un fer de bèche pour découvrir des morceaux de charbon parmi des fragments de poteries fort belles. Deux de ces fragments m'ont paru remarquables, l'un par ses ornements, l'autre par le nom propre qu'il portait inscrit sur son fond, à l'intérieur. (Pl. V. fig. 2.) Le premier fragment, d'une pâte gris-fauve, extérieurement couverte d'un vernis rouge-brun, provenait d'un beau vase décoré d'une frise élégante et de feuilles de rosier. Le second était un morceau tout uni de belle poterie rouge : les lettres du nom propre, ALBVCIAC, qu'on y lisait et qui était certainement celui d'un artiste, avaient été imprimées en relief sur l'argile, au moyen d'une marque ou d'un cachet gravé en creux.

Il est rare qu'on parvienne à recueillir des urnes entières dans ce champ : on ne peut bien en trouver dans cet état que vers le bas du côteau où elles sont recouvertes et protégées par une couche de terre épaisse de deux à trois pieds. Plus haut, où elles sont moins profondément enfouies, elles ont été pour la plupart atteintes et brisées par la bèche des jardiniers. Je tiens de M. Adrien Caron, agronome instruit, celle que j'ai représentée à la planche IV., fig. 1. La matière de ce vase était une pâte extrêmement légère, blanchâtre, un peu fauve. Ses parois fort minces et sans vernis étaient ornées de simples traits en creux, obliques et parallèles. Il contenait les ossements d'un très jeune enfant, quelques morceaux de charbon, une fiole lacrymatoire, plusieurs épingles et une agrafe en bronze. Un émail rouge couvrait l'hexagone étoilé qui ornait la tête de l'agrafe.

Quand les urnes funéraires déposées sur les plateformes qui les recevaient avaient été enveloppées de terre, on les recouvrait avec de larges tuiles un peu courbes dans le sens de leur longueur, et partout fort épaisses pour qu'elles eussent beaucoup de solidité. Nous avons trouvé plusieurs de ces tuiles intactes dans la place où elles avaient été mises ; mais la plupart étaient ou brisées ou totalement absentes. C'étaient elles, en effet, qui devaient être atteintes les premières par les accidents qui menaçaient les sépultures, dont elles constituaient le principal abri : elles en formaient le toit, elles en scellaient l'ouverture, elles les

protégeaient du côté le plus extérieur et le plus attaquable. Latéralement les urnes n'avaient pas d'autre défense que la terre du sol. Mais il n'en était pas toujours ainsi ; comme on peut le voir par le fait suivant.

Un jour, en pratiquant une fouille à la pointe de la colline funéraire, parmi des restes de maçonnerie que le hasard avait fait découvrir, on trouva un mur circulaire dont l'ouverture avait un diamètre de sept à huit pieds. Ce mur était fait de moellons bruts, point taillés, et simplement unis par de l'argile délayée qui avait servi de mortier : de telle sorte que la maçonnerie avait été visiblement destinée à rester enfouie. On vida ce caveau jusqu'à la profondeur de quatre mètres avant d'y rien trouver ; mais parvenu là, on commença à recueillir des fragments de poterie romaine, qui furent rares d'abord, et qui bientôt devinrent très-nombreux. Il y en avait qui étaient très minces, très légers, d'une pâte fine et compacte, d'une couleur blanche, mais teints au dehors et au-dedans en violet-noir, sans vernis, sans ornements. Plusieurs autres fragments qui se rapportaient à la poterie grise avaient à leur surface extérieure des filets nombreux et déliés. D'autres morceaux, d'une plus grande épaisseur, appartenaient à la poterie rouge, et l'on pouvait reconnaître qu'ils provenaient de différentes sortes de jattes et de plats d'un travail assez beau. Sur l'un d'eux, une tête de lion était moulée au bord de la jatte dont il faisait partie : cette tête, servant d'anse ou de poignée, était percée jusqu'à l'intérieur du vase. La jatte était

entièrement vernie en dehors ; mais au-dedans elle ne l'était que dans la largeur de sa bordure et un peu au-dessous ; et le fond, complètement nu, était piqueté d'une foule de petits fragments de silex blond dont la couleur se raccordait avec la sienne. Or, l'on ne voit pas bien en quoi cette incrustation pouvait servir comme utilité ou comme ornement. Cette pratique et celle de donner une couleur lugubre, comme le noir-violet, aux vases funéraires, résultaient-elles d'une imitation des usages gaulois ? N'était-ce pas une condescendance des maîtres du pays pour les coutumes et les croyances de ses premiers habitants (1) ?

Après les vases brisés, on trouva dans le tombeau de larges fragments de tuiles funéraires, puis enfin on parvint jusqu'à l'urne. On était en ce moment au quinzième pied de profondeur ; mais alors le mur, affaibli par le temps et traversé par des racines d'arbres, menaça de s'écrouler. On cessa les recherches avant d'en avoir atteint les dernières assises.

L'urne qu'on avait découverte était un vase de forme élégante, à deux anses et à pied, d'une argile rougeâtre, légère, à cassure grise. On n'y voyait pas d'inscription. A l'extérieur, il était orné de quelques filets et doré partout ; mais, au-dedans, la dorure n'en couvrait que le bord, sur une largeur de quatre à cinq centimètres. Le vase contenait plusieurs médailles

(1) Voyez la lettre citée dans l'ouvrage de M. Boucher de Perthes sur l'industrie primitive, page 507 et suivantes.

d'argent d'un titre inférieur, de grandes épingles et une fiole lacrymatoire. Je n'ai pas vu les médailles. Pl. IV. fig. 8 et 9.

La richesse de l'urne, la grandeur du monument, sa position élevée sur la pointe de la colline, dans l'endroit le plus apparent du champ funéraire, sembleraient indiquer que ce tombeau contenait les cendres d'un personnage considérable dans le pays, comme eût été, par exemple, quelqu'un des chefs de la cohorte qui stationnait dans le camp.

D'autres substructions, qu'on heurte souvent avec la bèche aux environs de ce tombeau, sont probablement aussi des restes de sépulture. Mais jusqu'alors on n'y a pas fait de fouilles assez profondes pour en reconnaître sûrement le caractère.

C'est à l'autre bord du vallon, au bas de la colline opposée à celle qui renferme des urnes que se trouve la troisième espèce de tombeaux : les sarcophages. Ils y sont actuellement enfouis à une profondeur de quatre à cinq pieds, qui doit différer de celle où on les avait primitivement placés. Ce sont des cercueils en pierres de grandes dimensions, dont la caisse et le toit ou couvercle ont été faits chacun d'un seul bloc. Il y en a probablement de plusieurs grandeurs, mais je n'en ai vu que d'une seule : c'était la plus forte. Elle était mesurée sur la plus haute taille d'une personne adulte. Voici la forme et les dimensions que j'y ai reconnues. La caisse était quadrangulaire, à faces planes et droites, longue de deux

mètres, haute d'un demi-mètre, large de 65 centimètres sur un bout et de 60 sur l'autre; ce qui faisait qu'elle était un peu plus étroite aux pieds qu'à la tête : l'œil sentait aisément cette différence, bien qu'elle fût petite. Les bords de la caisse avaient partout un décimètre d'épaisseur, et comme elle était creusée carrément de 32 centimètres, il en restait 18 pour fond.

Le couvercle ou toit des sarcophages avait la forme quadrangulaire comme la caisse, mais on lui donnait plus de largeur et plus de longueur pour qu'il en dépassât les bords et les extrémités. Cette disposition était propre à favoriser la posée et la levée de cette lourde masse, et à rendre la fermeture du cercueil plus complète et plus sûre. Le dos du couvercle était taillé en toit de manière à avoir deux pentes latérales, une de chaque côté, pour l'écoulement de eaux. Le bloc conservait sur ses bords une épaisseur de 15 centimètres; mais au sommet, sous sa ligne de faîte, il en avait une qui approchait du double : elle était de 28 à 30 centimètres sur un bout et de 22 sur l'autre, c'est-à-dire un peu moins forte aux pieds qu'à la tête. Il en résultait que le toit, outre ses deux pentes latérales, avait encore une pente longitudinale dirigée vers les pieds. Sa longueur, à peu près égale partout, était de 74 centimètres : sa largeur était de 2 mètres 33 centimètres, ou sept pieds. D'où l'on voit que toutes les fois que le toit était bien posé, il couvrait parfaitement la caisse, la dépassant de 5 à 6 centimètres sur chaque bord, et de 15 à 16 sur chaque bout.

L'espèce de pierre qu'on employait pour ces cercueils était un calcaire jaunâtre, dense, assez tendre, mais spathifié sur une infinité de points; ce qui lui donnait une consistance inégale et devait la rendre difficile à tailler. Mais le travail qu'on y faisait n'avait rien de délicat. On se bornait à équarrir le bloc régulièrement et à rendre la surface des pans et de leurs bords aussi égale, aussi unie qu'on le pouvait au moyen de la pointe et du ciseau. On ne s'appliquait pas à les polir; de telle sorte que le toit ne s'adaptait pas assez exactement à la caisse pour empêcher l'eau du sol d'y pénétrer par filtration.

La pierre de ces tombeaux a dû s'extraire d'un grand dépôt de calcaire siliceux qui existait alors dans le pays, ou n'en était pas fort éloigné. Il est présumable qu'elle constituait les couches supérieures de ce dépôt, parce que celles-là, dans ces sortes de terrain, sont moins complètement silicifiées que les couches profondes.

Les sarcophages renfermaient des squelettes entiers. L'un de ceux que j'ai vus contenait les ossements d'une jeune fille de dix à douze ans, bien que sa caisse fût de la plus grande dimension. Ainsi la taille de la personne qu'on avait à ensevelir ne servait pas toujours de mesure pour son cercueil: celui d'un homme servait au besoin pour un enfant.

Le toit du sarcophage avait été mal posé au moment de l'inhumation ou dérangé dans la suite. Un écartement oblique, assez large pour qu'on ait pu

y passer le bras, ouvrait la caisse sur un de ses angles. La terre du sol avait pu aisément y pénétrer, et elle en était remplie. Nous n'avons rien trouvé dans cette tombe autour du squelette : ni ornement, ni vase, ni médaille ou monnaie d'aucune sorte. On n'a rien découvert non plus dans le sol environnant.

Les squelettes que renfermaient les sarcophages indiquaient positivement que la coutume de brûler les morts n'était plus générale dans le pays, ou qu'on avait totalement cessé de l'y suivre au temps où l'on employait cette troisième espèce d'inhumation. Mais d'autres dispositions de ces tombes laissent aussi présumer qu'il s'était fait alors des changements remarquables dans les idées comme dans les usages. En effet, non seulement le mode de sépulture différait, on avait substitué le cercueil à l'urne, le sarcophage au bûcher; mais encore le tombeau n'était plus orienté avec le même soin : on ne le tournait plus directement à l'est, de manière qu'il pût recevoir les premiers rayons du soleil levant. Au lieu d'occuper le sommet ou le penchant de la colline funéraire, il reposait dans le plateau inférieur. Il n'était pas confondu, mêlé avec les sépultures de l'époque précédente; celles-ci étaient sur la gauche du vallon, sur son bord oriental, tandis que les tombes en pierres étaient à sa droite, sur le versant opposé. Le creux du vallon et la mer qui l'inondait les tenaient séparées des urnes.

Les sarcophages devaient constituer une sépulture

fort distinguée à cette époque et n'appartenir qu'à des personnes riches ou puissantes. Ils ne sont pas en grand nombre dans le champ évidemment réservé qu'ils occupent, et l'on a trouvé épars entre eux des squelettes nus, sans aucun reste d'enveloppe ; ossements vulgaires qu'on avait inhumés dans des bières en bois, ou seulement déposés en pleine terre dans des linceuls que le sol a promptement détruits.

Je n'ai rien trouvé pour indiquer avec certitude l'époque à laquelle cette espèce de sépulture a commencé parmi nous. L'usage des bûchers avait complétement cessé à Rome dans le IVe siècle de l'ère chrétienne : sous l'empereur Théodose, on n'y brûlait plus les défunts : « *urendi defunctorum usus nostro sæculo nullu* (MACROB. SATURNAL. l. VII, c. 7.) » On pense que cet usage fut totalement abandonné dans les Gaules pendant le siècle suivant, et c'est en général aux temps des Ve et VIe siècles qu'on y rapporte l'espèce de tombes qui nous occupe. Mais entre l'abandon complet d'une vieille coutume et l'adoption définitive d'une mode nouvelle, il y a une lente transition durant laquelle les deux usages, celui qui se perd et celui qui commence, sont également suivis et marquent leurs traces. Il est donc possible qu'on ait pratiqué en Gaule, et même en ce pays, des inhumations sans bûcher et avec des sarcophages longtemps avant le Ve siècle. Le fait suivant semble en être une preuve. Un squelette renfermé dans un cercueil en pierre, pareil à ceux que nous venons de décrire, a été découvert au bois des

Bruyères, près de Drancourt. Des médailles romaines, dont une était d'or, s'y trouvaient parmi les ossements, et il n'y en avait point d'autres; il n'y en avait pas qui provînssent d'un autre peuple, ni qui appartînssent à une époque plus récente. On pourrait donc soutenir que l'usage des sarcophages remonte dans nos contrées jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine. Cette conséquence est fortifiée par des découvertes de même espèce qui ont été faites en d'autres lieux de ce département peu éloignés de nous. « On a trouvé hors la ville (d'Amiens), ès-fossés « de la citadelle, des tombeaux tous creusés en « pierre, avec des couvercles de même façon, à dos « d'ane, remplis de vases aromatiques et de petites « fioles propres et duisantes à contenir larmes d'amis, « qui ne peuvent être que des Romains (1). » M. le comte d'Allonville a vu dans le village de Roye-glise, l'ancien *Rodium*, des débris de tombeaux romains en pierre, qui avaient été découverts en 1806 et qui devaient ressembler à ceux dont La Morlière a parlé (2).

Ce n'est pas seulement dans le sol du champ de sépulture que l'on recueille à Saint-Valery des médailles romaines, on en trouve aussi dans les autres parties du camp. Il doit en effet s'en rencontrer partout où il y eut des tombeaux et des habitations. Or, les endroits

(1) La Morlière, *Antiq. de la ville d'Amiens*, pag. 19.
(2) *Dissertation sur les camps romains de la Somme*, p. 63.

où l'on retrouve le plus des fondations de ces anciennes demeures sont les collines de la Ferté et le champ de la Garenne. Je n'en ai pas encore vu dans le sol des collines du cap.

Les médailles que j'ai réunies ont été frappées dans le temps compris entre les règnes de Tibère et de Théodose I. J'ai dressé, suivant l'ordre chronologique, la liste des empereurs et celle des impératrices dont elles portent l'effigie ; mais avant de la produire, j'ai voulu soumettre les pièces qui y sont indiquées à l'examen de notre collègue, M. de Marsy, qui s'occupe plus spécialement de numismatique. On peut donc se fier aux descriptions que j'en vais donner.

TIBÈRE.

1. TI CAESAR AVGVST F IMPERAT VII. Tête de Tibère. — Revers : l'autel de Lyon. — Exergue : ROM ET AVG. (M. B.)

2. TI. CAESAR DIVI AVG F. AVGVST IMP VIII. Tête de Tibère, profil gauche. — Revers : PONTIF MAXIM TRIBVN POTEST XXIIII. S. C. — Sans emblème. (M. B.)

CALIGULA.

3. C. CAESAR DIVI AVG PRON AVG PM TRP III. — Revers : VESTA. — S. C. — Vesta assise ; dans la main droite une patère, dans la gauche une haste. (M. B.)

CLAUDE I.

4. T CLAVDIVS CAESAR AVG PM TR P IMP. Tête nue, profil gauche. — Revers : Pallas en marche. S. C. (M. B.)

NÉRON.

5. IMP NERO CAESAR AVG. P MAX TR P PP. Profil gauche. — Revers : VICTORIA AVGVSTI. — Victoire ailée en marche, tenant d'une main une palme, de l'autre main une petite victoire. — Champ : S. C.

6. NERO CAESAR AVG GERM IMP.—Revers : PACE P R VBIQVE PARTA IANVM CLVSIT. Temple de Janus fermé. — Dans le champ : S. C. (Les deux lettres renversées). (M. B.)

VESPASIEN.

7. IMPCAES VESPASIAN AVG COS III.—Revers : AEQUITAS AVGVSTI. — L'Equité représentée par une femme debout, tenant une haste et des balances. — Exergue : S. C.(M. B.)

TITUS.

8. IMP T CAES VESP AVG PM TR P COS VIII.— Revers : Sans inscription. — Un personnage debout. (M. B.)

DOMITIEN.

9. IMP CAES DOMITIAVG GERM COS XV CENS FEL PP. Tête nue avec une couronne radiée.— Revers : FORTVNAE AVGVSTI.— La fortune debout, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre un gouvernail. (M. B.)

10. IMP CAES DOMIT......... COS XI CENS POT PP, — Revers fruste. — Une femme debout.

NERVA.

11. IMP NERVA CAES AVG PM TR P. Tête de héros ; couronne radiée. —Revers fruste. — Une femme debout. (M. B.)

TRAJAN.

12. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P. — Revers : ...... OPTIMO PRINCIPI. —Victoire debout, tenant un bouclier, ou appuyée contre un trophée sur lequel se trouvent plusieurs lettres difficiles à lire, qui paraissent être : VIC DAC (G. B.)

13. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GERM DAC........—Revers fruste.... S.. O .... CO ...... X. — Une femme debout, tenant une corne d'abondance. (G. B.)

14. Très-fruste....... TRAIANO AVG GER DAC. — Revers:...... — Un guerrier debout. (G. B.)

15. IMP CAES NERVA TRAIANVS AVG GERM. Tête à couronne radiée. — Revers : TR POT COS IIII. — Personnage assis appuyé sur une corne d'abondance et tenant un sceptre. — Exergue : SC. (M. B.)

HADRIEN.

16. ..... TRAIANVS HADRIA.... Tête d'Hadrien, couronne laurée.—Revers très-fruste. — Personnage debout paraissant une femme. (M. B.)

17. HADRIANVS AVG COS III PP. Tête laurée. — Revers : Une femme assise. — Exergue : DACI. (M. B.)

ANTONIN.

18. ANTONINVS AVG PIVS PF. Tête d'Antonin, couronne laurée. — Revers : BONO EVENTVI. — Personnage debout, nu, tenant une patère au-dessus d'un petit autel, et de l'autre main deux petits poissons. — Dans le champ : S C. — Exergue : COS II. (M. B.)

19. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P COS III. — Revers : Légende fruste. SALVS AVG. — Femme debout, tenant une patère au-dessus d'un petit autel, duquel s'élève un serpent. (G. B.)

20. ANTONINVS AVG PIVS PF. — Revers : TR POT COS.... — Femme debout, dans la droite une patère, s'appuyant de la gauche sur une haste. (M. B.)

21. ANTONINVS AVG PIVS P. Tête laurée. — Revers : COS IIII. — Deux mains jointes tenant ensemble un caducée entre deux épis de blé. (AR.)

22. ANTONINVS AVG PIVS PFIMPII. Tête laurée. — Revers : TR POT PM COS IIII.—Une femme assise, tenant des deux mains une corne d'abondance ; à ses pieds une autre corne d'abondance de laquelle sortent des épis. (AR.)

23. DIVVS ANTONINVS. Tête nue d'Antonin : profil droit. — Revers : CONSECRATIO. — Un bûcher. (AR.)

FAUSTINE mère, femme d'ANTONIN.

24. DIVA FAVSTINA. — Revers : Une femme debout, paraissant tenir un bâton et un bonnet de la liberté. (G. B.)

25. DIVA AVG FAVSTINA. — Revers : AETERNITAS. — Une femme assise, tenant dans sa droite un phénix et dans sa gauche une haste. (G. B.)

MARC-AURÈLE.

26. AVRELIVS CAES AVG PII F COS. Tête de Marc-Aurèle César ; profil gauche. — Revers : PIETAS AVG. — Un vase, un bâton augural, des instruments de sacrifice. S C. (G. B.)

27. AVRELIVS CAES AVG PII FIL. Tête nue de Marc-Aurèle. — Revers : TR POT VI COS II. — Figure militaire debout, tenant de la main droite une

patère au-dessus d'un autel et de la gauche une enseigne militaire.—Champ: S. C. (G. B.)

28. IMP CAES M AVREL ANTON. Tête laurée. — Revers : PIETATI AVGVSTOR. — Femme debout, tenant une patère au-dessus d'un autel et appuyée sur une haste.

29. IMP CAES M AVREL ANTONINI. Tête laurée. — Revers : CONCORDIA AVGVSTOR. TR P XVI. — Marc-Aurèle et Verus se donnant la main. (G B.)

30. M ANTONINVS AVG TR P. Tête avec une couronne radiée — Revers : IMP VI COS. — Femme assise, appuyée sur une haste et tenant de la main droite une victoire. (M. B.)

FAUSTINE jeune, femme de MARC-AURÈLE.

31. FAVSTINA AVGVSTA. — Revers : SAECVLI FELICITAS. — Deux enfants se jouant sur un lit. S. C. (M. B.)

32. FAVSTINA AVGVSTA. Tête de Faustine. — Revers : IVNO. — Junon debout, appuyée de la main gauche sur une haste ou un sceptre, et de la main droite versant, d'une patère, à manger à un paon qui est à ses pieds. S.C. (M. B épais.)

VERUS.

33. L VERVS AVG ARM PARTH MAX. Tête laurée. — Revers : T POT VII .... COS. — Une femme assise, tenant d'une main un gouvernail et de l'autre une corne d'abondance. — Exergue : ROMA. (M. B.)

COMMODE.

34. ...... COMMOD..... Tête de Commode, laurée. — Revers : IOVI IVVENI PM....... Jupiter debout, tenant de la main droite la foudre et de l'autre une haste. A ses pieds, un aigle. (M. B.)

35. ..... Légende effacée. Figure de Commode. — Revers : Un homme debout, tenant une patère et une corne d'abondance. Près de lui se trouve un autel. (M. B.)

SEPTIME SÉVÈRE.

36. IMP CAES... SEPT. SEVERVS PERT AVG. Revers : sans légende. — Dans le champ un phénix qui plane entre deux faisceaux consulaires. — Exergue : TR P COS. (M. B.)

JULIE, femme de Septime Sévère.

37. IVLIA AVGVSTA. — Revers : IVNO REGINA. — Junon debout, s'appuyant de la main gauche sur une haste et tenant de la main droite une patère inclinée vers un paon qui est à ses pieds. (AR.)

ELAGABALE.

38. Très-fruste. On ne lit plus que quelques lettres dans les légendes. — Revers : La déesse Hygie présente à manger à un serpent sur un autel. — Un soleil dans le champ. (Potin. — Petit module).

JULIE MAESA, femme d'Elagabale.

39 IVLIA MAESA AVG. Tête de femme, nue. — Revers : PIETAS AVG. — Une vestale debout, devant un autel qui flamboie. (A. B.)

MAXIMIN.

40. Fruste........ MAXIMIN..... — Revers : PV...... LAETITIA. (M. B.)

PHILIPPE père.

41. IMP M IVL PHILIPPVS AVG. Tête laurée. — Revers : PM TR P V COS III PP. — Une femme debout, tenant de la main droite une haste au bout de laquelle est un caducée, et de la main gauche une corne d'abondance.

42. IMP PHILIP......... — Revers ; SAECVLI FELI.. T.. — Un bouc ou capricorne, l'un des animaux qui figurèrent aux fêtes séculaires. — Exergue: VII. (Potin).

GALLUS.

43. IMP C CAES. C VIB TREB GALLVS AVG. Tête radiée. — Revers :.... EL SALVTARI. — Figure debout : fruste. (Potin.)

GALLIEN.

45. GALLIENVS AVG. — Revers : AETERNITAS AVG. Dans le champ, un Γ — Personnage debout, la main droite élevée, tenant de l'autre un objet qui n'est plus reconnaissable. (P. B.)

POSTUME.

46. IMP C M CASS LAT POSTVMVS PF AVG. Tête laurée. — Revers : FIDES MILITVM. — Une femme debout, tenant deux enseignes militaires. (M. B.)

47. IMP C M CASS LAT POSTVMVS PF AVG. Couronne laurée. — Revers : SALVS AVG. — Une femme debout, tenant un objet difficile à déterminer. (M. B.)

48.......... POSTVMVS PF AVG. Tête de Postume.—Revers : LAETITIA....—Une galère prétorienne. (M. B.)

49. IMP C M CASS LAT POSTVMVS PF AVG. Tête radiée. — Revers :... COS II PP. — Un guerrier. (M. B.)

50. IMP C POSTVMVS PF AVG. Tête de Postume; couronne radiée.—Revers : VICTORIA.... Une victoire en marche, tenant une palme. (Potin.)

51. IMP C POSTVMVS PF AVG. Tête radiée. — Revers : MONETA AVG. — Une femme debout, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre une balance. (Potin.)

VICTORIN.

52. IMP C VICTORINVS PF AVG. Tête radiée. — Revers : PIETAS AVG. — Une femme debout, sacrifiant au-dessus d'un autel. (M. B.)

TETRICUS père.

53. IMP TETRICVS PF AVG. Tête radiée. — Revers : HILARITAS AVGG — Personnage debout tenant une haste. (M. B.)

54. ..... TRICVS PF AVG. — Revers : LAETITIA AVG.

CLAUDE II, le Gothique.

55. IMP C CLAVDIVS.... Couronne radiée.—Revers : entièrement fruste. (M. B.)

56. ... C CLAVDIVS AVG. Tête de Claude II, couronne radiée.—Revers : PM TR P II COS II. — Un personnage debout tenant un rameau. (P. B.)

57. DIVO CLAVDIO. Tête de Claude le Gothique avec la couronne radiée — Revers : CONSECRATIO. — Un autel. (P. B.)

MAXIMIEN HERCULE.

58. IMP MAXIMIANVS PF AVG. — Revers : GENIO POP ROM. Dans le champ SA. — Personnage debout, tenant de la droite une patère et de la gauche une corne d'abondance. — Exergue : PT... (M. B.)

GALÈRE MAXIMIEN.

59. .... MAXIMIANVS NOB CAES.—Revers : GENIO POPVLI ROMANI.—Un personnage debout, tenant de la droite une patère et de la gauche une corne d'abondance. — Dans le champ : SF. — Exergue : TR... (M. B.)

CONSTANTIN-LE-GRAND.

60. IMP CONSTANTINVS PF AVG. Couronne laurée. — Revers : SOLI INVICTO COMITI. — Figure debout, probablement le soleil, la main droite étendue ; dans la gauche, un globe. — Champ : TF. — Exergue : BER. (P. B.)

61. IMP CONSTANTINVS PF AVG.— Revers : SOLI INVICTO COMITI. — Le soleil, tête radiée, la main droite levée, tenant de la main gauche un globe. — Champ : TF. — Exergue : PFA. (P. B.)

62. I.... CONSTANTINVS......—Revers : S.... VICTO COMITI.—Un personnage debout, revêtu du manteau impérial, tenant d'une main un globe et de l'autre une statue.... — Champ : S C. — Exergue : TR. P. (P. B.)

63. VRBS ROMA. Figure casquée, profil gauche, représentant la ville de Rome. — Revers : Une louve allaitant Romulus et Rémus ; au-dessus une couronne et deux étoiles. — Exergue : SCONS. (P. B.)

CONSTANTIN II.

64. CONSTANTINVS IVN NOB C. Couronne laurée. — Revers : GLORIA EXERCITVS. — Deux figures militaires debout, appuyées d'une main sur une haste la pointe en bas, et de l'autre sur leur bouclier : entre ces deux figures, deux enseignes militaires. — Exergue : TR P. (P. B.)

CONSTANCE II.

65. DN CONSTANTIVS........ — Revers : FEL TEMP REPARATIO. — Figure militaire, en cotte-d'armes, tenant dans la droite une victoire et dans la gauche le labarum avec le monogramme du Christ. Cette figure est debout sur un navire ; derrière elle se trouve une victoire assise, en poupe. (P. B.)

VALENS.

66. DN VALENS PF AVG. Tête de Valens, couronne de perles.—Revers : SECVRITAS REIPVBLICAE. — Victoire en marche, tenant de la main droite une couronne, et de l'autre une palme. (P. B.)

THÉODOSE (I ou II).

67. DN THEOD... Tête de Théodose ornée d'une couronne de perles. — Revers : SAL.... (Quinaire en br.)

Cette liste ne comprend que les médailles qui diffèrent entre elles par leurs légendes ou leurs emblêmes.

Celles qui se rencontrent le plus communément dans le sol se peuvent ranger dans l'ordre suivant : Antonin, Marc-Aurèle, Hadrien, Postume, Trajan, Faustine jeune, Constantin-le-Grand et Probus. Plusieurs raisons expliquent leur nombre : il devait être plus considérable pour les empereurs qui avaient eu de longs règnes, comme Antonin, Hadrien, Trajan, et pour ceux qui avaient frappé leur monnaie dans la Gaule, comme Postume et Probus.

Outre les médailles impériales, j'ai trouvé une médaille consulaire à l'effigie de Varron, et une médaille gallo-romaine qui est connue sous le nom de Germanus Indutiacus. — En voici la description :

1. VARRO. PRO. COS. Tête ornée d'un bandeau, barbe tressée.—Revers : Le champ divisé en deux cantons : dans le droit un aigle, dans le gauche un dauphin. — Exergue : MAGNPRO COS. (AR.)

2. Tête à droite, couronnée. Figure d'un chef.— Revers : Un bœuf. — Au-dessus : GERMANVS. — Au-dessous ; INDVTILIL. Bronze, de petit module, mince.

Des médailles grecques sont mêlées dans le sol de Saint-Valery aux médailles romaines ; mais elles y sont beaucoup plus rares. J'en ai recueilli trois en bronze : l'une était enfouie dans le champ funéraire de la Pourrière, les autres ont été trouvées en différentes parties du camp. Toutes trois sont recouvertes d'une patine épaisse qui atteste leur ancienneté, et assez bien conservées pour qu'on puisse aisément les reconnaître.

La première, de petit module, présente d'un côté une tête de femme en profil gauche, ornée d'un dia-

dème et de pendants d'oreille. La légende est composée d'un seul mot inscrit devant la figure, où l'on distingue les lettres suivantes ΣΥΡΑΚΟΣ..Ν.

Au revers, dont le champ est un peu concave ou déprimé, on voit un taureau cornupète. Dans l'exergue, l'inscription ne conserve plus que les deux lettres ΙΕ...

Cette médaille appartient à l'époque du roi de Syracuse, Hiéron II.

La seconde est aussi de petit module, presque également plate des deux côtés. Elle porte une tête de femme casquée, profil droit, ayant devant elle une légende dont on ne voit plus que des traces et qui est illisible. — Au revers est une Minerve *promachos*, debout, casquée, portant au bras gauche un bouclier, et tenant de la main droite, par le milieu, une lance ou long javelot armé d'un fer à chaque bout. On lit distinctement sur la légende : ..ΘΗΝΑ.Ω; la dernière lettre est détruite par une échancrure du bord de la pièce. Le mot complet devait être le nom d'Athènes, ΑΘΗΝΑΙΩΝ.

La troisième a été frappée à Alexandrie. C'est une pièce de Ptolémée, grand bronze, bombée du côté de la tête et concave au revers. La tête laurée, de profil droit, est celle d'un homme avec une chevelure épaisse et une grosse barbe : elle occupe tout le champ de la médaille et n'a pas d'inscription. Au milieu du revers est un aigle, debout, les serres appuyées sur un foudre et les ailes à demi déployées. En avant de l'aigle, dans le champ, est un signe monétaire dont je n'ai pas bien reconnu le caractère. La légende se

compose des deux mots suivants : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ.

L'existence des médailles grecques dans notre sol est un fait remarquable. Il est propre à révéler des relations qui auraient eu lieu dès ce temps avec quelque colonie d'origine grecque, établie dans une contrée plus ou moins voisine de la nôtre (1).

Enfin des médailles gauloises sont aussi enfouies dans le sol de notre promontoire. J'en possède deux qui y ont été trouvées. L'une d'elles est un statère en or d'un titre assez élevé, cambré à la façon des monnaies grecques, c'est-à-dire concave d'un côté, et convexe de l'autre, sans y augmenter d'épaisseur. Une figure, difforme parce qu'elle est mal dessinée, vue de face, sans front ni menton, ayant des yeux d'une grandeur disproportionnée, une bouche énorme à lèvres dentées, dont la supérieure se confond avec la base du nez, est empreinte sur le côté convexe. Sur la joue gauche de cette figure est un symbole qui consiste en un disque d'où s'échappent, par le bord, des rayons obliques et courbes. Dans le creux du revers, dont le fond est uni, on voit un cheval au galop. Un disque ou astre rayonnant, pareil à celui de la face, est au-dessus du cheval, et un autre au-dessous.

(1) M. J. Howell a démontré, dans un savant ouvrage qu'il vient de publier sur la Normandie, l'existence d'une colonie grecque dans le pays des Calètes. Il y en aurait eu également une dans celui des Ambiens, à l'embouchure de la Somme, d'après le système de M. A. de Poilly.

Cette médaille est une imitation grossière du statère grec ou syracusain, dont elle a le poids et la valeur.

L'autre médaille, plus petite de moitié et aussi de moitié moins pesante, représenterait un demi-statère dont le titre aurait été altéré. Elle n'est pas en or pur, mais en *electrum*. On y remarque qu'elle a aussi un côté bombé et l'autre concave; mais qu'elle est plus épaisse au centre que sur le bord, de telle sorte que le creux du revers n'est pas en proportion avec la bosse de la face. La tête qui est de ce côté en occupe tout le champ et se présente de profil, tournée à droite. Elle a les cheveux bouclés en spirales uniformes. L'œil, posé trop haut, est destiné comme s'il était vu de face. A la place de l'oreille est un point rond, surmonté d'un trèfle qui en marque la conque, et se termine en bas par un trait en courte spirale qui représente un *hellobe*, pendant d'oreille en hélice. Quatre points en relief placés dans la chevelure suivant une ligne courbe, à des distances à peu près égales, depuis le haut du front jusqu'à l'oreille, y semblent tenir lieu de diadème. Entre le cou et le menton, on remarque encore un point saillant et rond, isolé, et plus gros que les autres. L'épaule, dont on voit la naissance, paraît couverte d'une armure.

Le revers de cette médaille a le fond marqueté par un grainetis de petits points en relief: ils en remplissent le champ. On y voit un sanglier monté sur un cheval qu'il mène au galop. Le sanglier a les crins hé-

rissés sur le dos: il pose sur la croupe du cheval par ses pieds de derrière: ses pieds de devant sont relevés. Le sol que foule le cheval est indiqué par une ligne serrée de gros points en losange qui se touchent par leurs angles. En avant du cheval est un oiseau à bec fort, droit et aigu, dont une patte à tarse long et nu lui enfonce les ongles d'une large griffe dans le poitrail. Ses ailes ne sont pas déployées, mais rabattues presque entièrement sur son corps, de telle sorte qu'il semble accroché à celui du cheval. Cet oiseau, mal dessiné, n'est pas facile à reconnaître: peut-être a-t-on voulu représenter un aigle, mais il ressemble plus à un corbeau. A terre, près du cheval, sur un second plan, est un arc tout armé. Une flèche est posée sur le milieu de sa corde; on n'a plus qu'à le saisir pour en faire usage.

Ces deux médailles gauloises ont été trouvées à l'intérieur de l'enceinte romaine, mais hors du champ de sépulture et non loin de la colline du cap. Elles étaient isolées dans la terre: rien ne les y accompagnait. On n'a trouvé auprès d'elles ni vases funèbres, ni haches en silex ou tout autre objet qui fût propre à expliquer comment elles y étaient venues.

Les haches celtiques qu'on y recueille de temps en temps sont éparses comme les médailles et aussi presque toujours isolées, sans aucun lien avec un monument quelconque. Il y en a d'entières et de brisées, tantôt terminées et d'un travail parfait, tantôt seulement ébauchées, grossièrement taillées au marteau,

puis abandonnées avant d'avoir été polies. On en rencontre dont la polissure n'est pas parfaite, soit parce qu'un accident a empêché de l'achever, soit parce qu'elle était suffisante à ce degré.

Parmi celles qui n'ont été que taillées, il en est probablement un grand nombre pour lesquelles le travail ne devait pas être poussé plus loin : il pouvait suffire à leur destination, de telle sorte que celles-là ne sauraient être considérées comme des ébauches et encore moins comme des objets de rebut (1). Il y en a de dimensions fort diverses : quelques-unes sont très-petites.

J'en possède qui sont également larges et tranchantes au deux bouts : au lieu d'avoir la forme d'un coin, elles ont celle d'un rein, comme si elles étaient à double lame. Leurs bords sont amincis dans toute leur longueur.

Je n'ai pas recueilli jusqu'à présent de ces lames minces et étroites qui ont mérité le nom de couteaux ; mais j'ai trouvé des silex épais, taillés à longues tranches, dont les éclats auraient pu en produire. Ces gros silex ont été considérés comme des massues celtiques par Casimir Picard. Un fragment qui provenait d'un silex de cette forme, ayant la figure d'un cône tronqué et sur lequel on distinguait encore la trace

(1) Voyez une notice sur quelques instruments celtiques, par Casimir Picard, dans les mémoires de la Société roy. d'Emulat. d'Abbeville, année 1836-37, p. 224.

de ces longues tailles, avait reçu un degré de polissure très-avancé (1).

Il n'est pas douteux que la majeure partie des haches et des autres instruments en silex qu'on retrouve dans l'enceinte du camp proviennent d'une époque antérieure à celle de la conquête : mais on doit croire également que la peuplade gauloise qui est restée dans le pays a continué d'en fabriquer de pareils sous l'occupation romaine. Le changement des mœurs et les progrès de l'industrie n'ont pas pu être assez rapides pour en faire subitement abandonner l'usage.

La même chose dut avoir lieu pour les urnes funéraires : celles qu'on retrouve dans les tombeaux romains du champ de sépulture l'indiquent évidemment. Les Gaulois n'ont pas cessé d'en produire à leur manière pour obéir à leurs coutumes, mais ils ont probablement modifié leurs pratiques, en adoptant un peu de celles que les Romains suivaient sous leurs yeux.

Parmi les fragments de poterie gauloise que j'ai recueillis dans le sol de Saint-Valery, il en est un qui appartient à une pièce de céramie d'une espèce plus rare et plus remarquable que les urnes ordinaires. Ce fragment, haut de 27 centimètres, en avait 20 de lar-

(1) L'ouvrage de M. Boucher de Perthes (*Antiquités celtiques et anté-diluviennes*) renferme des détails aussi intéressants que nombreux sur ces instruments. Il en a décrit et figuré un grand nombre : il a recherché quels avaient été leur mode de fabrication et leur usage. Voy. les ch. VI et VII, XVI, XVII, XVIII et XIX, et les Pl. 13—32.

geur sur 2 d'épaisseur. Du côté intérieur, sa surface était unie ; à l'extérieur, il portait en guise d'ornements des bandes en relief, transversales, parallèles, larges de 24 millimètres, et séparées les unes des autres par des espaces de moitié plus étroits. Ces bandes saillantes étaient marquées dans toute leur longueur d'impressions digitales profondes qui les faisaient onduler et y figuraient une espèce de dessin. L'ouvrier les avait faites en appuyant obliquement sur les bandes avec le bord du pouce lorsqu'elles étaient encore molles, à peu près comme nos ménagères de la campagne font la bordure de leurs pâtés avant de les mettre au four. (Voy. pl. V. fig. 3).

L'argile dont cette pièce est composée paraît, au premier aspect, différer de celle des poteries ordinaires ; mais ce n'est pas de l'argile que cette différence provient : elle consiste en réalité dans la proportion des petites pierres grises qu'on y a mêlées. On a évidemment eu l'intention de lui donner beaucoup de solidité, et elle contient une si grande quantité de ces pierrailles qu'elle en est effectivement devenue très dure et très compacte.

L'argile avait été teinte en noir avant d'être employée, ainsi qu'on avait coutume de le pratiquer pour les pièces funéraires ; quand le vase avait été formé on l'avait également revêtu, sur ses deux faces, d'une couche noire qui a subsisté et se voit encore dans le fragment que je décris.

On remarque à ce fragment une légère courbure

dans le sens de sa largeur. Mesurée au compas, elle constituerait l'arc d'un cercle qui aurait un rayon de cinquante-deux centimètres. Si donc le morceau provenait d'une urne brisée, cette urne aurait eu d'étonnantes dimensions. N'ayant pas vu la pièce entière, je ne peux faire connaître exactement ce qu'elle était; mais il me paraît évidemment démontré par ses caractères funéraires qu'elle a servi pour une sépulture. Peut-être, au lieu d'une urne, était-ce un cercueil dont les deux bouts auraient été légèrement arrondis comme ceux d'une baignoire. En ce cas, le fragment qui nous est resté aurait fait partie de l'une des extrémités de ce cercueil. Notre savant ami, M. P. Féret, de Dieppe, antiquaire renommé pour la sévérité et la justesse de ses vues, serait disposé à accepter cette opinion. C'est en effet la plus rationnelle, et nous croyons aussi la plus sûre. L'existence de coffres pareils, en terre cuite, est constatée : on en a trouvé dans plusieurs endroits. Dans son histoire des grands chemins de l'Empire, Bergier fait mention des cercueils de cette espèce qu'il a découverts, principalement en Champagne. Ceux qu'il a vus dans un petit mont, près d'un village à six lieues de Rheims, sur la rivière de Retourne, avaient six pieds de long sur deux de large. Chacun d'eux renfermait des ossements humains et une épée : près de l'épaule gauche du squelette était un petit vase de terre qui contenait une liqueur huileuse (Liv. II, ch. 38).

Tels sont les divers objets que j'ai notés et recueillis

parmi ceux qui ont existé, à l'époque romaine, dans le promontoire de Saint-Valery-sur-Somme. J'y pourrais ajouter la découverte d'un four à briques qui fut trouvé sur le milieu d'une des collines de la Ferté, non loin du champ funéraire, enseveli sous une masse de terres alluviennes qui l'avaient enveloppé. Il a été détruit, je ne l'ai pas vu. Tout ce que j'ai pu en savoir est qu'il ressemblait beaucoup aux nôtres, mais qu'il avait des dimensions plus petites et la bouche plus étroite. Tout près de là étaient des tuiles romaines en grande quantité, entières pour la plupart et comme neuves, tandis qu'un peu plus loin se trouvait une assez grosse masse de chaux coulée; matériaux qui semblaient avoir été préparés dans le four et qui sont restés sans emploi.

Quand les soldats romains sont venus occuper l'emplacement de Saint-Valery, ils ont trouvé le territoire habité par des familles gauloises. L'existence de cette peuplade nous est manifestée par ses haches en silex, par ses médailles, et surtout par les restes de poteries funéraires qu'elle a laissés. On la retrouve encore dans les noms qu'elle a imposés à divers lieux du pays et dans ceux qu'elle y avait religieusement consacrés. L'angle avancé du promontoire qui formait cap sur la mer avait reçu des premiers habitants le nom celtique de *Horn*, que les Romains ont adopté et reproduit par les mots de *caput hornense;* et plus tard, nous avons nous-même traditionnellement répété ces mots, transformés par les changements successifs du langage en ceux de *cap hornu* ou *cornu*, dont nous

nous servons encore aujourd'hui pour désigner le même endroit. Le mot *Horn*, qui veut dire *Corne*, et ceux qui dans les langues humaines ont une signification pareille, ont été appliqués dans tous les temps à la dénomination des caps qui avançaient sur la mer en y faisant une saillie longue et un peu courbe. C'est probablement pour la même raison que le cap de Saint-Valery a reçu le nom qu'il porte encore ; mais suivant d'autres personnes, ce nom lui aurait été donné à cause des béliers qu'on aurait immolés en ce lieu, dans les temps celtiques, à la divinité maritime du pays, à la déesse *Néhalennia*, révérée dans le Belgium, personnifiant la nouvelle lune, qui se montre sous la forme d'un croissant et ramène les marées. Plusieurs raisons donnent à penser que la déesse aurait pu avoir un autel sur ce cap, qui est encore aujourd'hui même un lieu consacré ; et il est très vrai que parmi les ossements, qui sont restés dans notre sol, des sacrifices offerts aux dieux pour les défunts, j'ai trouvé un grand nombre d'os de mouton. Les autres étaient des ossements de porc ; et ceux-là, suivant quelques opinions, seraient provenus des animaux qu'on immolait alors au fleuve *Somme* divinisé. Le nom celtique du fleuve a été traduit par le mot latin *Sumen*, et son pluriel *Sumina*, qui ont servi à le désigner dans les temps gallo-romains, et dont le sens indique l'appareil mammaire d'une laie en alaitement, emblême d'une puissance qui donne abondamment la vie. Le nom actuel de la *Somme* serait ainsi la tra-

duction presque inaltérée de l'ancien nom *Sumen*, dont l'*u* se prononçait *ou*, comme on le fait encore en Provence et en Italie.

Le nom primitif du promontoire de Saint-Valery a été celui de *Leukona* ou *Leukoné*, ou plus simplement peut-être *Leukon*, que l'on a aussi écrit *Leugon* et *Legon*. Ce nom nous a été conservé et transmis comme celui de *Horn* par l'adoption romaine. De même qu'on avait fait de ce dernier nom un adjectif, *Hornense*, pour l'appliquer au mot *caput*, on en fit un aussi du substantif *leukon*, en lui donnant une terminaison latine pour le joindre en épithète au mot *locus*. Ainsi, comme on avait dit *caput hornense*, on a dit *leuconaus locus*.

Cette locution a été reproduite par les auteurs latins qui ont eu à parler, à différentes époques, de l'ancien territoire de Saint-Valery. On trouve en effet la phrase suivante dans la *Notice des Gaules*, d'Adrien de Valois: « *Valaricus, in pagi vinemaci loco maritimo leucondo,* « *posito ad ostium fluminis Suminæ...* » On lit ensuite dans la *Gallia Christiana* cette autre phrase : « *Sancti* « *Walarici monasterium... in loco qui leuçonaus* « *locus antiquo vocabulo dicebatur....* » Le P. Charles Lecointe, en citant, dans ses *Annales ecclésiastiques*, l'extrait d'une vie de S. Valery où se trouve la description du lieu qu'il avait choisi pour retraite, a transcrit la phrase suivante : « *Clotarius rex.... lo-* « *cum eis secretum largitus est.... quem antiquitùs* « *leuconaum dicere consuaverant.* » Notre savant

collègue, M. Labourt, de Doulens, homme de forte érudition et de brillante dialectique, fait mention, dans son *Essai sur l'origine des villes de Picardie*, d'une charte du roi Dagobert I, qui concédait à l'abbaye de Saint-Valery la terre de Routhiauville, et dans laquelle on trouve cette autre phrase: « .... » *Cenobites S. Walarici cui antecessor meus montem* » *leuconum, super mare situm, concesserat.* » Partout, dans ces phrases, le mot *leuconus* ou *leuconaus* est employé comme adjectif pour l'associer au nom de *locus* ou à celui de *mons* qui le régissent. Il s'y décline avec eux pour en subir les cas: on n'y lit pas seulement *leucona-us*, mais aussi *leucona-o* et *leucona-um* ou *leuco-num*. Ce qu'il y a d'invariable dans ce mot est le radical *leucona* ou *leucon*. L'on ne pourrait donc pas le considérer comme étant lui-même un substantif constitué par le mot *leuconaus* (leuco-naus) ni admettre qu'il fût composé des deux mots réunis λευκος et ναυς d'origine grecque, signifiant littéralement *blanche nef*, ou si on l'aime mieux *blanc navire*. Il me paraît plus probable que le mot *Leukon*, ramené autant que possible à sa forme ou plutôt à sa consonnance primitive, appliqué par une population gauloise à un site du pays qu'elle habitait, provient de la langue qu'elle parlait alors, et que c'est dans cet idiome seulement qu'on en pourrait trouver la racine ou l'étymologie. Je suis donc porté à penser du nom de notre *Leukone* ce que Bergier disait autrefois de celui de *Lutèce*. « Il n'y a nulle apparence, écrivait-il, que

» les Gaulois, qui ont bâti la ville de Paris, aient em-
» prunté des Latins ou des Grecs le nom qu'ils
» avaient à lui donner. Cette ville eut un nom gaulois
» long-temps avant que les gens du pays eussent con-
» naissance des Latins et de leur langue. Or, quoique
» ce nom nous soit à présent inconnu, si est-ce
» qu'il approchait à peu près de celui de *Lutèce* ou
» *Lucotèce*, puisque les Romains en ont fait *Lutetia*,
» suivant les terminaisons de leur langue, et les Grecs
» Λευκοτεσία et Λευκοδεκτα, *Leucotesia* et *Leucodecta*. Je
» ne vois pas de raison de tirer l'étymologie du grec
» plutôt que du latin.... Je ne sais donc si ceux-là
» ont mieux rencontré qui ont dérivé l'ancien nom
» gaulois *Leucotesia*, de l'un des noms grecs de la déesse
» *Isis*, comme qui dirait *blanche Isis*.... Mon avis
» est que le vrai nom gaulois de la ville de Paris est
» aussi peu connu que celui des villes de Bourges et de
» Nantes, que les latins appellent *Avaricum*, *Condivi-*
» *cinum*, etc... » (*Histoire des grands chemins de l'empire rom*. liv. II, chap. 25.)

M. Labourt s'étant trouvé comme nous dans le cas de s'occuper de l'ancien nom du promontoire de Saint-Valery, et d'en chercher la signification, a pensé aussi que ce nom devait être d'origine gauloise, et a trouvé qu'il pouvait bien avoir sa racine dans le mot celtique *Luc* ou *Lug*, qui indique, d'après Bullet, une forêt. Cela peut être juste et vrai ; mais je n'ai aucune familiarité avec les langues gaëliques et ne suis pas apte à prendre une opinion sur ce point.

Nous avons dit, en faisant la description du promontoire (page 171), que celui de ses côtés qui prolonge la baie de la Somme était divisé vers son milieu par une échancrure large et profonde (Pl. II). Au temps de l'occupation romaine, comme à l'époque gauloise, cette vallée était remplie d'eau à mer haute, et il en fut de même pendant tout le cours du moyen-âge. Maintenant elle est fermée par une chaussée et couverte d'habitations. Elle a reçu le nom de ***Romerel.*** Je ne saurais dire quelle est l'ancienneté de cette dénomination remarquable : je ne connais rien de positif sur sa date ni sur son origine.

Au-delà du Romerel sont les collines de la ***Ferté,*** autre partie du promontoire qui était comprise dans l'enceinte romaine. Chacun sait que le mot ***Ferté*** est une contraction du vieux mot ***Fermeté,*** dont l'origine est dans le mot latin ***Firmitas***, et qu'il a été toujours employé pour désigner un lieu fortifié. Or, jamais il n'y eut à la Ferté-lès-Saint-Valery d'autre fortification que le rempart qui y fut élevé par les soldats romains. Le nom de ***Ferté***, dérivé de leur langue, n'est pas antérieur à cette époque, mais son introduction et son adoption dans le pays pourrait bien remonter jusque-là. Toutefois, s'il ne révèle pas, comme ceux de ***Horn*** et de ***Leukon***, un des noms primitifs de la contrée, du moins est-il propre à donner quelque indication sur l'état ancien du lieu qui l'a reçu, et c'est principalement à cause de cela que je le fais remarquer. Il contribue à prouver qu'un ouvrage quelconqne de défense

a été autrefois exécuté dans ce lieu pour la protection et le maintien d'un établissement militaire, et donne ainsi de la force aux raisons qui nous ont conduit à y retrouver un retranchement.

Il nous reste maintenant à rechercher s'il est possible de reconnaître avec une certaine exactitude le temps où cet établissement a commencé. En essayant de le découvrir par la forme du camp, nous ne trouverions rien, ce me semble, qui puisse bien nous l'indiquer. Il dut à la disposition du lieu la courbe inégale de ses côtés, mais ceux qui l'ont construit l'ont évidemment rapproché autant qu'ils l'ont pu de la forme d'un quadrilatère oblong. Il était incliné en pente douce; et il réunissait dans sa position les qualités qu'on trouve à des camps du premier ordre : mais aucune de ces conditions ne pourrait nous révéler son âge. On a fait des camps de cette espèce à toutes les époques de l'empire.

La forme du retranchement ne nous fournirait pas une date plus précise. S'il a peu de hauteur et paraît construit avec négligence, c'est sans doute parce qu'il a pu suffire à la sûreté des troupes avec de telles conditions, puisqu'un peu plus bas il était doublé par des marais alors impraticables. D'ailleurs cela n'indiquerait aucune époque fixe dans les habitudes militaires des Romains. Ces petits remparts étaient en usage même avant le temps des empereurs, avant la conquête des Gaules; et il paraîtrait que l'obligation de circonscrire un grand espace était l'une des raisons qui déterminaient

à les employer. C'est un long retranchement de cette espèce que Scipion a fait élever quand il résolut de cerner Numance : « *cum fossâ atque loricâ* »..... Florus, lib. II. C. XVIII, *Bell. Numant.*

La position de la clavicule nous donnera peut-être un moyen plus certain de reconnaître l'époque que nous cherchons. On sait qu'elle est ordinairement placée sur le milieu du *vallum* : c'était de règle, et on s'y conformait autant qu'on le pouvait. Or, la nôtre ne se trouve plus actuellement dans cette place. Le retranchement a plus de longueur sur un de ses côtés que sur l'autre : il n'est plus partagé devant elle en deux moitiés égales. Celle qui part de Rossigny est restée intacte, mais celle qui va sur la falaise a été réduite par la mer. Il sera donc possible de déterminer l'âge du camp, si l'on parvient à savoir combien la plus courte moitié du retranchement a perdu de terrain, et combien il a fallu de temps pour qu'elle fût ainsi réduite.

Or, en admettant que la clavicule marque exactement le milieu du retranchement, nous obtiendrons sans peine la première donnée. En effet, si nous tirons une ligne droite dans toute la longueur qui nous reste de l'ancien retranchement, et que nous mesurions, en partant du point indiqué par le centre de la clavicule, les deux côtés de cette ligne, nous trouverons que le plus long a 1,700 mètres, tandis que le plus court n'en a que 1,200. Ainsi la différence serait de 500 mètres ; ce qui ferait à peu près 1,580 pieds de l'ancienne toise.

Quant à la seconde donnée, nous la puiserons dans

les observations de l'ingénieur Lamblardie sur la côte qui s'étend depuis la Somme jusqu'à la Seine. Il a reconnu que cette côte perdait en moyenne chaque année un pied de terrain sur toute sa longueur (1). Ainsi la perte du retranchement ayant été de 1,580 pieds, il aurait fallu 1,580 ans pour l'accomplir.

L'âge de notre établissement romain serait donc de seize siècles environ, en supposant que les causes de destruction qui ont frappé la falaise de Saint-Valery n'aient pas agi sur elle moins fortement que sur les autres parties de la côte. Mais nous avons plusieurs raisons de croire que les causes destructives ont été là moins puissantes et moins promptes. Les larges bancs qui s'étaient déjà formés devant la falaise avant l'époque romaine, et les progrès incessants de la pointe de Cayeux, tendaient à en éloigner la mer : ils affaiblissaient ses mouvements en les divisant, et la profondeur de ses eaux diminuait chaque année dans ce passage, par suite des attérissements qui en exhaussaient le fond. La mer a donc frappé le bord du camp retranché avec des vagues qui ont perdu constamment de leur volume et de leur force depuis l'occupation romaine jusqu'aux temps actuels. Nous pourrions donc soutenir que le moyen terme adopté par Lamblardie, pour toute la longueur de côte qu'il a comprise dans son calcul, cesse d'être exact et devient exagéré pour celle qui nous touche, et qu'ainsi il a dû falloir plus de seize cents ans pour

(1) Mémoire sur les côtes de la haute Normandie, p. 18.

la réduire de seize cents pieds. Mais en acceptant cette donnée comme la plus forte qu'on puisse nous appliquer, nous trouverions toujours que l'origine de notre établissement romain, autant qu'elle soit marquée par la construction du rempart qui lui a servi de défense, remonte pour le moins au milieu du XIII[e] siècle de l'ère chrétienne.

Je conviens que de pareils calculs n'ont rien de rigoureux, qu'ils laissent de l'incertitude et ne peuvent conduire qu'à des résultats approximatifs; mais aussi je ne prétends pas avoir obtenu davantage et je regrette de ne pas pouvoir donner mieux. Cependant cette solution, telle qu'elle est, renferme deux conséquences que je ne négligerai pas d'en faire sortir. La première est qu'elle nous donne une preuve de plus sur l'ancienneté du retranchement; la seconde, qu'elle nous a fourni une mesure pour indiquer sur la carte qui est jointe à ce mémoire (Pl. II) l'ancienne étendue de l'établissement à l'époque romaine; de telle sorte que la restitution que nous y avons faite du sol perdu n'a rien eu d'arbitraire. Il en a été de même pour l'ancienne conformation du pays: nous n'avons essayé de la retracer qu'après l'avoir déduite d'une longue et minutieuse observation des lieux. Ce que nous avons fait à cet égard sur la rive gauche de la Somme pour Saint-Valery, nous l'avons également pratiqué sur sa rive droite pour le Crotoi, dont nous allons maintenant parler.

II.

STATION ROMAINE DU CROTOI.

« In insulis... quas æstus efficere consuêrunt »...
CÆSAR, *De Bello Gall. Comm.* l. VI.

On ne saurait prendre une juste idée de l'établissement des Romains au Crotoi, sans avoir préalablement reconnu quelle était alors la disposition des lieux : il est donc nécessaire d'essayer de la retrouver. Malheureusement la démonstration que j'en dois faire exigera des développements d'une certaine étendue, et j'ai à craindre qu'elle paraisse longue au lecteur. Aussi m'efforcerai-je de l'abréger, afin qu'il puisse y trouver moins d'ennui.

Autrefois, à une époque fort reculée, aux premiers temps de la période alluvienne, la mer battait la côte crayeuse qui se dresse entre la Somme et l'Authie, comme elle frappe actuellement celle qui s'élève entre Cayeux et le Tréport. Il y avait sur la droite de la

comme une falaise blanche pareille à celle que nous voyons sur sa gauche.

Dans le principe, cette côte avait devant elle une plage sablonneuse étroite, basse et unie ; mais dès que sa destruction eut été commencée par les flots, elle dut subir des éboulements, et ses débris furent répandus sur le rivage.

Ils y étaient attaqués par les eaux qui l'inondaient deux fois par jour ; et celles-ci, après les avoir délayés et désagrégés, les entraînaient dans leur course de différentes manières. Elles portaient au loin ou déposaient dans les anses tranquilles les matières qu'elles avaient pu délayer et tenir en suspension, comme les argiles, les marnes et la craie ; mais elles ne pouvaient rouler qu'à de certaines distances de la côte et sur le fond de la plage les silex, les graviers, les sables, qui étaient insolubles et pesants. Ils s'amassaient au pied de la falaise, ou s'arrêtaient sur les bords des courants, dans leurs lignes de rencontre, là où leurs eaux, venant à se toucher, tendaient à se faire équilibre et cessaient d'avoir du mouvement par suite de leur mutuelle opposition.

Ainsi, les débris pesants de la côte étaient rangés sur la plage dans un ordre constant, qui était réglé par les mouvements journaliers de ses eaux. Par l'effet progressif des nouveaux attérissements qui s'y formaient, la plage augmentait de largeur ; elle prenait peu-à-peu de l'exhaussement, et sa surface changeait d'aspect. Au lieu de rester plate et unie, elle

devint bientôt inégale en se couvrant de dépôts qui lui donnèrent du relief en divers points.

Mais ce premier changement était encore bien loin de représenter l'état où elle a dû se trouver à l'époque romaine. Avant d'y parvenir elle avait subi, à notre estime, plusieurs transformations principales que nous devons indiquer.

Première transformation. — *Les Bancs*. — Les premiers dépôts de matières détritiques qui se rangèrent sur la plage y formèrent des bancs isolés dont l'étendue et la hauteur, peu considérables dans les commencements, ont augmenté avec le temps et à mesure que la falaise a été détruite.

Ces bancs s'élevaient sur deux lignes qui se croisaient, l'une étant dans le sens de la côte, et l'autre dans le sens des vallées qui lui étaient transversales. C'était les deux directions que suivaient les courants de la plage.

Plusieurs fleuves la traversaient pour se rendre à la mer; et la mer, qui recevait leurs eaux, passait en les croisant tout le long de la côte, pour aller vers le nord aux heures de flux, et pour en revenir aux heures de jusant.

Les fleuves étaient la Somme, la Maye et l'Authie. Leurs eaux, courant dans le même sens sur la plage, s'y rencontraient latéralement sur deux lignes, aux temps de leurs plus grandes expansions. La Maye touchait à droite l'Authie, à gauche la Somme. Il y avait donc dans le sens transversal deux lignes de

jonction pour les courants fluviaux ; d'où il résultait qu'il se faisait dans cette direction deux lignes de dépôts sur la plage.

Il n'y en avait qu'une, au contraire, dans la direction longitudinale, selon le courant de la mer, à sa jonction avec ceux des fleuves.

Mais la puissance des courants fluviaux n'étant pas la même, ils se refoulaient inégalement les uns les autres, et ne pénétraient pas dans la mer à la même profondeur, lorsqu'ils revenaient sur elle aux heures de reflux : ils n'y portaient pas également loin leurs dépôts. Cette inégalité de force a dû produire quelque variation dans la direction des lignes, et surtout dans la position des bancs.

Voyons d'abord quels ont été ses effets relativement à la ligne de la mer, à la ligne longitudinale.

Comme la Maye était celui des trois fleuves qui avait le moindre volume d'eau, elle a fait peu de résistance devant la mer : le banc qui s'est élevé à son embouchure a dû se former très près de la côte. Celui de l'Authie dut apparaître beaucoup plus loin ; mais le plus écarté fut nécessairement celui de la Somme, dont la puissance était plus grande encore que celle de l'Authie.

On voit donc que la ligne des bancs longitudinaux ne devait pas être une ligne droite, exactement parallèle à celle de la côte ; mais que ce fut, au contraire, une ligne brisée qui s'en approchait et s'en écartait diversement. Largement distante devant la Somme,

elle s'est beaucoup infléchie devant la Maye, vers le milieu de sa longeur, et elle s'est ensuite une nouvelle fois écartée devant l'Authie.

Ce ne fut pas non plus une ligne pleine et continue: le passage des fleuves seul aurait suffi pour la couper en plusieurs endroits. C'était une ligne interrompue et sinueuse; dont les fragments inégaux étaient formés par des bancs de diverses longueurs (Pl. II).

Quant aux lignes de bancs transversaux, voici ce qui dut arriver et ce qui s'est effectivement produit. Les trois vallées de la côte sont à des distances à peu près égales l'une de l'autre: malgré cela leurs fleuves, à cause des inégalités relatives de leurs forces, n'ont pas eu la même part du rivage. Au temps de l'èbe, quand ils parvenaient au bas des vallées en roulant de grosses eaux, dès que leurs berges cessaient de les contenir, ils s'épanchaient latéralement sur la plage, marchant de chaque côté à la rencontre l'un de l'autre, le plus fort repoussant le plus faible, et prenant de l'espace suivant sa puissance.

La Somme en occupa nécessairement la plus large part; elle remonta à droite jusqu'à l'embouchure de la Maye, et prit pour elle seule toute une moitié de la côte.

La Maye, complètement refoulée sur sa gauche par la Somme, n'ayant pas d'épanchement possible de ce côté, a dû rejeter ses eaux d'expansion à droite devers l'Authie, en les faisant refluer par un étroit passage entre la falaise de la côte et le banc longitudinal de

son embouchure, jusque dans le fond de Vercourt, où elles étaient retenues par celles de l'Authie.

Ainsi deux forts courants, ceux de la Somme et de l'Authie, pressaient chacun sur un côté les eaux de la Maye et lui laissaient peu d'espace sur la plage. Il en est résulté que les deux lignes transversales de bancs se sont formées sur les bords de la Maye, l'une à gauche, fort loin de la Somme, l'autre à droite, moins loin de l'Authie, marquant ainsi les limites latérales de chacun des trois fleuves et partageant leurs eaux.

La ligne droite, partant de la côte, allait toucher à la pointe sud du banc de l'Authie : elle couvrait tout cet espace et séparait complètement la Maye de l'Authie.

La séparation de la Somme avec la Maye était, au contraire, imparfaite sur la ligne gauche. Cette ligne ne commençait qu'à la pointe sud du banc de la Maye, d'où elle s'étendait jusqu'à la pointe nord du banc de la Somme. En arrière, sur la côte, la vallée de la Maye restait largement ouverte et continuait de jeter sur la Somme une partie de ses eaux (Pl. II).

Les eaux de la Maye, retenues en devant par celles de la mer, comprimées sur les côtés par celles de la Somme et de l'Authie, pressées en arrière par celles-là même qui descendaient de sa propre vallée, et ne pouvant occuper sur le rivage, au bas de la côte, qu'un espace très étroit, ont dû s'y accumuler abondamment, y subir une forte compression, y circuler avec

tumulte, et en creuser le fond sablonneux dans les endroits où elles éprouvaient le plus de résistance. Deux petits lacs, qui furent probablement des goufres tournoyants à la mer montante, se sont creusés aux deux extrémités de cet espace; l'un, le plus profond et le plus grand, à l'entrée de la vallée de la Maye, à sa rencontre avec la Somme; l'autre, dans le bas des vallons de Vercourt, à la rencontre de l'Authie. L'espace que chacun de ces lacs a couvert est actuellement comblé, mais porte encore le nom d'étang (*Etang de Rue, étang du Gard*).

Un des résultats que devait aussi produire la puissance inégale de nos trois fleuves, s'est manifesté dans le volume relatif des bancs qui se sont formés devant eux. Le plus large et le plus gros dans la ligne longitudinale fut celui de la Somme; le plus étroit fut celui de la Maye. Les différences n'ont pas été aussi remarquables dans les bancs transversaux.

La composition des bancs a été la même dans les diverses lignes où il s'en est élevé. Formés principalement de la partie détritique des alluvions, ils ont été constitués par des amas de silex roulés, mêlés de gravier et de sable coquillier moderne.

Ils ont eu aussi de la ressemblance dans leurs formes. Posés dans des limites étroites, pressés entre deux eaux et façonnés par leurs ondes, ils se sont étendus en masses pour la plupart allongées, dont la base, à contours arrondis, supportait une crête sinueuse qui en suivait l'axe et en constituait le sommet. Ces crêtes,

celles des bancs transversaux principalement, étaient échancrées sur divers points ou tout-à-fait coupées par l'effort des eaux qui pesaient sur elles.

Deuxième transformation. — *Les Anses.* — Le temps grossissait peu-à-peu ces lignes de dépôts. Quand les bancs eurent acquis une masse et une hauteur suffisantes et qu'ils eurent pris assez d'étendue pour que les deux lignes transversales fûssent réunies avec la ligne longitudinale, la plage se trouva divisée en trois anses, dont une moyenne, et deux latérales.

L'anse moyenne constitua dès lors la baie de la Maye. Elle était étroite, restait ouverte sur la mer, et se trouvait comprise entre les deux lignes de bancs transversaux. Le banc longitudinal de la Maye en bordait le fond. Deux cours d'eau qui se rendaient à la mer la traversaient dans toute sa longueur: c'était d'un côté la Maye qui suivait la ligne gauche des bancs transversaux, et de l'autre une de ses branches qui sortait de l'étang du Gard et passait tout le long des bancs transversaux de la ligne droite.

L'anse droite avait son ouverture et sa pente sur la rive gauche de l'Authie et faisait partie de la baie de ce fleuve. Un ruisseau, qui sortait du val de Vron, situé derrière elle, venait s'y rendre en passant au bas de l'anse; mais il ne sortait de l'anse même que les eaux dont la mer montante la remplissait.

Enfin l'anse gauche était comprise dans la baie de la Somme et s'ouvrait largement sur sa droite. Elle était plus longue que profonde. La vallée de la Maye

restait béante à son sommet. Trois cours d'eau principaux y circulaient à mer basse ; c'était sur le devant la Mayette ou Génestelle, branche de la Maye échappée de l'étang de Rue, qui venait passer tout le long des bancs ; au milieu c'était une masse d'eau qui sortait en nappe du même étang ; en arrière, c'était le ruisseau du Pont-Dien qui descendait du val de Nouvion et passait devant le cap de Noyelles pour se rendre dans la Somme. Celui-ci ne faisait qu'un trajet fort court sur le fond de l'anse ; les deux autres la parcouraient dans toute sa hauteur.

Troisième transformation. — *Les Lagunes.* — A peine le second changement fut-il accompli qu'un autre avait commencé à se produire. Les eaux ne circulaient plus dans les anses avec la même liberté que sur la plage nue, ni avec autant de mouvement. Divisées en trois parts distinctes, elles avaient moins de volume et de puissance ; et comme leurs pentes et leurs courants étaient changés, il fallut aussi qu'elles eussent d'autres lignes de rencontre. Il en résulta tout d'abord que de nouveaux bancs durent commencer à se former dans ces nouvelles limes.

Un banc sablonneux s'éleva dans l'anse de la Maye, entre les deux courants qui la traversaient à mer basse ; mais, comme leurs eaux étaient refoulées puissamment par la mer montante contre le banc qui prolongeait la falaise, la plage se creusa devant lui pour les recevoir. Il s'y forma ainsi un troisième courant qui réunissait les deux autres, et dont le lit fut assez large pour les

recevoir, assez profond pour ne pas assécher complètement avec le reflux (Pl. II).

Dans l'anse droite, lorsque les eaux que la mer montante avait amenées descendaient, au temps de l'èbe, sur la rive gauche de l'Authie, une ligne de bancs nouveaux dut se former à leur rencontre avec celles du fleuve. L'élévation progressive des dépôts en fit une barre qui s'étendit en travers de l'anse et s'opposa de plus en plus à la sortie des eaux; de telle sorte qu'une partie de ces eaux fut bientôt obligée d'y demeurer stagnante.

Une ligne de dépôts toute pareille a dû s'établir de la même manière sur la droite de la Somme, dans le travers de l'anse gauche, et tendre également à la fermer. Or, quand il arriva, par l'effet du temps, que les bancs de cette seconde formation eussent acquis assez de longueur pour occuper toute l'ouverture des anses, et assez de hauteur pour les barrer complètement à mer basse, les anses furent séparées de leurs baies et transformées en lagunes.

Pendant toute la durée de cette transformation, les bancs de l'époque précédente qui bordaient les anses de la plage au-devant de la falaise, protégeaient celle-ci contre la mer: elle fut donc attaquée par les flots avec moins de vigueur; et, sa destruction devenant moins rapide, elle produisit moins de matières pour les alluvions. Les eaux roulèrent alors plus de gravier et de sable que de galets. Aussi le sable a-t-il prédominé dans la composition des bancs nouveaux, où il entra

moins de silex. Les sédiments qui produisirent ces bancs, ayant d'une part moins d'abondance et de l'autre moins de volume, durent aussi occuper moins de place et ne pas atteindre la même élévation. Ils sont, en effet, restés beaucoup plus bas que les premiers.

Dans le même temps, les fleuves avaient dû prolonger leurs cours au-delà des anciens bancs pour arriver jusqu'à la mer. Il en résulta qu'une nouvelle plage s'étendit devant eux, parce que de nouveaux attérissements commencèrent à s'y former. Le sol du rivage s'exhaussait de toutes parts ; la mer s'éloignait de la côte en raison de l'élargisssement de la plage : les eaux qu'elle versait dans les anses pendant les heures de flux perdaient de leur volume à mesure que celles-ci diminuaient de profondeur, et les vieux bancs s'émergeaient de plus en plus à leur sommet, tandis que leur base était chaque jour profondément enfouie sous les nouvelles alluvions qui venaient la couvrir.

QUATRIÈME TRANSFORMATION. — *Marécages.* — 1. *Végétation maritime.* — La mer montante continua d'envahir les anses transformées en lagunes ; mais le mouvement des eaux qu'elle y amenait, perdant continuellement de sa force, devint trop faible pour qu'il leur fût possible d'entraîner les gros débris de la côte. Les éboulis nouveaux restèrent donc en place au pied de la falaise et parvinrent avec le temps à s'élever en pente jusqu'à sa cime, à force de s'accumuler devant elle. Insensiblement la falaise prit la forme d'une colline.

Les eaux marines, qui étaient retenues dans les lagunes, ne s'échappaient que lentement par les étroits passages que les ruisseaux tenaient ouverts sur les barres; de telle sorte que les sédiments qu'elles déposaient avec une abondance toujours croissante, parce qu'elles devenaient chaque jour plus tranquilles, ne furent plus entraînés au dehors. Les eaux douces des vallées, apportant aussi leur limon, venaient se mêler aux eaux marines et stagner avec elles. Dès lors le fond des lagunes s'exhaussa rapidement, et il y eut bientôt des endroits où la végétation maritime, celle des plantes qui peuvent croître dans des eaux saumâtres sur une terre vaseuse, commença à naître.

En même temps, les anciens bancs asséchaient davantage et les nouveaux augmentaient dans toutes les anses d'épaisseur et d'étendue. Celui qui s'élevait dans celle de la Somme, tout le long de la Mayette, s'accrut de telle sorte qu'il occupa un grand espace sur le devant de la lagune, dont la partie la plus déclive ne fut plus dès lors de ce côté, mais en arrière, entre ce banc et l'ancienne côte, sur Noyelles (Pl. II).

2. *Végétation aquatique.* — A mesure que les lagunes se rétrécissaient et se comblaient, il y entrait moins d'eau salée; tandis que les eaux fluviales que les vallées y versaient, arrivaient toujours avec la même abondance pour les remplacer: Il advint donc qu'elles y prédominèrent de plus en plus. Ainsi, le sol continuant de s'exhausser, les eaux qui le couvraient devenant plus douces et diminuant de profondeur, il a été pos-

sible à la végétation des étangs de succéder à la végétation maritime. Elle montra partout ses longues tiges, et produisit avec abondance une nouvelle espèce de sédiments. La tourbe fut ajoutée au limon sur le fond des lagunes, et celles-ci ne tardèrent pas à devenir des marécages.

Cependant les alluvions des vallées, s'arrêtant au pied des talus de l'ancienne côte, formaient autour d'eux des plateaux de largeurs inégales qui s'avançaient diversement sur le marais ; et tandis que la plupart des bancs nouveaux s'étaient assez élevés pour assécher largement à mer basse, tous les vieux bancs de la plage restaient découverts à mer haute et apparaissaient au-dessus de l'eau comme des îles.

Dès lors ces lieux furent praticables et on a pu les fréquenter.

Les transformations que nous venons de décrire ne sont pas des créations imaginaires, ni de simples déductions scientifiques; ce sont des faits réels dont les traces subsistent, et que chacun peut vérifier en parcourant les marais desséchés du Marquenterre actuel. Les bancs de la première époque s'y font voir maintenant sous la forme de longues buttes, dont la hauteur varie de 6 à 8 mètres au-dessus de la surface du marais: elles y sont rangées dans les deux directions que j'ai indiquées, sur trois lignes très apparentes, qui établissent d'une manière fort distincte les anciennes divisions du sol. Les bancs de la seconde époque n'ayant jamais pris autant d'élévation que ceux-ci, se détachent moins

du fond marécageux et sont presque au même niveau que lui ; mais le terrain a plus de consistance et moins d'humidité dans l'emplacement qu'ils occupent; et quand on fouille dans ces endroits, on en retire tout d'abord, au lieu de tourbe, après l'humus vaseux qui les recouvre, le sable, les coquillages et le galet dont leur masse a été composée.

Il est donc facile de retrouver maintenant encore tous les bancs de ces deux époques et d'en reconnaître aussi l'âge et la direction. Ils ont d'ailleurs pour la plupart une étendue assez grande pour qu'il ait été possible, au moyen-âge et dans les temps postérieurs, d'y construire des villages et des forteresses. En effet, sur la ligne maritime des vieux bancs de la première époque, nous trouvons devant l'Authie le vieux Quend; devant la Maye, Lannoy et Montcourt; devant la Somme, le Crotoi et Mayoc. Sur la ligne droite des bancs transversaux, entre la Maye et l'Authie, on a élevé la tour du Gard, le hameau de Flandre, la ferme du Halbourdin et le village de Hère; sur la ligne gauche, entre la Maye et la Somme, la ville de Rue, bâtie sur la Maye, dont elle domine l'embouchure (1).

Les bancs moins élevés de la seconde époque ont reçu dans le marais de l'Authie les villages de Bretagne et de Villers, et dans le marais de la Somme, derrière

(1) Le port de Rue a toujours appartenu à la Maye. On a, il est vrai, conçu plusieurs fois le projet d'y amener les eaux de l'Authie, mais on ne l'a pas exécuté.

le Crotoi, ceux de Favières et du Hamelet. Au bord opposé, au bas de l'ancienne côte, les plateaux inférieurs de ses collines portent les habitations des Mottelettes, de Romaine et de Romiotte, la tour actuellement ruinée du Pont-Dien et le village de Noyelles (Pl. II).

Le temps qui s'est écoulé entre la dernière transformation de la plage et l'occupation romaine a aussi produit quelque changement dans l'état des lieux; mais il n'a fait qu'amener un degré de plus dans le dessèchement des marécages et l'émergeance des bancs. Ainsi, à l'époque où les Romains sont venus s'en emparer, les bancs représentaient à mer haute des rangées d'ilots sur lesquels on ne pouvait aborder qu'en bateau: à mer basse, les marais étant encore trop humides et trop fangeux, on ne pouvait les traverser d'aucune manière; de telle sorte que pour venir sur quelqu'un de ces bancs ou pour en sortir, il fallait franchir successivement tous ceux qui le séparaient de de la côte, ou bien suivre les plages en passant à gué les cours d'eau.

Le plateau, large et élevé, entrecoupé de nombreux vallons, qui domine la côte, était alors couvert de bois. Une vaste forêt dont celles de Vron, de Crécy et de Cantâtre sont des restes, l'occupait tout entier. Elle s'étendait depuis la Somme jusqu'à l'Authie et portait le nom de *Waden* ou *Guaden*. Elle recélait dans ses profondeurs un grand nombre de tombelles gauloises, dont la plupart subsistent et sont encore intactes. Je

crois devoir appeler l'attention des archéologues sur la disposition générale qu'elles présentent : ce n'est pas sur le sommet des plateaux qu'elles ont été élevées, mais sur le bord des collines, dans leur penchant et, à ce qu'il semble, le moins loin possible des cours-d'eau.

Les Romains ont pris possession des bancs qui devançaient la côte, parce qu'ils pouvaient leur servir à garder des passages qui donnaient entrée dans le pays. A cause de cela, ils se sont établis de préférence sur ceux qui commandaient l'embouchure des fleuves, et ont placé leurs postes sur les pointes qui en étaient voisines. C'est là en effet qu'on retrouve des traces de leur séjour dans le banc de Quend, à l'entrée de l'Authie (1) ; dans ceux de Lannoy et de Rue, à l'entrée de la Maye ; et dans celui du Crotoi, en avant de la Somme.

La station du Crotoi est celle que nous devons décrire : c'était la plus importante des trois. Elle occupait la pointe gauche du banc, sur la baie de la Somme, depuis le Crotoi jusqu'à Mayoc ; ce qui faisait à-peu-près le tiers de toute la longueur de ce banc, laquelle pouvait être alors de 5,000 mètres. On y retrouve les restes enfouis des maisons qui furent autrefois construites et habitées par les hommes de ce poste. Leurs murs composés comme à Saint-Valery de fragments de moellon, et principalement de gros silex, baignés dans

(*) J'ai trouvé sur ce banc des restes d'habitations romaines ; des bouts de mur enfouis, des tégules, plusieurs vases entiers. M. Baillon, notre collègue, conserve des médailles qu'il y a recueillies en assez grand nombre.

un mortier qui était fait avec le sable à coquilles du rivage, ne suffiraient pas à les faire distinguer des habitations d'une époque moins reculée ; mais il est aisé de les reconnaître par leurs tégules épaisses, par les larges carreaux de leurs pavés, par les pièces de monnaies et les autres objets précieux qu'on y recueille.

Aujourd'hui un certain nombre de ces antiques fondations est presque à découvert dans la partie actuellement inondée du rivage. Elles y sont cachées sous la couche de sable qui revêt la plage dans les temps ordinaires; mais quand une suite de fortes marées, comme il y en a dans les vives eaux et par les gros temps, vient à balayer le sable avec ses vagues, elle laisse à nu les ruines romaines.

Il est indubitable que ces demeures, dont les restes sont maintenant sous l'eau, ont été jadis à l'abri de la mer. Elles ont dû être construites en arrière du banc, comme celles qu'on découvre plus loin. La pointe du banc devait donc descendre sur la baie au-delà des habitations, et tourner devant elles en décrivant une courbe qui la ramenait sur le Crotoi. La dune qui porte le Crotoi formait alors l'extrémité de ce crochet : c'était une partie intégrante du banc, ou tout au moins une de ses dépendances.

Actuellement le Crotoi est séparé du banc par un creux large de 800 mètres : la pointe qui existait à l'époque romaine a été complètement détruite. Le crochet qu'elle a formé dans ce temps avait été le résultat naturel des mouvements d'inflexion que la mer

devait suivre pour entrer dans la baie avec le flux et pour en sortir aux heures de jusant. Il avait dû subsister, sinon s'accroître, aussi longtemps que ce banc, qui conserve encore le nom de *barre-mer*, avait été la limite du rivage : les eaux tournaient sur lui. Mais, quand une autre plage se fut formée plus loin, et qu'elle eut pris assez de largeur et d'exhaussement pour que de nouveaux bancs et de nouvelles dunes s'élevassent sur elle, la mer fut obligée de courber ses eaux plus loin, et plus tôt, sur une nouvelle pointe qu'elle eut dès lors à franchir avant de parvenir à l'ancienne. Il arriva de cette manière qu'au lieu de glisser mollement selon sa propre inflexion sur le crochet du vieux banc, elle passa droit contre lui et commença dès lors à l'attaquer : elle y pénétra comme une sécante dans un cercle. Avec le temps la pointe a disparu toute entière, et le banc lui-même fut atteint. il a été rongé de plus en plus sur sa longueur depuis ce moment jusqu'à l'heure actuelle, où sa destruction n'a pas encore cessé.

La longueur de ce banc est encore de 3,600 mètres. On trouve qu'elle devait être de 1,500 mètres plus grande à l'époque romaine, en faisant passer sa pointe au-delà des habitations et en lui donnant une largeur moyenne de 500 mètres.

Sa direction court à-peu-près du Nord au Sud. Il est généralement étroit : il l'est principalement depuis sa pointe-nord, à droite, jusqu'aux approches de Mayoc. Là il s'élargit et s'aplatit ; après quoi il redevient étroit.

jusqu'à la baie. Ainsi sa plus grande largeur se trouve vers le tiers gauche de sa longueur, un peu au-dessus du vieux Mayoc, et elle est de 1,200 mètres : sa largeur commune, dans tout le reste de son étendue, ne va pas au-delà de 500 mètres.

Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer varie de 5 à 12 mètres ; elle est de 5 mètres sur le rivage de la baie, de 7 au vieux Mayoc et de 12 à la pointe droite, au nord.

Sa surface est convexe, mais ses deux versants n'ont pas la même largeur ni la même inclinaison. La ligne qui marque le faîte du banc et en suit l'axe n'en occupe pas le milieu : elle s'écarte plus d'un côté que de l'autre. Le versant occidental ou maritime est le plus large : il a une pente généralement douce. Le versant opposé est environ d'un tiers plus étroit et bordé par une pente très-raide, qui ne commence à s'abaisser qu'en approchant de Mayoc : là elle tombe plus lentement et s'étend davantage sur le marais ; mais, passé Mayoc, elle se redresse et court ainsi jusqu'à la baie sans pourtant acquérir jamais autant de raideur que sur la pointe opposée.

Mais tout ceci ne doit s'entendre que de la crête du banc. Elle était posée sur une large base qui est maintenant couverte presque partout par le sol du marais qui l'environne. Le large plateau que formait cette base autour de la crête n'est plus visible qu'en deux endroits qui se trouvent, l'un du côté de la mer, à l'ouest, vers l'extrémité septentrionale du banc, dans

l'emplacement qui porte aujourd'hui le village de Saint-Firmin ; l'autre, du côté opposé, vers l'est, derrière la pointe gauche du banc, entre Mayoc et le Crotoi.

Lorsque cette pointe existait, ce plateau était le fond de l'anse qu'elle formait en se courbant pour venir au Crotoi. C'est sur ce terrain, dans le pli de ce crochet ouvert à l'Orient, et derrière le banc qui lui servait tout ensemble de défense et d'abri, que les habitations romaines ont été construites. On en trouve encore quelques restes mêlés aux ruines de la bourgade de Saint-Pierre qui leur a succédé, et qui est maintenant ensevelie avec elles sous une multitude de petites dunes. A l'époque romaine la pointe du banc, qui protégeait contre la mer la place habitée, empêchait aussi le sable d'y pénétrer ; au moyen-âge il a été nécessaire d'élever une épaisse muraille pour s'opposer à cette double invasion : il fallait remplacer le crochet du banc, qui était alors détruit.

La base de cette muraille subsiste encore : c'est elle qui a servi d'appui aux premières dunes. Les fondations qu'on découvre devant elle, sur la grève, sont toutes romaines : celles qu'on trouve derrière elle, au-delà du rivage, hors des atteintes de la mer, appartiennent aux deux époques.

Celles du moyen-âge y sont en grand nombre. La plupart de leurs ruines ne s'élèvent pas au-dessus du sol, mais il reste encore debout quelques panneaux de mur ou de charpente sous le sable des dunes qui les enveloppent. Les traces de l'incendie qui a détruit la

bourgade sont visibles dans toutes ces demeures. Leurs aires sont noires de charbon et de cendres, parmi lesquelles on trouve différentes sortes de scories, des coulées de verre fondu, des vases de verre qui ont été aplatis sous le poids des décombres dont la chaleur les avait ramollis, des pièces de bois équarries qui ont servi de poutres ou de solives et sont charbonnées dans toute leur longueur.

On distingue sans peine ces maisons des demeures romaines. Les ferrures qu'on en retire, les clous qui sont restés dans leurs pièces de charpente, les fragments de tuiles minces qui proviennent soit de leurs fours, soit de leurs toits, l'espèce de poteries qu'on y rencontre, les carreaux de petites dimensions en terre rouge ou blanche, de forme tantôt ronde, tantôt carrée, qui ont servi à les paver, les font aisément reconnaître.

Les grandes tessères des maisons romaines avaient dix-huit lignes d'épaisseur sur deux pieds de côté, et malgré cette largeur leurs tranches étaient nettes, leurs arêtes vives et leurs surfaces bien dressées.

Ce n'a pas été seulement sur le plateau inférieur du banc que les Romains ont établi leurs demeures : ils en ont aussi construit plusieurs sur le versant qui est de ce côté, depuis la base jusqu'au sommet, sans toutefois aller au-delà de cette ligne ni plus loin que Mayoc. On n'en rencontre aucune trace sur le versant qui regarde la mer.

On a mis à découvert, près de l'extrémité actuelle

du banc, non loin de l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Pierre, les fondations entières d'une maison romaine : c'était une aire carrée, ayant dix pieds de côté et pavée de larges dalles en terre cuite.

Quand on descend de la partie supérieure du banc sur le vieux Mayoc, on traverse à mi-côte des champs qui sont remplis de tégules romainès réduites en petits fragments, et dans lesquels on trouve aussi de temps en temps des médailles. Ce lieu paraît avoir été un point considérable dans l'établissement. Suivant une tradition qui s'y rapporte, la résidence du chef romain qui commandait dans le pays aurait été fixée en cet endroit. Il est du moins assuré que cet emplacement a été occupé, après la domination romaine, par une ancienne abbaye qui aurait pu hériter de ses droits et qui, en effet, a continué d'avoir juridiction sur la contrée (1).

Les objets précieux de l'époque romaine qu'on a recueillis, soit dans les champs, soit sur la grève, sont des médailles de bronze, d'argent et d'or ; des agrafes, des anneaux, des pierres gravées, des figurines ; des fragments de poterie fine élégamment ornée, en pâtes de diverses couleurs et d'une facture qui ne permet pas de mettre en doute leur origine.

M. Hecquet d'Orval a trouvé au Crotoi des as séminunciales des derniers temps de la République ;

(1) V. Une notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc, dans les mémoires de la société roy. d'émulation d'Abbeville, 1836-37, p. 207.

mais la plupart des médailles qu'on y rencontre sont impériales. Celles que j'ai sont aux effigies de Claude I, de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux et de Faustine mère; de Marc-Aurèle et de Faustine jeune; de Lucile, femme de Verus; de Commode, de Septime-Sévère, de Caracalla; de Julia-Mœsa, femme d'Elagabale; de Sévère (Alexandre), de Gordien, de Volusien, de Postume, de Claude-le-Gothique et de Probus.

Plusieurs de ces médailles diffèrent soit par l'effigie, soit par l'emblême ou par la légende du revers, de celles qui ont été trouvées à Saint-Valery. J'en donnerai aussi la description.

VESPASIEN.

1. IMP CAES VESPASIANVS AVG COS III. Tête laurée. — Revers: FORTVNAE REDVCI. — Une femme debout, tenant de la main droite un gouvernail, et de l'autre une corne d'abondance. (M. B.)

2. IMP CAE... VESPASIAN AVG COS VIII PP. Profil droit, tête laurée. — Revers: FIDES PVBLICA. — Une femme debout, la main droite fruste. Dans la main gauche, une corne d'abondance. S.C. (M. B.)

TITUS.

3. T CAESAR IMP VESPASIANVS. Légende renversée. Tête laurée. — Revers: COS V. — Un aigle, les ailes éployées. (AR.)

4. IMP CAES NERVA TRAIANVS GERM. PM. Tête laurée. — Revers: T ... COS III. — Un génie ailé, tenant un globe. — Champ: S. C. (M. B.)

TRAJAN.

5. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM. Tête laurée. — Revers: PM TR P COS IIII PP. — Statue d'Hercule. — Hercule nu, debout sur un socle hémisphérique, tenant de la main droite sa massue et portant sur l'avant-bras gauche la peau du lion de Némée. (OR.)

HADRIEN.

6. HADRIANVS AVG COS VI PM. Tête nue. — Revers : MONETA AVG. — Une femme debout, tenant d'une main une balance, de l'autre une corne d'abondance levée. (AR.)

MARC-AURÈLE.

7. .... ANTONINVS .... VG TRP XXIIII. Tête laurée et barbue de Marc-Aurèle. — Revers : SALVS AVG. — Une femme debout, donnant à manger dans une patère à un serpent qui s'élève au-dessus d'un autel (Hygie). S. C. (G. B.)

8. M ANTONINVS ... TRP XXVI. Tête laurée. — Revers : ..... GVST... — Une femme assise, appuyée sur le coude gauche, tenant une lance de la main droite. S. C. (G. B.)

FAUSTINE mère.

9. DIVA FAVSTINA. Tête de Faustine mère. — Revers : AETERNITAS. — Une femme debout, tenant de la main droite une boule, et de l'autre un objet indéterminé de forme circulaire, qui entoure la tête en passant au-dessus d'elle. (AR.)

FAUSTINE jeune.

10. FAVSTINA AVG ... PII AVG FIL. Profil droit. — Revers : CONCORDIA. — Une femme assise, tenant de la main droite des épis de blé, et s'appuyant de l'avant-bras gauche sur une corne d'abondance.

LUCILE.

11. Très-fruste. LVC .... AVG ... Tête de Lucile. — Revers illisible. — Une femme debout. (M. B.)

COMMODE.

12. ... AVREL COMMODVS AVG.... Tête laurée. — Revers fruste. — Une femme debout, tenant de la main droite un bonnet de la liberté, et de la gauche une corne d'abondance. S. C. (G.B.)

SEPTIME SÉVÈRE.

13. SEVERVS PIVS AVG. Tête laurée, barbe frisée. Revers : PM TRP XV COS III PP. — Un génie ailé debout, tourné à droite, écrivant de la main

droite avec un style dans un médaillon, et tenant de la main gauche ce médaillon appuyé sur la cime d'un palmier dont le feuillage l'entoure. Le génie, ou renommée, a un pied posé sur un globe. (AR.)

CARACALLA.

14. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Tête de Caracalla, radiée. — Revers: PM TR P XVIII COS IIII PP. — Un personnage en marche, la main droite élevée, et tenant de la gauche une haste. — Probablement Serapis. (AR. G.M.)

SÉVÈRE ALEXANDRE.

15. IMP C M SEV ALEXAND AVG. Tête laurée. — Revers : PM TRP VI COS II PP. — Un guerrier nu, casqué, portant d'une main une haste, et sur l'épaule opposée une enseigne militaire ou un trophée. — Champ : Deux objets difficiles à reconnaître, dont l'un paraît être un casque et l'autre un gantelet. (AR.)

GORDIEN.

16. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Couronne laurée. — Revers: LIBERALITAS AVG III. — Une femme debout, portant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre...... (M. B.)

VOLUSIEN.

17. .... CAE C VIB VOLVSIAN AVG. Couronne radiée. — Revers : PAX AVGV. — Une femme debout, présentant de la main droite une branche d'olivier, et tenant de la main gauche une haste inclinée. (AR.)

POSTUME.

18. IMP C M CASS LAT POSTVMVS PF AVG. Tête radiée. — Revers: FIDES MILITVM. — Une femme debout tenant de chaque main une enseigne militaire. (G. B.)

PROBUS.

19. IMP C PROBVS PF AVG. Couronne radiée. — Revers : TEMPOR FELICI. — Une femme debout, la tête en profil gauche, portant de la main gauche une corne d'abondance et de l'autre main une longue haste surmontée d'un caducée. — Exergue : I. (P. B.)

La plupart des médailles de bronze qui proviennent du Crotoi sont très frustes. Celles qui ont été

roulées parmi les cailloux du rivage sont écorchées ou piquées par le gravier en plusieurs endroits. La nouvelle oxidation qui s'y établit les creuse au lieu de contribuer à leur conservation comme l'ancienne patine, et les taches qu'elle y produit sont d'une couleur bleuâtre claire qui contraste avec le vert foncé de la pièce.

J'ai eu entre les mains la tête d'une statuette en bronze qui avait été trouvée au Crotoi. C'était, je pense, une tête de Jupiter,

J'ai vu aussi plusieurs fragments d'agrafes, d'épingles et d'anneaux de bronze. Ces anneaux portaient des pierres gravées en creux, et avaient la forme de nos bagues à la chevalière. Etroits et cylindriques par le bas, ils montaient en s'élargissant sur les côtés jusqu'à leur chaton.

Une de ces pierres est en jade rouge, ovale, et d'un beau poli. On y voit deux têtes affrontées qui représentent deux âges opposés: l'une est belle, l'autre laide et flétrie ; l'une est la tête d'un jeune homme sans barbe, l'autre celle d'un viellard sans cheveux.

Jusqu'à présent je n'ai eu connaissance d'aucune sépulture romaine au Crotoi.

Je n'ai pu y recueillir que de petits fragments de vases romains. Il y a de ces fragments qui sont en belle poterie rouge ornée de dessins en relief, d'autres en poterie blanche et mince dont les ornements sont de simples traits en creux. Il y en a aussi en terre grise, dont les parois sont unies, et teintes en noir. Il me

paraît certain que ces vases, noircis à l'imitation des urnes gauloises, avaient eu une destination funéraire. Il est possible que les autres soient également sortis d'un tombeau.

Si l'on creuse le sol entre les maisons détruites, soit dans le champ de la bourgade, soit même sur le rivage, on ne tarde pas à rencontrer de la terre noire, de la terre végétale, qui fut jadis cultivée. On a plusieurs fois retiré de cette terre des troncs d'arbres qui, suivant toute apparence, avaient été plantés dans ces jardins. Je regrette fort que l'occasion d'en voir quelqu'un pour en constater l'existence et en reconnaître l'espèce, ne me soit pas encore venue; mais le fait n'est pas contestable, tant il y a de personnes qui l'ont vu et qui l'attestent. Il ne semble d'ailleurs extraordinaire que par la raison que ces anciennes cultures se trouvent actuellement au fond d'une plaine aride et stérile, couverte par le sable ou inondée par la mer.

Dans la position qu'il occupait, l'établissement romain avait devant lui la mer et derrière lui le marécage. La Maye coulait au nord sur la pointe droite du banc; un bras de la Somme passait au sud près de sa pointe gauche. On était de cette manière suffisamment protégé contre les surprises de l'ennemi : aussi ne paraît-il pas qu'on y ait jamais construit de retranchement; on n'en trouve la trace nulle part. Si l'on avait dû élever sur le banc un rempart quelconque, il est probable que ç'aurait été à une certaine distance au-delà de Mayoc, où finissent les dernières habitations; il

aurait suffi de faire en cet endroit une simple levée de terre sur toute la largeur du banc. Mais je l'ai parcouru dans toute son étendue, en l'examinant avec soin, sans y découvrir nulle part rien qui ressemblât aux restes d'un *vallum*.

On m'avait indiqué dans le champ sablonneux qui devance le village de St.-Firmin, et qui se nomme actuellement *le Champ-Neuf*, de longues élévations transversales auxquelles on trouvait quelques rapports avec des retranchements militaires. Il est possible que leur premier aspect soit capable d'en inspirer l'idée, mais elle ne supporte pas une longue réflexion et ne tarde pas à tomber devant l'examen attentif des lieux. Ces élévations y reçoivent, à la vérité, le nom de *Douves*; mais ce ne sont que des clôtures établies par les habitants entre les pièces de terre qu'ils cultivent. On les croirait faites de main d'homme; il n'en est pourtant rien. Voici comment elles ont été produites. Dans un pays où l'on manque de bois pour faire des haies, et de pierres assez grosses pour servir au bornage des champs, il a été aussi ingénieux que simple de laisser entre les terres labourées, pour en marquer la séparation, des bandes de friches longues et très-étroites, où la charrue ne passait pas. Cela aurait suffi; mais le sable que les vents d'ouest soufflent constamment s'est arrêté entre les tiges de l'herbe qui croissait sur ces limites. L'élévation qu'elles en ont acquise dès la première année s'est accrue dans les années suivantes, et il dut enfin arriver que leur base s'élargit au fur et à mesure

qu'elles ont augmenté de hauteur. Les plus grosses de ces *douves* doivent être les plus anciennes. Il y en a qui sont hautes de 3 à 4 mètres, et dont la base en porte maintenant de cinq à six, bien qu'elle n'en ait pas eu plus d'un dans le principe. Tout l'artifice humain a consisté à fournir cette base primitive. La bande de terre laissée en friche a été l'origine d'une longue dune qui s'est faite sur elle en ligne droite et régulière, absolument de la même manière que de simples touffes d'herbe, ou d'autres obstacles sans étendue épars sur le rivage, y donnent naissance aux dunes isolées qui prennent la forme de buttes.

Il y a quelques champs qui ont de ces cloisons sur leurs quatre bords.

Aucune des *douves* qui ont la direction transversale ne parvient jusqu'au sommet du banc : elles s'arrêtent presque toutes au pied de son versant occidental. Il n'y en a donc pas une qui le traverse en entier, qui s'étende d'un versant à l'autre, et qu'on puisse confondre avec un retranchement de l'époque romaine.

Comme ces lieux étaient habitables longtemps avant cette époque, il faut penser qu'ils étaient connus et fréquentés par des peuplades gauloises, lorsque les Romains y sont arrivés. Cependant, sans les deux noms de Crotoi et de Mayoc qu'ils y ont laissé, on n'y reconnaîtrait nulle trace de leur passage. Aucun monument, aucun reste de leur industrie n'a été jusqu'alors découvert sur ce banc pour y attester leur séjour. On y montre, à la vérité, vis-à-vis du vieux Mayoc et

près du chemin qui s'appelait autrefois *Voie du Pilote*, une motte ou butte circulaire, à fond plat, que l'on donne pour une sépulture antique. Suivant les uns, ce serait le reste d'une tombelle gauloise ; suivant d'autres, ce serait le tombeau d'un chef romain qui résidait à Mayoc, ou bien celui d'un noble comte de Boulogne, du nom de Léger. Mais on n'a pas donné cette forme aux sépultures romaines, ni à celles des princes du moyen-âge. L'existence du comte auquel cette tombe aurait été consacrée est d'ailleurs plus qu'incertaine et a été très savamment contestée (1). Supposé même qu'elle fût réelle, ce ne serait pas au milieu des champs, mais dans une église, dans celle de l'abbaye de Mayoc, qu'on aurait placé le tombeau, avec l'inscription qui devait l'accompagner, au rapport de Malbrancq. Enfin si cette butte aplatie était le reste d'un tumulus celtique, au lieu de trouver encore à sa base le large enfoncement du sol qui résulte des terres qu'on en a enlevées pour la construire, on y verrait plutôt l'accumulation de celles qu'il aurait fallu abattre pour en tronquer le sommet, jusqu'au point de la réduire à n'avoir plus qu'une élévation de huit à dix pieds sur une largeur de soixante. Je conserve donc ma première opinion que rien n'a contredit jusqu'à présent, et continue de croire que cette butte, destinée à recevoir un moulin, a été élevée tout ex-

(1) *Recherches archéologiques sur le Crotoy*, par M. Labourt. — *Mém. de la Soc. roy. d'Emulation d'Abbeville*, 1838-40, pag. [illegible] et suiv.

près pour cela par les moines de Mayoc à qui elle appartenait.

Une autre butte beaucoup plus petite, et dont il est à peine nécessaire de parler, existe encore sur le haut du banc, non loin de sa pointe gauche. Elle est située comme la première sur le bord du chemin, mais elle se trouve exactement devant la place qui était occupée par l'église de Saint-Pierre, et faisait face à son portail. Ce n'est, ce me semble, rien autre chose qu'un petit calvaire, élevé jadis aux abords du temple.

Les noms de Crotoi et de Mayoc paraissent tous deux d'une grande ancienneté et sont probablement d'origine gauloise. Conservés par les lieux mêmes qui les ont reçus, ils nous ont été transmis à peu près sans altération. Si les livres des historiens romains ne les renferment pas, c'est qu'ils ont été omis comme ceux de Leucone et de Quent, comme ceux de l'Etoile et de Liercourt, et d'une infinité d'autres campements analogues que ces écrivains n'ont pas connus, ou dont ils n'ont pas eu occasion de parler; mais on les retrouve dans les chartes latines du moyen-âge, où ils n'ont presque pas subi de changement.

Pour le Crotoi on s'est borné à latiniser le mot, en y ajoutant une syllabe terminale, tantôt au féminin, tantôt au neutre, au moyen de laquelle on en a fait *Crotoia*, puis *Crotoium*.

On ne saurait reconnaître le nom de Crotoi dans le *Caracotinum* de l'itinéraire d'Antonin, non plus que dans le *Gravinum* de la table de Peutinger. Cette

opinion, émise d'abord par Adrien de Valois, adoptée par Philippe Briet, et répétée par d'autres, a été déjà plus d'une fois solidement attaquée. La station du Crotoi ne pouvait pas se trouver sur le trajet d'une voie romaine, et n'en était pas non plus un aboutissant. Nous avons fait voir précédemment qu'elle était située sur un banc de galets entouré d'eau comme une île à mer haute, et séparé de la terre ferme à mer basse par un marais humide et profond où il n'eut pas été possible d'établir solidement une chaussée. D'ailleurs, il ne reste sur les lieux aucun indice d'un travail qui ait eu quelque rapport à une pareille entreprise, et la seule voie romaine qui paraisse avoir été construite dans cette région, traverse le pays au-dessus de Crécy pour se rendre à Boulogne.

Le nom de Mayoc n'a pas reçu de terminaison latine comme celui du Crotoi : son orthographe seule a varié dans les chartes. On a écrit *Mayoc*, puis *Mayocq*, et *Mayocck* ; on a aussi écrit *Maioch* en le terminant par un *h* aspiré ; comme s'il avait été besoin d'indiquer par le redoublement ou l'aspiration de la lettre finale, qu'on ne pouvait pas se dispenser de la faire sonner en prononçant le mot. Cependant les habitants actuels disent *Maio*, et l'ancien sceau de la commune porte aussi *Maio* dans son inscription. Aujourd'hui on écrit *Mayoc*.

Il paraît que ces deux noms de Crotoi et de Mayoc ont toujours servi à désigner des localités fort voisines. Le nom de Crotoi, considéré comme celtique, in-

diquait une éminence et s'appliquait bien à l'extrémité de la pointe gauche du banc. Celui de Mayoc se rattache au nom de la Maye, dont il est évidemment formé : il a été donné à l'endroit du banc que cette rivière venait toucher par un de ses bras.

Entre ces deux points, du Crotoi à Mayoc, la distance est trop petite pour qu'il y ait eu place à deux bourgades d'une certaine importance. Il a pu exister là deux villes l'une après l'autre, mais non deux villes ensemble. Chacune d'elles y dut avoir son tour de prééminence.

Des actes authentiques, confirmant la tradition populaire, nous apprennent en effet que Mayoc a longtemps dominé le Crotoi. Après avoir été la résidence du chef romain, il est devenu le siége d'une abbaye et celui d'un château qui appartint aux comtes du Ponthieu. Il conserva beaucoup de sa prépondérance bien avant dans le moyen-âge. Quand il obtint en 1209 du comte Guillaume III sa charte d'affranchissement, le Crotoi n'était encore que l'annexe ou la section subordonnée d'une commune dont il était le chef-lieu, ainsi que le démontre bien l'acte suivant : « Les mayeur, » échevins et communauté du Cretoy furent fondés, » créés et ordonnés en la ville de Mayoc comme chief » principal d'icelle commune et de plus grant préémi- » nence alors que la ville du Crotoy, si comme encore » peut apparoir par lettres et chartes anciennes, et la » commune renommée du pays » (1). A cette époque,

(1) Mémoire du XIVe siècle, cité par MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte,

le Crotoi n'était pas encore fermé ni fortifié : il l'a été depuis, et il est devenu dans la suite assez considérable pour l'emporter à son tour sur Mayoc. . . . .

La prééminence de Mayoc dans les temps anciens se trouvant ainsi établie, n'est-il pas probable que la station romaine en a reçu le nom préférablement à celui du Crotoi ? Il répondait plus exactement à la place qu'elle occupait. . . . .

Une autre question nous reste encore, celle de savoir s'il y avait à l'embouchure de la Somme une station navale au temps des Romains. On s'est cru autorisé à le penser par une phrase tirée de la notice de l'Empire et dans laquelle il est question d'une flotte, *classis sambricæ*, qui stationnait dans un lieu nommé *Quartensis* ou *Hornensis*. Nicolas Sanson, et après lui Philippe Briet, ont écrit que le fleuve indiqué dans ce passage était la Somme, et que l'endroit occupé par les navires était le Crotoi sur sa rive droite, ou le cap Hornu sur sa rive gauche. Mais l'analogie n'est en réalité qu'apparente entre les mots qui sont employés dans la citation latine et les noms anciens des lieux qu'on leur a fait désigner. L'adjectif *hornensis* serait le seul de ces mots qu'on y pourrait appliquer avec quelque exactitude. L'adjectif *quartensis*, et même son substantif *Quarta*, n'ont pas de ressemblance avec le nom du Crotoi ; de telle sorte qu'on ne saurait y trou-

auxquels il a été communiqué par M. de Bommy (*Mém. de la Soc. roy. d'Emulation d'Abbeville*, 1836-37, p. 143.

ver autre chose que des rapports de consonnance très éloignés. Quant à la Somme, dont l'ancien nom a été *Samara*, il ne paraît pas qu'on l'ait jamais changé en celui de *Sambra*, et moins encore en celui de *Sambrica* que Briet lui donne. *Sambrica* n'est ici qu'un adjectif dérivé de *Sambra*, considération qui doit aussi empêcher d'admettre avec Pancirole que ce mot soit une contraction ou une corruption du nom de *Samarobriga*.

L'opinion de Danville, contraire à celle de Sanson, a paru plus solide et a prévalu. D'après lui, ce n'est pas de la Somme, mais de la Sambre qu'il s'agit dans ce passage. Le nom de la Sambre fut d'abord *Sabis*, à la vérité, mais ce fut ensuite *Sambra*, et ce dernier nom lui est resté. Celui qu'elle porte encore actuellement n'est en effet qu'une traduction littérale de ce mot. Les lieux indiqués pour le stationnement de la flotte n'étaient, suivant Danville, ni le Crotoi ni le cap Hornu; c'étaient Quarte et Marchienne. Quarte, se trouvant à quatre lieues gauloises de Bavai, ancienne capitale des Nerviens, a reçu son nom de cette distance même: c'est le *locus quartensis*. Marchienne, située au confluent de la rivière Hour ou Heur dans la Sambre, y marque l'emplacement du *locus hornensis*. Ce serait donc dans la Sambre, à ce confluent, entre Quarte et Marchienne, que devait stationner la flotte dont il est parlé dans *la Notice de l'Empire*.

Mais de ce que la phrase tirée de cette Notice n'aurait pas eu rapport à une flotte de la Somme, pourrait-on en conclure qu'il n'y avait pas de station navale dans

ce fleuve à l'époque romaine? Assurément non. Les Romains étaient pourvus de navires dans tous les postes où il y avait lieu d'en faire usage, et ce n'était pas à l'entrée de la Somme qu'ils en auraient manqué. Les stations militaires qui la protégeaient sur chaque rive devaient avoir des embarcations armées, pour la défendre contre les invasions habituelles des pirates Saxons ou les attaques de tout autre ennemi qui pouvait essayer de la forcer. Il est vrai qu'il n'est fait mention des flottilles de la Somme dans aucun des dénombrements de l'Empire et que les historiens de ce temps n'en ont rien dit de particulier; mais on doit remarquer à cet égard qu'il en a été des stations navales comme des campements, dont la plupart ont été omis; de telle sorte qu'on n'a tenu compte que d'un très petit nombre de celles qui ont existé.

Les Romains, suivant les circonstances et les besoins de leurs expéditions, faisaient construire tout exprès un certain nombre de galères et de navires de charges *(naves longæ, naves œnerariæ)* ou se bornaient à requérir pour leur service les barques du pays. Si l'on ne peut pas démontrer qu'il y ait eu dans la Somme, en aucun temps de l'occupation romaine, une flotte essentiellement militaire, au moins n'est-il pas contestable qu'il existait alors une véritable marine dans ses ports. La navigation qu'on y pratiquait employait des nefs assez grandes pour tenir la mer et aller commercer sur les côtes de notre Océan et, au-delà du détroit, sur celles des îles Orcades et Britanniques. Les

Gaulois qui montaient ces barques soutenaient au besoin des combats contre les ennemis qu'ils rencontraient dans leurs traversées, et ne craignirent pas un jour de se mesurer avec les Romains mêmes. La Somme avait fourni son contingent à la flotte des Vénètes qui lutta avec des avantages incontestables contre celle de Cœsar. Ceux de Vannes, après avoir rassemblé autant qu'ils pouvaient de leurs propres navires, reçurent encore ceux que leur envoyèrent des peuples voisins parmi lesquels étaient compris les Ambiens. « *Socios sibi..... Osismios, Lexovios, Nannetes,* AMBIANOS, *Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt* (1). »

L'année suivante les nautonniers de la Somme ont dû accompagner Cœsar avec leurs nefs dans sa première expédition contre l'île de Bretagne. Venu chez les Morins avec toutes ses troupes et n'ayant pas le temps d'y faire construire une flotte par ses légions, Cœsar ordonna qu'on fît venir au port Itius les galères qu'il avait laissées dans la Charente et dans la Loire après le combat de Vannes, et qu'on lui amenât des barques de tous les lieux circonvoisins : « *undiquè ex finitimis regionibus* (2). » Comment les Ambiens, dont le territoire touchait à la frontière des Morins, n'auraient-ils pas été requis de lui en fournir pour l'aider, eux qui venaient d'en donner aux Vénètes pour le combattre ?

(1) Cœsar. Comment. de bello Gallico, l. III, § IX.
(2) Ibid. l. IV, § XXI.

Ce n'était pas dans une baie profonde et constituée comme l'était alors celle de la Somme que des flottes, et surtout des flottes de ce temps, pouvaient manquer de bons ports. Les nefs qui venaient de la mer trouvaient des refuges excellents sur sa rive droite, derrière le Crotoi et devant Noyelles; tandis qu'elles avaient sur sa rive gauche des hâvres commodes et parfaitement abrités au cap Hornu, dans le Romerel, et dans la vallée de l'Amboise. On a retrouvé dans cette vallée, sous la tourbe dont elle est actuellement remplie, plusieurs des embarcations qui la fréquentaient dans ces temps reculés. Le 3e volume des Mémoires de la Société contient la description d'une pirogue qui y fut découverte en 1834 et qui était enfouie dans le marais auprès d'Estrebœuf (1). Je terminerai en donnant, en quelques lignes, celle d'une autre barque qui fut trouvée en 1823 dans le même marais, entre Neuville et Drancourt. C'était une nef ovale, à fond plat mais étroit, terminée en pointe à ses deux extrémités qui avaient des formes pareilles; elle était longue de trente pieds, large de dix et profonde de cinq : elle avait des membrures et un bordage, le tout en chêne. Elle était posée sur des cales et soutenue par des étais comme un navire en construction ou en radoub. Elle n'avait pas de pont et n'a dû porter qu'un seul mât. Son intérieur était complètement rempli par la tourbe, dont la couche ne s'élevait que d'un à deux pieds au-dessus de son plat-

(1) Notice sur une pirogue gauloise. 1834—35, p.81.

bord. Les ouvriers qui l'ont trouvée l'ont mise en pièces, et en ont fait sécher les morceaux pour les brûler.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE II. — Carte géo-archéologique du littoral de la Somme, a mer basse, tel qu'il a dû être a l'époque romaine.

On aurait voulu n'inscrire sur cette carte que les noms des lieux qui étaient connus à l'époque gallo-romaine ; mais il a fallu y admettre des noms d'époques plus récentes, pour rendre plus claires et plus faciles les explications du texte.

Les lignes ponctuées qui sont tracées devant l'ancienne côte, dans la mer, indiquent la limite de la côte actuelle. La côte nouvelle, formée à gauche par une digue de galets et à droite par une longue suite de dunes sablonneuses, est beaucoup plus avancée sur la mer que ne l'était l'ancienne. Celle-ci s'est détruite jusqu'à ce que les alluvions qui se sont posées devant elle en aient écarté les flots.

A l'intérieur de la baie, la portion d'ancienne côte qui s'est écroulée n'a pas été remplacée par une côte nouvelle. Il en est résulté que la baie actuelle a acquis et conservé beaucoup plus de largeur que celle de l'époque romaine.

PLANCHE III. — Tombeaux.

Fig. 1. Coupe transversale d'un tombeau construit sur les restes d'un bûcher. — La coupe est faite sur le milieu du tombeau, dont on a figuré toute une moitié. On l'a représentée vide.

a, a, a,. Entaille quadrilatérale dans un sol pierreux.

b. Plate-forme caillouteuse, constituée par le fond de l'entaille.

c, c, c. Deux masses d'argile, parallèles, formant chenets, sur lesquels ont été posées transversalement les branches du bûcher.

Ces masses d'argile ont les bords creusés par une infinité de petits sillons, de différentes largeurs, qui ont tous leur pente inclinée vers l'intérieur du tombeau. Ils ont été produits par les branches inférieures du bûcher qui se



à mer basse

tel qu'il a dû être à l'époque romaine.

Note.

On aurait voulu n'inscrire sur cette Carte que les noms de cette époque et des temps antérieurs, mais on a dû, pour l'intelligence et l'explication des lieux, en admettre beaucoup d'autres qui appartiennent au moyen-age.

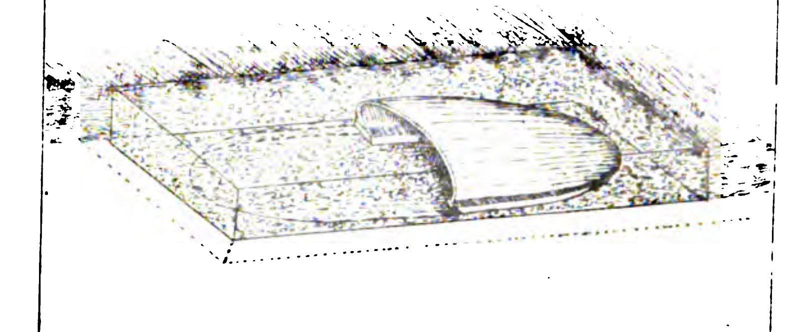
Cayeux

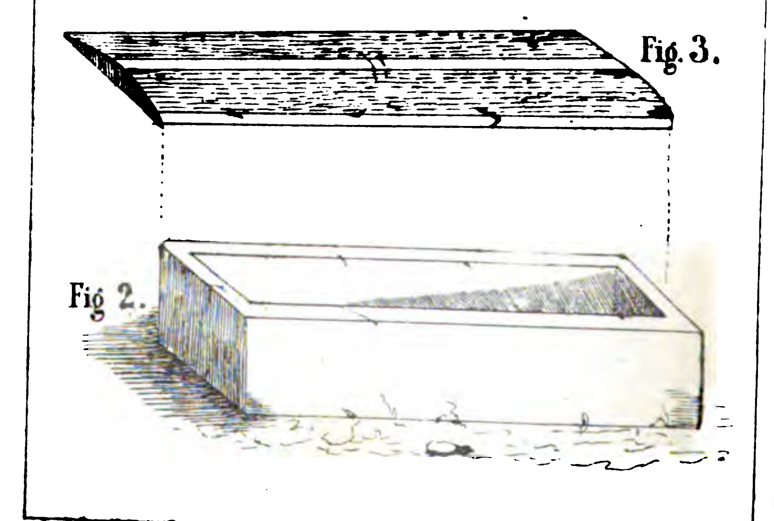
Forêt d

Onival

Ault

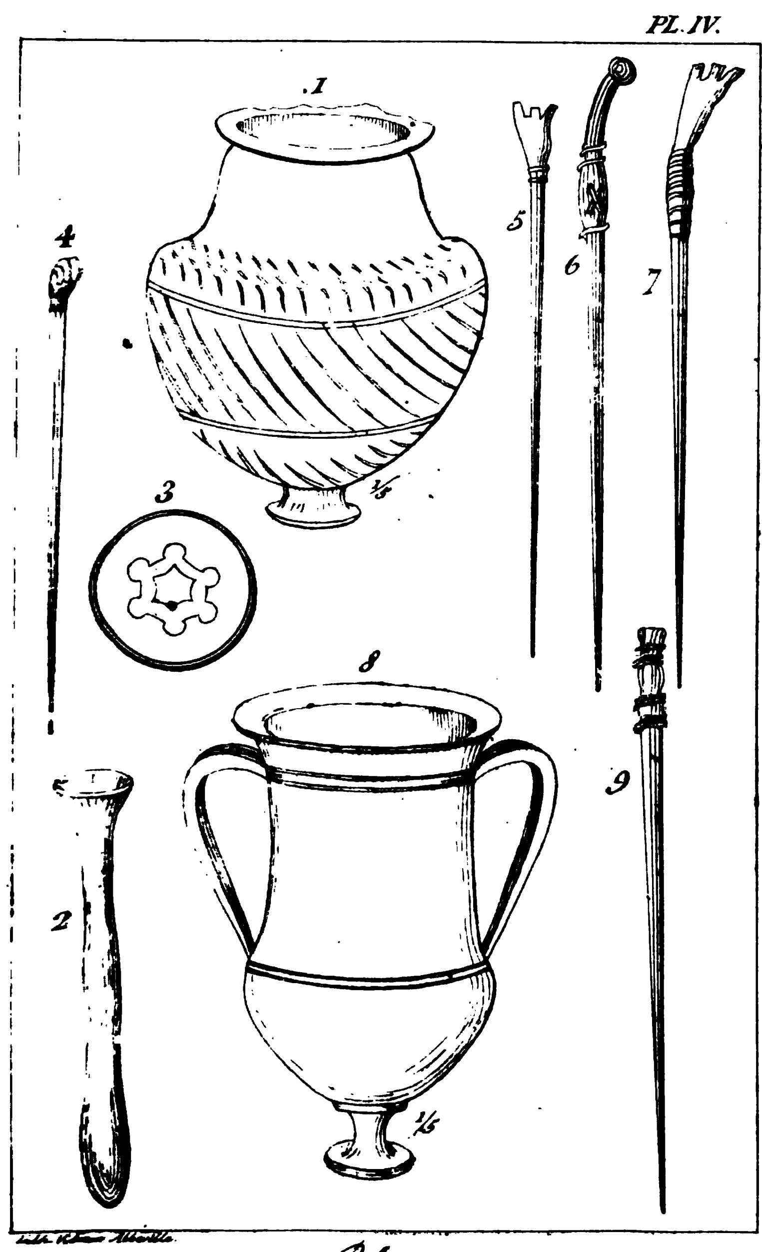
Le Temple
Nampont
Collines
Anthie Fl.
St Martin
Forêt
Tombelle
Villers
R. de Vron
Tombelle
Bretagne
Tour du Gart
de Vron
Flandre
Hère
Vercourt
Requiere écluse
Les Tourettes
Arry
Maye Fl.
Maye
Rue
Forêt
Les Mottelettes
Forest-montier
S. Riquier
Favières
Romaine
Pont Dien R.
Noviotte
Nouvion
Le Hamelet
la Somme
S. Valery
Ancienne Tour
de Crescy.
Tombelle
Le Hourdel
Noyelle
Tombelles
Pinchefalise
Tombelle
Forêt de Cantatre
Boismont
Drancourt
Les Bruyères
Saigneville
Somme Fl.
Les Montoires
Mons
Boubert
Tombelle
Port
Amboise R.
Forêt de
Arrest
Trie R.
Boismont
Forêt
Franleu
Saucourt
S. Mart
de Gouy



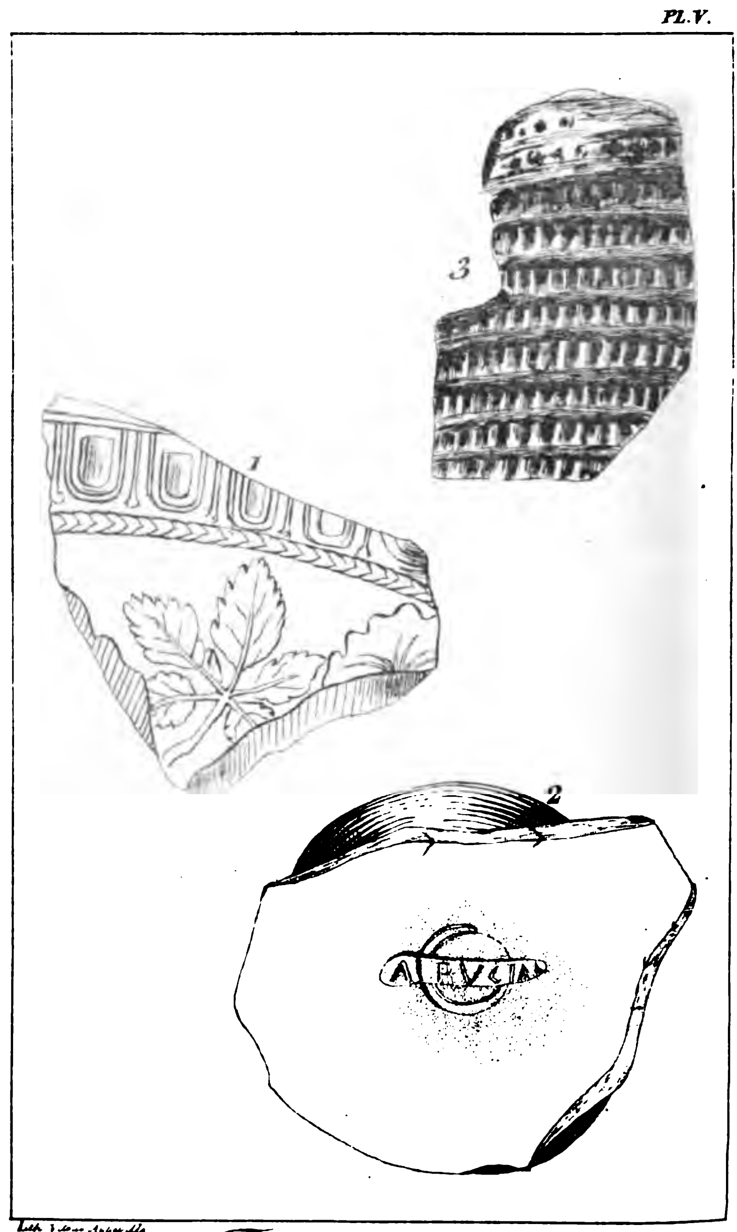


Lith Vitoux Abbeville

Tombeaux.



Urnes.



Lith. [illegible]

Fragmens de vases.

sont enfoncées diversement dans l'argile encore molle, où la trace de leur pression est restée.

d, d. Voûte basse, en mortier. — Elle couvrait les cendres du bûcher, dont le tas avait été grossi et relevé par le mélange d'un peu de terre. — On avait placé dans ces cendres des vases funéraires romains et gaulois, des pièces de monnaie et des ossements d'animaux de plusieurs espèces.

Fig. 2, 3. Sarcophage, en calcaire lacustre.

2. Caisse du sarcophage. La cuve a partout la même profondeur; mais elle est un peu plus large à la tête qu'aux pieds.

3. Couvercle du sarcophage. Il est plus large et plus long que la caisse. Le dessous est plat, le dessus est taillé en toit. — Il est fait d'un seul bloc comme la cuve.

PLANCHE IV. — URNES ROMAINES.

Fig. 1. Urne en terre blanche, à panse large, sans anses; parois minces; tissu compact et léger.

L'extérieur du vase est simplement orné de traits obliques, tracés en creux avec une pointe. — Pas de vernis.

Fig. 2. Fiole lacrymatoire.

Fig. 3. Tête d'une agrafe. — Le fond du dessin dont elle est ornée était en émail rouge.

Fig. 4. Broche en bronze, appartenant à l'agrafe.

Fig. 5, 6, 7. Différentes sortes d'épingles en bronze.

Tous ces objets étaient contenus dans l'urne avec des cendres, des ossements et des pièces de monnaie.

Fig. 8. Urne de forme oblongue, à deux anses: en terre rouge, à cassure grise, légère, peu compacte. — Cette urne avait toute sa surface extérieure dorée; intérieurement, elle ne l'était que sur le bord, à l'embouchure.

Fig. 9. Epingle en bronze, qui était un des objets renfermés dans l'urne

NOTA. Les deux vases figurés dans cette planche sont représentés au 1/5e de leur grandeur. Les autres objets ont leur grandeur réelle.

PLANCHE V. — POTERIES.

Fig. 1. Fragment d'un vase romain, orné d'une frise et de feuillage. Poterie brune et compacte. — Parois épaisses.

Fig. 2. Fragment d'un autre vase romain, en belle poterie rouge. La figure représente le fond du vase, à l'intérieur duquel était imprimé en relief, au

moyen d'un cachet, le nom d'un fabricant ou d'un artiste. Ce nom, écrit en majuscule romaine, irrégulière, est ALBVCIAC ou ALBVCIAX.

Fig. 3. Fragment de poterie gauloise. — Très épais et très compact; l'argile renfermant une très grande quantité de pierrailles brisées. Orné extérieurement de bandes transversales, étroites, nombreuses, et marquées d'impressions digitales profondes qui les font onduler. Teint en noir dans toute son épaisseur. Evidemment funéraire.

C'est probablement le reste d'un sarcophage ou cercueil en terre cuite.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE D'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER.

PAR M. LE Dr GOZE.

Dans la vaste plaine qui s'étend au-devant d'Abbeville, avant d'arriver par la route d'Amiens dans cette capitale du Ponthieu, on aperçoit de très loin une tour majestueuse surmontée d'une longue flèche en charpente ; c'est un clocher qui a fait changer le nom du bourg dont il signale l'église ; il s'appella, jusqu'au 16ᵉ siècle, Ailly-en-Ponthieu, et depuis cette époque où son campanille fut embelli, surtout en 1556, il a pris le nom d'Ailly-le-Haut-Clocher. Ce n'est qu'à partir de 1601 qu'on n'a plus accolé au nom d'Ailly celui du Ponthieu (1). C'est du point culminant qu'occupe le haut clocher d'Ailly, que Cassini fit ses observations, pour dresser sa célèbre carte de France ; c'est une

(1) Voyez, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nº 4, page 250, séance du 12 novembre 1845, les détails que donne M. l'abbé Duval sur Ailly-le-Haut-Clocher, d'après les registres aux comptes de la fabrique de la paroisse.

tradition encore répandue dans le pays : en 1826, les ingénieurs chargés de travailler à la grande carte de France, pour le ministère de la guerre, choisirent encore le même clocher pour observatoire ; c'est à cette occasion qu'on inscrivit sur le mur de l'intérieur la date que nous venons de citer. D'illustres familles possédèrent la terre d'Ailly-en-Ponthieu et dotèrent son église. Parmi elles, on distingue la maison d'Ailly, connue dès 1080, qui occupa avec gloire, pendant plus de deux siècles, la baronie de Picquigny et le Vidamé d'Amiens, à partir de 1381 jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, où elle se fondit dans la maison de Chaulnes (1).

Josse de Beauvarlet, maïeur d'Abbeville, dont la famille est connue dès 1510, posséda en 1539 la terre d'Ailly, après les d'Anglure, les Fosseur, les d'Ococh. Sa femme, Marguerite Papin, légua la seigneurie à Marie le Blond, qui épousa Simon le Boucher. La famille le Boucher était originaire de Beauvais, dont plusieurs de ses membres furent maïeurs dans les XV[e] et XVI[e] siècle.

Abbeville compta parmi ses maïeurs, en 1597, Jacques le Boucher ; le père Ignace en fait un bel éloge dans son histoire des maïeurs d'Abbeville, page 747. D'après ce respectable écrivain, lorsque Henri IV visita les fortifications d'Abbeville, après la reprise

(1) Voyez la Notice que nous avons publiée sur Picquigny, dans l'ouvrage sur les églises, châteaux, beffrois et hôtels-de-ville de la Picardie et de l'Artois.

d'Amiens, il voulait toujours être appuyé sur le bras ou sur l'épaule de ce fidèle maïeur, tant il avait de confiance en lui. Sa tombe en marbre est à Saint-Gilles, devant la chapelle qui termine le bas-côté droit ; on y voit ses armoiries accolées de celles de son épouse, Françoise Mallet (1). Leur fils, Nicolas le Boucher, époux de Jeanne Thierry, fut seigneur d'Ailly en totalité en 1647. De belles alliances illustrèrent la famille le Boucher ; celle de Saint-Blimond, en 1545, qui leur fit changer leurs armoiries, celle de Clermont-Tonnerre, branche Thoury, en 1680. La seigneurie d'Ailly passa, en 1754, à la branche de le Boucher du Mesnil jusqu'à la fin du dernier siècle, où la famille s'éteignit, faute d'héritiers mâles, et se fondit par les Roussel dans les Morgan, auxquels elle apporta de grands biens, et en particulier les bois de Fresmontier et un hôtel, rue neuve Saint-Denis, à Amiens.

Le clocher de l'église d'Ailly est placé en tête de la nef ; il est ouvert en bas par un portail formé de deux portes en anse de panier, surmontées d'un fronton en accolade ou talon renversé, décoré de choux frisés sur son tympan, tout-à-fait dans le style du milieu du XVI[e] siècle. L'intérieur est divisé par une belle voûte ; la tourelle contenant l'escalier est octogone et cantonnée de piliers butants à ses angles ; son comble campaniforme en pierres est sommé d'une statue de Saint-Jean-

(1) Les deux petites cloches de Saint-Gilles mentionnent également le nom le Boucher, alors seigneur de Viry-au-Mont, et la date de 1761.

Baptiste. Nous ne pouvons donner qu'approximativement les dimensions de ce clocher remarquable : hauteur de la maçonnerie de la tour : 30 mètres ; sa largeur : 8 mètres ; hauteur de la flèche en charpente : 20 mètres ; de la croix : 5 mètres ; épaisseur des murs : 1 mètre, 33 centimètres. Il est à remarquer que les murs ainsi que les piliers butants des angles n'éprouvent aucune diminution ni retraite (1). La tour se termine par une terrasse bordée d'une galerie pleine, et la flèche octogone, construite par le charpentier François Glassant, a ses angles opposés aux faces de cette tour.

L'église présente de côté et d'autre des fenêtres du XIII[e] et XIV[e] siècle, bordées de biseaux au dehors et ornées en dedans d'élégantes colonnettes ; elles sont bipartites et terminées par deux trèfles soutenant un quatre-feuilles.

La corniche de l'intérieur de la nef est remarquable; elle est en bois et décorée de feuillages tracés largement ; de distance en distance sont des statuettes de saints placées horizontalement, mais moins belles que celles qu'on voit dans l'église de Cocquerel. Dans tout l'intérieur de l'édifice, on aperçoit les restes d'une galerie basse composée d'ogives et de pleins-cintres, posée sur un soubassement en forme de banc et analogue à celle qu'on voit encore dans d'anciennes

(1) Au-dessus de l'ouïe occidentale, une inscription constate une réparation faite en 1643. La cloche, dont le son est fort beau, pèse plus de 1,200 kilog.

églises, comme la cathédrale d'Amiens, Saint-Vulfran d'Abbeville.

La chaire est assez belle, ornée de trois bas-reliefs représentant sur les côtés la naissance de la Sainte-Vierge et l'Annonciation, et sur le milieu, l'Assomption, fête patronale de la paroisse. Deux chapelles au bout de la nef donnent à l'église la forme d'une croix ; celle de droite a pu être castrale ; elle se compose de deux travées dans le style flamboyant : les moulures des cordons des voûtes reposent sur de gros piliers tronqués, d'une époque antérieure au moins de deux siècles aux autres constructions. Sur les côtés d'un crucifix médiocre sont deux assez bonnes statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean l'évangéliste. On remarque également dans l'église deux autres statuettes assez belles, représentant l'une la Sainte-Vierge, l'autre Saint-Nicolas.

Le chœur est couvert d'une belle voûte en plein cintre, à nervures croisées d'arêtes, soutenues par des piliers ternés avec chapiteaux à feuilles simples, enroulées ; les piliers de l'entrée sont cantonnés de colonnettes rondes et carrées. L'une d'elles, à gauche, vers le chœur, est soutenue par une grosse tête, en manière d'encorbellement. Les murs du chœur sont lambrissés d'une belle boiserie dans le style du XVI[e] siècle. Elle provient d'une église supprimée d'Abbeville, et on y voit plusieurs écussons de Cothereau, intendant des fortifications de Picardie, sous le règne de Louis XIII. La famille se fondit dans celle de Philippeaux de la

Vrillière et de Pont-Chartrain, qui écartela ses armes des siennes. En dehors, au-dessus d'une porte latérale à droite, on voit encore un écusson aux armes modernes de Le Boucher.

Cette description de l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher fait partie d'un mémoire envoyé à M. le ministre de l'instruction publique, après une visite minutieuse du clocher de cette commune, faite par plusieurs membres du comité historique des arts et monuments, et M. l'inspecteur des monuments historiques du département de la Somme. Il s'agissait de prévenir, s'il était possible, la démolition de ce monument intéressant que deux architectes avaient décidée sans un examen suffisant. La crainte de l'accomplissement de cet acte de vandalisme ne s'est pas réalisée, et M. Ramée, architecte de Paris, a été chargé par le gouvernement de consolider ce clocher dont la conservation lui a paru possible.

ARMORIAL

Concernant l'Eglise et la Seigneurie d'Ailly-le-Haut-Clocher.

Anciens seigneurs d'Ailly, de 1080 au commencement du XVII siècle : de gueules à l'alisier d'argent disposé en couronne et en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.

Beauvarlet, 1510 — 1539 : — de sable au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent. (On voit encore ces armes ainsi figurées sur une épitaphe dont on a fait trois degrés pour monter à la chapelle qui termine le bas-côté gauche de l'église de Saint-Vulfran). — *Aliàs*, le chevron est remplacé par une fasce, comme dans le Nobiliaire de Picardie aux XVIe et XVe siècles.

Les d'Anglure : d'or semé de croissants de gueules soutenant des grelots d'argent.

Fosseux : de gueules à trois jumelles d'argent.

Ococh : d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois coqs de sable, membrés et becqués de gueules.

Papin : d'azur à trois pommes de pin d'or, 2 et 1.

Leblond de l'Étoile : d'argent à trois tours de gueules, 2 et 1, à la herse de sable en cœur. (Ces armes se voient encore au pied de la statue de Saint-Sauveur, à l'autel de l'église de l'Étoile.)

Leboucher ancien : de gueules à deux lions d'or affrontés, surmontés en chef d'une étoile d'argent.

Leboucher moderne : d'or un sautoir engrêlé de sable (comme celui des Saint-Blimond), cantonné de quatre aigrettes de même becquées et membrées de gueules.

Cothereau, en 1736 : — D'argent à trois lézards de sinople, montants en pal, 2 et 1.

NOTE

SUR UN MIRACLE EN DÉCEMBRE 1531,

A Notre-Dame de Lorrette de Saint-Vulfran d'Abbeville,

PAR M. E. DEMARSY,

De la Société d'Emulation d'Abbeville et de celle des Antiquaires de Picardie.

Saint-Vulfran fut en si grande vénération dans le Ponthieu, qu'Abbeville possédait deux églises placées sous sa dédicace. L'une était *Saint-Vulfran-en-Chaussée,* détruite à l'époque de la révolution (1), et l'autre la magnifique collégiale qu'on admire encore aujourd'hui.

Dans Saint-Vulfran-en-Chaussée se trouvait une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Lorrette, et que plusieurs miracles rendaient l'objet de la vénération des fidèles.

Voici la relation très abrégée d'un de ces miracles. Bien que le fait dont s'agit n'ait pas une grande im-

(1) Saint-Vulfran-en-Chaussée était situé au coin de la petite rue actuelle de Saint-Vulfran. Le sceau de cette église existe encore au musée d'Abbeville. Il est en bronze, de forme ovale, et porte : S. ECCE SCI VLFRNI CALCEDA. Le centre est occupé par un évêque mitré et crossé.

portance historique, nous avons pensé qu'il était bon de le mentionner dans les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, pour éviter que le souvenir n'en soit entièrement perdu. En effet, les historiens de la localité n'en parlent point, et le miracle dont s'agit ne se trouve consigné que dans quelques lignes d'une plaquette de 8 pages in-32, imprimée en gothique. Heureusement l'exemplaire peut-être unique de ce petit trésor se trouve dans la collection d'un amateur distingué, M. Ch. Dufour, d'Amiens, qui a bien voulu me le communiquer.

En voici le titre :

Lentree de la Royne et de monsieur le Daulphin de France a la bonne ville de Dieppe faicte le treziesme de janvier avec grant triumphe de seigneurs et dames du pays.

Item ung grant miracle qui fut faict devant Nostre Dame de Lorrette a Abbeville a Sainct-Vulfran, durant que la cour y estoit, sur ung des ausmoniers de la Royne.

(Au-dessous, l'écu de France couronné, sans date, ni nom d'imprimeur) (1).

Bien que cet opuscule n'ait pas de date, il n'est pas difficile d'en déterminer l'époque : Voici en effet le commencement du texte concernant l'entrée à Dieppe :

(1) Cette plaquette a pu être imprimée à Abbeville. Cependant l'écusson qu'on remarque sur le titre peut faire supposer qu'elle a été faite à Rouen, attendu qu'il paraît avoir été d'un fréquent usage en Normandie pendant le 16[e] siècle.

« *Le trezieme jour du mois de janvier mil cinq cent*
» *trente-deux,* Monseigneur le Daulphin luy estant de-
» dens Arcques, partit sur les deux heures apres mydy
» acompaigne de toute la noblesse de France, et pour
» le faire court pour venir a la bonne ville de Dieppe
» laquelle luy a este ottroye et donnee avec la duche
» de Normandie et pays de Neutrie de quoy les bour-
» geois de la dicte ville en furent fort ioyeulx... etc. »

La relation des fêtes occupe les cinq premières pages. On lit à la sixième :

« Miracle faict à Abbeville devant Nostre Dame de
» Lorrette en lesglise de Sainct-Vulfran. »

« Illustres et devotz chrestiens sachez qu'il fut faict
» ung beau miracle à Sainct-Vulfran en Abbeville alors
» que la Royne y estoit devant la glorieuse vierge Marie
» appelee Nostre-Dame de Lorrette sur ung noble vi-
» caire de Dieu aumosnier de la Royne de France.
» Apres quil eut achevé sa messe, il sesvanoiyt ung
» petit de temps apres messieurs de la dicte Eglise
» estans advertis du bruit ils vindrent a grant diligence
» vers luy. Et puis ung bien petit apres il commenca
» a se revenir. Et par grant devotion il rendit grace a
» la dicte vierge en grans pleurs et gemissemens. Apres
» Messieurs de leglise luy demanderent quil avoit et
» il leur respondit. Jay veu une vision. Cest la vierge
» Marie advocate des pescheurs et Sainct-Pierre et
» Sainct-Pol lesquels lacompaignoient. Ei icelle dame
» ma dit. Mon serviteur dictes partout que se le monde
» ne s'amende, il est en grant danger de périr bien

» briefvement. Et tout souldain les cloches commen-
» cerent a sonner miraculeusement. Et puis soubdain
» on fist processions generalles par toute la dicte ville,
» en demandant misericorde a nostre seigneur Jesu-
» Christ, et a sa doulce mere. Amen. »

La plaquette n'indique pas à laquelle des deux églises Saint-Vulfran ce miracle eut lieu, mais il ne nous paraît pas difficile d'établir que ce fut à Saint-Vulfran-en-Chaussée.

En effet, la collégiale, commencée en 1488, était si peu avancée en 1534, que le chapitre, dans une délibération du 9 mars de la même année, *prit la résolution de mettre au plustôt la nef en estat pour y faire le service divin* (1). (Gilbert, *Description de Saint-Vulfran*).

On voit au contraire que vers cette époque il existait à Saint-Vulfran-en-Chaussée une chapelle de Notre-Dame de Lorrette, célèbre par ses miracles.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans un manuscrit cité par M. Louandre (*Histoire d'Abbeville*, t. 2, p. 488).

« Le 9 octobre 1519 fut posée en cette église Saint-
» Vulfran l'image de Notre-Dame de Lorrette et y
» fut fait plusieurs grands et beaux miracles. Plus de
» trente enfants morts-nés et ressuscités, puis baptisés

(1) Il y avait bien à cette époque une troisième église Saint-Vulfran, c'est-à-dire celle qui précéda la collégiale, et se trouvait occuper à peu près l'emplacement du chœur de l'église actuelle; cette église, très petite et en partie démolie lors de la construction de la basilique nouvelle, se trouvait en 1531 hors d'état de servir au culte, à cause de ses murs qui étaient très *caducques* et dangereux.

» devant la dite image et tous les jours des processions
» générales en action de grâces, où l'hôtel-de-ville four-
» nissait cires et torches. »

La cour vint plusieurs fois à Abbeville. Le 6 décembre 1531, époque à laquelle doit être rapportée la vision miraculeuse ci-dessus, les personnages de la famille royale qui se trouvaient dans cette ville, étaient la reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François 1er et sœur de Charles-Quint. Le dauphin dont il est question était François, duc de Bretagne, prince brave et généreux, empoisonné, en 1536, par le comte de Montécuculli, dans une partie de paume (1).

La collégiale de Saint-Vulfran possède actuellement aussi une chapelle de Notre-Dame de Lorrette (2) : c'est celle que l'on voit à gauche du chœur. J'ignore l'époque de sa fondation, et les recherches faites à cet effet sont restées sans résultat. C'est sans doute l'ancienne chapelle de Saint-Vulfran-en-Chaussée qu'on y aura transportée à cause de l'extrême vénération dont elle était l'objet.

Aujourd'hui, les cloches de Saint-Vulfran-en-Chaussée ne sonnent plus miraculeusement toutes seules ; l'église, deux fois rebâtie, fut détruite pendant la révolution, et rien n'en indique plus la place. Quant à la chapelle de Notre-Dame de Lorrette, elle n'est plus depuis longtemps témoin de miracles.

(1) Mémoires de Du Bellay. Livre 6.

(2) Gilbert, p. 231. Cette chapelle est aussi dédiée à Saint-Georges.

BEAUX ARTS.

MÉMOIRE

SUR

L'Enseignement populaire et simultané

DE

LA LECTURE PAR LA MUSIQUE

ET RÉCIPROQUEMENT.

AVANT-PROPOS.

Le mieux est l'ennemi du bien.

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société,* nous avons exprimé nos idées sur l'enseignement populaire de la musique, avec une conviction que des expériences, continuées jusqu'à ce jour par ceux de nos élèves devenus maîtres, n'ont pu qu'affermir. Mais nous nous étions posé sur un terrain qu'aucun musicien ne voudra jamais aborder, à moins que le signal ne soit donné par les sommités de l'art. Nos idées n'ont pas été comprises, ou dédaignées à cause de l'habit dont nous les avions revêtues. Nous dûmes alors nous résigner ou à l'abandon de la voie dans laquelle nous nous étions engagé, malgré le constant témoignage des faits, ou à la stérilité de nos efforts, trop faibles contre l'opinion.

« Le bon La Fontaine, ce fablier, dit un grand philosophe moderne, prétend qu'on ne peut contenter tout le monde et

son père, et moi je soutiens qu'un bon artiste, qu'un artiste complet doit savoir contenter tout le monde et son père.» Plutôt que d'être seul de notre avis, ce qui le rendrait absolument inutile au public, quelles que soient nos raisons pour le soutenir, nous cherchâmes si, en conservant pour l'enseignement de la musique, d'après une méthode véritablement populaire, toute l'intégrité de la notation usuelle, dépôt des siècles, il n'y avait pas encore moyen de raviver cet enseignement éteint dans nos écoles, malgré le vœu de la loi sur l'instruction primaire, et de le mettre, au moyen de procédés neufs et féconds, au niveau des autres branches de l'éducation publique. Nous fûmes assez heureux pour arriver au résultat de nos recherches. Tel est le but de l'intitulé, dont le développement et l'introduction vont être ici exposés.

LA LECTURE ET LA MUSIQUE

APPRISES SIMULTANÉMENT ET RÉCIPROQUEMENT L'UNE PAR L'AUTRE.

Erat tam turpe musicam nescire quam litteras.
(S. Isidore, lib. originum, cap. 18)

Ne pas savoir la musique était aussi honteux que de ne savoir lire.

INTRODUCTION DE LA MÉTHODE.

TITRE I.

Il y a dans l'ensemble résultant du concours des voix une puissance attractive à laquelle l'instrument le plus rebelle doit céder tôt ou tard, et celui qui n'a pas essayé d'un enseignement simultané, n'a pas encore acquis le droit de se condamner sans appel.
(Edouard Jue.)

Etat actuel de l'enseignement simultané ou populaire de la musique en France. Proposition des améliorations que cet état réclame pour que les moyens répondent au but.

CHAPITRE 1er.

Insuffisance des méthodes adoptées pour la vulgarisation complète de l'art.

1. Le progrès, en fait d'enseignement musical, a-t-il dit son dernier mot ? Les méthodes parues jusqu'à ce jour ont-elles épuisé toutes les combinaisons didactiques, au

point de ne plus laisser aux amateurs d'autre embarras que celui du choix ? Est-il possible d'innover encore en ce genre sans revêtir de nouveaux noms des procédés déjà usés ? Est-il possible enfin, sans recourir à ces changements de notations condamnées à l'avance par le fait même de leur apparition, sans rien changer en un mot à la structure et au mécanisme de la notation usuelle, et telle que la lisent tous les musiciens, de perfectionner l'enseignement et l'étude de la musique, de telle sorte qu'elle devienne accessible à tous les degrés de l'instruction publique ?

2. Il n'y a pas longtemps encore que, par imitation de ce qui se passe en Allemagne, l'on a essayé en France d'introduire l'enseignement populaire de la musique dans les écoles primaires. Le gouvernement a posé le principe ; il a dit : le chant fera partie de l'instruction primaire ; mais le gouvernement n'a pu créer la lumière en la désirant. Or, examinons jusqu'à quel point la méthode qui a été mise dans les écoles de l'état en possession de remplir les vues de l'autorité est en mesure d'accomplir la mission qui lui a été confiée. Examinons si l'insuffisance des moyens adoptés peut autoriser la proposition de nouveaux. En posant devant les yeux ce qui est, nous mettrons le lecteur plus à même de juger ce qui doit être.

Faire enseigner simultanément la musique par un seul maître à des élèves d'inégale force, réunis dans l'enceinte d'un même et unique local, voilà ce que Choron a cherché à réaliser jusqu'à un certain point par son solfége à 3 ou 4 parties concertantes, et ce qui a donné ensuite naissance à la méthode Wilhem, adoptée pour l'enseignement universitaire du chant. Mais Wilhem, dominé par la préoccupation exclusive de fournir des matériaux à l'agencement du mécanisme assez

compliqué de l'enseignement mutuel (1), a perdu de vue, selon nous, le principal objet d'une méthode qui est *l'unité*. Cet asservissement aux détails l'a empêché de jeter les bases d'une méthode dont les procédés, rattachés entre eux par le lien commun de cette unité, se fussent facilement pliés après cela à toutes les nuances de l'enseignement simultané en général, soit que cet enseignement eût eu pour objet une masse d'élèves de force égale, soit qu'il dût se plier aux exigences du mode mutuel.

Il fallait donc avant tout créer une méthode générale simultanée, sauf à voir ensuite le parti que l'on en tirerait pour les applications exceptionnelles du mode mutuel ; cela n'eut pas été difficile. Il fallait d'abord poser la règle, l'exception serait venue après.

3. Qu'est-ce en effet que le mode mutuel, si ce n'est une manière de multiplier les fonctions du maître dans la surveillance et la direction de groupes suivant chacun autant d'exercices partiels d'enseignement simultané. Donc ce n'est pas une méthode (2), c'est un mode qui emploie les méthodes avec leurs

(1) En effet, pour avoir le contingent d'exercices nécessaires aux fractionnements exigés par les classifications du mode mutuel, Wilhem a été obligé de surcharger sa méthode d'exercices insignifiants, d'enseigner difficultueusement les choses les plus simples, de soumettre à des recherches pénibles les points de pratique et de théorie qui s'expliquent directement, ce qui revient, dit *Montucla*, à employer un quart de cercle pour mesurer les objets que nous avons sous la main.

(2) Le chevalier Gorgeret, chef d'institution, auteur du *Cours complet d'enseignement mutuel*, s'exprime ainsi dans le plan de son cours de lecture mnémonique : « Jusqu'à la fin de mai 1819, j'avais suivi la manière d'enseigner la lecture usitée dans tous les établissements d'enseignement mutuel ; mais réfléchissant que cet enseignement n'était point une méthode d'instruction, mais une série d'exercices appliqués aux anciennes méthodes, etc, etc. »

procédés ; il ne les crée pas. Aussi, doit-il être défini un enseignement simultané dont les procédés de la méthode qu'il a choisie et qu'il emploie, divisés par un nombre déterminé de classifications, se transmettent par la réciprocité de classe en classe. Dans ce *mode* d'enseignement, le mobile de tous les exercices, c'est la classification des élèves par degrés, classification que rien ne peut remplacer et qui est l'essence même du système. Non seulement les élèves doivent être classés, mais ils doivent l'être les uns sous les autres. Les classes doivent être distinctes et jamais isolées. C'est par cela même qu'elles assistent toutes aux travaux l'une de l'autre et qu'elles s'échangent perpétuellement par un mouvement qui ne s'arrête point. Chaque classe est comme un niveau ; dès que l'élève l'a dépassé tant soit peu, il passe sous un autre plus élevé qu'il doit atteindre et dépasser à son tour pour être dans de nouvelles classes. Voilà purement ce qu'est le mode mutuel ; il n'est, il ne peut être une méthode, pas plus que l'outil n'est l'ouvrier.

De là, il suit qu'une bonne méthode ne doit pas être créée en vue du mode mutuel, ni se traîner terre à terre sur les exigences étroites d'un mécanisme particulier. En effet, pour peu que cette méthode soit arrivée au perfectionnement qu'elle comporte, elle doit être féconde dans ses applications et fournir un ensemble de procédés suffisants aux divisions et aux classifications nécessaires à la réciprocité des transmissions didactiques voulues par le mode mutuel.

Wilhem, pour n'avoir pensé qu'à l'exception, a bien formulé un système fort ingénieux dans ses détails ; mais il a oublié le lien général, la clé de voûte, la règle de l'unité de méthode. D'où il résulte que lorsqu'avec ce système l'on échoue dans un cours de musique par l'application du mode

mutuel, accident arrivé à l'auteur lui-même, l'on ne peut revenir à l'enseignement simultané pur ; l'on est arrêté court et l'on ne peut plus avancer. Aussi, de l'aveu de ses partisans, la méthode Wilhem offre-t-elle une complication qui en rend l'usage extrêmement difficile. Voilà ce qui explique pourquoi cette méthode, bien que connue depuis 1819, époque de son introduction dans les écoles d'enseignement mutuel de Paris, est fort peu sortie de l'enceinte de la capitale pour être mise en application dans la province. Il lui faut des élèves dont les bonnes dispositions répondent à la fois au zèle de moniteurs intelligents et spéciaux, et à la capacité de maîtres habiles. A ces conditions fort difficiles à trouver réunies pour la mise en train de la méthode, la machine peut se mouvoir, bien lentement il est vrai, mais enfin elle marche ; la première impulsion est donnée, la continuation du cours ne dépend plus que de l'activité du maître, de tous ses soins à maintenir le roulement des classes et l'exacte périodicité des exercices.

4. D'un autre côté, en France l'on ne manque pas de bonnes méthodes individuelles et particulières dont le talent des artistes professeurs sait tirer un excellent parti. Mais rien encore ne peut tenir lieu de méthode générale appliquée à un enseignement musical établi sur des proportions grandioses et riches d'effets puissants et majestueux. Nous voudrions voir cet enseignement remplir, à l'égard d'un nombreux auditoire d'élèves occupant par centaines les degrés d'un amphithéâtre, le même office que dans les cours des facultés à Paris, l'enseignement d'un des professeurs de ces facultés lui fait remplir *seul* à l'égard de milliers d'élèves relativement à l'objet qu'il leur enseigne. L'on s'est contenté jusqu'ici de méthodes d'un enseignement musical exigu, réduit au fractionnement d'une école mutuelle ou aux proportions restreintes d'un

cours simultané d'une cinquantaine d'élèves au plus, remorqués par la voix d'un maître ou par un instrument. Telles ne sont pas, telles ne doivent pas être les conditions d'une bonne méthode d'enseignement collectif établi sur d'autres bases et rivalisant avec l'enseignement des autres facultés, susceptible de conduire simultanément à la connaissance de la musique les élèves de tout un collége, par exemple, tous les soldats d'un régiment ou tout autre association aussi grande, aussi nombreuse qu'on puisse le supposer.

Cette possibilité d'organiser des chœurs sur une échelle aussi vaste, permettrait d'arriver à ces effets de masse, admirables et si surprenants, dont les résultats grandissent toujours en proportion géométrique, quand toutes les lois de la musique chorale sont bien observées. Le but de faire atteindre la musique chorale à tous les développements dont elle est susceptible est celui de la méthode que nous proposons. Il est assez élevé et important comme œuvre d'art et de civilisation pour appeler sérieusement l'attention des amis du progrès et leur faire examiner si nous l'avons atteint ou si nous n'avons fait qu'en approcher plus ou moins.

5. En partant de ce point de vue encore inexploré, les perfectionnements que réclame l'état actuel de l'enseignement simultané de la musique nous semblent reposer sur les trois conditions suivantes : 1° Simplification des procédés qui donnent l'entente de l'exécution musicale, pratique et théorie, au point de la mettre à la portée de toutes les capacités ; 2° Graduation des exercices, combinés avec certains procédés, tels que les élèves par centaines et milliers puissent être réunis dans un même local, sous la direction d'un seul maître, sans qu'ils aient besoin d'être conduits, par la voix du maître ou moniteur, ou par aucun instrument ; 3° Grande économie de

temps, conséquence des deux premières conditions, puisque les élèves ne seraient plus exposés à s'égarer dans des difficultés au-dessus de leurs forces, à s'épuiser dans les pénibles efforts de tâtonnements infructueux, et enfin, comme il n'arrive que trop souvent, à quitter les écoles sans être devenus musiciens.

Devant ce qui est et ce qui reste encore à faire, nous pensons qu'appuyé sur le résultat d'expériences continuées et répétées toujours avec un égal succès depuis neuf ans, nous pouvons proposer avec une certaine assurance notre méthode toute expérimentale aux amateurs indépendants de tous préjugés, sans être suspecté de vouloir les égarer dans les billevesées de projets imaginaires.

Examinons comment les problèmes dont cette méthode est la conséquence, ont trouvé nécessairement leur solution dans les diverses positions exceptionnelles où nous nous sommes placé pour arriver à faire toutes les expériences indispensables au but que nous cherchions.

CHAPITRE II.

Plan et procédés de la présente méthode.

> Il faut chercher seulement à penser et à parler juste sans vouloir amener les autres à nos goûts et à nos sentiments, c'est une trop grande entreprise.
> (*La Bruyère.*)

6. Avant tout, la musique étant une langue pratique, il faut rejeter à la fin du cours toutes les explications de théorie pure, n'ayant pas un rapport immédiat avec l'explica-

tion pratique du savoir-faire du moment, c'est-à-dire celle qui doit être présentée au fur et à mesure des progrès. La plupart des méthodes ont le tort d'entremêler sans cesse les deux sortes d'explications (1), embarrassant gratuitement les commencements déjà si pénibles d'une difficulté non seulement inutile, mais dangereuse même pour la bonne volonté, en déconcertant l'attention. Par une division plus rationnelle des matières, nous sommes parvenus à éviter les explications intempestives, conséquence d'une mauvaise graduation.

7. Pas de mesure, pas de musique! En effet, l'exacte observation des lois du rythme est le premier caractère auquel l'on reconnaît un bon musicien. La routine peut à la rigueur assouplir l'organe de la voix à toutes les délicatesses de l'intonation, mais jamais elle ne fera acquérir le sentiment de la mesure. C'est donc sur les meilleurs procédés propres à inculquer la pratique de cette mesure que doivent se diriger les premières améliorations portées par une bonne méthode à l'étude de la musique.

Un défaut saillant de la plupart des méthodes musicales simultanées, c'est de faire apprendre le rythme séparément de l'intonation. L'on y aura été conduit par les considérations suivantes :

(1) La méthode la plus philosophique est celle qui, après avoir disposé le système complet de la science de la manière la plus convenable pour distribuer commodément le travail et préparer la classification nécessaire des connaissances, procède aux expositions particulières dirigées également dans l'ordre le plus avantageux, en évitant de noyer dans un déluge d'explications minutieuses des vérités que l'élève lui-même doit trouver, et en maintenant toujours celui-ci dans le chemin, mais lui laissant le soin de marcher seul au lieu de marcher pour lui.

(*Métaphysique des études*: G. M. R.)

D'une part, l'intonation, avec ses chûtes d'intervalles plus ou moins compliquées ; de l'autre, la régularité exacte et cadencée des mouvements de la mesure pour les articulations nettes et précises de toutes les valeurs, offrent trop de difficultés dans leur ensemble pour que l'élève puisse associer ces deux choses dès le début. L'on est parti en conséquence de ce principe : diviser, c'est le secret de la méthode, et l'on a cru faire merveille d'inventer des procédés pour attaquer, l'un après l'autre et en détail, les deux genres de difficultés dont la connexion effrayait ; l'on sépara ce qui devait être inséparable, l'étude de la mesure de celle de l'intonation, et réciproquement.

Mais comme la musique n'existe que par la mesure des sons, voici ce qui résulte de ce système : c'est que l'on ne sait pas plus la musique quand on connaît la valeur des divisions rythmiques sans l'intonation qui leur donne la vie, que celui qui sait battre le tambour. Réciproquement, après les exercices particuliers d'intonation sans rythme, l'élève n'est pas dans une meilleure position pour la musique que ceux qui chantent de routine tous les airs que leur mémoire retient et avec toutes les ressources d'une belle vocalisation si l'on veut, mais qui restent toujours incapables d'articuler avec ce sentiment du rythme, cet aplomb, cette netteté qui constituent le vrai musicien. La difficulté n'a été que reculée ; elle est toujours la même, quand il faut en définitive arriver à apprendre la musique, c'est-à-dire, à mesurer les intonations par le rythme. De ce cercle vicieux, de ces préliminaires interminables, résulte une perte de temps qui ne tourne point au profit du progrès des élèves.

Il fallait en conséquence prendre une autre marche, et au lieu de trouver une simplification, une amélioration dans la

scission de deux choses dont l'essence est d'être inséparable comme l'ame l'est d'avec le corps, il fallait ne pas toucher au principe sacré pour un musicien de l'indissolubilité de l'intonation et du rythme, mais simplifier seulement cette union, au point de faire observer, dès le début des études musicales, simultanément les deux principes constitutifs de la musique sur tous les exercices, sans jamais rompre leur étroite association ; il fallait en un mot chercher, fouiller (1) dans le sein d'expériences nouvelles, sans s'occuper des précédents des autres méthodes, une graduation nouvelle et toute expérimentale des difficultés.

Voici comment, par le seul fait de l'enseignement musical à donner à une assemblée de cinq cents élèves à la fois, nous fûmes conduit à trouver les meilleurs procédés d'enseignement simultané de la musique. Nous disons les meilleurs, parce que ce sont les seuls que nous pûmes employer dans les conditions exceptionnelles où nous nous trouvions placé, les seuls enfin qui n'aient pas eu à subir l'influence du choix toujours un peu plus ou moins arbitraire du maître. Ici l'arbitraire était impossible, puisque le maître, ne pouvant diriger de la voix une masse de cinq cents voix, était obligé de chercher la loi la plus naturelle de la progression insensible, au lieu, comme d'habitude, d'en imposer lui-même de la voix

(1) Partout l'étude des faits devient la base des recherches, partout on interroge ce qui existe avant d'établir des théories, partout l'observation précède les systèmes. Un doute salutaire, une marche réfléchie, une enquête continuelle au lieu d'une dialectique absurde et tranchante, pleine de mots et vide d'idées, telle est l'histoire d'une révolution subite dans les sciences, opérée par le plus simple des moyens ; l'expérience et l'observation ; voilà la clé miraculeuse qui a ouvert le sanctuaire de la nature, voilà toute la philosophie des modernes.

(*Métaphysique des études, G. M. R.*)

une factice. Il fallait calquer uniquement le vœu de la nature, le prendre sur le fait pour le fixer immédiatement au seul procédé qui lui fût propre, et répondre enfin au besoin demandé, sans tâtonnements ni perte de temps.

8. La plupart des solféges considérant les rondes, les blanches comme les valeurs les plus lentes à exécuter, et par conséquent les plus faciles, font débuter par l'étude progressive des valeurs les plus lentes aux valeurs les plus rapides. Cette marche au premier abord paraît rationnelle ; elle ne l'est pas cependant ; l'expérience dit le contraire. Ayant remarqué que les enfants surtout brouillaient continuellement les mouvements en commençant par la mesure à 4 temps, nous en concluâmes qu'il fallait faire débuter sur les noires, par la mesure à deux temps, une note pour chaque temps, de manière à aller des valeurs et des mesures les plus simples aux valeurs et aux mesures les plus composées. Ainsi, nous faisons attaquer alternativement sur les mesures à deux, trois et quatre temps, d'abord les valeurs simples contenant seulement une note pour chaque temps, puis les valeurs multiples contenant plusieurs temps pour une seule note. Cela forme une première série d'exercices. Vient ensuite une autre catégorie formée des valeurs fractionnaires.

9. Ce n'est pas tout. Tant que le maître peut dominer avec la voix ou l'instrument une classe trop peu nombreuse pour que cette voix ou cet instrument soit étouffé par la masse générale, les élèves, guidés dans leurs écarts par ce moyen de rappel, peuvent marcher, à la rigueur, avec des exercices dont la gradation soit suffisamment progressionnelle, sans être pour cela rigoureusement échelonnée. Mais telles n'étaient point les conditions où nous nous trouvions en présence d'une masse de voix au milieu de laquelle il était impossible de se

faire entendre. Après les premières leçons préliminaires, il n'y eut pas moyen de faire attaquer en mesure à la fois, à toute cette masse, la série des intervalles progressionnels. L'on avait beau recommencer le même exercice ; à chaque reprise, le désordre grossissait de tout le trouble qu'apportait un nouvel échec dans une nouvelle tentative. Nous allions reconnaître l'impossibilité d'aller plus loin avec un cours de musique dont les proportions dépassent les limites ordinaires, lorsqu'il nous vint une idée dont la réalisation immédiate rétablit forcément l'ordre et nous mit sur la voie de la découverte d'une méthode musicale vraim nt simultanée.

Mettant à profit pour la circonstance présente cette observation que le premier individu venu ayant de la voix et de l'oreille peut chanter immédiatement une suite d'intervalles de seconde ou conjoints sans aucune difficultés en gammes d'abord, puis en lignes brisées, une fois qu'il sait lire les notes, nous essayâmes de mettre l'étude du rythme sur des exercices composés uniquement d'intervalles conjoints brisés. L'ordre de la gamme ne pouvait plus convenir comme donnant trop de prise à la routine pour la lecture. Voyant alors que la confusion qui avait amené le désordre et suspendu la marche régulière du cours ne se reproduisait plus, nous continuâmes toujours avec un égal succès l'emploi du même procédé. De là, nous formâmes la première partie de notre solfège d'exercice, tissus uniquement d'intervalles conjoints brisés adaptés à toutes les variétés du rythme ; et dès lors, n'étant plus arrêté par des difficultés imprévues d'intonation résultant de l'emploi immédiat et trop rapproché des intervalles disjoints, nous fûmes conduit par une pente insensible à l'exacte connaissance des lois du rythme associé à l'intonation.

10. Le but principal d'un cours collectif de musique étant

la pratique des lois de l'harmonie, il était utile de sauver la monotonie des premiers exercices de chant par l'agrément qui résulte de l'emploi de cette harmonie. Nous y arrivâmes facilement en mettant les exercices en canon à deux parties. Le canon étant une combinaison mélodique par laquelle une ou plusieurs des parties qui la constituent se servent à elles-mêmes d'accompagnement, la pratique de l'harmonie par le moyen du canon n'apporte pas plus de difficultés et de complication aux exercices de solfége, que s'il s'agissait de la mélodie toute seule. Cet emploi de l'harmonie dès le début, dont la réalisation se trouve intimement liée du reste à l'emploi des autres procédés, et qui serait impraticable autrement, a deux avantages principaux: le premier de mieux fixer l'attention des élèves par l'attrait du plaisir, le second de présenter continuellement à l'oreille le moyen de lui faire vérifier exactement la justesse de l'intonation des notes articulées simultanément par la coïncidence des vibrations harmoniques de plus en plus agréables à mesure que cette justesse est de plus en plus exacte. Souvent l'on sacrifie l'utile à l'agréable; ici, c'est tout le contraire, l'agrément devient une utilité et une condition de progrès.

11. Il ne suffit pas encore au maître de poser les modèles de l'intonation et de la mesure, puis, après le signal donné, se confiant en la marche des procédés qui viennent d'être indiqués, de lancer sans autre précaution la masse des voix qu'il ne peut plus diriger que du geste, à la poursuite des diverses combinaisons rythmiques sur intervalles conjoints; car les élèves, sans autre guide qu'eux-mêmes, pour peu qu'ils viennent à dévier chacun tant soit peu de la périodicité régulière des mesures, n'attaqueraient plus ensemble les intonations et produiraient une cacophonie d'autant plus insupportable qu'ils seraient plus nombreux. Nous raisonnons toujours dans l'hy-

pothèse où la voix du maître ne peut percer la masse trop considérable des voix du cours ; et d'ailleurs le pourrait-elle ? Si peu nombreux que soit un cours de musique, les maîtres ne doivent jamais remorquer l'exécution des élèves avec leur voix ou un instrument ; cela offre les plus grands inconvénients. Le plus ordinairement, ils sont obligés de crier ; en criant, les élèves prennent modèle sur eux et crient encore plus fort. D'ailleurs il en résulte pour eux une fatigue qui les absorbe en pure perte et qui les empêche d'avoir l'œil à tout.

La réussite des premiers procédés que nous venons d'indiquer dépendait entièrement de la découverte d'un autre qui pût leur donner la vie. Il ajoute à la solution complète du problême. Il fallait, pour une masse d'élèves aussi considérable qu'on puisse le supposer, non seulement faire voir la mesure, mais encore la faire entendre par un coup strident, impérieux qui dominât facilement ce roulement de sons s'échappant à flots tumultueux d'un millier de poitrine, pour les faire rentrer continuellement dans l'ordre régulier des mouvements cadencés et uniformes du rythme. Nous y sommes arrivé par un moyen bien simple, mais infaillible dans ses résultats. Le voici : C'est un fort cadre en bois de 70 centimètres carrés, monté à la hauteur du bras sur un pied, placé à la portée de la main gauche du maître et visible par son ouverture à tous les élèves. Le maître, pendant l'exécution, en faisant décrire dans ce cadre au bâton qu'il tient de la main gauche la figure de la mesure du morceau de chant en exercice, fait retentir plus ou moins fortement, selon la masse qu'il a à dominer, et en distinguant les temps forts des temps faibles, ce même bâton sur les bords intérieurs du cadre. Le choc sec et cadencé qui en résulte fait distinguer parfaitement à l'oreille et coupe chacun des temps dont la mesure est composée. De cette ma-

nière, les élèves, quelle que soit la place qu'ils occupent dans un amphithéâtre ou tout autre local, ont la ressource précieuse de voir et d'entendre à la fois les divisions de la mesure. Ils peuvent se remettre de suite à l'ordre, pour peu que les mouvements particuliers de leur main, qui imite les mouvements du maître, ne soient plus en rapport avec le mouvement général imprimé et maintenu par le maître au moyen de ce cadre que nous appelons indicateur rythmique.

Par l'ensemble de ces procédés, dont l'infaillibilité n'a jamais été trouvée en défaut, l'exécution des élèves, assouplie à toutes les lois du rythme, est conduite forcément jusqu'aux exercices de la disjonction des intervalles et de la tonalité, quels que soient les obstacles apportés par les dispositions peu favorables. Ainsi, par l'indicateur rythmique, la voix trouve toujours dans l'exécution la mesure de la durée du son qu'elle émet ; et par l'harmonie elle trouve en même temps la mesure de sa justesse.

12. Nous ajouterons ici, par une conséquence du principe posé au n° 6, que les élèves, par le rapport de leur exécution aux tableaux, à mesure qu'ils avancent dans la lecture musicale, comprennent sans explication les classifications qui servent d'intermédiaires pour acquérir plus tard la connaissance de la théorie.

C'est en effet par les faits que toute doctrine doit procéder. Pour énoncer une généralité, il faut commencer par les individus qui lui servent de base. Les individus se présentent d'abord comme des masses ; mais on y observe des parties, et de décompositions en décompositions l'on arrive aux éléments, c'est-à-dire du connu à l'inconnu.

La marche de l'instruction, dans quelque branche que ce soit, est donc d'aller du connnu à l'inconnu, du composé au

simple, des individus aux généralités, des exemples aux règles (1).

Pour appliquer ces principes à la présente méthode de musique, la pratique immédiate du chant par ce qui constitue seul la musique, c'est-à-dire l'association de l'intonation au rythme, doit être employée dès le début. Ainsi l'individu musique se présentant comme masse, l'on va du composé au simple. Lorsque l'on a parcouru les phases de la tonalité et du rythme, toujours associés avec les variétés qui spécialisent et constituent chacun de leurs caractères, l'on arrive d'abord nécessairement par les tableaux à la décomposition des choses simples, c'est-à-dire aux éléments et ensuite, par le rapport des exemples aux règles ; au moyen de ces tableaux comme point de repère, l'on acquiert la connaissance des généralités dont l'ensemble s'appelle théorie ou grammaire.

De là deux catégories qui, bien que distinctes pour le point de départ, doivent concourir au même but. Le résultat qui est obtenu par cette marche est la science éclairée par la pratique et réciproquement la pratique guidée par la science.

(1) Dans toute recherche, il faut distinguer trois choses : les idées déterminées ou les faits connus, le terme auquel on veut arriver et la chaîne des rapports ou des analogies qui remplissent l'intervalle et lient l'un à l'autre.

(*Métaphysique des études.*)

La méthode se divisera donc :

EN

- **1° Pratique.** SOLMISATION ET CHANT par l'appellation syllabique et rythmée de toutes les phases de la tonalité.
  - 1° Par l'intonation considérée dans la succession et la promiscuité de ses intervalles, dans la variété des tons de ses deux modes et enfin dans les accidents divers de ses modulations.
  - 2° Par le rythme subordonné à toutes les divisions et subdivisions de la mesure dans les deux ordres binaire et ternaire.

LIÉE A LA . . . .

- **2° Théorie.**
  - 1° DÉMONSTRATION.
    - 1° Par les tableaux comme chaîne de rapport.
    - 2° Par les classifications résultant du rapport des exercices aux tableaux.
  - 2° EXPLICATION.
    - 1° Ou grammaire des faits pratiques de la solmisation et des classifications par les tableaux.
    - 2° De la didactique, c'est-à-dire de la manière d'étudier et d'enseigner.
    - 3° De la théorie du goût et de l'art du chant.

En résumé, elle se distingue : 1° par rapport à l'intonation, comme nous l'établirons plus loin, à l'aide de combinaisons syllabiques, de toutes les associations possibles des consonnes et des voyelles articulées d'une seule émission de voix avec toutes les variétés tonales dont elles sont à la fois, sous la

dépendance de la notation usuelle, la représentation écrite et la dénomination vocale. C'est ce qui forme un système entier de solmisation, mais qui ne sera pas obligé, les tableaux étant redigés de manière à pouvoir au besoin le remplacer.

2. Par rapport à la mesure, comme nous venons de le voir, à l'aide d'une classification nouvelle et progressive de toutes les combinaisons rythmiques sur une série d'exercices d'intonations, tissus uniquement d'intervalles conjoints.

3. Par rapport à l'art du chant et au sentiment du goût, en associant, dès le commencement, les principes de cet art qui a pour but de façonner la voix, comme organe producteur d'un son agréable, aux principes qui se bornent exclusivement à renfermer l'instrument dans les limites exactes de la justesse et de la mesure.

Ses avantages sont, qu'ayant été combinée dans toutes ses parties pour faire vaincre par la solmisation elle-même les difficultés inhérentes au mécanisme de la musique et de la notation usuelle qui le calque, elle dispense les commencements de toutes ces explications préalables d'une théorie obscure dont l'entrée des méthodes ordinaires est encombrée, et elle présente la solution complète du problème de rendre la pratique théorie elle-même.

TITRE II.

Une science se réduit à une langue bien faite.
(*Condillac.*)

De la musique considérée comme langue. Des réformes dont elle serait susceptible comme telle. Des améliorations dont les préjugés et la force de l'usage rendent seuls la proposition admissible.

CHAPITRE 1er

Défauts de la notation usuelle comme écriture d'une langue; des tentatives de réforme auxquelles ces vices ont donné lieu à tant de reprises différentes. Causes de l'inopportunité des propositions de ce genre. Changement de solmisation proposé comme le seul moyen de sortir de l'état funeste de stagnation où reste la vulgarisation de l'art, en rétablissant l'analogie de l'écriture musicale avec sa signification, sans déroger en rien à l'intégrité de la notation usuelle.

13. Pour assurer les pas des élèves à travers le labyrinthe des clés de la notation usuelle sur les lignes desquelles viennent s'enchevêtrer les accidents de la tonalité, comme pour ajouter aux complications de son mécanisme, suffirait-

il de les y avoir disposés par une classification (1) plus logique d'exercices harmoniques, progressionnels pour la mesure, mais conjoints pour l'intonation, exercant dès le début l'oreille et la voix, simutanément sous les trois points du degré, de l'harmonie et de la durée du son, tout aussi facilement que s'il s'agissait de la pratique successive de ces trois points, comme ailleurs.

Non, assurément. Il y aurait progrès, sans doute, mais la méthode serait incomplète, cela serait loin de suffire. Il reste encore une difficulté à surmonter pour faire atteindre l'enseignement musical simultané aux perfectionnements que son état actuel réclame.

Cette difficulté regarde les diverses combinaisons de la tonalité musicale. Au sentiment exquis de la mesure, un bon musicien exécutant doit joindre l'appréciation exacte des nuances les plus délicates de l'intonation et une justesse de perception auditive telle, qu'elle ne soit jamais déconcertée à travers les phases les plus compliquées des mouvements divers de la tonalité. L'expérience nous a démontré l'infaillibilité de nos procédés pour inculquer le sentiment de la mesure. Voyons ce qui manque aux méthodes ordinaires relativement à l'étude de la tonalité musicale, et mettons le lecteur à même de juger si nous avons été aussi heureux dans la découverte et le choix de nos procédés pour inculquer aux élèves la connaissance exacte et la pratique aisée des lois du cette tonalité.

(1) Une bonne classification des études est le grand problème que se sont proposé tous ceux qui se sont occupés de la réforme de l'enseignement. Il est aisé d'en marquer la solution, si l'on ne choisit pas précisément les seules données qui peuvent y conduire.

(*Métaphysique des études, id.*)

Pour mieux faire apprécier les lacunes que la constitution de la notation usuelle a fait éprouver à l'enseignement musical, sous ce dernier rapport, jettons un coup-d'œil rétrospectif sur les conditions grammaticales de cette constitution, sur ce qui aurait dû être fait, et de là, appuyé sur les lois de l'analogie, tâchons de découvrir ce qu'il est encore possible de faire dans l'état actuel des choses.

« Si les signes d'une langue, dit La Romignière, manquent de simplicité, il faut des efforts de mémoire pour retenir de longues phrases : s'ils manquent d'analogie, il faudra des efforts d'attention pour empêcher des idées mal déterminées de nous échapper. » La langue de la musique, autrefois si embrouillée, si compliquée du temps des Grecs, n'était telle que par le manque d'analogie et de simplicité à la fois.

14. Aujourd'hui cette langue possède tout le degré de simplicité désirable sous le rapport de la désignation des sons par les syllabes *ut, re, mi, fa, sol, la, si,* se reproduisant dans les mêmes degrés par octaves. Aussi, depuis lors, la musique, comme art, sous le rapport de la composition et de l'exécution, a-t-elle fait tous les progrès dont l'expérience de plusieurs siècles l'a rendue susceptible ; mais comme langue populaire, comme méthode, elle est restée en quelque sorte à l'état stationnaire et en arrière de toutes les autres connaissances entrées dans le domaine de l'éducation publique. La chanson et tout ce qui s'y rapporte est bien devenue populaire, mais la langue particulière qui exprime les rapports d'analogie entre ce que la routine exécute de mémoire et ce que l'analyse soumet au raisonnement reste toujours peu cultivée. Les civilisés qui chantent de routine, ou à peu près, sont, il faut le dire, par rapport à la langue musicale qu'ils chantent, ce que les sauvages sont à leur langue maternelle qu'ils parlent. Les

uns et les autres battent l'air de leurs lèvres sans se rendre compte des procédés analytiques et raisonnés de l'écriture qui calque le produit si fugitif de la parole ou du chant d'une trace ineffaçable. Et cependant c'est par l'écriture que la pensée prend un corps, se nourrit comme d'une substance dont elle compose le thème de ses opérations, de ses découvertes. Si la langue, bornée d'abord aux éléments du besoin qui lui a donné naissance, est devenue, par les conquêtes successives du génie, le plus bel ornement de l'intelligence humaine et sa gloire la plus pure, c'est à une écriture rationnelle qu'on le doit. Aussi y a-t-il cette différence entre la langue littéraire et la langue musicale que la première, mieux servie par l'alphabet qui la calque, en s'élevant par une littérature riche et variée au premier des beaux arts, est devenue en même temps populaire et générale, tandis que la seconde, avec un alphabet complet, mais difficultueux, et un tracé irrationnel, en atteignant dans les beaux arts une place aussi distinguée que la littérature, est néanmoins toujours restée stationnaire, impopulaire même dans son écriture et la lecture qui en est la conséquence.

15. L'idée qui fait regarder l'Allemagne comme plongée dans une atmosphère d'harmonie est un préjugé. La musique, pour être plus généralement cultivée individuellement dans ce pays qu'ailleurs, et malgré tous les encouragements qu'elle y reçoit, n'y est pas plus populaire (1) dans le sens strict du mot.

(1) En effet, dit M. Fétis dans la *Revue de musique classique, populaire et religieuse*, page 288, 2e année, « l'on a tort de penser que les psaumes et cantiques se chantent en harmonie dans les temples du culte réformé en Allemagne. Ces chants sont exécutés à l'unisson et à l'octave par le peuple

Il est convenu aujourd'hui, dit le spirituel auteur de la *Physiologie du musicien*, que Paris est la ville la plus musicale de l'univers ; c'est plutôt encore la manie que le goût de la musique qui règne dans cette capitale. La musique est encore la plupart du temps dans cette capitale une affaire de mode, de prétention, de vanité ou de calcul. Le goût, le sentiment vrai et la science approfondie de la musique sont choses encore fort peu répandus dans notre belle France. Ce qui est populaire, jusqu'à ce moment, c'est la marche militaire, la contredanse, le galop. Toute mélodie qui n'est pas livrée à ce rythme commun et sautillant, demeure lettre close pour la foule. Les quadrilles Musard ont créé, dit-on, de nombreux musiciens. Oui, comme les recueils à deux sous créent des lecteurs.

Examinez, dans une de nos salles de concert, ce qu'on appelle *l'élite du monde musical*. Quel air de distraction, d'impassibilité ou d'ennui sur toutes ces têtes luisantes et pommadées ! Comme au soin d'attifer incessamment sa chevelure et sa toilette, aux regards et aux lorgnons convergeant exclusivement sur les diverses parties de l'assemblée, il est aisé de se convaincre que la préoccupation principale de ces prétendus *dilettante* des deux sexes est de se faire voir et d'être vus !

soutenu par l'orgue........ Partout, en Allemagne, j'ai entendu le chant à l'unisson et à l'octave accompagné par l'orgue dans certaines localités ; et pour certains chants, trois trombonnes placés à la tribune de l'orgue font entendre l'harmonie du choral, mais jamais le chant n'est exécuté en harmonie par les voix. Les intéressantes collections de Bach, de Kühnau, de Müller et de cent autres n'ont jamais servi qu'aux organistes. Tant d'efforts pour initier les populations au chant en harmonie dans les temples ont été sans résultat, et n'ont produit que des exécutions partielles dans les écoles ou dans des chapelles princières. »

Aussi la musique que l'on sert à cette élite est-elle bien digne d'elle. Ecoutons à ce sujet la *France musicale* :

« Savez-vous ce que c'est que la musique de Paris? ce sont les contredanses qui s'exécutent dans les douze arrondissements, depuis la loge du portier jusqu'aux mansardes ; ce sont les pots-pourris qui figurent dans les fêtes de famille ; ce sont les immenses *macaroni* d'Aria, de cavatines et de duos les plus filandreux qu'ait produits la nouvelle école italienne, livrés à des musiciens qui portent des moustaches et des lorgnons ; ce sont des *fantaisies brillantes* exécutées par des pianistes qui ne sont pas capables de jouer la première étude de Cromer ; ce sont des romances avec accompagnement de cornet à piston, etc. »

16. Non, nulle part encore la musique n'est populaire. Quand il y a pour une chose raison de ne pas être, elle n'est pas dans un endroit plutôt que dans un autre.

Ce ne sont point les institutions cependant qui ont manqué à la musique. L'église surtout, berceau et patronne des beaux arts, originairement consacrés à l'éclat de son culte, n'a pas manqué d'acueillir la musique dans son sein. Elle se l'est approprié d'une manière plus étroite encore que les autres branches des beaux arts, en associant le chant aux paroles de ses prières, en l'identifiant en quelque sorte à sa liturgie. Malgré tout cela, pour l'écriture et la lecture connue aujourd'hui de tout homme qui participe aux bienfaits de la civilisation, la langue de la parole a laissé bien loin derrière elle la langue du chant. Placées toutes deux dans les mêmes conditions de progrès par leur union intime dans le moyen-âge, où tout était en apprentissage, il a suffi de la différence de leur constitution graphique pour que l'écriture et la lecture de la parole fît un pas immense sur l'écriture et la lecture du chant,

pour que les signes graphiques de la parole devinssent peu à peu généralement connus chez les peuples civilisés, par tout ce qui ouvre un livre, tandis que les signes graphiques du chant, bien qu'ils aient été enseignés dans le moyen-âge avec le même soin que les autres signes dans les écoles pour recevoir leur application au lutrin, ont fini par perdre le terrain et la belle place qui leur était donnés dans l'instruction primaire, fondée autrefois en vue du culte ecclésiastique, et n'être plus que le partage de quelques rares initiés. Ce fait comparatif est frappant et s'explique parfaitement. Ce n'est donc pas dans les institutions telles qu'elles existent qu'il faudrait chercher le progrès populaire de la musique ; c'est un autre ordre d'idées qu'il faut adopter. Il faudrait sortir de ce même cercle battu pendant des siècles où se meut la routine en fait d'enseignement de *la lecture* musicale.

17. La différence de constitution qui existe entre l'écriture des langues littéraires et l'écriture de la langue musicale suffit pour expliquer la différence de leur destinée actuelle. En effet, que l'on suppose l'écriture de ces langues littéraires composée d'éléments hiéroglyphiques, comme l'était autrefois l'écriture de la langue des Egyptiens, des Chinois, comme l'est encore aujourd'hui l'écriture de la langue musicale, au lieu d'éléments alphabétiques, l'on aurait beau créer des écoles primaires, jamais la connaissance de la lecture qui, chez les nations civilisées, est la clé du savoir, n'eût été générale et répandue comme elle l'est aujourd'hui. La lecture ne serait plus l'instrument de la science, ce serait la science elle-même, et celui-là, comme en Chine, serait le plus savant qui saurait le mieux lire. Aussi, combien de musiciens en restent seulement à la lecture ! et avec cela se targuent néanmoins d'une grande importance.

Que l'on ne soit plus étonné alors de voir la musique élevée au plus haut degré comme art par la science, le talent des compositeurs et des virtuoses, et restée à l'état presque stationnaire comme langue par la rareté, la très faible minorité des lecteurs musiciens perdus en quelque sorte dans la foule des lecteurs littéraires ! Les efforts prodigieux d'attention auxquels il faut se livrer pour mettre la langue de la solmisation en rapport avec ce que la voix ou l'instrument exécute, la difficulté ou plutôt l'impossibilité pour la mémoire de trouver des signes d'analogie susceptibles de la remettre continuellement sur la voie fugitive et incertaine de ses opérations, telles sont, indépendamment d'une écriture irrationnelle, les causes du discrédit dans lequel est tombé l'étude de la musique, parmi ceux qui ont voulu se borner à ne connaître que la lecture, sans avoir eu le dessein d'approfondir les finesses de l'exécution qui fait les virtuoses, ni de pénétrer dans les secrets de la combinaison des sons qui fait les compositeurs. Beaucoup ont abandonné la culture de la musique, rebutés par ces difficultés sommaires qui ont lassé leur patience, pensant avec raison qu'une étude plus obstinée prendrait chez eux la place de travaux plus utiles dont la musique ne devrait être que le délassement et un modeste accessoire.

18. Est-ce sur la notation elle-même ou seulement sur la solmisation que doivent se porter les réformes que réclame l'enseignement ? Il est certain que si la notation usuelle, au lieu d'être un composé de superfétations successives que les exigences du progrès de la composition musicale ont fait apporter aux quatre lignes et aux trois valeurs, longue, brève et semi-brève de la notation bien simple du plain-chant, avait été soumise, comme l'écriture des langues, au principe de

l'unité de signe pour l'unité d'éléments, caractère du mode alphabétique, elle serait, comme l'écriture alphabétique des langues européennes, sinon parfaite pour la rectitude logique et géométrique du tracé, du moins irréprochable sous le point de vue de l'application linguistique ; et c'est l'essentiel. Les complications successives dont les progrès de la science musicale ont affublé les quatre lignes et les notes carrées du plain-chant, premier type de la notation usuelle, sont telles, qu'à toutes les époques et aujourd'hui encore l'on voit des amateurs, croyant reconnaître que les principales difficultés de l'enseignement musical viennent de la notation, proposer, sans être déconcertés de la disconvenue de leurs devanciers, des systèmes de notation plus ou moins ingénieux dont personne n'a souci et dont aucun musicien ne prendra la peine de discuter devant l'opinion le mérite relatif, à moins que ce ne soit pour en rendre un compte faux et tronqué (1) ou pour donner gain de cause à une thèse dont la solution (2) est éta-

(1) Voyez *Tableau comparé des notations musicales*, par.... à Turin, où notre *Sténographie musicale* est défigurée et tronquée à plaisir.

(2) Dans le programme des prix mis au concours ouvert jusqu'en juillet 1847 pour la classe des beaux-arts de l'académie royale de Belgique, la 4e question est ainsi conçue : « Faire l'exposé des principes de chacun des systèmes de notation musicale qui peuvent être ramenés à trois types principaux, savoir : les chiffres, les lettres de l'alphabet et les combinaisons des signes arbitraires ou sténographiques.

« Examiner : 1° Si ces systèmes sont conçus de manière à pouvoir représenter par leurs signes toute combinaison quelconque de la musique, sans laisser de doute par l'aspect de leur ensemble, ou s'ils ne sont applicables qu'à certains cas et dans certaines limites ; « démontrer l'une ou l'autre hypothèse par des exemples ; « déduire *à priori* les conséquences inévitables de la substitution d'un système quelconque de notation à celui qui est en usage, abstraction faite du mérite du système. »

Il est évident par cette dernière phrase que le prix n'est pas établi en

blie à l'avance. Toute proposition de ce genre est condamnée à l'avance par le fait même de ses prétentions. Aussi la musique est-elle laissée à la destinée que les essais du moyen-âge lui ont faite par sa notation. Cet état de chose, si préjudiciable à l'enseignement de la musique, durera tant que l'on ne voudra jamais se persuader qu'elle est une langue, mais aujourd'hui encore une langue secrète, langue d'initiés, à cause de son écriture hiéroglyphique, au lieu d'être avec une écriture alphabétique, analogue aux autres idiomes, une langue populaire connue de tous, qui serait au cœur et aux sentiments affectueux de l'ame (1) ce que la langue littéraire est à la raison et aux besoins de la société.

19. Pourquoi ne pas s'entendre à cet égard, dira un optimiste désintéressé, et pourquoi, en convenant avec franchise des besoins que le progrès réclame, ne soumettrait-on pas à l'enquête de l'expérience et des faits les moyens les plus propres à favoriser ce progrès.

» Les hommes en général, dit Montandon, n'ont pas assez d'indépendance dans l'esprit pour s'élever contre la coutume générale, ni assez de générosité dans les idées pour vouloir

faveur de celui qui fera un travail consciencieux et logique sur les notations mises en parallèle, mais au contraire de celui qui, pénétrant le mieux les dispositions de ses juges par la manière entachée de partialité aveugle avec laquelle ils détruisent au moyen de leur dernière question tout l'effet des premières, saura le mieux flatter leurs préjugés et démontrer l'impossibilité d'un changement de notation, par tous les malheurs qui en résulteraient. Heureux encore la vérité et la raison si dans cet auto-da-fé de toutes les notations passées et présentes, il n'aura pas fallu en tronquer quelques unes ou ne les présenter que sur une seule de leurs faces, pour rendre la thèse plus soutenable.

(1) La musique est la parole de l'ame sensible, comme la parole est le langage de l'ame intellectuelle. (DE MONTLOSIER).

épargner à d'autres les difficultés qu'ils ont éprouvées sur le chemin de la science. Il y a un grand nombre d'hommes pour qui cette phrase peu raisonnable répondrait à tout argument : « Nous avons bien appris sans les moyens qu'on nous propose : nous convenons que si nous avions appris à lire en caractères hiéroglyphiques, qui, comme ceux des Chinois, présentent aux yeux autant de signes différents qu'il y a de mots à exprimer, nous ne serions pas fort savants. Nous saurions lire pourtant, nous pourrions nous reposer satisfaits de notre science acquise, et il n'en serait pas moins vrai que l'application nécessaire pour arriver à ce résultat nous aurait donné le droit d'être compté, comme on l'est en Chine dès qu'on sait lire, dans la classe bien peu nombreuse des hommes qu'on appelle lettrés. Notre écriture alphabétique, réduisant à un petit nombre la nomenclature des signes écrits de la langue, n'aurait pas encore été un bienfait. »

» Il est évident encore que si nous n'avions pour seul système de numération que les caractères qu'on appelle chiffres romains, nous aurions pu nous familiariser à force de soins avec des procédés applicables aux quatre règles de l'arithmétique et aux calculs qui en dépendent. Mais en comparaison des difficultés que nous y trouverions certainement, la simple et admirable régularité des calculs dans le système de notre numération décimale nous paraît un trésor. Enfin, il faut reconnaître que des principes généraux ou des formules sur les combinaisons diverses auxquelles se prêtent les nombres, quels qu'ils soient, peuvent bien être établis par des efforts de méditation appuyés de beaucoup d'essais et d'expériences sur les signes particuliers de l'arithmétique : mais la merveilleuse facilité que donnent pour y parvenir les signes de l'algèbre est un prodige en comparaison. Dans l'état actuel de

l'art musical, la première difficulté de l'enseignement doit être attribuée à la complication des signes sous lesquels la musique se présente à nos yeux et à l'esprit. Si les signes sont imparfaits, multipliés, confus, les difficultés de l'étude peuvent devenir immenses, tandis que cette étude, d'ailleurs très-simple en elle-même, serait facile à saisir sous des signes moins composés et bien choisis. Quiconque a réfléchi sur l'importance des signes (et l'influence qu'ils ont sur nos idées) ne contestera pas ce principe. L'application seulement peut être plus ou moins avantageuse. Or, qu'il y ait complication confuse dans les signes de la notation usuelle, qui représentent les idées essentielles de la musique, c'est ce qu'il est facile de prouver, etc, etc. (Extrait du journal *le Libre Examen*, n° 9. 7 mai 1835.) »

20. Si la prévention n'avait pas donné force de chose jugée aux fins de non recevoir par lesquelles l'on s'est plu jusqu'ici à rejeter toute proposition tendant à réformer la notation musicale, l'on pourrait peut-être, sans être pour cela obligé à rien détruire, comme tous les musiciens s'obstinent à le dire, arriver à trouver dans les perfectionnements dont les signes de la science du calcul ont été l'objet par le passage successif et même l'emploi alternatif, selon les cas, des chiffres romains aux chiffres arabes et de ceux-ci aux signes algébriques, le même rapport d'analogie que l'on pourrait établir pour le perfectionnement de l'enseignement musical, entre la notation par lignes, la notation alphabétique, résultant d'un nouveau système de solmisation telle que nous le proposons ici à la fin de ce mémoire, et la notation par les chiffres sténographiques ou sténographie musicale, telle qu'elle a été exposée dans les précédents Mémoires de la Société.

Et que l'on ne vienne pas dire que cette induction analo-

gique, tirée de la science du calcul, serait aussi inadmissible pour l'art de la musique qu'elle l'est pour les langues littéraires. Car si plus haut nous avons établi sous certains rapports une certaine identité entre la langue musicale et les langues littéraires, cette identité disparaît ici sous le rapport d'applications et de conditions différentes. En effet, les langues, dans leurs écritures et leur constitution grammaticale, bien que partant de principes généraux qui les rendent toutes solidaires, se distinguent toutes néanmoins par des combinaisons purement arbitraires. La nécessité a fait une loi aux divers peuples d'adopter conventionnellement ces combinaisons formées en dehors de la volonté et de la raison d'un chacun (1). Cette même nécessité leur impose la loi de ne pas changer conventionnellement ce qui n'est pas le résultat du concours de leurs volontés (2). C'est pourquoi les langues viennent de

(1) « Tout ce qui concerne le matériel des mots, dit le grammairien Estarac, est purement arbitraire, puisqu'une nation entière n'a pu s'assembler pour délibérer là-dessus et pour adopter, d'un commun accord, telles lettres plutôt que telles autres, ni pour convenir de tout ce qui est relatif à cet objet (autant par la difficulté de s'assembler, que parce que pour délibérer, il aurait fallu avoir préalablement une langue toute formée). Sans cette adoption, sans ce consentement tacite, les individus d'une même famille ne seraient jamais d'accord sur le matériel des mots, et par conséquent ne parleraient jamais le même langage. »

(2) Les langues ne sont pas l'émanation du concours libre et spontané des intelligences; « C'est, dit le philosophe moderne précité, une nécessité toute puissante, un ordre d'en haut, qui fait l'instruction d'un homme par les langues, c'est pourquoi la première instruction n'est pas libre; l'enfant apprend sa langue parce qu'il est né pour l'apprendre, et le genre humain l'instruit parce qu'il est né pour l'instruire, pour l'attirer à soi. Il entend *nécessairement* le genre humain qui bourdonne *nécessairement* autour de lui. »

» Les hommes, ces êtres intelligents et libres, quand il s'agit de la moralité de leurs actions individuelles, les hommes ne sont pas libres de refuser

Dieu et ne sont pas le fait des hommes. Comme langues, elles ne sont ni des arts ni des sciences, puisque ces dernières, bien loin d'être arbitraires, ne sont que le résultat du calcul et de l'observation.

Pour la musique, dont la *constitution* est *l'unique produit* du calcul et de l'observation, et qui pour cela participe de l'art et de la science, ce que l'on a fait conventionnellement pour ses progrès démontre et autorise ce que l'on pourrait encore faire conventionnellement pour le même objet. En effet, à la différence des langues maternelles des peuples, qui sont langues *générales*, les sciences et les arts sont formés de langues *particulières* ou de nomenclatures dont les expressions ou les signes graphiques ont été avec bonheur changés, modifiés ou augmentés au gré d'une partie des savants et des artistes qui les cultivaient, et malgré les criailleries de retardataires toujours partout et en tout ennemis nés du progrès. Lorsqu'une portion suffisante d'amateurs adhèrent conventionnellement à une nouveauté, au point de lui faire tirer son principe de vie dans la force intelligente et raisonnée de l'association, le changement, s'insinuant peu à peu dans les masses, grandit et finit, en vertu des droits immuables de la raison, par devenir loi générale à l'autorité de laquelle défère tôt ou tard toute intelligence. Tel fut l'effet de l'adoption des nomenclatures scientifiques des chiffres arabes, des signes algébriques qui, substitués insensiblement aux anciens

leur concours dans l'atelier de la nature, pas plus que les feuilles d'un chêne ne peuvent cesser de décomposer l'atmosphère pour son usage. Un individu peut faire et gagner le pari de ne point parler aux enfants ; le genre humain a été chargé de leur parler, et il n'est pas en son pouvoir de manquer à cette destination. » (*Philosophie panécastique.*)

modes, donnèrent un nouvel essor aux sciences physiques et mathématiques. Tel fut l'effet même des divers changements apportés dans la musique, et qui l'ont fait participer aux autres genres de progrès. Tel pourrait être dans l'avenir l'effet d'une notation musicale faite exprès pour agrandir le domaine de la musique dans une spécialité toute populaire, pour laquelle la notation usuelle actuelle a été et sera toujours insuffisante, comme les chiffres romains l'ont toujours été pour le développement et la vulgarisation de l'arithmétique, jusqu'à l'invention et l'adoption des chiffres arabes, et progressivement par enchaînement jusqu'à toute l'extension possible des mathématiques, par la découverte et l'adoption des signes algébriques. Ce que l'analogie a fait faire à l'esprit philosophique des penseurs pour les sciences, pourquoi la même analogie ne le demanderait-elle pas aux beaux arts? Est-ce que de nos jours le talent de plaire aurait fait divorce avec la faculté de penser? Ou bien serait-ce que les penseurs, dédaignant avec le culte des beaux arts le talent de plaire, regarderaient comme une futilité indigne de leur haut caractère, d'élever le progrès des arts au niveau des progrès de la science ?

21. Il est tellement évident qu'une des principales difficultés de la musique viennent de la notation, c'est que, de l'aveu de tous les praticiens, ne devient pas qui veut bon lecteur. Il faut de toute nécessité, pour acquérir ce mérite essentiel, mais bien secondaire dans l'étude des langues, avoir commencé l'étude de la lecture musicale au moment où les organes de la mémoire ont leur plus grande souplesse ; ce qui n'a lieu que dans la tendre enfance. Or, le bon musicien, tout entier aux jouissances de l'art qu'il cultive, ne voudra jamais avouer la réalité d'une difficulté qu'il ne comprend pas : l'enfance

est si oublieuse de sa nature! Comme au voyageur arrivé au port, peu lui importe les fatigues d'une longue et pénible traversée; il est arrivé, il jouit, il savoure avec délices le bonheur de converser avec des amis, de parler, d'entendre cette langue de son enfance qui lui est si familière. Que l'on ne vienne donc pas, avec les objections d'une froide philosophie, les dissections et les commentaires d'une sèche analyse, troubler les douces émotions qui font palpiter toutes ses facultés d'un joyeux délire ; que la philantropie aille porter ailleurs le zèle ardent de ses réformes; ce n'est pas à elle qu'il appartient de venir ainsi jeter le cauchemar au milieu du plaisir.

Le public non musicien, d'un autre côté, échappe à la fatigue de penser sur ce sujet par la position d'incompétence derrière laquelle il sait retrancher son indifférence, et renvoie tout naturellement l'examen de la chose aux musiciens ; en sorte que la question, ainsi ballottée entre le dédain des uns et la partialité des autres, ne trouvera pas de si tôt une solution irréfragable.

22. Pour nous en convaincre, écoutons deux des organes les plus accrédités de l'opinion des musiciens, de ces hommes en un mot du plus haut talent qui font loi (1) dans la matière

(1) C'est-à-dire, dans la matière objet de leurs études, de leur génie, de leur compétence. Les deux citations suivantes vont nous prouver qu'il n'est point d'hommes qui ne divague sur une science qu'il n'a pas étudiée, et que MM. Fétis et Castil Blaze, ignorant complètement les expériences à l'aide desquelles l'on peut juger et apprécier la constitution et les combinaisons graphiques d'une langue, sous le rapport du tracé géométrique et de la simplification méthodique qui en résulte, n'éclaircissent nullement la question en parlant de la notation musicale. Nous sommes des premiers à admirer le talent, le génie qui resplendissent dans les immortels écrits de ces Messieurs, nous reconnaissons, autant que la faiblesse de nos vues peut le permettre, toute la supériorité de M. Fétis, entre autres, dans diverses parties de la science et de

qu'ils traitent, MM. Castil Blaze et Fétis, tous deux créateurs même de la presse musicale.

A la fin de l'article *expression* de l'ouvrage intitulé : *la Musique mise à la portée de tout le monde,* M. Fétis s'exprime ainsi :

« Effrayés de la multiplicité des signes de la notation musicale, des hommes de mérite, qui n'étaient d'ailleurs que de médiocres musiciens, ont essayé de faire adopter d'autres systèmes en apparence plus simples et qui se composaient de chiffres ou de signes arbitraires; mais outre que de pareils changements ne sont pas plus admissibles que ne le serait celui de l'alphabet d'une langue pour le peuple qui la parle, puisqu'ils auraient l'inconvénient très grave de replacer tous ceux qui savent la musique dans un état d'ignorance complète, et d'anéantir tout ce qui existe de monuments de l'art, il est un autre motif qui fera toujours rejeter les systèmes qu'on proposera pour la réforme de la notation, si simples qu'ils soient : c'est que les signes de ces systèmes ne sont pas sensibles à

l'art musical, nous sentons même qu'aux yeux des gens dont toute la logique s'abaisse devant l'autorité d'un grand nom, il paraîtra bien audacieux, sinon ridicule, de voir un pygmée s'attaquer à des colosses pour les commenter et les contredire. Mais n'importe, les intérêts de la vérité, du droit et de la raison des faits sont trop précieux pour les sacrifier ainsi à de vaines considérations de subordination scientifique. L'erreur est d'autant plus nuisible et doit être démasquée avec d'autant plus de soin et de courage qu'elle se cache sous le voile de l'autorité. Nous dirons donc la vérité qui parle par les faits, n'importe contre quelqu'autorité que ce soit, parce que nul ne possède l'intuition immédiate dans l'ordre des vérités intellectuelles. La science humaine est toujours courte par quelqu'endroit. Presque toutes ses qualités, l'homme ne les possède qu'à titre onéreux et par des sacrifices. Ce qu'il a sur un point lui manque sur un autre. Sa supériorité sur une partie le constitue inférieur sur une autre, et, comme dit *Bossuet* : Dieu, pour lui rappeler qu'il a été créé, a voulu inscrire sur son front le cachet de son néant.

l'œil, comme ceux qui viennent d'être exposés, et que, conséquemment, ils ne faciliteront pas la lecture rapide de la musique, comme le fait le système de notation en usage aujourd'hui. On reproche aux différentes parties de ce système de manquer d'analogie; c'est une erreur: tous les éléments me semblent liés entre eux de manière qu'on ne puisse en supprimer quelqu'un sans détruire l'ensemble. La multiplicité des clés, contre laquelle se sont élevées quelques personnes peu musiciennes, loin d'être un embarras, a des avantages incontestables dans certains cas. Dans l'origine de la musique moderne, c'est-à-dire, vers les dixième et onzième siècle, on a pu essayer de divers systèmes de notation et se livrer à l'examen des avantages et des inconvénients de chacun; plus tard, au dix-septième siècle, on a pu renoncer à l'échafaudage ridicule de certaines proportions qui hérissaient la lecture de la musique de difficultés presqu'insurmontables, sans aucune utilité réelle pour l'art; mais en son état actuel, la notation musicale forme un système complet et logique; rien ne saurait plus y être changé sans dommage. »

M. Castil Blaze préfère semer sur cet aride sujet les fleurs de la rhétorique, à défaut de bonnes raisons; il prend le ton de l'enthousiasme qui n'admet point de réplique et dispense de preuves. « Notre système de notation est le plus parfait qu'on puisse imaginer, dit-il, dans la *Revue de Paris*, page 82, t. 13........ Cet ensemble me ravit, m'enchante, c'est un tableau parlant qui dit avec une clarté parfaite, une élocution complète dans tous ses détails, tout ce qu'il faut, tout ce qu'il doit dire. C'est un chef-d'œuvre du génie de l'homme: il a fallu des siècles pour donner à cette peinture des sons la force de dessin, la variété de coloris qu'elle possède aujourd'hui...... Le cône Λ indique qu'il faut soutenir le son

pendant toute sa durée. Les points ronds ...... indiquent que la phrase musicale doit se traîner à terre comme la couleuvre sur le sable. Les points acérés ,,,,,, qu'elle doit marquer chacun de ses pas, comme les bondissantes sauterelles. » Page 85. « Plusieurs savants, et Jean-Jacques Rousseau lui-même, n'ont critiqué notre manière de noter que pour tenter de mettre en crédit de nouveaux systèmes plus absurdes (1) les uns que les autres. » Après cela il ne faut pas s'étonner que M. Castil Blaze appelle la notation la peinture des sons et non l'écriture des sons. C'est, en effet, le caractère de l'hiéroglyphe de peindre les choses, et celui des signes alphabétiques, de les écrire. Aussi, dans le système hiéroglyphique, un homme est représenté par le dessin d'un homme, etc. Aussi, par une conséquence toute naturelle, s'écrie-t-il plus loin, page 99, « l'intelligence de l'excellent musicien est une merveille, un prodige. .... Le bon lecteur a le don de prophétie, son oreille entend à demi-mot, elle entendra tout de

(1) Si les critiques dont toutes les malencontreuses tentatives de réforme de la notation usuelle ont été jusqu'ici l'objet de la part des musiciens s'étaient renfermées dans leurs attributions, en n'attaquant que celles qui seraient vulnérables, à la bonne heure ; mais pas du tout, dédaignant d'entrer par une discussion approfondie dans les entrailles du sujet, elles ont trouvé plus commode de prendre thèse de ce que le but avait été manqué, pour condamner le but lui-même, et par là, en proclamant la perfection idéale de la notation usuelle, pour défendre d'y toucher comme autrefois à l'Arche Sainte.

Ceux qui, depuis le père Souhaitty, Rousseau et compagnie, ont successivement proposé les sept premiers chiffres arabes pour la notation des sept notes de la musique, n'ont pas pesé les conditions géométriques qui doivent dominer le tracé rationnel d'une écriture. Pour sortir de l'arbitraire de la notation usuelle, ils sont rentrés dans un autre arbitraire, dont ils n'avaient pas auparavant calculé les conséquences. Aussi leurs notations n'ont jamais été que la reproduction incomplète de l'écriture musicale. Il leur fallait

même si ce demi-mot est absent, etc. » Telle est la critique la plus forte que l'on puisse faire, sans s'en douter, du système de notation actuelle par lignes. En effet, déchiffrer promptement, habilement le nom de la note perchée sur un ensemble de lignes embrassant trois à quatre portées et bien plus dans les instruments concordants, laquelle note varie encore sept fois de position par les clés, voilà assurément, dans l'état actuel de l'écriture et de la lecture musicale, un grand mérite dont personne, autre qu'un musicien, ne pourrait se faire une idée, à moins de se reporter en Chine où, comme nous l'avons vu plus haut, la connaissance de la simple lecture fait tout le mérite des lettrés de ce pays. Ne serait-ce pas faire une mauvaise plaisanterie à quelqu'un de louer son talent à déchiffrer facilement les syllabes et les mots de sa langue, comme s'il s'agissait d'un bambin des écoles?

C'est là à peu près tout ce qui résume la pensée des musiciens, dont les auteurs précités se sont constitués l'écho, en condamnant à tout jamais ce qui doit être pour approuver absolument et sans restriction ni réserve ce qui est. Portons au tribunal de la froide raison les décisions d'un jugement qui n'est pas sans appel. Nous avons laissé M. Castil Blaze aux conséquences de sa thèse, pesons à leur juste valeur le poids des arguments plus sérieux de M. Fétis.

(Effrayés...... etc.) Ici, de peur que le public non musicien, et c'est presque tout le monde, tant il est rare de savoir lire la notation et par là de connaître la musique, de peur

surcharger les chiffres d'une quantité d'accessoires, dont le nombre était insuffisant encore et dont la multiplicité causait la confusion que l'on reproche à la notation usuelle. Enfin, dans la notation par chiffres arabes, l'on peut dire que l'incohérence du principal, chargé de toutes ses superfétations, le dispute à l'incomplet de la signification.

que ce public, auquel M. Fétis dédie son traité d'explications musicales, avec ce gros bon sens départi à tous, et que l'on appelle pour cela commun, ne trouve, par sa propre expérience dans la difficulté de déchiffrer la musique, que la meilleure manière de mettre la musique à la portée de tous serait de la rendre plus lisible, M. Fétis prend une précaution oratoire; il montre que l'ignorance des hommes de mérite d'ailleurs qui critiquent la notation usuelle et proposent de nouveaux systèmes est telle, que leur effroi vient, non des vices graphiques des signes de la notation, mais de leur multiplicité. Tout comme si des sauvages, mis en mesure d'apprendre notre langue, effrayés des vingt-cinq lettres de notre alphabet, venaient gravement proposer d'en supprimer une demi-douzaine, pour avoir moins de mal à apprendre le reste. Comment ne pas se rendre à un pareil argument, si l'on ignore toutefois qu'il suffit du premier traité venu d'exécution musicale pour comprendre en quelques jours tout le mécanisme de la notation musicale et s'en faire une idée complète, et tout cela sans être en état de déchiffrer deux notes assez promptement pour les articuler avec mesure. Il ne faut pas être musicien pour connaître tous les signes de la langue musicale et les règles de leur application. Il en est de cela comme d'un instrument dont on peut fort bien étudier, connaître, apprécier la facture et le mécanisme, sans être en état d'en jouer; autrement, celui-là serait le meilleur organier qui serait le plus habile organiste, le meilleur luthier qui serait le plus parfait violoniste. . . . . .

(En apparence plus simple.....) Il faudrait être bien insensé pour vouloir, comme meilleur système de notation, autre chose que la simplicité du tracé graphique et le rapport le plus exactement visuel du signifié au signifiant. En

fait de signes écrits, l'on ne saurait escamoter la réalité sous le déguisement de l'apparence, car c'est toujours la question du plus court chemin, d'un point à un autre, qu'il faut poser comme fait à vérifier. Hors de là, l'on n'étaie ses raisonnements que sur les assertions gratuites d'hypothèses sans fondement.

(Mais outre que de pareils changements.....) Puisque vous concluez, Messieurs les musiciens, de l'écriture alphabétique des langues à la notation musicale, que ne rendez-vous alors cette dernière alphabétique elle-même? Autrement, votre conclusion tourne contre vous-même. Le progrès des langues par l'écriture et la lecture n'a été effectué que par la substitution du mode alphabétique au mode hiéroglyphique, trop compliqué; donc les signes graphiques de la langue musicale, pour le progrès de son exécution et de sa vulgarisation par l'écriture et la lecture, doivent subir les mêmes transformations que les signes des langues littéraires. Voyez à ce sujet, pages 44, 80, et note de la page 54 de l'extrait des derniers Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, note 3 de la page 54 de la *Musique rendue populaire par la sténographie*, et *Dialogue entre deux musiciens*, dont l'un démontre à l'autre les inconvénients de la notation usuelle et les avantages de la sténographie musicale, par V. Lombard, professeur de musique à Roanne. Maintenant, les éditeurs de musique ne réimpriment plus les anciennes partitions vocales à toutes clés des anciens maîtres qu'avec les seules clés de *sol* et de *fa*, attendu que la majorité des musiciens, ne sachant plus lire que celles-ci, les réimpressions resteraient sans débit ni écoulement. Nous ne voyons pas que ces changements de clés, qui sont de véritables changements de notation, puisque celui qui sait lire une clé n'en sait pas pour

cela mieux lire une autre, replacent par exemple un ténor ou un soprano d'aujourd'hui, qui ne sauraient lire qu'en clé de *sol*, dans un état d'ignorance moins complète à l'égard de ceux qui savent toutes les clés, que ceux qui sauraient lire la musique sur une notation sténographique; puisque les premiers comme les derniers, pouvant exécuter également bien la musique, n'apprennent que les clés qui leur plaisent, et font la loi aux éditeurs, bien loin de la recevoir des compositeurs. Cela ne fait pas davantage brûler ou anéantir les bibliothèques musicales composées d'ouvrages notés avec des clés aujourd'hui inusitées. Nous sommes loin alors de penser qu'une nouvelle notation rationnelle, qui serait adjointe comme une huitième clé aux sept clés déjà existantes de la notation usuelle, produisît les renversements et les troubles que M. Fétis appréhende. Et les produiraient-ils! serait-ce un si grand malheur, puisque cela signalerait le triomphe d'une immense majorité sur une très faible minorité, puisqu'une seule et huitième clé, ouvrant les portes à grands battants du temple de l'harmonie à toute l'humanité devenue *dilettante*, opèrerait un résultat que les sept clés bardées de leur armature gothique n'ont encore pu obtenir depuis des siècles que pour une fraction de quelques millionnièmes de cette humanité. Est-ce cela que vous craindriez, contempteurs égoïstes des hommes de cœur qui appelent tout progrès utile de leurs vœux les plus ardents? S'il y a eu jusqu'ici tant de chercheurs de notations, n'était-ce pas le sentiment impérieux d'un besoin réclamé dans les masses qui les suscitait. Cherche-t-on le pain que l'on tient à la main? Propose-t-on de nouveaux signes pour les langues de la parole? S'il en est tout autrement de la langue du chant, pourquoi, au lieu d'encouragements qui feraient jaillir la vé-

doctrine reste sourde et aveugle aux progrès de ses nourrissons, il faut que la philosophie vienne briser les entraves qui resserrent des membres endoloris, et, par l'application de ses méthodes d'observation, puisse construire un lit digne de contenir au large le fleuve majestueux des connaissances humaines.

(Un système complet.) Oui, mais logique, non. S'il est de la logique que chaque élément du langage ait son signe propre indépendant de tous les autres éléments, et que chaque signe ait une figure particulière, distincte de l'ensemble où il se trouve, ce qui n'existe pas du tout dans la notation usuelle, où la relation de dépendance du signe est triple, parce que le nom du signe note, le point blanc ou noir, n'est déterminé que par sa position sur un ensemble de lignes, la position par la clé et la clé par la place de la portée sur le clavier.

24. Les bons musiciens, au lieu de décliner leur incompétence dans une question qu'une longue habitude qui tient chez eux de seconde nature empêche d'examiner avec impartialité, ont bien tort de se poser ainsi comme juges et parties, pour porter une décision non motivée. La perte ou le gain du procès, si tant est que la notation musicale soit en cause, ne retrancherait, n'ajouterait rien à l'éclat de leur talent. Au contraire, si la notation musicale dont ils se servent est mauvaise, leur mérite est bien plus grand ; ils ont vaincu bien plus de difficultés encore que le vulgaire ne se l'imagine.

Qu'ils viennent donc à résipiscence, ne serait-ce que pour défendre les droits de cette pauvre logique si maltraitée par les officieux défenseurs d'une notation hiéroglyphique, ne serait-ce que pour montrer qu'ils ne sont pas dupes eux-mêmes de ce que les convenances sociales, en fait de nota-

tion comme en toute autre chose, exigent d'eux, et ils auront bien mérité de l'art dont ils sont déjà des interprètes si éloquents, puisqu'ils le distingueront de ce qui l'enveloppe, de ce qui n'est pas lui, comme les joailliers font du diamant qu'ils retirent et séparent de sa gangue grossière, pour le faire scintiller aux yeux de tous.

L'on ne verra plus alors des artistes, aussi habiles musiciens qu'éloquents écrivains, soutenir avec un aplomb qui dédaigne les preuves, la perfection de la notation usuelle. Ils disent : il faut la suivre, parce qu'elle est parfaite. Nous disons : il faut la pratiquer constamment, exclusivement et jamais trop tôt, parce que les principes qui la constituent, étant radicalement mauvais, la rendent extrêmement difficulteuse, ce qui n'empêche nullement de trouver une autre notation plus rationnelle et constituée conformément aux lois de la linguistique. Nous ne serons pas contredit, nous en sommes certain, par les artistes virtuoses dont la faculté de penser, agrandie de toute la hauteur de leur sublime talent, est libre de cette aveugle routine, de tous ces petits préjugés si répandus dans le vulgaire des croque-notes.

La cause du progrès musical, laissée alors aux recherches des libres penseurs, sera sinon gagnée, du moins fortement engagée, puisqu'elle n'aura plus contre elle ceux qui doivent en être les soutiens naturels et légitimes.

25. En attendant, « suivons les usages, dit très bien le philosophe moderne précité, mais n'oublions pas que c'est un usage sur lequel la raison n'a aucun contrôle. Il y a toujours eu, il y aura toujours des usages ; ils varieront de temps en temps, mais la raison n'interviendra jamais dans ces changements que pour vous dire : vous faites partie de l'espèce, suivez ; d'ailleurs (*volentem ducunt*,

21

invitum trahunt fata). Si vous voulez pourtant demeurer homme dans ce tourbillon, conservez assez de sens pour voir qu'il s'agit d'un usage. Ce qui est, dit-on, est bien ou mal ; si la chose est bien, pourquoi voulez-vous la changer? si elle est mal, pourquoi ne le feriez-vous pas? Mais je ne veux rien changer, parce que je ne veux jamais que ce que je peux......Que les hommes se donnent de peine pour accorder ce qui est avec ce qui serait raisonnable ! cela est pourtant bien simple. Je vois ce qui est, ma raison le condamne, et je ne l'approuve pas. Ma raison me dit aussi que cet état de choses est invariable, et je m'y soumets sans murmure. Mais je ne suis point humilié d'être emporté par le torrent, et je ne veux pas non plus me donner niaisement l'air de suivre par raison et après y avoir mûrement réfléchi. »

L'usage de la notation par lignes ne peut être changé facilement pour toute autre notation qui lui serait préférable en tous points ; c'est un fait aussi positif que celui qui maintient, en dépit de la raison et du bon sens, tant d'autres usages à la tyrannie desquels tout le monde se soumet et dont l'incommodité sera toujours en vain signalée tant qu'ils auront pour appui l'opinion et la prévention (1).

26. Examinons en conséquence si, tout en conservant la notation usuelle dans toute son intégrité, il n'y aurait pas

(1) « L'opinion et la prévention sont souveraines du monde ; leur empire est d'une ancienneté égale à son étendue ; il est fondé sur un pouvoir auquel le sot obéit sans le définir et auquel l'homme d'esprit obéit quoiqu'il le définisse. Cette force extraordinaire n'est pas surnaturelle, l'homme l'entretient par sa faiblesse ; il trouve du plaisir à être gouverné ; ses discours sont pour la liberté, sont ame est faite pour l'esclavage. Cet empire de l'opinion et de la prévention produit d'étranges effets dans l'univers. » (DE MOPINOT, *Morale de l'Histoire.*)

moyen de reporter toutes les améliorations que réclame l'enseignement actuel de la lecture musicale, sous le point de vue linguistique, sur une partie de la lecture musicale fort négligée jusqu'ici et à laquelle l'on n'a encore fait aucune attention, abstraction faite de tout système d'écriture adopté pour les signes musicaux. Je veux parler de la solmisation, c'est-à-dire, l'art de donner une appellation plus ou moins rationnelle aux notes de la musique. Ce serait le seul moyen de suppléer au manque *d'analogie* qui existe dans la notation usuelle et de corriger les difficultés que donnent à l'enseignement de la musique les vices de cette notation. Cela, ajouté aux procédés d'enseignement simultané indiqués plus haut, pourrait rendre la lecture de la musique, sur la notation usuelle, accessible à toutes les capacités intellectuelles. En mettant à part la question de temps et d'argent dont cette notation exigerait toujours une grande valeur, du moins l'on pourrait espérer de ne plus voir des élèves commençant la musique arrêtés par des difficultés qui leur font abandonner pour jamais un art qui eût été le charme de toute leur existence s'ils eûssent pu en comprendre les premiers éléments. Enfin, en approchant autant que possible des perfectionnements que l'on devrait attendre d'une langue bien faite, l'on réaliserait le vœu de ceux qui demandent le progrès, sans choquer les habitudes de ceux qui redoutent les changements.

Proposer un nouveau mode de solmisation, c'est user d'un précédent dont l'initiative autrefois a été favorable à l'enseignement. En effet, si par la substitution de la solmisation actuelle à l'ancienne, dite *solmisation par muances*, l'enseignement musical a fait un grand pas, qui pourrait calculer l'élan que donnerait à un enseignement musical, par les procédés que nous avons indiqués plus haut, un système de solmi-

sation dont l'appréciation sera plus exacte et qui méritera un examen plus approfondi, lorsque nous aurons démontré l'opportunité qui en révèle le besoin.

CHAPITRE II.

Exposé du nouveau mode de solmisation à l'aide duquel toutes les difficultés de la tonalité musicale trouvent leur solution.

27. La tonalité formant, avec la mesure et l'harmonie, l'essence de la musique moderne, il importe de donner à l'étude de cette tonalité une direction telle, que l'élève, dans ses exercices, sache toujours d'où il vient et où il va. Quelques méthodes, méconnaissant encore les bases de la tonalité moderne, donnent l'exposition et l'exercice des dièzes et bémols isolément du ton d'où ces accidents dérivent; elles font étudier en un mot les accidents sur des modulations, avant d'avoir exposé dans les deux modes les exercices de tous les tons, principe d'où émanent les modulations. Qu'arrive-t-il de là? hésitation d'abord, et routine aveugle ensuite.

La justesse des intonations modulées, ne reposant sur aucune base solide, n'a rien d'assuré dans la pratique. Pour éviter ce grave inconvénient, à la suite des intervalles progressionnels disjoints, nous faisons étudier aux élèves les exercices de tonalité, de manière à ne faire arriver aux modulations que lorsque la voix, dans sa portée, a passé par toutes les nuances de tonalité résultant des positions diverses des

notes toniques amenées par les déplacements de la quarte et de la sensible qui produisent les divers tons musicaux. C'est alors que l'élève sera en état de comprendre et d'exécuter le dièze ou le bémol produit en dehors du ton principal du morceau par l'exigence des modulations.

28. Mais avant d'indiquer nos procédés de solmisation en vue de la tonalité formant, dans nos solféges, une spécialité distincte de l'étude du rythme par les intervalles conjoints et de l'étude de l'intonation en général par les intervalles disjoints et progressionnels, jetons un coup-d'œil sur l'état actuel de la solmisation, c'est-à-dire, l'art d'articuler les notes de musique à l'aide de dénominations quelconques. Deux systèmes se présentent avec l'appellation des notes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si* : la solmisation par transposition, qui consiste à substituer la note *ut* et ses subordonnées à la note tonique, et la solmisation par tons accidentés, qui consiste à nommer dans tous les tons les notes par le nom que représente la position des signes sur la portée, en ayant soin de faire sentir, sur les notes qui subissent l'influence des altérations produites par les déplacements des demi-tons, les degrés d'exhaussement ou d'abaissement que ces déplacements exigent. Ces altérations tonales sont toujours indiquées par ceux des dièzes ou des bémols qui sont à la clé, en tête de chaque portées ; c'est ce que l'on appelle, dans le vocabulaire musical, armure de la clé. Ces deux modes de solmisation, dont le premier est pratiqué en Italie, et l'autre exclusivement en France, comme plus favorable au mécanisme de l'instrumentation, ont chacun isolément l'un de l'autre leur avantage et leur inconvénient, ce qui les rend tous deux, séparément, également défectueux.

Le premier présente aux élèves, bien nettement dessinée, la qualification de la propriété des sons, résultant du rang et

de l'ordre qu'ils occupent dans l'un des deux modes, à quelque degré que la gamme du mode auquel ils appartiennent commence sur l'échelle des sons. C'est un avantage, puisque le sentiment de la tonalité, s'acquérant par l'influence qu'exerce sur l'oreille l'idée de la propriété caractéristique du son qu'elle perçoit, rien n'est plus propre à cela qu'une dénomination en rapport avec la propriété des sons dans les différents tons. Mais cette solmisation a l'inconvénient de détruire la relation successive que les sons doivent avoir entre eux, conformément à leur position sur l'échelle générale. Cet inconvénient s'explique et se démontre d'ailleurs par les déplacements de clés fictives, que la transposition détermine à chaque changement de tons, déplacements qui, faisant connaître la tonique du ton, servent à faire distinguer la propriété d'avec la place du son.

Le second mode de solmisation, au contraire, laisse toujours les sons dans l'ordre et la relation que prescrit leur succession ascendante et descendante. La propriété du mode est cachée et cède à l'influence des noms de la note attachée invariablement à la position, nonobstant les déplacements de tonique qui altèrent cette position. Aussi, est-ce pour indiquer ces déplacements de tonique, dont le choix constitue le ton, que sont placés à la clé, dans l'ordre de leur génération, sur l'emplacement des notes altérées d'un demi-ton, les modifications ou accidents connus sous le nom de dièze ou de bémol. Les accidents prennent le nom de dièzes, quand les déplacements de tonique, faits de quinte en quinte, en montant, ont altéré successivement les septièmes ou sensibles, et de bémols, quand les déplacements qui ont eu lieu de quinte en quinte, en descendant, ont altéré les quartes ou sous-dominantes. La position invariable du son est indiquée par la clé, et la pro-

priété des sons, déterminée par les variations de la tonalité, est indiquée par l'armure plus ou moins compliquée de la clé.

Le nom de la note restant toujours conforme à cette position, que cette note soit altérée d'un demi-ton par l'influence des accidents, ou qu'elle reste intacte, il en résulte ces avantages : 1° que l'idée de la place du son reste bien fixée dans la mémoire de l'élève, point important pour la classification des parties harmoniques, et pour la distinction des tons, laquelle ne peut s'établir que par un terme invariable de comparaison ; 2° que le nom de la position est en rapport avec le mécanisme des instruments à doigté. Mais il y a cet inconvénient qui le rend moins avantageux pour la musique vocale, c'est celui de contrarier chez l'élève le sentiment acquis de la tonalité diatonique par une dénomination de notes, ou solmisation, toujours en opposition avec la propriété du son, toutes les fois que l'on sort des deux tons primordiaux des deux modes : en sorte que pour chanter juste, il faut, par un long et pénible exercice, s'accoutumer à distinguer la propriété du son sous un nom qui se plaît à la déguiser. Des deux côtés, difficultés, embarras.

M. Edouard Jue, pour faciliter l'enseignement sous ce rapport, a proposé une notation par transposition, greffée sur les clés et les lignes ordinaires. Mais c'est aux dépens de l'intégralité de la notation usuelle, et cela d'ailleurs n'atteint pas le but d'une dénomination de notes en rapport avec la propriété et la position du son. La dénomination de notes usitée jusqu'ici est toujours restée en opposition avec l'un ou l'autre des caractères du son.

30. Il faut que la voix vienne établir une exacte corrélation entre ce que l'œil voit, ce que l'oreille entend et ce que le

goût doit justifier. C'est à l'union intime de ces trois choses que doivent tendre les perfectionnements de l'enseignement musical.

31. Voici comme nous sommes parvenus à associer les avantages des deux systèmes de solmisation dont nous venons de parler sans subir les inconvénients qui résultent de leur isolement, et en admettant la nécessité de leur fusion.

Par une classification logique et grammaticale des éléments de la langue française, nous avons trouvé dans les sept voyelles gutturales :

		aigu		fort			
	a	é	i	eu	o	u	ou
SIMILAIRES		è ouvert		e faible			

la dénomination exacte de la propriété des sons de la gamme, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, etc., et dans quatorze consonnes, dont 7 similiaires, divisées en fortes et en faibles, doublées par la distinction des majuscules et des minuscules, la dénomination exacte de la position absolue des sons musicaux sur l'échelle de quatre octaves, étendue la plus complète de la portée de chaque clé.

Ainsi, de cette manière est résolu le problème de la fusion de la propriété du son avec sa place. Les voyelles *a, é, i, eu, o, u, ou*, suivant dans la solmisation toutes les transformations tonales exigées par le déplacement des demi-tons, sonneront toujours par leurs propriétés invariables avec les consonnes, dont la place toujours invariable les articulera au passage. Il résulte de cette manière de solfier la variation dans l'invariabilité.

EXEMPLE.

CONSONNES MINUSCULES.

		Dento-linguales	Palato-linguales	Naso-labiales	Soufflantes ou dento-labiales	Labiales	Gutturales	Sifflantes douces dentales	
14.	7 FAIBLES.	d	r	m	v	b	g	z	SIMILAIRES.
	7 FORTES.	t	l	n	f	p	q	s	

MAJUSCULES.

14.	ID.	D	R	M	V	B	G	Z	ID.
		T	L	N	F	P	Q	S	

SONNANT AVEC LES VOYELLES.

Pour ton d'*ut*	a	é	i	eu	o	u	ou
de *sol*	eu	o	u	ou	a	é	i
de *fa*	o	u	ou	a	é	i	eu
de *ré*	ou	a	é	i	eu	o	u

Etc., etc.

SUPPLÉMENT.

J, CH, sifflantes-rudes ou chuintantes, consonnes affectées au mode mineur pour remplacer les sifflantes-douces.

Le timbre du son des voyelles est guttural ou nasal.

Les cinq voyelles nasales an, in, eun, en, un, on, oune, serviront dans la solmisation des modulations à indiquer les demi-degrés entre les sons de la gamme.

TITRE III.

Celui qui sait lire sait l'art le plus difficile.
(DUCLOS.)

Des éléments de la parole mis en rapport avec ceux du chant, et, de là, Méthode de lecture et de musique combinées.

CHAPITRE 1er

Des éléments du langage considérés dans leur nature et dans leurs rapports avec les éléments de la nouvelle solmisation.

Les langues ont pour éléments les sons de la voix parlante. Ces sons se rapportent à deux espèces différentes : les voix et les articulations.

SECTION PREMIÈRE. — DES VOIX.

La qualité sonore qu'acquiert l'expiration de l'air à travers la glotte, et ensuite les modifications qu'apporte à l'émission de la voix s'échappant à travers les lèvres la plus ou moins grande ouverture des cavités de la bouche, constituent ce qu'on appelle les voix représentées dans l'écriture par des signes ou lettres qu'on appelle voyelles.

32. L'ordre dans lequel viennent d'être rangées ci-dessus les voyelles n'est pas arbitraire ; il résulte d'une série décroissante, établie sur la plus ou moins grande ouverture du tube buccal.

33. Comme moyen mnémonique de l'ordre et du nom des voyelles appliqués aux sept notes de la gamme diatonique, l'on peut mettre en rapport la propriété tonale des notes de la musique avec la propriété linguistique des sons de la parole que nous affectons au nom de la propriété des sons musicaux.

Ainsi A, qui est la première voyelle, comme représentant le son le plus haut, désigne l'état dont on est affecté, ce qui nous est propre, par conséquent ce qu'on possède, ce dont on jouit, de même que la domination et la priorité, de là ces expressions françaises :

Il a un grand chagrin, où A désigne ce dont on est affecté.
— *de grands biens*, ... ce qu'on possède.
Ce chapeau appartient à, ...la propriété.
etc.

Dans la gamme, l'A au son vibrant sera donc parfaitement approprié à la tonique comme la base du ton, sa règle, etc.

L'E désignant ce qui est relatif à l'existence, d'où le verbe être, la terre, etc., convient au rôle de la sustonique en servant d'intermédiaire entre la tonique A, dont elle confirme l'existence, et la tierce I, la première des cordes modales.

L'I signifiant la main, le lien, convient fort bien à la médiante qui semble donner la main à la tonique pour la joindre à la dominante dans l'accord parfait.

L'EU, par sa *figure* de diphtongue, son caractère sourd, peu ouvert, semble fort bien convenir à la propriété de demi-ton affecté dans l'ordre de la gamme à la sus-médiante ou sous-dominante.

L'O, cri de l'admiration, le nom de la lumière, de l'éclat, une des sensations les plus flatteuses, peint fort bien l'état de la quinte jouissant à bon droit dans l'ordre de la gamme du nom et des droits de dominante.

L'U, qui peint l'action d'attirer les liquides, de humer, qui désigne l'eau, est en rapport avec sa double qualité dans la gamme : 1° de former la tonique du mode mineur, mode triste, larmoyant; 2° d'indiquer la place du son par la résonnance qu'elle tire du diapason. Elle attire la justesse, l'accord des voix et des instruments pour les mettre en rapport les uns avec les autres. La dominante, nom de lumière, est à son égard comme le soleil qui attire l'humidité ; c'est pour cela qu'on l'appelle sus-dominante.

Enfin L'OU, qui peint le bruit des vents, tout ce qui agite le sens de l'*ou*ie, comme les *ou*ragans, le r*ou*lement des caill*ou*x, le fl*ou* des vagues, etc., indique bien la propriété du nom de sensible affectée à la septième et dernière note. En effet, cette sensible, qui est la déterminative du ton, vient frapper sur la tonique, comme le s*ou*ffle des vents sur les objets qu'ils sec*ou*ent. Outre cela, comme *eu*, sa physionomie de diphtongue, son timbre sourd, peu ouvert, qui lui assigne la dernière place dans la gamme, convient à sa qualité de demi-ton, qu'elle cumule avec la propriété de sensible.

34. Nous avons onze voix, tant orales que nazales, sept orales ou gutturales, *a*, *é*, *i*, *eu*, *o*, *u*, *ou* ; quatre nazales, *an*, *in*, *on*, *un*, et nous n'avons que cinq signes de voyelles *a*, *é*, *i*, *o*, *u*. A l'égard des autres voyelles, pour la désignation desquelles ces cinq lettres sont évidemment insuffisantes, l'on a recours à des doubles lettres dont l'association constitue des diphtongues en apparence, mais que l'on est convenu de rendre d'une seule émission de voix pour exprimer les espèces

particulières de voyelles auxquelles ces doubles lettres sont appropriées. Telles sont, par exemple, les voyelles orales *ou*, écrites par la diphtongue *o-u*, *eu* par la diphtongue *e-u*, et toutes les voyelles nazales dont il ne faut pas non plus décomposer les éléments pour les prononcer. C'est, pour le dire en passant, faute de cette distinction importante, que les méthodes anciennes de lecture par épellation sont si défectueuses et que certaines grammaires élémentaires, après avoir défini la voyelle une seule émission de voix, jettent les élèves qui veulent raisonner dans l'embarras, en n'énonçant comme voyelles que les lettres *a*, *é*, *i*, *o*, *u*, et en appelant improprement diphtongue ou son double toute association écrite de signe de voyelle auriculaire.

La langue française, dérivée en partie du latin, comme la langue italienne et l'espagnole, qui n'ont que cinq voix, *a*, (*è*, *é*,) *i*, *o*, *ou*, n'a pas toujours été aussi riche en voyelles qu'elle l'est aujourd'hui. « Il y a grande apparence, dit Morel, que nos voyelles, combinées pour former le caractère représentatif d'une voix simple, étaient autrefois la signification d'une diphtongue auriculaire, que les combinaisons *ai*, *ei*, *au*, *eu*, *eau*, étant anciennement des signes de diphtongues et de triphtongues, et se faisant sentir dans *mai, j'ai, jamais*, *je vais*, produisaient le même son que font entendre les Italiens dans *mai*, *giamai*, *assai, avrai ;* il en est de même de *ei* pour *é*, etc. »

« L'usage a encore fait des combinaisons *au*, *eau*, une seule voix que nous prononçons *o*. Pour cela, il est bon d'observer que la voix *u* n'est guères connue que dans la langue française, que ce que nous rendons par le son *u* se prononce *ou* dans le latin et ses dérivés. Ainsi, dans ces langues on écrit *autun*, *autore*, *auspicio*, etc., et l'on pro-

nonce *aoutoun*, *aoutore*, *aouspicio*. Nous avons vraisemblablement prononcé de même autrefois ; pour adoucir, nous avons supprimé la diphtongue et nous en avons laissé le signe. »

« Nous avons encore une voix particulière à la langue française, c'est la voix *eu* ; elle est pour nous un son simple, et dans les autres langues elle se prononce en diphtongue, c'est-à-dire *e ou*, puisque *u* n'y existe pas.

L'ouverture de la bouche qui sert à l'émission des voyelles est susceptible de diverses gradations qui modifient les sons fondamentaux ; de là les accents.

En effet, la propriété des sons est de se prononcer de diverses manières :

1° Avec douceur, du milieu de la bouche.

2° Du fond du gosier, en aspirant, ce qui s'indique par ce qu'on appelle l'H aspiré.

3° En les modifiant par le nez.

4° D'une manière grave ou aiguë, ce qui constitue sur la même voix cinq nuances distinctes.

Les deux premières manières ont rapport à l'intensité du son et regardent plus particulièrement le débit oratoire ; la troisième est déjà classée, et en s'ajoutant au nombre des sept voyelles pures, elle porte au nombre 11 le nombre des voix essentielles indispensables comme éléments de la prononciation de notre langue.

La quatrième, qui regarde plus particulièrement ce que l'on appelle *accents*, est celle dont nous devons nous occuper ici.

Par l'accent, les sept voyelles orales pures sont susceptibles de développements qui les portent, plus ou moins modifiées, au nombre 13. Il ne faut pas confondre cet accent prosodique

avec la quantité prosodique, en un mot la qualité du son avec sa durée. L'abbé d'Olivet, dans ses questions préliminaires sur la prosodie, distingue l'accent, l'aspiration et la quantité. L'accent prosodique influe sur la qualité du son de la voyelle, mais ne le change pas ; il suffit d'un petit signe nommé accent placé au-dessus du signe voyelle, pour indiquer la modification et son genre.

Voici le tableau des voix considérées relativement à leur qualité.

2	a	*a* aigu ou fermé, comme dans *canot*, *savant*, etc.
		â grave ou ouvert, dans *âpre*, *pâtre*, etc.
3	é	*é* aigu, dans *bonté*, *déité*.
		è moyen, dans la 2e syllabe de *répète*, *père*, *prophète*.
		ê grave, dans *même*, *succès conquête*.
2	i	*i* ordinaire, dans *île*, *inique*.
		i muet, s'appuyant sur l'*é* muet pour les mots où se rencontre ce qu'on appelle l'*ll* mouillé.
2	o	*o* aigu, dans *hommage*, *trotte*, *porte*, *hotte*, etc.
		o grave, dans *côte*, *hôte*.
1	u	*nuit*, *hutte*, *lutte*.
3	eu	*eu* aigu, dans il *peut*, *jeune*.
		eu grave, dans tu *peux*, *jeûne*.
		e muet, dans *muse*, *demande*.
1	ou	*oublier*, *outil*, *genou*, etc.

Tels sont les accents prosodiques dont l'observation est aussi essentielle dans le chant que dans la parole.

D'après cet exposé, où le nombre des voix de la langue est déterminé non sur leur quantité prosodique, mais sur la nature et la qualité de chacune d'elles, et sur l'accent dont

elles sont susceptibles, l'on peut compter dix-huit voix ; *savoir* : sept principales, sept modifications par l'accent, et quatre nasales. Ce résultat est le même que celui proposé par le grammairien Beauzée.

Essayons maintenant de justifier sous le point de vue gramatical la classification des consonnes que nous avons approprié aussi à la solmisation.

SECTION DEUXIÈME. — DES ARTICULATIONS VOCALES.

35. Les voix ne suffisent pas seules pour constituer la parole, il faut encore des éléments partant d'un principe différent de ceux que nous venons d'examiner. Ces éléments naissent de la pression des deux parties de l'instrument vocal l'une contre l'autre et de l'explosion de l'air qu'on entend au moment où ces deux parties se séparent. Selon Court de Gebelin, nous appellerons *touches* les parties de l'instrument vocal qu'on presse pour en tirer de pareilles modifications de la voix, *articulations* les modifications qui en résultent, et *consonnes* les lettres qui les représentent.

36. Il y a deux fois autant d'articulations que de touches, parce qu'on peut appuyer fortement ou légèrement, d'où résultent encore autant de modifications différentes, de là, quatorze articulations distinguées en similaires : sept fortes et sept faibles.

Voici l'ordre de leurs places sur l'instrument vocal.

Fortes.	Faibles.	Touches.	
1° q	g	Gutturale.	
2° l	r	Palato linguale.	
3° n	m	1° Nazo palatale. 2° Nazo labiale.	
4° f	v	Soufflante ou dento labiale.	
5° p	b	Labiale.	
6° t	d	Dento linguale.	
7° s	z	Sifflante dentale.	douce.
7° *bis* ch	j	Id.	rude

La première touche est produite par la pression du milieu de là langue sur l'ouverture du gosier.

La deuxième, du bout de la langue sur le palais.

La troisième : 1° du bout de la langue, mais en faisant sortir l'air par le nez ; 2° par la rencontre des deux lèvres, mais en faisant aussi sortir l'air par le nez.

La quatrième, par la pression de la mâchoire supérieure sur là lèvre inférieure.

La cinquième, par la rencontre des deux lèvres.

La sixième, par la pression du bout de la langue sur la mâchoire supérieure.

La septième, enfin, par le sifflement de l'air poussé par la langue entre les deux mâchoires.

Cette septième touche se divise comme on vient de le voir en deux sections, dont la première est douce et l'autre est rude et plus bruyante. Court de Gébelin appelle chuintante cette dernière.

Les deux sections de cette septième touche sont si bien analogues, que certaines personnes disent *z* pour *j* par exemple *z'aime* pour *j'aime*, que les Allemands en arrivant en France, que les Auvergnats, diraient *z'ai pien choif, foulez fous me tonner à poire, ze fous bairez pien*, et ils seraient compris sans avoir besoin de répéter deux fois. Ils prennent impunément *z* pour j, *ch* pour *s*, ce qui dénote dans ces articulations le caractère d'une même touche, où les articulations similaires peuvent être prises l'une pour l'autre, sans rendre inintelligibles les mots ainsi dénaturés. De là il résulte que la classification grammaticale des touches du langage, bornée au nombre 7, est, aussi bien que les voix, en rapport parfait avec les sept notes ou touches de la gamme diatonique.

37. *Rapport des propriétés grammaticales des articulations vocales ou consonnes, avec l'ordre qu'elles occupent dans l'échelle des octaves pour désigner la place des sons musicaux.*

De même que, sous le point de vue mnémonique, nous avons cherché à établir des rapports d'analogie entre la propriété des voix et la propriété des notes de la gamme diatonique, pour mieux faire retenir leur position et leur dénomination, de même aussi, pour faciliter les opérations de la mémoire, à l'égard de l'application des consonnes, au nom de la place des sons de l'échelle générale, nous allons examiner

les rapports que nous pourrons trouver entre les traits caractéristiques des consonnes comme signes grammaticaux et la position que nous leur assignons comme jallons de l'échelle des octaves.

1° T. D. La touche dentale, appliquée à la première note de l'octave, est la plus forte de toutes les touches, parce qu'elle participe à la solidité de l'organe, sur lequel la langue vient toucher avant de donner passage à l'air véhicule de la voix que l'articulation réclame. De même que les articulations résultant de cette touche, sont appropriées aux mots dont la signification s'applique aux objets bruyants, aux objets vastes, dominants, etc, etc., tels que *tonnerre, tambour, ton, toit, dôme, tour,* etc., de même aussi elles doivent être la place de la première note de chaque octave, laquelle domine les autres, est la base de l'accord, désigne le ton primordial en un mot.

2° L, R. La touche linguale, désignant tout ce qui coule, se répand, se lie, convient à la place modeste de deuxième note, qui relie la première à la tierce.

3° N, M. La touche nazale, venant du milieu de la bouche, convient à la position médiale de la troisième note de l'accord parfait.

4° F, V. Cette touche soufflante, ainsi nommée par la position que prennent les lèvres pour articuler par elle, se trouve le plus souvent placée dans les mots que sa propriété désigne. Elle exprime la légèreté, la finesse. Ainsi *faon*, *fanfan, phaëton, fouine*, *farfadet*, etc.; elle convient à la quarte qui, en sa qualité de demi-degré, s'appuie légèrement sur la tierce, sa tutrice.

5° P, B. Cette touche labiale, la plus aisée à mettre en jeu, la plus douce, la plus gracieuse, désignant les premiers

êtres à la connaissance de l'homme, comme *bon, bien, beau, bâton, bateau, parler, palais*, etc., convient à la quinte comme la note de l'accord la plus distincte, la plus facile à reconnaître, celle en un mot dont la résonnance harmonique se déduit le plus facilement des autres.

6° Q, G. Touche gutturale au moyen de laquelle l'articulation semble venir du creux de la bouche, c'est-à-dire, du gosier. De là tous les mots désignant les objets longs, étroits, creux, et au figuré les facultés digestives: *canal, canne, col, cap, cave, gorge* et *gourmand, canard, goinfre, cuisine*, etc.; cette touche désigne la sixte, la première de l'accord des tons mineurs, c'est-à-dire, des accords tristes, lugubres, semblant évoqués du creux des abîmes. Elle sert en outre de déterminante au diapason. Le son invariable du diapason est fort bien adapté à cette touche, comme la plus reculée de l'instrument vocal à laquelle, pour ne pas être facilement déplacé ni dépossédé, il semble cramponné comme à un poste inexpugnable.

7° S, Z. Touche sifflante, par laquelle la voix s'articule en sifflant au contact et au redressement subit des deux mâchoires, désigne, comme le mot lui-même l'indique, les sifflements, au figuré les indications, tels que *signaux, sensation, sensibilité, science, salut*, etc. etc.; elle convient donc parfaitement à la septième, désignée sous le nom de sensible, comme donnant par son caractère sifflant, le *signal* de la première note, qu'elle prépare et sur laquelle elle s'appuye comme demi-ton.

Nous ne prétendons pas ici établir la vérité ou l'exactitude de ces rapports combinés, tant à l'égard des voyelles qu'à l'égard des consonnes; cela ne soutiendrait pas la discussion et n'en vaudrait pas la peine. Nous ne les représentons ici

que comme procédés fort utiles de mnémotechnie à employer par les professeurs, pour donner d'abord aux élèves l'analyse grammaticale des éléments de la parole, et préparer ainsi, par le dépouillement du squelette de chaques mots, leur anatomie comparée. Cette analyse dans l'étude des langues fait mieux ressortir les ressemblances et les différences qui rapprochent et distinguent les familles de mots, fait suivre leur filiation et remonter à leur racine. Quand même l'étude de la lecture, par les procédés que nous allons indiquer, ne serait pas suivie de l'étude des langues, ce serait utile pour faciliter le débit, la lecture à haute voix, la prononciation du chant, l'étude de l'orthographe, et enfin par rapport à la musique pour fonder la connaissance du nom nouveau des notes d'après leur place dans l'échelle générale, leur propriété dans chaque ton, d'après le mode, sur quelque chose de positif qui se rattache par un lien mnémonique à l'étude raisonnée et grammaticale des éléments de la parole.

38. Telles sont la nature, la série et la classification (1) de toutes les articulations formant consonnes. Les autres signes qui en portent improprement le nom sont, ou des articulations composées, ou des voix, ou des accents. C'est ainsi, par exemple, que l'H dit aspiré, par lequel l'on semble tirer les voix du fond de la gorge par une forte expiration, n'est rien autre chose qu'une sorte d'accent prosodique, dont la

(1) Des grammairiens n'admettent que quatre touches pour les articulations des voix. Ils ne considèrent comme agents de ces touches que les lèvres, la langue et le gosier, et par conséquent quatre ordres de consonnes.

Les consonnes labiales, B, P ; V, F ; M.
— linguales, D, T ; N ; L ; R.
— dentales, Z, S ; CH, J.
— gutturales, G, Q.

nature est de modifier l'émission des voix, quant à leur qualité. Ce signe H doit donc être classé parmi les accents.

Le double *ll* précédé de l'*i*, improprement appelé *ll* mouillé, comme si cela signifiait quelque chose, n'est-il pas aussi improprement mis au rang des consonnes par des grammairiens ; n'est-ce pas rien autre chose qu'un double *i* ou *y* grec, ce qui le classerait parmi les voyelles? Ainsi, dans cette hypothèse, *ll* précédé de *i* serait le redoublement de cet *i* et formerait diphtongue avec la voyelle qui le suit. Nous laissons cette solution à qui de droit.

GÑ. Comme dans ignorance, n'est rien autre chose que la double articulation *g-n* se fondant en une seule articulation par le contact du milieu de la langue sur le milieu du palais, pour s'adoucir. L'on peut dire que *g n*, est la double articulation faible de la forte *gue-ne*; c'est pourquoi l'on peut être également compris en prenant l'une pour l'autre.

Voilà les seuls cas exceptionnels pouvant être l'objet de quelques doutes ; les autres cas rentrent ou dans les doubles consonnes comme *x*, formé de *c*, *s*, ou dans le double emploi comme *ph*, à la place de *f*. Nous donnons plus loin la nomenclature orthographique des superfétations, doubles emplois, etc., et autres vices du langage écrit.

CHAPITRE II.

> CLÉANTE.
> Est-ce que vous ne savez pas, monsieur, qu'on a trouvé depuis peu l'invention d'écrire les paroles avec les notes mêmes?
> MOLIÈRE, *le Malade imaginaire*, scène 6.

Application des éléments du langage à la solmisation musicale et à la lecture de la langue française.

39. En linguistique, la voyelle se place avant ou après la consonne qui forme avec elle le même mot. Ainsi, lorsque

des peuples disent *ab*, *am* pour *père*, *mère*, d'autres prononcent *pa* et *ma*. C'est pourquoi, dans l'apprentissage de la lecture par syllabisation, l'on doit trouver des exercices de syllabisation renversée, c'est-à-dire, où les consonnes se placent après la voyelle, et non avant, comme elle l'est le plus ordinairement, et cela pour faire voir à l'élève que l'association de la consonne avec la voyelle peut se faire de deux manières. Dans nos exercices de solfége et de lecture combinés, la position de la voyelle après la consonne sera affectée aux valeurs multiples, c'est-à-dire, aux notes dépassant la valeur d'un temps. C'est, du reste, l'attribut de la nouvelle solmisation, de rendre, par les éléments de la parole, les effets de la notation et réciproquement, d'exprimer en un mot à la fois, par le chant et la parole, les combinaisons de la musique et les combinaisons du langage.

Il doit être convenu pour la lecture que toute consonne non suivie de voyelles s'appuie sur l'*e* muet. Ainsi, pour prononcer *am*, *ar*, *eb*, *op*, etc. : *m*, *r*, *b*, *p*, pour se faire entendre sonnent avec l'*e* muet, ce qui forme un son et une syllabe où en quelque sorte une syllabe et demie.

C'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'avoir des exercices particuliers pour les doubles consonnes formées des liquides *l*, *r*, précédées de presque toutes les autres articulations. De là, tous les mots en *bl*, *cl*, *gl*, *fl*, *pl*, etc., en *br*, *cr*, *gr*, *fr*, *pr*, etc., qui tiennent plus ou moins de la propriété linguistique de *L* et *R*, tels que *glace*, *flamme*, *flageller*, *explosion*, *gravier*, *claque*, *frottement*, etc., etc. Car, d'après le principe qui admet la résonnance de l'*e* muet, après toute consonne privée de voyelle, il est évident que l'*e* muet se prononce forcément dans les doubles et triples consonnes, entre les consonnes.

40. De cette remarque que, dans les familles de mots qui se transmettent de peuple à peuple, les mêmes éléments se transposent, se changent ou s'altèrent plus ou moins à mesure que les langues s'éloignent de la souche, c'est-à-dire, de la langue primitive et des langues mères, ses filles, l'on doit tirer pour la méthode de lecture par mots une observation très importante : c'est que par cette conséquence d'une altération très fréquente par laquelle la voyelle se place avant ou après la consonne qui forme avec elle le même mot, l'on ne doit pas décomposer les mots par les règles d'une épellation fixe et invariable comme le prescrivent toutes les méthodes de lecture, excepté toutefois celle du fondateur de l'enseignement universel, mais, au contraire, avoir pour règle de n'en observer aucune pour la décomposition des éléments, c'est-à-dire, de laisser toute latitude de faire la décomposition sous toutes les faces.

Cela a une très grande importance pour l'orthographe et l'étude des langues, en ce sens que l'élève, ayant pour règle d'envisager la séparation des mots sous divers aspects et de n'adopter par préférence aucun mode de division syllabique tracé au préalable, trouvera bien plus facilement dans les mots d'une langue la racine étymologique en rapport avec les mots d'une autre langue et de même encore l'affinité de dépendance qui, sous le rapport orthographique, relie un mot avec un autre de la même famille dont il dérive.

Exemple : L'élève saura que *rang* s'écrit avec un *g*, parce que, dans son analyse de lecture, il aura divisé ainsi *rang-ement* et non *ran-ge-memt* ; *rond* avec un *d*, à cause de *rond-ement*

et non *ron-de-ment*. Par les mêmes observations, il saura que *poignet* fait *poing*, avec un *g*; *tassement*, *tas*, avec un *s*; *chanteur*, *chant*, avec un *t*; *camper*, *camp*, avec un *p*; que *ordial* fait *cœur*; *nodosité*, *nœud*; *pulsation*, *pouls*; *temporisation*, *corporation*, *temps*, *corps*; avec un *p*; *fondation*, *fond*, avec un *d*; que *jouer*, *rouer*, font *roue*, *joue*, avec un *e*, etc., etc.

» Dans *pouvait*, *a*, *i* indiquent l'imparfait, et *t* le signe de la troisième personne du singulier. L'élève le verra bien, mais il faut qu'il connaisse parfaitement l'orthographe de ce mot, il faut lui demander où est *pou*, où est *pouv* ? « Cette décomposition du même mot de plusieurs manières différentes, dit le fondateur de l'enseignement universel, sera à l'élève d'un grand secours dans l'étude des langues étrangères. La connaissance de la syllabe *pouv* lui fera deviner le mot *pouvoir*. »

» On le conduira à faire lui-même l'anatomie exacte des mots composés. Par exemple, en latin, celui qui connaît *tib* et *can*, devine *tibicen*, *etc*. La vieille méthode est vicieuse sous un autre point de vue : la décomposition en syllabes. On nous fait lire *pou-vait*; or, *pou* ne signifie rien, pas plus que *vait*. Nous lisons aussi *pa-ra-vent*; or, ces syllabes, gravées dans ma mémoire, ne sont d'aucun usage dans mon esprit. Ne vaudrait-il pas mieux faire lire *par-à-vent* ? Je le pense, puisque chaque syllabe lue de cette manière exprime une idée en français et me sera utile un jour pour comprendre *parer* et *venter*. Mais cette règle aurait ses avantages comme ses inconvénients. Il n'y a qu'une règle infaillible, c'est de faire toutes les combinaisons et de ne jamais croire qu'on a tout vu, etc. »

41. Cette liberté de syllabisation particulière et instinctive, laissée à l'élève dans la lecture par mot, réclame des procé-

dés nouveaux de décomposition, pour le cas d'enseignement simultané, où tout doit être réglé à l'avance et rien n'être laissé à l'arbitraire.

Ces procédés se trouvent dans le *Manuel et le Tableau de lecture*, extraits de notre *Guide de l'instruction primaire*. Nous n'avons ici à nous occuper de la lecture que dans ses rapports avec la solmisation.

SECTION DEUXIÈME. — MÉTHODE DE LECTURE PAR LA SYLLABISATION COMBINÉE AVEC LE NOUVEAU MODE DE SOLMISATION.

42. Cette méthode de lecture est fondée sur les principes suivants :

La lecture est l'art de retrouver dans les signes conventionnels de l'écriture, adoptés pour figurer les éléments de la parole, les mots que ces signes représentent. Les mots écrits se composent du même nombre de voyelles et de consonnes formant syllabes, qu'il y a de voix et d'articulations formant voix simples, ou voix articulées dans les mots parlés. Il arrive que l'on sait lire, lorsque, connaissant le rapport des voix et des articulations aux voyelles et aux consonnes, leur figure, l'on sait former des sons simples et des sons articulés autant de syllabes qui sont les pièces d'assemblage dont les mots des phrases sont composés.

L'art de lire, n'est donc que l'art d'assembler les syllabes. Partant de là, d'une série de tableaux formant une suite d'exercices où sont comprises toutes les associations possibles de la consonne avec la voyelle, pour tous les cas de syllabes entrant dans les mots, l'on a déduit une méthode de lecture dite par syllabisation.

Cette méthode diffère de la précédente dite *de lecture par*

mots, en ce que, au lieu de prendre le mot comme type de décomposition pour arriver de là à la découverte des syllabes et des lettres, elle donne au préalable la connaissance des lettres et des syllabes, pour aller de là à la composition et à la connaissance du mot. Elle est contraire aux principes philosophiques de la méthode naturelle basée sur l'association des idées, car le mot, dans le discours, étant plus connu que la syllabe et ses éléments, elle a le tort de faire procéder de l'inconnu au connu, du simple au composé.

Nous la proposons ici néanmoins, comme recevant de notre système de solmisation, avec lequel elle se fond entièrement dans une communauté de mêmes exercices, un avantage tout spécial qui donne à la combinaison, résultant de cette fusion, une supériorité marquée sur tout autre mode de lecture que l'on pourrait employer. En effet, les deux lectures littéraire et musicale se servent, l'une à l'égard de l'autre, de véhicule réciproque, ce qui épargne pour chacune d'elle la moitié du temps qu'il faudrait employer pour les étudier isolément.

Les exercices de syllabisation solfiée étant terminés, la méthode par mots finit toujours par reprendre ses droits, lorsqu'il faut en venir à l'application, soit sur les textes des paroles de chant, soit sur les textes de lecture ordinaire, pour apprendre, dans la réunion des syllabes formant mots, toutes les exceptions orthographiques, les interversions, les doubles emplois de lettres dus et à l'incomplet de notre alphabet et aux variations apportées par le temps et l'euphonie entre le figuré et le prononcé.

Le tableau et les pages suivantes vont donner un aperçu de la manière dont nous entendons fondre dans une seule et même pratique la syllabisation pour la lecture et la solmisa-

tion musicale, de manière à faire d'un même volume ce que l'on pourrait appeler un syllabaire musical ou un solfége syllabique.

SECTION TROISIÈME. — FONDEMENT, RÈGLE ET PROPRIÉTÉS DIVERSES DE LA NOUVELLE SOLMISATION.

2me *Tableau.*

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	
			Les sept voyelles orales				
a	é	i	eu	o	u	ou	
			Articulées par les consonnes				
d	r	m	v	b	g	z	j
t	l	n	f	p	q	s	ch
D	R	M	V	B	G	Z	J
T	L	N	F	P	Q	S	CH
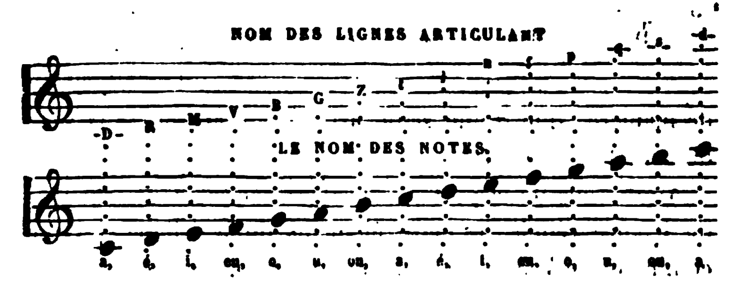
(between the S column and the J column, printed vertically: par le mode mineur.)

Cinq nasales dérivées des sept orales

a	é è	i	eu e	o	u	ou

an	en in	eun un	on	une
a é	é i	eu o	o u	u ou
♯ ♭	♯ ♭	♯ ♭	♯ ♭	♯ ♭

Application à la notation usuelle.
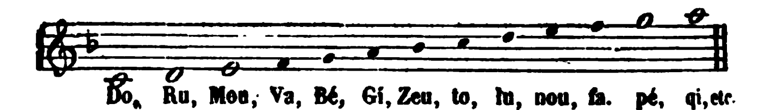


Faites sonner ces voyelles avec la consonne de la ligne qui est son articulation, et vous nommerez d'une seule syllabe la place et la propriété du son.

44. Par cette classification des éléments de la parole appliquée à la solmisation, l'articulation musicale de toutes les syllabes de l'alphabet suit le jeu et subit les phases de la tonalité musicale dans les deux modes.

En effet, l'on pourra voir dans la partie des solfèges de notre méthode appliquée à l'étude de cette tonalité musicale, comment la position des consonnes, restant invariablement nommée et attachée à l'échelle indiquée par les lignes de la notation, et les voyelles, au contraire, suivant les migrations tonales, à travers cette échelle invariable, il arrive nécessairement que les sept voyelles, plus les cinq voyelles nasales, dans les modulations, passent par toutes les jonctions syllabiques qu'elles doivent avoir avec toutes les consonnes, comme dans les méthodes de lecture par syllabes. Exemple :

45. Supposons le ton de *fa*, qui a un bémol à la clé, celle de *sol*, par exemple. D'après cette clé, l'*ut* au-dessous de la portée, et des notes suivantes sera comme ci-dessous, et la solmisation sera



de manière, que d'une seule articulation est solfiée la place du son et sa propriété.

Au-dessous de la portée, dans les exercices de chant et de lecture réunis, les deux éléments de la syllabe devront, comme on le voit ici avec leurs attributions respectives, correspondre aux notes de la portée, pour leur donner un nom d'où ressorte leur signification exacte. Ainsi la clé et les notes qui en dépendent se déterminent par le nom des consonnes, invariable comme elles, et les accidents à la clé, indiquant par les déplacements des demi-degrés les changements de toniques, font varier la position des voyelles à côté des consonnes, tout autant de fois qu'il y a de nouveaux tons.

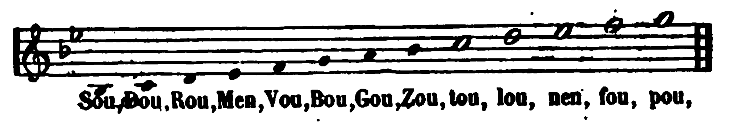
De toute manière, les élèves, en solfiant, indiquent toujours d'une seule émission de voix la place et la propriété du son.

A-t-on un dièse ou un bémol accidentel amené par la modulation, la voyelle pure est remplacée par une nasale dérivée, appropriée à la modulation, et qui s'articule de même avec la consonne par une seule émission de voix.

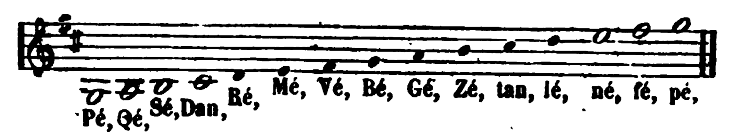
46. Pour accoutumer les élèves à s'identifier avec les accidents de la tonalité, considérés sous tous les points de vue possibles, nous avons une autre série d'exercices de solféges où la voyelle qui est unie à la consonne n'est plus celle voulue par la propriété caractéristique de l'ordre diatonique, comme précédemment, mais celle qui ressort de la place de l'échelle des sons, et qui par conséquent est propre à subir l'influence de l'ordre chromatique.

Dans ces exercices, l'on se borne à la seule voyelle de la place du ton demandé, pour parcourir avec elle tous les degrés de ce ton, et la solmisation s'effectue avec cette seule et unique voyelle s'associant, comme le fait d'ordinaire, la série des sept voyelles aux consonnes de l'échelle générale.

Exemple :



Autre.



Pour indiquer la marche naturelle des modulations et de la génération des tons, nous affectons à la voyelle de la place du son, représentant la quarte dans les tons par bémols, et à la voyelle de la place du son, représentant la sensible dans les tons par dièze, le caractère nasal qui dérive de ces voyelles.

En effet, lorsque l'on prend la sensible d'un ton précédent pour quarte du ton suivant, le ton se trouve dans la catégorie des bémols, car il a fallu baisser par le bémol la sensible pour la rendre quarte, et au contraire lorsque l'on prend la quarte du ton précédent pour sensible du ton subséquent, le ton appartient à l'ordre des dièzes, puisqu'il a fallu hausser par le dièze la quarte pour en faire une sensible.

3me *Tableau.*

(Voyez le 1er tableau, N° 31, et les spécimen des solféges, Nos 55, 56.)

EXEMPLE :

Degrés { 1 2 1/2 1 2 3 1/2 1 2 1/2 1 2 3 1/2

Place des degrés { a , é , i,eu , o , u , ou,a , é , i,eu , o , u , ou,a
D , R , M . . . . p q s d

♭ PREMIER TON PAR BÉMOLS.

Place du son. { Veu , B , G♭Z , t , l , n,feu , l

Propriété du son. { a , é , i,eu , o , u , ou, a

♯ PREMIER TON PAR DIÈZES.

Place du son. { BO , G , Z , t , l , n , ♯ fp

Propriété du son. { a , é , i,eu , o , u , ou,a

Etc., etc., etc., de même pour tous les autres tons.

Bien que dans les tons par bémols, à partir du ton de *si* bémol, la voyelle chromatique, appuyée sur la consonne, dût être nasale, nous conservons la voyelle pure et nous supprimons comme trop dur son caractère de nasal qui, d'après la règle ci-dessus, devrait régner sur toutes les notes du ton, et nous nous contentons d'assigner à la nasale, dans chaque ton, le rôle indiqué ci-dessus comme bien suffisant pour caractériser, même à la simple audition, le ton par bémol, et ne pas le confondre avec son homonyme par dièze.

A cette seconde série d'exercices adaptés à l'étude de la tonalité considérée sous un point de vue autre que dans la première série, nous devons deux avantages: le premier de rompre les élèves aux intonations les plus difficultueuses des modulations et des passages chromatiques, en les faisant solfier de deux manières; le second de leur faciliter la mise des paroles sous le chant, en intervertissant les associations de voyelles aux consonnes.

Cette seconde série concorde encore avec l'apprentissage de la lecture, puisque toutes les associations des voyelles avec les consonnes ont encore lieu, mais dans un ordre différent.

47. Cette solmisation, qui rend ainsi par la parole toutes les phases de la musique écrite, ne se borne pas aux avantages particuliers de son application à la notation usuelle, au mécanisme de laquelle elle est parfaitement appropriée.

D'où vient que celui qui sait lire une langue, au bout d'un certain temps de pratique constante, de lectures successives, peut, sans aucune connaissance préalable de la grammaire, par voie d'imitation d'abord, de traduction de pensées ensuite, parvenir à écrire et à exprimer correctement ses idées dans le style de cette langue; et qu'au contraire la plupart des musiciens praticiens, qui ne s'attachent qu'à rendre plus ou

moins habilement la note, restent incapables toute leur vie d'exprimer par écrit une des moindres de ces pensées musicales qui leur traversent si souvent le cerveau. Dans ces moments heureux d'inspiration où tout musicien, sans faire profession de compositeur, peut rencontrer les plus gracieux motifs, combien ne serait-il pas agréable de pouvoir en saisir par l'analyse et calquer par l'écriture la trace si fugitive. Si l'on a vu un *Rouget de l'Isle* s'illustrer par une seule cantate due à la fièvre d'une inspiration révolutionnaire, dont les accès l'ont embrasé pendant une seule nuit, pour rentrer ensuite à tout jamais dans le néant de son obscurité première, combien le répertoire de l'art n'a-t-il pas perdu de ces éclairs de génie perçus en vain par des musiciens qui ne savaient pas écrire.

La différence déjà signalée des deux écritures littéraire et musicale, quant à leur constitution graphique, suffit pour expliquer les résultats différents que l'on obtient de chacune d'elle, aussi bien pour la composition que pour l'enseignement. A l'égard de la première, la mémoire, trouvant constamment dans l'écriture l'analogie entre l'idée et sa forme, fournit à l'intelligence des matériaux suffisants pour que la pensée en s'élaborant trouve à l'instant son habit ; de là vient le talent d'écrire. A l'égard de la langue musicale, ce n'est pas la même chose : l'on n'apprend à lire que mécaniquement, mais non pas à analyser instantanément, à la simple audition, ce qui se chante ou s'exécute, et en même temps à pouvoir l'écrire sous la dictée du chant, tout comme l'on apprend à écrire orthographiquement la parole. En effet, comme nous l'avons démontré plus haut, l'alphabet musical est tellement incomplet pour les dénominations orales, que les variations de la tonalité n'ayant pas le nom de leurs phases et de leur place, l'analogie des

rapports, entre ce que l'oreille entend et ce que l'on exécute, manque complétement à l'audition de la lecture.

En employant le nouveau mode de solmisation dans la forme de notation (1) que nous indiquons ci-après, l'on peut facilement s'exercer à écrire un chant à la simple audition. Ces exercices auraient, pour la composition musicale, la même utilité que les exercices analogues de dictées pour les compositions littéraires.

Un des grands avantages de cette solmisation, c'est de donner l'intelligence immédiate de la tonalité par la pratique, sans avoir besoin de recourir à ces explications interminables d'une théorie obscure, dont le moindre inconvénient est d'avoir fait perdre un temps précieux, quand elles n'ont pas rebuté auparavant les élèves, faute d'avoir été suffisamment comprises.

48. Enfin, pour nous résumer, l'articulation vocale des notes ou solmisation, résultant de la jonction des vingt-huit signes de consonnes toujours invariables dans leur position avec la gamme diatonique des sept voyelles mobilisées par les exigences de la tonalité déplacée à chaque changement de tonique, il est évident que cette pérégrination, ce roulement des sept voyelles pures de la gamme diatonique, et

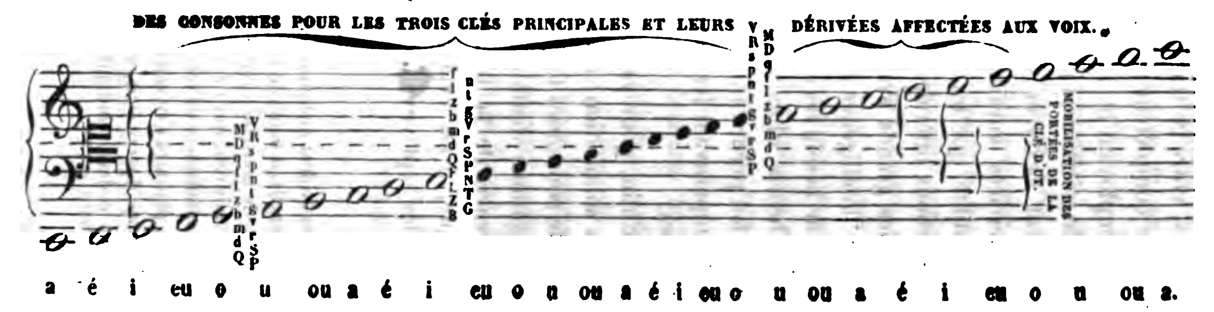
(1) Il est évident que pour ceux qui auraient étudié la musique sur la notation usuelle, à l'aide de la nouvelle solmisation, cette notation ne serait pas une étude nouvelle comme le serait, par exemple, notre Sténographie musicale. Mais ceux qui ne craindraient pas de joindre, par une étude nouvelle, la connaissance de cette notation sténographique aux clés usuelles, pourraient plus tard s'en servir avantageusement, pour suivre le chant aussi rapidement qu'il serait émis, une fois qu'ils auraient acquis préalablement, par les moyens ci-dessus indiqués, l'art si rare d'écrire le chant à la simple audition.

des cinq voyelles nasales des modulations sur l'échelle invariable des seize articulations, des consonnes doublées par la proportion, forme à la fois le système de solmisation le plus rationnel et un syllabaire ou méthode de lecture à laquelle il ne manque, pour être complète, qu'un tableau des exceptions orthographiques, résultant de l'équivalence des lettres variables ou superflues.

49. Position fixe et invariable des consonnes nommant toutes les lignes des clés de la notation.

4e Tableau.

ÉTENDUE GÉNÉRALE DE L'ÉCHELLE.



5e *Tableau.*

50. RAPPORT DES VOIX AUX LIGNES ET AUX CONSONNES DANS LEUR CLASSIFICATION.

2e GENRE.
Voix féminines ou puériles.
6 Espèces.

Contre-Dessus. (extra)
Premier Dessus. (ordinaires)
Moyen-Dessus.
Bas-Dessus.
Contralte. (extra)

NF P Q Sd r mv b g zt l nf p q sD

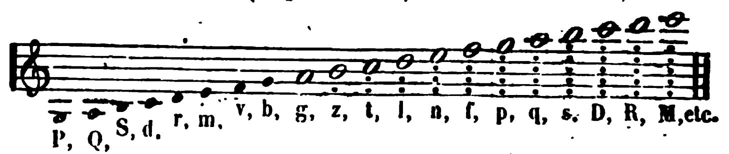
d r mv b g zt l nf p q sD R MV B G Z

Basse-Contre. (extra)
Basse-Taille. (ordinaires)
Baryton.
Ténor.
Haute-Contre. (extra)

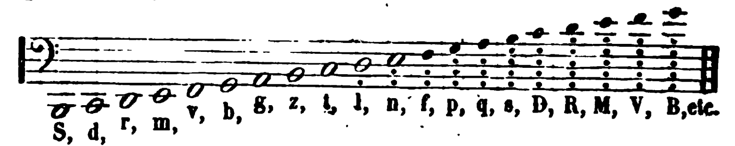
1er GENRE.
Voix masculines ou viriles.
6 Espèces.

51. *Application des deux séries de consonnes au détail des clés de la notation usuelle.*

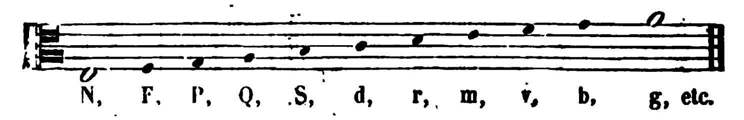
1° Clé de *sol* appliquée aux parties les plus élevées de l'échelle des sons (la plus usitée).



Clé de *fa* (la plus usitée après la clé de *sol*) appliquée aux parties les plus basses de l'échelle des sons.
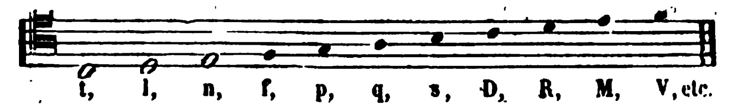


Clé d'*ut*, troisième ligne (tenant le milieu exact entre les portées de *sol* et de *fa*), appliquée aux parties de quinte ou d'alto ; quinte à l'égard de la clé de *sol*, et alto à l'égard de la clé de *fa*; c'est la clé la plus usitée après les deux précédentes, parce qu'elle tient, dans l'échelle générale des sons, la place intermédiaire entre les parties les plus élevées et les parties les plus basses; par conséquent elle n'a point d'équivalent dans la notation, à moins de transposition d'octaves.
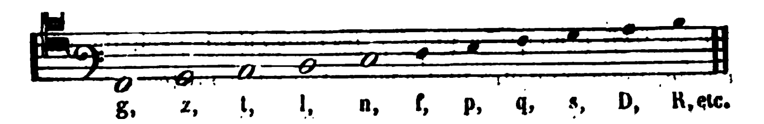


Les deux clés d'*ut* suivantes servent à deux portées prises dans les portions élevées de l'échelle inférieure des sons, représentée par la clé de *fa*, comme ci-dessus.

1° Clé d'*ut*, quatrième ligne (rarement usitée), établie pour la portion la plus élevée des sons de l'échelle inférieure, est par conséquent la clé des ténors.



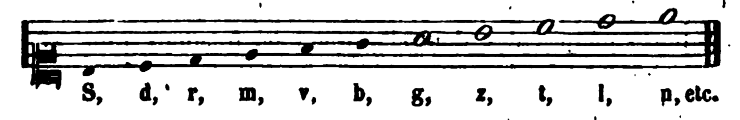
2° Clé d'*ut*, cinquième ligne, ou de *fa*, troisième ligne (à tort inusitée), servant aux barytons, c'est-à-dire, à la portée des notes intermédiaires de la classe inférieure des sons.



N. B. La clé de *fa*, quatrième ligne, citée plus haut, représente la partie basse de ce genre.
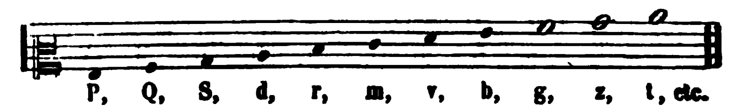
Deux clés d'*ut* pour les portées à prendre dans les portions basses de l'échelle supérieure des sons, représentée par la portée la plus étendue de la clé de *sol*, laquelle est appropriée sur le clavier au deuxième genre des voix.

Clé d'*ut*, première ligne (rarement usitée), affectée pour les seconds-dessus à la portée intermédiaire de l'échelle supérieure, dont la clé de *sol*, deuxième ligne, est la portée supérieure pour les premiers-dessus ou soprano.



Clé d'*ut*, deuxième ligne (plus rarement usitée), est affectée pour les troisièmes-dessus ou *alto* à la portée basse de l'échelle,

supérieure dont la clé d'*ut*, troisième ligne, est la portée inférieure pour les contralto vibrant à l'unisson avec les hauts ténors ou hautes-contres placés sur la même clé, laquelle indique alors la portée la plus élevée de l'échelle inférieure.



52. L'on doit remarquer, pour la facilité de l'étude des clés, que les clés, aussi bien que les notes, restent invariablement fixées à la même place, en sorte qu'il suffit d'apprendre à lire les trois principales portées des trois clés de l'échelle générale, pour connaître toutes les autres; les portées de ces autres clés sont subordonnées aux trois principales, puisqu'il suffit d'une adjonction ou d'un retranchement de lignes par groupe de cinq à l'égard de l'une d'elles, la clé d'*ut*, pour former les quatre clés qui en sont dérivées, ce qui porte le nombre des clés à 7, dont la connaissance est indispensable à quiconque veut connaître et pratiquer la transposition.

La formation des portées des clés d'*ut* par une adjonction ou un retranchement de lignes opérées sur l'une des deux portées de la clé de *sol* et de la clé de *fa*, est rendue évidente par la différence de couleur dont nous avons affecté la portée d'*ut* principal, pour faire trancher les notes souches de cette portée d'*ut* entre les deux autres clés et faire suivre à l'œil les excursions que fait cette clé, tant en haut qu'en bas, sur les portées adjacentes dont elle prend des fractions plus ou moins grandes.

Si la transition du blanc au noir n'était pas nécessaire à l'indication des valeurs rythmiques, ce serait le cas de la proposer comme une amélioration et *non un changement* à ap-

porter à la notation usuelle. Cette idée de faire trancher dans la notation musicale usuelle la portée d'*ut* sur les deux autres réduirait l'étude des sept clés à deux seulement. Cela est évident, puisque les différents aspects de la clé d'*ut* seraient toujours étudiés avec la clé de *sol* et la clé de *fa*, qui la comprennent et la composent. De là un avantage immense pour la lecture de la notation usuelle, puisque cette lecture se trouverait simplifiée des 4/7ᵉ. De là, retour à l'usage des clés que la difficulté de les apprendre a seule fait abandonner et qui seraient si utiles pour l'intelligence et la régularité des partitions.

Dans l'état actuel de la notation usuelle, il y aurait peut-être un moyen de distinguer la portée intermédiaire d'*ut* d'avec les deux portées latérales qui l'enserrent. Ce serait de rendre les notes comprises dans cette portée, de rondes qu'elles sont simplement carrées, blanches et noires, . Pour la musique gravée ou imprimée, il n'y aurait pas de difficulté, il suffirait qu'un éditeur voulût bien se donner la peine d'avoir cette complaisance pour être agréable aux lecteurs. Pour la notation musicale à la main, l'on pourrait rendre ainsi les valeurs multiples : + ; les valeurs simples :

53. L'usage et la pratique des clés a eu évidemment pour but d'incorporer dans une portée de cinq lignes, le plus exactement possible, pour ménager d'autant la place sur le papier, la portion des notes de musique la plus employée selon l'espèce particulière de voix ou d'instrument, dont le poste est assigné à l'avance dans le classement du genre auquel ils appartiennent.

Les éditeurs de musique cédant, et pour cause, aux vœux des praticiens croque-notes, malgré les protestations des théoriciens et des habiles, font prévaloir, par leurs publications quotidiennes, l'usage exclusif de la clé de *sol* et de la clé de *fa*, et l'abandon à peu près définitif des autres clés. Cette pratique, dont le vice le plus saillant est d'intervertir l'ordre des octaves de l'échelle générale, est déjà presque passée en force de chose jugée.

Mais aussi cette altération grave, qui dénature le principe de la constitution de la notation usuelle, au point de la défigurer même, est-elle la protestation publique du bon sens commun contre les préjugés de la routine, et la preuve la plus évidente du besoin que l'on éprouve de voir la lecture de la musique facilitée par le progrès.

Dans les solféges de cette méthode, par l'exercice de la transposition, c'est-à-dire, de position de clés fictives adaptées aux tonalités diverses, les élèves suppléeront pour l'étude des clés à l'errement des publications nouvelles.

Nous ne considérons ici les clés que pour ce qu'elles ont d'applicable à la nouvelle solmisation syllabique. Nous développons sur les tableaux de notre méthode d'une manière plus étendue et plus didactique ce qu'ici nous n'avons fait qu'ébaucher pour faire comprendre le mode d'application des lignes et des clés à la solmisation *notée* des consonnes.

Pour donner une idée de la manière dont sont conçus et combinés les solféges de notre méthode pour les applications nouvelles d'enseignement musical simultané, dont il a été parlé dans le cours de ce mémoire, tant sous le rapport des procédés particuliers du rythme, que sous celui de l'étude particulière de la tonalité, nous présentons ici une série de spécimens propres à chacune de ces applications.

SPÉCIMENS DES SOLFÉGES DE LA MÉTHODE

POUR CE QU'ILS ONT DE SPÉCIAL ET DE DISTINCT, RELATIVEMENT AUX SOLFÉGES CONNUS.

Etude du rythme musical sur intervalles conjoints.

(Voyez nos 7, 8, 9, 10, au chap. 2, titre 1er.)
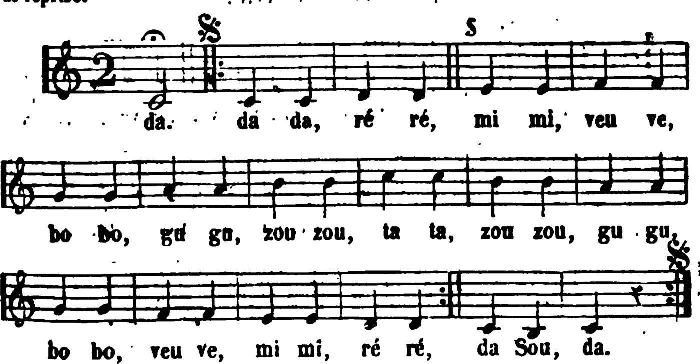
54. Exemples des exercices uniquement progressionnels, pour la mesure sur intervalles conjoints.

CANONS A DEUX VOIX. — PREMIER SPÉCIMEN.

1° Gammes à intervalles conjoints *directs* :

N. B. — 1° Les canons ci-après n'ont été notés que sur les deux clés les plus usitées, et pour les voix intermédiaires des deux genres, c'est-à-dire pour les barytons, ou leur octave, les moyens dessus, comme étant les plus à portée des commençants.

Pour les trois canons ci-après, les voix posent et prennent l'intonation sur le point d'orgue. L'exécution du canon ne commence qu'après la barre de reprise.



Le canon est, comme nous l'avons vu, une pièce de musique dans laquelle la mélodie s'accompagne par elle-même, étant prise successivement par 2, 3, 4 ou un plus grand nombre de voix ou d'instruments, à la distance d'un certain nombre de temps ou de mesures, de telle manière que ces voix ou ces instruments forment une harmonie agréable et correcte.

MODE D'EXÉCUTION DU CANON.

1° Chaque canon sera d'abord entonné à l'unisson par tous les registres de voix qui le parcoureront ainsi une première fois dans toute sa longeur et jusqu'à la fin.

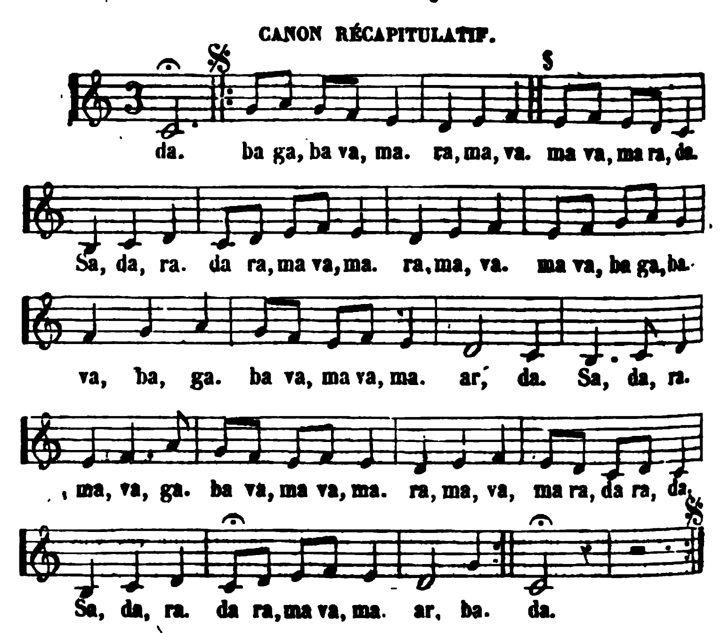
2° Puis, le ou les exécutants les premiers inscrits dans l'ordre d'entrée recommenceront seuls, et lorsqu'ils passeront sous le signe § ou sous la lettre A, les deuxièmes inscrits rentreront à leur tour et ainsi de suite pour les autres.

3° Après que la ou les voix les premières inscrites auront parcouru huit fois le canon, elles s'arrêteront tout-à-coup au point d'orgue ou sur la note qui suit la première barre de reprise pour attaquer ensemble la ou les dernières mesures. Lorsqu'il y a un coda, il se fait sur le même temps une suspension générale de toutes les voix, et, après une mesure de silence, tous les exécutants attaqueront le coda final.
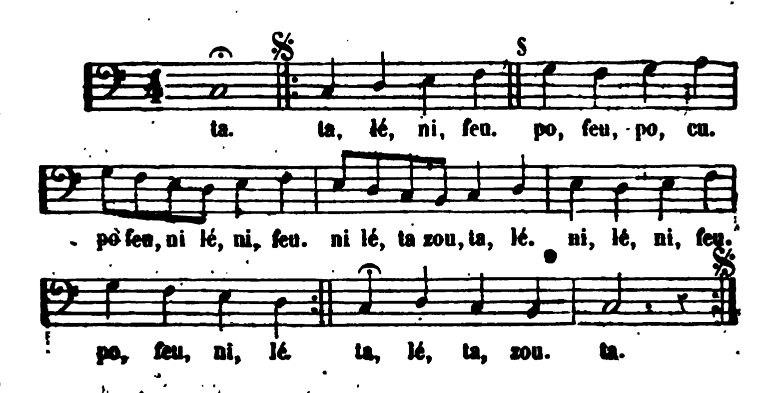
Les canons à 2 et 3 parties seulement ne sont répétés que 5 ou 6 fois par les voix inscrites et celles qui suivent.

2° Exercices à intervalles conjoints *brisés*. N° 1.

CANON RÉCAPITULATIF.



3° Exercices à intervalles conjoints *brisés*. N° 2.



Nous ne pouvons indiquer ici que les deux genres: 1° gammes en canon, à intervalles conjoints, directs ; 2° airs en canon, à intervalles conjoints, brisés. La progression rythmique avec ces deux éléments peut se concevoir sans d'autres développements.

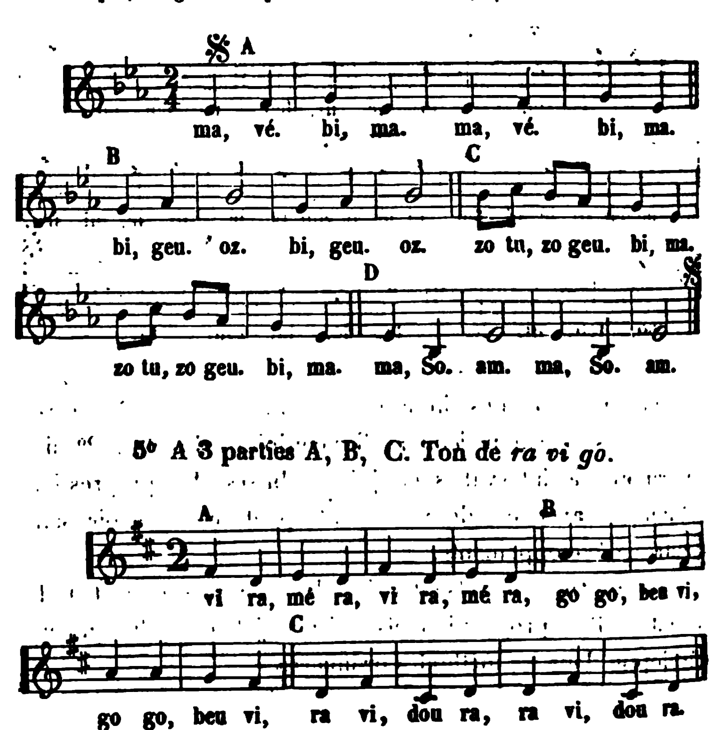
Il est inutile de présenter ici des exemples pour l'étude des intervalles progressionnels. Cet objet est suffisamment développé dans les méthodes ordinaires.

55. *Spécimen des exercices de tonalité et de lecture, combinés pour l'étude simultanée des tons et des syllabes.*

Exemple des diverses associations de la voyelle et de la consonne, par le moyen de la variété des tons musicaux et des modulations dans les deux modes sur des mélodies en canon à 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc. voix, de plusieurs auteurs.

4° A 4 parties A, B, C, D. Ton de *mè bi zo* (1).
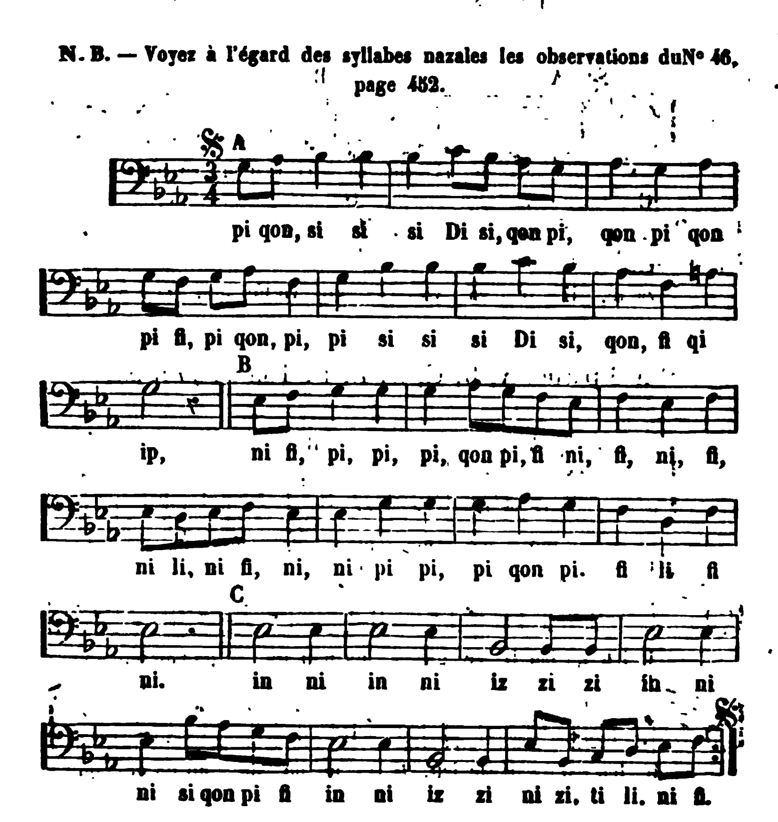
N. B. Voyez, à l'égard des syllabes *oz*, *am* et autres, les observations du n° 30.



(1) Dans la nomenclature nouvelle des notes de la gamme, les trissyllabes *da mi bo, bo zou té*, etc. pour les tons majeurs, et *gu da mi, mi bo zou*, etc. pour les tons mineurs mis à la tête des morceaux, offrent l'expression de l'accord sur la tonique. Si l'on compare respectivement les tons des deux modes, l'on remarquera que le mode se distingue par la voyelle du milieu formant tierce majeure sur la tonique pour le majeur et tierce mineure, pour le mode mineur. Cela vaut mieux que les désignations de ton d'*ut* majeur ton de *la* mineur, etc. En se bornant aux dissyllabes *da mi, bo zou, gu da*,

6° A 3 parties A, B, C. Ton de *men bi zi*.
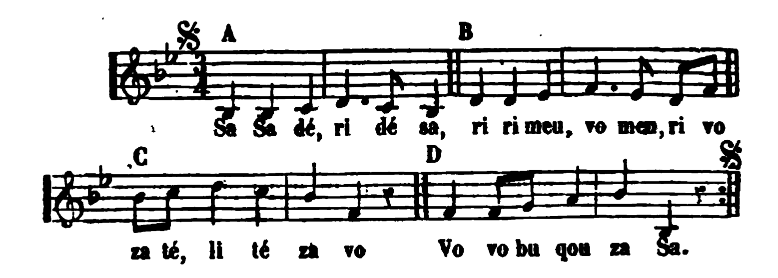
N. B. — Voyez à l'égard des syllabes nazales les observations du N° 46, page 482.
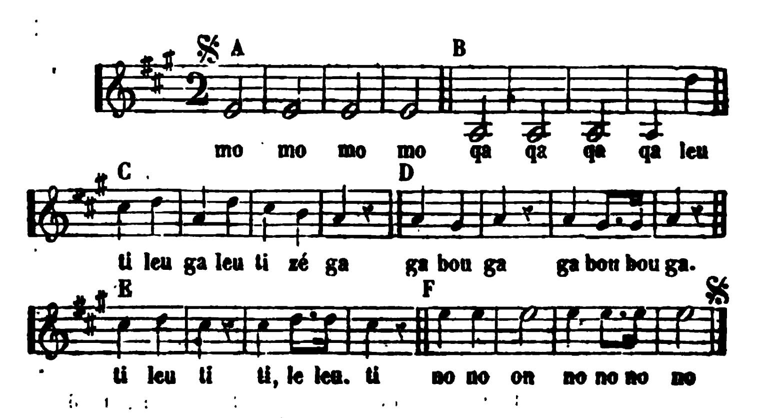


nis ba, etc., le ton serait bien indiqué; mais la trissyllabe est préférable comme favorisant l'énonciation des règles de la modulation.

Pour distinguer les tons par bémols ou par dièses de leurs homonymes, dans les tons par dièses ou par bémols, la voyelle *a* se change en la voyelle *e* ou *è* avec accent grave. Exemple : *sè ri veu*, *bu sè ri*, pour les tons de *si* bémol majeur et de *sol* mineur. Quand le morceau doit se solfier par les consonnes unies à la seule voyelle du ton, l'on indique le ton par bémol ou

7° A 3 parties A, B, C. Ton de *sa ri vo*.
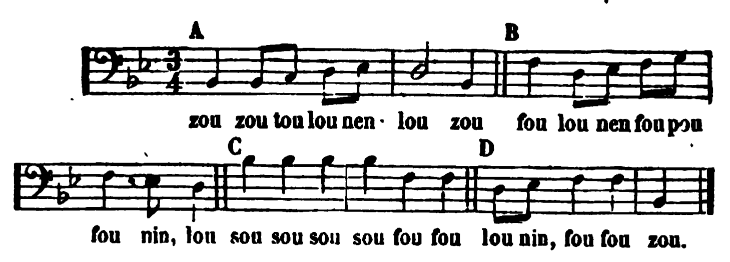


8° A 6 parties A, B, C, D, E, F. Ton de *ga ti no*.
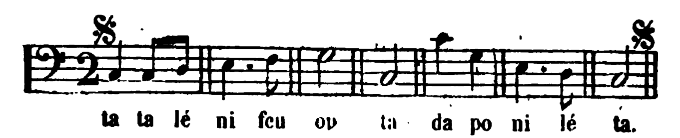


par dièze par la tonique natale seule, quand elle doit être telle, et l'on fait suivre cette tonique de son accord ; exemple : *men bi si*, pour *mi* bémol, etc.

N. B. — La consonne de la note naturelle subsistant indépendamment de toutes les transformations de la voyelle subissant l'influence du dièze et du bémol, sert à indiquer vaguement la note sans détermination de sa qualité de note naturelle, diézée ou bémolisée ; ainsi *d, r, m*, prononcés *de*, *re*, *me*, comme par un *e* muet, signifient un *ut*, un *ré*, un *mi* quelconque.

9. A 4 parties A, B, C, D. Ton de *zune lou fou*.
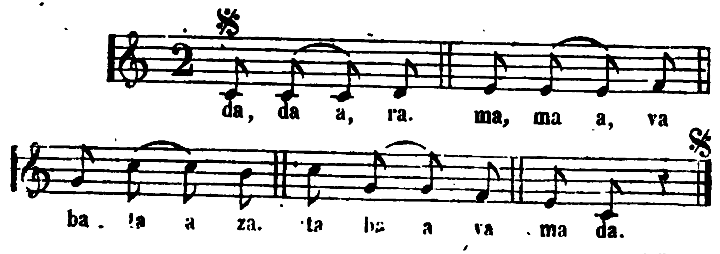


10. *Ad libitum* en autant de parties qu'il y a de mesures. Ton de *ta ni po*.



N. B. — L'on remarquera que la trissyllabe indique non seulement le mode et le ton, mais encore la place du son sur l'échelle, par conséquent la clé et l'espèce de voix qui lui appartient. Par là s'explique la différence entre *tanipo* et *damibo*.

11. *Ad libitum* en autant de parties qu'il y a de mesures. Ton de *da ma ba*.

N. B. — Cette dénomination est identique à celle de *da mi bo*; elle exprime le deuxième mode d'association de la voyelle avec la consonne, voilà tout.
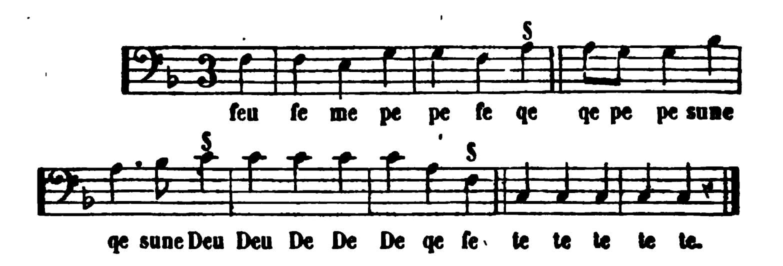


12. ***Ad libitum*** **en autant de parties qu'il y a de mesures. Ton de *lé fun gé*.**

N. B. — Le *f* doit être diézé, autrement il formerait une tierce mineure avec le *t*, et le mode majeur serait pris pour le mode mineur.
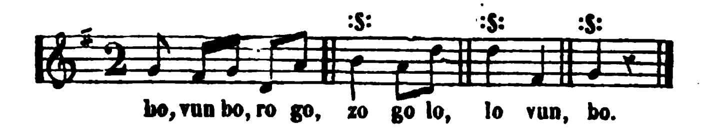


13. A 3 parties §, ton de *fe ge de*.
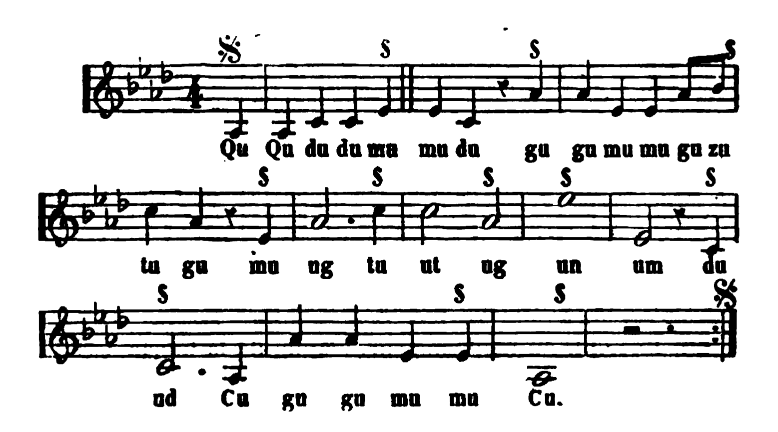
N. B. — Ici la voyelle *e* est considérée comme la faible de *eu* fort.
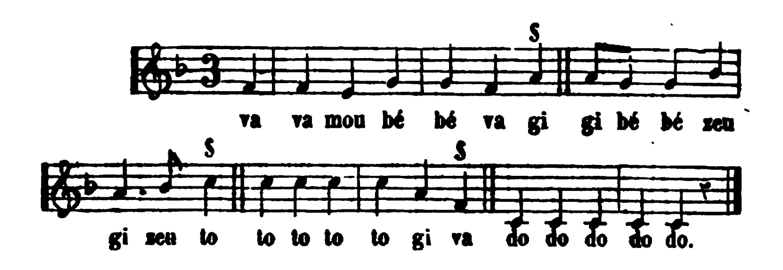


14. A 4 parties. Le :§: indique qu'il faut doubler les mesures. Ton de *bo zo lo*.
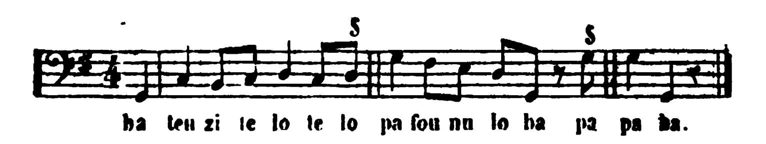


15. En autant de parties qu'il y a de mesures. Ton de *Qon du mu,*
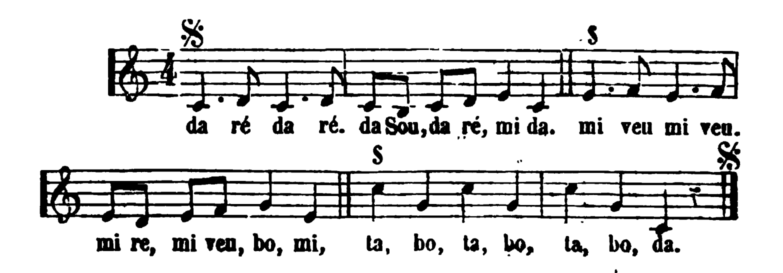


16. A 4 §. Ton de *va gi to.*



17. A 3 §. Ton de *pa si Ro.*



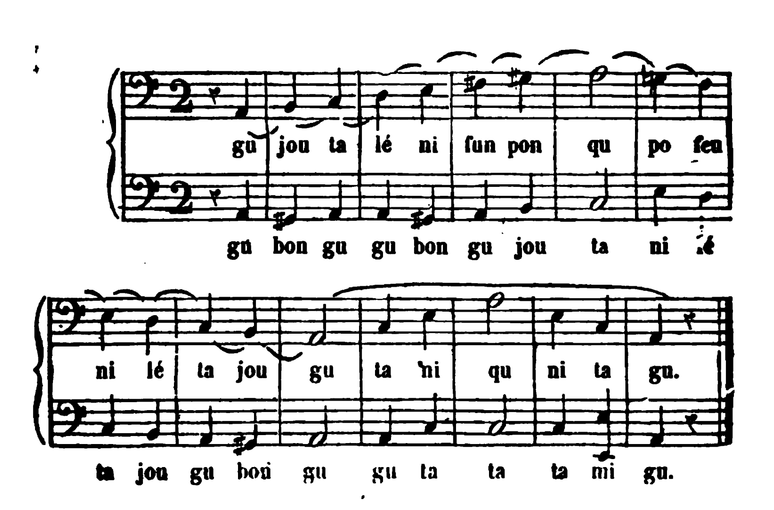
18. A 3 §. Ton de *da mi bo*.



56. Exemple du mode mineur, emploi de la touche CH J, nonobstant les précédentes combinaisons.
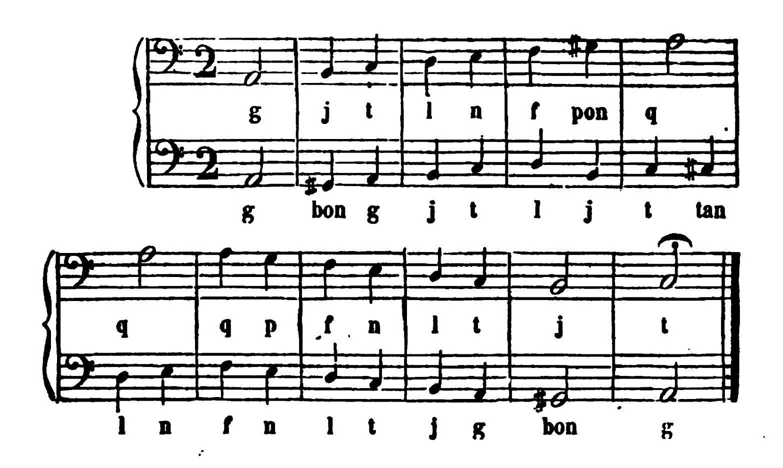
19. Gamme en duo. Ton de *gu ta ni*.

(Avec le *f* diézé.)
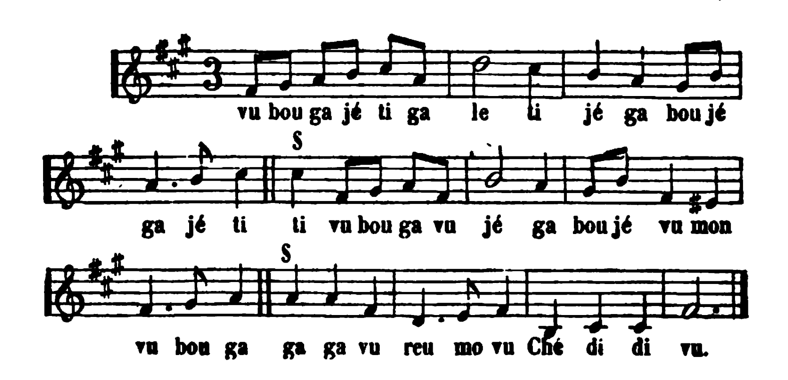


20. Gamme en duo. Ton de *gu ta ni*.
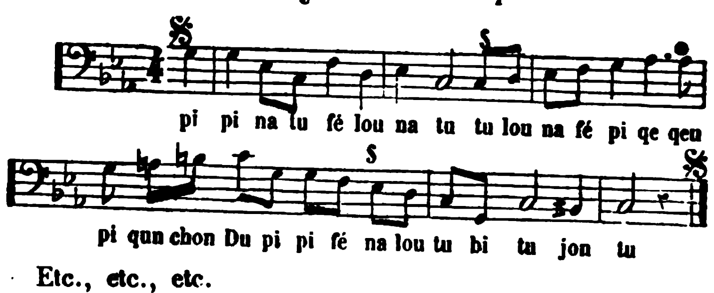
(Mieux sans le *f* et seulement avec le *p* diézé.)



21. A 3 parties §. Ton de *vu ga ti*.



22. A 3 §. Ton de *tu na pi*.



Etc., etc., etc.

SECTION QUATRIÈME. — L'ORTHOGRAPHE EST LA PROSODIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — RELATION DES DEUX CHOSES POUR LA PRONONCIATION CORRECTE DE LA LECTURE ET DU CHANT.

57. Tableau des équivalences, superfluités et doubles emplois des signes orthographiques de notre langue.

Ce signe — signifie *égal à*...

VOYELLES.				CONSONNES.		
é	—	ei	ai	f	—	ph
e bref	—	ent		q	—	c, k
o	—	au	eau	s	—	ç, t, z
DIPHTONGUES.				t	—	s
oi	—	oa		j	—	ge
ille	—	ye		ch	—	q
		etc.				etc.

DOUBLE CONSONNE.

X est pour *cs* dans luxe.
gz exercice.
sse soixante.
ze dixième.

Etc., etc.

58. Dans les méthodes ordinaires de lecture par syllabisation, après avoir étudié les associations de lettres régulières qui forment elles-mêmes des syllabes régulières, dont la série présente les exercices les plus faciles, l'on passe aux séries d'exercices qui comprennent la classification des lettres et des syllabes équivalentes, c'est-à-dire, rendues par les raisons étymologiques ou prosodiques et euphoniques de l'orthographe, contradictoires à leur dénomination radicale et à leurs éléments. Les élèves ne trouvent pour l'énonciation de ces lettres ou syllabes aucun point de repère auquel ils puissent rapporter l'analogie de ces mêmes lettres, à moins de recourir au mot lui-même, qui explique par l'usage seul la contradiction entre le figuré et le prononcé. Autant alors et même mieux vaudrait supprimer ces exercices et recourir, au sortir des exercices d'association régulière, immédiatement à la lecture par mots.

Avec notre système de lecture solfiée, si l'on peut s'exprimer ainsi, les derniers exercices de lecture sur les lettres et syllabes équivalentes, superflues ou composées, etc., d'insignifiants et incompréhensibles qu'ils sont pour les élèves, dans les méthodes ordinaires, faute de points de comparaison et d'analogie, deviennent intéressants et utiles pour la lecture par la musique et pour la musique par la lecture. Voici comme :

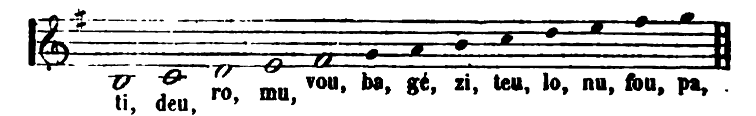
Lorsque les élèves qui, en étudiant la musique, ont pour but d'apprendre en même temps la lecture, sont parvenus à bien distinguer seuls chaque signe de musique par le nom de la syllabe régulière qui lui est propre sur toutes les combinaisons syllabiques qui ont été faites par les transformations tonales, il est temps de leur faire compléter la connaissance des principaux éléments de lecture par l'étude des signes

équivalents ou superflus de l'orthographe. Or, cela devient très facile par la musique. Il suffira d'avoir des exercices spéciaux, où la forme des syllabes ou lettres irrégulières correspondrait exactement aux notes de musique, dont la dénomination ordinaire donnerait la prononciation exacte. L'élève, s'il n'hésite plus sur le nom de la note à percevoir sur la ligne, trouvera instantanément par le nom syllabique des notes de musique qu'il connaît déjà le même nom syllabique équivalent, désigné par une forme orthographique qu'il ne connaît pas encore. Egalement par réciprocité, pour la musique, le même exercice servira au maître pour s'assurer de la facilité de lire la musique sans le secours du nom exact de la note.

EXEMPLE :

Syllabe ti *se changeant en* çi *ou* si *dans les mots terminés en* on, *comme* nation, notion, *etc.*

Ton de *ba zi lo.*



Il est évident, d'après les principes ci-dessus établis, que l'appellation de la syllabe *ti* doit, dans cette gamme du ton de *sol*, sonner *si*, *deu, ro*, etc.; donc l'élève peut contracter par la musique l'habitude des transformations orthographiques des syllabes, quelles qu'elles soient. Comme *s* pour *z*, *c* pour *q*, etc., *au*, *eau* pour *o*, etc., etc.

59. Tous les éléments de la langue française venant d'être ainsi classifiés par la musique, auront leur application sur les

paroles tout comme dans les méthodes ordinaires de lecture, où l'assemblage des combinaisons syllabiques étudiées isolément se fait immédiatement sur les exercices de lecture courante, en place de ce système barbare de l'ancienne épellation.

C'est surtout dans la lecture ou chant des mots que l'élève trouvera justifiées les exceptions prescrites par l'usage orthographique, et même ce sera là, en définitive, le meilleur moyen de les apprendre.

Par l'usage de la prononciation des mots, il reconnaîtra facilement que, par exemple, dans :

Cacographie, c est mis pour *q* ou *k, ph* pour *f*, et dans tous les mots tirés du grec où ce signe est employé, etc.

Cécité, *c*	pour	*s*.
Bourse, *s*		*ç*.
Désir, *rose*, *raisin*, *s*		*z*.
Gens,		*j*.
Tentation, *nation*, *etc.*, *t*		*ss*.
Rhodez, *metz*, *z*		*s*.
Christ, *ch*		*k*.

Que *t*, qui se prononce *ti* dans les verbes, nous *portions*, nous *inventions*, etc., se change au contraire en *s* dans les substantifs : les *portions*, les *inventions*, etc.

Que la double consonne *c s* ou *q s* est improprement représentée par un seul signe, l'*x*, tandis que la consonne simple, la chuintante forte *ch* a pour une seule articulation deux caractères dont la réunion ne constitue nullement le produit demandé, etc., etc.

Un alphabet devant être un tableau fidèle et complet des figures graphiques qui représentent tous les sons et toutes les articulations qui servent à former les syllabes et les mots

d'une langue, il résulte que celui de la langue française, borné à 25 lettres empruntées aux latins, est insuffisant, et que c'est là une des causes des principales difficultés de l'étude de la langue pour les enfants et les étrangers. En effet, le français ayant plus de sons et d'articulations que le latin, il arrive que faute d'avoir imaginé des signes graphiques simples, pour peindre des éléments simples, nous avons été obligé d'avoir recours à des associations incohérentes de lettres pour réprésenter des éléments simples. Les Allemands, les Russes ont été plus adroits; les premiers ont imaginé des caractères propres et particuliers à leur langue; les seconds, en adoptant ceux des latins, en ont imité de la langue grecque pour suppléer ceux qu'ils n'ont pas trouvé dans la première.

Il est à remarquer aussi, comme nous l'avons déjà fait observer à l'égard des voyelles, que quelques-uns des éléments de notre langue, qui ne sont plus en rapport avec les progrès de la langue parlée, étaient cependant, à leur origine, appropriés à leur destination, c'est-à-dire, à la prononciation exacte. En effet, la langue française, dérivée en partie du latin, s'étant formée peu à peu de la fusion de divers idiomes, n'avait pas autrefois une prononciation aussi contradictoire aux éléments de la langue écrite, qu'il nous paraît aujourd'hui. C'est ce que l'on peut constater dans quelques patois de nos provinces. Mais comme la prononciation des langues particulières est soumise, aussi bien que la littérature elle-même de ces langues, à la loi du progrès, il arrive qu'un contact réciproque de personnes dont le goût est épuré par cette politesse de mœurs, cette urbanité que procure l'aisance, par cette recherche du beau dans les commodités de la vie, dans la pratique des arts, une prononciation plus gracieuse s'insinue insensiblement dans la société d'élite, et, de là, par

cet instinct d'imitation des grands (1) dont s'empare la mode et la force de l'usage, gagne toutes les classes de la nation et devient loi. Voilà comment s'expliquent les différences que nous remarquons aujourd'hui entre les éléments de notre langue écrite et ceux de notre langue parlée, différence assez marquée pour obliger les dictionnaires à donner la prononciation figurée en regard de la prononciation écrite. Les vices que nous signalons dans l'alphabet de notre langue écrite attestent du moins le progrès dans l'euphonie de la langue orale, au moyen de laquelle les sons et les articulations heurtés et désagréables sont adoucis et remplacés, le progrès dans la création ou l'appropriation d'éléments qui nous manquaient, qui manquent à bien de langues, et qui nous procurent l'avantage d'avoir un alphabet oral plus complet, plus riche que celui d'autres peuples. Ces avantages, qui ajoutent aux ressources et aux effets de notre littérature, sont assez grands pour compenser le défaut de l'analogie entre le figuré et le prononcé, dont il faut maintenant à tout jamais faire le sacrifice.

L'alphabet n'ayant pas été reformé ou constitué à temps opportun, ne pourrait aujourd'hui subir le moindre changement, et l'orthographe doit rester telle qu'elle est fixée par les œuvres des grands écrivains.

A cela près, malgré les insuffisances et les anomalies de son alphabet écrit, notre langue est encore la plus populaire du monde. Nous en attribuons la cause à ce qu'elle n'a pas

(1) La prévention du peuple en faveur des grands est si aveugle, et l'entêtement pour leur geste, leur visage, *leur ton de voix* et leurs manières si général, que, s'ils s'avisaient d'être bons, cela irait à l'idolâtrie.

(LA BRUYÈRE.)

d'idiotisme dans son accent, dans sa prononciation. En effet, les Turcs, les Egyptiens, les Russes, les peuples de langue slave qui possèdent dans leur langue les éléments de la pro- prononciation française, perdent, après un certain séjour en France, ce cachet d'accent national attaché d'une manière indélébile à la prononciation de la langue française par d'autres peuples.

La position géographique de la France au sein d'un climat tempéré, en mettant les organes de la parole dans les conditions les plus favorables à l'émission pure et correcte, à l'articulation nette des sons, a affranchi par cela même notre langue de ces accents burlesques qui, faisant prendre aux mots un chemin de traverse, semblent ne les laisser sortir de la bouche qu'à regret, et de la manière la moins naturelle, au point d'affecter le jeu de physionomie de tout un peuple d'un type qui le distingue de tous les autres.

La faveur dont jouit notre langue auprès des étrangers est due, sans aucun doute, à la facilité de sa prononciation, plus encore qu'à la richesse de sa littérature, puisqu'en devenant la langue de la politique générale de l'Europe, dans les relations diplomatiques, elle est la seule qui ait triomphé de la latine.

60. « Tous les peuples, dit Court de Gébelin, n'ont pas un même penchant à faire un usage pareil des sons et des articulations que fournit l'instrument vocal ; les uns ont un goût de préférence pour les uns, et d'autres pour d'autres. Dès lors on peut diviser les peuples à cet égard en plusieurs classes; les uns qui aspirent, d'autres qui sifflent, des troisièmes qui chuintent, des quatrièmes qui labialisent suivant qu'ils font dominer, dans leur langue, le son qu'ils adoptent de préférence, etc. Ces modes de prononciation proviennent (entre

autres causes) de la diversité que le climat apporte à la prononciation. Dans les contrées où l'air est brûlant et où le sang coule avec impétuosité, les fibres de l'instrument vocal se dilatent davantage et ont plus de jeu, la bouche s'ouvre donc plus facilement, elle fait plus d'efforts sur l'extrémité intérieure ; on aspire donc. »

» Dans les contrées où le froid est rigoureux, où tout mouvement est ralenti, où toutes les fibres sont reserrées, la bouche s'ouvre beaucoup moins, on prononce du devant de la bouche, on siffle plutôt qu'on ne parle, etc., etc. »

61. A quelque chose malheur est bon : si, par suite d'emprunts insuffisants, par suite des variations qu'a éprouvées successivement la prononciation de notre langue, l'orthographe, (*recta scriptio*) qui devrait être la peinture fidèle et exacte des éléments de la langue orale, semble aujourd'hui contradictoire à son principe, il ne faut pas croire que l'on ne puisse tirer de ce défaut d'analogie une certaine compensation qui en atténüe les inconvénients. En effet, dans les superfluités et doubles emplois des signes orthographiques, l'on trouve la plupart des signes d'accentuation dont les éléments constituent la prosodie euphonique de la langue française.

« Puisque l'écriture, dit le grammairien Pain, est la peinture de la parole, et la parole la réprésentation des idées, on doit nécessairement employer dans l'orthographe, et des signes euphoniques et des signes idéologiques ; car celui qui lit doit trouver dans l'écriture, et la parole représentée et des idées exactement dessinées. C'est sûrement pour n'avoir pas fait cette observation que l'on prétend qu'il y a bien de l'arbitraire et une foule de bizarreries dans l'orthographe française. Peut-être s'en rencontre-t-il dans les locutions ou façons de parler ; mais quelle est la langue qui en est exempte. Le seul

reproche qu'on pourrait faire avec fondement à notre orthographe, c'est d'y rencontrer dans quelques mots des caractères dont l'emploi n'est pas bien déterminé.

» Ce qui embarrassait dans la pratique de l'écriture, c'était le choix indéterminé des figures nombreuses et variées sous lesquelles le même élément, c'est-à-dire, le même son où la même articulation, se représente. Mes remarques, dit-il, répandront peut-être un assez grand jour pour dissiper ces incertitudes qui rendent l'intelligence et la pratique de l'orthographe difficiles. Si vous avez bien soin de faire sentir les nuances des sons, la prononciation sera pure et l'orthographe correcte; alors cesseront ces équivoques qui prêtent à des calembourgs, à des méprises souvent ridicules; nos homonymes seront moins nombreux, et les équivoques n'inquiéteront plus comme cela arrive trop souvent.

» Dernièrement, une dame disait à son domestique : *ôtez ces pots qui gênent pour ouvrir la fenêtre;* comme il y avait aussi des *peaux* à la croisée, le domestique les arracha. Si, à l'exemple des Grecs et des Romains, l'on usait de plus de précautions dans l'enseignement, ces méprises disparaîtraient dans notre langue. C'est par la prosodie que l'on devrait en commencer l'étude. Lorsqu'on sait bien prononcer les mots suivants, par exemple, on a la clé de ces variétés, que la prosodie doit donner. *Au*torité, pote*au*, *au*rore, chev*eu*, nev*eu*, dem*eu*re, *ré*pète, *dé*jette, *re*grette, etc., etc., etc.

» L'orthographe est donc réglée par l'euphonie et l'idéologie, par rapport à l'espèce graphique à laquelle ce mot appartient, par rapport à la place que les sons et les articulations y occupent. L'étymologie, dont l'étude est inaccessible au plus grand nombre, est bien loin d'offrir autant de ressources pour l'orthographe, je dirai presque pour les expressions, que

la connaissance des familles et de l'analogie. Par familles de mots, il faut entendre les rapports entre les idées et les mots qui en sont les signes. Il est aisé de voir dans ce seul exemple *rondir*, *rondeur*, *rond*, *ronde*, *rondement*, *arrondir*, *arrondissement*, etc., et rapport d'idée et rapport d'expression, ce qui doit être figuré par l'écriture. L'analogie est la lumière des langues, dit avec raison Roullé. Après avoir considéré les mots comme objet de la parole, il est utile de les considérer comme les naturalistes considèrent et classent les productions de la nature. La plupart des caractères sont employés dans l'orthographe des mots pour des raisons qu'il est impossible de détruire sans jeter la confusion dans une infinité d'expressions françaises. Il nous suffit de savoir qu'une lettre ait été employée une seule fois, comme signe de prononciation dans un mot, pour la conserver comme signe idéologique, parce que, sans ce signe, le même mot pourrait peindre une toute autre idée, l'œil même pourrait le confondre avec un autre. Si, par exemple, l'on veut écrire le mot *prompt* et se rendre raison des lettres qui le composent, on n'a qu'à le faire sortir *d'impromptu*. Nous conservons la lettre *p* dans *baptiser*, *baptême*, *baptistère*, *Jean-Baptiste*, *anabaptiste*, etc., parce qu'il est signe de prononciation dans le seul mot *baptismal*. De même deux *b* dans *abbé*, *abbesse*, *abbaye*, à cause d'*abbatial*; *a* dans *pain*, parce qu'il est nécessaire dans *panier*, *panade*, *pané*, *panetier*, etc., etc.

» Nous avons aussi des caractères qui jouent un rôle bien différent dans un mot de la même famille, tel que *e* dans *femelle*, *femme*, etc., tel aussi que *t* dans *actif*, *action* : dans d'autres il se convertit en un *c*, pour être le signe représentant le mouvement d'organe dont *s* est le signe primitif. Ainsi, on est assuré qu'au lieu de *s* on mettra un *c* dans *force*, *prudence*,

constance, monceau, parce qu'on trouve un *t* dans *forte, prudente, constante, montagne*. Dans tous les cas, les sons et les articulations se peignent sous telle ou telle figure, par raison générale de localité, de famille et d'euphonie. La première est moins obligatoire que la seconde, la seconde que la troisième, et ces troisièmes ne doivent indiquer rien de contraire à l'euphonie, qui est rarement en opposition avec les précédentes. Par raison de localité, il faut entendre la place qu'occupe un son ou un mouvement d'organes ; ainsi le son se représente généralement par *e*, quand la consonne qui vient après fait syllabe avec lui ; cependant, il y a mouvement d'organes, *z* comme dans *plaise, chaise, braise,* etc., ce son *è* se peint par *ai,* et s'il y a, dans la famille du mot, un *d* à la place de *è,* ce sera encore par *ai,* ainsi de *clarté, clair ;* de *charnel, chair ;* de *pareil, pair,* etc., etc.

» [1] La langue française a une véritable prosodie ; par conséquent, il y a un art de régler la mesure ou la quantité, de distinguer et de varier les nuances des sons dont on forme les syllabes en français comme dans toutes les autres langues, autrement il nous serait de toute impossibilité de démontrer le système de la parole, soit par rapport à l'euphonie, soit relativement à l'orthographe et la lecture. Et pour n'en donner que quelques exemples, par quelle raison, autre que la prosodie, écrit-on avec un seul *r chariage, charier*, *chariot*, etc., et par deux *charron, charrue, charroi,* etc. Le peu de soin que l'on prend de la prononciation est la seule cause du préjugé trop général que cet art n'existe pas ? Le français peut s'apprendre sans le secours des langues grecque et latine dont il est émané. Je ne voudrais pour cela que comparer la simplification ou la réduplication des consonnes dans le latin et le français : par exemple, personne,

persona; homme, *homo*; échelle, *scala*; femme, *fœmina*; honneur, *honor*; donner, *donare*; père, mère, frère, *pater*, *mater*, *frater*, et quantité d'autres mots attestent l'éloignement qui existe aujourd'hui entre ces deux langues. S'il est une langue française, c'est qu'elle a secoué le joug de l'étymologie pour avoir sa prosodie à elle; autrement, elle ne serait encore qu'à l'état d'idiome. Imitons avant tout des anciens leur respect pour la prosodie; et tous ces accents provinciaux, ces patois, ces jargons, ces dialectes disparaîtront. « En résumé, nous avons pour signes prosodiques, non seulement les accents, mais encore la simplification ou la réduplication des consonnes. Les grammairiens ne se sont pas assez occupés de ces deux choses. Les accents regardent plutôt la qualité des sons; la simplification ou la réduplication des consonnes, leur quantité. » (*Analyse des remarques de* Pain *sur la lecture, l'orthographe et la prononciation de la langue française.*)

62. Si l'art de la lecture n'était qu'une façon de rassembler les éléments du langage écrit et de les émettre par la parole d'une manière quelconque, sans observer ces nuances délicates que les différences orthographiques entre l'écrit et le prononcé indiquent avoir été apportées successivement par les besoins de l'euphonie, assurément la prosodie serait ici un hors-d'œuvre à propos de méthode de lecture. Mais loin de là, l'art qui apprend à plaire à celui des sens le plus dédaigneux, parce qu'il est le plus délicat, et le plus susceptible d'être offensé, doit être soumis à des règles qu'il n'est pas permis d'ignorer : et cet phrase de Duclos qué nous avons prise pour épigraphe et qui, au premier abord, aura pu paraître un peu paradoxale, ne le sera plus autant lorsque l'on considérera la lecture avec les attributions qu'elle comporte. La parole étant l'organe de la pensée, dit l'abbé d'Olivet, on est louable

de la rendre plus insinuante, plus propre à persuader, plus capable de peindre ce que nous pensons. Un des meilleurs ouvrages qui fasse connaître les différents genres de lecture et de prononciation, et qui en donne des exemples nombreux et bien choisis, c'est celui de l'abbé Le Batteux.

Ce que nous venons d'effleurer ici n'est pas encore là le débit oratoire. Les règles de l'art de la déclamation, appuyées toutefois sur celles de la prononciation, reposent sur des principes dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Toutes les règles de la prononciation orale n'ont pas trait qu'à la lecture, elles s'appliquent encore aux paroles du chant. C'est au compositeur à les connaître pour ne pas faire de contre-sens, et au musicien à les observer. Pour nous en convaincre, prenons tel degré de la gamme que ce soit, lisons sur ce degré ou ton, sans aucune des inflexions du débit, et nous verrons qu'il subit comme tous les autres l'influence de toutes les règles d'une bonne prononciation et d'une bonne prosodie.

SECTION CINQUIÈME. — PROPOSITION D'UN SOLFÉGE-SYLLABAIRE OU D'UN SYLLABAIRE-SOLFÉGE, PAR LA COMBINAISON DE LA MÉTHODE DE LA LECTURE PAR SYLLABISATION, AVEC LA MÉTHODE DE CHANT PAR LE NOUVEAU MODE DE SOLMISATION.

63. Comme il y a analogie parfaite entre les procédés de la solmisation de cette méthode et les procédés des méthodes de lecture par syllabisation adoptées pour les écoles, l'instruction primaire pourrait recueillir un avantage inappréciable de cette étude simultanée de deux objets qui s'apprendraient l'un par l'autre et avec l'attrait du plaisir attaché à la musique. Ce bel art, réservé juqu'ici aux classes d'élite et aux

écoles de la capitale, en descendant dans les plus modestes écoles de village pour s'associer à la connaissance si nécessaire de la lecture dont il fortifierait l'étude sans occasionner par sa présence plus de perte de temps, au moyen des syllabaires que nous proposons, ce bel art aurait alors accompli toutes les phases de sa mission civilisatrice.

Dans quelques écoles de l'Allemagne, l'on voit les enfants se diriger vers leur maître, le syllabaire d'une main et le solfége de l'autre. Désormais, dans notre belle France, nous pourrions voir un plus grand progrès encore, puisque dans le livre de lecture adopté pour les écoles primaires pourrait se fondre le livre de musique qui leur manque. De cette manière, la musique et la lecture, s'apprenant ensemble, l'une par l'autre, et l'une avec l'autre, seraient inséparables. Celui qui ne saurait pas lire apprendrait avec plus de goût, avec plus de facilité la la lecture par l'attrait de la musique, et celui qui saurait déjà lire apprendrait la musique par la lecture elle-même.

La lecture pourra être alternativement parlée, alternativement chantée, le chant approprié aux paroles deviendra alors une mnémonique puissante, puisque le secret de la mnémotechnie est d'intéresser au ressouvenir le concours de tous les sens mis en rapport avec les objets matériels.

64. Les procédés coûteux de la typographie musicale seraient peut-être un obstacle à ce que le syllabaire-solfége que nous proposons, pour faire une seule et même chose de la lecture et de la musique, s'introduisît facilement dans les écoles primaires. Nous serions tentés à ce sujet d'indiquer le moyen de pouvoir faire solfier dans les écoles primaires sur le livre de lecture et de musique réunis, sans que les lignes et tous les autres accessoires de la notation usuelle aient besoin d'être constamment et uniformement employés, si nous n'avions à

craindre que l'on se méprenne encore sur nos intentions en fait de méthode musicale et que l'on nous soupçonne par cela même de vouloir dispenser de l'étude des clés de la notation usuelle ; bien loin de là, par l'opinion que nous avons des grandes difficultés que renferme la lecture *subtile* et *instantanée* des clés de la notation usuelle et de l'impossibilité de voir les seuls hommes compétents pour la réformer, les musiciens actuels, s'entendre pour, d'un commun accord, doter les races futures d'une notation reconnue et constatée la meilleure par des expériences contradictoires, nous ne saurions trop insister sur la rigoureuse nécessité imposée aux élèves en musique de se rompre, par un exercice continu, persévérant, à ce qu'on appelle l'habileté de *déchiffrer* la musique ; car, en dépit de l'extrême facilité, et par conséquent de la perfection que des praticiens trouvent à la notation par lignes, c'est là l'expression consacrée, arrachée à la force de la vérité, à peu près comme l'on dit d'une écriture informe que l'on a peine à lire. Cette promptitude du coup-d'œil qu'il faut acquérir, pour saisir la véritable signification de ce point perché sur une portée de trois à quatre octaves, au milieu de tant d'autres, tous semblables, qu'il faudra aussi nommer de suite à leur tour sans les confondre, malgré la similitude de leur figure qui le fait souvent prendre l'un pour l'autre et se jettent dans la vue comme autant de grains de poussière à demêler continuellement, voilà la difficulté, la difficulté radicale qui ne demande pas trop des plus jeunes années (1) d'une vie d'homme

(1) C'est ce que semble reconnaître M. Fétis lui-même, dans son *Traité de musique à la portée de tout le monde*, bien qu'il prétende, dans le même ouvrage, chapitre 7, « qu'aucun système ne peut faciliter la lecture rapide de la musique comme le système de notation en usage aujourd'hui. » En

et toute la souplesse de l'organisation malléable de l'enfance pour être vaincues.

Notre système de solmisation a été principalement créé en vue d'aplanir les difficultés de l'art de déchiffrer la musique. Il n'est rien autre chose qu'une mnémonique fondée sur l'analogie, ayant pour but de mettre toujours le signe en rapport avec son nom, ce qui n'existait pas auparavant et devenait pour la mémoire une surcharge qui ajoutait aux difficultés de la lecture. Dans ce système, chaque phase de la notation musicale s'identifiant avec un nom toujours distinct par la solmisation, donne à la mémoire, pour le rappel des signes

effet, « rebuté, dit-il, chapitre 17, par une multitude d'essais infructueux sur des enfants du sexe masculin, on a pris le parti de ne plus admettre dans les écoles publiques de chant que des adultes avec lesquels on n'a point les mêmes risques à courir. Mais ici une nouvelle difficulté se présente, difficulté plus grande, parce qu'elle est sans remède et presque sans exception: c'est que les individus qui arrivent à l'âge de puberté sans avoir posé les bases de leur éducation musicale par de longues études ne parviennent presque jamais à devenir musiciens, soit sous le rapport de la lecture de la musique à première vue, soit sous celui du sentiment de la mesure. Quelle que soit la beauté de la voix, sa flexibilité, son timbre et même quel que soit le sentiment de justesse, d'intonation et d'expression dont un chanteur commencé dans l'adolescence soit pourvu, il ne sera jamais qu'un artiste incomplet dont l'exécution n'offrira point de sécurité, parce qu'il ne sera guidé que par une sorte d'instinct qui peut être souvent en défaut. »

Cet arrêt est du reste confirmé ailleurs par un fait cité par M. Fétis lui-même, dans la *Revue* ou *Gazette Musicale*, lorsqu'il en était directeur. A l'époque où l'on voulut monter les opéras de *Weber* à Paris, l'on fit venir du midi de la France, pour les chœurs, des ténors qui, sans aucune connaissance de la musique, étaient néanmoins doués de voix admirables. La merveilleuse facilité de ces ténors pour le chant, résultat de leur organisation musicale, les rendit aptes à exécuter parfaitement de routine les parties qui leur furent soufflées, serinées. Mais lorsque le besoin du moment fut passé et que l'on songea à utiliser leur voix d'une manière stable pour l'avenir, par la connaissance préalable et nécessaire de la musique, il n'y eut pas moyen:

usuels, un levier tellement puissant, que ceux de nos élèves qui ont voulu apprendre à déchiffrer toutes les clés de la musique y sont parvenus en passant bien moins de temps que l'on en met par les autres procédés.

Jusqu'ici, dans l'instruction primaire, l'enseignement de la musique a été mis de côté par une fin de non recevoir qui s'explique, et non par l'oubli d'une indifférence étroite ou d'un dédain coupable. Qui pourrait ignorer aujourd'hui l'influence morale de la langue musicale, dont la destinée sociale est certainement de seconder, de perfectionner l'élément civilisateur développé par l'étude de la langue maternelle. Les obstacles qui s'opposent à l'enseignement de la musique dans les écoles primaires pourraient être levés par la méthode que nous proposons. Ce serait le cas, pour faciliter cette amélioration importante, d'adopter le syllabaire-solfége économique dont nous venons de parler, et où les élèves, en apprenant à lire, trouveraient le moyen de solfier plus faci-

leur attention ne put être pliée à la rigueur du mécanisme de la lecture musicale usuelle, et, de bons musiciens qu'ils étaient en quelque sorte, quant à la voix, ils ne purent devenir bons lecteurs. Ceci prouve que c'est bien moins l'art qui est difficile que la lecture.

Devant ces preuves de fait, nous en posons d'autres aussi incontestables, qui ne sont rien autre chose que le remède aux inconvénients que celles-là révèlent.

Dans notre méthode, il est reconnu que toujours chez les adultes la prestesse de la lecture, l'aplomb, la fermeté de la mesure dépassent de beaucoup la souplesse de la vocalisation, quelqu'avantageuses que soient d'ailleurs les dispositions natives de l'organisation.

Les questions de ce genre ne se résolvent point par des raisonnements, mais par des faits. Et celle-ci restera insoluble tant que l'on ne voudra pas prendre la peine de vérifier, et que l'on se bornera à épiloguer, à raisonner sur le possible ou l'impossible, ce qui est plus commode.

lement, plus commodément et surtout à moins de frais que par les moyens employés aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il y ait possibilité pour eux d'appliquer d'une manière continue le résultat des études de solmisation à la lecture indispensable et constante des clés de la notation usuelle.

En nous renfermant dans les limites étroites de cette prétention, qui est loin d'être exagérée, nous protestons à l'avance contre toute idée d'innovation de changement de notation que l'on nous prêterait, pour faire prendre le change sur la méthode que nous avons développée.

Cette méthode est même tellement distincte dans les procédés qui la constituent, que les professeurs qui, pour une cause ou pour une autre, n'adopteraient point notre nouveau procédé de solmisation, peuvent s'en dispenser sans nuire à l'efficacité des procédés dont nous avons donné le détail au titre premier, chapitre deux, procédés dont l'ensemble forme le caractère distinctif de notre méthode simultanée, indépendamment du système de solmisation. L'avantage que l'on retirerait de ce système, en dehors de l'instruction primaire pour la lecture, n'a trait qu'à l'étude de la tonalité, dont la connaissance et la pratique peuvent être acquises dans notre méthode par l'étude du jeu des voyelles avec les consonnes, sans les solfier.

Voici, quoiqu'on en puisse dire, comment pourrait être combinée, pour un solfége-syllabaire où la notation usuelle par lignes serait, de distance en distance, supprimée par mesure d'économie, une notation provisoire formée seulement pour les écoles, des éléments de la solmisation elle-même, que l'on reporterait ensuite sur la lecture et la pratique des clés de la notation usuelle.

NOTATION ALPHABÉTIQUE

FORMÉE DU

SYSTÈME DE SOLMISATION PRÉCÉDENT.

Dans les précédents mémoires, nous avons établi et démontré les conditions d'une notation musicale par chiffres, mais par chiffres sténographiques. Ici, nous présentons les éléments d'une bonne notation musicale par les lettres de l'alphabet, dont les sept voyelles pures pourraient indiquer conventionnellement les sept premiers chiffres de la numération et représenter par conséquent à l'œil les sept degrés de la gamme diatonique, selon l'ordre de la propriété des sons, tandis que les consonnes, distinguées en quatre octaves, formeraient le corps de la notation et indiqueraient d'une manière invariable la place du son dans l'échelle générale, avec toutes les modifications rythmiques et accessoires qu'on peut y ajouter pour exprimer toutes les phases et tous les accidents de la langue musicale.

Ce système de notation, puisé dans les signes alphabétiques de l'écriture de notre langue, réunit de tels avantages, que, abstraction faite de toute idée de rapidité dans le tracé, il pourrait être utilisé à côté de la notation usuelle dont il n'est en définitive que la solmisation, et il deviendrait aussi alors un auxiliaire de cette notation usuelle, comme la sténographie musicale que nous avons proposée, mais sous un autre point de vue et à des conditions différentes.

Ces avantages sont de réunir à la fois, sous un seul et même tracé en notation musicale :

1° L'écriture du son musical,

2° Son nom,

3° Son degré :
- 1° Numérique. En considérant les lettres comme des chiffres pour indiquer les degrés du son.
- 2° Diatonique.
  - 1° par rapport à la place du son désigné par les consonnes dans l'échelle générale.
  - 2° Par rapport à la propriété du son caractérisée par les 7 voyelles que l'on fait sonner avec les 4 octaves des consonnes.

Ce qui complète par l'analogie les quatre octaves nécessaires à une bonne notation.

SECTION PREMIÈRE.

Echelle ascendante et descendante des signes d'intonation par ordre d'octaves.

		s q p f n l t	4e	14 Similaires.
	3e	z g b v m r d		
14 Similaires.		S Q P F N L T	2e	
	1re	Z G B V M R D		

Les consonnes de chaque octave sonnent sur et avec les sept voyelles.

a é i eu o u ou

SECTION DEUXIÈME. — SIGNES COMPLÉMENTAIRES.

RYTHME.

Cette notation n'étant que la préparation de la notation usuelle, doit prendre ses formes, abstraction faite de tout autre agencement, qui serait supérieur pour la rapidité du tracé, autrement ce serait un changement de notation qui serait en jeu, et alors ce changement, pour être rationnel, devrait procéder de l'élément sténographique plus parfait, en ce sens qu'il comprend aussi l'élément alphabétique, comme nous l'avons établi ailleurs, et non pas des signes arbitraires de l'écriture ordinaire, qui sont loin d'être sténographiques.

En conséquence, les valeurs rythmiques superposées aux consonnes similaires de l'alphabet donnant le nom de l'intonation des lignes de la notation usuelle, seront :

Pour les valeurs multiples.

Les signes suivants marqués au-dessus de ces consonnes. Ex.

pour 4 3 2 temps.

d d d

Signes de la ronde, blanche pointée et blanche. Ex.

Pour les valeurs d'unité.

Un temps, signe de la noire. Ex

Le signe seul de la note, ce qui désigne la noire et lui équivaut.

Pour valeurs fractionnaires.

Adjonctions de crochets comme dans la notation usuelle.

Pour notes isolées.

d d ou d d d

croche ou 1/2 temps. double croche ou 1/4 de temps. triple croche ou 1/8 de temps quatruple croche ou 1/16 de temps.

Pour groupes de notes.

1/2	1/4	1/8	1/16

Pour mettre également sous ou sur les notes.

ou

ou

Pour les groupes, l'on emploie à volonté ou les barres doubles, triples, comme dans la notation usuelle, ou de simples barres modifiées par les signes ci-joints. Afin de ne pas donner d'hésitation au tracé et au coup-d'œil, la boucle ou le crochet se tracent en dessus ou en dessous, à volonté. Les barres peuvent se lier entre elles, pourvu que l'on conserve toujours un des deux modes de barres adoptés.

1° SIGNES SUPPLÉMENTAIRES D'ANALOGIE.

Silences de chaque valeur de notes.

4	3	2	1	1/2	1/4	1/8	1/16
⊙	O ▮	O	•	,	)	: ou :	+

AUGMENTATION DE LA MOITIÉ DES VALEURS.

Le point allongé, c'est-à-dire la petite barre perpendiculaire mise après la note ou le silence. Ex. ▮

Pour les notes d ▮ r ▮ m ▮ v ▮ b ▮ g ▮ z ▮

Pour les silences, id. • ▮ , ▮) ▮ : ▮ + ▮

Signes altératifs ou accidentels.

Se posant à la gauche de la note pour le dièze ♯. pour le bémol ♭. pour le bécarre ♮. ou les signes suivants : le point •, la cédille). le trait ▮ se posant dessus.

2° SIGNES CONVENTIONNELS.

Barres de séparation.

| Barre de mesures.

L ⊥ J Barres de reprise, indiquant la reprise de la quantité de mesures comprises entre les crochets.

‖ Double barre pour les coupes de périodes.

{ } Accolades de fin ou de commencement de morceaux, selon leurs faces.

Signe de renvoi au commencement, dit *da capo* ou D. C.

CLÉS DES VOIX.

Féminines, puériles ou d'instruments y relatifs.

contre-bas dessus.	bas dessus.	moyen dessus.	dessus.	contre dessus.

D'hommes ou d'instruments y relatifs.

contre-bas.	basse.	baryton.	ténor.	contre haut.

3° SIGNES ACCESSOIRES.

Modifications du rythme pour la mesure et les valeurs.

Signe de suspension, temps d'arrêt ou point d'orgue , ou
rallent : ———————— 1° moto.

Pour groupes d'un temps : 3 triolets 5 quintolets 6 sixolets.

SIGNES D'EXPRESSION OU DE NUANCES.

1° D'ARTICULATION : détaché sec, piqué sec — sur une note. — sur plusieurs.

Coulé ———————— servant également aux liaisons pour syncope, s'emploie lorsqu'aucune articulation ne doit se faire sentir sur l'ensemble des notes qu'il couvre.

2° D'INTENSITÉ : piano, pp, ppp, forté, FF, FFF, fp, pf.

L'un de ces signes, placé sur une note, indique que l'ensemble de toutes celles qui suivent subit le genre d'intensité qu'il indique, jusqu'à ce que

l'apparition d'un autre signe d'intensité donne le signal du contre ordre.

3° D'ACCENTUATION. — Le signe du piano ⌐— s'étendant sur une série de notes par une ligne de prolongement et terminé par le crochet du haut, indicateur du forté, exprime le *crescendo*, c'est-à-dire le renflement insensible du son appliqué à l'ensemble des notes qu'il couvre.

Ex. crescendo.

d r m v b g z t

C'est le contraire avec le signe du forté.

Ex. decrescendo.

t z g b v m r d

Jonction des deux genres pour les renflements et les abaissements.

d r · m v b g z t z g b v m r d

Attaca subito, signe d'accentuation prononcé sur une seule note. et cessé immédiatement sur les notes suivantes d r .

4° DE FIORITURE OU D'ORNEMENT.— ∞ Grupetto, ⁺ mordant, + trill. + Tous ces signes se posent sur la note qu'ils colorent chacun selon son espèce.

NOTES D'AGRÉMENT.

Ces notes sont les mêmes que celles de l'intonation ordinaire, mais seulement sous une dimension beaucoup plus petite.

N.B.— Pour approprier les signes supplémentaires d'analogie compris dans cette section à la nature de la notation alphabétique, l'on a été obligé, pour la facilité du tracé et de l'impression, de s'écarter un peu de la forme de quelques uns des signes usités de la notation par ligne. Mais, outre qu'ils s'éloignent peu des formes connues, il suffit que ceux des signes supplémentaires qui sont nouveaux dérivent de l'analogie exacte et du rapport entre l'objet et son représentant, pour qu'il n'y ait pas de différence entre les deux sortes de signes. En effet, les deux manières tirées du même principe participent au même résultat, quant aux choses qu'elles indiquent. Ainsi, par exemple, il est indifférent d'indiquer les barres de reprise par des crochets ou des points tournés du côté où il faut reprendre. Il est indifférent d'indiquer le crescendo par ce signe ou par cet autre un peu plus incommode pour l'écriture et la typographie, etc. La forme seule de ces signes indique leur objet, quelle que soit la différence qui les distingue.

SPÉCIMEN. — CANONS A 4 PARTIES (1).

♭ ou ♯3 { p D | D q | qf l p | p, f n | n t |

Ou o a a u u eu é ... etc. pour le ton d'*ut* affecté [ici pour basse.

Ou u é é u ou o i ... etc. pour le ton de *ré* à trans- [porter, ici pour baryton.

{ g, z t | l z b | t, l nl t || t n p | t f |

{ fl p, l | n, f p. || Dp Dp np | p f. | q p s |

{ D. } 𝄋

♭ ou ♯ 4 { b | tb tn l tn | n tl n p f n p |

{ pD D D s p q s D p | p nf p, q b. }

SPÉCIMEN DE LA NOTATION DES INSTRUMENTS CONCORDANTS.

Pièce d'orgue tirée du Manuel de Musique *de* Choron, *page* 13 *des planches.*

𝄢	n, f pn / o / t	o / l / t zg z	n / t / b / o	f mf pf / t / g / b	nt l tz / o / b	t / g / o / b ♯ v	z ♯ tl / o / b		etc.
♭	D / p / n / t / o	f / l pf	nt DS	D R / q S	M R / p / s pq	q / o / R / q / ♯ f / l	R / S / p	nl	etc.

(1) Une des considérations qui devraient faire adopter l'usage de cette notation alphabétique dans les écoles primaires, serait le parti que l'on pourrait en tirer pour utiliser doublement les exercices de calligraphie. En effet, qui empêcherait les instituteurs primaires de donner pour modèles d'écriture des exercices alphabétiquement notés comme ci-dessus et parfaitement écrits pour les faire solfier ensuite. Ces exercices, renfermant toutes

N. B. — Le signe rythmique se met au-dessus des notes toutes les fois qu'il est le seul concordant de sa valeur et au-dessous, quand c'est le contraire.

CLÉS ADAPTÉES A L'UT DU MÉDIUM DES TROIS NOTATIONS.

Rapport des clés sténographiques aux clés de la notation usuelle.
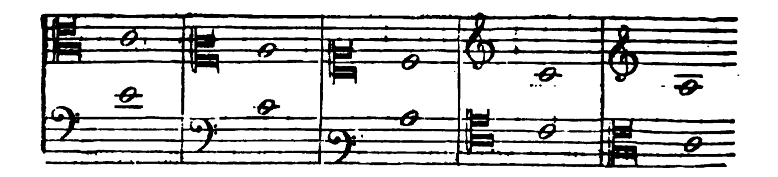
POUR VOIX PUÉRILES OU FÉMININES.

d ou / d ou / d ou / d ou / d ou /

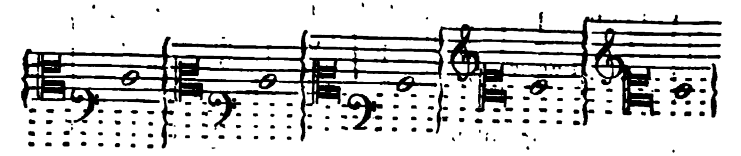
POUR VOIX D'HOMMES.

d ou / d ou / d ou / d ou / d ou /

Effet des diverses portées des clés relativement à l'*ut* du médium sur la ligne duquel est posée la clé de ce nom.



Démonstration de l'invariabilité de l'*ut* du médium, dans le jeu des portées de chaque clés.



N.B.—Voyez et vérifiez la raison de ces effets aux nos 50, 51, et au 5e tableau.

les lettres tant majuscules que minuscules, tous les signes de ponctuation, etc., auraient l'avantage d'être non seulement d'excellents modèles d'écriture, mais encore de fournir aux élèves, par leur transcription obligée, le moyen de multiplier à leur gré leurs copies de musique et la facilité de les emporter chez eux pour les étudier à loisir, ce qui serait mille fois préférable à toutes ces copies d'écriture qui, n'étant considérées que comme exercices calligraphiques, ne servent plus à rien une fois que l'objet de la transcription a été rempli, et ne présentent plus que des chiffons inutiles.

Rapport de la nouvelle solmisation à la notation sténographique de l'auteur.

(Voyez au n° 51 la série des clés de la notation usuelle nommée par les mêmes consonnes que ci-après.)

Pour distinguer la position des clés, la portée intermédiaire du clavier est désignée par les notes d'un temps, et les deux autres portées supérieure et inférieure sont désignées par les notes de deux temps, comme au n° 51, page 86, exemples en notation usuelle.

Clé des 3mes dessus

Clé des 2mes dessus

Clé des quintes

Clé des 1ers dessus

N F P Q S d r m v b g z t l n f p q s D R M V B G Z

P Q S d r m v b g z t l n f p q s D R M V B G Z

Clé des basses.

Clé de ténor.

Clé de baryton.

Clé d'alto ou contre-ténor.

N. B. — Dans la notation sténographique, comme dans la notation usuelle, les portées varient d'aspect. Ce qui détermine la place de ces portées sur l'échelle générale, ce qui indique en un mot le lieu du son, ce sont les clés. Les portées des clés sténographiques peuvent être chacune de 4 octaves. (Voyez les ouvrages et tableaux sur la sténographie, tant pour l'intonation que pour le rythme.)

Mouvement de la tonalité avec la notation sténographique.

Ton de *ba zi lé.*

a é i eu o u ou a

Ton de *ra vi go.*

a é i e o u ou a

Ton de *ga ti no.*

a é i eu o u ou a

Ton de *mè bi zo.*

è é i eu o u ou è

Ton de *zè li fo.*

è é i eu o u ou a

Ton de *va gi to.*

a é i eu o u ou a

etc., etc.

N. B. — Comme ici l'on n'a pour but que d'exposer le rapport des éléments de la nouvelle solmisation avec les notes et les clés de la sténographie musicale, l'on renvoie aux ouvrages spéciaux indiqués page 44 et ci-après, pour le rythme de ces signes.

Ces signes sténographiques, accompagnés de leurs clés, sont aux consonnes

de la solmisation ce que ces consonnes elles-mêmes sont aux lignes de la notation usuelle dont elles sont la dénomination exacte.

En résumé, quelle que soit la notation employée, les voyelles *a é i eu o u ou*, **pour des notes déterminées par l'armure de la clé, sont une qualification de la propriété résultant pour les sons du rang qu'ils occupent dans la gamme, à quelque degré qu'on la commence, et les consonnes, nom des lignes seules ou des signes sténographiques d'après la clé, abstraction faite de son armure, représentent un son absolu toujours le même, produit par un nombre déterminé de vibrations.**

Ainsi, la consonne D, ou le signe / avec sa clé, exprime un son dont la place est toujours invariable dans l'échelle générale déterminée par un diapason, tandis que la voyelle *a* **ne doit rappeler à l'esprit que la première note d'une gamme majeure ou la troisième d'une gamme mineure, à quelque degré de l'échelle qu'elle commence.**

Exemple en notation sténographique du premier spécimen de la page 399.

(Voyez ci-dessus le nom de ces notes par les consonnes.)

ou 3

Ou o a a u u eu é.... etc. pour le ton d'*ut*, ici [affecté pour basse.

Ou q R R s s p n.... etc. pour le ton de *ré*, trans- [posé pour baryton.

s

s

s s

4

s

Exemple en notation sténographique du deuxième spécimen de la page 399.

2/4

etc.

etc.

Pour cette notation adaptée aux instruments concordants, les notes de toutes valeurs doivent se tracer sur un même alignement, c'est pourquoi les 1/4, 1/8, etc., subissent des modifications.

Valeurs des notes sténographiques.

Figures usuelles.	Nom des notes.	Notes.	Silences.	Chiffres des valeurs.	
	Ronde		⊙	4	temps.
	Blanche pointée		O▮	3	—
	Blanche		O	2	—
	Noire		•	1	—
	Valeur pointée		•▮	1 t. 1/2	
	Croche		,	1/2 —	
	Double croche		(	1/4 —	
	Triple id.		s	1/8 —	
	Quadruple id.		+	1/16 —	

N. B. — La note / do est prise ici pour type de toutes les modifications rythmiques des autres notes des 4 octaves.

CONCLUSION.

Notation usuelle, notation sténographique, notation alphabétique; tels sont les moyens graphiques que, sans partialité aveugle pour aucun, nous avons essayés successivement avec l'application de nos procédés d'enseignement populaire simultané de la musique. La discussion que nous avons entamée dans l'examen de ces trois types divers de notation musicale est une pure question de linguistique que nous soumettons aux personnes compétentes sans prétendre violenter aucunement les opinions et les habitudes d'aucuns musiciens. Nous avons d'ailleurs suffisamment établi la conviction où nous sommes, que ces sortes de discussions, bonnes, excellentes, comme exercice de raisonnement, pour satisfaire l'examen scrutateur de la pensée qui veut s'arrêter sur ces matières, pour les approfondir et en tirer tout ce qu'elles contiennent, sont nulles pour la détermination de la volonté, et sont un objet de dédain de la part de ceux qui, par un motif quelconque, fondé ou non, ne veulent pas s'en occuper. Tant que la notation par lignes, qui a succédé à tant d'autres, sera de mode, la raison ne prévaudra jamais contre elle. C'est un fait; nous le respectons. Mais dans une œuvre didactique,

aucun moyen utile ne doit être négligé. Or, si l'on veut bien considérer avec nous que la méthode, selon la définition donnée par l'abbé Déshoullières, « est un effort constant de toutes nos facultés, pour justifier par la comparaison des faits une conception qui présente un principe utile, ou plus brièvement *la vérification d'une hypothèse utile*, » l'on comprendra pourquoi, dans la proposition que nous faisons d'une méthode pour l'enseignement simultané et populaire de la musique, nous avons voulu mettre le plus de moyens possibles en rapport avec le but indiqué. Si l'on n'emploie qu'un petit nombre de moyens, on s'engage dans un cercle étroit d'où l'on risque de ne plus sortir. L'on est retenu par le préjugé qu'il n'y a plus rien au-delà, et les plus habiles à combiner certains moyens, à user de certains artifices, à faire mouvoir de certains ressorts, ne vont pas jusqu'où ils pourraient aller, sous la prévention qui les enchaîne et les arrête. Il faut donc connaître tous les moyens, les examiner isolément et dans leurs combinaisons, les faire parler pour ainsi dire les uns sur les autres, les employer, mais ne se livrer à aucun, pour être libre de les quitter selon les cas, et ne pas devenir l'esclave d'un préjugé et d'une routine.

Le but véritable ne se montre que dans la suite des procédés choisis avec art, dans l'emploi des moyens qui s'entraident et concourent tous à l'unité de l'ensemble, comme chacun d'eux sert en particulier à l'exécution complète de chacune des parties de cet ensemble.

« Dans le travail de la pensée (dit le même), toutes les facultés de l'esprit doivent en effet s'entr'aider réciproquement et agir de concert. Les opérations intellectuelles sont les cordes diverses de cet instrument harmonique qu'on appelle méthode. Dans leur jeu, une corde peut vibrer plus fortement

qu'une autre; elle peut dominer celles qui l'accompagnent ou qui attendent encore le doigt qui les réveillera. Mais on ne doit jamais se restreindre à un seul et se priver du secours des autres; une corde isolée ne produit que des sons et non point l'harmonie. »

L'on s'est mépris sur le but de nos travaux. Nous n'avons pas prétendu que l'on devait étudier la musique avec la sténographie musicale plutôt qu'avec la notation usuelle. Nous avons établi au contraire que cette notation était inébranlable, malgré ses difficultés. Mais la musique étant un puissant moyen de civilisation et par conséquent un bienfait pour les travailleurs, nous avons cru devoir chercher les moyens les plus avantageux et surtout les plus économiques pour les faire participer à ce bienfait. Tel est le motif et l'origine de notre sténographie musicale. S'en suit-il de là que cette notation soit préférable à toute autre pour les familles aisées? Cette question est secondaire, et il est important d'observer qu'elle ne dépend nullement de la solution de la première. On s'occupe en général si peu des pauvres, que les musiciens qui s'enquièrent des avantages de la sténographie musicale, ne les discutant jamais en eux-mêmes et dans leur objet primitif et essentiel, mais par rapport aux riches et à leurs personnes, les regardent comme nuls. Or, cette discussion ne nous touche point. Pourvu que nous ayons contribué à faire goûter à quelques artisans les charmes d'un art que sans nous ils n'eussent jamais connu, le but est rempli et nous n'en souhaitons pas d'autres.

En dehors des trois types de notation auxquels, selon les cas, nous appliquons nos divers procédés d'enseignement musical simultané, la nouvelle solmisation est le seul changement que, abstraction faite de ses applications à la lecture, nous

SCIENCES.

DOCUMENTS

SUR LE

CHOLÉRA-MORBUS ASIATIQUE

CONSIDÉRÉ COMME

MALADIE CONTAGIEUSE OU COMMUNICABLE,

Recueillis dans l'arrondissement d'Abbeville en 1832 & 1833,

PAR J.-B. VÉSIGNIÉ,
Docteur en médecine et en chirurgie, médecin des épidémies, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, etc.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Parmi les nombreux écrits qui ont été publiés dans ces dernières années (1) sur le choléra-morbus, il en est peu qui ne contiennent des considérations plus ou moins étendues, sur la question de savoir si cette maladie est ou n'est pas contagieuse. Cette question, importante pour les médecins qui aiment à connaître la vérité, importante pour les gouvernements qui ont à cœur de surveiller la santé publique, est loin encore d'être résolue : et quand on considère les tra-

(1) 1831, 1832 et 1833. — Des circonstances particulières, étrangères à la *Société Royale d'Emulation* d'Abbeville et indépendantes de la volonté de l'auteur, ont retardé jusqu'à ce jour la publication de ce Mémoire. Si les faits

vaux acquis à la science et les occasions si multipliées qui les ont fait naître, on croirait volontiers que le mode de propagation du mal est tout aussi obscur que sa propre nature.

Sur ce sujet, le monde médical est divisé en plusieurs camps, et la diversité des opinions a donné naissance à divers partis, qui n'ont pas toujours soutenu la guerre d'une manière fort généreuse. Les uns, sous la dénomination d'anti-contagionistes, n'ont rien aperçu dans le choléra-morbus qui pût faire admettre la possibilité de la contagion, et il faut avouer que c'est le plus grand nombre ; les autres, moins difficiles dans l'admission des preuves, ont franchement et ouvertement admis la contagion. En présence d'opinions si contraires, je crois devoir faire connaître quelques documents qui pourront un jour contribuer à éclairer une question qui ne saurait rester toujours indécise.

Dans une science toute d'observations, les questions sont jugées par les faits, et plus ceux-ci sont nombreux, plus la preuve est certaine. Pour arriver à la solution, on a recours aux faits positifs, et les faits négatifs ou contraires ne laissent pas que d'avoir un certain poids dans la balance. Mais en tout cas, un fait négatif ne saurait jamais détruire un fait positif ou affirmatif. Seulement, quand les faits négatifs sont très nombreux, ils commandent la plus grande circonspection dans l'admission des preuves. Voilà des principes que tout le monde connaît, et qui cependant sont quelquefois oubliés

que celui-ci renferme ont perdu le degré d'opportunité et d'à-propos qu'ils présentaient au commencement de 1834, ils n'en sont pas moins importants et dignes d'être connus, dans ce moment surtout où plusieurs gouvernements font étudier et surveiller de nouveau la marche du choléra-morbus, dont l'apparition dans les environs du Golfe Persique préoccupe assez vivement les esprits.

dans les recherches médicales. Je les rappelle, parce qu'on ne saurait les observer trop fidèlement, et qu'ils doivent me servir de guide dans les considérations que je vais présenter sur la propriété contagieuse du choléra-morbus, et dans la discussion des faits que je soumettrai ensuite.

Une chose m'a toujours étonné : c'est qu'on ne soit pas encore parvenu à s'entendre sur la véritable signification du mot contagion. Je n'entreprendrai pas d'accorder entre eux les nombreux dissidents ; car le temps passé dans les discussions de mots est très souvent du temps perdu. Mais comme je tiens à me faire comprendre, et que je veux éviter toute controverse inutile, je dois dire ce que j'entends par contagion. Or, je dis qu'une maladie est *contagieuse quand elle peut se communiquer avec les mêmes symptômes d'un individu malade à un individu sain plus ou moins disposé à la contracter*. Ainsi, pour moi, le mot contagieux et communicable sont synonymes, qu'il y ait ou non contact médiat ou immédiat, peu importe. Je laisse à d'autres le soin des définitions ; il suffit qu'on me comprenne.

Je dis qu'une maladie est contagieuse, quand elle *peut se communiquer*. En effet, pour admettre la contagion ou la communication, il n'est pas nécessaire que le mal attaque tous les individus qui s'y sont exposés ; car, si l'on exigeait cette condition, il n'y aurait pas une seule maladie contagieuse, pas même la syphilis. Il y a parmi les hommes des êtres privilégiés par leur complexion, et qui peuvent impunément s'exposer à la contagion. Dire quelles conditions présentent ou doivent présenter ces individus, serait chose impossible : mais le fait existe, et ne saurait être révoqué en doute. Il y a plus : c'est qu'au milieu des épidémies les plus meurtrières, des contagions les plus flagrantes, les individus épargnés sont

les plus nombreux, dans la grande majorité des circonstances.

De ce que certains individus sont inaptes à recevoir un principe contagieux, ou qu'ils le reçoivent impunément, il suit nécessairement que ceux qui sont aptes à la contagion portent des conditions particulières et contraires. Il faut donc, pour qu'il y ait contagion, que l'agent du mal, quel qu'il soit, rencontre des individus disposés à percevoir son influence. Ici commence la série des observations ; et l'étude des dispositions plus ou moins patentes à la maladie peut conduire le médecin à désigner d'avance les individus les plus susceptibles, en même temps qu'elle conduit aux moyens qui peuvent modifier telle ou telle constitution d'une manière avantageuse, et la rendre rebelle à la contagion. C'est l'histoire de toutes les méthodes ou médications préservatives.

Non seulement il faut admettre pour une maladie communicable ou contagieuse des dispositions particulières; ou, si l'on veut, une susceptibilité quelconque, mais il faut encore reconnaître comme bien et dûment établi et prouvé par les faits, que les maladies réputées contagieuses ne le sont pas toutes au même degré, de la même manière et dans les mêmes circonstances. Ainsi, pour ne prendre nos exemples que dans les affections susceptibles de régner sur les masses, la variole est plus contagieuse que la rougeole, et celle-ci plus encore que la fièvre scarlatine. Je considérerais volontiers la variole comme le type des maladies contagieuses. Cette affection communicable, par contact, à distance, par inoculation, ne connaît plus aujourd'hui d'incrédules. Mais pour qu'une affection soit réputée contagieuse, il n'est pas nécessaire qu'elle le soit au même degré que la variole ; pas plus qu'on est obligé de ressembler exactement à ses parents pour conserver un air de famille. Ce qu'on a nommé infection, n'est

à mes yeux qu'une contagion limitée, concentrée dans un foyer, peu susceptible de prendre une certaine extension, et qu'on peut pour ainsi dire enrayer à volonté. Mais, de là, jusqu'à la contagion la plus extensible, on peut établir beaucoup de degrés, que l'observation scrupuleuse découvre tous les jours.

Les constitutions médicales ont été depuis longtemps étudiées, et l'examen de la coïncidence de certains états atmosphériques déterminés avec le développement des maladies sur les masses, a certainement rendu de grands services à la médecine d'observation. Toutefois, les résultats auxquels on est parvenu ne concernent guère que les maladies ordinaires, telles que les affections catarrhales, les pneumonies, bronchites, etc. Mais dans les maladies spéciales, telles que la rougeole, la scarlatine, le choléra-morbus et autres, les constitutions médicales, tout en conduisant à des principes généraux de traitement, n'apprennent rien sur le développement et la propagation du mal. Pourra-t-on jamais découvrir pourquoi des variations atmosphériques du même genre accompagnent ou produisent, tantôt le croup, tantôt la coqueluche, tantôt une simple bronchite? Il y a donc, dans l'agent morbide ou productif d'une maladie, un principe insaisissable, inappréciable à nos sens. Ainsi, tous ceux qui ont voulu calculer d'avance la durée de telle ou telle affection spéciale, ont souvent été trompés dans leurs prédictions. Il n'est résulté de toutes ces combinaisons que certaines données générales susceptibles de nombreuses exceptions.

Ces réflexions sont principalement applicables à la marche du choléra-morbus. On a vu cette affection terrible sévir à la fois sur les pays les plus dissemblables par leur position topographique, tantôt suspendre son cours, tantôt prendre une

SCIENCES.

malades ; et, dans le même lieu, on rencontre des sujets chez lesquels le mal s'est établi par suite de la fréquentation des infectés, d'une manière tellement frappante, qu'on ne saurait alors nier la contagion, sans nier l'évidence.

Ainsi : développement spontané, sous l'influence de certaines causes locales ou générales, d'un état particulier de l'atmosphère, comme on voudra ; apparition du mal chez des individus soumis aux mêmes causes ; transmission de la maladie des sujets infectés aux sujets sains : voilà ce qui se passe, toutes les fois qu'une maladie contagieuse règne avec concomitance d'une constitution épidémique : voilà, suivant moi, ce qui se passe à l'égard du choléra-morbus. Mais si la constitution épidémique n'existe pas, l'affection n'est plus qu'accidentelle ou sporadique, et ne peut plus se propager autrement que par voie de contagion, ainsi que nous le démontrerons par la suite.

Au premier abord, il peut paraître étonnant qu'après des épidémies cholériques si meurtrières les médecins n'aient pas encore pu vider la question qui nous occupe ; mais l'étonnement doit cesser, quand on rappelle ses souvenirs, quand on se reporte aux circonstances de ces terribles calamités. Comment en effet pouvoir, au milieu d'une si grande affluence de malades, suivre la filiation du mal, s'il en existe une ? Comment faire la part d'une opinion et celle de l'opinion contraire ? Comment adopter la contagion, quand on voit le mal envahir des maisons pour ainsi dire inabordables ? Comment expliquer par la contagion des masses incohérentes de faits si nombreux ? Disons donc que l'abondance des matériaux nuisit elle-même à la découverte de la vérité, et que la force des choses imposa des barrières insurmontables à la solution de cette importante question. Peut-être aussi quelques médecins

oublièrent-ils trop aisément qu'une maladie pouvait à la fois se propager par l'influence primitive et productive, et par voie de contagion, et s'attachèrent trop à l'idée d'un procédé exclusif de développement.

Mais ce qu'on ne pouvait obtenir à Paris, et au milieu des grandes populations, devenait plus praticable dans les localités très circonscrites. Dans ces dernières, en effet, on peut souvent acquérir des renseignements certains ; on voit le mal prendre naissance et se développer ; on peut, en beaucoup de circonstances, en suivre la filiation, et si l'on possède des faits convaincants en matière de contagion, on les a puisés dans ce qu'on pourrait appeler les excursions du choléra-morbus, hors des foyers principaux, ou bien dans les lieux où il n'a pas régné sévèrement.

J'ai dit qu'une maladie réputée contagieuse pouvait se développer spontanément, ou, pour mieux dire, sans transmission préalable, et l'invasion du choléra-morbus en France ne saurait guère être expliquée d'une autre manière, au moins satisfaisante. Ce fait étant admis, aussi bien que l'extension du mal par la seule influence épidémique, il ne reste plus à connaître que la possibilité ou l'impossibilité de la contagion. Mais, pour résoudre ce problème, a-t-on toujours suivi la voie la plus philosophique ? A-t-on toujours sagement et sans passion pesé les faits ? N'a-t-on pas quelquefois écarté des preuves, pour faire triompher des idées préconçues ? Enfin, n'a-t-on pas fait de cette question dans beaucoup de circonstances une question politique, une question de cordons sanitaires, de quarantaines et de lazarets ?

J'admets donc, avec mes adversaires, que le choléra-morbus, quand il se propage sur des masses, peut se développer sur un grand nombre de personnes, exclusivement par le fait

d'une influence épidémique. En conséquence, loin d'élever des doutes sur ce point controversé, je fournirais au besoin beaucoup de preuves à l'appui. Mais qu'on y réfléchisse bien, cela ne prouve rien contre la possibilité de la contagion; cela prouve seulement qu'elle n'a pas lieu dans tous les cas. Dire pour cela qu'elle n'a jamais lieu, serait contraire à la saine logique; dire qu'elle a toujours lieu, serait contraire à la saine raison; car en admettant même que la transmission pût s'effectuer à distance, on ne pourrait jamais donner une explication convenable et suffisante des espaces franchis, de certaines attaques inattendues et de quelques circonstances relatives à l'apparition du choléra-morbus.

Ceux qui prétendent qu'on peut impunément fréquenter les cholériques, les toucher, coucher avec eux ou dans le même appartement, les ensevelir, etc., sont contredits par une énorme quantité de faits. Dans toutes les localités, n'a-t-on pas observé que le choléra-morbus attaquait rarement une seule personne dans la même maison, qu'il se propageait avec violence dans certains quartiers d'abord envahis, et de maison en maison, qu'il se manifestait très communément sur les individus qui avaient donné des soins aux malades? Les médecins, les sœurs de charité, les infirmiers, les gardes-malades, n'ont-ils pas payé un ample tribut à la maladie? A la vérité, ce ne sont là que des faits généraux; il est loisible à chacun de les expliquer suivant son opinion. On peut, dans son imagination, donner à l'influence épidémique une extension indéfinie, croire que la contagion n'a jamais lieu, parce qu'elle n'est pas démontrée matériellement, et que les sujets atteints après une communication avec les malades, étaient, comme leurs prédécesseurs, victimes de la seule cause universelle. J'ai moi-même dans les premiers temps adopté et

soutenu cette manière de voir, et probablement je la conserverais encore, si des faits mieux étudiés, et plus faciles à suivre dans leur filiation, n'étaient venus ébranler et renverser mon opinion première. Mais en faisant aujourd'hui cet aveu, avec toute la bonne foi qui doit conduire l'observateur dans la recherche de la vérité, je me crois en droit d'avancer que, dans un grand nombre des recherches effectuées, on n'a pas assez tenu compte des analogies que le choléra-morbus pouvait présenter avec certaines maladies réputées contagieuses. En effet, on a, dès les premiers instants, considéré le choléra-morbus comme une affection *sui generis*, nouvelle par la forme qu'elle affectait, séparée des autres maladies connues par un espace immense ; et la majorité des médecins, attérée par l'impénétrable mystère qui cache encore la nature et la cause anatomique de cette terrible affection, attribua facilement le développement du mal à un agent universel qui planait sur les masses sans qu'il fût possible à celles-ci de s'y soustraire. L'invasion subite et encore inattendue de la capitale trouva les plus savants praticiens dans le plus grand dénuement de moyens efficaces, et dans la plus grande incertitude sur le mode de propagation de la maladie, malgré quelques publications étrangères assez importantes, et des relations dont le dévouement de plusieurs médecins français avait enrichi la science. Bientôt la force des circonstances, et des malheurs imminents, arrachèrent aux médecins des hôpitaux des déclarations qu'on devait rendre publiques, et sur lesquelles, toutefois, plusieurs ont cru devoir revenir. En d'autres temps, on aurait procédé d'une manière moins rapide, et l'on n'aurait pas tranché la difficulté sans avoir rassemblé et discuté de nombreux matériaux. Mais une impérieuse nécessité dictait aux médecins une opinion toute

faite, une opinion qui fût généralement accueillie comme une démonstration. Combien restèrent et resteront longtemps encore sous l'empire d'une première impression !

Si, à la place du choléra-morbus, la scarlatine, la rougeole eussent envahi simultanément plusieurs points d'une immense localité, que serait-il arrivé ? Rien autre chose que ce qu'on a vu dans les épidémies cholériques, c'est-à-dire, tantôt des attaques après fréquentation des malades, des maisons ou des quartiers infectés, tantôt des développements spontanés de la maladie régnante. Alors, tout naturellement, on eût attribué les secondes à l'influence de la constitution médicale, et les premières à la contagion. On n'a pas en effet de preuves plus palpables de la propriété contagieuse de la rougeole et de la scarlatine, qu'on n'en possède sur le choléra-morbus. Aussi, pour être conséquentes, certaines personnes ne craignent pas de nier la communicabilité de la rougeole et de la scarlatine. Une opinion préconçue peut ainsi conduire à révoquer en doute les faits les mieux établis, et la peste elle-même n'a pas été exemptée dans la révision qu'on veut faire subir à la classe des maladies contagieuses (1). Mais je n'écris pas pour ceux qui sont si exigeants dans l'admission des preuves, et je dis que le choléra-morbus s'est comporté comme certaines

(1) Telle était la tendance de certaines opinions en 1834. Aujourd'hui on est beaucoup moins exigeant dans l'admission des preuves. On ne nie plus la contagion de la rougeole, de la scarlatine et de la peste. On ne combat même pas M. Trousseau, quand il avance que la coqueluche s'est communiquée d'un enfant à un autre. Reste toutefois la fièvre typhoïde à laquelle beaucoup de savants praticiens refusent la propriété contagieuse, et sur laquelle on discutera éternellement, si les opposants ne vont pas observer la maladie dans les petites localités. Ceux que les faits publiés par M. Gendron n'ont pas réussi à convaincre, resteront probablement toujours incrédules. (1847.)

autres maladies réputées communicables, et qu'il serait difficile de trouver une analogie plus frappante. On m'objectera peut-être que je décide précisément ce qui est en question, et qu'on ne saurait établir aucune parité entre une maladie parfaitement connue, contagieuse de l'aveu général, et une maladie nouvelle, obscure, qu'on cherche à connaître. Je répondrai que je procède du connu à l'inconnu, qu'on n'a pas besoin de connaître l'essence d'une maladie pour démontrer qu'elle est contagieuse, que les faits sont toujours des faits, n'importe dans quelle doctrine, et que toute maladie nouvelle, qui se comporte comme une affection contagieuse, établit la présomption qu'elle doit l'être aussi, jusqu'à preuve contraire.

Les faits que je rapporterai prouveront suffisamment, je crois, que le choléra-morbus est contagieux, et alors on admettra sans peine le développement spontané, et le développement par communication, comme la représentation de ce qui s'est passé dans toutes les épidémies cholériques. Mais en supposant que les analogies soient insuffisantes pour établir la preuve de ce que j'ai avancé sur le mode de propagation du choléra-morbus, on restera dans le doute, et c'est ce qu'on aura de mieux à faire. Car si j'admets que, dans un certain nombre de circonstances, le mal s'est manifesté de lui-même, ou par l'influence générale, on ne pourra jamais prouver qu'il n'y a pas eu contagion dans les cas nombreux où les individus affectés sont tombés malades, après avoir fréquenté des sujets primitivement atteints.

D'après ce que je viens d'exposer, et d'après les faits connus, il serait peu logique d'avancer qu'on peut impunément visiter des cholériques. Si l'on présente comme des preuves vivantes de la non communicabilité du choléra tous les individus qui se sont journellement exposés sans danger à con-

tracter la maladie, on avouera que ces preuves, toutes négatives, sont bien loin d'être concluantes ; car les exemples contraires abondent à l'infini. On n'a pas compté combien de médecins, de sœurs de charité, d'infirmiers et autres furent subitement frappés, combien furent victimes de leur dévouement ; et si l'on faisait un calcul général sur ce point, il ne serait pas, peut-être, à l'avantage des anti-contagionistes. Mais, quand même il serait établi que les individus précités fussent en nombre extrêmement minime, parmi les nombreuses victimes du choléra-morbus, que pourrait-t-on conclure ? Absolument rien : en effet, pour contracter une maladie contagieuse, il faut que le sujet présente des conditions particulières, des dispositions, et tous les individus ne sont pas aptes au même degré à percevoir l'influence d'une cause morbide, voire même celle d'un virus. Or, il est démontré, par l'expérience de tous les jours, que ceux qui consacrent leur vie aux soins journaliers et continuels des malades sont, de tous les sujets, les moins susceptibles. Ordinairement robustes, jamais timorés, habitués aux fatigues de leur profession, ils sont très souvent épargnés, au milieu des affections les plus contagieuses et les plus meurtrières. Un préservatif puissant les suit partout et les protége ; car on doit appeler de ce nom l'habitude de respirer avec impunité l'air plus ou moins vicié qui environne un grand nombre de malades, et de passer une partie de son existence au milieu d'atmosphères plus ou moins insalubres. Tous malheureusement ne jouissent pas de cette prérogative dans son entière plénitude ; et cela devait être, puisque tout ce qui tient à l'organisation des êtres vivants emporte avec soi la nécessité des différences et des exceptions.

Si, par un calcul authentique, on prouvait que les médecins, les gardes-malades et autres furent en proportion très exiguë

dans les attaques du choléra-morbus, je prendrais acte du calcul; et j'en ferais une preuve de plus en faveur de la contagion. Sous le nom de miasmes, on désigne les agents invisibles à l'aide desquels une maladie se communique d'un sujet malade à un sujet sain. Ces miasmes, dont on ne connaît aucunement la composition, et qui doivent différer suivant l'affection qui les occasionne, se développent dans un nombre de cas beaucoup plus grand qu'on ne le pense. Ce sont eux en effet qui, dans une masure encombrée d'individus, déterminent la propagation de certaines fièvres graves ou typhoïdes, en établissant ce qu'on a nommé infection. Ce sont des miasmes qu'on respire dans une alcôve étroite où gît un sujet surchargé d'escarres gangréneuses. Mais ces émanations sont innocentes pour le médecin, depuis longtemps habitué à recevoir des principes analogues, qu'il a la puissance d'assimiler à mesure qu'ils lui parviennent. Elles sont plus malfaisantes pour les assistants dont le corps n'est pas encore aguerri. Mais si le médecin a pu se familiariser avec ces espèces de poisons, il n'est plus qu'un être comme un autre dès qu'il s'agit d'une influence épidémique et nouvelle ; il n'a plus pour résister à l'ennemi qui l'assiége que son courage moral et sa force physique. Placez cent médecins au milieu d'une armée ravagée par le typhus, il en restera plus que de soldats, toute proportion gardée. Vienne ensuite une épidémie de grippe, par exemple, et vos cent médecins paieront un tribut proportionnel, s'ils ne prennent pas plus de précautions que la masse de la population. Si donc le choléra-morbus est exclusivement le résultat d'une influence épidémique, chaque classe d'individus doit présenter une proportion quelconque, que les médecins eux-mêmes doivent partager, suivant leur position sociale. Il n'est pas possible d'échapper à cette consé-

quence, que l'immunité de certains individus tend à faire admettre la contagion, plutôt qu'une cause seulement épidémique ; car des exemples sans nombre prouvent que des sujets aguerris contre les émanations miasmatiques peuvent, en beaucoup de cas, affronter impunément des maladies contagieuses, tandis qu'on ne peut guère résister à des influences générales, nouvelles, ou qui n'ont pas encore eu d'analogues, autrement que par la bonne harmonie d'une constitution robuste, par certaines dispositions organiques, ou bien par un genre de vie qui maintient dans le corps un équilibre constant.

Les bornes et la nature de ce travail m'interdisent pour le moment l'arène des discussions, et je n'entreprendrai pas d'examiner et de réfuter les faits connus de non contagion, ou plutôt les faits dans lesquels la contagion ne s'est pas accomplie. Des exemples négatifs ne sont pas des preuves dans une thèse générale, à moins qu'ils ne soient toujours constants. Pour une question qu'on étudie, on ne doit jamais donner à un fait une extension telle, qu'il doive nécessairement servir de règle à tous les cas présents ou postérieurs ; et c'est là une vérité spécialement applicable aux choses médicales. Vainement on citera des circonstances dans lesquelles des individus exposés aux miasmes cholériques ne furent pas attaqués par la maladie, des faits où la maladie semble d'elle-même faire irruption dans une localité, sans qu'on puisse avec quelque vraisemblance signaler une voie de transmission. Ces faits, je les appelle négatifs, parce qu'ils n'empêchent pas les miens d'être vrais. Que dans l'opinion contraire on les nomme positifs, je le veux bien encore ; mais je ne saurais apercevoir dans les faits eux-mêmes que ce qu'ils renferment réellement ; savoir : d'une part que mille individus, par exemple, ont fréquenté des cholériques sans gagner la maladie ; d'une autre

part, que certaines localités furent atteintes sans qu'il y ait eu chez elles importation visible et admissible ; que les mêmes faits pourront par conséquent se présenter une seconde fois, une troisième, etc ; voilà tout. On a tout simplement prouvé que beaucoup de personnes fréquentent impunément des cholériques, et que certains lieux seront envahis, malgré les plus grandes précautions, et par la seule force d'une influence générale. Mais si l'on prétend, par cela, que le choléra, dans d'autres circonstances, ne puisse jamais se communiquer d'un individu à un autre, je dis que les faits précités n'expriment aucunement cette conséquence, que la conséquence est étrangement forcée, qu'on fait une loi avec une fraction des événements, sans considération des événements contraires, et avant d'avoir mûrement examiné les autres conditions du possible. Le même reproche s'adresse à ceux qui, se fondant sur des exemples nombreux de contagion, prétendent que le choléra-morbus est essentiellement contagieux, qu'il ne peut exister sans la contagion, que la contagion existe partout et dans les cas mêmes où il n'a pas été possible de la constater. Certains contagionistes ont donc aussi forcé la conséquence des faits, vrai moyen de rencontrer des objections insurmontables. Mais je ne défends personne. Je cherche seulement la vérité dans un sujet qui réclame plus de bonne foi que de syllogismes, et je serai vrai, toutes les fois que je me renfermerai dans le contenu des faits eux-mêmes. C'est ainsi que j'entends la philosophie médicale.

Nul, plus que moi, n'admire le beau dévouement qui distingua les médecins, à l'époque de l'invasion du choléra-morbus, et notamment le courage que plusieurs montrèrent, en faisant sur eux-mêmes des expériences audacieuses. Quelques-uns s'inoculèrent le sang des cholériques, ou la matière des vo-

missements; d'autres, non moins courageux, ne craignirent pas de goûter et même d'ingérer une certaine quantité du fluide récemment sorti de l'estomac d'un moribond : d'autres enfin osèrent se couvrirent de vêtements encore imprégnés de toutes les exhalaisons d'un malade, ou coucher dans un lit infecté. J'ignore si tous furent préservés. Ces épreuves pourront fournir une belle page à l'histoire; mais on pourrait longuement discuter sur leur valeur scientifique. Elles sont trop peu nombreuses pour offrir quelque chose de concluant, et pour qu'on leur accordât une importance réelle dans la question de la contagion, il faudrait qu'elles fussent répétées un grand nombre de fois, dans des circonstances variées, sur des sujets ordinaires, et non pas sur des médecins pleins de courage et de confiance, déjà familiarisés avec tout ce que l'atmosphère infectée peut contenir d'impur, contre lesquels l'influence épidémique elle-même a déjà vainement épuisé son action. D'ailleurs il faut tant de conditions pour assurer un résultat positif à des expériences en matière de contagion, que, très probablement, on n'aura jamais sur ce point autres preuves que celles qui sont fournies par les événements et la force des choses ; et ces preuves seront encore les meilleures, puisqu'elles ne seront pas préparées.

Les mêmes réflexions s'appliquent aux expériences que M. Chervin avait proposées au gouvernement, pour résoudre la question qui nous occupe, expériences qui avaient principalement pour but de découvrir si le choléra-morbus était transportable par l'intermédiaire des corps inertes. Mais il s'agit dans ce cas de la contagion médiate, et c'est un sujet encore par trop obscur pour que je me permette de l'aborder. D'ailleurs, je ne suis pas assez versé dans la connaissance du régime sanitaire, pour discuter, avec M. Chervin, sur le

chapitre des quarantaines et des lazarets. L'avenir dira si l'on peut, sans inconvénient, supprimer ces établissements, que la prudence institua. Il n'est pas défendu d'avoir peur, et ceux qui sont à la tête des affaires n'ont pas peut-être de plus grande responsabilité que celle qui pèse sur eux dans l'imminence des grandes calamités.

Pour mon compte, si j'avais des expériences à proposer, la première que j'adopterais, comme susceptible d'être féconde en résultats probatifs, serait la suivante. Etant donnée une localité infectée du choléra-morbus à un haut degré, avec tous les accessoires ordinaires et connus ; faire fréquenter cette localité et les malades, pendant un certain temps, par des individus d'âge et de conditions différents, mais sortant d'une localité très salubre ; faire transporter ces sujets restés sains ou devenus disposés à la maladie, ou bien malades, dans d'autres lieux également très salubres, et voir alors si le choléra-morbus se développerait sur les individus soumis à l'expérience et se propagerait plus ou moins. Si le mal puisé dans le premier foyer peut de cette manière apparaître dans une seconde localité, et s'y développer ensuite sur plusieurs individus mis en rapport ; si d'ici il peut être transporté dans un autre canton, etc., la contagion ou la communicabilité restera prouvée, autant qu'il est possible de le désirer, dans un cas où l'on ne peut offrir des preuves matérielles. Au contraire, si, par ce procédé, il est impossible de propager la maladie, il sera démontré que tout dérive d'une influence épidémique. Voilà le premier problème à résoudre ; viendrait ensuite, s'il y avait lieu, l'étude des corps inertes, susceptibles de recevoir et de conserver le principe contagieux.

Or, l'expérience que je propose, que l'académie de médecine elle-même indiquait dans son rapport du 18 septembre

1831, cette expérience, dont, je l'espère, on ne récusera pas la compétence, n'est plus à faire ; la force des circonstances seule l'a maintes fois effectuée. Il suffisait, pour découvrir la vérité, d'être à portée de suivre les évènements et d'en saisir la filiation. Les faits que je citerai, et dans lesquels je présenterai le douteux et le certain avec une égale véracité, m'appartiennent pour la plupart ; quelques uns ont été complétés par des renseignements puisés à des sources dignes de recommandation.

On verra, dans les observations que je vais rapporter, des faits de contagion dans des localités où il ne régnait aucune influence épidémique. Afin qu'il fût bien constant que le mal n'avait pu se propager autrement que par communication, j'ai choisi seulement, pour exemples, les circonstances dans lesquelles les habitants n'étaient aucunement prédisposés au choléra-morbus par une cause générale déjà appréciable, et où, par conséquent, la contagion doit s'opérer plus difficilement. J'aurais pu citer des exemples dans lesquels le choléra-morbus, importé d'un pays infecté dans une localité déjà prédisposée par l'apparition de phénomènes avant-coureurs, avait paru l'occasion d'une irruption générale, semblable à l'étincelle qui développe rapidement un immense incendie, quand elle rencontre des matières très inflammables. Mais des faits de ce genre n'auraient eu qu'une importance très secondaire, et chacun eût pu les expliquer à sa manière. Pour démontrer la possibilité de la contagion, il faut, je le répète, la démontrer dans les circonstances les moins favorables : c'est le meilleur moyen d'obtenir un résultat décisif.

Je me garderai bien d'invoquer l'opinion, généralement répandue dans les masses : cette opinion qui regarde le choléra-morbus comme une affection éminemment contagieuse. Nul,

plus que moi, n'eut à combattre de plus nombreux préjugés, de plus grandes erreurs, et ne fut plus souvent obligé de s'élever contre des pratiques funestes. Mais on ne doit pas toujours rejeter ce que le peuple admet universellement ; et le *consensus omnium* qui, dans une foule de circonstances, constitue un axiôme de vérité, commande souvent la plus sérieuse attention. On a fait des traités sur les erreurs populaires, mais les ouvrages qui pourraient exposer les vérités populaires sont encore à faire. Oui, il y a des vérités populaires, et l'on considérera peut-être un jour comme telle la contagion du choléra-morbus. En effet, le peuple juge par l'évènement, et l'on ne saurait juger autrement la question qui nous occupe. Combien de fois n'ai-je pas entendu les cholériques me raconter la filiation de leur maladie, et me conduire ainsi de maison en maison, jusqu'au lit sur lequel ils étaient étendus. Je crois bien, toutefois, qu'en beaucoup de circonstances ici, le peuple a tranché la difficulté avant un examen préalable ; mais jusqu'à présent il est permis de douter que sa croyance soit contraire à la vérité. Dans tous les cas, il ne sera jamais ni impolitique, ni dangereux d'avouer publiquement la communicabilité du choléra-morbus ; car alors le peuple n'apprendra rien de nouveau.

Maintenant je vais laisser parler les faits qui font l'objet principal de ce travail ;

HISTOIRES PARTICULIÈRES.

Première série, concernant l'année 1832.

PREMIER FAIT.

Importation, contagion limitée. 22 avril.

Le 17 avril 1832, le choléra-morbus se manisfesta dans l'enceinte d'Abbeville, où, depuis quelque temps, son arrivée nous était annoncée par la présence de phénomènes morbides dûs eux-mêmes à quelque influence vraiment épidémique. Trois jours auparavant, le village de Pont-de-Remy, situé à deux lieues au-dessus d'Abbeville, sur la rivière de la Somme, avait été envahi ; de sorte que la maladie avait, comme dans une foule de circonstances, paru suivre le cours de l'eau, d'autant plus que chez nous les premiers cas furent observés dans les rues les plus voisines de la Somme, et qu'il était impossible de les rapporter à la fréquentation de pays précédemment infectés.

Le choléra régnait donc par la seule force d'une influence générale, ce qui, peu de jours après, fut démontré par des

attaques simultanées sur des points différents, où cette maladie semblait se propager avec facilité, formant ainsi plusieurs foyers parfaitement distincts.

La scarlatine régnait encore à l'est d'Abbeville, mais au nord et dans le haut pays, aucune affection répandue n'avait jusqu'alors altéré l'état sanitaire des communes rurales, lorsque le choléra-morbus se déclara dans Caumartin, hameau dépendant de la commune de Crécy, sur un individu récemment arrivé de la ville.

Caumartin, peuplé de 280 habitants, est situé à 20 kilomètres d'Abbeville, auprès et au-delà de la forêt de Crécy, sur le versant d'une côte qui borde la rive gauche de la petite rivière de Maie. Les maisons, étagées sur le rideau, présentent une espèce d'amphithéâtre tourné vers le nord, sont abritées contre les vents d'ouest par la forêt, et sont en général exiguës, mal aérées, souvent mal tenues. Le ruisseau qui passe au pied du hameau coule de l'est à l'ouest, dans un vallon étroit, sur un sol de sable et de gravier, sans présenter sur ses bords aucune des conditions propres aux vallées marécageuses.

Caumartin, en grande partie peuplé de bûcherons, est un lieu très salubre, et ses habitants, séparés de la ville par une distance notable et par une vaste forêt, vivaient en pleine sécurité, lorsque le choléra fut importé chez eux.

Le nommé Jacques Delarasse, âgé de 36 ans, ouvrier teinturier à la manufacture de draps fins d'Abbeville, sujet à la diarrhée, et éprouvant depuis deux jours cette indisposition, il partit à pied le 22 avril (jour de Pâques), cinq jours après l'invasion du choléra-morbus, pour aller visiter des parents demeurant à Caumartin. A neuf heures du matin, il descendit chez son cousin François Delarasse, bûcheron. On commença la journée par un déjeûner, qu'on interrompit pour aller

entendre la messe à Machiel, commune voisine. Au dîner, Jacques Delarasse mangea passablement, et accompagna de nouveau ses parents qui voulurent aller aux vêpres. Le reste de la journée se passa en promenades et en jeux ; mais on ne fit, de part et d'autre aucun genre d'excès. Le soir, au moment du souper, le voyageur sentit un certain malaise, refusa de manger, et se coucha d'assez bonne heure. Tout-à-coup, des coliques violentes obligèrent Jacques à se lever, et pendant toute la nuit, il eut des selles extrêmement fréquentes, des vomissements, des syncopes. Le lendemain matin 23, M. Tilloloy, officier de santé, domicilié à Crécy, visita le malade, et reconnut tous les symptômes qui caractérisent le choléra-morbus asiatique. Après trois jours de médication active, on parvint à ranimer la vie presqu'éteinte : la réaction eut lieu sans accidents, mais fut suivie d'une convalescence pénible, dont les effets se firent longtemps sentir. Vingt jours après, Jacques revint à Abbeville, assis sur un âne, et apprit à son retour que plusieurs de ses voisins, de ses parents d'Abbeville, avaient eu le choléra-morbus, le jour ou le lendemain de son départ de la ville.

2e CAS. — Célestine Delarasse, âgée de 48 ans, atteinte le 1er mai du choléra-morbus, guérie après une convalescence très longue. Elle avait donné des soins assidus au précédent.

3e CAS. — Florentine Tillard, âgée de 44 ans, femme de François Delarasse, chez lequel Jacques était descendu, fut prise de diarrhée et de vomissements le 4 mai, après avoir lavé des linges qui avaient servi au premier malade qu'elle avait d'ailleurs soigné avec le plus grand empressement ; elle mourut le 11 mai.

4e CAS. — Alexandrine Belpaume, âgée de 6 ans, fille en premier lit de la précédente, atteinte le 8 mai, morte le 11.

le même jour que sa mère avec laquelle elle avait couché.

Après le 11 mai, on rencontra dans le voisinage quelques diarrhées tellement insignifiantes, qu'on ne prit pas la peine de les enregistrer. Longtemps ensuite les villages environnants restèrent préservés, et ce ne fut qu'à une époque beaucoup plus reculée que le bourg de Crécy seul fut envahi par une voie tout-à-fait inconnue.

Ainsi pendant vingt jours le choléra a régné dans Caumartin. Trois cas seulement succédèrent au premier, et se manifestèrent exclusivement sur les individus qui s'étaient exposés à la contagion. Ce n'est point là certainement une maladie épidémique, suivant l'acception du mot, une maladie reconnaissant pour cause de propagation une influence générale, puisque les faits sont circonscrits entre quatre parents mis en contact immédiat. A la vérité, quelques personnes furent ensuite prises de diarrhées légères; mais cette circonstance, d'ailleurs postérieure aux quatre cas de choléra, s'est présentée dans presque toutes les localités où la maladie a séjourné, même pendant un temps très court, et je ne dirai pas si elle doit être attribuée à un commencement de contagion, ou bien à la terreur que la présence du choléra-morbus pouvait occasionner. Seulement je dois faire remarquer que ces diarrhées n'avaient pas les caractères qui annoncent une participation réelle au mal redoutable qu'elles précèdent quelquefois. D'ailleurs, si les habitants eussent alors vécu sous l'empire d'une influence épidémique, très certainement la maladie n'eut pas été bornée si promptement; elle eût nécessairement parcouru ses phases et son temps ordinaires.

Jacques Delarasse habitait dans la ville un quartier contigu à la rivière, celui dans lequel le choléra avait débuté. Les cinq premiers jours avaient ensemble fourni douze cas, et le

sixième jour la maladie prenait son essor et fournissait douze cas nouveaux. Déjà, par conséquent, Jacques pouvait être saturé de l'influence épidémique, lorsqu'il partit pour Caumartin ; déjà même il en ressentait les premiers effets, et la course qu'il fit à pied aura pu donner plus d'empire au principe qui l'avait saisi, et devenir ainsi la cause déterminante du choléra-morbus.

A Caumartin, au contraire, régnait la salubrité la plus pure; une population laborieuse jouissait avec une grande sécurité de son isolement topographique ; aucune influence générale n'avait altéré la santé des habitants, les causes locales elles-mêmes n'offraient aucune particularité qui pût justifier le développement du choléra-morbus. Cela est si vrai que la maladie concentra ses ravages sur deux maisons et disparut ensuite sans retour.

Il est donc bien certain que c'est dans l'atmosphère même d'Abbeville que Jacques a puisé le germe du choléra-morbus, et l'importation est ici de la dernière évidence. Si cette maladie n'avait pas possédé la propriété contagieuse, elle aurait dû nécessairement s'éteindre avec ce premier sujet. Mais il n'en fut pas ainsi ; les deux personnes qui lui avaient servi de gardes tombent malades les premières, et l'une d'elles communique à son tour le choléra-morbus à sa jeune fille qu'on avait eu l'imprudence de laisser constamment coucher avec elle ; trois individus seulement sont attaqués dans les limites de la fréquentation, deux succombent ; les rapports cessent, la maladie s'éteint ; et vingt jours après cette invasion accidentelle, on ne rencontre plus le moindre vestige du fléau qui avait momentanément menacé la population de Caumartin; évidemment une maladie contagieuse ne se serait pas comportée d'une autre manière.

On voit dans ce fait le choléra-morbus se développer loin d'un foyer principal, d'un foyer récemment établi, sur un individu qu'une prédisposition antérieure rendait éminemment susceptible, et qui déjà ressentait les premiers effets de l'influence générale ; l'origine est donc assez clairement précisée pour exclure toute espèce de supposition contraire. Mais cette influence, qui prépare les sujets ou détermine chez eux l'irruption de la maladie, n'avait pas encore franchi les murailles de la ville le 22 avril. Alors elle était absolument inconnue et complètement inappréciable loin du cours de la Somme, au-delà d'une forêt qui semblait devoir servir de rempart aux habitants de Caumartin. Dès lors, le mode de propagation du choléra-morbus dans ce hameau est un mode particulier ; c'est la contagion tout aussi patente qu'on peut la désirer pour les cas où l'agent transmissible n'est pas un agent pondérable ou matériel.

DEUXIÈME FAIT.

Importation, contagion. 11 mai 1832.

Le hameau d'Etalminy, peuplé de 64 habitants, dépendant de la commune d'Hocquincourt, est situé sur un lieu très élevé, légèrement en pente, et éloigné de tout cours d'eau, au milieu d'un pays très salubre, à 16 kilomètres sud d'Abbeville. Il ne renferme aucune cause locale plus malsaine que celles qui sont communes à toutes les campagnes des environs. Là, comme partout, les maisons sont mal tenues, mal aérées, étroites, et peu propres en apparence à l'entretien de la santé. Mais ces conditions sont si ordinaires dans nos communes rurales, que l'état contraire est tout-à-fait exceptionnel.

Jusqu'au mois de mai, le hameau d'Etalminy n'avait dans son état sanitaire offert aucune circonstance qui pût faire craindre une irruption prochaine de la maladie régnante. A cette époque, le choléra-morbus était à son summum d'intensité à Abbeville, et la maladie, dans la direction d'Etalminy, n'avait pas dépassé le village du Pont-de-Remy, éloigné de 8 kilomètres du hameau précité.

Louis-François Maillard, âgé de 34 ans, marchand colporteur, habitant d'Etalminy, était allé faire une tournée dans le Marquenterre, au commencement du mois de mai. Il quitte ce pays, traverse Abbeville, le Pont-de-Remy, et arrive chez lui le jeudi soir 10 mai, en état de souffrance. Le vendredi 11, il est attaqué du choléra-morbus et succombe le 18. Alors la maladie se propage dans l'ordre suivant.

2e CAS, *même maison*.—Elisabeth Dargent, veuve Deneux, âgée de 65 ans, belle-mère de Maillard, vivant chez lui, atteinte le 13 mai, à midi, morte le 14, dans la matinée.

3e CAS.—Madeleine Deneux, femme de Maillard, atteinte le 13, en même temps que sa mère, a fini par se rétablir après une convalescence des plus longues et des plus pénibles.

Sous le même toit, une simple cloison séparait la famille Maillard de la suivante.

4e CAS, *seconde maison*.—Augustin Vaçavant, âgé de 40 ans, attaqué le 13 mai, n'a pas succombé.

5e CAS.—Elisabeth Deneux, femme du précédent, et sœur de la femme Maillard, no 3, atteinte le 13, morte le 14.

6e CAS.—Firmin-Emile Vacavant, âgé de 10 ans, tombé le 13, n'a pas succombé.

Il est important de remarquer que Vaçavant, sa femme et son fils, étaient couchés tous les trois dans le même lit. Tous les trois furent attaqués le même jour, et restèrent sur le même

grabat. Une odeur infecte s'exhalait autour d'eux, et l'on eut grand' peine à trouver quelqu'un qui voulût se charger d'enlever le cadavre de la femme. Cependant Vacavant et son fils eurent le bonheur ou le hasard de se rétablir après une longue convalescence.

Une cour de 5 à 6 mètres séparait la maison Vacavant de celle de Meurice.

7e CAS, *troisième maison*. — Marie-Catherine-Judith Farcy, femme de Pierre Meurice, âgée de 58 ans, attaquée le 15 mai, et décédée le 16.

8e et 9e CAS. — Pierre Meurice, âgé de 62 ans, et son fils, âgé de 17 ans, tous les deux attaqués le 16, n'ont pas succombé.

10e CAS, *quatrième maison*. — Félicité Farcy, femme Billoré, âgée de 48 ans, attaquée le 17, a guéri. Cette femme avait donné quelques soins aux autres malades, et avait même enseveli sa sœur, la femme Meurice, n° 7.

11e CAS. — Jean-François Billoré, fils de la précédente, âgé de 16 ans, attaqué le 17, n'a pas succombé.

Sur ces onze cas, sept seulement peuvent être considérés comme représentant des attaques très graves. Les autres n'étaient que de fortes cholérines, qui n'attestent pas moins l'influence de la cause qui avait donné naissance aux premiers.

Les villages environnants, consternés d'une mortalité si rapide, et dont on exagerait encore l'étendue, eurent soin d'éviter tous rapports avec le hameau d'Etalmisny, et l'épouvante était devenue si générale, que l'autorité locale éprouva les plus grandes difficultés pour faire inhumer les victimes. La maladie fut bornée, et les communes voisines furent préservées pendant plusieurs mois. A une époque beaucoup plus reculée, on signala dans les environs quelques cas isolés qui

n'ont pas été vérifiés et sur lesquels je ne possède aucun renseignement. Aux mois de juin et de juillet, la fièvre scarlatine se manifesta épidémiquement à Hocquincourt, et, pendant toute sa durée, on ne rencontra pas un seul cas de choléra-morbus.

Pendant que le choléra s'éteignait à Etalminy, le village d'Hocquincourt, éloigné seulement d'un kilomètre, était le théâtre d'une affreuse catastrophe, dont il importe que je fasse ici mention, car les deux faits se joignent par une filiation qu'on ne saurait méconnaître.

Pierre-François Deneux, d'Hocquincourt, âgé de 42 ans, espèce de mauvais sujet, que rien ne pouvait effrayer, avait enseveli plusieurs cadavres à Etalminy. Il descendit ensuite dans deux puits, où il passa plusieurs heures à travailler, après quoi il se mit à broyer du mortier avec ses pieds, pendant qu'une pluie abondante l'inondait de toutes parts, et plafonna sa maison. Couché au sein d'une atmosphère éminemment humide, il tomba malade le 17 mai et mourut le 19. Ses deux fils, âgés, l'un de 7 ans et l'autre de 5, furent attaqués tous les deux le 19 et succombèrent, le premier le 20 et le second le 21. Deneux était tellement redouté dans son voisinage, que personne ne voulut le visiter pendant sa maladie. Et ses enfants moururent comme lui, sans avoir reçu le moindre secours.

En ce qui concerne le hameau d'Etalminy, je ne crois pas qu'on puisse élever aucun doute sur le mode de développement du choléra-morbus. Evidemment, l'arrivée de Maillard établit l'origine par importation, et les cas suivants indiquent la contagion dans un pays d'ailleurs éminemment salubre. Une influence épidémique, pour expliquer un fait semblable, serait une supposition gratuite, que les circonstances antérieures et

postérieures doivent faire entièrement rejeter. Maillard rentre chez lui déjà malade, il succombe ; ensuite on voit la maladie envahir successivement d'autres individus, en commençant par les plus rapprochés, passer de la première maison dans la seconde, de celle-ci dans une autre, et de la troisième attaquer la femme Billoré qui venait d'ensevelir sa sœur, laissant absolument intacts les sujets qui n'ont pas fréquenté les malades. L'atmosphère morbide semblait ne pas dépasser le rayon des cabanes infectées, ou bien, si l'on veut, le mal importé trouva des êtres si peu disposés à percevoir son influence, que la contagion ne put s'effectuer qu'à des distances très-rapprochées. A ceux qui ne trouveront rien de contagieux dans ce fait, je me permettrai de demander comment, dans des circonstances semblables, se serait comportée une maladie contagieuse? Ce qui serait arrivé si Maillard, retardant son retour, eut succombé dans son voyage.

Quant à la catastrophe d'Hocquincourt, on peut la considérer comme un épisode intimement lié au fait d'Etalminy. Pierre-François Deneux avait enseveli les cadavres de plusieurs cholériques. Voilà la première circonstance : aurait-il été lui-même, avec son courage éprouvé, saisi du choléra-morbus, s'il n'avait pas ensuite commis les plus grandes imprudences? ces imprudences eussent-elles seules déterminé le choléra dans un pays très salubre? Pour un fait de cette importance, et quand on cherche la vérité, on doit tenir compte de toutes les circonstances. Assurément, il serait impossible d'admettre ici l'existence d'une cause générale, puisqu'après la maison de Deneux, aucune ne fut envahie. Alors les imprudences commises par Deneux rentrent d'elles-mêmes dans la loi commune, et auraient dû produire chez lui une pneumonie, un rhumatisme général, plutôt que le choléra-morbus. Il y avait

donc chez cet homme une prédisposition à laquelle les causes postérieures auront dû donner une plus grande énergie, et cette prédisposition doit être logiquement attribuée à la fréquentation des lieux infectés, au contact de cadavres cholériques. Les deux enfants de Deneux n'étaient pas sortis d'Hocquincourt, tous les deux furent atteints du choléra-morbus le 19, jour où leur père mourut, et cette succession entraîne nécessairement la conséquence d'une seconde contagion. Car ce serait par trop reculer les bornes du possible, que d'attribuer aussi la maladie et la mort des deux enfants exclusivement à l'humidité qui régnait dans la maison.

Il me paraît donc établi : 1° que le choléra-morbus a été importé à Etalminy ; 2° qu'il s'est communiqué par voie de contagion ; 3° que d'Etalminy cette maladie a été transportée à Hocquincourt, où elle s'est de nouveau transmise à deux individus.

TROISIÈME FAIT.

Contagion très-circonscrite. 24 juin 1832.

A une petite distance de la rive gauche de la vallée de Somme, à cinq kilomètres sud d'Abbeville et sur un lieu élevé, l'on rencontre un petit village nommé Villers. Le sol en cet endroit, légèrement incliné du côté de la vallée, facilite l'écoulement des eaux pluviales, l'air y circule partout et parfaitement, et cette localité peut être considérée comme une des campagnes les plus salubres, comme elle est une des plus agréablement situées des environs. Malgré la longue persistance des vents du nord, aux mois de mai et juin 1832, l'influence épidémique qui avait manifesté et manifestait encore

sa présence sous diverses formes dans notre ville, n'avait pas encore entamé le faubourg des Planches, situé au sud ; presque tous les villages dans la direction de Villers conservaient leur salubrité première, et Villers lui-même était du nombre des localités privilégiées, lorsque le choléra se déclara tout-à-coup au centre du village, dans une maison aisée et bien tenue, sur la nommée Angélique Martin, femme Robbard, arpenteur.

Cette femme, âgée de 42 ans, fréquentait depuis quelque temps Abbeville, où journellement elle apportait des provisions ; elle a même déclaré que plusieurs fois elle était entrée dans des maisons où il y avait alors des cholériques. Le 24 juin 1832, vers les quatre heures du matin, elle ressentit les premiers symptômes du choléra-morbus, et son état devenant de plus en plus alarmant, on fit appeler huit heures après M. Guerdoux, officier de santé du lieu. Le mal était violent, et les secours étaient déjà tardifs ; aussi les moyens employés furent-ils inefficaces. Le lendemain 25, je visitai moi-même la malade que je trouvai sans pouls et menacée d'une mort prochaine. Mes efforts restèrent aussi sans succès, et la femme Angélique Martin succomba le 26, à dix heures du soir, dans la période algide.

Honorine Martin, âgée de 36 ans, voisine de la précédente, jouissant alors d'une très bonne santé, s'était empressée de voler au secours de sa sœur, dès le début de sa maladie ; mais elle ne put longtemps lui prodiguer ses bons soins ; le 25, à onze heures du soir, elle commençait à souffrir, et bientôt son malaise augmentant, la conduisit au choléra le mieux caractérisé, à tel point que M. Guerdoux, comparant l'intensité du mal avec la puissance souvent illusoire des moyens thérapeutiques, pronostiqua une mort presque cer-

taine. Cependant les secours furent promptement administrés et parurent enrayer la maladie. La réaction se fit graduellement, sans secousse ni congestion, fut complète le 30, et le 4 juillet, neuf jours après le début, la convalescence s'établit d'une manière franche et soutenue.

Enfin, un enfant de 18 ans, fils d'Angélique Martin, et habitant la même maison, fut atteint le 1er juillet, pendant la nuit, d'une manière à la vérité moins grave que les deux premiers sujets, mais assez violemment pour faire admettre, aussi pour son compte, l'existence du choléra-morbus ; il fut plus heureux que sa mère, et guérit beaucoup plus rapidement que sa tante ; dès le 4 juillet, on put le considérer comme convalescent.

Ainsi, trois cas seulement, sur lesquels on constate un seul décès, composent le tribut payé par la population de Villers au choléra-morbus de 1832. Après la maladie de l'enfant, on ne rencontra plus le moindre vestige d'une affection tant redoutée, d'une affection qu'une excessive réserve de la part des autres habitants avait pu contribuer à éteindre dans le foyer primitif de développement.

Il serait difficile d'élever des doutes, pour ce fait, sur l'origine du choléra-morbus. C'est dans les murs mêmes d'Abbeville qu'Angélique Martin a puisé le germe de sa maladie, soit par la fréquentation des maisons infectées, soit par son séjour dans une atmosphère épidémique, soit par l'une et par l'autre. Avant et après cette attaque imprévue, l'air de Villers était trop pur, la maison Robbard trop bien tenue, pour qu'on puisse admettre une cause locale avec quelque apparence de raison. Il n'est pas moins irrationnel de penser que l'influence générale, reconnue pour la ville, prenant une extension au sud, ait été choisir à une lieue

trois sujets, trois parents, pour respecter à côté d'eux une population entière, assez agglomérée. Une constitution épidémique n'est pas un être capricieux ; elle plane de toute nécessité sur un espace d'une certaine étendue, et perd son nom et son existence là où elle ne se trahit point par la simultanéité de faits analogues. La contagion, au contraire, est dans toutes les maladies sujette à une foule d'irrégularités apparentes, subordonnées à la disposition présente des individus mis en rapport, aussi bien qu'à l'état des circonstances de localité, et cela est démontré pour tous ceux qui ont étudié le développement des maladies réputées contagieuses.

Peut-être trouvera-t-on dans ce fait la propagation par trop limitée pour admettre la contagion, peut-être sera-t-on tenté d'attribuer à la peur les deux cas postérieurs au premier. Mais il est à remarquer qu'Honorine, second cas, était douée d'un courage peu ordinaire, et que, pendant toute la durée de sa maladie, elle a conservé la plus grande confiance, souvent même de la gaîté, ce qui, selon moi, n'a pas peu contribué au succès du traitement. Elle ne connaissait pas la crainte qui, chez certains individus, constitue la plus fâcheuse prédisposition, et qui, selon quelques-uns, suffit pour déterminer la maladie. Quant à l'enfant, bien qu'à son âge il pût déjà vivre sous l'empire des passions, il a paru tout aussi impassible que sa tante, et rien avant sa maladie n'a décélé l'impression que la mort de sa mère avait pu produire sur son esprit. D'ailleurs, comme le fait en lui-même est absolument semblable aux autres et qu'il n'en diffère que par le nombre, il se trouve radicalement expliqué par eux, et je conclus naturellement qu'il s'est opéré par le même procédé, c'est-à-dire, par importation et contagion.

QUATRIÈME FAIT.

Importation, contagion circonscrite. 9 juillet 1832.

Quand on jette un coup-d'œil sur les nombreuses localités envahies par le choléra-mobus, on reconnaît que cette affection a sévi sur des pays dissemblables par leur position topographique ; mais, au milieu de toutes ces attaques, on reconnaît aussi qu'en général la maladie affectionnait singulièrement le voisinage des rivières, des vallées et le bord de la mer. Aussi l'invasion des pays élevés compose une fraction assez minime en comparaison des nombreux ravages que les autres contrées eurent à supporter. Dans nos environs, les vallées de la Somme, de l'Authie et de la Bresle, les villages les plus voisins du rivage de la mer, voilà les foyers principaux, hors desquels on ne rencontre plus que des attaques partielles, des importations et la contagion. J'emprunte dans l'arrondissement d'Amiens le fait suivant qui concerne le bourg d'Oisemont, et dont les détails m'ont été transmis par M. Bellart, officier de santé, témoin oculaire.

Le bourg d'Oisemont est situé à 20 kilomètres environ sud d'Abbeville, sur un lieu très élevé et sur le versant d'un rideau, les maisons contiguës et très ramassées en général, sont étagées par rues transversales ou perpendiculaires, et présentent dans leur ensemble un amphitéâtre bien découvert, regardant le midi plein. Les habitations sont généralements bien aérées, bien tenues, annoncent presque toutes une certaine aisance, et composent par leur réunion l'aspect d'une petite ville. Aux extrémités seulement on voit quelques maisons isolées, dont plusieurs sont assez misérables. Du reste, on ne rencontre dans

ce bourg aucun cours d'eau et les rues, par leur disposition, sont promptement nétoyées par les eaux pluviales. Un vallon sec, qui s'étend à l'est, commence au pied d'Oisemont et reçoit les eaux supérieures qu'il transporte rapidement à une longue distance. Ce bourg, favorablement situé, n'est sujet à aucune affection épidémique ; il jouit, comme les villages environnants, d'une salubrité constante et parfaite.

Comme chef-lieu de canton, Oisemont possède des marchés importants qui chaque semaine attirent une certaine affluence des environs. Chaque mois, le marché des bestiaux amène grand nombre d'étrangers assez éloignés et notamment les bouchers d'Abbeville, de Blangy et autres lieux. Malgré ces circonstances qui multiplient les rapports qui fournissent des occasions d'excès en tous genres, cette commune avait atteint le 8 juillet 1832, sans avoir encore ressenti la moindre altération dans son état sanitaire. On n'y avait encore rencontré aucune espèce d'affection qui offrît quelque rapport avec les affections cholériques et qui dénonçât une participation quelconque à l'influence épidémique ou générale, sous l'empire de laquelle le choléra-morbus avait pris naissance à Abbeville et dans quelques communes de la vallée de la Somme. Dans les environs, aucun village n'avait ressenti la moindre attaque. Le hameau d'Etalminy, éloigné de plus de 10 kilomètres, avait seul, comme je l'ai dit antérieurement (2e fait), subi l'importation, laquelle n'avait produit qu'une propagation circonscrite dans le cercle des rapports.

Le nommé Alexis Poiret, âgé de 26 ans, natif d'Oisemont, servait en qualité de valet de meunier, à Pont-de-Remy, première commune infectée dans l'arrondissement d'Abbeville, commune où l'on rencontrait encore au mois de juillet quelques cas de choléra-morbus. Cet individu voulant, suivant l'usage,

saisir l'occasion de la fête patronale d'Oisemont pour visiter sa famille, arriva chez son père, Chrysostôme Poiret, le dimanche 8 juillet 1832. Pendant cette journée, il prit part aux divertissements ordinaires, sans se livrer cependant à des excès réels. Le lendemain 9 juillet, à 11 heures du matin, il fut atteint du choléra-morbus le plus grave, secouru promptement, et mourut le même jour à 5 heures du soir, après six heures de maladie.

Ce n'était là qu'un cas isolé, tout-à-fait accidentel. Cependant il imprima sur toute la population une terreur d'autant plus grande, que la mort avait été plus rapide, et que ce premier exemple concernait un sujet récemment arrivé d'une commune que tout le monde connaissait comme une des plus ravagées par le fléau. Dès lors, l'intérêt égoïste de la conservation individuelle inspira la réserve et la défiance, et par une intuition universellement sentie, chacun évita de conserver aucun rapport avec la maison envahie. Il devenait d'autant plus facile d'éviter la famille Poiret que cette dernière habitait une cabane isolée, située à l'une des extrémités du bourg, et séparée de celui-ci par une grande place. Aussi pendant toute la durée de la maladie, les cholériques ne furent fréquentés que par leurs proches parents, par le curé et le médecin.

Après la mort d'Alexis Poiret, le choléra-morbus ne tarda pas à faire sentir sa propriété communicable. Voici le tableau complet de tous les cas observés postérieurement.

2e CAS. — 13 juillet. — Marie-Rosalie Hurtel, veuve de Joachim Fréville, âgée de 61 ans, indigente, atteinte le 13 juillet, à 9 heures du matin, décédée le même jour, à 6 heures du soir. Neuf heures de maladie. Cette femme avait enseveli le cadavre d'Alexis Poiret.

3e CAS. — 14 juillet. — Cyprien-Joseph Poiret, âgé de 26 ans, cousin-germain du no 1er, atteint le 14 juillet, à neuf heures du matin, mort le même jour, à six heures du soir. Ce jeune homme, vivement affecté de la mort de son cousin, dont il avait été témoin, avait embrassé le cadavre au moment du décès. Le 14 juillet, il était sorti pour une course extérieure ; mais il avait à peine quitté le bourg, que des douleurs atroces l'obligèrent de revenir en toute hâte. il n'eut pas la force de rentrer chez ses parents, et se jeta dans une maison non habitée, à l'entrée du village ; à onze heures, il fut transporté à l'hôpital.

4e CAS. — 15 juillet. — Pauline Poiret, âgée de 15 ans, sœur du no 3 et cousine du no 1er, atteinte le 15 juillet, à 10 heures du matin. Avant sa maladie, dont elle guérit parfaitement, cette jeune fille n'était point encore réglée. Mais pendant les violents accès de vomissements qu'elle eut à supporter, les menstrues parurent. Cette circonstance est assez intéressante pour mériter qu'on en fasse mention, d'autant plus qu'elle a pu devenir l'agent principal de la guérison.

5e CAS. — 15 juillet. — Pierre-François Poiret, âgé de 18 ans, frère du no 1er, demeurant dans la maison paternelle, lieu primitif d'invasion, attaqué le 15, à 4 heures du soir, mort le lendemain 16, à 2 heures du matin. Dix heures de maladie.

6e CAS. — 16 juillet. — Marie-Geneviève Fréville, âgée de 27 ans, habitant la maison de sa mère, no 2. Attaquée le 16, à midi, décédée le lendemain, à 2 heures du matin. Dix heures de maladie. Cette femme mariée, séparée de son mari, et réfugiée chez sa mère, passait son temps à mendier. Elle était sur un chemin, lorsqu'elle fut saisie du choléra-morbus. Ne pouvant rejoindre Oisemont, elle resta deux heures au milieu des champs, et fut alors recueillie par la voiture de l'hôpital.

7ᵉ CAS. — 16 juillet. — Vilbrode Fréville, âgé de 24 ans, journalier, fils du nº 2, frère du nº 6, attaqué le 16 juillet, à 6 heures du soir, entré de suite à l'hôpital, où des soins efficaces le rappelèrent à la santé. La convalescence dura deux mois.

Ainsi, trois maisons seulement, situées dans le même quartier, parfaitement isolées du corps principal de la commune, furent exclusivement le théâtre de cette invasion inattendue. Le 9 juillet est l'époque du développement primitif, et le 16, après sept jours de durée, le choléra-morbus, attaque les deux derniers sujets. Deux familles seulement paient le tribut d'abord; la famille Poiret, ensuite la famille Fréville, envahie par le fait de la femme chargée d'ensevelir le premier cadavre. Ces circonstances désastreuses se passent à côté d'une population de 1,100 habitants, très agglomérée, sans produire sur elle aucune autre impression, que la crainte d'une attaque universelle. La plus grande sécurité suivit cette invasion partielle, et depuis, aucune circonstance analogue, aucune affection cholérique, même légère, n'a pu faire supposer la présence d'une influence épidémique.

Deux des malades précités furent soignés au petit hôpital d'Oisemont : cependant le choléra-morbus ne s'est point propagé dans cet établissement, où plusieurs vieillards avaient alors leur domicile. Mais il faut, en citant cette circonstance, faire remarquer que les cholériques furent reçus dans une salle particulière, fréquentée seulement par les personnes de service. On ne saurait trop louer assurément de semblables précautions, quand on voit des exemples aussi frappants de contagion.

Sur les sept cholériques d'Oisemont, cinq succombèrent, après un temps très court. A cette occasion, je dois faire observer que M. Bellard n'a pas tenu compte du dévoiement, qui

sur plusieurs a précédé la maladie, et qu'il n'a noté que l'heure d'invasion du choléra-morbus bien caractérisé. Dans tous les cas, je dois aussi préciser une circonstance qui n'est pas sans intérêt ; c'est que M. Bellard, qui longtemps auparavant s'était transporté à Abbeville et au Pont-de-Remy, où je l'avais conduit au lit de plusieurs cholériques, m'a certifié que les cas d'Oisemont dépassaient de beaucoup, dans leur ensemble de gravité, ceux qu'il avait eu l'occasion d'observer antérieurement.

Ce fait démontre positivement que la maladie d'Alexis Poiret fut la cause exclusive de tous les cas postérieurs, et que, sans la circonstance tout-à-fait éventuelle qui conduisit ce sujet à Oisemont, cette commune eût été, comme les lieux environnants, entièrement préservée. Il indique la contagion d'une manière irrésistible, et toutes les subtilités imaginables ne sauraient parvenir à préciser dans ce cas un autre mode acceptable de propagation.

CINQUIÈME FAIT.

Importation, contagion limitée. 25 août 1832.

Au mois d'août 1832, le bourg de Gamaches, situé dans la vallée de la Bresle, à 25 kilomètres sud d'Abbeville, était horriblement ravagé par le choléra-morbus. On y remarquait surtout que la maladie attaquait grand nombre d'individus dans la même famille ; aussi le peuple ne mettait guères en doute la question de la contagion.

Le nommé Pierre-Antoine Hénocque, demeurant à Arrest, âgé de 30 ans, robuste et laborieux, avait perdu à Gamaches plusieurs parents, morts du choléra-morbus, et s'était, avec

sa femme et ses deux enfants, transporté sur les lieux, pour recueillir une partie de succession. Après être restés six jours entiers à Gamaches, au milieu d'une famille plus que décimée par la maladie, les voyageurs revinrent à Arrest. Le 26 août au matin, Hénocque se rendit à Ochancourt, village voisin, pour participer aux divertissements de la fête de cette commune. Mais, pendant qu'il assistait à la messe, il fut pris d'un malaise qui s'accrut si rapidement, qu'il fut obligé de revenir promptement à Arrest. Le jour même, le choléra-morbus se déclara violemment, et Hénocque expira au milieu des plus horribles tourments, après douze heures de maladie.

Hénocque laissait quatre individus dans sa maison : sa femme, sa sœur et ses deux enfants, âgés, l'un de 6 ans et l'autre de 2 mois. L'enfant de 2 mois fut le premier atteint du choléra-morbus, et mourut le second jour. Pendant qu'il était malade, sa mère, jeune femme remarquable par sa fraîcheur et sa beauté, continua à l'allaiter, fut à son tour attaquée, et succomba le vendredi 31. Enfin, la belle-sœur de cette dernière, qui vivait sous le même toit, fut atteinte d'une cholérine assez intense ; la petite fille de 6 ans resta seule sans être attaquée.

Jusque là, le choléra-morbus n'avait pas quitté la maison qu'il venait de dépeupler si rapidement, lorsqu'il se manifesta dans une cabane voisine, sale et encombrée de nombreux individus, dont plusieurs avaient fréquenté les premiers malades. Cette seconde maison fut bientôt envahie en totalité, et ceux qui l'habitaient éprouvèrent tous des atteintes plus ou moins fortes ; un enfant de deux ans et sa mère y furent rapidement enlevés. La maladie s'éteignit dans ce nouveau foyer, sans qu'on rencontrât ensuite, même dans le voisinage, le plus léger vestige d'une affection qui s'était montrée si me-

naçante. En somme, il y eut neuf cas bien caractérisés et cinq décès (1).

Pendant la durée du choléra-morbus, les habitants d'Arrest ne prirent pas d'autres mesures que celle de cesser tous rapports avec les lieux infectés ; on ne saurait dire si cette consigne tacite, inspirée par la crainte, fut fidèlement observée ; toujours est-il que l'épouvante était générale et portée à tel point, qu'on eut grand peine à trouver des hommes pour conduire les dernières victimes au lieu de leur sépulture.

Je ferai d'abord remarquer qu'Arrest est un pays très salubre. Situé sur les versants de deux petits côteaux, et dans la gorge qui sépare ceux-ci, ce village est facilement nettoyé par les eaux pluviales. Les rues sont depuis longtemps dans le meilleur état, et peuvent être considérées comme les mieux entretenues qu'il y ait dans nos communes rurales. Bien que les maisons infectées se trouvent dans le lieu le plus bas du village, les puits ont encore 20 mètres de profondeur. Quant à l'intérieur des habitations, on y rencontre dans cet endroit, commme dans presque toutes nos campagnes, malpropreté, encombrement, défaut d'air et souvent misère.

Aux mois de juin et de juillet, on avait observé quelques diarrhées simples ; mais ces affections avaient depuis assez longtemps complétement disparu, lorsque le choléra-morbus se manifesta ; et alors il n'existait aucune trace d'influence épidémique à Arrest ni dans les villages voisins. Vingt kilomètres séparent la commune d'Arrest du bourg de Gamaches. Dès lors, on ne saurait apercevoir d'autre cause du fait que

(1) Les malades ont été visités par M. le docteur Ravin, dont la sagacité est bien connue, et qui, dans une note transmise à l'administration, a tracé les principaux détails du choléra d'Arrest.

l'importation de la maladie par Hénocque, et celui-ci n'avait pu puiser le germe du choléra-morbus à Ochancourt, où l'état sanitaire était des plus satisfaisants.

L'importation du choléra-morbus me paraît donc ici démontrée d'une manière palpable. La contagion n'est pas moins évidente; car si l'on attribue au voyage de Gamaches la maladie d'Hénocque, de son jeune enfant et de sa femme, comment expliquera-t-on l'invasion de la maison voisine? Cette maison, toute misérable qu'elle était, aurait-elle été seule et subitement atteinte par le mal, si la famille Hénocque n'était plus rentrée dans la commune d'Arrest?

On n'en sait pas encore assez sur la contagion du choléra-morbus, pour déterminer la durée de la période d'incubation, c'est-à-dire du temps qui s'écoule entre la perception supposée du germe morbide et le moment du développement du mal. Delpech accorde jusqu'à douze ou quinze jours à cette période : sans nier aucunement la possibilité d'une incubation si longue, pour un mal si foudroyant, je ne produirais pas, dans l'état actuel de la science, comme preuves de la contagion, des exemples où le choléra se serait développé douze jours après une infection supposée. Il faut, pour amener la conviction, des faits où la succession du mal soit plus rapide et par conséquent plus visible. Tel est celui qui regarde la commune d'Arrest; il indique naturellement que la maladie, importée par Hénocque et développée le 26 août, après six jours au moins d'incubation, aura d'abord gagné le jeune enfant de celui-ci, la femme Hénocque, pour passer ensuite dans la maison voisine. On admettrait sans doute plus difficilement que ces trois premiers sujets eussent ensemble reçu le germe du choléra, pendant leur séjour à Gamaches, et que l'incubation, plus longue sur les uns que sur les autres,

eut déterminé des attaques successives, toutes dépendant de la même origine.

On aura remarqué que, dans l'ordre de la propagation du choléra-morbus, la femme Hénocque avait été atteinte en troisième lieu, et après son enfant. Or, il est constant que pendant sa maladie, l'enfant a été mis à la mamelle, aussi souvent que son état le comportait. Je ne prétends pas pour cela que le choléra-morbus ait été communiqué de l'enfant à la mère par le fait de l'allaitement, puisqu'il ne s'écoula que quatre jours entre la mort d'Hénocque et l'invasion de sa femme, et que celle-ci pouvait tenir le germe du mal, ou de son mari, ou même de son voyage à Gamaches.

Néanmoins je rapelle cette circonstance de l'allaitement, à laquelle je n'attache aucune importance dans la production de la maladie, et cela me fournit l'occasion de parler de certains faits que quelques personnes citent à tous propos.

Les journaux du temps ont publié que des nourrices cholériques avaient allaité leurs enfants, les avaient fait coucher avec elles, sans qu'ensuite ces enfants devinssent aucunement malades. Je n'attaque pas ces observations, que je crois fidèles, et cependant elles m'étonnent singulièrement; je ne connais pas leur nombre, mais je suis autorisé à les considérer comme extrêmement rares. Mais aussi j'ai vu quelques nourrices affectées du choléra-morbus, et j'ai rencontré chez elles les mamelles privées de lait, comme figées, paralysées dans leurs fonctions de même que les reins. Que malgré ces conditions, et d'horribles tourments, une mère cholérique essaye de placer au sein l'enfant qu'elle nourrit, cela se conçoit et se concilie parfaitement avec l'ardeur que certaines femmes montrent dans l'accomplissement des devoirs de la maternité. Mais qu'alors sur un corps déjà cadavérisé, l'enfant rencontre un

liquide nutritif, c'est difficile à croire, et de nouvelles observations sur ce point me paraissent indispensables.

Toujours placé sur le véritable terrain de la philosophie médicale, je prends les faits tels qu'ils sont : je reconnais qu'un enfant à la mamelle a pu quelquefois se trouver longuement et impunément en contact avec sa mère, alors cholérique, et que la même circonstance pourra se reproduire. Mais inférer de là que le choléra n'est jamais contagieux, serait exagérer étrangement la portée du fait. Un enfant, même très jeune, peut assurément jouir d'une constitution rebelle à la perception d'un principe contagieux : s'il n'est pas atteint, quand d'autres en apparence moins compromis le sont à ses côtés, il indique plutôt l'exception que la règle elle-même. Tel un sujet, au milieu d'une nombreuse famille ravagée par la variole, reste seul intact, au centre du foyer de contagion, tandis qu'un étranger tombe frappé par le mal, pour avoir une seule fois visité le sol impur. D'ailleurs, en adoptant l'influence épidémique, pour cause exclusive de la propagation du choléra-morbus, on n'expliquera pas mieux l'immunité de certains individus. La cause agissant sur tous les êtres à la fois, sera sans effet sur un grand nombre, et toujours il faudra reconnaître des dispositions individuelles qui préparent les uns et protégent les autres. Pourquoi donc les contagionistes raisonneraient-ils différemment ?

L'allaitement d'un enfant sain par sa mère cholérique est loin de me paraître sans danger, et l'on s'est, à mon avis, beaucoup trop pressé d'exploiter quelques faits isolés dont l'énumération serait assurément fort courte. Si la science possédait un certain nombre d'exemples de ce genre, peut-être serait-on conduit à des conclusions absolument contraires. Pour ma part, j'ai vu deux enfants à la mamelle mourir du

choléra-morbus, peu de jours après la maladie de leurs mères : ils avaient été mis infructueusement au sein. Mais je suis loin de croire, en vertu de ces observations, que le lait d'une femme puisse introduire le germe morbide dans l'estomac d'un jeune sujet. Peut-être, un jour, la communicabilité du choléra sera généralement admise et, très probablement, on ne connaîtra jamais l'agent de la contagion, encore moins si le lait peut servir de véhicule à cet agent. Si donc l'allaitement me paraît dangereux, c'est seulement comme établissant des rapports plus immédiats entre l'enfant et sa mère.

SIXIÈME FAIT.

Importation, contagion limitée. 27 août 1832.

Dans tous les pays où le choléra-morbus a régné sous l'empire d'une influence épidémique, on a remarqué que certains cantons restaient préservés, et qu'ils n'offraient que des cas isolés ou peu répandus. Tels furent, dans les environs d'Abbeville, les nombreux villages qui bordent la route de Calais; ceux qui bordent la route de Rouen, tous situés sur des plateaux élevés, bien aérés, exposés à tous les vents. Cependant, grand nombre de ces communes avaient journellement des rapports avec la ville, dont elles venaient approvisionner les marchés; et ceux des habitants qui fréquentaient Abbeville auraient dû, chaque jour, reporter chez eux le principe contagieux, si le choléra-morbus avait été transportable par des individus non malades. Quand on interroge les faits, on ne voit dans ces localités que des attaques accidentelles presque toutes nées de l'importation; mais l'importation s'est effectuée

par des sujets déjà saisis du mal, ou chez lesquels l'affection s'est déclarée peu de jours après leur arrivée. Telle est celle que je vais rapporter, et qui concerne le village de Hautvillers, situé à 8 kilomètres nord-ouest d'Abbeville.

Le village de Hautvillers est presque en totalité situé dans les terres, à une petite distance de la route de Calais. Une dizaine de maisons, presque toutes isolées, sont établies sur le bord de la route, et c'est dans l'une d'elles que le choléra-morbus s'est déclaré, au milieu d'un pays jusqu'alors épargné, et complètement exempt de maladie régnante, au milieu du pays le plus salubre qu'on puisse rencontrer.

Le nommé Bellavoine, âgé de 45 ans, travaillait à Abbeville, où l'on observait encore quelques cas de choléra, lorsque, le 27 août 1832, il fut pris de diarrhée et de violentes coliques. De suite, il quitta son ouvrage pour retourner dans sa famille : deux heures après son arrivée, le choléra se manifesta chez lui, avec la dernière intensité, et il succomba le lendemain 28 août, vainement secouru par M. Macqueron, officier de santé, alors domicilié à Sailly-le-Sec.

La femme Bellavoine, âgée de 42 ans, qui avait donné des soins à son mari, fut attaquée le 30. Quatre heures après l'invasion, M. Macqueron était auprès d'elle et lui prodiguait les secours de l'art. Mais déjà l'état de la malade était désespéré, et la mort eut lieu le 1er septembre, deux heures du matin.

La femme Vasseur et son fils, voisins de la famille Bellavoine, avaient nuit et jour prodigué leurs soins aux premiers malades. Tous deux furent atteints le 3 septembre avec grande violence, et furent sauvés par un traitement administré dès le début de la maladie.

Enfin le beau-frère de Bellavoine, qui avait passé une seule nuit dans la première maison, auprès de ses parents, était à

peine rentré chez lui, qu'il ressentait les annonces d'une cholérine intense, dont il guérit parfaitement.

Ce tableau présente en lui-même le cercle des rapports entre quelques individus seulement, et le total des cas qui furent observés en 1832 dans la commune de Hautvillers. Une semaine avait suffi pour la propagation et l'extinction de la maladie, et les habitants du village revinrent promptement de leur frayeur.

Ce fait porte avec lui des conclusions telles, que je me crois dispensé d'en faire ressortir la valeur ; il prouve bien qu'un premier cas étant donné, même dans les circonstances les plus favorables, les personnes qui entourent le malade sont étrangement menacées, et qu'on agira fort sagement en prenant toute espèce de précautions pour se préserver, ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'on fera bien d'agir comme si la maladie était des plus contagieuses.

SEPTIÈME FAIT.

Importation, contagion circonscrite. 13 septembre 1832.

Le 13 septembre 1832, le nommé Nicolas-Théodore Bréelle, de Gueschart, âgé de 33 ans, sujet depuis quelques mois à une éruption furonculeuse, se rendit à Auxi-le-Château, bourg situé à six kilomètres de Gueschart, dans la vallée d'Authie. Le choléra régnait encore à Auxi-le-Château, tandis que la commune de Gueschart n'avait jusqu'alors présenté aucun cas de maladie qui pût faire supposer une influence épidémique quelconque.

Au milieu des divertissements qu'il était allé chercher à la fête d'Auxi-le-Château, Bréelle sortit à tel point des bornes de

la tempérance, qu'il passa la nuit du 13 au 14, errant dans les champs. Rentré dans la maison paternelle le 14 au matin il reprit ses occupations habituelles, quoiqu'il fût accablé d'un brisement musculaire. Son malaise augmenta au point de devenir insupportable, et le 16 il fut pris des symptômes du choléra-morbus, au plus haut degré. Appelé, seulement alors, pour visiter Bréelle, l'officier de santé du lieu, M. Matifas, reconnut la maladie, et déclara que les secours de l'art étaient impuissants pour sauver le malade. Bréelle succomba le 17, et le choléra-morbus se propagea dans l'ordre suivant.

2e CAS. — Ursule Bréelle, âgée de 28 ans, qui n'avait pas quitté son frère, pendant sa maladie, éprouva dans la nuit du 16 quelques légères atteintes, plus tard, des symptômes très graves, et mourut le 20.

3e CAS. — Bréelle père, âgé de 61 ans, frappé de l'idée que son fils avait importé le choléra-morbus à Gueschart, tomba malade le 18, à 7 heures du soir, et succomba le lendemain, 2 heures du matin, après sept heures de maladie.

4e CAS. — Louis Caron, âgé de 55 ans, qui souvent avait visité Bréelle fils, son neveu, pendant sa maladie, fut violemment attaqué le 18, et mourut le 22.

5e CAS. — Louis Caron avait été soigné par sa belle-sœur. Celle-ci devint bientôt malade et expira le 8me jour.

6e CAS. — Pierre Roussel, âgé de 61 ans, se chargea d'ensevelir le corps de Bréelle père. Dès le lendemain, il fut pris du choléra-morbus et mourut le 22.

7e et 8e CAS. — Scholastique Cousin, âgée de 63 ans, et la femme Jacques Lachapelle : ces deux femmes furent atteintes en dernier lieu, après avoir longtemps fréquenté la maison Bréelle. Mais chez elles le choléra offrit une moindre gravité, et toutes les deux entrèrent en convalescence le quatrième jour.

Tel fut le mouvement du choléra-morbus dans la commune de Gueschart, au mois de septembre 1832. La maladie avait commencé le 16, et se trouvait complètement éteinte le 27, après quelques jours seulement de durée. Sur sept cas, non compris le premier, il y avait cinq décès. A dater du 27, on ne rencontra plus aucun vestige du fléau qui venait de jeter l'épouvante au milieu d'une population de 1189 habitants.

Si les faits que je viens de signaler s'étaient passés dans une localité déjà prédisposée au choléra-morbus par ces phénomènes avant-coureurs qui facilitent son développement, très certainement la commune eût été promptement et peut-être universellement envahie, comme on l'a observé dans certaines circonstances. Mais ici l'état sanitaire de la population imposait déjà certaines bornes à la propagation du mal, et la prudence ou la peur des habitants fit le reste. On croyait à la contagion, et l'on eut grand soin d'éviter toute espèce de communication avec les individus et les lieux infectés.

Jusqu'au 14 septembre, la commune de Gueschart était restée dans un état sanitaire des plus satisfaisants. A peine l'officier de santé du lieu avait-il à visiter chaque jour deux ou trois malades portant des affections insignifiantes. Ce pays, bien situé, placé sur un lieu très élevé, éloigné de la vallée d'Authie de plus de deux kilomètres, exposé à tous les vents, avait été épargné ainsi que tous les villages voisins. Tout-à-coup le choléra se manifesta, et sur qui? Sur un individu qui venait de hanter une commune infectée, et de s'y livrer à la débauche. Sans doute, il est loisible à chacun de voir ici le simple effet du hasard, de nier la connexion du voyage de Bréelle fils avec le développement de sa maladie, et de croire que cet individu serait également mort du choléra, s'il avait commis ses débauches au milieu de ses parents. Mais je

me crois autorisé suffisamment à admettre l'importation, et je doute très fort que des excès seuls puissent engendrer le choléra-morbus asiatique dans un pays étranger à toute influence épidémique. Remarquons en outre que Breelle fils appartenait à une famille aisée, logée dans une maison assez bien tenue, et située dans une rue très large. Par conséquent, aucune cause locale insalubre ne pouvait favoriser le développement de la maladie.

Qu'on admette ou non l'importation, il ne restera pas moins démontré que, par le fait de Bréelle fils, dans l'espace de six jours, sept personnes furent atteintes du choléra-morbus dans une localité salubre, sans prédisposition apparente, et je ne pense pas qu'on puisse citer des exemples plus frappants de la communication d'une maladie. En effet, on voit l'affection passer de Bréelle à sa sœur, à son père, à Louis Caron, son oncle, de celui-ci à sa belle-sœur, à l'individu qui l'ensevelit et enfin à deux femmes qui avaient fréquenté la maison infectée, et le mal est d'autant plus terrible que les sujets sont plus rapprochés du foyer morbide. Il est vrai que plusieurs furent préservés au milieu de cette effrayante catastrophe. Sept, quoiqu'aussi exposés que les autres, échappèrent à l'influence qui les menaçait; savoir : trois dans la maison Bréelle, un chez Louis Caron, et les trois enfants de Louis Roussel.

Ainsi, parmi les individus qui se trouvèrent en rapport avec le premier malade et les suivants, la moitié fut préservée et l'autre moitié envahie. Pour compléter l'histoire, je cite cette circonstance dont je ne puis toutefois tirer aucune conséquence, parce que, dans la plupart des faits que j'ai recueillis, il m'a été impossible de savoir au juste combien de personnes avaient fréquenté les maisons de cholériques. Quoiqu'on puisse

dans les campagnes suivre, pour ainsi dire, toutes les démarches des individus, on a bientôt perdu leurs traces, quand on est obligé de multiplier les renseignements. On ne peut guère, pour les faits accessoires, que signaler des données générales; ainsi, vous saurez facilement que, dans tel village, les habitants portent la frayeur jusqu'à l'inhumanité, que dans d'autres ils ne sont pas moins timorés, et que cependant la curiosité l'emporte sur la crainte. Tous s'accorderont dans leurs réponses, quand on leur demandera d'où est venu le choléra, et à qui il s'est communiqué; mais si l'on descend jusqu'aux détails les plus minutieux, on est bientôt plongé dans un déluge de contradictions. L'homme rustique déclare nettement un fait, mais subit mal un interrogatoire prolongé.

HUITIÈME FAIT.

Importation, contagion très circonscrite. 3 novembre 1832.

Au mois de novembre 1832, la commune de Gorenflos n'avait encore offert aucun cas de choléra-morbus, et la disparition entière de cette maladie dans tout l'arrondissement d'Abbeville semblait assurer aux lieux épargnés une sécurité fondée. Pendant tout le cours de l'été, le village de Gorenflos avait à peine présenté deux ou trois cas de diarrhées, auxquels on n'aurait fait aucunement attention en tout autre circonstance. Du reste, on avait tout-à-fait perdu de vue ces affections isolées, qu'on ne pourrait pas attribuer raisonnablement à quelque participation de l'influence épidémique.

Gorenflos, peuplé de 660 habitants, est situé sur un lieu très élevé, à 20 kilomètres est d'Abbeville, éloigné de tout cours d'eau. La profondeur du niveau des puits varie de 60 à 70

mètres. La plupart des rues, quoique présentant une pente très prononcée, sont, en raison de la nature du sol, presque toujours encombrées de boues. Une grande mare reçoit au centre du village une partie des eaux pluviales et sert à l'usage des bestiaux. Cette mare n'est jamais à sec et fut constamment remplie en 1832, et ses eaux limpides ne produisent aucun espèce d'exhalaison. Si l'on visite les habitations, on les trouve en général malpropres, mal aérées et privées des conditions qu'une hygiène rationnelle assigne à l'entretien de la santé. Mais, en somme, la commune de Gorenflos est une des plus salubres de l'arrondissement, et depuis vingt ans on n'y a vu, en fait de maladies épidémiques, que la coqueluche, la rougeole et la fièvre scarlatine, affections qui se développent généralement dans nos contrées tous les quatre ou cinq ans.

Le 18 novembre 1832, je me transportai à Gorenflos, où l'on avait signalé l'appariton subite du choléra-morbus. Mais je n'y découvris plus la moindre trace de cette maladie. Une terreur générale, dont il serait difficile de se faire une idée, s'était emparée de tous les esprits, et malgré l'influence qu'elle pouvait avoir sur la santé des habitants, un seul individu se plaignait de coliques et avouait franchement que la peur en était la cause. Cependant je recueillis les faits suivants.

Aimable Matifas, mendiante de profession, paraissait se plaire au milieu des pays infectés du choléra-morbus, et c'était principalement dans ces lieux de désolation qu'elle allait implorer la commisération publique. Dans ses excursions vagabondes, elle s'était arrêtée à Saint-Ouen, village de l'arrondissement d'Amiens, situé à 15 kilomètres de Gorenflos, et alors infecté. Là, elle avait soigné des cholériques, dont elle avait même lavé les linges. De Saint-Ouen, cette femme

gagna Gorenflos et descendit le 3 novembre 1832 chez son frère, pour y passer la nuit. Vers le soir, elle tomba malade, éprouva des vomissements, eut des selles très fréquentes, des crampes, etc., et mourut après 28 heures de souffrances.

Le bruit d'une mort si rapide se répandit à l'instant, et les habitants ne virent dans le fait qu'un cas de choléra-morbus, malgré la dénégation formelle des parents de la victime, qui n'avaient aperçu qu'une indigestion, et qui n'avaient pas même eu l'idée de réclamer les conseils d'un homme de l'art. Dès lors, la maison mortuaire, considérée comme un lieu pestiféré, fut soigneusement évitée par tout le monde, et plus tard, quand on apprit qu'une autre personne de la famille était malade à son tour, les plus courageux se bornèrent à déposer à quelques pas de la maison certains objets de première nécessité. Le choléra-morbus s'était effectivement déclaré et se comporta comme il suit :

2me CAS. — Ambroisine Lejeune, femme François Matifas, âgée de 36 ans, belle-sœur de la précédente, atteinte le 7 novembre, morte le 11, après 54 heures de maladie, sans avoir été secourue.

3me CAS. — François Matifas, âgé de 39 ans, mari de la précédente, atteint le 10 novembre, mort le 11, après 18 heures de maladie, visité une demi-heure avant le décès par M. Brailly, officier de santé à Donqueur.

4me CAS. — Zacharie Matifas, âgé de 36 ans, frère du précédent, était venu visiter ses parents, qu'il savait être malades. Il fut atteint dans un village voisin où il travaillait, et succomba le 12, après 56 heures de maladie, visité par M. Bellard, officier de santé à Ailly-le-Haut-Clocher.

5me CAS. — François Lejeune, frère du n° 2, âgé de 33 ans, atteint le 16, mort le même jour, après 12 heures de

maladie, et quelques heures après la visite de M. Brailly. Il avait fréquenté la maison Matifas, mais sa femme, qui, deux fois, avait aussi visité le même lieu, fut exemptée.

Telle fut la marche du choléra-morbus dans la commune de Gorenflos. Après 13 jours de durée, la maladie fut éteinte, au milieu d'une consternation générale. L'effroi causé par une invasion que l'époque avancée semblait devoir empêcher, inspirait à chacun le besoin de se préserver, et jamais consigne ne fut mieux observée. Le peuple avait vu les faits, et nécessairement il les eût jugés dans le sens de la contagion, si déjà il n'eut été contagioniste. En effet, une mendiante sortant d'un pays infecté, recueillie par son frère, est la première atteinte et la première victime, dans une localité d'ailleurs salubre, dans un moment où le choléra-morbus a complètement disparu des environs. A peine deux jours se sont écoulés, que la maison hospitalière est attaquée. La femme succombe, son mari la suit immédiatement ; de trois parents étrangers à la maison et qui s'exposent volontairement, deux sont frappés, l'un sur les lieux mêmes et l'autre dans un village voisin. Un pareil tableau devait occasionner une crainte d'autant plus grande, que tous les sujets attaqués succombaient rapidement. Aussi, quatre personnes seulement firent dans les maisons envahies des apparitions momentanées, savoir : le curé, l'officier de santé, et deux hommes chargés d'enlever les cadavres.

Ce fait est remarquable par une circonstance particulière. Tous les sujets attaqués sont pris des symptômes les plus franchement cholériques, et nul d'eux ne peut en vaincre les funestes conséquences. On ne rencontre pas une seule atteinte légère, une seule cholérine.

Le 16 novembre avait vu finir sans retour cette petite excursion du choléra-morbus ; et dès lors, la commune de

Gorenflos, regagnant la sécurité qu'elle avait momentanément perdue, conserva les conditions sanitaires dont elle n'avait pas même cessé de jouir pendant la durée de la maladie. C'est qu'en effet, aucune influence épidémique ou générale ne planait sur cette localité ; c'est que, dans l'ordre probable des choses, le village de Gorenflos devait être épargné par une espèce de prédestination, et qu'il ne fut envahi qu'accidentellement. En vain l'on chercherait la cause productrice dans les conditions locales. A la vérité, la première maison infectée se trouvait située dans le voisinage d'une grande mare ; elle était très misérable : mais, en ce lieu même, cinquante habitations présentaient les mêmes inconvénients et restèrent intactes. Si l'on n'admet pas ici l'importation et la contagion, qui pourra posséder assez de perspicacité pour déterminer précisément quelles circonstances locales produisirent l'invasion de deux maisons composant une seule famille, d'un individu venu d'un village voisin pour remplir un devoir religieux ? On peut sur ce point élever toute espèce de supposition ; mais jamais on ne fournira d'explication satisfaisante. On ne pourra jamais détruire un fait qui parle aux yeux les moins clairvoyants. Pour nier la communication de la maladie, il faudrait à la fois nier l'arrivée de la mendiante et les faits postérieurs.

Ainsi, dans cette histoire, la communication du choléra-morbus, pour une partie des individus qui se trouvèrent en rapport avec les malades, l'immunité pour ceux qui restèrent éloignés, sont deux circonstances capitales qui tendent l'une et l'autre à démontrer la contagion née de l'importation.

Seconde série, concernant l'année 1833.

NEUVIÈME FAIT.

Importation, propagation très étendue. 3 octobre 1833.

Il est question, dans ce fait et dans les suivants, de l'apparition du choléra-morbus, au mois d'octobre 1833, dans l'arrondissement d'Abbeville, où, depuis long-temps, on ne pensait plus au fléau qui, l'année précédente, avait fait de si grands ravages, et où l'on rencontrait alors si peu de maladies, que depuis longues années les médecins n'avaient été si peu occupés. La commune de Gueschart, dont j'ai déjà parlé au septième fait, fut une des premières le théâtre de cette irruption soudaine. Je reviens sur la topographie de cette localité; car ici je dois fournir des renseignements aussi étendus que l'importance des évènements le réclame.

Gueschart est une commune populeuse (1,180 habitants), située à 25 kilomètres nord d'Abbeville, sur un lieu très élevé. Là, commence une espèce de gorge qui s'élargit graduellement à mesure qu'elle s'éloigne, et aboutit à la vallée d'Authie, à deux kilomètres environ de distance. La plupart des rues présentent une pente plus ou moins notable, ce qui n'empêche pas toutefois que l'eau, séjournant en divers lieux, ne produise des amas de boues difficiles à dessécher, d'autant plus que des arbres élevés, entourant les habitations, privent celles-ci d'une partie des rayons solaires ou lumineux. En

général, les maisons sont isolées les unes des autres par des plantations, ce qui donne au village une grande étendue. A part une dizaine d'habitations, toutes les autres présentent toutes les causes possibles d'insalubrité, telles que obscurité, malpropreté, amas de matières fermentescibles à l'extérieur et quelquefois à l'intérieur, encombrement d'individus couchant dans la même pièce. Les habitants sont généralement insouciants et malpropres, les uns misérables, les autres intéressés au point de se refuser les choses nécessaires, conditions du reste malheureusement trop communes dans nos campagnes.

Le village, contigu à un petit bois de médiocre étendue et qui semble faire partie des autres plantations, se termine en pointe ou prolongement du côté nord par une rue creuse, espèce de ravin qui donne naissance à la gorge dont j'ai parlé plus haut, et qui reçoit une grande partie des eaux supérieures. Sur les deux côtés de cette rue sont des maisons plus rapprochées les unes des autres, et plus misérables que dans les autres quartiers. Les habitants de cette rue isolée forment dans le village une espèce de colonie; ils ont des mœurs particulières qui les distinguent de leurs concitoyens: presque tous misérables, insouciants et malpropres, ils s'occupent aussi peu de la conservation de leur santé que des soins domestiques. C'est dans ce lieu que la maladie a commencé et qu'elle s'est propagée avec rapidité.

En somme, le village de Gueschart, malgré ces circonstances topographiques, n'est pas moins un lieu très salubre. Les maladies épidémiques y sont fort rares, les habitants y jouissent généralement d'une bonne santé, et l'état sanitaire de la commune était des plus satisfaisants, lorsque le premier cas de choléra-morbus y fut observé.

Sophie Osson, âgée de 50 ans, habitant la dernière maison de la rue isolée dont il a été question, s'était transportée, le dimanche 29 septembre 1833, au Ponchel, village du Pas-de-Calais, situé à 15 kilomètres de Gueschart, pour assister à la fête du lieu. Elle était encore au Ponchel, le 1er octobre suivant, lorsque sa nièce fut prise subitement de vomissements répétés et d'un grand dévoiement, phénomènes qu'on attribua à une indigestion. Elle s'empressa de donner à sa parente les soins que sa position réclamait, et la quitta le lendemain, pour revenir à Gueschart. La nuit même qui suivit son retour, Sophie Osson fut attaquée de malaise, vomissements de matières d'abord jaunes, ensuite blanchâtres, diarrhée de même nature, cardialgie violente, crampes, refroidissement des extrémités, teinte violacée de la face et des avant-bras, pouls petit et lent, voix rauque et éteinte par intervalles, yeux caves, langue froide, suppression de l'urine, etc. M. Matifas, officier de santé, appelé sur le champ, reconnut le choléra-morbus, prodigua ses soins à la malade, et fut assez heureux pour la rappeler à la vie. Je vis cette femme le 22 octobre, c'est-à-dire 19 jours après. Alors elle était en pleine convalescence, mais conservait cette faiblesse générale, ce malaise qui suivent presque toujours une attaque grave de choléra-morbus. Sophie Osson était soignée par sa fille, âgée de 16 ans, laquelle éprouva seulement les symptômes de la cholérine.

Pendant les premiers jours, la nature de la maladie de Sophie Osson fut un secret confié seulement à l'autorité locale, ce qui explique comment des voisins naturellement craintifs s'exposèrent à des communications dont ils ignoraient les conséquences. Le second cas fut observé le 5 octobre, et le 3me le 6, et dès lors la maladie fit des progrès effrayants,

concentrée toutefois toujours dans le même quartier. Un temps précieux passé dans les lenteurs de la correspondance retarda l'établissement d'un service médical dans la commune de Gueschart, et plusieurs malheureux furent privés des secours que leur position réclamait. Le 22 octobre, je me transportai sur les lieux, et reconnus les dangers qui menaçaient la population. Déjà dix individus avaient succombé plus ou moins rapidement, et plusieurs en moins de 24 heures. Une maison composée de huit personnes avait été universellement envahie et avait perdu cinq d'entre elles. Il restait onze malades plus ou moins grièvement attaqués, et cependant la maladie n'avait pas encore franchi les bornes du quartier où elle avait commencé. Un seul sujet, au centre du village, souffrait d'une diarrhée blanche véritablement cholérique, et je dois faire remarquer que cet individu n'était tombé malade qu'après avoir visité, dans la rue infectée, une femme cholérique, avec laquelle il entretenait depuis longtemps des liaisons intimes.

Instruit par les observations que j'avais recueillies en 1832, et bien convaincu de la propriété contagieuse de la maladie, je m'efforçai de démontrer les dangers des communications; mais déjà la population avait complètement prévenu mes recommandations, et l'on ne rencontrait guères dans le quartier infecté que le chirurgien, le curé et le maire qui m'accompagnaient toujours dans mes visites. Aussi, je pus concevoir l'espérance de voir la maladie concentrer ses ravages dans ce lieu circonscrit, avec d'autant plus de raison que, dans tout le reste du village, on n'avait encore reconnu qu'un seul cas de dévoiement cholérique, qu'on pouvait considérer comme un cas accidentel. Dans la rue isolée, au contraire, j'avais rencontré plusieurs cholérines variées; comme si là eut plané une influence épidémique, une portion viciée de l'atmosphère.

Cependant, M. le préfet de la Somme, surpris d'une invasion si extraordinaire et si peu attendue, envoya sur les lieux M. Barbier, pour constater le fait nouveau. Mon savant confrère reconnut aussi le choléra-morbus le 28 octobre; seulement il n'eut pas l'occasion de voir des malades atteints au plus haut degré. Aussi, crut-il apercevoir que le choléra-morbus était un peu mitigé, et qu'il ressemblait exactement à celui qu'il avait observé en 1832, dans la seconde période de l'épidémie, au moment où les individus rendaient souvent des matières jaunes et ne mouraient plus aussi rapidement que dans les premiers temps de l'invasion. Cette remarque était juste au 28 octobre, mais ne pouvait s'appliquer aux cas précédents. Du 22 au 28, la maladie avait paru s'atténuer, et M. Barbier avait annoncé, comme je l'avais fait la veille, qu'on pouvait la considérer comme éteinte. Malheureusement nous nous trompâmes tous les deux; de nouveaux cas se déclarèrent bientôt, toujours dans le même quartier, où le mal semblait se propager de maison en maison. Deux femmes, qui s'étaient vouées aux soins des cholériques, devinrent malades à leur tour. Un assez grand nombre de sujets furent attaqués de dévoiements plus ou moins rebelles. Pendant 34 jours, le choléra n'était pas sorti de la rue qu'il avait ravagée, lorsque le 5 novembre il atteignit au centre du village un nommé Dupuis, espèce d'ivrogne qui se traita par les boissons alcooliques, et mourut. Je ne sais pas si cet individu avait fréquenté le lieu d'infection; mais deux autres cas furent ensuite observés, l'un dans sa maison, et l'autre dans une maison voisine. Enfin le choléra s'éteignit le 19 novembre, laissant après lui quelques diarrhées légères.

En somme, il y eut à Gueschart, et presqu'exclusivement dans une rue isolée, 38 cas de choléra-morbus bien caracté-

risés, 25 cas de cholérines plus ou moins graves, et 22 décès.

Sur les 38 cas de choléra-morbus, il y eut dix enfants au-dessous de 13 ans ; sur ces 10 enfants, 8 succombèrent.

Sur 28 sujets au-dessus de 13 ans, ou adultes ou avancés en âge, on compte 8 hommes qui fournissent 6 décès et 20 femmes qui donnent 8 décès.

Enfin, sur les 22 décès, 8 eurent lieu en 24 heures, 7 du second au troisième jour, et 7 du quatrième au huitième jour.

Pour qui croit à la contagion, il est naturel de penser que la maladie a été importée dans la commune de Gueschart par Sophie Osson ; mais alors il faut admettre que celle-ci aurait puisé le germe du mal auprès de sa nièce, qu'elle avait soignée pendant deux jours au Ponchel, et que cette dernière était elle-même attaquée du choléra-morbus. J'ai différentes fois interrogé la femme Osson, et les renseignements qu'elle m'a transmis et sur lesquels elle n'a pas varié, probablement ne paraîtront pas suffisants. Suivant elle, sa nièce n'avait qu'une *indigestion qui se prolongea plusieurs jours*, et l'on ne jugea pas qu'il fût nécessaire d'appeler un médecin auprès d'elle. *Elle allait du haut et du bas, elle était froide comme une glace*. Voilà ses expressions, voilà tout ce que j'ai pu savoir ; vainement j'ai cité chaque phénomène propre au choléra-morbus, elle répondait toujours qu'elle ne se souvenait pas d'autre chose. M. Barbier voulut aussi interroger cette femme, et n'en apprit pas davantage. . . . .

En tout état de cause, j'accorde une grande importance à la déclaration de cette femme rustique, et beaucoup penseront qu'elle caractérise le choléra, plutôt qu'une indigestion. D'ailleurs, que doit-on penser d'une indigestion qui dure pendant plusieurs jours et qui glace le malade d'un froid universel ? N'est-ce pas un véritable choléra-morbus ? Il m'a

été impossible de recueillir à ce sujet des renseignements plus circonstanciés, et encore moins de savoir comment, ou par quelle filiation la nièce de Sophie Osson était devenue malade. Toujours est-il qu'à cette époque il était fortement question de la réapparition du choléra dans le Pas-de-Calais. Déjà M. Malbranque, officier de santé qui exerce la médecine avec distinction à Tollent et dans les environs du Ponchel (1), avait rencontré plusieurs cas promptement terminés par la mort. Vers le même moment, cette affreuse maladie s'était déclarée en Belgique, où jamais une affection contagieuse ne restera longtemps concentrée, tant qu'il existera des contrebandiers. Ces rapprochements établissent suffisamment, selon moi, que la nièce était attaquée du choléra-morbus, lequel fut ensuite importé à Gueschart.

Mais quand même on n'adopterait pas ici l'importation, quand même on considérerait comme causes exclusives et suffisantes du développement du choléra chez Sophie Osson, des veilles, des soins assidus donnés à un malade, la fatigue du voyage, on ne serait pas moins obligé de reconnaître quelque chose de vraiment contagieux dans la propagation rapide du mal autour de l'habitation primitivement infectée. En effet, la maladie paraît pour la première fois dans une localité salubre, à la dernière maison d'une rue isolée, sur une des deux personnes qui l'habitent et précisément sur celle qui pendant deux jours avait vécu avec un autre malade. La maison, située sur une petite butte, semble faire exception à l'ensemble des circonstances qu'on rencontre ailleurs. Elle

(1) M. Malbranque, atteint d'une maladie chronique, a succombé depuis et dans la force de l'âge. Le pays où il exerçait la médecine lui a voué de justes regrets. (1847.)

est bien tenue, convenablement aérée et nullement encombrée. Cependant la fille Osson soigne sa mère et devient malade ; les voisins se présentent, et la maladie les frappe et les tue. Bientôt toute la rue se trouve envahie, les gardes-malades, malgré leur courage, ne sont pas épargnées ; tandis qu'à quelques pas du foyer morbide, de nombreux habitants n'éprouvent pas même des atteintes légères, et conservent leur santé, en cessant toute communication avec leurs malheureux concitoyens. Pendant 34 jours, le mal épuise son action dans un espace circonscrit, et va finir au centre du village; dans une maison qui devient à son tour un objet de surveillance continuelle. Enfin, pour compléter cet effrayant tableau de contagion, disons ce qu'il advint à des étrangers trop confiants. Une femme, Augustine Lhomme, de Tollent, était venue à Gueschart donner des soins à sa sœur, alors cholérique ; elle avait même, pendant son séjour, lavé des hardes appartenant à cette dernière. Sa sœur étant morte, elle retourna dans son village ; mais cette infortunée n'avait pas pu rentrer dans sa maison : on la recueillit le 22 octobre, sur le seuil de sa porte, en état de syncope et glacée. Le lendemain, dans la nuit, elle avait succombé, dans un état cyanique porté jusqu'au noir, suivant les expressions de M. Malbranque, qui s'empressa de lui donner des soins. Toutefois, la femme Lhomme fut à Tollent la seule malade et la seule victime. Un individu du Boisle, village situé dans la vallée d'Authie et au milieu du marais, s'était transporté à Gueschart pour assister au convoi d'un parent, mort du choléra. Rentré chez lui, il paya le tribut de sa démarche, et la maladie se propagea dans le voisinage de sa maison. Il y eut plusieurs cas et plusieurs décès.

Ainsi, comme on le voit, le choléra-morbus de Gueschart, en 1833, nous présente de nombreux exemples de contagion ;

importé d'un village assez éloigné, il sévit sur un quartier qui n'a pas pu se préserver, épargne les habitans que la prudence écarte du foyer morbide, attaque des étrangers dont l'un va porter la mort dans son voisinage.

J'avais ainsi tracé l'esquisse historique du choléra-morbus de Gueschart, lorsqu'il me vint dans l'idée de faire une enquête nouvelle sur l'origine de la maladie. Pour moi, l'importation était suffisament démontrée, mais j'ai tant de monde à convaincre, que les meilleures preuves ne seront jamais trop nombreuses. Différentes fois, comme je l'ai dit, j'avais interrogé Sophie Osson, auteur présumé de l'importation, et j'avais cru remarquer chez elle un certain embarras, une réserve qui ne faisaient qu'exciter ma curiosité, et je pensai que cette femme, intimidée par des questions pressantes, et craignant qu'on n'abusât de ses déclarations, avait pu cacher des renseignemets précieux, ou bien qu'elle avait seulement redouté de passer dans le village pour avoir apporté le choléra-morbus. Trois mois après, on pouvait espérer plus d'abandon et moins de réserve de la part de Sophie, et sa mémoire devait lui retracer fidèlement encore les phénomènes principaux de la maladie de sa nièce. Sur mon invitation, M. Dupuis, maire de Gueschart, non moins désireux que moi de découvrir le fond de ce mystère, se chargea d'interroger de nouveau Sophie Osson. Mais celle-ci, à laquelle la douceur et l'aménité qui distinguent M. Dupuis devaient inspirer une confiance illimitée, rentra tout d'abord dans son système de dissimulation, et parut comme un criminel, qui, craignant la portée de ses réponses, se renferme dans une dénégation absolue. Elle avoua que sa nièce avait eu des vomissements, des selles abondantes, affirma que ce n'était qu'une indigestion et que la maladie avait été promptement guérie ; et ce

ne fut pas sans une excessive répugnance qu'elle déclina le nom de sa nièce, désignée dans le pays sous le nom de *Zine*, fille naturelle de *Victoire Cointe*. Elle promit à M. Dupuis de nouveaux renseignements, mais se garda bien de reparaître.

Bien convaincu qu'on n'obtiendrait plus rien de ce côté, je voulus puiser des renseignements sur les lieux mêmes, et je confiai cette mission au zèle et à la sagacité de M. Malbranque, qui la remplit avec autant de succès que d'empressement. Je me contenterai, pour compléter ce document important, de transcrire la lettre que cet officier de santé distingué me fit parvenir à la date du 22 février 1834.

« Je m'empresse de vous faire part du résultat de l'en-
» quête que j'ai faite au Ponchel, avec d'autant plus de zèle,
» qu'elle m'a procuré l'occasion de vous obliger et peut-être
» celle de coopérer à la découverte d'une vérité essentielle à
» l'histoire du choléra-morbus.

» Sans m'arrêter à vous faire le détail minutieux des symp
» tômes qu'a éprouvés *Zine*, il est constant que son indi-
» gestion n'était qu'un très beau choléra dont les suites ont été
» si longues, qu'elle n'en est pas encore *entièrement rétablie;*
» ce qui n'est pas difficile à croire; lorsqu'on sait que cette
» petite fille n'est âgée que de treize ans, et que l'on peut
» s'assurer qu'elle est d'une constitution très délicate, habitant
» une mauvaise et très petite chaumière, d'autant plus mal-
» saine qu'elle est placée dans le plus bas de la vallée, et tou-
» chant à la rivière; tout cela agissant simultanément avec un
» mauvais régime et plus souvent encore peut-être une priva-
» tion trop soutenue. Du reste, *Zine* ne fut pas la seule ni la
» première de la commune qui éprouva les effets du choléra.
» Voici succinctement les faits qui se sont présentés alors.

» Quoique je fusse bien connu antérieurement de *Victoire* » *Cointe*, ma visite inattendue la tenait dans une réserve qui, » pour un moment, me fit douter de réussir ; ce ne fut qu'a- » près une question dirigée de manière à l'embarrasser, que » ladite Cointe avoua qu'elle avait reçu chez elle des per- » sonnes venant des pays où avait régné le choléra. Elle alla » plus loin, elle me fit voir une lettre de Charles Cointe, son » frère, résidant à Bourbourg, par laquelle il lui apprenait » qu'il avait eu le malheur de perdre sa femme et ses six » enfants, tous morts du choléra, qui alors régnait avec » force dans ce pays.

» Quelques temps après les évènements ci-dessus décrits, le » frère Cointe vint rendre visite à sa sœur, chez laquelle » il séjourna au moins six semaines, qu'il employa en visites, » tant à son frère de Gueschart, qu'à une veuve voisine et » grande amie de sa sœur, nommée Basilis Boutry. Joint à cela » la réception alternative des contrebandiers, leur séjour plus » ou moins long chez ces deux femmes qui avouent qu'il y » en a parmi eux qui habitent les pays où le choléra a exercé » ses ravages, et d'autres qui vont y chercher de la mar- » chandise.

» Quelques jours après la fête du Ponchel, la mère de la- » dite Boutry étant morte des suites de ses infirmités et de son » grand âge, laissa sa fille enceinte en proie aux symptômes » qui caractérisent le choléra le plus violent et le plus effrayant, » puisqu'au récit de Victoire Cointe, *elle devint noire comme* » *sa cheminée*. Victoire Cointe alors, quoique l'intime amie » de ladite Boutry, n'ayant aucune connaissance des dangers » qui la menaçaient, ayant d'ailleurs très grand besoin des » fruits de son travail, ne put la secourir autrement qu'en lui » envoyant la petite Zine, qui lui donna des soins assidus tout

» le temps qu'a duré ce choléra, inconnu dès lors. Pour sa
» récompense et le lundi de sa fête, Zine fut prise des mêmes
» symptômes et eut à supporter la même maladie.

» Au résumé, il est frappant que Zine n'eut le choléra que
» par suite des soins donnés à sa voisine. Et tout porte à
» croire que cette dernière en a reçu le germe par la réception
» chez elle des fraudeurs des environs de la Belgique et
» d'autres qui ont parcouru les villages à côté de Saint-Omer,
» Bourbourg, etc., etc., qu'on sait avoir beaucoup souffert
» du choléra l'année dernière. »

DIXIÈME FAIT.

Origine inconnue, contagion étendue. 29 septembre 1833.

La coïncidence chronologique de ce fait, qui concerne le village d'Argoules, avec le précédent, dont la commune de Gueschard fut le théâtre, est une circonstance qui doit frapper au premier abord. Mais les détails dans lesquels je suis entré, et ceux que je vais rapporter, établiront positivement qu'il n'existe aucune connexité connue entre ces deux faits, lesquels paraissent différer essentiellement par leur origine.

Argoules, situé à 30 kilomètres nord d'Abbeville, et à 25 de Gueschart, sur le versant rapide du côteau qui longe la rive gauche de la vallée d'Authie, est naturellement divisé en deux parties par une de ces gorges qu'on rencontre de distance à autre, sur les rives des vallées. Des habitations, les unes sont au niveau même de la vallée, les autres étagées graduellement presque jusqu'au sommet du rideau; d'où résulte une espèce d'amphithéâtre qui regarde le nord plein,

disposition peu favorable à l'accès des rayons solaires, tandis que la vallée marche de l'est à l'ouest. Les vents du sud sont les seuls auxquels le village d'Argoules soit pour ainsi dire inaccessible ; tous les autres peuvent l'atteindre, et le balayer avec d'autant plus de facilité, que les plantations sont rares et peu élevées. A part la rue la plus inférieure, qui se trouve pour ainsi dire dans la fange, toutes les voies sont promptement débarrassées des eaux pluviales. Les maisons participent à l'intérieur aux conditions vicieuses que j'ai déjà signalées pour d'autres localités.

La disposition d'Argoules, considérée en général, est loin d'être salubre. D'un côté une vallée qu'à la vérité on a desséchée en partie depuis quelques années ; d'un autre, la privation d'une partie des rayons solaires, sont des circonstances peu favorables à l'entretien de la santé. Cependant cette localité est peu sujette aux affections épidémiques ; on y voit régner rarement les fièvres intermittentes, les affections muqueuses, et la masse des habitants, habituée au sol qui la nourrit, ne présentait aucun signe avant-coureur d'une irruption prochaine, lorsque le choléra-morbus éclata tout-à-coup, à la fin du mois de septembre 1833.

André-Grégoire Doualle, âgé de 33 ans, habitant d'Argoules, éprouvant des coliques légères, s'était transporté le 23 septembre à Quend, village du Marquenterre, pour y travailler pendant toute la semaine. Suivant l'usage, le samedi suivant, il quitta ses travaux et reprit le chemin d'Argoules. Il avait 15 kilomètres à parcourir pour rejoindre sa maison, et déjà il avait fait plus de la moitié de sa route, lorsqu'il se sentit accablé par un brisement général et tourmenté par des coliques atroces. Cependant, recueillant ses forces abattues, il continua et parvint non sans peine et sans aide à gagner

Nampont-Saint-Martin, et descendit chez un nommé Brutel, son parent. Doualle, atteint des symptômes les plus caractéristiques du choléra-morbus, coucha dans la maison qui lui avait accordé l'hospitalité, y reçut des soins empressés, et se fit, le lendemain, conduire en voiture jusqu'à Argoules, où il arriva le 29 septembre. De retour dans son logis, deux femmes lui offrirent leurs secours, leurs soins, mais infructueusement. Le 3 octobre il expira.

La maison de Doualle était située dans la rue la plus élevée et par conséquent la plus salubre du village, au milieu de plusieurs autres habitations très rapprochées. Par sa disposition topographique, cette rue est complètement isolée des autres, et distante d'un kilomètre environ du corps principal du village. C'est là que le choléra-morbus s'est propagé, où il a exclusivement régné, et cette maladie devait d'autant plus concentrer ses ravages, que les autres habitants, naturellement séparés du lieu d'infection, eurent grand soin de ne pas le fréquenter. Aussi les rapports, dans les quartiers envahis, furent seulement des rapports de voisinage ou de parenté, et les malades avaient à peine autour d'eux assez de personnes pour les soins indispensables.

En fait de contagion, ce qu'on voit laisse toujours quelque chose à désirer. On voudrait savoir ici dans quel lieu Doualle a gagné le germe du choléra-morbus. Il est parti presque malade d'un lieu alors salubre, il a travaillé malade à Quend, où il n'y avait pas de cholériques, et le choléra s'est déclaré violent, mortel. On est donc suffisamment autorisé dans l'admission du développement spontané. Voilà tout ce qu'on peut savoir sur le principe et voici maintenant le résultat, c'est-à-dire, ce qui s'est passé dans la seule rue isolée, après le retour de Doualle.

Les 2me et 3me cas se présentèrent sur les deux femmmes qui avaient donné des soins à Doualle. Toutes les deux moururent, l'une le 13 octobre, et l'autre le 21 du même mois. Les personnes en contact avec ces deux gardes furent ensuite les premières atteintes, et la maladie, prenant de l'extension à mesure que les rapports se multipliaient, envahit successivement toute la rue, dans laquelle elle régna jusqu'à la fin de novembre, tant sous la forme du choléra que sous celle qui est nommée cholérine. Je pourrais au besoin désigner nominativement tous les malades, et préciser pour chaque individu, pour ainsi dire, le lit auprès duquel le germe morbide fut puisé, selon moi. Mais ce catalogue serait aussi long qu'ennuyeux, et je ne crois pas devoir inutilement l'imposer à mes lecteurs. J'arrive au total qui fut de 23 malades, dont 10 succombèrent. Ce total, comme on le voit, n'est pas très considérable, eu égard à la durée de la maladie ; mais si je devais expliquer la succession lente des attaques, je la rapporterais naturellement à la contagion, laquelle est subordonnée dans tous les cas aux circonstances éventuelles que les rapports entre individus peuvent offrir pendant le règne d'une maladie communicable. Les effets d'une cause générale ou épidémique sont plus simultanés, et n'attendent pas pour se montrer et suivre leur marche, que les sujets aient préalablement fréquenté des foyers d'infection.

Le choléra-morbus a donc régné dans le village d'Argoules depuis le 2 octobre 1833 jusqu'à la fin de novembre, deux mois environ, et pendant ce long espace de temps, il n'est pas sorti d'une rue isolée, théâtre unique de propagation. Ce qui m'a le plus frappé dans ce fait, c'est la liaison intime de toutes les attaques entre elles, malgré leur grand nombre, à tel point qu'on n'a pas rencontré un seul exemple là où il n'y

avait pas eu primitivement de rapports immédiats. Pour expliquer une invasion si remarquable, vainement on accuserait une influence générale ; ce serait admettre une cause inadmissible, puisque l'attaque fut isolée comme le sol sur lequel elle se trouvait accidentellement implantée. Vainement aussi l'on supposerait des causes locales ; car ce serait supposer ce qui n'est pas supposable, quand on voit le mal se propager par le fait d'un individu, dans le lieu le mieux exposé d'une localité mal située, où grand nombre d'habitations, d'ailleurs épargnées, peuvent être considérées comme des foyers perpétuels d'insalubrité.

Il est vrai qu'on est obligé d'admettre le développement spontané pour le premier sujet, et l'on peut penser qu'une mauvaise disposition augmentée par le travail fut la cause exclusive du choléra-morbus. D'accord ; mais cette circonstance est individuelle, et s'est d'ailleurs offerte aux observateurs et notamment aux médecins d'Abbeville, un certain nombre de fois, depuis l'année 1832. D'une autre part, le choléra s'est positivement déclaré sur Doualle, non pas à Argoulès, mais sur le chemin et ensuite dans un village voisin, où nous verrons de nouveaux exemples de contagion par le fait du même individu. Supposons que cet homme ne soit pas sorti de son pays, qu'il y ait été atteint, dans sa propre maison ; cela ne diminuerait en rien la valeur du fait en lui-même, et l'on ne serait pas moins obligé d'admettre une contagion limitée au seul quartier du développement primitif, tout aussi flagrante que l'aurait été la propagation d'une variole née par accident et sans communication préalable. Puisque nous sommes sur les suppositions, supposons que Doualle, recueilli à Nampont par la famille Brutel, soit mort dans ce lieu, la rue supérieure d'Argoules aurait-elle été envahie ?

On me permettra de répondre négativement, puisque tous les autres cas de choléra-morbus furent postérieurs au retour de Doualle, et se présentèrent d'abord sur les deux femmes qui les premières se trouvèrent en contact avec ce premier malade.

ONZIÈME FAIT.

Importation, contagion circonscrite. 5 octobre 1833.

Nous avons indiqué, dans le fait précédent, comment le nommé Doualle, saisi sur le chemin de Quend à Argoules des premiers symptômes du choléra-morbus, fut forcé de s'arrêter à Nampont-Saint-Martin, où il séjourna vingt-quatre heures environ. Je vais maintenant rapporter quel fut le résultat de l'apparition momentanée de ce cholérique au milieu d'une population dont rien jusqu'alors ne semblait devoir altérer la sécurité.

Nampont est situé à 29 kilomètres nord d'Abbeville, au pied d'un côteau qui borde la rive gauche de la vallée d'Authie. Traversé par la route de Calais, ce village est bien percé et généralement salubre, malgré le voisinage de la vallée sur laquelle il est assis en partie. Son aspect indique plutôt l'aisance que la misère, ainsi qu'on le remarque dans la plupart des communes placées sur des routes très fréquentées. Cependant, il y a comme partout des maisons pauvres, mal tenues, et mal disposées pour l'entretien de la santé de leurs habitants. Jusqu'au 28 septembre 1833, cette localité, dans son état sanitaire, participait au bien-être qui, par une espèce de compensation, avait succédé aux inquiétudes de l'année

précédente. Aucune affection répandue, aucune altération même légère dans la santé générale des habitants n'avait jusqu'alors autorisé la moindre crainte, et ne pouvait faire supposer l'existence d'une influence épidémique. A cette époque, on ne connaissait rien encore de l'évènement de Gueschart, lequel devait naître quelques jours après, et l'arrondissement d'Abbeville était pur de toute affection cholérique.

La famille Jérôme Brutel, qui avait reçu Doualle, effrayée de la gravité d'une maladie qu'elle ne connaissait pas, mais qu'elle jugeait dangereuse par l'ensemble de ses phénomènes, envoya de suite chercher les parents du malade : mais celui-ci ne put être transporté le même jour à son village ; on dut le laisser passer la nuit dans la maison hospitalière, couché dans la même chambre que Brutel, sa femme et son fils, âgé de 17 mois.

Six jours après le départ de Doualle, le 5 octobre 1833, à dix heures du matin, Marie-Joseph Poiré, âgée de 32 ans, femme de Jérôme Brutel, fut prise d'un dévoiement accompagné de violentes coliques. Quelques prescriptions faites le soir même par M. Bécourt, officier de santé à Maintenay, ne purent enrayer la maladie, et, la nuit suivante, le choléra-morbus se déclara franchement. Le 9 octobre la femme Brutel succomba.

2me CAS. — 7 octobre. — Judith Poiré, femme Alexandre Poiré, âgée de 34 ans, sœur de la précédente, habitait une autre maison : atteinte le 7, entrée en convalescence le 14. Cette femme avait passé un jour et une nuit auprès de sa sœur pour lui donner des soins. Sa maladie fut très violente. Elle fut soignée par son mari, suivant les prescriptions de M. Bécourt.

3me CAS. — 16 octobre. — Augustine Briois, femme Lorge, âgée de 65 ans, ivrognesse renforcée, atteinte le 16, morte le 17. Il paraît certain que cette femme n'a pas fréquenté les cholériques précédents, dont elle était toutefois voisine très rapprochée. Le 15 octobre, elle avait passé la journée dans la première maison infectée, pour laver les linges qui avaient servi à la femme Brutel, nº 1er, pendant sa maladie. Six jours s'étaient écoulés depuis la mort de cette dernière. Doit-on penser que le 15 octobre la maison Brutel conservait encore quelque miasmes morbides, ou bien que les linges eux-mêmes étaient encore imprégnés du germe du choléra-morbus? Je cite la circonstance sans trancher la difficulté, d'autant plus qu'Augustine Briois a pu gagner la maladie par cela seul qu'elle habitait une maison voisine, ou parce que ses habitudes d'ivrognerie la rendaient plus susceptible. Toujours est-il que l'enfant de 17 mois, fils du nº 1er, éprouva le 17 octobre en partie les mêmes symptômes que sa mère. On le fit vomir, ensuite on lui fit prendre un grand nombre de lavements au lait, ce qui fut suivi d'une guérison parfaite. Jérôme Brutel, son père, le plus exposé de tous, peut-être, n'éprouva pas la moindre altération dans sa santé.

4me CAS. — 18 octobre. — Sophie Delacour, femme Casin, âgée de 47 ans, atteinte le 18 octobre, morte le 20. Elle a fréquenté le nº 3 pendant le cours de sa maladie.

5me CAS. — 23 octobre. — Alexandrine Casin, âgée de 21 ans, fille du nº 4, atteinte de dévoiement pendant la maladie de sa mère, ensuite du choléra-morbus le 23 octobre. Elle fut soignée par M. Briois, officier de santé à Vron, et guérit parfaitement, malgré les symptômes les plus violents.

Pendant que Judith Poiré, nº 2, était malade, son mari et ses deux enfants, âgés l'un de quatre ans et l'autre de cinq,

éprouvèrent tous les trois un dévoiement très rebelle. Cette demi-maladie sur deux jeunes-sujets, dans une maison parfaitement tenue, sur des sujets encore inaccessibes à la crainte, vient encore appuyer la propriété contagieuse du choléra-morbus.

Ce fait, lié très intimement avec le précédent, reconnaît la même origine. Un seul individu produit deux importations : la première, dans un village où ses souffrances le forcent de réclamer l'hospitalité ; la seconde, dans son propre pays, où son retour est l'occasion de nombreux désastres. L'on voit maintenant jusqu'à quel point le séjour momentané d'un cholérique dans une localité peut être dangereux pour les sujets environnants. Si Doualle avait pu regagner son village, sans s'arrêter en route, la commune de Nampont serait restée très certainement intacte, puisque dans ces contrées, en 1833, aucun village ne fut envahi sans importation préalable. A voir la facilité avec laquelle des sujets sains sont quelquefois compromis par la fréquentation d'un malade, on serait vraiment tenté de placer le choléra-morbus au rang des maladies les plus contagieuses. Que peut-on offrir de plus concluant qu'un fait dans lequel un malade laisse, pour ainsi dire, en passant dans un village, le germe de la maladie qu'il va le lendemain porter au sein d'une autre localité ? Un varioleux en ferait-il davantage ? Heureusement que le cercle des exceptions n'est pas renfermé dans des bornes étroites, et que la contagion épuise vainement son action contre certaines constitutions rebelles. Aussi, comme l'indique le tableau précédent, l'invasion de Nampont est une invasion accidentelle dans toute la force du terme, indépendante de toute cause locale ou générale ; elle poursuit sa marche exclusivement dans le cercle des sujets mis en rapport, et finit sans avoir, pendant son

cours, exercé la moindre influence en dehors des foyers circonscrits qui s'établissaient successivement. Si dans des cas semblables on n'admet pas la contagion, à quelle cause devra-t-on rapporter la prédilection de la maladie pour les individus qui entourent les malades?

Certains opposants me présenteront sans doute la maladie de Doualle comme une circonstance première, indépendante de toute contagion. Mais je ne me suis pas chargé de tout expliquer, et je n'ai pas dit que l'origine première dût toujours être attribuée à un fait de transmission antérieure. Décidément il faut bien que la maladie commence par quelqu'un. Je pourrais, à l'exemple de Delpech, supposer avec plus ou moins de vraisemblance que des habitants d'Argoules, qui font le commerce du houblon, ont pu, dans leurs fréquents voyages du côté de l'Artois, puiser quelque principe cholérique. Mais ce n'est pas ainsi que j'entends raisonner. Je n'admets pas de supposition, quelque vraisemblable qu'elle puisse être, et je tiens à m'appuyer exclusivement sur la vérité des faits. J'avance que Doualle eut le choléra-morbus par une cause inconnue, ce qui constitue pour moi le développement spontané, et je ne vois pas que cette circonstance soit plus étonnante que la naissance accidentelle d'une variole, d'une rougeole, d'une scarlatine, et c'est pour cela qu'on a inventé le terme *sporadique*. On me dira, sur ce point, qu'avant l'année 1832, on n'avait pas encore vu le choléra-morbus asiatique régner en France à l'état sporadique. C'est vrai ; mais il est aussi très vrai que depuis cette époque cela s'est vu grand nombre de fois, qu'on le verra probablement encore, et qu'il en fut ainsi pour plusieurs maladies qui sont venues successivement augmenter notre cadre nosologique. Lorsque la rougeole parut en France pour la première fois,

elle était aussi une maladie nouvelle. Depuis, elle est restée, elle s'est montrée sous des formes variées, et a subi toutes les vicissitudes des affections susceptibles de régner sur les masses. J'ignore si le choléra-morbus asiatique se conduira de la même manière; toujours est-il que depuis 1832, on l'a vu régner tantôt à l'état sporadique ou individuel, tantôt sur des portions de communes, et quelquefois à l'état épidémique; et jusqu'à ce jour malheureusement il n'a rien perdu de sa gravité.

Il y a des personnes qui ne peuvent ou ne veulent absolument pas comprendre comment le choléra-morbus, s'il est contagieux, saisit les uns, épargne les autres, là se propage dans toute l'étendue d'une rue, ici borne ses ravages à une ou deux personnes. C'est là cependant l'histoire de ce qui se passe dans toutes les circonstances où certaines affections communicables se développent, sans concomitance d'une influence épidémique. On pourrait sur ce sujet raconter une foule de singularités plus merveilleuses les unes que les autres. Je vais choisir un exemple sur place, un exemple qui a produit de l'étonnement dans quelques villages. Un habitant de Fontaine-sur-Somme, antérieurement vacciné sans succès, traversa sur la fin de l'année dernière une commune où plusieurs varioles s'étaient manifestées. Quelques jours après son retour, il devint varioleux, et comme un premier malade de ce genre inspire, à la campagne, beaucoup moins d'effroi que de curiosité, il reçut un nombre considérable de visites. Deux étrangers, l'un de Long-Pré et l'autre de Long, se présentèrent une seule fois. Or, voici ce qu'il advint: à Fontaine, la maladie s'éteignit d'abord avec le premier cas, et reparut deux mois après sur un autre sujet pour s'étendre de nouveau. L'habitant de Long-Pré tomba malade, et fut le

seul de sa commune. Celui de Long importa de son côté la même affection dans son village, mais fut moins heureux que son camarade ; car sa maladie fut suivie d'un grand nombre de cas postérieurs qui se succédèrent lentement, presqu'exclusivement sur des sujets de vingt ans et au-dessus ; et trois mois après la variole n'était pas encore éteinte dans cette commune. Cet exemple est d'autant plus frappant, qu'il concerne une maladie des plus contagieuses ; et l'on ne peut aucunement l'expliquer par les effets de la vaccine, car malheureusement, dans les trois villages précités, il y avait beaucoup de sujets à vacciner. Il y a donc, dans la propagation des affections communicables, un mode qui ne reconnaît aucune règle déterminée.

Autre exemple. — Un officier de santé des environs d'Abbeville avait un de ses enfants atteint de la rougeole. Pensant bien naturellement que le second ne pourrait pas éviter cette maladie, il le fit coucher avec le premier pour en finir plus vite. Mais, contre son attente, le second continua, malgré cette épreuve, à jouir d'une bonne santé. Quelques années plus tard, ce sujet invulnérable gagna la rougeole avec une étrange facilité. Ainsi donc, quelquefois, les affections contagieuses se jouent de nos expériences : des dispositions particulières présentent des obstacles insurmontables aux germes morbides; et si les faits les plus authentiques imposent la nécessité d'admettre ces conditions spéciales, je ne comprends pas pourquoi l'on serait plus exigeant à l'égard du choléra-morbus, et pourquoi l'on voudrait que cette dernière maladie, pour qu'elle fût contagieuse, le fût d'une manière toujours constante et uniforme. Les lois de la contagion seront toujours erronées tant qu'elles n'embrasseront pas la totalité des circonstances possibles. Ainsi, l'adjectif *contagieux* veut dire

tout simplement *susceptible de se communiquer*, et ne dit pas qu'il doive toujours y avoir communication : reste à savoir dans quel cas la transmission s'opère, comment elle est produite, et quelles sont les causes qui paraissent la favoriser ou l'empêcher.

DOUZIÈME FAIT.

Importation, contagion étendue. 21 octobre 1833.

Pendant le mois d'octobre 1833, le choléra-morbus régnait dans une rue d'Argoules, ainsi que nous l'avons vu (10me fait), et cependant les villages environnants et les plus rapprochés restaient complètement à l'abri des attaques de cette maladie. Déjà des pluies abondantes et de violentes bourrasques avaient succédé à la longue sécheresse de l'été ; mais aucune affection répandue, aucun changement dans l'état sanitaire n'étaient apparus. A côté de deux communes récemment infectées régnaient la santé et la salubrité. Tout-à-coup le choléra-morbus se déclare à Vron, situé à six kilomètres est d'Argoules, et à quatre kilomètres sud de Nampont. Ces trois localités, envahies en octobre 1833, forment les trois points d'un triangle au milieu duquel plusieurs hameaux sont restés épargnés, comme d'autres localités très voisines.

Vron, situé à 25 kilomètres nord d'Abbeville, et presqu'en totalité sur le versant d'un rideau d'une pente assez rapide, est éloigné de tout cours d'eau. Traversé par la route de Calais, il est séparé de la vallée d'Authie par une chaîne de côteaux. Les maisons, disposées en amphithéâtre, sont ramassées par groupes, et le voisinage de la mer et la direction du

rideau les expose principalement aux vents de sud-ouest, nord et nord-ouest. Au centre du village est l'église, entourée d'un cimetière tellement exigu, que l'on comprend à peine la possibilité des inhumations. Non loin de là et sur la pente même du rideau, se trouve une large place pelousée, contenant environ un hectare et demi, formant un carré long et régulier, sur les côtés duquel grand nombre de maisons sont alignées. Aucune plantation n'interrompt en ces lieux la libre circulation de l'air et l'accès des rayons solaires. Les rues sont aisément balayées par les eaux pluviales qui s'échappent au pied de la côte dans un ravin. On rencontre un assez grand nombre de maisons aisées et tenues convenablement; mais les pauvres sont, comme partout, logés dans des réduits obscurs et malpropres. Cependant les indigents sont en général moins misérables qu'ailleurs; des propriétés communales assez étendues leur permettent l'entretien de quelques bestiaux dont le produit amène sinon l'aisance, au moins quelques douceurs inconnues dans d'autres localités.

Au total, la commune de Vron est favorablement située; elle est extrêmement salubre, et présente des conditions sanitaires tellement avantageuses, qu'on pourrait dans ce genre la considérer comme un lieu modèle. Inaccessible au choléra-morbus de 1832, elle continuait à jouir des avantages de son heureuse position, lorsqu'elle fut subitement envahie.

François Duporge, cultivateur, âgé de 40 ans, jouissant d'une bonne santé, ayant appris qu'Elizabeth Grare (1), sa

(1) Cette fille, âgée de 26 ans, est une des deux femmes qui donnèrent des soins à Doualle, premier cas d'Argoules (10[me] fait). Les soins qu'elle donnait à Doualle étaient d'autant plus empressés, qu'elle se trouvait enceinte des œuvres de cet individu, et qu'elle était sur le point de l'épouser.

nièce, domiciliée à Argoules, était attaquée du choléra-morbus, voulut aller lui rendre visite. Il partit le dimanche 20 octobre 1833, au matin. Arrivé sur les lieux, et immédiatement avant qu'il entrât dans la maison de sa parente, il but deux petits verres d'eau-de-vie qu'on lui proposa, *pour chasser le mauvais air ;* je conserve ses expressions. Lorsqu'il fut dans la maison, il se garda bien d'approcher du lit de la malade ; seulement il se mit à la porte de la chambre où elle se trouvait, la considéra quelques instants, et se retira dans la pièce voisine, où il resta trois heures environ. Pendant ce temps, on lui offrit à dîner ; mais il ne put manger, car déjà il se sentait mal disposé. Il repartit pour Vron où il arriva le même jour. Le lendemain, il alla, comme de coutume, travailler dans les champs par un temps très pluvieux. Il voulait terminer un ouvrage déjà commencé, mais, saisi tout-à-coup par un froid très violent, il fut obligé de rentrer chez lui. Alors commença un dévoiement très abondant. D'abord il rendit des matières fécales, ensuite un liquide séreux ; bientôt il survint des vomissements, des crampes, etc. Appelé sur les 10 heures du soir, l'officier de santé du lieu, M. Briois, reconnut tous les symptômes du choléra-morbus, et s'empressa de mettre en usage ce qu'il y avait de plus indiqué parmi les moyens qu'il avait sous la main. Ses soins empressés, réunis à ceux de deux femmes du voisinage, furent couronnés de succès, et Duporge fut lentement rendu à la santé. Mais la maladie ne tarda pas à se propager.

2me CAS. — 26 octobre. — Catherine Dehesdin, âgée de 35 ans, l'une des gardes de Duporge, atteinte le 26 octobre du choléra-morbus algide, morte le 3 novembre.

3me CAS. — 27 octobre. — Christine Cornu, âgée de 27 ans, seconde garde de Duporge, atteinte le 27 octobre également-

ment d'un choléra très intense, guérie après avoir couru les plus grands dangers. Elle avait accompagné le n° 1er dans son voyage à Argoules.

Duporge avait cinq enfants qui tous les cinq couchaient dans la même chambre que lui. Trois d'entre eux furent atteints plus ou moins grièvement ; ce sont les suivants :

4me CAS. — 28 octobre. — François Duporge, fils du premier malade, âgé de 9 ans, atteint le 28 octobre d'une cholérine intense qui le tint au lit pendant cinq jours.

5me CAS. — 31 octobre. — Un enfant de 8 mois, fils du même, atteint le 31 obtobre des mêmes symptômes que son frère.

6me CAS. — 31 octobre. — Célina Duporge, âgée de 2 ans, fille du même, atteinte le 31 octobre d'une cholérine qui dura jusqu'au 13 novembre, et qui se changea subitement en choléra-morbus. Morte le 15 novembre.

Ces six cas composent à eux seuls une première époque de la maladie, commencée le 22 octobre et terminée le 15 novembre, jour du décès n° 6. La maison Duporge était située presque jusqu'au sommet de la grande place dont j'ai parlé et présentait des conditions satisfaisantes, à part l'encombrement de six individus couchant dans la même pièce. Les numéros 2 et 3 firent leur maladie dans deux autres maisons voisines où le mal ne s'est point propagé.

Pendant les quinze derniers jours du mois de novembre, à part un individu dont je vais parler, aucune atteinte, même légère, ne fut observée dans toute l'étendue du village, et la sécurité la plus grande avait succédé naturellement à la frayeur qu'avait occasionné cette première attaque tout-à-fait accidentelle.

Seconde époque. — 7me CAS. — 1er décembre.

Jean-Marie Broutier fils, âgé de 45 ans, atteint le 21 novembre d'un dévoiement qui ne l'empêcha pas de se livrer à ses travaux ordinaires, qui persista jusqu'au 1er décembre, et qui ce jour-là se changea subitement en choléra très grave ; il entra en convalescence le 12 décembre.

La femme de cet individu s'était transportée le 19 novembre à Argoules, pour recevoir deux jeunes orphelins de Paris, venant de perdre la personne qui les avait pour pensionnaires, la femme Delarue, morte aussi du choléra-morbus. Ces deux enfants, bien portants, furent transportés à Vron avec leur mince bagage, et placés dans la maison Broutier, située à deux pas du cimetière. C'est là qu'un nouveau foyer s'établit. Cela peut-il être considéré comme une seconde importation ? Je me contente de signaler ces antécédents et je ne saurais dire si Broutier, premier malade dans cette maison, devint cholérique par le fait des cas antérieurs, ou par la présence de deux enfants et de hardes récemment arrivés d'un lieu infecté, ou bien par une autre cause. Toujours est-il que notre individu, deux jours après l'arrivée des enfants, fut pris d'un dévoiement qui le conduisit au véritable choléra-morbus.

8me CAS. — 2 décembre. — Antoine Ostrofe, âgé de 36 ans, atteint le 2 décembre du choléra, guéri par l'usage de l'eau. Avant sa maladie, il allait très régulièrement deux fois par jour chez Broutier, n° 7, avec lequel il travaillait dans un atelier voisin.

9me CAS. — 2 décembre. — Jean-Marie Broutier, père du n° 7, âgé de 70 ans, atteint le 2 décembre d'une cholérine intense. Il demeurait dans la maison de son fils, n° 7.

10me CAS. — 4 décembre. — Marianne Clochepin, âgée

de 85 ans, atteinte le 4 décembre, morte le 8; elle demeurait chez le n° 7.

11me CAS. — 12 décembre. — Rose Clochepin, âgée de 77 ans, sœur de la précédente, atteinte le 12, morte le 19. Elle a plusieurs fois visité sa sœur, n° 10.

12me CAS. — 17 décembre. — Marie-Jeanne Barbier, âgée de 77 ans, belle-mère du n° 8, demeurant dans la même maison que lui, atteinte le 17, morte le 19.

13me CAS. — 18 décembre. — Jean-Francois Petit, âgé de 34 ans, atteint le 18, mort le 19, après dix-huit heures de maladie. Il est positif que cet individu ne s'est trouvé en contact immédiat avec aucun cholérique, car il était on ne saurait plus effrayé. Mais il travaillait dans une grange située dans la cour de la maison Broutier, n° 7. Cette grange avait deux issues, et Petit avait soin de tenir fermée celle qui donnait sur la cour. D'un autre côté, cet individu habitait une maison contiguë à celle du n° 9.

14me CAS. — 21 décembre. — Marie-Jeanne Borderet, âgée de 55 ans, atteinte le 21, morte le 23. Elle a enseveli le n° 13.

15me CAS. — 22 décembre. — Jean-Baptiste, enfant naturel, âgé de 5 ans, atteint le 22 décembre, guéri après avoir couru les plus grands dangers; il demeurait dans la maison du n° 13.

16me CAS. — 23 décembre. — Marceline Brunel, âgée de 16 ans, demeurant vis-à-vis le n° 14, atteinte le 23, n'a pas succombé. Elle a visité le n° 13.

17me CAS. — 25 décembre. — Jean-Baptiste Brunel, âgé de 60 ans, père du n° 16, atteint le 25 d'une cholérine.

18me CAS. — 25 décembre. — Julie Sueur, âgée de 46 ans, belle-sœur du n° 17, atteinte le 25, morte le 26. Cette

femme, douée d'un courage peu ordinaire, allait visiter tous les malades.

19me CAS. — 26 décembre. — Joséphine Sueur, âgée de 51 ans, femme du n° 17, atteinte le 26 d'une cholérine.

20me CAS. — 27 décembre. — Nicolas, fils naturel du n° 18, âgé de 11 ans, atteint le 17 d'une cholérine intense. Cet enfant fut vivement affecté de la mort de sa mère, et probablement le chagrin fut la principale cause de sa maladie.

21me CAS. — 28 décembre. — Marie-Thérèse Moyen, âgée de 27 ans, femme très vigoureuse, atteinte le 28, morte le 29. Elle a enseveli sa mère, n° 14.

22me CAS. — 28 décembre. — Joseph Chabaux, âgé de 8 ans, atteint le 28 de cholérine. Il demeurait chez le n° 14.

Ainsi, 15 cas de choléra-morbus, 7 de cholérine, 9 décès, voilà le total de l'invasion de Vron. J'ai cru devoir soumettre la liste détaillée de tous les individus attaqués, afin qu'on pût apprécier exactement toutes les circonstances de la contagion, comme les circonstances qui pour certaines personnes ne seraient pas suffisantes..

L'invasion comprend deux époques déjà précisées, et trois foyers principaux hors desquels la maladie n'a pris aucune extension. Les six premiers cas de la première époque regardent le premier foyer. Le second foyer est dans la maison Broutier, qui reçut d'Argoules les deux jeunes orphelins. Enfin un troisième foyer s'établit par le fait du n° 9, dans une rue un peu plus éloignée, et dans un endroit où les maisons sont très ramassées. C'est dans ce dernier que l'affection s'éteint, laissant, là seulement, quelques cas insignifiants de diarrhée.

Le choléra-morbus a donc régné dans la commune de Vron pendant 69 jours, ou bien pendant 54 jours, si l'on veut dis-

traire la seconde quinzaine de novembre qui fut une véritable interruption. Cependant, il n'a pu se généraliser. Quand on se reporte aux circonstances de 1832 et qu'on jette un coup-d'œil sur la marche de la maladie dans les localités où elle régnait sous l'empire d'une influence épidémique, on rencontre une différence énorme. On y voit l'affection se propager à la fois dans plusieurs quartiers, sans considération des rapports entre individus, et exercer son influence sur la masse des sujets, influence trahie par des affections plus ou moins caractéristiques. A Vron, au contraire, on n'aperçoit rien de semblable, et s'il y a trois foyers, on voit qu'ils s'établissent successivement, et qu'en dehors de ces foyers, l'état sanitaire n'est aucunement altéré. Nous sommes donc autorisés à considérer l'invasion de Vron comme une invasion accidentelle, dans laquelle on trouve partout la contagion par contact immédiat, excepté seulement pour deux sujets, le n° 7, qui suggère quelques doutes sur l'origine de sa maladie, et le n° 13, qui, malgré les plus grandes précautions, n'a pu vaincre les terribles effets d'un mauvais voisinage.

Il serait difficile de dire si le choléra-morbus à Vron fut borné dans des espaces circonscrits, par la force des choses, ou bien par la réserve que les habitants s'imposèrent dans la fréquentation des lieux infectés. Les foyers morbides n'étaient pas, comme en d'autres communes, entièrement isolés, et par conséquent aussi faciles à éviter. Mais les précautions furent en raison des difficultés et de la terreur que l'attaque avait occasionnée; elles furent portées à l'excès par les personnes qui se trouvaient obligées de passer vis-à-vis une maison infectée.

Ce serait élever une supposition tout-à-fait gratuite que d'expliquer les phases de cette invasion par les variations

atmosphériques. Des pluies abondantes, des bourrasques violentes et continuelles, si elles avaient eu une influence réelle, devaient exercer leur action sur tous les quartiers indistinctement : seulement, je dois faire observer que les vents sud-ouest et ouest, alors les seuls régnants, tendaient à rejeter le mal hors du village, si toutefois le germe morbide est transportable par les vents, ce que je ne crois pas du tout. Mais si l'on attribuait quelqu'importance à la direction des vents, l'explication ne serait pas plus satisfaisante ; car beaucoup de maisons situées plus loin restèrent intactes.

Selon moi, les variations atmosphériques n'expliquent rien dans une invasion de ce genre, et la contagion fournit la seule explication admissible. La maladie ne s'étant pas comportée d'une manière épidémique, on ne saurait admettre une cause générale, et puisqu'il n'existait pas de cause générale apparente, quel mode autre que la contagion pouvait produire l'extension successive de la maladie? Attribuera-t-on des causes locales à chaque cabane infectée? Je l'accepte, si l'on veut m'indiquer pourquoi cinquante autres masures encore plus malsaines furent exemptées.

RÉFLEXIONS.

On trouve dans les ouvrages sur le choléra-morbus, et principalement dans celui de Delpech, un assez grand nombre de documents analogues à ceux que je viens d'offrir. Mais ces documents sont tous présentés d'une manière absolue, sans considération de l'influence épidémique, sous l'empire de laquelle les faits ont dû s'accomplir dans beaucoup de cas. Sous ce rapport, les histoires de contagion, recueillies à l'étranger, n'ont le plus souvent qu'une importance relative à la production de preuves ultérieures ; elles n'indiquent pas avec précision et complètement les circonstances d'une première infection, circonstances qui constituent le point capital pour la démonstration d'un fait de contagion. Elles laissent un champ trop vaste aux probabilités, et la plupart d'entre elles autorisent, jusqu'à un certain point, le doute que paraît partager la grande majorité des médecins français. On n'aura pas, je l'espère, le même reproche à faire aux documents que j'ai rapportés, et je ne crois pas que la science possède aucune observation plus complète et plus probante. Mes recherches, qui n'offriront guères le mérite de l'à-propos, peut-être ne seront pas dédaignées par ceux qui prisent par dessus tout des documents indigènes, susceptibles de vérification.

Mes faits présentent tous la contagion dans des localités et dans dés circonstances où elle devait être très difficile, où elle ne rencontrait aucune prédisposition antérieure connue, et j'ai dit pourquoi j'accordais une importance exclusive à des faits de ce genre. On aura dû remarquer une sorte de complaisance dans le narré des détails antérieurs à ce que j'appelle importation, et si l'on a quelque longueurs à me reprocher, au moins, on m'accordera d'avoir dit tout ce qu'il fallait pour donner à toutes les opinions les moyens de juger mes observations. Si, dans les faits que la science possède aujourd'hui, on eût toujours tracé minutieusement les circonstances individuelles, suivi la maladie dans sa marche et montré d'abord la communicabilité dans une petite localité, avant de l'étudier sur les masses, il y aurait beaucoup moins de dissidence, et l'on posséderait des documents plus probatifs. Au contraire, souvent on a voulu expliquer ce qui n'était pas explicable, établir la contagion primitive, là où il était permis de reconnaître une autre cause de développement, citer une foule de faits généraux recueillis plus ou moins fidèlement à l'étranger, ou puisés dans la foi des autres, et l'on a fait plus d'incrédules que de partisans. Le choléra-morbus, une fois implanté sur le sol français, fournissait l'occasion d'étudier le mode de propagation de la maladie et de décider la question. Ainsi l'avait pensé l'académie royale de médecine, en formulant d'avance une série d'expériences à faire, une foule d'observations à vérifier. Mais l'attente de ce corps savant ne fut pas remplie, malgré le nombre considérable d'écrits publiés sur ce point important. La recherche des moyens curatifs semblait occuper exclusivement les médecins français, et si quelques-uns recueillirent des faits sur la propagation de la maladie, ils furent mal servis par les circonstances

ou détournés par des exemples contraires et par des difficultés souvent insurmontables. Effectivement, il n'est pas toujours aisé de découvrir ce qu'a pu faire un individu, et quelle conduite il a tenue avant sa maladie, ensuite quel rapport il a pu contracter antérieurement avec des lieux suspects ou infectés. D'un autre côté, peu de médecins se sont trouvés dans l'occasion d'observer un certain nombre de faits de ce genre ; d'autres, sans doute, ont été rebutés par la difficulté d'obtenir ou de recueillir des renseignements suffisants et véridiques. J'explique ainsi la pénurie des documents relatifs à la propriété contagieuse du choléra-morbus, et je m'y crois autorisé, quand je récapitule les osbtacles qu'il m'a fallu vaincre, les précautions sans nombre que j'ai dû prendre, pour que mes histoires représentassent avec fidélité l'image des évènements.

La pénurie de documents, en fait de contagion, s'applique presqu'exclusivement à l'étude du choléra-morbus en France. Parmi les observations recueillies à l'étranger, on trouve une infinité de preuves plus ou moins convaincantes. On peut, dans les ouvrages de M. Moreau de Jonnès, de Delpech et autres, suivre la propagation de la maladie depuis son berceau jusqu'à nos frontières, la voir tantôt s'arrêter devant une barrière sanitaire, tantôt transportée par une caravane, un vaisseau, un corps d'armée, un sujet isolé. Mais, à côté de ces faits, d'autres rapportent des invasions dans des localités si bien préservées, en apparence, par leur situation et par le manque absolu de rapports avec les lieux infectés, qu'on ne peut plus recevoir la contagion comme cause exclusive de développement et de propagation. D'ailleurs les médecins français sont naturellement disposés au doute ; rarement ils adoptent une opinion étrangère, avant de l'avoir soumise au creuset de

l'expérience, à l'épreuve de la vérification, et souvent ils ont à se louer de leur réserve. Les opinions indigènes leur inspirent moins de défiance et sont plus aisément acceptées. Ils n'ont pas reconnu la propriété contagieuse du choléra-morbus, parce que les circonstances ne leur ont pas permis de la constater d'une manière assez péremptoire. La question est tellement importante, et touche de si près aux intérêts de l'humanité et des relations sociales, qu'elle commande le plus sérieux examen et surtout la plus grande véracité dans l'exposé des faits.

Celles de mes observations qui concernent l'année 1832, sont toutes des exemples d'une infection très circonscrite et concentrée en quelques maisons seulement. Aussi, le petit nombre de malades m'a permis de découvrir exactement presque toutes les circonstances des rapports entre individus, et de suivre le choléra-morbus dans sa filiation, depuis le premier sujet jusqu'au dernier. Dès lors, on ne saurait élever aucun doute sur le mode de propagation de la maladie dans ces faits qui viennent d'eux-mêmes certifier les faits postérieurs, comme ils peuvent expliquer des faits antérieurs et analogues. Dans des localités plus largement envahies, il faudrait pour ainsi dire ne pas quitter le théâtre de la maladie, pour suivre toutes les circonstances de la contagion, pour étudier dans leurs démarches tous les individus attaqués. Mais on ne doit plus attacher autant d'importance au total, quand on a pu constater la transmission sur les premiers sujets, et quand on voit ensuite l'affection se propager de maison en maison, dans les mêmes familles, et sévir jusqu'à la fin dans un seul quartier.

Les faits concernant 1833 et relatifs aux communes de Gueschart, Argoules et Vron, tout en conservant leur valeur en ce qui touche la communicabilité du choléra-morbus, sem-

blent juger un point de la plus haute importance. Ils indiquent qu'un seul quartier, dans une petite localité, soumise d'ailleurs en apparence aux mêmes influences générales, peut être envahi, ravagé pendant un temps très long, sans que le mal devienne universel. C'est qu'en effet il faut des conditions particulières pour que le choléra-morbus se généralise, pour qu'il attaque à la fois plusieurs rues d'une commune rurale. Ces conditions résident dans une influence inconnue, répandue sur les masses, se traduisent par le mot de constitution médicale ou épidémique, et se dévoilent par l'apparition et la simultanéité de certaines affections qui sont les phénomènes avant-coureurs de la maladie. Elles peuvent quelquefois donner naissance au choléra-morbus, et dans tous les cas, elles doivent singulièrement favoriser la contagion, en établissant sur les sujets une susceptibilité particulière. Si elles n'existent pas, la maladie ne règne plus que partiellement, et se propage exclusivement par voie de contagion, ainsi que nous l'avons vu dans les histoires précédemment relatées, ou bien s'éteint individuellement, comme nous l'avons montré dans plusieurs circonstances, et comme on l'a différentes fois observé. Tout cela prouve ce qui n'a pas besoin d'être prouvé, c'est qu'en fait de choléra-morbus, il n'y a pas contagion nécessaire. En définitive, une maladie, même très contagieuse, doit toujours s'arrêter quelque part.

Une autre conséquence non moins importante semble dériver naturellement des mêmes faits. S'il est vrai que le choléra soit contagieux, ils indiquent que la contagion ne s'opère qu'à des distances très rapprochées, qu'un cercle assez circonscrit possède la propriété productrice de la maladie, et qu'on peut, non loin d'un foyer d'infection accidentelle, rester en pleine sécurité. Ils établissent, en outre, qu'un nombre même

considérable de malades concentrés dans un quartier n'a pas la vertu d'engendrer une influence épidémique et d'occasionner par conséquent un envahissement général, à moins que la contagion elle-même ne devienne universelle. D'où résulte nécessairement la possibilité d'imposer des bornes à la propagation du choléra-morbus dans les cas accidentels.

L'on me demandera peut-être comment j'ai su découvrir que dans certaines localités il n'existait pas d'influence épidémique semblable à celle qui paraissait dominer la maladie, dans certains foyers principaux. Je réponds : dans l'immense carrière des sciences, aucune branche des connaissances humaines ne supporte aussi largement que la médecine des hypothèses variées et différentes, cependant la médecine est une science de faits et d'observations ; mais les différences infinies qui font le partage de l'organisation des hommes deviennent d'autant plus aisément la source d'opinions contraires, qu'on est plus enclin à descendre dans l'explication des causes. Des faits viennent à chaque instant contrarier des faits analogues, et plus le domaine s'agrandit, plus il devient difficile de concilier entre elles les observations nombreuses d'une étude approfondie. Le médecin doué d'un esprit philosophique ne s'arrête pas en présence de tant de contradictions. Il sait que la matière organisée, tant qu'elle vit, n'est pas assujétie à des lois uniformes et toujours constantes, et que les plus beaux systèmes ne peuvent jamais embrasser la totalité des faits. Je ne sais pas plus qu'un autre quelle est l'essence de ce qu'on a nommé *influence épidémique*. Par là, j'entends désigner une cause inconnue, produisant des effets connus sur un certain nombre de sujets à la fois, une cause à laquelle on puisse attribuer des phénomènes morbides, d'ailleurs inexplicables. Ces effets sont des affections analo-

gues ou semblables, qui se montrent simultanément en divers quartiers d'une localité, sans considération des rapports entre individus. Ce serait abuser des termes, que d'appeler épidémie, l'invasion d'une ou deux maisons voisines, voire même d'une seule rue dans un village, loin d'un foyer principal. L'admission de l'influence épidémique n'est donc à mon avis qu'une véritable nécessité, commandée pour l'explication d'effets simultanés, qui, naturellement, indiquent une cause généralisée. Dès l'instant que l'on a constaté l'absence complète de phénomènes généraux, on ne peut plus admettre la présence d'une influence générale; autrement ce serait établir ses preuves sur une pure supposition, et réserver sa cause inconnue comme une pierre d'attente, là même où l'on n'a pas encore un seul effet qu'on puisse lui rapporter. Veut-on fractionner cette influence générale et en faire des portions circonscrites susceptibles de s'adapter à chaque fait parcellaire? Dira-t-on que cette influence générale était répandue dans tous les villages, et que, dans toutes les histoires ci-dessus relatées, elle n'a trouvé d'attaquable qu'une ou deux familles pour chaque localité? Ou bien que son séjour a été si court qu'elle n'a pas eu le temps d'exercer son action sur des sujets plus nombreux? Je le répète, quand on est sur le terrain des causes inconnues, on peut à l'infini varier les suppositions; mais les hypothèses ne sont pas des raisons, et moins encore des preuves, et conduisent fort aisément aux subtilités. L'observateur doit être plus méticuleux dans l'appréciation des événements. Il n'a guères besoin d'admettre la présence d'une cause inconnue, quand des effets ne viennent pas la lui imposer, ni de se livrer au vague des abstractions quand à ses côtés il peut apercevoir la filiation et l'enchaînement des circonstances. Je dis donc qu'il n'y a pas influence épidémique, là

où l'on ne peut constater des phénomèmes généraux et simultanés. Voilà mon opinion : mais comme je ne veux l'imposer à personne, je prierai ceux qui ne l'adopteront pas de considérer seulement, comme l'expression de la vérité, que dans tous les faits rapportés dans ce travail, l'influence épidémique n'était ni appréciable, ni trahie par des affections analogues.

Je ne saurais énumérer ni juger toutes les circonstances qui paraissent favoriser la transmission du choléra-morbus : elles sont nombreuses et sujettes d'ailleurs à une foule de variations, subordonnées elles-mêmes à tout ce que l'organisation des êtres vivants peut offrir d'exceptionnel. Sans me livrer sur ce point au vague des généralités, je ferai remarquer que presque toujours la contagion s'est opérée en raison directe de l'insalubrité des maisons. Ainsi, une maison malpropre, basse, mal ou point aérée, privée de lumière, l encombrement de beaucoup d'individus couchant dans la même pièce, les privations qu'entraîne la misère, sont les causes les plus favorables à la propagation de la maladie ; et partant toutes les circonstances qui se rapprocheront de ces conditions faciliteront l'extension du mal. Sous ce rapport, le choléra-morbus se conduit comme toute espèce d'affection répandue ; il choisit ses plus nombreuses victimes dans la classe malheureuse, et se propage avec d'autant plus de rapidité que les habitants sont plus rapprochés. S'il était un jour possible d'améliorer le sort des pauvres de nos campagnes, les premiers soins seraient réclamés par leurs misérables cabanes, dans lesquelles vivent des familles nombreuses, premier aliment de toute affection épidémique ou contagieuse. J'ai vu quelquefois des personnes attaquées du choléra-morbus dans des maisons spacieuses où l'aisance avait préparé le domicile des lois hygiéniques, j'ai vu ces personnes fréquentées par leurs parents, et beaucoup

plus rarement dans ce cas des exemples de contagion. Aussi, je crois fermement que le choléra-morbus importé dans un lieu de ce genre serait facilement enrayé dans sa marche, et finirait très ordinairement avec le premier ou le second malade. Cet aveu pourra peut-être fournir des armes à mes adversaires, et les conduira peut-être à ne voir dans mes observations que des exemples d'infection plus ou moins étendue. Infection, contagion circonscrite, comme on voudra; je n'entends pas augmenter la valeur des faits, ni torturer ceux-ci pour les plier à mon opinion. Mais cela n'empêchera pas que le choléra-morbus ne soit transportable d'un pays dans un autre, et communicable d'un individu malade à un sujet sain : voilà tout ce que je cherche à démontrer.

On a souvent cité la peur comme une des prédispositions les plus efficaces pour le développement du choléra-morbus. Cette passion, dont l'influence est toutefois soumise à de nombreuses exceptions, doit aussi singulièrement favoriser la contagion. Elle semble être le partage des habitants des campagnes, et si, à elle seule, elle pouvait produire la maladie, nous aurions encore beaucoup plus de victimes à regretter. Mais la peur, qui tue les forces d'un adulte plein de vigueur, quand il est menacé d'une maladie souvent mortelle, est un sentiment presqu'inconnu dans le jeune âge, et l'attaque successive de nombreux enfants dans une maison primitivement envahie, est un fait qui présente la contagion dans toute sa nudité.

Je suis devenu, malgré mes idées premières, ce qu'on appelle *contagioniste*, et les faits qui ont changé mon opinion sont venus m'imposer une opinion mixte. Je ne crois pas que le choléra-morbus se propage par un mode exclusif et toujours identique. Je reconnais que des lieux ont été infectés sans

communication préalable, et j'affirme, d'après les faits, que beaucoup d'autres ont reçu la maladie par importation. Suivant mes idées, on pourrait, dans l'imminence d'une invasion, diviser les localités en deux classes : les unes *susceptibles*, pour me servir d'une expression reçue dans le régime sanitaire, c'est-à-dire, présentant des affections régnantes, signes avant-coureurs du choléra ; les autres, au contraire, *salubres* et entièrement étrangères à toute espèce d'influence épidémique. Les premières, en vertu de leur prédisposition, seront difficilement préservées, et le premier cas, chez elles, sera l'annonce d'une attaque générale ; tandis que les secondes, plus favorisées, pourront presque toujours imposer une barrière insurmontable à l'entrée du fléau. Il suffira pour celles-ci d'interrompre tous rapports avec les lieux infectés, et encore si quelque circonstance fortuite amène dans leur sein quelque principe de contagion, de sages mesures et l'isolement, surtout, anéantiront sans peine le germe du mal dans le lieu même de son premier développement. Ces idées m'ont guidé dans ces derniers temps, et je n'ai pas craint d'avouer la contagion à Gueschart, à Vron, à Argoules, où le danger des communications était plus qu'évident. Tout récemment encore (le 6 janvier 1834), appelé pour constater l'existence du choléra-morbus dans la commune de Longpré, située dans la vallée de Somme, je trouvai chaque maison infectée remplie d'une foule d'individus chez lesquels la curiosité l'emportait sur la peur. Deux ou trois citations prises sur les lieux éloignèrent rapidement les gens inutiles, et dans ma seconde visite, les malades n'avaient plus auprès d'eux que les personnes affectées à leurs soins. Mes recommandations étaient malheureusement trop tardives, et cependant, si je m'en rapporte aux événements et à la facilité avec laquelle

la maladie paraissait se communiquer dans les mêmes familles, je reste persuadé que mes avis eurent pour effet de prévenir grand nombre d'accidents.

Ce n'est pas encore le moment de traiter des mesures sanitaires et d'examiner les précautions que l'on doit prendre dans les cas d'invasion, ou dans les cas de simples menaces. A la vérité, le doute commande la prudence ; mais quand la prudence a été vaincue par la force des choses, le sujet en litige rentre dans la loi commune, et l'on doit procéder logiquement. Lorsque la communicabilité du choléra-morbus sera prouvée, et généralement adoptée, quand on saura précisément à quel degré et à quelle distance cette maladie est communicable, si elle est transmissible par des individus seulement, ou bien à la fois par des individus et des corps inertes, alors on devra franchement aborder la question des mesures sanitaires. En attendant, l'autorité peut sagement prescrire des dispositions sur la valeur desquelles la science n'est pas encore en mesure de se prononcer.

Pour découvrir si certains corps inertes sont susceptibles de rester pendant un temps quelconque imprégnés du germe cholérique, et devenir ainsi des agents de transmission, il faudrait longuement multiplier les expériences. D'abord on devrait opérer sur des objets sortant d'un lit mortuaire, et transportés dans une localité salubre, et répéter l'épreuve un grand nombre de fois sur des individus de diverses conditions. Mais on ne trouverait guères, pour sujets d'une pareille tentative, que des médecins, dont le courage et le peu de susceptibilité établiraient une véritable incompétence dans l'espèce. Le temps et les évènements seuls traduiront cette question difficile à la barre de la science, s'il est donné quelque jour aux observateurs de pouvoir étudier les circonstances toujours

obscures de la contagion médiate. Des obstacles nombreux se montrent à chaque instant, quand on veut remonter à la source d'une première invasion, dans le cas de communication par un individu, que sera-ce, quand on voudra décrire l'itinéraire d'un bonnet, d'une chemise et d'une infinité de hardes? Ou bien sur une échelle plus large, préciser les marchandises infectées dans la cale d'un vaisseau? Cependant quelques faits méritent d'être signalés. Parmis les individus chez lesquels j'ai cru constater la communication du choléra-morbus, plusieurs avaient manié ou lavé des hardes de cholériques; d'autres, chargés d'ensevelir les cadavres, avaient, par suite de l'usage établi dans certains villages, acquis la propriété de draps, chemises, etc., dernières enveloppes des défunts. Mais comment ici faire la part des hommes et des choses? Comment découvrir si tel sujet a gagné la maladie en faisant un paquet de hardes, ou bien en subissant dans une chambre infectée les miasmes d'un cadavre ou d'un moribond?

Jusqu'à présent, la communicabilité du choléra-morbus me paraît démontrée, seulement par la voie des individus. Les malades seuls sembleraient renfermer ou exhaler autour d'eux les principes morbifiques, et pour qu'un sujet préalablement soumis à l'influence de ces principes inconnus pût à son tour propager la maladie, il faudrait qu'il devînt cholérique. Sans cette condition, il n'y aurait plus de contagion, et tout individu qui aurait, même longtemps, fréquenté des pays infectés, ne serait point l'agent d'une importation ou d'une invasion, s'il n'était pas lui-même atteint le premier des symptômes caractéristiques. On pourrait donc en toutes circonstances conserver impunément des rapports avec les sujets antérieurement exposés, tant qu'ils resteraient sains. Le danger résiderait exclusivement dans la fréquentation des malades.

En adoptant ces conséquences, qu'une observation exacte nous indique, nous semblons à la vérité préjuger la question de la contagion médiate. Telle n'est pas notre intention. Cependant nous parlons d'après les faits, et nous établissons seulement ce qui nous est démontré par eux. Si quelque jour on est forcé d'admettre la transmission par la voie des corps inertes, c'est qu'on aura recueilli des observations nouvelles et fourni des preuves péremptoires ; alors on saura peut-être jusqu'à quel point des vêtements, par exemple, doivent être imprégnés de miasmes cholériques, pour être susceptibles d'engendrer la maladie et de la colporter. Dans l'état actuel, le maniement des linges affectés aux malades paraît seul pernicieux, et sur ce point, les faits acquis inspirent autant de doutes que de réalités.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les conséquences qui paraissent résulter de mes observations ; et de plus longs développements seraient peut-être déplacés dans l'état actuel de la question. Dans tous les cas, quelque peu d'importance que l'on attache à mes remarques, les faits resteront et pourront servir à résoudre une partie des questions proposées par l'académie royale de médecine, dans son rapport du 13 septembre 1831. Ils prouveront que si le choléra-morbus a souvent, dans sa marche, présenté des espèces d'irrégularités qui sont venues déranger tous les calculs de prévision, toutes les données que l'étude des faits antérieurs pouvait établir, ces irrégularités ne sont souvent en réalité qu'apparentes, et disparaissent bientôt, quand on peut étudier et découvrir la filiation des événements. Jusqu'à présent, en effet, on n'a guère étudié la marche du choléra-morbus qu'au milieu des grandes populations, dans des villes où l'on n'avait pour se guider que le total quotidien des attaques et des décès, sans qu'il

fût possible à personne de saisir l'enchaînement des circonstances et des rapports. Il faut compulser un déluge d'écrits pour rencontrer quelques notices incomplètes sur des invasions accidentelles ou circonscrites. Des recherches assidues et opiniâtres découvrent souvent des origines certaines, des conséquences naturelles là où l'on ne voyait auparavant que hasard ou fatalité, et je suis bien persuadé que si, par la suite, des observateurs veulent se donner la peine d'étudier avec soin la naissance et la marche d'une nouvelle attaque de choléra-morbus, on expliquera sans difficulté bien des circonstances maintenant incompréhensibles. Ce qui s'est passé dans l'arrondissement d'Abbeville a dû nécessairement se présenter dans une foule de localités, et c'est ici le cas de faire un appel aux praticiens qui, par leur position, ont rencontré des faits analogues aux miens, et qui ont eu la précaution de conserver des notes sur les événements de 1832. Ainsi M. Dutens, sous-préfet d'Abbeville, témoin d'une partie de mes recherches sur les invasions récentes, m'a positivement affirmé qu'à l'époque où il administrait l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, le choléra-morbus avait été importé dans deux communes populeuses, d'abord à Authon, chef-lieu du canton, par une nourice venant de Paris, ensuite à Montigny-le-Chartif, par un habitant qui était allé travailler à Illiers, où la maladie faisait alors de grands ravages, et que dans ces deux localités l'affection s'était ensuite propagée dans un seul quartier où elle semblait se communiquer par voie de contagion. Dans tous les cas, les histoires que j'ai rapportées n'attendent pas des faits certificatifs pour posséder une valeur réelle. Douze exemples semblables, dont plusieurs concernent deux localités, établissent une preuve imposante. J'ai lieu de les croire suffisants, et j'ai négligé ceux sur lesquels les ren-

seignements n'étaient pas complets. Toutefois, je suis arrivé par mes recherches à cette conséquence, que sur environ cinquante de nos villages envahis en 1832 par le choléra-morbus, la maladie fut importée dans la grande majorité. Aussi, dans nos contrées, presque tous les praticiens de la campagne admettent-ils la contagion.

Au résumé, je pense avoir prouvé par des faits patents que le choléra-morbus était susceptible : 1° d'être importé par un individu d'un pays infecté d'une manière quelconque dans une localité salubre ; 2° d'être communiqué d'un sujet malade à un sujet sain, aussi dans une localité salubre, sans prédisposition générale, épidémique, du moins appréciable ; à plus forte raison de pouvoir, dans un lieu insalubre, se propager par voie de contagion, en même temps qu'il est censé se propager par influence épidémique.

De deux choses l'une : ou les faits que j'ai rapportés démontrent la propriété contagieuse ou communicable du choléra-morbus, ou bien ils ne prouvent rien dans la question. S'ils ne prouvent rien, il faut absolument renoncer à toute recherche, et croire qu'on n'obtiendra jamais aucune pièce de conviction ; car il est impossible d'offrir des documents plus forts en moyens probatifs. Si, au contraire, dans mes observations, il a été suffisamment établi que le choléra-morbus a été communiqué d'un individu à un autre, la question de la contagion est et demeure résolue en principe, et pour tout le monde ; car mes faits appartiennent maintenant à la science et ne redoutent aucunement l'épreuve de la vérification.

Abbeville, le 31 Mars 1834.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

STATISTIQUE.

Une commission spéciale d'enquête s'est formée à Boulogne en 1842 pour recueillir les renseignements commerciaux et industriels relatifs à la création et à l'exploitation d'un chemin de fer d'Amiens à la mer, en passant par Abbeville.

La Société d'Emulation, qui a pris une part fort active à l'accomplissement de ce travail pour ce qui concerne notre ville, a pensé qu'il pourrait être utile de publier dans ses mémoires les tableaux statistiques dressés à cette époque :

1° Parce qu'ils présentent un aperçu aussi exact que possible du commerce et de l'industrie d'Abbeville pendant l'année 1841 ;

2° Parce qu'ils pourront faciliter la recherche des causes de la dépopulation de notre ville, question qui a fixé depuis longtemps l'attention du conseil municipal ;

Enfin parce qu'ils serviront d'indices pour constater dans l'avenir les modifications que le chemin de fer aujourd'hui en circulation apportera aux transactions commerciales et industrielles.

Le 1er Tableau		Comprend les principales importations, exportations et consommations de la ville pendant l'année 1841.
Le 2e	—	Comprend les principales usines et exploitations industrielles, avec indication des matières premières employées et des objets fabriqués.
Le 3e	—	La statistique de la navigation et du mouvement des sels.
Le 4e	—	La statistique du roulage, des voitures publiques et diligences d'eau.

Année 1841.

VILLE D'A

TA

Des principales Importations, Exportatio

Pendant

Désignation des objets importés & exportés.	Quantités des objets importés.	Lieux de provenance.		Importations par mer	Importations par terre	Importations par les can
Vins.	Litres 2,216,000	Bordeaux Charente Libourne Cette Champagne, Bourgogne	Litres 693,000 2,222 4,777 835,550 680,451	Litres 1,535,549	Litres 680,451	[illegible]
Alcool et liqueurs.	7,043,748	Bordeaux La Rochelle Libourne Charente Cette Jura, Vosges, Paris, Amiens	2,127,500 905,000 51,500 109,718 3,573,750 276,280	6,767,468	276,280	[illegible]
Cidre et hydromel....	993,016	L'arrond.		»	993,016	[illegible]
Bière importée	14,730	Seine-Infér.		»	14,730	[illegible]
Bière à l'intérieur	527,286	»		»	»	[illegible]
Petite bière. .	128,428	»		»	»	[illegible]
Vinaigre.....	140,750	Nantes Orléans	50,750 90,000	50,750	90,000	[illegible]
Huiles de toutes sortes...	2,777,756	Le Hâvre, Bordeaux La Rochelle Arras et Lille Doullens Longpré, Airaines, Amiens	251,756 730,000 60,000 1,736,000	251,756	1,658,000	Litres 868,00
Farine......	Kilos 3,600,000	Amiens Paris, Rouquerolles, Rautigny	Kilos 1,400,000 2,200,000	»	Kilos 2,200,000	Kilos 1,400,00

BEVILLE.

Statistique. — Commerce.

EAU

& Consommations de la Ville d'Abbeville, ...

l'année 1841.

Quantités des objets exportés.	EXPORTATIONS. Par mer	Par terre	Par le canal	Consommation en ville des objets soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
Litres 1,968,845	»	Litres 370,000	Litres 1,598,845	Litres 247,151	
6,871,821	»	1,387,500	5,484,321	171,927	
»	»	»	»	993,016	
»	»	»	»	14,730	
»	»	»	»	527,286	
»	»	»	»	128,428	
107,300	»	49,000	58,300	334,49	
1,360,781	505,781	490,000	365,000	4,567	huile d'olive.
Kilos 830,000	»	830,000	»	»	

Désignation des objets importés & exportés.	Quantité des objets importés.	Lieux de provenance.		Importations par mer	Importations par terre	Importations par le ca[nal]
Blé	Hectolitres 11,500	Le Santerre	Hectolitres 11,500	»	»	Hectolitres 11,5[illegible]
Bœufs, vaches, veaux, moutons, porcs	Kilos 1,793,000	La Normandie, le Marquenterre, Hesdin, Fruges et l'arrondissement d'Abbeville		»	Kilos 1,793,000	
Viande dépecée et fumée	19,615	L'arrondissement		»	19,615	
Gibiers, volailles, œufs	780,000	L'arrondissement		»	780,000	
Poissons de mer	moules 260,000 poisson 15,100,000	Quartier maritime de Saint-Valery-s.-S^e^.		»	15,360,000	
Poissons d'eau douce	14,002	La Somme		»	14,002	
Huîtres	en nombre 460,000	Le Crotoy et Dieppe		»	460,000	
Prunes, raisins, figues	118,000	Bordeaux Le Havre Dunkerque	98,000 11,000 9,000	98,000	120,000	
Savons	900,000	Marseille		900,000	»	
Sel de soude	109,622	Marseille		109,622	»	
Résine	20,778	Bordeaux		20,778	»	
Essences, brai goudrons	17,000	Bordeaux		17,000	»	
Soufre	150,000	Trieste		150,000	»	
Suif, chandelles et bougies	250,000	Paris, le Havre		250,000	»	
Cire et miel	60,000	L'arrondis. et Bordeaux		40,000	»	
Houilles	Hectolitres 111,463	Angleterre Valenciennes	58,130 53,333	58,130	»	H[illegible] 53,3[illegible]
Bois à brûler	Stères 27,719	L'arrondissement		»	Stères 27,719	
Bois de teinture, sumac, curcuma, manganèze, salpêtre	Kilos 350,000	Le Hâvre et Bordeaux		•	350,000	

[...]ntités des [...]jets [...]portés.	EXPORTATIONS. Par mer	Par terre	Par le canal	Consommation en ville des objets soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
»	»	»	»	»	
Kilos 485,016	»	Kilos 485,016	»	Kilos 1,307,984	Bœufs et vaches en nombre. 1,992 Veaux................ 5,770 Moutons................ 1,993 Porcs................ 2,344
»	»	»	»	19,615	
780,000	»	780,000	»	»	Non compris la consommation de la ville. 78,000 k. pour l'Angleterre. — 702,000 pour Paris.
200,000	»	15,200,000	»	160,000	
»	»	»	»	14,002	
329,000	»	329,000	»	127,080	
107,678	»	»	107,678	10,322	
300,000	»	60,000	240,000	»	
69,000	»	69,000	»	»	
20,778	»	5,778	15,000	»	
8,000	»	3,500	4,500	»	
150,000	»	»	150,000	»	
202,819	»	202,819	»	47,181	
55,163	»	55,163	»	4,837	
26,666	»	»	10,666	»	
Stères 12,950	»	Stères 12,950	Stères 12,950	Stères 14,760	Non compris les fagots, bourrées et tolinets.
300,000	»	140,000	160,000	»	

Désignation des OBJETS importés & exportés.	QUANTITÉS des OBJETS importés.	LIEUX de PROVENANCE.		IMPORTATIONS		
				PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CA
Drogueries, Acides.....	kilos 2,500,000	Paris Rouen Amiens	1,800,000 400,000 300,000	»	kilos 2,200,000	ki 300,0
Fers en barres Clouteries de maréchaux..		Bordeaux Charleville et Valenciennes	104,000 30,000			
Tôle laminée des Ardennes.........		Ardennes	300,000			
Fers des Ardennes.....		Ardennes	50,000			
Fers en bottes de la Haute-Marne......	2,334,000	Paris	400,000	104,000	2,230,000	
Fers en bottes du Berry...		Châteauroux	200,000			
Fers laminés de Châtillon.		Paris	250,000			
Clouterie de bâtiments et pointes.....		Valenciennes et l'Aigle	1,000,000			
Bois de sapin et autres...	mètres cubes 10,000	Norvège et Russie		mètres cub. 10,000	»	
Ardoises en nombre....	3,100,000	Angers et Nantes		3,100,000	»	
Marbres de toutes sortes.	mètres cubes 185	Boulogne, Tonnerre, etc., etc,		»	mètres cubes 185	
Meules de moulin.....	160	La Ferté-s.-Jouarre		»	160	
Meules à aiguiser......	kilos 50,000	Angleterre		kilos 50,000	»	
Pierres, grès, moellons et pierres blanches, brutes et façonnées.........	mètres cubes 1,666	Boulogne et l'arrondissement		»	1,666	

Quantités des objets importés.	EXPORTATIONS PAR MER	EXPORTATIONS PAR TERRE	EXPORTATIONS PAR LE CANAL	Consommation en ville DES OBJETS soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
Kilos 1,900,000	»	1,900,000	»	»	
800,000	»	800,000	»	»	
mètres cubes 5,185	»	mètres cubes 5,185	»	mètres cubes 4,815	
2,649,445	»	2,649,445	»	480,585	
»	»	»	»	»	
140	»	140	»	»	
25,000	»	25,000	»	»	
»	»	»	»	mètres cubes 1,666	

Désignation des OBJETS importés & exportés.	QUANTITÉS des OBJETS importés.	LIEUX de PROVENANCE.		IMPORTATIONS PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CA…
Briques et tuiles, en nombre...	2,881,229	L'arrondissement		»	2,881,229	
Chaux de toute espèce	hectolitres 15,244	L'arrondissement		»	hectolitres 15,244	
Graines de prairies....	kilos 468,131	Eure-et-Loire, Maine, Paris	300,000	kilos 168,131	kilos 300,000	
		Bordeaux, Morlaix, La Rochelle	168,131			
Graines oléagineuses....	1,565,818	Riga et le Nord	365,818	365,818	1,200,000	
		L'arrondissement	1,200,000			
Chènevis de semence....	60,000	Maine-et-Loire		»	60,000	
Lins, chanvres teillés et peignés.......	550,000	L'arrondissement		»	550,000	
Fils de lin et de chanvre..	2,500,000	L'arrondissement, Angleterre, Boulogne, Amiens, Frévent, Pont-Remy, Beauvais, Auxi-le-Château		»	»	
Rouenneries.	110,000	Paris, Rouen, Amiens		»	100,000	10,…
Nouveautés et fantaisies...	26,000	Paris et Lyon		»	26,000	
Toiles blanches et autres	20,000	Belgique		»	20,000	
Tissus de coton de toutes sortes......	4,000	Paris et l'Alsace		»	4,000	

Quantités des OBJETS exportés.	EXPORTATIONS PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CANAL	Consommation en ville DES OBJETS soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
»	»	»	»	Stères 2,881,229	
»	»	»	»	hectolitres 15,244	
250,000	»	kilos 250,000	»	»	
500,000	»	200,000	kilos 300,000	»	
50,000	»	20,000	30,000	»	
200,000	»	80,000	120,000	»	
2,500,000	»	2,500,000	»	»	
70,000	»	40,000	30,000	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	

Désignation des OBJETS importés & exportés.	QUANTITÉS des OBJETS importés.	LIEUX de PROVENANCE.	IMPORTATIONS		
			PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CANAL
	Kilos			Kilos	
Tissus de laine	16,000	Le Midi	»	16,000	»
Draps.......	20,000	Orléans, Châteauroux, le Midi	»	20,000	»
Toiles pour doublures..	6,000	Id. p. Paris	»	6,000	»
Sucre brut, vergeoise, sucre en pain et mélasses..	477,353	Bordeaux, le Hâvre 37,353 Paris 110,000 Lille 130,000 Douai 60,000 Amiens 50,000 Dunkerque 50,000 Le Hâvre 40,000	37,353	390,000	50,000
Sel.........	3,030,023	Marais salans	3,030,000	»	»
Amidon.....	70,000	Paris 10,000 Lille, Carvin 60,000	»	70,000	»
Levure......	100,000	Arras, Douai, Cambrai et Lille	»	100,000	»
Quincaillerie.	156,000	Escarbotin et pays environnants	»	156,000	»
Papiers peints	7,500	Paris et Lyon	»	7,500	»
Papeterie blanche et grise	15,000	Paris	»	15,000	»
Fournitures de bureaux.	5,000	Paris	»	5,000	»
Cartons de pâte et autres	18,000	Paris et Amiens	»	16,000	2,000
Librairie....	5,000	Paris	»	5,000	»
Papiers d'imprimerie...	14,600	Paris, Prouzel	»	14,600	»
Caractères d'imprimerie, encre.	500	Paris	»	500	»
Chiffons.....	144,000	L'arrondissement	»	144,000	»
Porcelaines et cristaux....	1,400,000	Paris et route de Paris	»	1,400,000	»
Cylindres de verre, tôles vernies	25,000	Paris	»	25,000	»

Quantités des OBJETS exportés.	EXPORTATIONS PAR MER	EXPORTATIONS PAR TERRE	EXPORTATIONS PAR LE CANAL	Consommation en ville DES OBJETS soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
Kilos 57,908	»	32,000	Kilos 25,908	»	
750,000	»	40,000	710,000	»	
30,000	»	30,000	»	»	
60,000	»	60,000	»	»	
78,000	»	78,000	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
144,000	»	72,000	72,000	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	

Désignation des OBJETS importés & exportés.	QUANTITÉ des OBJETS importés.	LIEUX de PROVENANCE.	IMPORTATIONS		
			PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CANAL
Faïence de Creil.......	kilos 100,000	Creil	»	Kilos 100,000	»
Verres à vitres	90,000	Valenciennes Soissons	»	90,0000	»
Pailles en grains et sans grains......	1,522,981	L'arrondissement	»	1,522,981	»
Foin de pré..	963,577	L'arrondissement	»	963,577	»
Sainfoin, trèfle, luzerne......	828,124	L'arrondissement	»	828,124	»
Avoine......	hectolitres 33,393	L'arrondissement	»	hectolitres 33,393	»

Quantités des OBJETS exportés.	EXPORTATIONS PAR MER	PAR TERRE	PAR LE CANAL	Consommation en ville DES OBJETS soumis à l'octroi.	OBSERVATIONS.
»	»	»	»	»	
65,815	»	65,815	»	24,185	
»	»	»	»	1,522,981	
»	»	»	»	963,577	
»	»	»	»	828,124	
»	»	»	»	hectolitres 33,393	

VILLE D'AB

Année 1841.

TABL

Des principales USINES et EXPLOI

dans la ville d'Ab

Ce tableau a été dressé en 1842 *sur l'invitation de la commission*

NATURE des INDUSTRIES.	NOMBRE des USINES et Établissem^ts.	MATIÈRES PREMIÈRES EMPLOYÉES. DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.	LIEUX D'EXTRACTION ou DE PROVENANCE.
Fonderies de fer et cuivre...........	3	Fonte brute	Kilos 195,000	Écosse, par Saint-Valery, Abbeville.
		Cuivre en lingots	45,000	Paris.
		Etain	1,750	Id.
		Zinc en lingots	4,000	Id.
		Plomb	2,600	Id.
		Fourrures de chaudrons	2,750	Id.
		Cuivre en planches	18,500	Id.
Fonderies d'étain..	4	Etain	10,000	Paris, Lille, Rouen.
		Cuivre	4,300	Les Vosges, Paris.
Mécanicien........	1	Pièces de fonte non ajustées	40,000	Rouen, Marquise, Amiens.
Plombiers........	9	Plomb	20,000	Paris, Amiens, Rouen.
		Plomb de chasse	19,000	Paris.
		Vieux plombs	5,000	Id.
		Zinc	50,000	Amiens, Paris.
Ferblantiers......	9	Ferblanc	7,560	Amiens, Paris.
Fontes façonnées..	10	Fontes façonnées	100,000	Conches, Breteuil.
Chaudronnerie....	4	Cuivres laminés	6,000	Paris.
Fabrique de chocolat............	1	Cacao	8,000	Paris, le Hâvre.
		Sucre	12,000	Id.
		Fécule	4,000	Paris.
		Farine	1,000	Abbeville.
Huilerie	1	Graines oléagineuses.	1,608,000	1/2 l'arrond., 1/2 le Nord.

BEVILLE.

EAU

Statistique. — Industrie.

TATIONS INDUSTRIELLES existant beville en 1841.

spéciale d'enquête pour le chemin de fer d'Abbeville à Boulogne.

MOYENS DE FABRICATION.			NATURE DES PRODUITS.	
DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.	Lieux d'extraction ou de provenance.	DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.
			Objets de mécanique, d'agriculture, gréement des navires	[illegible] 179,400
	Kilos		Serrurerie et mécaniques	42,500
Charbons de terre.	144,500	Angleterre	Alliage	1,750
Creusets..........	2 voitures à 3 chev.	Saint-Samson	»	4,000
			Id. ajustage de poids	2,600
			Chaudrons terminés	2,750
			Demi-gros et détail	18,500
Charbons de bois..	3,800	La forêt de Crécy	Objets d'étain, de cuivre	9,500 4,100
Outils de serrurerie, fer, charbons de terre		Le commerce de la ville	Mécaniques de tous genres, ajustage	60,000
Laminoirs	»	»	Plomb laminé	20,000
»	»	»	Demi-gros et détail	19,000
»	»	»	Refonte	4,000
»	»	»	Gouttières et pannes	50,000
»	»	»	Objets de ferblanterie	7,560
»	»	»	Fontes façonnées	100,000
Houille	6,500	Commerce de la ville	Objets façonnés	6,000
Mécanique, houille	»	»	»	»
Etain laminé	1,000	Le commerce de la ville	Chocolat	25,000
Papier, emballage	7,000			
Moules	500	»	»	»
Machine à vapeur, Houille	255,000	Angleterre	Huile	432,000
			Tourteaux	1,176,000

NATURE des INDUSTRIES.	NOMBRE des USINES et Établissem^ts.	MATIÈRES PREMIÈRES EMPLOYÉES.		
		DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.	LIEUX D'EXTRACTION ou DE PROVENANCE.
Savonneries......	2	Potasse d'Amérique	Kilos 185,000	Lille.
		Sel de soude	50,000	Marseille.
		Huile de lin, etc.	170,000	L'arrondissement, Lille.
		Huiles de fabriques	153,000	Reims, Paris.
Tanneries et corroyeries.........	12	10,000 peaux	250,000	Boucheries d'Amiens et d'Abbeville.
Mégisseries.......	3	Peaux de moutons	45,000	Amiens, Abbeville, Rue, Eu, Airaines.
		Peaux de veaux fraîches	3,000	Abbeville et les environs.
Commerce de cuirs.	1	4,680 peaux vertes	112,300 kilos	Amiens.
Id.	1	6,000 peaux salées	132,000	La Hollande (par mer.)
Filatures de lin et étoupes.........	3	Lin, étoupes de lin	900,000	Russie, Flandre, Belgique, le pays.
Fabrique de draps fins.............	1	Laines, huile, indigo, garance, orseille, bois de teinture, chardons, savons, machines	133,300	La Beauce, la Brie, Allemagne, Albert.
Fabrique de tapis..	1	Laines et lins	»	L'arrondissement.
Baracans et grenadines...........	6	Laines	40,000	Le Marquenterre.
Calmoucks.......	6	»	18,000	Id.
Schalls et mousseline de laine.....	1	Laines filées	5,000	Rouen.
Tissage de coton..	5	Fil de coton	250,000	Rouen, Paris.
Tissage de lin et chanvre.........	Indéterminé	Fils de lin et de chanvre	kilos 700,000	Amiens, Pont-Remy, Boulogne, Rouen, Angleterre et le pays.
Tissage de lin et coton...........	Id.	Fils de lin et coton	630,000	Amiens, Pont-Remy, Boulogne, Rouen, Angleterre et le pays.
Corderies........	Id.	Chanvre et lin	400,000	Angers, Noyon, Russie, le pays.
Teintureries......	2	3,000 pièces de toile	75,000	Le Nord et le pays.
Sucrerie (à Saint-Nicolas.)	1	Betteraves	»	Le sol.

MOYENS DE FABRICATION.			NATURE DES PRODUITS.	
DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.	Lieux d'extraction ou DE PROVENANCE.	DÉNOMINATION.	QUANTITÉS.
Charbon de terre	Kilos 15,000	Le commerce de la ville	»	»
Bois	stères 100	La forêt de Crécy	Savon vert	500,000
36,000 barillages	»	Id.		
	kilos		»	»
Tan	572,000	Forêt de Crécy.		
Huiles et dégras	40,000	Amiens, le Hâvre	Cuirs	125,000
Acide sulfurique	500	Amiens	»	»
Alun et sel	4,500	Le commerce de la ville	Peaux mégissées	17,500
			Peaux sèches	1,000
»	»	Id.	Peaux vertes	112,300
Sel	»		Peaux salées	Kilos 132,000
Machines à vapeur	3	Paris	Fil de lin et d'étoupes de lin	820,000
Métiers	76			
Machine à vapeur Métiers Mécaniques	»	»	Draps fins	60,000
Métiers à la Jacquart	»	Abbeville	Tapis	43,362
Métiers, teintures	200 métiers	Id.	Baracans, grenadines	20,000
Id.	70 métiers	Id.	Calmoucks	9,500
Métiers	4 métiers	Id.	Schalls et mousseline de laine	5,000
Métiers à bras	410 métiers	Id.	Calicot et autres tissus	250,000
Métiers à bras	Indéterminé	Abbeville	Toile de ménage, serviettes, toiles à sac, emballages à voile	Kilos 700,000
Id.	»	Id.	Toiles à matelas.	630,000
A la main.	Id.	Id.	Ficelles et cordages	400,000
Indigo	»	Le commerce de la ville	Teinture de 3,000 pièces de toile,	75,000
Houille	»	Angleterre	Sucre brut	129,000

NAVIG

Année 1841.

TABL

Récapitulatif des NAVIRES de toutes sortes Valery, des droits de douanes qui ont acquittées tant à la sortie d'entrepôt que

NOMBRE DES NAVIRES VENUS		NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE		POIDS TOTAL DES CHARGEMENTS		MONTANT DE DOU
De l'étranger.	Par cabotage.	Etrangers.	De cabotage.	Etrangers.	De cabotage.	Importation.
				kilos		f. c.
Abbeville 66	186	325	857	5,794,617	13,667,429	200,430 88
S.-Valery 91	176	603	1,004	9,910,556	16,717,575	207,82[illegible]

ATION.

EAU

arrivés dans les ports d'Abbeville et Saint- été perçus et des quantités de sel pour la consommation immédiate.

DES DROITS ANES Exportation.	QUANTITÉS DE SEL SOUMISES AUX DROITS A la sortie d'entrepôt.	Pour la consommation immédiate.	
F. C. 227 27	kilos 2.022,050	1,372,844	Non compris pour les fabriques de soude 187,387 kilos de sel.
	3,394	,894 kilos.	
678	2,929,394	2,106,945	Non compris pour les fabriques de soude 158,960 kilos de sel. 512 gribannes, qui ont employé 1,521 hommes, expédiées de S.-Valery et du Crotoy, ont transporté, à destination d'Amiens, 28,160 kilos de marchandises diverses.
	5,036	,339 kilos.	

Année 1841.

VILLE D'A

ROULAGE. — BARQUES

Commissionnaires de roulage & Entrepreneurs de diligences.	Nombre des Voitures EXPÉDIÉES chaque semaine.	chaque mois.	chaque année.	DESTINATION. NOMBRE des voitures.	localités.	Poids moyen des marchandises par voiture au DÉPART.	Nombre des Voitures REÇUES chaque semaine.	chaque mois.	chaque année.
ROULAGE.									
						Kilos			
Dispos-Merlin	8	34	420	160	Paris	5,000	8	34	420
				104	Rouen	5,000			
				52	St.-Omer	4,000			
				104	Boulogne	3,000			
Lottin - Lambert......	8	34	420	360	Paris	2,200	8	35	420
				60	Rouen	2,000			
Tirmarche...	2	8	100	100	Boulogne	3,000	2	8	100
Chivot... ..	2	8	100	100	Arras	3,000	2	8	100
Posière......	3	12	156	156	Eu, Dieppe	5,000	3	12	156
Ve Dumont..	1	4	52	52	Paris	4,500	1	4	52
VOITURES PUBLIQUES.									
Voitures publiques....	28	120	1,460	1,460	Paris	1,600	28	120	1,460
Id.	14	60	720	720	Amiens	200	14	60	720
Id.	7	30	360	360	Boulogne	600	7	30	360
Id.	7	30	360	360	Hesdin	200	7	30	360
Id.	7	30	365	365	Rouen	600	7	30	365
Id.	7	30	365	365	Dieppe	400	7	30	365
DILIGENCES D'EAU.									
Grandsire....	7 barq.	31	365	365	Amiens	10,000	7 barq.	31	365
Morel.......	7 id.	31	365	365	Id.	10,000	7 id.	31	365

EVILLE.

Statistique.

-VOITURES PUBLIQUES.

OVENANCE.		Poids moyen des marchandises par voiture à l'arrivée.	
...ces ...s ...es.	localités.		
		kilos.	
160	Paris	2,500	Il résulte du tableau ci-contre qu'il est expédié annuellement d'Abbeville par le roulage sur
104	Rouen	5,000	Paris............... 1,826,000 kilos.
52	St.-Omer	4,000	Rouen.............. 640,000
104	Boulogne	1,500	Boulogne........... 612,000
360	Paris	1,100	Saint-Omer......... 208,000
60	Rouen	3,000	Arras............... 300,000
100	Boulogne	2,000	Eu et Dieppe........ 780,000
100	Arras	3,000	Et qu'il est expédié sur Abbeville provenant de
156	Eu, Dieppe	5,000	Paris............... 1,030,000 kilos.
52	Paris	4,500	Rouen.............. 820,000
			Boulogne........... 356,000
			Saint-Omer......... 208,000
			Arras............... 300,000
			Eu et Dieppe....... 780,000

160	Paris	1,600	Ces voitures sont expédiées de Boulogne et de Calais. On évalue à 72,000 le nombre des voyageurs traversant la ville pour se rendre à Paris.
720	Amiens	200	
180	Boulogne	600	
160	Hesdin	200	
165	Rouen	600	
165	Dieppe	400	

(BARQUES).

165	Amiens	10,000
165	Id.	10,000

POÉSIES.

CONSTANTIN,*

TRAGÉDIE

EN CINQ ACTES.

* Cette tragédie de M. Boucher de Perthes est entièrement inédite.

PERSONNAGES.

CONSTANTIN, empereur.
FAUSTA, épouse de Constantin.
CRISPUS, fils de Constantin et de Minervine.
CONSTANCE, fils de Constantin et de Fausta.
LACTANCE, précepteur de Crispus.
ARIUS, confident de Fausta, sénateur.
CLÉOMÈNE, officier de Fausta.
EURIPHON, officier de Crispus.
EUMÈNE, officier du palais.
Sénateurs, Soldats, Troupe de Peuple, Femmes de la suite de Fausta.

CONSTANTIN,

TRAGÉDIE

EN CINQ ACTES.

La scène se passe dans le palais impérial à Byzance. Le théâtre représente la salle du trône. On aperçoit un autel sur lequel sont posés le sceptre, le diadème et le glaive.

ACTE Ier.

SCÈNE Ire.

ARIUS, CLÉOMÈNE.

ARIUS.

Venez, noble guerrier, approchez, Cléomène,
C'est au nom de Fausta, de votre souveraine,
C'est au nom de Constance, au jour de nos succès,
Qu'Arius, un ami, vous mande en ce palais.
Des volontés des rois l'Eternel qui dispose
De la religion fait triompher la cause.
Fausta de son époux a dessillé les yeux.

Le farouche héritier que repoussaient les cieux,
Le fils de Minervine est écarté du trône.
Constantin à Constance assure la couronne,
La pourpre des Césars qu'il lui donne aujourd'hui,
Promet au nom chrétien un glorieux appui.
Voilà ce que Fausta m'ordonne de vous dire,
Voilà ce que bientôt apprendra tout l'empire.
Mais redoutant encor de secrets ennemis,
Avant que dans Byzance on proclame son fils,
L'impératrice, au nom d'un époux et d'un maître,
Veut ici du sénat le faire reconnaître.
C'est pour ce noble soin qu'il vient en ce moment.

CLÉOMÈNE.

J'ai dès longtemps prévu ce grand évènement,
Seigneur; mère, régente, et de ses droits jalouse,
Fausta devait haïr le fils d'une autre épouse.
Fruit d'un premier hymen, Crispus cher au Romain,
Était moins à ses yeux le sang de Constantin
Qu'un rival dangereux pour Constance et pour elle;
Ce jour a décidé cette grande querelle,
Et Crispus voit passer ce sceptre triomphant
Dans les mains de son frère à peine adolescent.
Mais pensez-vous qu'il souffre un si cruel outrage,
Qu'il laisse impunément ravir son héritage?
A quels excès, seigneur, à quels transports affreux
Ne va pas se livrer ce cœur impétueux,
Ce jeune homme superbe, avide de puissance,
En se voyant privé des droits de sa naissance!

ARIUS.

Crispus, loin de ces bords, n'est plus à redouter.

CLÉOMÈNE.

Mais ce peuple, Seigneur, ose-t-on l'irriter?
Verra-t-il sans pitié ce fils que l'on immole?
Vous ne l'ignorez pas, Crispus est son idole.
L'impératrice, en vain pour le rendre odieux,
Fait parler contre lui la volonté des cieux;
Des plus honteux forfaits en vain elle l'accuse,
Tout ce peuple, Seigneur, connaît trop qu'on l'abuse;
Il a vù dans Crispus un guerrier, un héros,
Enfin il aime en lui jusques à ses défauts.
Constantin retenu loin des murs de Byzance
Au vœu des mécontents nous livre sans défense.
Ennemis des chrétiens, les prêtres des faux dieux
Sont prêts à seconder l'espoir des factieux!
Un prince encore enfant, les larmes d'une mère
Sont un appui bien frêle, une faible barrière
Contre un peuple, un empire armés pour l'héritier.

ARIUS.

Le nom de Constantin, ainsi qu'un bouclier
Nous couvre, Cléomène, et ce nom redoutable
Jusqu'aux bornes du monde est l'effroi du coupable.
Quels que soient des méchants l'audace et les desseins,
L'empereur a parlé, leurs complots seront vains.
Crispus depuis deux ans absent de la patrie,
Combattant aujourd'hui dans le fond de l'Asie,
Ignorant son destin, ne peut le prévenir;

Et ce peuple sans chef n'osera point agir.
L'impératrice vient et vous allez l'entendre.

SCÈNE II.

ARIUS, CLÉOMÈNE, FAUSTA, SUITE DE FEMMES, GARDES.

(La suite de Fausta est peu nombreuse et se tient au fond du théâtre.)

FAUSTA.

Le sénat au palais tarde bien à se rendre.
Par son empressement, dans cet auguste jour,
Ah! ne devrait-il pas me prouver son amour!
Mais il ignore encor le sujet qui l'appelle,
Je ne puis l'accuser ni soupçonner son zèle,
Et mon impatience égare ma raison.
L'ivresse du bonheur a-t-elle son poison?
Et la joie à ce point trouble-t-elle notre ame?

ARIUS.

Livrez-vous sans contrainte à sa douceur, madame.
Autour de vous encore il n'est que des amis.

FAUSTA.

Celui que l'on couronne, Arius, est mon fils.
C'est mon fils! ce n'est pas celui de l'étrangère.
Qu'en ce moment, je sens le bonheur d'être mère!
Tu régneras, Constance. Oui, le bandeau des rois
Bientôt ceindra ton front. Quelque jour tes exploits
Honoreront l'empire, ils rempliront la terre,
Tu seras un héros, et moi je suis ta mère.
Cléomène, approchez, je ne sais pas rougir

Devant vous des transports d'un si juste plaisir,
Vous avez autrefois protégé mon enfance,
Si vous aimez Fausta, vous chérissez Constance.
Que ne pouvez-vous voir ce qu'il m'en a coûté
Pour arriver au but si longtemps disputé,
Pour attendrir le cœur d'un père inexorable,
Pour obtenir de Dieu la chûte du coupable!
Que de soins! que de pleurs! que de vœux solennels!
Que de fois j'implorai, j'embrassai les autels!
Que de nuits sur la cendre et dans un jeûne austère;
Que de jours prosternée au pied du sanctuaire!
Le ciel ne fut jamais insensible à mes cris,
Toujours il me guida par de secrets avis,
C'est lui qui m'inspirait lorsque notre adversaire
Par mes soins éloigné, séparé de son père,
Porté par nos vaisseaux sur des bords étrangers,
Alla chercher la guerre et de nouveaux dangers.
Oui, vous-même, Arius, blâmiez ma confiance.
Jugez-en maintenant: sans cette longue absence
Du fils de Minervine, ah! soyez-en certain,
Jamais je n'aurais pu détacher Constantin.
En vain de ses fureurs, dans Byzance alarmée,
Il effrayait le peuple, il étonnait l'armée;
En vain il outrageait et la terre et les cieux,
Un prestige de gloire avait séduit les yeux;
Le titre de César, qu'arrachait sa vaillance,
Le droit qu'il prétendait tenir de sa naissance
Tout rejetait mon fils au nombre des sujets
Mes efforts sont enfin couronnés de succès

Sur ses vrais intérêts le Tout-Puissant éclaire
Le prince généreux qui gouverne la terre.
Mais allez, Arius, allez chercher mon fils;
A ses nouveaux devoirs préparons ses esprits;
Qu'il vienne. Le bonheur loin de lui m'abandonne,
Et je veux sur son front essayer la couronne.

SCÈNE III.

FAUSTA, CLÉOMÈNE.

FAUSTA.

Le jour où de ses biens Dieu daigne me combler,
Près de moi, noble ami, j'ai dû vous appeler.
Constantin dans ces murs va se montrer peut-être.
Invoquez pour mon fils ce redoutable maître,
Que vos sages conseils environnent ses pas,
Sur sa décision qu'il ne revienne pas.

CLÉOMÈNE.

Sur la voix d'un sujet si votre espoir se fonde,
C'est un bien faible appui près du maître du monde.

SCÈNE IV.

FAUSTA, CLÉOMÈNE, CONSTANCE, ARIUS.

CONSTANCE.

Ah! ma mère, ah! Seigneur, pourquoi tous ces apprêts?
Quelle fête aujourd'hui se prépare au palais?
Mon père est-il vainqueur? rentre-t-il dans Byzance?

FAUSTA.

Oui, bientôt vous pourrez jouir de sa présence.
Par de nouveaux respects prouvez-lui votre amour;
Ce qu'il a fait pour vous, vous le saurez un jour:
C'est pour vous, pour vous seul que la pompe s'apprête.
La couronne, mon fils, va ceindre votre tête,
Vous devenez César: ce titre glorieux,
L'amour de l'empereur, ses promesses, mes vœux,
Ceux de tous les chrétiens vous assurent l'empire.
A ce grand avenir si votre cœur aspire,
Sachez vous élever jusqu'à votre destin,
Qu'on reconnaise en vous le sang de Constantin.
Redoutez la louange et sa trompeuse ivresse,
Cherchez la vérité qui vous fuira sans cesse.
Hélas! au rang superbe où le ciel vous a mis
Vous aurez des sujets et n'aurez pas d'amis.
Dans ses vertus toujours imitez votre père;
Soyez grand comme lui, quelquefois moins sévère,
Inflexible au coupable, épargnez l'innocent,
Plus vous serez aimé, plus vous serez puissant.
S'il vous faut affronter les hasards de la guerre
Soyez brave.... et pourtant songez à votre mère.

CONSTANCE.

Oui, je veux m'illustrer un jour dans les combats.
J'imiterai mon frère.

FAUSTA.

Ah! ne l'imitez pas,
Le courage n'est pas une ardeur sanguinaire,

Et plus humain, mon fils, soyez moins téméraire.

CONSTANCE.

Mais le nom de Crispus du peuple révéré
Dans les chants des soldats est partout célébré!
De ses combats vous-même amusiez mon enfance.
Vous ne m'en parlez plus.

FAUSTA.

A votre adolescence
Il faut d'autres récits. Mais pourquoi donnez-vous
Mon fils, le nom de frère à qui n'est rien pour vous?
Que dis-je! à qui n'est rien! à celui dont la haine
Dès longtemps a juré votre perte et la mienne?
Redoutez-le, mon fils, et demandez à Dieu
Qu'il le tienne longtemps éloigné de ce lieu.
Mais j'entends le sénat. Venez, je veux moi-même
Placer sur votre front le sacré diadème.
Qu'il laisse à ma tendresse un innocent plaisir,
Aux genoux d'une mère, ah! vous pouvez fléchir.

(Constance se met à genoux, Fausta lui attache le diadème.)

SCÈNE V.

FAUSTA, CONSTANCE, ARIUS, CLÉOMÈNE, SUITE, UNE PARTIE DU SÉNAT.

FAUSTA.

Je ne vois près de moi que des sujets fidèles,
Des chrétiens, des amis. Ces citoyens rebelles,
Aveugles sectateurs du culte des faux dieux,

Ont craint de se montrer et d'affliger mes yeux.
Rendons-en grâce au ciel. Leur présence funeste
Eut détourné les dons de la bonté céleste,
Et l'esprit qui préside à toute vérité
N'eut pas sur notre front répandu sa clarté.
Invoquons, sénateurs, sa grâce tutélaire,
Qu'elle échauffe nos cœurs, les guide, les éclaire;
Dans ce conseil pieux, dans ces nobles débats,
Que des motifs humains ne nous dirigent pas.
Je ne veux pas ici rappeler les prodiges,
Qui de l'idôlatrie ont détruit les prestiges:
Le signe à Constantin dans le ciel apparu,
Le Nord précipité sur l'empire éperdu;
Les oracles muets, les idoles brisées,
Les temples abattus, les villes embrasées
Et l'arbre de la croix sur ce vaste chaos,
Ainsi qu'un chêne immense étendant ses rameaux.
De notre sainte loi votre ame pénétrée
Avec cette foi vive aux élus inspirée,
S'abandonne aux rayons de son divin flambeau
Sans demander au ciel de prodige nouveau.
Mais c'était peu de croire à cette loi sublime,
Il fallait la sauver des efforts de l'abîme.
Un ennemi cruel, implacable, acharné,
Pour le malheur de tous au trône destiné,
A l'église naissante apportait la tempête.
Pour le salut commun j'ai dévoué ma tête.
Aux pieds de mon époux portant vos justes vœux,
Je n'ai pas redouté les soupçons odieux,

Ni le nom abhorré que donne le vulgaire
A la mère qui haît l'enfant d'une autre mère.
J'ai su dompter ce cœur justement irrité,
J'ai fait fléchir pour vous jusques à ma fierté.
Le ciel fit triompher une cause si belle,
Mon époux ne s'est point offensé de mon zèle,
Cet héritage saint, ce titre glorieux
Qu'exigeait un soldat avide, ambitieux,
Il daigne l'accorder à la timide enfance.
Romains, votre César c'est mon fils, c'est Constance.
Au nom de l'empereur ratifiez ce choix!
Faites au peuple entier reconnaître ses droits.
Qu'on proclame mon fils dans la ville et l'empire!
Au vœu de Constantin c'est au monde à souscrire.
Approchez-vous, Constance, et venez recevoir
De la main du sénat les signes du pouvoir.
Et vous, pères conscrits, soutiens de la couronne,
Jurez obéissance à l'héritier du trône.

(On apporte le sceptre, le manteau, le glaive et les autres attributs qui figurent au couronnement des Césars. Une symphonie se fait entendre. Au moment où les sénateurs s'approchent et que règne le plus profond silence, on entend un bruit extérieur.)

FAUSTA.

On vient. Que me veut-on? Quel est l'audacieux
Qui sans être appelé pénètre dans ces lieux?

SCÈNE VI.

FAUSTA, CONSTANCE, ARIUS, CLÉOMÈNE, GARDES, UNE PARTIE DU SÉNAT, EUMÈNE.

EUMÈNE.

Ah! daignez excuser un serviteur fidèle.

Madame, l'on répand une étrange nouvelle,
On dit que dans l'Euxin et non loin de ce bord
Une flotte paraît et vogue vers le port.

FAUSTA.

Une flotte! Qu'entends-je! Et quel projet l'amène?
Serait-ce?... juste ciel! Vous a-t-on dit Eumène
D'où viennent ces vaisseaux, leur nombre, leur pays?

EUMÈNE.

On croit que ce sont ceux qui suivirent ce fils....

FAUSTA.

Les soldats de Crispus?

ARIUS.

Leur troupe audacieuse....

CLÉOMÈNE.

Suspendez une pompe aujourd'hui dangereuse.
Ce peuple oserait tout, madame. Vos projets
Doivent rester cachés dans les murs du palais.
Le monarque bientôt de retour dans Byzance
Contre les mécontents protégera Constance.
La victoire est à vous avec un tel appui.
On peut en un seul jour arriver jusqu'à lui.
Ordonnez à l'instant qu'un messager fidèle
De cet évènement lui porte la nouvelle.

FAUSTA.

Si de quelque péril l'état est menacé,
Je connais mon devoir et le vôtre est tracé.

ACTE II.

SCÈNE Ire.

FAUSTA, ARIUS.

FAUSTA.

Eh! bien, m'apportez-vous la nouvelle fâcheuse....
Crispus....

ARIUS.

Il vit.

FAUSTA.

Grand Dieu!

ARIUS.

Sa main victorieuse
A de Licinius dispersé les vaisseaux.
Le rivage déjà voit flotter ses drapeaux.
Déjà de ses soldats débarquent les cohortes.

FAUSTA.

De la ville à l'instant que l'on ferme les portes.
Allons, et des combats affrontons les hasards.

ARIUS.

Hélas! quels défenseurs couvriront les remparts?
Le peuple tout entier vers lui se précipite
Et votre garde même irait grossir sa suite.

Craignez de compromettre un trop faible pouvoir,
Madame, Constantin est votre seul espoir.
Lui seul terrible à tous, à ce fier adversaire
Peut encore inspirer un effroi salutaire.
Cléomène est parti. Demain avec le jour
L'empereur dans ces murs doit être de retour;
Mais jusqu'à ce moment c'est de votre prudence,
C'est du secret surtout, du plus profond silence
Que dépend votre sort, que peut dépendre un fils,
Objet de tant de soins et de si longs soucis.
Cachez bien à Crispus les ordres de son père,
Taisez ce qu'on a fait, ce qu'on a voulu faire,
Il suffit qu'un seul jour il puisse l'ignorer.

FAUSTA.

Lorsque tant de témoins.... Dois-je encore l'espérer?
Enfin l'ignora-t-il, si le sort de la guerre
Etait à mon époux en ce moment contraire,
S'il tarde un seul instant.... Il ne tardera pas.
Allez trouver Crispus. Pour arrêter ses pas
Employez tour-à-tour et promesse et menace,
Intimidez son cœur ou flattez son audace;
Dites-lui que je veux l'accueillir aujourd'hui
Avec un éclat digne et du trône et de lui;
Dites que par mes soins un triomphe s'apprête,
Que moi-même je dois présider à la fête.
Pour tromper ses soupçons, pour éblouir ses sens,
Prodiguez l'espérance et l'or et les présens;
Faites même à ses yeux briller le diadême.

Et moi du saint pontife implorant l'anathême,
A sa gloire profane, à ses coupables vœux
J'opposerai l'autel et le courroux des cieux.
Si par vos soins demain au retour de l'aurore,
Hors des murs de Byzance il se trouvait encore,
Ses efforts seront vains, il n'y rentrera plus.

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, EUMÈNE.

EUMÈNE.

Un guerrier se présente, il précède Crispus.
Madame....

FAUSTA.

Crispus! ciel! que ce guerrier paraisse.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, EURIPHON.

EURIPHON.

L'héritier de l'empire a rempli sa promesse,
Madame, il est vainqueur, les traîtres sont punis,
Le Bosphore et l'Euxin sont libres d'ennemis.
Sujet respectueux, il vient et veut lui-même
Faire de ses lauriers hommage au diadême.

FAUSTA.

Vers le prince, Seigneur, retournez à l'instant.
Dites-lui qu'au palais une mère l'attend,

Et qu'il tarde à la reine après deux ans d'absence
De revoir, d'embrasser le sauveur de Byzance!

SCÈNE IV.

FAUSTA, ARIUS.

FAUSTA.

Il approche. O supplice! Ah! donnez-moi, Seigneur,
La force de cacher une invincible horreur.
Pour abuser l'impie aidez à ma faiblesse,
Etendez sur son front une main vengeresse.
Qu'en vain son désespoir implore votre nom,
Égarez son esprit, fascinez sa raison;
Qu'il ne découvre pas mes vœux, mon espérance!
Retenez dans mon sein le cri de la vengeance,
Cette haine qu'inspire aux cœurs religieux
L'aspect de l'apostat, de l'ennemi des cieux.
Il vient. En ma présence avant que de l'admettre
Je voudrais, Arius, que vous pussiez connaître
S'il prévoit ce qu'ici nous voulons lui céler.
Son abord suffira pour vous le révéler.
Inhabile à cacher sa tendresse ou sa haine,
Dans ce cœur orgueilleux on peut lire sans peine.
Veuillez ici l'attendre et venez m'avertir
De ce que son aspect vous fera découvrir.

SCÈNE V.

ARIUS, CRISPUS, LACTANCE, EURIPHON, SUITE DE GUERRIERS.

ARIUS.

Prince, l'impératrice au nom de tout l'empire

Au vainqueur....

CRISPUS.

Il suffit.

ARIUS.

Seigneur....

CRISPUS.

Allez lui dire
Que je suis dans ces lieux et désire la voir.

SCÈNE VI.

CRISPUS, LACTANCE, EURIPHON, SUITE.

CRISPUS.

Oui, de sa bouche aussi je prétends le savoir.
Je verrai jusqu'où vont l'audace et l'insolence;
De quel front l'on pourra supporter ma présence.
Voilà donc ce qu'ici me gardait leur amour
Et quel nouveau bienfait attendait mon retour!
Vainqueur, mon premier pas sur cet ingrat rivage,
Leur premier mot m'apprend un forfait, un outrage.
On veut déshériter le fils de Constantin.
Ignore-t-on qu'il a les armes à la main?

LACTANCE.

Votre cœur désavoue une telle menace,
Seigneur.

CRISPUS.

De tant d'affronts à la fin on se lasse.

LACTANCE.

Songez donc dans quel lieu, dans quel temps, contre qui
Votre bouche imprudente ose parler ainsi.
Songez quelle est Fausta, que l'épouse d'un père
A sur vous le pouvoir et les droits d'une mère.

CRISPUS.

Qu'elle en ait donc le cœur! Vainement je voudrais
Douter de son espoir, de ses desseins secrets.
Sur d'infâmes complots ce jour enfin m'éclaire;
Elle seule a versé dans le sein de mon père
Ces doutes, ces soupçons; elle seule à ses yeux
M'a peint comme un rebelle, un traître, un furieux.
Que dis-je! elle a plus loin poussé la prévoyance:
Des païens, de leurs dieux nous sommes l'espérance.
Oui, sa voix le répète au peuple, à son époux;
Nous sauvons la patrie et l'opprobre est pour nous!

LACTANCE.

Ah! ne le croyez pas. Vos ennemis peut-être,
Seigneur, ne sont pas ceux que vous croyez connaître.
Il en est près de vous dont les lâches efforts
D'une ame trop bouillante excitant les transports
Ont partout sous vos pas ouvert le précipice.
Aujourd'hui contre vous serez-vous leur complice?
Aveugle, dans l'abîme irez-vous vous jeter?
Contre l'impératrice on veut vous irriter.
On veut par de faux bruits semés avec adresse
A quelqu'éclat fâcheux porter votre jeunesse.
On veut que d'un sujet oubliant le devoir

Dans Fausta vous braviez un père et le pouvoir.
C'est pour vous accuser qu'on vous entraîne au crime
Et déjà les bourreaux attendent la victime.
Seigneur, au nom du ciel, ayez pitié de vous,
Ne vous exposez pas à d'infaillibles coups.
Songez à l'empereur, à ce juge implacable
Qui jamais n'accorda de pardon au coupable.

CRISPUS.

Voulez-vous donc me voir courbé sous le mépris,
Lactance? Mais déjà, j'ai suivi vos avis,
Déjà, vous le voyez, cette femme hautaine
Abusant contre moi du nom de souveraine,
Me confond dans les rangs de ses derniers sujets.
Ainsi qu'un étranger reçu dans le palais,
Je ne me suis pas plaint, et sans impatience
J'attends qu'on daigne enfin me donner audience.
Ah! faudra-t-il aussi qu'avec tranquillité
J'apprenne que je suis banni, déshérité?
Que je dois à ce fils, à cet heureux Constance
Céder le don de Dieu, le droit de ma naissance.
Et pour légitimer ce nouveau potentat,
Subir le nom de traître et celui d'apostat?
Certe, à tant de vertu, l'on pourra reconnaître
Que j'ai su profiter des leçons de mon maître,
Et la postérité, juge de ses travaux,
Dira qu'un philosophe a su faire un héros.

LACTANCE.

Outragez-moi, seigneur, et que votre colère

Sur un pauvre vieillard s'épuise tout entière;
Déchirez-lui le cœur, mais ne vous perdez pas.
Du jour où Constantin m'attachant à vos pas,
A mes soins a daigné confier votre enfance,
Je vous ai consacré toute mon existence,
Et dès lors ici bas il ne fut plus pour moi
D'autres biens, d'autres maux, ô mon cher fils, qu'en toi.
Ah! pardonne ce nom à ton ami, ton père,
Celui qui pour toi seul tient encore à la terre,
Qui n'a cessé pour toi de demander au ciel
Les attributs du rang où t'a mis l'Éternel.
Il a comblé mes vœux, ton ame généreuse
A repoussé le vice et sa douceur honteuse.
Ah! pourquoi ce héros par de nobles efforts
Ne peut-il de son cœur maîtriser les transports.
Avec tant de vertus faut-il qu'il sacrifie
A sa fureur aveugle et le trône et la vie.
Oui, je te le répète, en pleurant sur ton sort,
Mon fils: un mot, un geste est ton arrêt de mort.
Hélas! il est des cœurs à jamais inflexibles.
Rappelle-toi toujours ces exemples terribles,
Ragaise.... Maximien!.... va, les liens du sang
Ne ne te sauveraient pas d'un maître tout puissant.
Ne ferme pas ton sein à mes justes alarmes,
Prends pitié d'un vieillard, sois touché de ses larmes.
Songe qu'à toi, mon fils, il ne survivra pas.

CRISPUS.

Eh! bien, Lactance, eh! bien, vous guiderez mes pas.

Je dois m'en rapporter à votre expérience
Et je veux avec vous écouter la prudence.
Puisque notre devoir est de tout pardonner,
A de nouveaux affronts il faut nous résigner.
Qu'elle paraisse enfin cette superbe reine,
Qu'elle fasse éclater et ses vœux et sa haine;
Ivre de son pouvoir qu'aux yeux de mes guerriers
Son orgueil insolent flétrisse mes lauriers.
Nous supporterons tout. Heureux si cet outrage
Des soldats triomphants n'éveille pas la rage.
Heureux si réprimant un trop juste courroux,
Ils savent se montrer aussi lâches que nous.

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, FAUSTA, SUITE DE FEMMES.

FAUSTA.

Je ne veux écouter que ma seule tendresse,
Venez, que sur son sein une mère vous presse.

(Crispus fait un mouvement de surprise.)

Oui mère, je le suis. Venez, que dans ce jour
Aux yeux de tout l'empire éclate mon amour.
O mon fils, ils voulaient dans leur vaine prudence,
De mon cœur maternel bannir la confiance.
Ils disaient que jaloux d'un auguste pouvoir,
Sur un trône usurpé vous vouliez vous asseoir;
Que j'étais à vos yeux moins l'épouse d'un père
Qu'une injuste marâtre, une avide étrangère.
Je ne les ai pas crus, j'ai méprisé leurs cris,

Sans gardes, sans soupçons, vous le voyez mon fils,
Seule je viens vers vous et ne veux pour défense
Que ces signes sacrés et que mon innocence.
Héritier de l'empire et fils de Constantin,
Jamais la trahison ne souilla votre main.

CRISPUS.

Madame, un tel accueil a droit de me surprendre
Et je vous l'avouerai, j'étais loin de l'attendre.
Si vos accents sont vrais, je veux les croire tels,
Nous avons tous les deux des ennemis cruels.

FAUSTA.

Qu'entends-je? quoi! seigneur? et qu'a-t-on pu vous dire?
Contre votre repos quel ennemi conspire?
De quels torts envers vous ose-t-on m'accuser?
Parlez, permettez-moi de vous désabuser,
D'éclairer votre cœur.

CRISPUS.

Vous le devez, madame.

FAUSTA.

Des traîtres ont versé le poison dans votre ame;
Nommez-moi les auteurs de ce lâche complot.
Qu'ils paraissent, je veux les confondre d'un mot.

CRISPUS.

Oui vous saurez de moi ce dont ils vous accusent
Et vous les connaîtrez, madame; s'ils s'abusent.

FAUSTA.

Ils s'abusent, seigneur, vous devez les punir.

CRISPUS.

Veuillez les écouter.

FAUSTA.

Eh! bien *(à part)*, sachons souffrir...

CRISPUS.

Suivant eux, l'équité, les droits de la naissance,
Quelques titres peut-être à la reconnaissance
Seraient un vain obstacle à d'odieux desseins.
On aurait su tromper, égarer les Romains.
On aurait contre un fils armé le bras d'un père.
On voudrait repousser ce fils de la carrière,
L'avilir, le priver d'un glorieux appui,
Elever un rempart entre le trône et lui.
Ces projets, ces complots seraient ceux d'une mère
Qui peut-être abusant d'un sacré caractère,
Contre les droits du sang, la raison, l'équité,
Se prévaudrait du sceptre et de l'autorité.

FAUSTA.

Voilà ce qu'on disait?

CRISPUS.

Cette mère aurait même
Aujourd'hui, dans ce lieu, donné le diadème.

FAUSTA.

Comme vous je le vois, oui nous avons, mon fils,
Nous avons tous les deux de cruels ennemis.

Dévoiler l'imposture, à vos yeux la confondre
Est une tâche aisée et les faits vont répondre.
J'irrite, vous dit-on, les Romains contre vous
Vous êtes leur idole. Abusant mon époux,
Je vous nuis, je vous perds. Vous guidez son armée.
La route des honneurs vous est, dit-on, fermée.
L'univers retentit de vos nobles travaux.
J'avilis votre nom. Vous êtes un héros.
Je veux à votre place élever votre frère.
Seigneur, je suis romaine avant que d'être mère.
Est-ce au jour où l'empire assailli, déchiré,
En proie aux factions, d'ennemis entouré,
Quand cent peuples nouveaux apparus à la terre
Jusque sous ces remparts osent porter la guerre,
Est-ce enfin quand pâlit l'astre de l'Orient,
Que je voudrais au trône appeler un enfant.
Oui, sans doute, je veux que digne de ce trône
Il puisse, ainsi que vous, honorer la couronne,
Si les décrets de Dieu, de ce Dieu tout-puissant
Lui réservaient aussi ce dangereux présent.
Mais loin de m'accuser d'une lâche espérance
Voyez un grand devoir dans cette prévoyance:
Il faut un successeur à qui doit gouverner.
Vous sujet, mon époux vous apprit à régner,
Lui-même vous guida, prince, dans la carrière,
C'est à vous aujourd'hui d'y guider votre frère.
Instruisez sa jeunesse et dirigez ses pas,
Qu'il s'essaie à la gloire au rang de vos soldats;
Et quelque jour enfin s'il en devenait digne,

S'il pouvait mériter cette faveur insigne,
Je vous demanderais qu'il obtînt près de vous
Celui que vous avez auprès de mon époux.
Tels sont tous mes complots.

CRISPUS.

Je vous en crois, madame,
J'aime mieux m'abuser que d'un projet infâme,
D'un mensonge odieux soupçonner votre cœur.
Non, vous n'invoquez pas un sentiment trompeur.
Non vous ne voulez pas dépouiller par un crime
Le fils de votre époux, l'héritier légitime.

FAUSTA.

Vous en doutez encore. Eh! bien, allons, seigneur,
Allons, n'attendons pas l'ordre de l'empereur,
Venez dans le sénat, venez, je veux moi-même
Vous remettre la pourpre et le pouvoir suprême.
Je veux, puisse un époux aussi le pardonner,
En présence de tous, prince, vous couronner.
Mais éloignez la flotte et qu'on ne puisse croire
Que la force a ravi le prix de la victoire.
Ne déshonorez pas de si nobles exploits.

CRISPUS.

Madame, à l'empereur il faut laisser ses droits,
Et de votre amitié la preuve la plus claire
Pour moi sera l'accueil que me fera mon père.
Je me rends dans son camp. Le soleil de demain
Guidera mes vaisseaux au-delà de l'Euxin.
Jusques à ce moment, dans les murs de Byzance

Veuillez de mes guerriers supporter la présence;
Ils ne sont point à craindre, ils honorent en vous
La majesté du trône et le nom d'un époux.
Pour moi si ma franchise avait pu vous déplaire,
Excusez un soldat.

FAUSTA.

Embrassez votre mère,

(Crispus s'avance vers Fausta.)

LACTANCE.

Dieu! je te remercie.

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENTS, CONSTANCE, *il a le bandeau royal sur le front.*

CONSTANCE.

Ah! ma mère, souffrez
Qu'à mon frère un instant...

FAUSTA, *en apercevant le diadême.*

Ciel!

(Haut.)

Mon fils accourez
Rendre hommage au héros l'honneur du diadême.

CONSTANCE, *hésitant à s'approcher de Crispus.*

Le prêtre n'a donc pas prononcé l'anathême?

FAUSTA.

Quelle bouche coupable a pu....

CONSTANCE.

Mais.... Vous....

FAUSTA, *l'interrompant.*

Seigneur,
Quelle idée importune a glacé votre cœur?
Quand je vous ai prouvé.... Quelle autre défiance?

CRISPUS.

La preuve... je la vois sur le front de Constance.

FAUSTA.

Quoi! ce bandeau, seigneur... pardonnez... un enfant...
Il ignorait le prix de ce noble ornement.
Pour lui votre arrivée était un jour de fête
Et sa main innocente en a paré sa tête.

CONSTANCE.

Ma mère, sur mon front vous-même l'avez mis,
Le sénat était là.

FAUSTA.

Retirez-vous, mon fils.

CRISPUS.

(Il retient Constance et le ramène vers sa mère.)

Non, madame, pourquoi vous priver de sa vue?
Toute la vérité maintenant m'est connue.
Les méchants me trompaient! c'était la trahison
Qui fascinait mon cœur, y versait le poison.
Vous étiez mon appui, ma plus chère espérance,
Une autre mère, enfin. Qu'en dites-vous, Lactance?

LACTANCE.

Ah! prince, gardez-vous....

CRISPUS.

Avant que Constantin
De retour en ces lieux ait fixé mon destin,
Vous couronnez ce fils; et votre impatience
Prévient même le jour de son adolescence.
Je suis donc le sujet de ce nouveau César?
Je ne reviens vainqueur que pour orner son char?
Mais que sais-je! peut-être au fond d'un monastère
Votre amitié me garde un trône moins vulgaire.
Déjà vous préparez pour un dernier affront
Le fer qui doit bientôt déshonorer mon front.
Vous voulez sous un froc ensevelir ma gloire
Et me faire expier mes droits et la victoire.

FAUSTA.

Prodiguez-moi l'insulte et ne blasphêmez pas.

CRISPUS.

Qui blasphême, madame? et de quels attentats
Prétendez-vous encor calomnier ma vie.
Voilà par quels moyens, par quelle hypocrisie,
Par quel masque trompeur de vertu, d'équité
Une femme...

LACTANCE *à Fausta.*

Ah! seigneur... de ce cœur irrité
Oubliez les transports.

FAUSTA.

Cette femme peut-être,
Se lassera d'entendre ici parler en maître.

CRISPUS.

Eh! bien, répondez donc. Est-ce au nom d'un époux
Que ce fils?...

FAUSTA.

De quel droit me le demandez-vous?

CRISPUS.

Du droit de la vengeance. En l'absence d'un père
On prétend dépouiller.... venez, venez, mon frère,
Je ne souffrirai pas ces infâmes complots.

(Il attire Constance à lui.)

LACTANCE.

Que faites-vous!

FAUSTA *à Constance*.

Mon fils!

CRISPUS.

A bord de mes vaisseaux
Venez, vous attendrez que Constantin décide
Entre nous et les vœux d'une mère perfide.

(Il remet Constance à ses officiers.)

FAUSTA.

Me l'arracher! barbare! au nom de l'empereur
Qu'on punisse à l'instant ce lâche ravisseur.

CRISPUS.

Qu'on l'emmène.

LACTANCE.

Arrêtez.... quelle aveugle furie.
Vous vous perdez, seigneur.

CONSTANCE.

Ma mère!

FAUSTA.

O perfidie!
Quoi! pas un défenseur! moi votre reine!...

CRISPUS, *aux soldats.*

Allez.

(Euriphon et une partie des soldats emmènent Constance.)

FAUSTA.

O mon fils! Ah! seigneur! misérables, tremblez.
Ah! laissez-moi le suivre... Oui, dans ton sang infâme
Mon époux vengera...

CRISPUS.

Retirez-vous, madame.

FAUSTA.

Osez...

CRISPUS.

Qu'on la conduise à son appartement.

(Deux des officiers de Crispus s'approchent de Fausta, la conduisent hors de la scène où ils rentrent quelques instants après.)

SCÈNE IX.

CRISPUS, LACTANCE, SUITE DE CRISPUS.

LACTANCE.

O regret! ô douleur! funeste emportement!
Seigneur qu'avez-vous fait!

CRISPUS.

J'ai défendu mon père.

(Il sort suivi de ses soldats.)

SCÈNE X.

LACTANCE, *seul.*

Jette sur lui, seigneur, un regard tutélaire.
Courons, suivons ses pas, rappelons sa raison.
De Fausta, s'il se peut, obtenons son pardon.

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

ACTE III.

SCÈNE Ire.

ARIUS, *seul.*

O courroux du Seigneur! ô fatale journée!
Malheureux Constantin! princesse infortunée!

SCÈNE II.

ARIUS, FAUSTA.

FAUSTA.

Mon fils!

ARIUS.

Jusqu'au vaisseau j'ai pu suivre ses pas.
Je l'ai vu comme ôtage accueilli des soldats.

FAUSTA.

Que Constantin se hâte. Oui, mes jours en dépendent.

ARIUS.

Les bruits les plus fâcheux, madame, se répandent,
Dans les champs d'Andrinople on dit que l'empereur
Contre Licinius...

FAUSTA.

Quoi! n'est-il pas vainqueur?

ARIUS.

Il ne l'est pas!

FAUSTA.

Lui! ciel!

ARIUS.

Mais d'un coup plus sensible
Je dois... hélas!

FAUSTA.

Grand Dieu!

ARIUS.

L'avenir est horrible.
Dans ce combat, dit-on, il a trouvé la mort.

FAUSTA.

O mon fils!

ARIUS.

Des fuyards arrivés dans le port
Ont proclamé partout cette affreuse nouvelle.

FAUSTA, *après un moment de silence.*

C'est de quelqu'ennemi le récit infidèle.
S'il eut péri, le ciel, par des signes certains,
L'aurait, n'en doutez pas, fait connaître aux humains.
Cléomène n'a point reparu dans Byzance.
Jusques à son retour conservons l'espérance.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, LACTANCE.

LACTANCE.

Le prince désolé, madame, vient vers vous.
Vos malheurs sont les siens. Son père, votre époux,
Constantin... mes sanglots vous annoncent le reste.
Que vos ressentiments dans ce moment funeste
Cèdent à la raison, au salut des Romains,
Aux intérêts que Dieu déposa dans vos mains.
Le prince voit vos maux ; ils pèsent sur son ame.
Oubliez qu'il a pu vous outrager, madame,
Et lui-même bientôt, juste dans ses remords,
Se montrera soigneux de réparer ses torts.
Si vous eussiez connu ce noble caractère,
Jamais il n'eut bravé la douleur d'une mère,
Jamais il n'eut ravi Constance à votre amour.
Mais au nom de ce fils, pour le revoir un jour,
Gardez-vous d'offenser une ame trop hautaine,
Ne le haïssez pas.

FAUSTA.

Toute entière à ma peine,
Reste-t-il à mon cœur le pouvoir de haïr!
Quel chagrin, quel tourment ai-je encore à souffrir?
Ai-je quelqu'autre espoir que celui de la tombe?
Hélas! j'étais épouse et mon époux succombe!
J'étais mère et mon fils aux mains de ses sujets

Peut-être à mon amour est ravi pour jamais.
Crispus veut devant lui que mon orgueil fléchisse ;
Eh ! bien, je me résigne à ce nouveau supplice.
Consolateur funeste, avide de mes pleurs,
Qu'il vienne, j'y consens, contempler mes douleurs.

SCÈNE IV.

FAUSTA, ARIUS.

FAUSTA.

A l'excès de mes maux je ne puis croire encore.
Non, ce Dieu de bonté, ce maître que j'adore;
Ce Dieu, pour nous sauver, immolé sur la croix,
Ce Dieu dont Constantin a reconnu les lois,
Voudrait-il sur le trône asseoir l'idolâtrie
Et faire prévaloir le culte de l'impie?
Non, non, j'attends de lui quelques nouveaux bienfaits.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, EUMÈNE.

EUMÈNE.

Madame, Cléomène entre dans le palais.

FAUSTA.

Ce prompt retour..... ô ciel ! ô moment d'épouvante !
Que va-t-il m'annoncer. Qu'il vienne.

(Eumène sort.)

SCÈNE VI.

FAUSTA, ARIUS.

FAUSTA.

Quelle attente !
Il s'agit d'un époux, de l'empire, d'un fils.
On approche. O mon Dieu ! soutiens-moi, chère Iphis.
C'est la vie ou la mort.

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, CLÉOMÈNE.

CLÉOMÈNE.

Je viens sécher vos larmes,
Madame, et dissiper de trompeuses alarmes.

FAUSTA.

Mon époux ?

CLÉOMÈNE.

Il vit.

FAUSTA.

Dieu !

CLÉOMÈNE.

Cet écrit...

(Il remet une lettre à Fausta.)

Son amour
Au bruit de vos dangers a pressé son retour.
Précédant son armée, il me suit. Sa présence

A ce peuple éploré va rendre l'espérance.
Licinius est pris. Tout cède au nom romain.

FAUSTA, *après avoir lu la lettre.*

O Bonheur!

CLÉOMÈNE.

Le succès demeurait incertain :
L'empereur n'écoutant que son bouillant courage,
Loin des rangs, combattait au plus fort du carnage.
Tout-à-coup se répand le bruit de son trépas.
La terreur aussitôt s'empare des soldats.
De Rome, des chrétiens, c'en était fait peut-être,
Si le ciel n'eut veillé sur notre auguste maître.
Il reparaît bientôt, la victoire avec lui.
Mais déjà vers ces murs des lâches avaient fui,
Emportant avec eux leurs funestes alarmes.
Eux seuls ont fait ici répandre tant de larmes.
C'est par eux qu'en ces lieux se propageant l'erreur,
Chacun croit au trépas du monarque vainqueur.
Je n'ai pas détrompé cette foule éperdue.
La vérité, madame, à vous seule est connue,
Crispus même l'ignore ainsi que votre fils.

FAUSTA.

Oui, je triompherai de tous mes ennemis!
Tremble, vil ravisseur, pleure ta destinée;
Pleure, Constantin vient et ton heure est sonnée.
Sans remords, sans pitié, je te verrai mourir,
Tu m'as assez donné le droit de te haïr.

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENTS, CRISPUS, LACTANCE.

CRISPUS.

Madame, un bruit sinistre a consterné Byzance,
On dit... mon cœur encore conserve l'espérance;
Mais aux mortels tourments dont il est déchiré
Je sens de quels soucis le vôtre est dévoré.
Vous aimiez un époux, de plus vous êtes mère!
Je n'aggraverai pas votre douleur amère;
Quels que soient les affronts que de vous je reçus,
Madame, vous souffrez, je ne m'en souviens plus.
Si l'empire a perdu le prince qu'il révère,
Si nous devons pleurer votre époux et mon père,
Je ne vois plus en vous, quand le sceptre est à moi,
Qu'un dépôt que le ciel a remis à ma foi.
Oui, je veux par mes soins adoucir tant de peine
Et vous faire oublier jusques à votre haine.
Mon cœur, je le sais trop, est prompt à s'irriter.
A des excès peut-être on l'a vu se porter;
Mais aux sages conseils il sait aussi se rendre,
Et le retour d'un fils va bientôt vous l'apprendre.
Parmi mes compagnons il n'a plus d'ennemis,
Entre les mains d'Eumène il vient d'être remis.

FAUSTA.

Je dois vous savoir gré de tant de bienveillance.
A vos autres vertus vous joignez la prudence:

Quand j'étais sans secours, insensible à mes pleurs,
Contre moi, contre un fils éclataient vos fureurs.
Un défenseur vient-il, un monarque qui m'aime,
A l'instant généreux et maître de vous-même,
Vous m'offrez votre appui. Prince, tant de grandeur
Ne peut que vous servir auprès de l'empereur.

CRISPUS.

L'empereur? Avez-vous reçu quelque nouvelle?
Faites cesser, madame, une attente mortelle,
Confirmez mon espoir, mon père?.....

FAUSTA.

Il est vivant.
Pourquoi cette surprise et ce transport si grand?
Vous le saviez.

LACTANCE.

O ciel!

CRISPUS.

Mon Dieu, je te rends grâce.

FAUSTA.

Oui mon époux respire, il vient punir l'audace,
Il triomphe, il approche et d'indignes sujets
Vont me rendre aujourd'hui compte de leurs projets.
Oui des larmes de sang vont expier mes larmes.

CRISPUS, *à Lactance.*

(Il n'a pas entendu les dernières paroles de Fausta.)

Mon père est triomphant! la gloire de nos armes
N'est pas ternie encor, Lactance. Constantin
Est toujours le soutien, l'orgueil du nom romain.

Ah! je n'ai pas perdu le fruit de la victoire,
Puisque j'ai pu servir, ô mon père, à ta gloire.
Tes vaisseaux ramenés; ceux de nos ennemis,
Du Bosphore à l'Euxin dispersés ou soumis;
Le Gaulois et le Franc proclamant ta puissance;
Les Germains repoussés loin des murs de Byzance;
Ces succès te diront que ton fils, que Crispus,
N'a pas dégénéré de tes nobles vertus.

FAUSTA.

L'insulte prodiguée à l'épouse d'un père,
Un enfant arraché par la force à sa mère,
Cette mère livrée aux soldats furieux,
Sont encore des hauts faits, des exploits glorieux,
Dont vous pourrez, Seigneur, demander le salaire.

CRISPUS.

Si l'empereur devait montrer un front sévère,
Je ne sais qui de nous, pourrait craindre aujourd'hui.
Ce fils sans son aveu couronné loin de lui,
En d'étranges soupçons pourrait jeter son ame.
Mais comptez sur ma foi; je vous l'ai dit, Madame,
Si l'amour maternel égara votre cœur,
J'excuse la faiblesse et pardonne à l'erreur.
Et de ces vains débats que ma raison déplore,
Je ne me souviens plus.

FAUSTA.

Je m'en souviens encore.
Par ce lâche détour croyez-vous m'abuser

Et conjurer le coup prêt à vous écraser?
Crispus est généreux et Fausta doit le croire.
Vous ignoriez...... Lisez.

(Elle lui présente la lettre de Constantin.)

CRISPUS, *lisant.*

« Du champ de la victoire,
» Au nom de l'Eternel à Constance, à mon fils,
» Je confirme le don que pour vous je lui fis;
» Que le nouveau César près de celle que j'aime,
» Paraisse dans ce jour orné du diadême. »

(Crispus reste immobile et paraît anéanti.)

LACTANCE, *à part.*

O malheureux Crispus! *(haut)* Madame, dans vos mains
Est le sort d'un héros, de l'espoir des Romains,
De votre fils.

FAUSTA.

Mon fils, le fils de Minervine!
Celui de qui la rage attendait ma ruine!
L'exécrable apostat que réprouve le ciel!
Non, non, il n'est pour moi qu'un ennemi mortel.

LACTANCE.

Ah! si vous l'accusez, c'en est fait de sa vie.

CRISPUS.

Cessez donc d'implorer cette marâtre impie.

FAUSTA.

Oui, suivez son conseil, laissez-le m'outrager,
J'en aurai plus de joie à pouvoir me venger.

Malheur à toi, Crispus! la haine pour la haine!
Tu n'auras pas en vain bravé ta souveraine.
Oui je t'accuserai, traître, oui l'empereur
Saura tous les forfaits qu'a conçus ta fureur.
Oui, je veux à grands cris implorer sa justice,
Et repaître mes yeux de ton juste supplice.

LACTANCE.

O jour affreux!

SCÈNE IX.

LES PRÉCÉDENTS, EURIPHON.

EURIPHON.

Seigneur, d'après dés avis surs
Votre père à l'instant arrive dans ces murs.
Sur ce bruit, vos amis ont cru que la prudence
Voulait qu'on différât de remettre Constance.

FAUSTA.

Dieu!

EURIPHON.

J'ai dû recourir à des ordres nouveaux.

CRISPUS.

Allez, qu'on le ramène à bord de mes vaisseaux
Et qu'au premier signal à partir on s'apprête.

(Euriphon sort.)

SCÈNE X.

LES PRÉCÉDENTS, hors EURIPHON.

FAUSTA *à part.*

Imprudente !

(Haut.)

Seigneur.

CRISPUS.

Vous demandez ma tête?
Ce gage à mes soldats répond de vos projets.

FAUSTA.

Dieu !

SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENTS, UN OFFICIER.

L'OFFICIER.

L'empereur, madame, approche du palais.

FAUSTA.

Mon fils!

LACTANCE *à Crispus.*

Ah! vous avez mérité sa colère.
Fuyez.

CRISPUS.

Allons, Lactance, au-devant de mon père.

SCÈNE XII.

FAUSTA, ARIUS, CLÉOMÈNE.

FAUSTA.

Qu'ai-je fait? ô mon fils, c'est moi, c'est cette main
Qui te livre au couteau de ce lâche assassin.
Pourquoi donc, Arius, pourquoi votre sagesse
N'a-t-elle pas calmé mon imprudente ivresse?
Ah! ne deviez-vous pas lorsque je m'égarais
Me dire en quel péril je me précipitais.

ARIUS.

Eh! bien, que tardez-vous à dénoncer le crime!

FAUSTA.

O dieu! mon fils serait la première victime!
Ne connaissez-vous pas le cœur de mon époux?
Quel désespoir jamais a fléchi son courroux!
En vain nous voudrions suspendre la sentence,
Il la prononcerait! et mon fils, et Constance
Dans les mains de Crispus, ôtage de son sort,
Expierait de son sang ce juste arrêt de mort.
Songez bien qu'il s'agit du salut de Constance.
On vient. C'est Constantin, gardez tous le silence,
Par un zèle indiscret n'aggravez pas mes maux.
Mon fils est dans leurs mains, sous le fer des bourreaux.

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS, CONSTANTIN, CRISPUS, LACTANCE, SUITE DE CONSTANTIN.

(Il est précédé du labarum et de trophées.)

CONSTANTIN, *à un officier qui le suit.*

Vous essayez en vain de fléchir ma justice.
Licinius vaincu doit marcher au supplice.

L'OFFICIER, *en suppliant.*

L'époux de votre sœur.

CONSTANTIN.

Son arrêt est porté.
Demain avant le jour qu'il soit exécuté.

(L'officier sort.)

Madame, l'Éternel m'a donné la victoire.
L'empire se relève, il renaît à la gloire,
Et le peuple Romain réuni sous ma loi
N'a plus d'autre empereur, d'autre maître que moi.
Mes guerriers triomphants s'avancent vers Byzance.
J'ai précédé leurs pas, et mon impatience
Vous prouve que toujours vous régnez sur mon cœur.

(Fausta s'avance vers Constantin et le salue avec respect.)

Que vois-je? Vous pleurez... Quelle étrange douleur!...

FAUSTA.

Ah! ne le croyez pas... le bonheur... l'espérance...

CONSTANTIN.

D'où vient que près de vous je ne vois pas Constance?

FAUSTA.

Constance... non seigneur... j'étais seule en ce lieu.
Il va venir... il vient... je craignais *(à part)* ô mon Dieu!

CONSTANTIN.

Vous craigniez?

FAUSTA.

Moi? non, non. Si vous pouviez connaître...

CONSTANTIN, *d'un ton sévère.*

Madame, votre fils.

FAUSTA.

Mon fils... il va paraître.
Je n'avais pu prévoir, seigneur, votre retour,
Et loin de ce palais, j'ai permis qu'un seul jour...

CONSTANTIN.

Mais ces pleurs.....

FAUSTA.

Il est vrai. Ce bruit... votre présence
Après tant de dangers, une si longue absence...
Quand ce peuple agité... permettez qu'un moment,
Seigneur, je me retire en mon appartement.

SCÈNE XIV.

CONSTANTIN, CRISPUS, LACTANCE, ARIUS, CLÉOMÈNE, SUITE DE CONSTANTIN.

CONSTANTIN.

Est-il quelque secret que l'on veuille me taire?
J'éclaircirai bientôt cet étrange mystère.

(Il regarde fixement Crispus.)

LACTANCE *à part.*

Veille sur lui, mon Dieu! sois touché de mes pleurs.

CONSTANTIN.

Approchez-vous, Crispus. Vos soldats sont vainqueurs,
Je le sais. Leurs efforts ont triomphé d'un traître.
J'applaudis à leur zèle et veux le reconnaître.
Quant à vous, je ne puis encor me prononcer.
Dois-je aujourd'hui punir ou bien récompenser?
Voilà ce que bientôt jugera ma prudence.
J'ai pu jusqu'à ce jour écouter l'indulgence;
Je me suis montré père, il faut que juge enfin,
Je pèse l'avenir de l'univers romain.
Avez-vous respecté le pouvoir d'une mère?
Vous a-t-on vu l'appui, le protecteur d'un frère?
De la religion le zélé défenseur?
Vos actions ici règleront ma faveur.
Comptez sur mon amour ou craignez ma justice.
Vous, Arius, allez dire à l'impératrice
Qu'au sortir du conseil ici je me rendrai,

CRISPUS.

Seigneur...

CONSTANTIN.

Vous y serez et je vous entendrai.

SCÈNE XV.

CRISPUS, LACTANCE.

CRISPUS.

C'est ta haine, Fausta, qu'on me donne pour juge.

LACTANCE.

Dans sa pitié, Seigneur, est votre seul refuge.
S'il en est temps encor obtenez un pardon...
Ah! ne refusez pas d'écouter la raison.

CRISPUS.

Implorer cette femme...

LACTANCE.

Elle est reine, elle est mère.

CRISPUS.

Si je dois supplier, je supplierai mon père.

LACTANCE.

Votre père!... ô mon fils!... ô prince infortuné!

CRISPUS.

Je prévois mon destin et j'y suis résigné.
Oui, je lui dirai tout. Un reste de tendresse

Peut-être dans son cœur défendra ma jeunesse.
Peut-être sa bonté...

LACTANCE.

Non! ne l'espérez pas.
Le malheur! ô mon fils, environne tes pas.
Si tu parles, tu meurs. Sa justice sévère
Ne verra que l'affront fait au fils, à la mère,
Son pouvoir méconnu, son sceptre méprisé,
Tous les crimes enfin dont tu fus accusé.
Fausta seule, Fausta peut te sauver.

CRISPUS.

Lactance,
Voulez-vous sur sa tête attirer ma vengeance?
Sur elle, pas un mot; car je sens que mon cœur
Ne résiste qu'à peine à sa juste fureur,
Et je me souviendrais peut-être qu'une armée
Est proche, et qu'à me suivre elle est accoutumée.

LACTANCE.

O ciel! Allons, mon fils, supplier l'empereur.
Sa bonté... pardonnez mes craintes; ma douleur.
Je n'espère qu'en Dieu. Sa clémence ineffable
Fléchit quand il lui plaît le cœur inexorable.
Il ne souffrira pas qu'un roi, que Constantin,
Du plus pur de son sang souille sa noble main.
Mais le temps presse, allons, et de l'impératrice
Prévenons, s'il se peut, la voix accusatrice.
L'empereur au conseil à cette heure se rend.
Parvenez jusqu'à lui, votre sort en dépend.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

SCÈNE Ire.

FAUSTA, *seule.*

Personne encore, ô ciel! ne veut-il pas m'entendre?
Crispus, à t'implorer il me faut donc descendre,
Il me faut oublier un trop juste courroux.
Rends-moi, rends-moi mon fils, je tombe à tes genoux!
Mon fils est innocent, il te craint, il t'honore,
Moi seule je te hais, Crispus, et je t'implore.
On ne vient pas, mon Dieu! repoussez-vous mes vœux?
Peut-être en ce moment dans leur délire affreux
Ces monstres dans son flanc plongeant leur bras impie,
Sur ses restes sanglants épuisent leur furie.

SCÈNE II.

FAUSTA, ARIUS.

ARIUS.

Crispus consent enfin à se rendre vers vous.

FAUSTA.

Ah! qu'il vienne, Arius, avant que mon époux
Ait connu son forfait, ait vu le parricide.

ARIUS.

Je ne sais quel espoir en ce moment le guide.

Dans sa sombre fureur deux fois il a tenté
De forcer du conseil le secret redouté,
Et jusqu'à l'empereur, malgré l'ordre sévère,
De faire parvenir une voix téméraire.
Vos amis ont deux fois rendu ses projets vains.

FAUSTA.

Que je sois seule en butte à ses cruels desseins,
Qu'il m'outrage, Arius, qu'il accuse et menace,
S'il épargne mon fils, ah! je lui rendrai grace.
Mon fils... aux factieux j'ai voulu l'arracher,
Mes larmes, mes trésors, rien n'a pu les toucher.
C'est dans mon ennemi qu'est ma seule espérance,
C'est lui seul qui peut mettre un terme à ma souffrance;
Lui seul peut le soustraire au fer des assassins.
S'il me le rend, j'oublie à l'instant ses desseins,
Je lui pardonne tout, sa haine, sa colère,
Je serai son appui, je deviendrai sa mère;
Je veux contraindre enfin mon cœur à le chérir.
Puisse-t-il m'écouter, puissé-je le fléchir!
Mais qu'il tarde, Arius. O mon Dieu! si son père,
Avant qu'il ne m'entende... on vient... que Dieu l'éclaire!

SCÈNE III.

FAUSTA, ARIUS, CRISPUS, LACTANCE, EURIPHON.

FAUSTA.

Je ne tenterai pas de déguiser mes torts,
Oui je me suis livrée à d'indignes transports;

Oui je vous ai contraint par ma seule imprudence
A méconnaître en moi les droits de la puissance.
Je devais supporter un injuste courroux,
Je devais me jeter au-devant de vos coups.
En voyant à vos pieds une reine, une mère,
Vous eussiez respecté la volonté d'un père,
Et pour sauver vos jours, sur le sein d'un enfant
Vous ne tiendriez pas ce glaive triomphant.
Ah! ne le perdez pas en vous perdant vous-même.
Je ne viens pas briguer l'honneur du diadème,
Solliciter pour lui l'abandon de vos droits,
Le prix de vos travaux, le prix de tant d'exploits.
Qu'il vive, c'est l'espoir, c'est le seul qui me reste,
Tout ce que je demande à la bonté céleste.

CRISPUS.

Ce fils, vous le verrez. Mais avant tout je veux
Détromper l'empereur, lui dessiller les yeux.

FAUSTA.

Quoi! vous voulez, seigneur, affronter sa colère?
Songez... c'est Constantin... c'est celui...

CRISPUS.

C'est mon père.
Sur lui je me repose.

FAUSTA.

Ah! ne vous flattez pas.
Je sais trop... évitez de dangereux débats.
Vous avez offensé la majesté du trône,

Ce n'est pas un forfait que l'empereur pardonne.
Vous mourrez, croyez-en un avis trop certain,
Vous mourrez, je connais le cœur de Constantin.

CRISPUS.

Eh ! ne vouliez-vous pas lui demander ma vie?

FAUSTA.

Je n'écoutais alors qu'une aveugle furie.
Mes regrets...

CRISPUS.

Bien plutôt vous craignez mes soldats,
Vous craignez sur ce fils que vengeant mon trépas...

FAUSTA.

Attendre de vous seul, le salut de Constance,
Est-ce un tort à vos yeux, Seigneur, est-ce une offense?
Non, tant que vous vivrez, je ne crains rien pour lui,
Contre des furieux vous serez son appui.
Ah! seigneur, en douter serait vous faire outrage !

CRISPUS.

Vous me teniez naguère un semblable langage
En m'accusant dans l'ombre, en me perçant le sein.

FAUSTA.

On vous peignait à moi sanguinaire, inhumain,
Seigneur, j'avais un fils. Ah! si vous étiez père,
Vous pourriez concevoir les terreurs d'une mère.
Je ne m'excuse pas, je vous l'ai dit, seigneur,
La tendresse, la crainte ont égaré mon cœur.
Oui, j'ai voulu vous perdre ; oui, oui, je suis coupable ;

Mais mon fils, mais Constance en est-il responsable?
Un jour, un seul instant, prince, rendez-le moi,
S'il faut du sang, prenez celui que je vous doi,
Prenez le mien, prenez, je serai trop heureuse.
Redoutez-vous un piége, une adresse trompeuse?
Eh! bien, qu'exigez-vous? quels témoins, quels garants?
Quels gages à vos yeux paraîtront assez grands?
Faut-il de ce palais, de ces murs, de l'empire
Eloigner à l'instant quiconque peut vous nuire,
Vous promettre, jurer, sur tout ce qui s'est fait
L'oubli le plus entier, le plus profond secret?
Ah! je consens à tout.

CRISPUS.

Au prince, à la patrie
Je n'ai jamais tenté de déguiser ma vie.
Soit que j'aie écouté la raison ou l'erreur,
Je ne veux rien cacher, madame, à l'empereur.
Qu'il me juge.

FAUSTA.

Qu'il juge! et mon fils est encore
Aux mains de vos soldats. Seigneur, je vous implore,
Ayez pitié de vous, ayez pitié de moi.
Croyez-en ma douleur, fiez-vous à ma foi:
Je veux non seulement détourner la tempête,
D'un châtiment certain préserver votre tête,
Je veux encor, je veux supplier mon époux
De vous rendre vos droits, de n'accorder qu'à vous
Ce titre dont l'orgueil égara ma prudence,

Ce titre qu'il daignait accorder à Constance.
Vous ne répondez pas! Arius, vous, seigneur,
Ah! joignez-vous à moi pour attendrir son cœur.
Qu'il me rende mon fils... Minervine, sa mère,
Du fond de son tombeau lui porte ma prière.

LACTANCE.

Ecoutez la raison, ouvrez enfin les yeux,
Acceptez, accordez un pardon généreux.
Après tant de fureurs, il est temps que la guerre
Cesse entre l'héritier et l'épouse d'un père,
Qu'un pacte solennel, voile religieux,
Couvre à jamais les torts, les fautes de tous deux.
Sur ce livre sacré, ce sacré diadême,
Ce trône, cet autel, en face de Dieu même,
Qu'un serment, gage saint d'une éternelle paix,
Prévienne la discorde et de nouveaux forfaits.
Prince, que le retour de Constance, d'un frère,
Montre à quel grand devoir vous voulez satisfaire.
Et vous, venez, madame, en sauvant un héros
Arracher cet empire à des dangers nouveaux.

FAUSTA.

Je suis prête.

LACTANCE.

Seigneur.....

CRISPUS.

Leur insolente audace,
Lactance, prétendra que j'ai demandé grâce.

FAUSTA.

Eh! bien, vous leur direz, vous leur direz à tous
Que votre souveraine était à vos genoux,

CRISPUS, *relevant Fausta.*

Madame.

LACTANCE.

Par celui qui te servit de père,
Oui, par ces cheveux blancs, écoute ma prière,
Mon fils, je t'en conjure au nom de l'amitié,
Au nom de ma vieillesse, au nom de la pitié,
Il s'agit de ta gloire et ta gloire est la mienne.

CRISPUS.

Vous le voulez, Lactance?

LACTANCE.

Il le faut.

CRISPUS *à Euriphon.*

Qu'il revienne.

FAUSTA.

Ah! seigneur... ô mon fils... oui, bientôt dans mes bras...
Qu'on approche l'autel... et vous, ne tardez pas.

(Euriphon paraît hésiter et attendre de nouveaux ordres.)

N'en doutez point, je vais acquitter ma promesse.
Qu'attendez-vous? courez, hâtez-vous, le temps presse.
C'est d'un instant, d'un seul, que dépend notre sort,
Un instant est la vie, un instant est la mort.
Si l'empereur.....

CRISPUS.

Allez.

(Euriphon sort.)

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, EXCEPTÉ EURIPHON.

FAUSTA.

Vénérable Lactance,
Appelez l'esprit saint, invoquez sa présence.

(On prépare l'autel, le livre saint.)

FAUSTA, *la main sur l'autel.*

Au nom du Dieu vivant, à la face du ciel,
Par le sauveur du monde et son sang immortel,
Sur la tête d'un fils, sur son heure dernière,
Par ce sceptre, ce trône et la foi qui m'éclaire,
Par mon salut enfin et mon éternité,
Je jure à toi, Crispus, à ta postérité
De garder sur ce jour un éternel silence.
Si j'enfreins ce serment, ce pacte d'alliance,
Que ce Dieu qui m'entend, que ce Dieu redouté
Qui punit le parjure et l'infidélité,
Dans le gouffre infernal, vivante me confonde!
Que ce sang répandu pour le salut du monde
Retombe sur ma tête, et que jamais la mort
Ne puisse m'arracher à l'éternel remord.

(Elle reste un moment la main étendue sur l'autel.)

LACTANCE.

Approchez, fléchissez aux pieds de votre mère.

(Crispus s'approche de Fausta et fléchit légèrement le genou.)

FAUSTA.

Que la paix entre nous soit durable et sincère!

CRISPUS.

Ma main en est le gage.

FAUSTA.

Oui, vous l'avez promis.
Et quels sont les serments que Crispus a trahis?..
Mais Constance, seigneur, tarde bien à paraître.
Vous avez entendu la volonté d'un maître.
Au sortir du conseil je dois lui présenter
Ce fils... par ce retard craignons de l'irriter.
Redoutons...

UN OFFICIER *annonçant.*

L'empereur!

FAUSTA.

Dieu! si dans sa colère...

(A Crispus à part.)

Ah! seigneur, aidez-moi, la ruse est nécessaire.
Dissimulez ce trouble et cet air soucieux.
Qui fait naître un soupçon est coupable à ses yeux.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, CONSTANTIN, SUITE.

CONSTANTIN.

Les pleurs que vous versez dans ce jour d'allégresse,

Madame, ont justement alarmé ma tendresse.
Lorsque je suis vainqueur, qui peut vous affliger?
Quels que soient vos chagrins, j'ai droit de les juger.
Il est un fait surtout qu'ici tout me fait craindre.
Du fils de Minervine auriez-vous à vous plaindre?

FAUSTA.

Non, seigneur, votre fils soumis, respectueux,
A rempli son devoir et comblé tous mes vœux.

CONSTANTIN.

Vous m'en parliez, madame, avec moins d'indulgence
Quand vous me demandiez la pourpre pour Constance.

FAUSTA.

Je m'abusais sans doute, et vous savez, seigneur,
Que le cœur d'une mère est sujet à l'erreur.

CONSTANTIN.

Songez bien qu'il s'agit ici de la couronne.
Je veux associer l'un des deux à mon trône.
Votre fils est César, mais Crispus est vainqueur.

FAUSTA.

Il en est un des deux élu par votre cœur.

CONSTANTIN.

Je veux pour l'un ou l'autre avoir votre suffrage.

FAUSTA.

Je dois à votre fils laisser son héritage.

CONSTANTIN.

Ce fils en est-il digne? et vous abusiez-vous

Quand sur lui votre zèle appelait mon courroux?

FAUSTA.

Oui..... Seigneur.....

CONSTANTIN.

A la croix fut-il toujours fidèle?
Ne l'a-t-on vu jamais d'une main criminelle
Attenter à vos droits, à votre autorité?
A mes ordres enfin n'a-t-il pas résisté?

FAUSTA.

Non, seigneur.

CONSTANTIN *à Crispus*.

S'il est vrai, reprenez votre place.

(Crispus s'avance vers lui.)

Si vous la méritez, pourquoi me rendre grâce?

CRISPUS.

Seigneur, de vos bontés vous me voyez confus,
Et je dois...

FAUSTA, *l'interrompant*.

Ah! seigneur, croyez à ses vertus,
Crispus est généreux, est digne de son père.

CONSTANTIN, *à part*.

Un intérêt si grand cache quelque mystère.
Interrogeons Constance. *(Haut.)* Appelez votre fils.

FAUSTA.

Mon fils... ici bientôt...

CONSTANTIN.

Je puis être surpris,
Quand ce fils avec vous, madame devrait être.

FAUSTA.

Il n'est pas loin, seigneur.

CONSTANTIN, *avec courroux.*

Faites-le donc paraître.

FAUSTA.

O mon Dieu…

CONSTANTIN.

Malgré vous l'ose-t-on retenir?
Quelque soit l'insolent, je jure de punir…

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, EURIPHON, CONSTANCE.

(A l'instant où Constance paraît, Fausta se précipite sur lui. Elle l'arrache des mains des officiers de Crispus et l'emmène du côté opposé de la scène.)

FAUSTA.

Eh! bien punissez donc, punissez le coupable,
C'est lui! qu'attendez-vous? c'est ce monstre exécrable.

CRISPUS.

Parjure!

LACTANCE.

O trahison!

FAUSTA.

Vengez-moi, vengez-vous.
Frappez, je l'ai soustrait à sa haine, à ses coups.

CONSTANTIN.

Quoi! ce perfide osait...

FAUSTA.

Il osa tout. Sa rage
A vous, à votre épouse a prodigué l'outrage.
Insensible à mes pleurs, il osa de mes bras
Arracher cet enfant qu'il vouait au trépas!
Il osa de ce trône où j'étais votre image,
Par ses affreux soldats encor teints de carnage,
Entraîner expirante une mère... oui, seigneur,
Il l'osa!... De son front contemplez la pâleur.
Le bras d'un Dieu terrible est levé sur l'impie.

CONSTANTIN.

Juste ciel! à quel monstre ai-je donné la vie!
Ma raison doute encor de si lâches complots.

(A Constance.)

D'où venez-vous?

CONSTANCE, *hésitant et regardant sa mère.*

Je viens...

CONSTANTIN.

Répondez.

CONSTANCE.

Des vaisseaux.

CONSTANTIN.

Qui vous y conduisit?

CONSTANCE.

Une troupe étrangère.

CONSTANTIN.

Des soldats?

CONSTANCE.

Oui, seigneur.

CONSTANTIN.

Qui l'ordonna?

CONSTANCE.

Mon frère.

CONSTANTIN.

O ciel! il faut donc croire à ce crime odieux.
Une femme! un enfant!... Qu'on l'ôte de mes yeux,
Vous connaîtrez son sort.

LACTANCE.

Malheureux!

(Les soldats emmènent Crispus. Lactance et Euriphon le suivent, ainsi qu'une partie de ses officiers.)

SCÈNE VII.

CONSTANTIN, FAUSTA, CONSTANCE, ARIUS, SUITE.

CONSTANTIN.

Vous, madame,
Vous offensez ma gloire et l'empereur vous blâme.

Je ne veux point de pacte avec l'iniquité.
Songez que vous servez un Dieu de vérité,
Et qu'à l'impératrice il est honteux de feindre.

FAUSTA.

Je craignais pour un fils.

CONSTANTIN.

Vous ne deviez pas craindre.
Lorsque j'avais remis le sceptre en votre main,
Vous deviez vous montrer digne de Constantin.

FAUSTA.

Si j'ai pu mériter, seigneur, votre colère,
Ah! pardonnez au fils la faute de la mère.

CONSTANTIN, *à un officier.*

Qu'à l'instant le sénat s'assemble dans ce lieu.

FAUSTA, *à part.*

Que son cœur soit propice à Constance, ô mon Dieu!

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENTS, CLÉOMÈNE.

CLÉOMÈNE.

Les soldats de Crispus, malgré votre défense,
Ont quitté leurs vaisseaux et marchent vers Byzance,
Seigneur.

CONSTANTIN.

Que veulent-ils?

CLÉOMÈNE.

Ils réclament, dit-on,
Cet ôtage.

FAUSTA, *serrant son fils dans ses bras.*

Mon fils!

CONSTANTIN.

Eh ! quoi, la trahison
Est partout sur mes pas.

CLÉOMÈNE.

A quelle frénésie
Ne va pas se livrer cette horde ennemie,
En apprenant, seigneur, que Crispus, que celui
Qu'elle voulait au trône élever aujourd'hui,
Plongé dans un cachot...

CONSTANTIN.

Croit-il obtenir grace
Les armes à la main?

CLÉOMÈNE.

A servir leur audace
Un peuple mécontent n'est que trop disposé.
En ce moment quel bras peut leur être opposé?
Vos soldats loin encore....

CONSTANTIN, *montrant le labarum.*

Et ce signe céleste
Aux rebelles toujours ne fut-il pas funeste?
Marchons, ce bouclier, chrétiens, vous couvre tous.

CLÉOMÈNE.

C'est contre un peuple entier.

CONSTANTIN.

Dieu combattra pour nous.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ACTE V.

SCÈNE Ire.

FAUSTA, CONSTANCE.

Fausta entre égarée. Elle cherche un lieu pour cacher son fils.

FAUSTA.

Où fuir? où le cacher? quelle obscure retraite
Au fer des assassins dérobera sa tête.
Je n'entends plus leurs cris.

(Elle laisse son fils.)

CONSTANCE, *courant à elle.*

Ma mère.

FAUSTA, *le pressant sur son cœur.*

Cher enfant!
Bientôt nous reverrons ton père triomphant.
Triomphant! quel espoir? que peut-il? son courage
Vaincra-t-il une armée? un peuple ivre de rage?
Silence!... de Crispus ils répètent le nom.
Crispus!... menace-t-il du fond de sa prison!
Le bruit s'éloigne... il cesse... est-il quelqu'espérance?
Le clairon sonne encor... mais quel morne silence...
Ce calme, de la mort est-il l'avant-coureur?
Tout a-t-il succombé? seule avec Dieu vengeur...

(Elle se prosterne devant l'image de la Vierge.)

O Vierge, sauve-moi quand ce Dieu me renie.
Tu sentis comme moi cette longue agonie.
Tu fus mère et ton fils ne t'avait pas coûté
Le salut de ton ame et ton éternité.
On vient. Est-ce un ami? C'est ton bourreau peut-être...
Mais avant que le fer jusqu'à toi ne pénètre
Il faudra que ce sein...

(Elle se met devant Constance.)

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, LACTANCE.

FAUSTA.

Lactance...

LACTANCE.

O jour d'horreur!
Le sang coule à grands flots...

FAUSTA.

Mon époux?

LACTANCE.

L'empereur
Résiste avec effort au torrent qui l'accable.
Ah! de tant de forfaits vous seule êtes coupable.
Par votre impiété sur ces murs malheureux
Vous avez attiré la vengeance des cieux.

FAUSTA.

Mon fils est là, seigneur; il maudirait sa mère.
Par pitié devant lui cachez votre colère.

LACTANCE.

Avez-vous écouté mes plaintes, mes sanglots?
C'est lorsque votre haine assassine un héros,
Qu'ici vous invoquez le nom sacré de mère!
Crispus à ton destin qui pourra te soustraire!
Qui touchera le cœur de ce maître offensé?
O mon fils, chaque coup que ce peuple insensé
Porte contre le trône, appelant la vengeance,
Est un poids, contre toi, qu'il met dans la balance!
Et son amour aveugle, en croyant te servir,
Hâte l'arrêt fatal prêt à t'anéantir.
Quel bruit!

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, CONSTANTIN, SUITE.

CONSTANTIN, *à ses officiers.*

Que du palais l'enceinte soit fermée,
Et dès qu'à l'horizon paraîtra mon armée,
Qu'on soit prêt à me suivre? Et vous veillez, soldats.

(Une partie des soldats sort.)

La révolte triomphe et des sujets ingrats,
Madame, ont méconnu la présence d'un maître.
Par de nouveaux efforts je les vaincrai peut-être;
Mais le sort des combats est toujours incertain.
Si Dieu, Dieu tout-puissant, m'a retiré sa main,
En butte aux factions, en proie à leur furie,
Je ne veux pas laisser succomber la patrie.

A l'empire, en mourant, je dois un successeur:
Qu'il soit digne de moi, digne de sa grandeur!
Cette foule égarée, aveugle dans sa haine,
Contre son souverain vainement se déchaîne.
En dépit de sa rage et son iniquité,
Je veux veiller encore à sa félicité;
Et libre de terreur ainsi que de colère,
Mon choix sera dicté par un devoir austère.

(A un officier.)

Le sénat peut entrer.

LACTANCE.

Si l'un de vos sujets
Ose élever la voix sur ces grands intérêts,
Souffrez que pour un fils, Lactance vous implore.
Seigneur, de votre amour ce fils est digne encore.
Ah! ne le jugez pas sur un moment d'erreur.
Interrogez sa vie, interrogez son cœur.
Bouillant, mais généreux, au jour de la victoire
A vous seul, à son père il reportait sa gloire;
Et qui l'accuse ici peut dire si son bras
Contre l'honneur du trône eût armé ses soldats.

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, CLÉOMÈNE.

CLÉOMÈNE.

Ah! mon maître, ah! seigneur, c'en est fait de l'empire!
Le soldat forcené dans son affreux délire

A renversé la croix et pour libérateur
Ne craint pas d'invoquer un nom usurpateur.
Les prêtres, des faux dieux font parler les oracles.
Qu'opposer au torrent? quels efforts, quels obstacles?
Loin encore est l'appui d'où dépend le succès.
Et la flamme et le fer entourent ce palais.

FAUSTA.

Crispus?

CLÉOMÈNE.

De son cachot, Crispus, de ces perfides
Désavoue à grands cris les complots parricides.
Il demande, seigneur, à paraître à leurs yeux,
Il veut se joindre à vous et combattre contre eux.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, ARIUS, LE SÉNAT, PRÊTRES.

ARIUS, *au nom du sénat.*

Le peuple entier se lève, il vient, rien ne l'arrête,
Seigneur, seul vous pouvez conjurer la tempête.
Que ce cœur généreux, justement irrité,
Cède un jour, un seul jour à la nécessité.
Puisqu'un peuple en Crispus a mis son espérance,
Remettez à Dieu seul le soin de la vengeance.
En bravant le péril, vous exposez en vous
L'avenir des chrétiens et le salut de tous.
Crispus est criminel; mais son nom, mais sa gloire,

Ce prestige qui suit l'audace et la victoire,
Tout éblouit l'armée et le sert aujourd'hui.
Vous ne pouvez punir sans périr avez lui.

(Constantin fait signe qu'il va parler ; il se fait un grand silence.)

CONSTANTIN.

Vous tous que votre amour assemble au pied du trône,
Pontifes, sénateurs, soutiens de la couronne,
Vous peuple, vous guerriers, dans vos fidèles mains
Je dépose aujourd'hui mes ordres souverains.
Il me reste deux fils et vous allez connaître
Celui qu'à l'univers je destine pour maître.
Qu'on amène Crispus.

LACTANCE, *à part.*

Daigne le protéger.
O mon Dieu! c'est son sang qu'un père va juger.
Si celui d'un vieillard peut fléchir ta justice,
Reçois de tout le mien le faible sacrifice.

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, CRISPUS.

CONSTANTIN.

Vous avez de l'empire été longtemps l'espoir.
Dans un fils que j'aimais je me plaisais à voir
L'héritier de mes droits, l'appui de ma couronne;
Enfin ma volonté vous destinait le trône.
De lâches conseillers ont d'excès en excès
Conduit votre jeunesse aux plus honteux forfaits.

Vous avez outragé mon épouse, une mère.
Vous avez menacé les jours de votre frère.
Enfin, contre moi-même animant vos soldats,
Vous avez allumé le feu dans mes états.
Je ne laisserai pas triompher votre audace.
Que ce peuple complice ou supplie ou menace,
Il vous faut pour jamais renoncer à régner.

(On entend un grand bruit.)

FAUSTA.

Quels cris! l'on vient! mon fils! puissent-ils l'épargner.

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENTS, EUMÈNE.

EUMÈNE.

Ah! seigneur, de Constance ils demandent la tête.

CONSTANTIN.

Qu'à couronner Constance à l'instant l'on s'apprête.

(A Constance.)

Vous l'espoir des Romains, vous allez recevoir
De la main du sénat les marques du pouvoir.
Romains, c'est le César que Constantin vous donne.
En lui reconnaissez l'héritier de mon trône;
Contre les factions devenez son appui,
Jurez de le défendre et de mourir pour lui.

TOUS, *à l'exception de Crispus.*

Nous le jurons.

ARIUS, *décorant Constance de la pourpre.*

Chrétiens, honorez votre maître.

(Tous s'humilient, excepté Crispus.)

CONSTANTIN, *en désignant Crispus.*

Des signes du guerrier qu'on dépouille ce traître.
Approchez prêtres saints, solitaires pieux,
Couvrez-le d'un cilice et dévouez-le aux cieux.
Je n'ai plus qu'un seul fils et ce fils est Constance.
Que celui qui le fut perde toute espérance.
Qu'il appartienne à Dieu, qu'un lien éternel
Le sépare du monde et l'enchaîne à l'autel.

(Les prêtres entourent Crispus.)

CRISPUS.

Ne m'avilissez pas, au nom de Dieu, mon père!
C'est ma mort que l'on veut, c'est la mort que j'espère.
Laissez-moi la chercher au milieu des combats.
Mettez-moi dans les rangs de vos derniers soldats.
Ce fils qui vous suivait au champ de la victoire
Peut encore en mourant servir à votre gloire.
Je ne réclame ici de Dieu, de Constantin,
Que le droit de mourir les armes à la main.

CONSTANTIN.

Obéissez.

(Les prêtres jettent un voile noir sur les armes de Crispus.)

CRISPUS.

O ciel? et vous êtes mon père.

(Repoussant les prêtres et s'approchant de l'autel.)

Je n'ai pas les vertus dignes du sanctuaire.

Ce voile peut cacher non détruire mes droits ;
Au repos des Romains je sais ce que je dois.
Romains, écoutez tous et tous jugez ma vie.
Oui, j'ai bravé Fausta, Fausta mon ennemie ;
Mon aveugle courroux a servi sa fureur
Et j'ai, dans son épouse, offensé l'empereur.
Mais j'en appelle à Dieu, Crispus n'est pas rebelle,
J'ai chéri ma patrie et je lui suis fidèle,

(A Constantin.)

Vous espérez en vain apaiser vos sujets ;
Ma mort seule aujourd'hui peut ramener la paix.
Je vous ai consacré mon espoir et ma vie,
Et c'est à vous encore que je les sacrifie.

(Il saisit le glaive qui est sur l'autel et s'en frappe.)

CONSTANTIN, *s'avançant vers lui.*

Arrêtez !

LACTANCE, *se précipitant pour arrêter le bras de Crispus.*

Vous...

CRISPUS, *soutenu par Lactance, à Lactance.*

Mon père... oui, venez sur mon cœur...
Vous seul...

LE PEUPLE, *en dehors.*

Vive Crispus !

FAUSTA.

Dieu !

LE PEUPLE.

Crispus empereur !

CRISPUS.

Quel cri... ce peuple... ô ciel... que fidèle à mon frère...

LE PEUPLE.

Vive à jamais Crispus!

CRISPUS, *expirant.*

Puisse un sort plus prospère!
Mais... déjà... Dieu!... je meurs...

LACTANCE.

Il n'est plus! ô regrets!

(Constantin, pendant les derniers moments de Crispus, se couvre le visage; il est près du mourant qui est tourné vers Lactance et ne s'adresse qu'à lui.)

CONSTANTIN.

Mon fils... eh! quoi!... la mort... ah! tu la méritais.
Mais quelque soit ton crime, il en est un peut-être,
Plus lâche, plus honteux, et que je dois connaître,
S'il était vrai!...

FAUSTA, *épouvantée.*

Seigneur!..

ARIUS,

Dieu!

CONSTANTIN, *regardant fixement Fausta.*

Je lis sur ce front...
Oui! c'est mon sang qui coule et le vôtre en répond.

(Les prêtres entourent le corps de Crispus et l'emportent hors de la scène. Lactance les suit.)

SCÈNE VIII.

CONSTANTIN, FAUSTA, CLÉOMÈNE, EUMÈNE, ARIUS, LE SÉNAT, GARDES, SUITE, UN OFFICIER.

L'OFFICIER.

Au peuple révolté se joignent vos cohortes.

CONSTANTIN.

Allez, aux factieux que l'on ouvre les portes.

ARIUS.

O terreur!

CONSTANTIN.

Venez tous auprès de Constantin.
Vous, César, l'éternel vous couvre de sa main.

(Constantin s'assied sur son trône. Constance est auprès de lui. Le sénat, les officiers et les gardes sont derrière ou sur les côtés. Fausta accablée sous le poids de la menace de Constantin reste au pied du trône et paraît anéantie.)

SCÈNE IX.

LES PRÉCÉDENTS, LE PEUPLE.

Le peuple et les soldats armés entrent.

CONSTANTIN.

Peuple, que me veux-tu? viens-tu demander grâce?

LE PEUPLE.

Ton fils!

CONSTANTIN.

Il a reçu le prix de son audace,
Il n'est plus.

LE PEUPLE.

Mort!

CONSTANTIN.

Romains, j'ai voulu vous servir.
En le laissant régner j'aurais pu vous punir,
Songez à mériter aujourd'hui ma clémence.
Pour mon seul héritier j'ai désigné Constance,
Il est votre César, peuple, et je suis vainqueur.
Allez en rendre grâce au temple du Seigneur.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER ACTE.

Abbeville, 23 décembre 1849.

J. BOUCHER DE PERTHES.

EMMA

OU

LA JEUNE ÉPOUSE.

Chaque soir sur la triste rive
Où son ami s'arracha de ses bras,
La jeune épouse vient plaintive,
Sur le sable imprimer ses pas,
Contemple l'horizon, puis soupire et s'écrie :
« O ciel, à ma douleur ne le rendras-tu pas?....
Des flots apaisé la furie,
Leur fracas me glace d'effroi.
Quel abîme infini le sépare de moi? »
Et l'onde qui se brise et le choc du rivage
Emportent en grondant le faible et doux langage...
A travers les plaines de l'air
La lune semble fuir de nuage en nuage,

Et sur le front d'Emma jette un rapide éclair.
« Astre funeste, reprend-elle,
En gémissant ;
Tu l'éclairais la nuit mortelle
Où dans ce lieu, de ses bras me pressant,
Il me disait : cette lune argentée,
Qui prête à nos adieux sa lumière attristée,
A peine encor deux fois s'arrondira
Que de bonheur mon cœur sur ton cœur bondira.
Flambeau trompeur ! ta clarté renaissante
Trois fois de mon ami m'a retrouvée absente !
Pour m'abuser je tente un vain effort.
Cette mer de débris couverte,
Sa rive lugubre, déserte,
Tout ici révèle mon sort.
Tout est consterné de ma perte ;
Du vent glacé l'haleine est un souffle de mort !
Il n'est plus, je le sens,.... de ce monde arrachée,
Une part de moi-même est déjà détachée.
Mais, mon Dieu, la mort sans retour
Ne saurait séparer ce qu'unissait l'amour !
Nous séparer ! Non, sa vie est ma vie ;
Que dans ce même gouffre elle me soit ravie. »
Puis elle atteint le bord d'un pas léger et prompt,
Se penche... de la vague écoute le murmure,
Et, tout-à-coup dégageant son beau front
De sa flottante chevelure,
Elle lève en pleurant son regard vers les cieux.
« C'est là que près de lui je rouvrirai les yeux,

Dit-elle : il faut sortir de mon horrible doute ;
Pour retourner à lui que m'importe la route !
Quel que soit son destin, oui, je le rejoindrai,
S'il n'est plus il m'attend, s'il vit je l'attendrai. »
Le lendemain cet océan terrible
Souriait calme aux rayons d'un beau jour ;
Et sur son rivage paisible
Flottait la dépouille insensible
De celle qui vécut d'amour.
Mais vers cette éternelle plage
Où tout est paix et volupté,
Du vase brisé par l'orage
Le parfum était remonté !

DE PONGERVILLE,

De l'Académie Française.



LES CYNÉGÉTIQUES

DE NÉMÉSIEN.

Cette traduction en vers des *Cynégétiques* de Némésien est la première qui ait été donnée au public. Le poème latin ne se distingue ni par une bien grande invention, ni par un bien grand éclat. Tout annonce, du reste, qu'il est incomplet et que nous n'en possédons que le premier livre. Quelques détails sur les chiens et les chevaux nous ont paru intéressants, et nous avons été séduit par l'ingratitude même du sujet. Notre travail n'a donc qu'un mérite de patience, mérite fort médiocre en poésie.

LES CYNÉGÉTIQUES DE NÉMÉSIEN.

J'expliquerai la chasse et ses détours nombreux,
Et dans l'obscurité des bois les plus ombreux,
Sous le ciel éclatant des plaines giboyeuses,
Ses combats sans péril et ses peines joyeuses.
Déjà des poisons vifs du virginal essaim
L'aiguillon d'Aonie a tourmenté mon sein ;
Le chemin d'Hélicon me sourit dans la plaine,
Et d'une coupe intacte et nouvellement pleine
Le Dieu de Castalie enivrant mes esprits
Du triomphe en nos champs me montre au loin le prix ;
Déjà son joug m'enchaîne, et par des nœuds de lierre
Sa main retient ma fougue au bord de la carrière,

Car partout où le sol vierge de pas humains
Fait crier les essieux dans le plus durs chemins,
Partout où nul sillon d'une ligne de boue
Ne trace le sentier suivi par une roue,
Là j'aime à précéder son char aux clous dorés,
Là j'aime à recevoir ses ordres adorés,
Et mon pied va tantôt foulant les hautes herbes,
Tantôt la mousse intacte aux flancs des rocs superbes.
Oh! quoique s'ouvre à moi plus d'un sentier connu,
Muse, fais qu'où je passe aucun ne soit venu.
Qui n'a déjà chanté, sanglantes représailles,
Niobé tant de fois frappée en ses entrailles?
Ou rallumé les feux qui changèrent un jour
En un bûcher funèbre une couche d'amour,
Alors que de Junon l'astucieuse rage
Consuma Sémélé dans un brûlant orage?
Qui n'a chanté Bacchus, le dieu puissant du vin
Qu'enfantèrent deux fois et son père divin
Et sa mère mortelle, et qui, — ressource amère, —
Chez son père reprit les mois dus par sa mère?
Il en est que séduit, bien que redit souvent,
Des thyrses profanés le sang vengeur pleuvant,
Ou le tyran de Pise, ou Dircé mise en pièces,
Ou Danaüs trompant les premières caresses,
Et ses filles changeant par un meurtre ordonné
En feux de mort les feux d'un hymen condamné.
Biblis fournit à tous des plaintes éternelles;
Qui ne sait de Myrrha les ardeurs criminelles,
Et le lit profané de son père, et ses pieds

Enchaînant sur le sol ses forfaits expiés?
Les uns ont de Cadmus répété les histoires,
Compté les yeux d'Argus et toutes les victoires
Qu'Hercule remporta; les autres ont chanté
Les plumes de Térée et le char indompté
Que montait Phaëton foudroyé par son père,
Et Cycnus, que la mort d'un ami désespère,
Mêlant parmi les eaux aux larmes des forêts
Sous un plumage blanc ses cris et ses regrets.
L'antiquité conta les crimes de Tantale,
Le sang dont fut souillée une table fatale,
Le soleil dans les cieux voilant son front d'horreur.
Je ne réveillerai ni Médée en fureur,
Ni ses présents mortels, ni les feux de Créuse,
Ni la coupe où Circé faisait couler sa ruse,
Ni le cheveu qui fit s'envoler dans les airs
Nisus dépossédé de ses remparts déserts,
Ni le bûcher furtif où les restes d'un frère
Furent mis par la sœur dans l'urne funéraire.
Ces sujets ont été dès longtemps épuisés;
Des antiques récits les ressorts sont usés.

A nous les bois, à nous les campagnes ouvertes,
A nous le marécage aux plaines toujours vertes,
Et le chien dont le nez guide l'œil attentif;
A nous le loup terrible et le daim fugitif,
Le lièvre et le renard aux ruses toujours neuves.
Nous aimons à courir sous les ombres des fleuves,
A chercher l'ichneumon près des muettes eaux

A travers les moissons épaisses des roseaux,
A fixer sur un arbre avec un dard tenace
Le chat dont le museau se plisse avec menace,
A rapporter, malgré l'armure de son dos,
Le hérisson blotti. Conquêtes et fardeaux,
Doux plaisirs qui me font accomplir ce voyage,
Aujourd'hui que ma nef, s'écartant du rivage,
Pour la première fois loin des golfes amis
Aborde la tempête et les flots insoumis.

O du divin Carus fils que la terre honore,
Bientôt sur une lyre à la voix plus sonore
Je veux chanter aussi vos triomphants exploits,
Dire le monde entier prosterné sous vos lois,
Sous vos astres gémeaux les nations tremblantes,
Depuis celles qu'on voit boire les eaux brûlantes
Du Tigre arménien jusqu'à celles qu'on voit
Boire les eaux du Rhin sous un ciel toujours froid,
Et celles que le Nil désaltère à sa source.
Je dirai tes combats sous les glaces de l'Ourse,
Carinus, et ton bras dont les efforts puissants
T'égalent déjà presque au dieu dont tu descends;
Je dirai sous ton frère et la Perse conquise,
Et dans ses vieux remparts Babylone soumise,
Et Rome ainsi vengée aux bouts de l'univers;
Je poursuivrai le Parthe en ses mille revers,
Et peindrai ses carquois fermés par l'épouvante
Et ses traits émoussés sur ses arcs que l'on vante.
C'est ainsi qu'à vos pieds, saintes libations,

Ma muse répandra ces grandes actions,
Lorsqu'enfin je pourrai, défenseurs de la terre,
Contempler de vos fronts le sacré caractère.
Mon cœur impatient, plein d'actives ferveurs,
D'avance aime à goûter ces illustres faveurs;
Il me semble déjà vous voir, frères augustes!
Rome plus fière encor sous des volontés justes,
Le sénat éclatant, les chefs dont les combats
Ont attesté le cœur aussi sûr que le bras,
Et tous ces bataillons fourmillant dans la plaine
Et dont la même foi presse l'ardente haleine!
L'or sur les étendards étincelle en éclairs
Et le vent fait voler leurs dragons dans les airs.

Toi qui parcours des bois l'obscurité profonde,
O fille de Délos, déesse vagabonde,
Prends tes vêtements purs aux rayonnements clairs;
Attache sur ton dos le carquois plein d'éclairs;
Montre-moi de tes pas les routes fréquentées;
Que l'arc se tende et vibre en tes mains redoutées;
Que tes pieds sous la pourpre éclatent plus encor,
Et que de ta chlamyde au tissu mêlé d'or
Ton baudrier jetant le feu des pierreries
Serre autour de tes reins les chastes draperies.
Allons! Qu'un diadême enferme tes cheveux;
Que la blanche Naïade indulgente à nos vœux,
Que la Dryade active en sa puberté neuve,
Que les Nymphes des eaux, tributaires du fleuve,
En tous lieux sur tes pas se pressent dans les champs,

Et que de l'Oréade Echo double les chants.
Qu'au fond des bois Déesse, avec toi je pénètre;
Dirige ton poète, et qu'il puisse connaître,
Loin des sentiers battus, dans l'ombre des forêts,
La bauge encor fumante et le gîte encor frais.
Sur la trace du tien mon pied mettra sa trace.
Vienne avec moi quiconque amoureux de la chasse
Dédaigne du barreau les outrageux débats,
Et les troubles civils et le bruit des combats,
Et les biens que l'avare, en butte à la tempête,
Au péril de la vie avec terreur achète.

Et d'abord quand Janus, père des longs travaux,
Ouvrira la carrière à douze mois nouveaux,
Dès ce jour à tes chiens qu'une main diligente
Dispense avec la force une ame intelligente.
Choisis-leur une mère à la voix tour à tour
Prompte pour le départ, prompte pour le retour.
Dans les champs du Molosse ou de Sparte élevée,
Qu'elle soit d'un sang pur et de race éprouvée;
Que vastes soient ses reins et que par plus d'ampleur
Ses cuisses vers la croupe annoncent leur vigueur;
Ferme sur ses jarrets, les extrémités battues,
Que son corps plein de force et large vers les côtes,
Ainsi qu'une carène, en se rétrécissant
S'évide un peu plus loin sous un ventre puissant;
Que souples dans sa course ondulent ses oreilles.
Approche-la d'un mâle et de formes pareilles
Et de grandeur égale, alors que dans sa fleur

La jeunesse en son flanc verse même chaleur,
Et qu'avec même feu même puissance y coule.
Trop tôt avec les ans viennent les maux en foule,
Et l'âge appesanti dont la froide langueur
Ne transmet qu'un sang faible en des nœuds sans vigueur.
Un âge différent leur permet cette amorce:
Lorsque deux fois vingt mois ont complété sa force,
Abandonne le mâle aux ardeurs de Vénus;
Qu'à la femelle au moins deux étés soient connus.
Garde que leur instinct de ces lois ne s'écarte.
Outre le chien Molosse, outre le chien de Sparte,
D'autres valent aussi: sur son roc écarté
La Bretagne en nourrit dont la légèreté
Même chez nous résiste aux ardeurs de la chasse.
Des chiens pannoniens conserve aussi la race,
Et ceux dont le sang pur en Espagne resta,
Et ceux qu'en ses confins la Lybie enfanta.

Phœbé nous a deux fois montré sa lampe pleine,
Et la lice féconde avec effort se traîne;
Son ventre s'est ouvert dans sa maturité,
Et ses petits nombreux rampent à son côté.
Il te faut commander à ton impatience,
Condamner malgré toi cette première engeance,
Et même de tous ceux qui doivent naître un jour
Sacrifier encor les moins dignes d'amour.
Si tu voulais garder entière la portée,
Tu la verrais bientôt follement emportée,
Se disputant le lait par des combats sans fin,

Tirailler la mamelle impuissante à leur faim

Si tu crains, dans un choix trop difficile à faire,
De te tromper sur ceux dont tu dois te défaire,
Si tu veux deviner leur douteux avenir,
Lorsqu'à peine leurs pieds peuvent les soutenir,
Et que leurs yeux fermés flottent dans un nuage,
Apprends de moi les lois qu'approuve un vieil usage,
Et pour les mettre en œuvre écoute mes leçons :
Pèse attentivement chacun des nourrissons ;
Leur poids plus lourd indique avec plus de ressources
Une ame plus ardente et de plus longues courses.
Bien plus, avec l'instinct mettant l'amour en jeu,
Tu peux tracer en cercle une ligne de feu,
De sorte que la flamme, en son étroite enceinte,
Laisse un espace vide où l'on tienne sans crainte.
Portes-y les petits : par son propre examen
La mère dans ton choix devra guider ta main.
Méprisant le péril, et pour eux seuls tremblante,
Tu la verras franchir cette zone brûlante,
Rapporter un petit, puis un autre, et toujours
Sauver jusqu'au dernier, sans souci de ses jours.
Ainsi par un instinct qui jamais ne s'égare,
L'ordre même du choix à tes yeux les sépare.

Mère et petits devront quand le printemps revient
Se nourrir de lait clair ; c'est le temps qui convient ;
Car ainsi que la sève au milieu des prairies
Un lait pur au printemps coule en nos bergeries.

A ce doux aliment mêle parfois Cérès,
Afin que fournissant la force à leurs jarrets
Un suc plus généreux dans leurs os se répande.
Lorsqu'enfin couronné d'une clarté plus grande
Le soleil, de sa roué heurtant le ciel brûlant,
Aura sur le Cancer réglé son pas plus lent,
Alors il sera bon, trompant leur faim vorace,
De ne les point gonfler d'une pâte trop grasse,
De peur que, par le poids les membres affaiblis
Et n'obéissant plus qu'à des nerfs amollis,
Ils ne jettent sans force, en leur marche incertaine,
Une patte qui tremble et s'allonge avec peine.
Bientôt sur leur mâchoire un rempart menaçant
Sur l'ivoire qui pousse appellera du sang;
N'enferme pas encor leur troupe vagabonde;
Ne charge pas d'anneaux leur encolure ronde:
Leur lenteur te ferait maudire avec raison
Les loisirs imprudents d'une injuste prison.
Tu les verrais sans fin secouer les clôtures,
Sur les gonds ébranlés ronger les fermetures,
Torturer en efforts leurs membres épuisés,
User leurs jeunes dents sur le chêne brisés,
Et sur les durs poteaux au bois impénétrable,
En grattant s'écorcher de façon misérable;
Mais quand tu trouveras de leurs membres dispos
Les ressorts affermis par huit mois de repos,
Tu pourras de nouveau mêler à leur breuvage
Cérès qui des travaux répare le ravage.
Qu'ils apprennent alors à se souffrir lier,

A courir côte à côte, à porter un collier.

Depuis vingt fois la lune en son plein se découvre;
Il est temps qu'à tes chiens la carrière s'entr'ouvre.
Dans un clos sans culture à leurs goûts belliqueux
Que ta main lâche un lièvre encore plus faible qu'eux,
Afin que, triomphant d'une facile proie,
La fatigue d'abord n'altère pas leur joie.
Par ces premiers travaux, sans user leurs efforts,
Pour qu'ils puissent un jour devancer les plus forts,
Exerce quelquefois leur fougue et leur audace.
Enseigne-leur ainsi les secrets de la chasse
Et l'amour des succès conquis au fond des bois,
Et les ordres divers que leur transmet la voix,
Soit qu'elle les excite, ou soit qu'impérieuse
Elle cherche à fixer leur course aventureuse.
Qu'ils apprennent aussi sur un ennemi mort
A retenir la dent qui déchire et qui mord.

Ainsi donc de tes chiens comblant toujours les vides,
A leurs petits toujours donne des soins avides.
Des maux de toute sorte et mille humeurs viendront
Empoisonner leur sang et les emporteront.
Prodigue-leur les soins que tu tiens en réserve;
Mêle aux jus de Bacchus l'olive de Minerve;
Enduis-en au soleil la mère et les petits;
Puis d'un couteau brûlant attaque entre les plis
Les insectes fixés dans leurs longues oreilles.
La rage pour les chiens a des fureurs pareilles,

Soit qu'elle naisse au ciel sous des signes méchants,
Quand le soleil d'en haut incline sur nos champs
Ses rayons paresseux, aux climats où nous sommes
Ne montrant qu'un front pâle, épouvante des hommes ;
Soit quand il presse enfin devant l'ardent essieu
La course du Lion aux crinières de feu.
Des transports inconnus les prennent aux entrailles :
De ce mal qui partout répand des funérailles
On ignore la cause : un miasme subtil
Du souffle impur de l'air ou du sol éclot-il ?
L'eau fraîche qu'en été la soif en vain réclame
Laisse-t-elle plutôt accès à cette flamme ?
On ne sait. Cependant il s'épand sous les os ;
La gueule de tes chiens qui fuient l'aspect des eaux
S'emplit d'un noir poison et leur fureur s'éveille ;
Ils mordent insensés ceux qu'ils léchaient la veille.
Apprends-donc les boissons qui peuvent les guérir
Et les soins assidus dont il les faut couvrir ;
Du castor des marais prends la partie impure ;
Attendris-là longtemps sous une pierre dure,
Pile ou coupe l'ivoire, et fais de ces deux corps
En un seul confondus d'efficaces accords.
A leur mélange alors il faut que l'on ajoute
Quelque peu d'un lait pur, afin que, goutte à goutte,
Par une corne au fond des gosiers résistants
Tu fasses pénétrer ces corps moins consistants.
Ainsi tu détruiras les causes de leur rage,
Et leur calme rendu deviendra ton ouvrage.

Les chiens toscans aussi veulent être dressés ;
Bien que leurs rudes poils soient partout hérissés
Et que leurs membres courts semblent trahir leur course,
De triomphes nouveaux ils deviendront la source,
Car malgré les odeurs des gazons diaprés
Ils sauront retrouver les pistes dans les prés
Et découvrir la place où le lièvre s'abrite.
Je vanterai plus tard leur différent mérite,
Leur courage, leurs mœurs, leur nez sagace et fin ;
Les chevaux et les rêts me réclament enfin.

La Grèce garde encore une race choisie
Qui vaut les chevaux fins que nous fournit l'Asie,
Et qui dans les combats comme au milieu des jeux
Rappelle vaillamment les faits de ses aïeux.
Leur dos est large et plat, leur flanc plein et sans faute ;
Ils ont le ventre court, la tête large et haute ;
Leur oreille est mobile ; et, pleine de fiertés,
Noble est leur encolure ; ils jettent des clartés
Par les yeux ; leur cou fort sur l'épaule solide
S'appuie avec vigueur, et leur souffle est humide.
La terre retentit des coups de leurs sabots ;
Leur courage insoumis les fatigue au repos.
Au-delà de Calpé fuit une immense plaine
De coursiers valeureux toujours féconde et pleine ;
Dans les vastes enclos qu'ils dévorent d'un trait,
Près des coursiers d'Argos aucun ne pâlirait.
Terribles on les voit, la narine enflammée,
Repousser en soufflant deux ruisseaux de fumée ;

Leurs yeux roulent du feu; leurs longs hennissements
Donnent aux airs troublés d'âpres frémissements;
Au frein qu'on leur présente ils se cabrent d'avance,
Et, l'oreille en éveil et les pieds en mouvance,
On ne les voit jamais non plus se résigner
A ce repos forcé qui les fait trépigner.
En outre, qu'il t'en vienne un de la terre antique
Des Maures, mais qu'il soit de noblesse authentique;
Qu'il t'en vienne de ceux qu'en ses déserts fumants
Le noir Mazace élève à d'assidus tourments.
Ne t'épouvante pas de leurs têtes difformes,
De leurs bouches sans frein, de leurs ventres énormes,
De leurs crins abattus sur l'épaule tombant;
Jamais on ne les voit sous la main regimbant.
Dociles et suivant les avis qu'on leur donne,
A vos lois librement chacun d'eux s'abandonne.
Une baguette frêle est le frein qu'il leur faut;
Un coup les lance, un coup les arrête aussitôt.
Quand vers un but lointain ils franchissent la plaine,
Le sang plus échauffé sans presser leur haleine
Apporte à leur vigueur des éléments nouveaux,
Et bien loin derrière eux trépignent leurs rivaux.
Ainsi quand tous les vents se disputent Nérée,
Si des rocs de la Thrace est accouru Borée,
A peine a-t-il d'un cri fait trembler l'Océan
Qu'aussitôt chacun d'eux suit de loin l'ouragan.
Seul alors, enivré des bruits de la tempête,
Sur la mer écumante il dresse encor la tête,
Et des filles de l'eau le groupe au loin fuyant

Admire sur les flots son passage effrayant.
Ces chevaux prennent tard l'élan des longues courses,
Mais chez eux la vieillesse a de jeunes ressources,
Car lorsque la vigueur aux ans marqués fleurit,
Avant l'âme jamais le corps ne dépérit.
D'herbe tendre au printemps que leur troupeau se paisse,
Puis, pique les sans crainte et de leur veine épaisse
Tu verras s'écouler dans les flots noirs du sang
Le mal ancien déjà qui croupit dans leur flanc.
Bientôt, leur sang plus frais coulera plus limpide,
Bientôt dans leur poitrine une force intrépide
Viendra de leurs tendons soutenir la vigueur,
Et des plus durs chemins défiant la longueur,
L'air paraîtra trop lent à leurs ardeurs fougueuses.
Puis lorsqu'enfin, l'été sur les tiges rugueuses
Des herbes dont le lait durcit dans la saison
Desséchant en tous lieux l'humide floraison,
Armera les épis de tuyaux moins fragiles,
Alors à tes chevaux devenus plus agiles
Présente l'orge avec la paille neuve encor;
Des résidus poudreux sépare le grain d'or;
Caresse de la main le poil des nobles bêtes;
Que la joie et l'orgueil parlent dans leurs courbettes
Et disposent leur corps sous ces douces faveurs
A mieux s'approprier les fécondes saveurs.
Que ces soins différents regardent tes esclaves,
Et toi-même, et tous ceux, jeunes, ardents et braves,
Qui disputent d'amour cet office aux valets.

La chasse veut aussi des panneaux, des filets,
Des toiles dont l'ampleur en méandres s'écoule
Et fatigue sans fin le bras qui les déroule.
Apprends, quand tu sauras en assurer les nœuds,
A toujours mesurer le même espace entr'eux.
Que la corde qui doit dans son immense enceinte
Retenir les oiseaux prisonniers par la crainte,
Entrelaçant partout les plumes en réseaux
Emprunte l'épouvante aux ailes des oiseaux.
Fuyant à cet aspect comme au bruit de la foudre,
L'ours et le sanglier qui vont creusant la poudre,
Le cerf qui dans les airs s'ouvre un chemin trompeur,
Le renard et le loup pris d'une égale peur
N'osent briser du lin les fragiles clôtures.
Applique-toi surtout par diverses teintures,
Afin d'étendre au loin ce tissu de terreurs
A faire sur le blanc saillir d'autres couleurs.
La plume du vautour sème au loin l'épouvante;
Prends celles des oiseaux dont l'Afrique se vante,
Celle du cygne vieux, toutes celles enfin
Des oiseaux dont la fange alimente la faim,
Et qui le long du fleuve ou dans les eaux stagnantes
Marquent leurs pieds palmés sur les fanges glissantes.
L'Afrique t'offrira des trésors rassemblés;
Là, tu verras courir par tourbillons ailés,
Des oiseaux dont l'éclat au soleil s'éternise
Et dont l'aile fleurie en tout temps printanise.

Tes apprêts étant faits, quand vient l'hiver fangeux,

Lance au milieu des prés tes limiers courageux,
Lance au milieu des champs ta monture aguerrie;
Partons, lorsqu'au matin sur l'humide prairie
Du gibier vagabond dont le pied nous conduit
Nous pouvons retrouver les traces de la nuit.

NOTES.

VERS 5.

Déjà des poisons vifs du virginal essaim
L'aiguillon d'Aonie a tourmenté mon sein.

Le latin porte :

.....*Aonio jam nunc mihi pectus ab œstro*
Æstuat...

L'Aonie était une contrée de la Béotie, consacrée aux Muses ; l'œstrum ou l'œstrus était à ce que l'on croit l'insecte appelé taon : J'eusse dû traduire : Déjà ma poitrine bout sous la piqûre du taon d'Aonie. J'ai eu le tort de vouloir commenter moi-même cette traduction littérale en indiquant dans le premier vers l'illustration poétique de l'Aonie et en dissimulant dans le second le nom de l'insecte, justifié en cela du reste par le sens détourné d'œstrum, qui souvent signifie ardeur, enthousiasme.

Tempus erit cum laurigero tua fortior œstro
Facta canam.

(STACE.)

VERS 9.

Le Dieu de Castalie...

Apollon. — Castalie était une nymphe que ce dieu aima et qu'il métamorphosa en fontaine. Consacrée aux Muses sous cette nouvelle forme, la nymphe qui avait fait chanter le Dieu poète conserva le don d'inspirer les poètes mortels. Doux privilége que n'ont jamais su reconquérir les rimeurs de nos jours de perpétuer ainsi dans les générations futures les fécondantes influences de l'objet aimé. — Le vers de Némésien :

Castaliusque mihi nova pocula fontis alumno
Ingerit...

est manifestement imité des vers suivants d'Ovide :

.... *Mihi flavus Apollo*
Pocula Castalia plena ministrat aqua.

VERS 22.

Muse, fais qu'où je passe aucun ne soit venu.

Très mal traduit pour :

.... *Facies insistere prato*
Complacito, rudibus qua luceat orbita sulcis.

VERS 24.

Niobé tant de fois frappée en ses entrailles.

Personne n'ignore l'histoire de Niobé dont les quatorze enfants furent tués par Apollon et par Diane sur l'ordre de Latone. C'est ainsi que se vengeaient dans l'antiquité les femmes, les déesses et les mères outragées. Niobé fut changée en rocher et sa métamorphose fut chantée par Ovide.

.... *Lumina mœstis*
Stant immota genis......................
.... *Lacrymis etiam nunc marmora manant.*

Ces beaux vers nous rappellent ceux de Victor Hugo dans les *Burgraves* :

Des gouttes d'eau, du front de ce rocher hideux
Tombaient, comme les pleurs d'un visage terrible.

La plus grande image de la douleur serait-elle donc quelques gouttes d'eau tombant d'un rocher, des pleurs de pierre ?

VERS 28.

.... Les feux qui changèrent un jour
En un bûcher funèbre une couche d'amour.

.... *Ignemque jugalem*
Lethalemque simul.

Junon avait conseillé à Sémélé d'exiger de Jupiter qu'il se présentât à elle dans toute sa majesté. Sémélé périt dans les flammes. C'est le plus ancien exemple sur lequel puisse s'étayer notre dicton moderne : *Se brûler à la chandelle.*

VERS 30.

Qui n'a chanté Bacchus, le dieu puissant du vin,
Qu'enfantèrent deux fois et son père divin,
Et sa mère mortelle....

Par suite de l'accident arrivé à Sémélé et raconté dans les vers précédents, Bacchus, retiré à temps du ventre de sa mère pour ne pas être brûlé, passa dans la cuisse de Jupiter le reste des neuf mois qu'il avait encore à attendre pour venir au monde.

VERS 31.

Des thyrses profanés le sang vengeur pleuvant.

Allusion au meurtre de Penthée, roi de Thèbes, qui, pour avoir voulu s'opposer au culte de Bacchus, fut déchiré par les Bacchantes.

VERS 35.

Ou le tyran de Pise...

Un peu vague pour :

Pisæique tori legem...

Œnomaus, roi d'Elide, dont la capitale était Pise, ne voulait donner sa fille Hippodamie qu'à celui qui la vaincrait à la course; il tuait les vaincus. Le prix de la course échut enfin à Pelops. Ce ne fut cependant

que bien longtemps après que le poète Passerat fit sa chanson sur le duc d'Aumale :

Où il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

VERS 35.

.... Ou Dircé mise en pièces.

Vincula Dirces...

Lycus, roi de Thèbes, ayant, pour épouser Dircé, répudié Antiope, les enfants de cette dernière, Zétus et Amphion, attachèrent leur belle-mère à la queue d'un taureau furieux.

VERS 36.

Ou Danaüs trompant les premières caresses...

Il n'est pas nécessaire de renvoyer à l'opéra des *Danaïdes* ou plutôt au pot pourri de Désaugiers, pour apprendre au lecteur l'histoire des cinquante filles moins une condamnées dans les enfers à jeter éternellement de l'eau dans un tonneau sans fond.

VERS 39.

Biblis fournit à tous des plaintes éternelles.

Biblis, fille de Miletus, fondateur de Milet, et de la nymphe Cyanée, ayant conçu pour son frère Caunus une passion criminelle, pleura tant qu'elle fut changée en fontaine.

VERS 37.

Qui ne sait de Myrrha les ardeurs criminelles?

Myrrha, fille de Cinyre, roi de Chypre, eut de lui Adonis, et fut changée en arbre.

.... Et ses pieds
Enchaînant sur le sol ses forfaits expiés.

Bien simple et bien faible pour l'élégance prétentieuse de Némésien :

Ivit in arboreas frondes, animamque virentem.

VERS 43.

Les uns ont de Cadmus répété les histoires.

Cadmus, fondateur de Thèbes, et qui fut changé en serpent. Némésien fait un peu ici énumérativement ce qu'il reproche de faire aux autres dans de longs poèmes. Les rhéteurs pourraient appeler cela de la poésie de prétérition. Bien longtemps avant Némésien, Anacréon s'était servi beaucoup mieux et beaucoup plus sobrement de cette figure : « *Je veux dire les Atrides, je veux chanter Cadmus, mais les cordes de ma lyre ne résonnent que l'Amour* » ; et Horace : « *Laudabunt alii claram Rhodon*, etc.

VERS 44.

Compté les yeux d'Argus....

Il en avait cent, dont cinquante étaient toujours ouverts quand les cinquante autres dormaient. Mercure les ferma tous au son de la flûte et le tua. Depuis ce temps, bien des gens qui n'ont que deux yeux et qui s'imaginent n'en fermer jamais qu'un, usurpent le nom d'Argus sans se douter du grave enseignement de la fable, à savoir qu'il y a toujours à côté d'eux une flûte de Mercure qui les endort.

VERS 44.

.... Et toutes les victoires
Qu'Hercule remporta.

Les douze Travaux d'Hercule, aussi connus que les douze mois de l'année, les douze heures du jour et les douze Pairs de Charlemagne.

VERS 46.

Les plumes de Térée.

Les plumes de Térée ne sont pas déplacées dans un poème sur la chasse, mais elles trouveraient beaucoup mieux leur place encore dans un poème sur l'ornithologie. Térée, roi de Thrace, ayant fait violence à Philomèle, sa belle-sœur, et lui ayant coupé la langue, Progné, sa femme, pour tirer vengeance de ce crime, égorgea son fils Itys et le lui servit dans un festin. Térée, voulant poursuivre sa sœur et sa femme, fut métamorphosé en épervier, Progné en hirondelle, Philomèle en rossignol et Itys en faisan. Le faisan a toujours conservé depuis un goût que les cannibales comparent, dit-on, à celui de la chair humaine.

gulièrement dans un sujet où la muse ne devrait aller qu'à pied, ou tout au plus à cheval. S'il s'agissait de pêche, à la bonne heure.

VERS 79.

O du divin Carus fils que la terre honore.

Marcus-Aurélius Carus, empereur romain, élu en l'an 281, mort en l'an 282, après avoir battu les Sarmates en Illyrie et s'être emparé de la Mésopotamie et des villes de Séleucie et de Ctésiphon. Ses deux fils, Carinus et Numerianus, régnèrent un instant après lui. Carinus, après avoir battu l'usurpateur Julien et repoussé Dioclétien, fut défait par ce dernier et assassiné dans sa fuite (284). Numerianus fut assassiné la même année en revenant de la guerre des Parthes. Némésien avait, dit-on, remporté la victoire sur ce dernier dans une lutte poétique. Ce qui, à en juger par la liaison qui probablement avait persisté entre les deux rivaux, fait supposer, mais ce n'est pas beaucoup dire, un caractère meilleur chez cet empereur poète que chez cet autre poète empereur qui força Lucain à s'ouvrir les veines. Le passage des *Cynégétiques* où Némésien vante un peu prématurément les exploits des fils de Carus indique bien qu'il écrivit ou commença son poème sous le règne éphémère de ces deux princes.

VERS 91.

Toi qui parcours des bois l'obscurité profonde.

Phébé ou Diane, déesse de la chasse. Cette invocation était dans le sujet, mais voilà déjà des invocations et des préambules pour trois poëmes longs comme l'*Enéide*. Oppien aussi, dans son poëme sur la chasse, a fait une invocation à Diane. Cette invocation, dans laquelle nous retrouvons les idées avec la critique de cette longue introduction de Némésien, est une idylle charmante :

DIANE. — Lève toi, marchons dans un sentier pénible, où nul mortel guidé par les Muses n'ait encore porté ses pas.

OPPIEN. — Favorise mes chants, chaste déesse, et la voix d'un mortel secondera tes désirs.

DIANE. — Je ne veux point qu'en ce jour tu chantes Bacchus, dont les fêtes triennales se célèbrent sur les montagnes,

ni les danses de ce dieu sur les bords de l'Asope, dont les flots baignent l'Aonie.

Oppien. — Je ne parlerai pas, puisque tu me l'ordonnes, des mystères nocturnes de Sabazius. J'ai souvent mené autrefois des chœurs de danse en l'honneur du fils de Thyonée.

Diane. — Tu ne célébreras ni la race des héros, ni les courses maritimes de l'Argo, ni les guerres des mortels, ni le dieu destructeur qui y préside.

Oppien. — Je ne chanterai point les combats, ni les funestes exploits de Mars. La défaite des Parthes, la prise de Ctésiphonte eussent cependant fourni un noble sujet à mes chants.

Diane. — Garde sur les combats un silence profond; ne parle pas non plus de la ceinture de Venus; je hais ce qu'on nomme les jeux de cette fille de l'Océan.

Oppien. — Déesse, je le sais, tu n'es point initiée aux mystères de l'hymen.

Diane. — Chante plutôt la guerre que les chaseurs courageux déclarent aux animaux sauvages.

VERS 117.

Et d'abord quand Janus, père des longs travaux...

Janus, janvier. Occupez-vous activement de vos chiens dès le commencement de l'année. — *Dispense avec la force une ame intelligente* est un peu hasardé pour :

Cura canum non segnis,

puisqu'il ne s'agit encore que du choix de la mère, ainsi qu'on va le voir dans les vers suivants.

VERS 121.

Choisis-leur une mère à ta voix tour à tour...

Est-il indifférent de rapprocher ce portrait de celui que donnait d'un bon chien au siècle d'Auguste le poète Gratius Faliscus, auteur aussi de *Cynégétiques*, supérieures, selon nous, à celles de Némésien, et que nous regretterions de n'avoir pas traduites de préférence si, lorsqu'il s'agit de traductions, et de traductions en vers, le regret ne devait porter surtout sur le fait même de les avoir accomplies? Voici le portrait de Gratius Faliscus. Il ne faut pas oublier, du reste, que chez ce dernier il est question des chiens en général, mâles ou femelles, et que chez Némésien il n'est question que de la mère. « Qu'ils aient la tête haute, les oreilles garnies d'un poil dur, la gueule large et qui laisse échapper par l'ouverture béante des mâchoires un souffle enflammé, un ventre resserré au-delà des côtes, une queue courte, des flancs développés, pas trop de poil au cou, assez pourtant pour les garantir du froid, et sous des épaules vigoureuses une poitrine qui respire à l'aise dans les grands mouvements et résiste à la fatigue. Repousse celui dont la plante imprime de larges vestiges : il est mou dans la chasse; je veux qu'ils aient les cuisses nerveuses sur des jarrets secs et les ongles solides. » Oppien nous a laissé aussi plusieurs portraits de chiens qui diffèrent de ceux de Némésien et de Faliscus. Nous renvoyons nos lecteurs à son poème pour ne pas trop surcharger ces notes. Parmi les chiens dont il recommande le courage pour les combats, nous avons cru reconnaître le dogue.

VERS 132.

Approche-la d'un mâle et de formes pareilles
Et de grandeur égale...

Junge pares ergo, avait dit Faliscus.

VERS 144.

Outre le chien Molosse, outre le chien de Sparte...

Némésien va nous citer, outre ces deux races de chiens, les chiens bretons, les chiens pannoniens, les chiens espagnols et les chiens lybiens. Gratius Faliscus, qui s'était étendu davantage sur les différentes espèces de chiens, avait mieux indiqué aussi les qualités propres à chacune. Voici la liste des chiens qu'il vante: le chien mède, indocile, mais excellent pour le combat; le chien gaulois très-diversement renommé: *Magnaque diversos extollit gloria celtas;* le chien gélon, peureux mais intelligent; le chien de Perse, intelligent et brave; le chien sère, — indien

ou chinois, — intraitable et farouche ; le chien arcadien, docile et ardent au combat ; le chien ombrien, peu courageux mais d'un odorat très-fin ; le chien breton, qu'il estime plus haut que le molosse ; les chiens d'Athamas, d'Acyre, de Phère, d'Acarnanie, qui n'aboient pas ; le chien d'Etolie, qui aboie trop ; le pétronien, le sicambre, le vertrahus, le métagonte, propres aux petites chasses, le daim ou le lièvre. Parmi ces derniers, Faliscus, qui leur reconnaît des vertus différentes, recommande surtout le métagonte. — Suivant Oppien, qui fait bien autorité aussi entre Némésien et Faliscus, les chiens qui par leur vigueur l'emportent sur les autres, et que les chasseurs recherchent avec plus de soin, sont les chiens de Péonie, d'Ausonie, de Carie, de Thrace, d'Ibérie, d'Arcadie, d'Argos, de Lacédémone et de Taygète ; les chiens sarmates, celtes et crétois ; les magnésiens, les amorgéens, tous ceux qui sur les rivages sablonneux de l'Egypte gardent les grands troupeaux, les locriens et les molosses et enfin les bassets qu'élèvent les peuples sauvages de la Bretagne.

VERS 151.

Phœbé nous a deux fois montré sa lampe pleine...

Mox quum se bina formarit lampade Phœbe.

VERS 168.

Apprends de moi les lois qu'approuve un vieil usage.

Faliscus donne des conseils analogues : Afin, dit-il, qu'elle ne soit pas fatiguée par une postérité nombreuse et indocile, je veux te faire savoir à quel signe tu reconnaîtras avant qu'ils soient adultes, les petits que tu dois garder.

Illius et manibus vires sit cura futuras
Perpensare : levis deducet pondere fratres.

Némésien est plus explicite : il affirme que le plus lourd sera non seulement le plus fort, mais le plus léger à la course. Némésien et Faliscus indiquent encore d'autres moyens de distinguer d'avance les qualités des petits chiens, moyens qu'ils tirent, le premier du discernement de la mère, le second de la conduite des petits chiens eux-mêmes. Nous avons traduit les vers de Némésien ; voici le sens des vers de Faliscus : Eux-mêmes se révéleront à toi. Celui qui sera un jour le soutien et l'honneur de tes chasses, peut à peine rester immobile malgré la faiblesse de ses membres. Il se montre impatient

à l'excès de faire voir sa supériorité. Il affecte la domination même sous le sein maternel : il s'empare des mamelles ; il a le dos libre et découvert lorsque la chaleur embrase l'atmosphère ; quand, au contraire, le froid exerce ses rigueurs, sa fougue s'apaise et il use de sa puissance pour se mettre à l'abri sous le corps de ses frères engourdis.

VERS 193.

Ainsi par un instinct qui jamais ne s'égare
L'ordre même du choix à tes yeux les sépare.

Les chasseurs interrogent encore aujourd'hui quelquefois l'instinct des chiennes sur les qualités de leurs petits ; seulement ce n'est plus dans un cercle de feu qu'ils envoient la mère les chercher, mais dans la mer ou les rivières.

VERS 195.

Mère et petits devront quand le printemps revient
Se nourrir de lait clair...

Faliscus donne les mêmes conseils : Elève sobrement, dit-il, la jeune famille : qu'elle se contente de lait et de farine d'orge ; qu'elle ignore les mets délicats et ne se livre pas à la gloutonnerie. L'intempérance lui serait pernicieuse.

VERS 199.

A ce doux aliment mêle parfois Cérès.

Interdumque cibo Cererem cum lacte ministra.

VERS 202.

Lorsqu'enfin couronné d'une clarté plus grande....

Sed postquam Phœbus candentem fervidus axem
Contigerit, tardas que vias, Cancrique morantis
Sidus init...

VERS 229.

Depuis vingt fois la lune en son plein se découvre

Jam quum bis denos Phœbe reparaverit ortus.

VERS 231.

Dans un clos sans culture à leurs goûts belliqueux
Que ta main lâche un lièvre encor plus faible qu'eux,

Faliscus se contente d'exiger de grandes qualités dans le *valet* chargé d'élever et de dresser les chiens, mais ne donne aucun conseil sur l'éducation de ces derniers.

VERS 247.

Des maux de toute sorte et mille humeurs viendront
Empoisonner leur sang et les emporteront;
Prodigue-leur les soins que tu tiens en réserve.

Gratius Faliscus parle longuement aussi des blessures et des maladies des chiens et des remèdes à y appliquer. Ces remèdes ne sont point ceux de Némésien. Nous ne chercherons à apprécier la valeur ni des uns ni des autres; contentons-nous d'une simple remarque : nous voyons dans Faliscus que les Romains connaissaient l'anneau de Saint-Hubert; seulement cet anneau était alors quelques poils de blaireau que l'on attachait au collier des chiens malades. Faliscus, qui se montre défiant de l'art des hommes, recommande surtout en finissant les sacrifices aux dieux et les prières.

VERS 283.

Les chiens toscans aussi veulent être dressés

Némésien, qui a déjà vanté, ainsi que nous l'avons vu, le molosse, le chien de Sparte et les chiens bretons, pannoniens, espagnols et lybiens, rcvient ici un peu tard aux chiens d'Etrurie qu'il semblait avoir oubliés d'abord; un peu tard, car il n'est pas croyable que les conseils qu'il donne plus haut pour la reproduction, l'éducation et la médicination des premiers, ne s'appliquent pas à ces derniers.

VERS 290.

Je vanterai plus tard leur différent mérite.

A défaut d'autres preuves, ce vers suffirait pour établir la perte d'une grande partie du poème de Némésien.

VERS 292.

Les chevaux et les rêts me réclament enfin.

Faliscus donne aussi une liste des chevaux préférés de son temps, mais avec moins d'enthousiasme et plus de scepticisme; il n'en est presque point auxquels il ne fasse quelques reproches et ne trouve quelque défaut. Ceux qu'il cite sont : les chevaux de Thessalie, de Mycènes, de Syène, des Parthes, de la Galice, de Murcibie, de la Nasamonie, de la Numidie, de la Thrace, de l'Epire, etc., mais comme supérieurs à tous ces chevaux les chevaux siciliens malgré leur encolure difforme et surtout ceux d'Agragas. Cette préférence est partagée aussi par Oppien, dans l'énumération qu'il donne des différentes races de chevaux estimés de son temps. « De tous les chevaux que nourrissent les innombrables contrées de la terre, dit-il, les plus légers à la course sont ceux de la Sicile, qui paissent dans les plaines de Lilybée et sur la triple montagne dont le poids fait gémir Encelade. » Les autres chevaux vantés principalement par Oppien sont ceux de Tyrrhène, de Crète, de Mazace, d'Achaïe, de Cappadoce, les maures, les scythes, ceux de Magnésie, de Thessalie, d'Ionie, d'Arménie, les lybiens, les thraces et les arabes. — Nous devons ajouter, quant aux chevaux siciliens, qu'Oppien avoue un peu plus loin leur vitesse moindre que celle des chevaux arméniens et parthes inférieurs eux-mêmes aux chevaux d'Ibérie. La beauté suprême est accordée par le même poète au cheval de Nisée, qui sert de monture aux souverains. — Le portrait qu'Oppien donne d'un excellent cheval nous entraînerait trop loin; nous renvoyons nos lecteurs au premier chant de son poème.

VERS 333.

Ainsi quand tous les vents se disputent Nérée...

Haud secus effusis Nerei per cœrula ventis,
Quum se Threicius Boreas super extulit antro.

Nous avons voulu montrer de temps en temps par ces citations que notre étalage de science mythologique n'est jamais qu'une traduction fidèle jusqu'au dévouement.

VERS 368.

La chasse veut aussi des panneaux, des filets.

Faliscus va jusqu'à nous dire comment on faisait les filets, quelle dimension ils devaient avoir, et de quelle espèce de lin on se servait de préférence pour les fabriquer.

VERS 373.

Que la corde qui doit............................
Emprunte l'épouvante aux ailes des oiseaux.

Oppien parle aussi de ces épouvantails, composés de rubans et de plumes d'oiseaux. « On y attache, dit-il, des rubans de toutes couleurs dont l'éclat effraie les bêtes sauvages ; on y suspend mille plumes brillantes de divers oiseaux, des ailes de vautours, de cygnes, de cicognes. » C'était surtout contre les ours, nous apprend-il encore, et dans l'Arménie, que ces appareils étaient en usage. Faliscus, qui n'a eu garde de les oublier dans son poème, nous fait savoir que de son temps, ils n'étaient pas moins utiles pour chasser le cerf.

VERS 398.

Partons, lorsqu'au matin sur l'humide prairie...

Si l'hiver est dans sa force, dit Oppien, chassez au milieu du jour; mais en été, évitez l'ardeur dévorante du soleil et mettez-vous en marche aux premiers traits du crépuscule : Némésien parle de l'hiver et de la pointe du jour. Il y a désaccord entre les deux poètes.

ERNEST PRAROND.

NÉCROLOGIES.

NOTICE

SUR

M. POULTIER,

Lue à la Société d'Émulation, le 8 Novembre 1846, par M. le Docteur Bouvaist.

—

Messieurs,

Depuis quelques années, la Société Royale d'Emulation a été cruellement éprouvée; la mort a laissé parmi nous des vides considérables, et nous avons vu successivement s'éteindre ceux de nos correspondants les plus illustres, et ceux de nos membres les plus assidus qui avaient pris tant à cœur les intérêts et les travaux de notre Société.

En reprenant nos séances, permettez-moi de vous arrêter un instant pour rendre un dernier hommage à l'homme modeste et savant que nous avons perdu cette année. Permettez-moi de vous rappeler les

qualités qui nous le rendaient si cher; c'est un devoir pour moi, et jamais je n'en aurai rempli de plus précieux.

Il est cependant des hommes qu'il est difficile de louer; toute leur vie se passe si uniformément dans la pratique de ce qui fut beau et honnête; on la trouve si remplie et si modeste, qu'il ne reste à leurs amis, à leurs admirateurs, qu'un souvenir orgueilleux pour eux, du bien caché qu'ils ont entrevu quelquefois, et une vague aspiration de les imiter et de faire un culte de leur mémoire.

M. Poultier (vous l'avez nommé) fut un de ces hommes; partout il a dignement occupé sa place; pas un jour ne se passait qui fût perdu pour lui ou pour les autres; il avait soulagé la misère, consolé le malheur, apaisé la souffrance, donné un conseil; ou, près de vous, applaudi à un travail, éclairé une discussion par la netteté et la précision d'un jugement solide et d'un esprit distingué. Vous le connaissiez: il avait la répartie vive, prompte, emportée même, mais un jugement exquis, une froideur qui n'excluait pas la sensibilité; chez lui la critique était sévère, inflexible, mais raisonnable, car il n'avait pas de prévention, l'évidence le portait à rendre un jugement qui ne variait plus sur les personnes.

M. Poultier n'eut jamais d'ennemis, et dans un art si difficile; si sa science quelquefois ne put combattre le mal; si, après avoir lutté contre la

mort, savant athlète, il succombait sous l'impossibilité, rarement il entendit bourdonner à ses oreilles un reproche; ou bien timide, s'il montait jusqu'à lui, sûr de lui-même et se rendant justice, il faisait la part de la douleur, du désespoir, et excusait toujours l'ingratitude ou l'injustice des hommes.

M. Poultier (Alexandre) naquit à Abbeville en 1784; sa jeunesse se passa paisible et douce; de bonne heure il montra une aptitude remarquable, une intelligence précoce et le goût de l'étude. Issu d'une famille honorable qui avait depuis longtemps donné de bons médecins à son pays; il entendait souvent son père lui parler de Philippe Hecquet, leur parent, qui par ses écrits, sa charité avait rempli de son nom le monde médical; ces conversations de famille décidèrent probablement de son avenir; à douze ans M. Poultier avait décidé qu'il serait médecin. « Cependant, me disait-il dans une de ces heureuses causeries qui pour moi durèrent trop peu, on parlait de gloire alors et de liberté, on glorifiait tous les jours ces volontaires qui, sans arrière-pensée, couraient teindre la frontière de leur sang; on ne rêvait que combats et victoires; et une des plus grandes joies dont je me souvienne fut d'être admis tout enfant et par protection dans cette milice de 12 ans qui avait son uniforme, son corps-de-garde, sa place dans les cérémonies publiques, et qu'on nommait Royal-Bonbon. Notre

capitaine, M. Louis Cordier (aujourd'hui pair de France et l'un de nos savants les plus illustres), nous haranguait, et, à cet âge, nous brûlions de courir au salut de la France. »

Pendant quelques années, il ne vit plus que la médecine militaire; l'exemple des Degenettes, des Larrey l'animait et le faisait rêver; et, sans une fidélité à sa parole, sans l'engagement de son cœur, peut-être dans des circonstances qui eussent mis davantage en relief ses qualités, l'armée eût compté un grand chirurgien de plus.

Son ame n'était accessible qu'à l'orgueil d'avoir fait son chemin lui seul, et de ne devoir sa fortune qu'à son travail. Arrivé à Paris, les recommandations paternelles étaient gravées dans son esprit, sans qu'un jour il les oubliât. Soixante ou quatre-vingts francs par mois étaient le budget paternel, et, pour ne pas l'excéder, il n'y avait qu'un moyen, le travail. Aussi, se livra-t-il à l'étude avec ardeur. Ses maîtres l'aimaient, et plus d'une fois l'illustre Boyer le fit rougir par ses éloges publics. Attaché au service chirurgical de ce digne maître; élève de l'école pratique qu'on venait de créer; membre de la Société d'Instruction Médicale, M. Poultier sentit la puissance de ses forces, et, le 8 mai 1807, il soutint avec succès la thèse qui lui conférait le titre de docteur.

Triste rapprochement! son choix de thèse tomba sur les affections de la vessie. Trente-neuf ans plus

tard, sa mémoire devait lui rappeler toutes les recherches qu'il fit alors, et son savoir prédire à coup sûr les souffrances et la mort qu'il avait observées tant de fois.

Après cinq ans d'un travail consciencieux, M. Poultier revint à Abbeville. Les premières années furent difficiles pour lui; il était jeune et des praticiens distingués étaient en possession de la confiance publique. Cependant il fraya son chemin; ses confrères l'estimèrent et, chose rare, lui vinrent en aide par l'appréciation publique de ses qualités et de ses talents.

M. Boullon bientôt s'attacha à lui, et alors commença une amitié que la mort seule interrompit. Appelé aux fonctions de chirurgien de l'Hospice, pendant trente-cinq ans, ses soins furent de chaque jour et de chaque heure; là, que de services rendus, quel dévouement complet! quelle abnégation de sa personne? Vienne plus tard le terrible fléau qui fondit sur la France, décima sa population, M. Poultier se multipliera, il trouvera moyen de passer la moitié de sa journée dans l'Hospice, l'autre près de sa nombreuse clientèle, et pendant deux mois, pas une nuit ne se passera sans que ses secours ne soient réclamés, et qu'il ne les prodigue à tous.

Un patriotisme éclairé et sage guida sa conduite politique. Enfant d'une révolution, il salua celle de 1830 avec enthousiasme, et ses principes généreux et libéraux ne se démentirent jamais.

C'est alors qu'appelé à faire partie du conseil de la cité, il accepta cette mission parce qu'il s'en reconnaissait digne.

Nul n'apporta dans ces fonctions plus de zèle et de lumières, ne mit plus d'exactitude à remplir les devoirs qui lui étaient échus en partage.

Il portait dans les discussions un intérêt, une chaleur qui chez d'autres eut passé pour un désir de domination, ou pour la volonté de faire prévaloir quand même son opinion; on savait le contraire, on n'y voyait qu'une conviction sincère aussi sévère que profonde, parce qu'elle était l'effet de la réflexion et d'une intelligence que personne ne circonvenait et qui avait toujours son franc parler.

Il apporta dans son état une pureté irréprochable. Il aimait son art avec passion et pratiqua la médecine sans reproche. Placé sur un théâtre plus élevé, M. Poultier aurait laissé un nom de praticien distingué et d'observateur rigoureux.

La confiance vint le trouver sans que jamais il courût au-devant d'elle.

Fier de son état dont il comprenait la dignité, la fin de sa carrière fut attristée par le bon marché qu'il voyait le siècle faire de tout ce qui fut grand et respecté dans la science.

Le charlatanisme, cette plaie incurable de notre société, le faisait souffrir, il le voyait employer toutes les formes, tous les moyens, et son ame honnête s'en indignait; il en appelait la répression,

flétrissait avec indignation ces hommes qui veulent le succès par tous les moyens, pourvu qu'il soit prompt et productif; dans nos conversations, même à son lit de mort, il y revenait sans cesse en espérant une réaction complète.

Pendant trente ans, Messieurs, il contribua à l'éclat de votre société : pas une question que vous ayez abordée, pas une communication qui vous ait été faite, pas une décision prise, sans que M. Poultier n'ait posé ou élucidé la question. Pendant vingt ans il fut membre de votre bureau, et il ne me dissimula pas la douleur qu'il éprouva en vous remettant, trois mois avant sa mort, le siége qu'il occupa si dignement.

La maladie faisait des progrès, il était temps encore, il pouvait à Paris aller réclamer des secours prompts, mais le médecin ne s'appartient pas, la confiance publique ne lui laissait ni trève ni repos, ses malades étaient ses amis, il faillit mourir sur la brèche ; quand il se décida, il était trop tard; lui qui en avait tant sauvé ne pouvait plus l'être.

M. Poultier mourut jeune, mais sa vie fut complète. On aurait peine à citer une famille à qui sa science n'ait rendu des services; il mit au monde deux générations, et comptait près de 4,000 enfants qu'il avait aidé à naître. Souvent il se plaisait à me racconter que je fus un de ses premiers, et, brisé, atteint du mal qui le dévora, ayant renoncé à cette partie de sa clientèle, je le vis se

traîner cependant vers moi, et me dire en me présentant mon enfant : « C'est le dernier que je mettrai au monde. »

Cet homme, aussi bon que savant, mourut le 5 avril 1846.

Sa mort fut un deuil pour la cité. Vous avez assisté à ses funérailles et vous savez combien son éloge était dans toutes les bouches. Tous ceux à qui il avait rendu un service, dont il avait sauvé la vie ou soulagé la douleur, entouraient son cercueil. C'est vous dire le concours immense qui se pressait pour lui rendre les derniers devoirs et les derniers honneurs.

CHARLES LABITTE,

CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE.

Le remarquable écrivain auquel nous consacrons ici quelques mots de souvenir a laissé par sa mort, dans nos jeunes générations littéraires un vide qui n'est point encore comblé, et dans notre ville des regrets unanimes et bien vifs encore, malgré la distance déjà sensible des années, car à la haute estime qu'inspirait son talent s'ajoutait l'affection qu'inspirait aussi sa personne. Pour beaucoup de nos concitoyens, c'était un ami : par sa mère, par son enfance, par les relations de sa première jeunesse, c'était un compatriote.

Né à Château-Thierry, le 2 décembre 1816, Charles Labitte fut élevé à Abbeville, où il suivit avec distinction toutes ses études; il y achevait sa philosophie en 1834, et faisait un premier voyage à Paris dans l'été de cette même année, pour y prendre son grade de bachelier ès-lettres : « Après un court séjour, nous laissons parler M. Sainte-Beuve, il y revenait à l'entrée de l'hiver sous prétexte d'y faire son droit, mais en réalité pour y tenter la fortune littéraire. Il arrivait cette fois pourvu de vers et de prose, de canevas de romans et de poëmes, de comédies, d'odes, que sais-je? de toute cette superfluité première dont il s'échappait de temps en temps quelque chose dans le *Mémorial d'Abbeville*, mais de plus muni d'articles de *haute critique,* comme il disait en plaisantant, et surtout du fonds qui était capable de les produire. »

L'aménité du caractère de Ch. Labitte, les promesses de son talent lui rendirent faciles dès l'abord les relations littéraires. M. Sainte-Beuve, Mme Tastu, M. de Pongerville, son parent, encouragèrent ses premiers essais, et le succès fut rapide. En 1836, il n'avait alors que 19 ans, il publia dans la *Revue des Deux-Mondes* un article sur Gabriel Naudé, le savant ami de Christine. Sa curiosité inquisitive, son érudition qui rappelait celle des savants du dix-septième siècle, la tournure finement railleuse de son esprit le portaient de préférence vers cette littérature éminemment française, où la critique tient toujours par quelque point à la satire philosophique. Il avait

débuté par une étude sur Naudé; il fit plus tard pour une édition nouvelle de la *Ménippée* française une introduction qui se distingue par l'étendue des recherches, la justesse des jugements, et l'une de ses dernières productions fut encore un travail sur les *Ménippées* latines. Chargé en 1837 d'une suppléance d'histoire au collége Charlemagne, Charles Labitte ne tarda point à justifier cette position nouvelle, en publiant sur le moyen-âge et la renaissance une série de travaux remarquables. Lorsque deux ans plus tard il fut appelé à la chaire de littérature étrangère à Rennes, il soutint pour les épreuves du doctorat une thèse brillante, dont il a fait un livre sous ce titre: *de la Démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue*, œuvre très importante, écrite avec une grande impartialité, et dans laquelle se trouve parfaitement résumée la situation des partis qui divisaient la France à la fin du seizième siècle. C'est dans les limites d'une monographie un des sujets les plus importants que puisse aborder l'érudition; on y trouve le double intérêt de l'histoire littéraire et de l'histoire politique, et ce livre, en ce qui touche le rôle du clergé catholique dans les affaires de la *Sainte-Union*, garde en tout point une supériorité marquée sur l'ouvrage tant vanté d'Anquetil, *L'Esprit de la Ligue*.

L'activité de Charles Labitte semblait redoubler par l'obligation du travail. Il avait à peine terminé la *Démocratie de la Ligue*, qu'il s'occupait, pour

les leçons de la faculté des lettres de Rennes, d'une étude sur les sources de la *Divine Comédie*. L'idée de ce travail était neuve et piquante. Charles Labitte cherchait dans les agiographes les plus obscurs du moyen-âge toutes les légendes, toutes les traditions auxquelles Dante avait pu s'inspirer, et par un travail d'analyse vraiment merveilleux, il rattachait les visions et les rêves du poète florentin aux visions et aux rêves des premiers écrivains du Christianisme, et de la sorte il traçait en quelques pages une histoire complète de l'infini, telle que l'avait comprise et racontée la crédulité mystique des vieux âges. Ce beau travail, après avoir paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, a été reproduit en tête de la dernière traduction qui ait été publiée des œuvres de Dante; il en formera désormais la préface indispensable. Mais hélas! trois ans à peine s'étaient écoulés, et l'auteur lui-même allait être initié à ces secrets de la mort où il semble que par un triste pressentiment il s'était plu à s'arrêter avec une curiosité mélancolique.

Depuis deux ans Charles Labitte suppléait M. Tissot dans la chaire de poésie latine que Delille avait occupée sous l'empire; il fallait aborder d'autres études, mais le jeune professeur, par une lecture immense et les facultés compréhensives de son esprit, se trouvait cette fois encore au niveau de sa tâche.

Il porta dans l'étude de l'antiquité cet impérieux

besoin de connaître qui l'aiguillonnait sans cesse. Mieux éclairé sur le moyen-âge que la plupart des érudits classiques, il suivit pour ainsi dire dans ses travaux le parallélisme continu du monde antique et du monde chrétien. Tout en restant exact et solide, il fut toujours littéraire et sut garder pour la philosophie morale une place à côté de la critique. Ses articles sur Varron, sur le satirique Lucilius sont des morceaux qui réunissent l'esprit français et le savoir allemand.

« Charles Labitte, dit M. Sainte-Beuve, que nous ne saurions trop citer, était en train d'attacher ses travaux à des sujets et à des noms déjà éprouvés, et les moins périssables de tous sur cette terre fragile. Il voguait à plein courant dans la vie de l'intelligence; des pensées plus douces de cœur et d'avenir s'y ajoutaient tout bas, lorsque tout d'un coup il fut saisi d'une indisposition violente, sans siége local bien déterminé, et c'est alors, durant une fièvre orageuse qu'en deux jours, sans que la science et l'amitié consternées pussent se rendre compte ni avoir prévu, sans aucune cause appréciable suffisante, la vie subitement lui fit faute, et le vendredi 19 septembre 1845, vers six heures du soir, il était mort quand il ne semblait qu'endormi. »

Il est mort! s'écriait Pline en pleurant un de ses jeunes amis, et ce qui n'est pas seulement triste, mais lamentable, il est mort loin d'un frère bien aimé, loin d'une mère, loin des siens.... *Procul a*

fratre amantissimo, procul a matre.... Que n'eût-il pas atteint si ses qualités heureuses eussent achevé de mûrir? De quel amour ne brûlait-il pas pour les lettres? Que n'avait-il pas lu? Combien n'a-t-il pas écrit? — Toutes ces paroles ne sont que rigoureusement justes, appliquées à Charles Labitte. »

Lire, méditer, écrire, c'était là en effet la vie tout entière de Charles Labitte. Peu d'hommes, même parmi les plus habiles et les plus mûris par le travail de la vie entière, connaissaient mieux notre littérature; littérature du moyen-âge dans ses divers idiômes, littérature moderne, à partir du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Il était toujours prêt dans les entretiens intimes pour ces discussions moitié philosophiques, moitié littéraires qui tiennent une si grande place dans la vie parisienne; il était toujours prêt comme écrivain à jeter quelques pages heureuses sur le premier sujet de critique ou d'histoire qui s'offrait à sa rencontre. Sa fécondité, toujours abondante et correcte, était d'autant plus surprenante, qu'il a joui rarement de ce calme de la santé si nécessaire aux travaux de l'intelligence. Outre de nombreux bulletins bibliographiques, des comptes rendus de séances académiques, des nouvelles littéraires auxquelles lui-même attachait peu d'importance, et qu'il oubliait quand il avait écrit au courant de la plume, il a publié de grands morceaux d'histoire et de critique littéraire qui réunissent à la finesse des vues une méthode sûre,

le bon goût, la clarté, toutes les qualités enfin d'un écrivain d'élite. Il suffira de citer :

Ecrivains précurseurs du siècle de Louis XIV. Gabriel Naudé. — Raynouard, sa vie et ses ouvrages. — De la Collection des documents inédits sur l'histoire de France. — La Divine Comédie avant Dante. — Une Assemblée parlementaire en 1593. — Le Roman dans le Monde. — Marie-Joseph Chénier. — La Satire et la Comédie à Rome. — Le Grotesque en littérature. — La Jeunesse de Fléchier. — Varron et ses Ménippées. — Les Satires de Lucile. — Voiture. — Scudéry, etc. etc...

Ces divers travaux ont paru dans la ***Revue des Deux-Mondes*** et dans la ***Revue de Paris***, recueils auxquels Charles Labitte a donné de 1836 à 1845 soixante-neuf morceaux étendus.

Malgré cette collaboration vraiment prodigieuse, Charles Labitte a encore trouvé le temps de travailler au ***Journal de l'Instruction publique***, à la ***France littéraire***, à la ***Revue du Midi***, à l'***Auxiliaire Breton***, au ***Dictionnaire de la Conversation***, à l'***Encyclopédie Catholique***. Il a en outre professé pendant six ans au collége Henri IV, au collége Charlemagne, à la Faculté des lettres de Rennes, et en dernier lieu au collége de France; enfin les volumes sont venus s'ajouter à ces travaux si nombreux et si variés, et nous possédons de lui :

Essai sur l'Affranchissement Communal dans le comté de Ponthieu. Abbeville, 1836, in-8°.

Cet essai, publié en collaboration, a été imprimé dans les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville et tiré à part à soixante-neuf exemplaires, dont quelques uns sur grand papier.

De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue, Paris, 1841, in-8°.

De Jure politico quid senserit Mariana, dissertatio Academica. Paris, 1841, in-8°.

La Satire Ménippée avec des Commentaires et des Notices sur les auteurs, Paris, 1841, in-18.

Les articles les plus importants de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue de Paris* ont été réunis sous le titre de: *Etudes Littéraires*, par Charles Labitte, avec une Notice par M. Sainte-Beuve, Paris, Joubert, 1846, 2 vol. in-8°. — La notice de M. Sainte-Beuve a paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1846; elle est suivie des discours prononcés sur la tombe de Charles Labitte par MM. Tissot et Sainte-Beuve, et d'une notice bibliographique indicative de tous les travaux publiés par le jeune écrivain dans des recueils périodiques.

Cette énumération est bien longue encore, et cependant elle est incomplète. Au moment où la mort est venue briser une existence déjà brillante et si bien remplie, Charles Labitte préparait des études sur l'antiquité latine dont quelques fragments, tels que les *Femmes des Comédies de Térence*, et la *Tristesse de Lucrèce* étaient en partie rédigés, et il avait de plus recueilli de nombreuses notes pour une *Histoire de la Littérature du XVIIIe siècle et de l'Empire*; c'étaient là de beaux titres pour l'avenir. Il avait déjà à peu près terminé ce qui concernait Fréron, Beaumarchais, André Chénier. Espérons que ces fragments ne seront pas perdus; les publier est une dette que l'amitié doit à la

mémoire de Labitte : ceux qui l'ont connu, qui l'aimaient et qui le regrettent, l'acquitteront sans doute, et la sympathie du public ne fera pas défaut : car ainsi qu'il a dit lui-même à l'occasion d'un de ses amis, M. Louis de Léon, enlevé presqu'au même âge : « C'est toujours avec une curiosité mêlée de » tristesse qu'on ouvre un livre posthume. Il y a » je ne sais quel attrait mélancolique à retrouver » ainsi, fixées sous le langage et rendues immobiles » dans leur essor, ces idées imparfaites et cependant plus durables que celui qui les avait pensées, » ces plans inachevés qui ont pourtant survécu à » l'esprit maintenant éteint où ils étaient éclos. »

CHARLES LOUANDRE.

M. FRANÇOIS TRAULLÉ.

M. François Traullé, qui vient de mourir tout récemment parmi nous, regretté de tous ceux qui l'ont connu, était le frère de MM. Laurent et Alexandre Traullé, dont l'un fut correspondant de l'Institut et l'autre, non moins savant que le premier, commandant de la place de Sédan.

M. François Traullé naquit en 1774. Destiné de bonne heure au commerce qu'il n'abandonna jamais, il étudiait en 1793 la fabrication à Lyon, lorsqu'il fut pris avec une société de royalistes, jugé et condamné à mort. Il resta vingt-quatre heures dans les transes d'une exécution prochaine. Enfin les preuves de sa non participation au complot dans lequel il était incriminé ayant été produites, la liberté lui fut rendue; ses cheveux avaient blanchi en une nuit. M. Traullé fut président du Tribunal

de Commerce. La Société d'Emulation, dont il fut longtemps un des membres actifs, le chargea de différents travaux d'archéologie et d'économie. M. Traullé a écrit sur la bataille de Crécy un Mémoire qui, sur bien des points, se trouve en désaccord avec les données historiques reçues jusqu'à lui. Le colonel Ambert, depuis représentant du peuple, s'est servi de ce Mémoire pour son histoire de la même bataille et a adopté entièrement les idées de M. Traullé. Homme modeste, M. Traullé possédait un jugement remarquable; à plusieurs époques il fut consulté par le chef du département sur la direction à imprimer à l'avenir d'Abbeville et les changements à introduire dans les personnes. Ses renseignements, donnés avec une mesure toujours digne et convenable, ont contribué au calme dont notre ville jouit depuis si longtemps.

E. PRAROND.

LE DOCTEUR RAVIN,

MEMBRE CORRESPONDANT

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE.

Médecin dévoué, administrateur habile, naturaliste et archéologue distingué, le docteur Ravin, dont la mort fatale a laissé de si vifs regrets, naquit à Saint-Valery-sur-Somme, le 22 décembre 1795. Son père, capitaine de frégate, donna les soins les plus assidus à ses études qu'il dirigea lui-même. Ces études furent sérieuses et rapides, et à l'âge de dix-huit ans, le jeune Ravin entra comme élève en chirurgie dans un hôpital de la Belgique qui était alors, comme on le sait, province française. Employé successivement sur des navires de l'Etat, et dans

le pénible service d'un bagne, il revint à Saint-Valery en 1814, dans les premiers mois de la restauration, et partit ensuite pour Paris afin d'y achever ses études médicales. Il fut reçu docteur le 20 novembre 1818, et ne tarda point à rentrer dans sa ville natale, où il devait trouver dans sa vie et dans sa mort tout ce qu'on peut souhaiter en ce monde: dans sa vie l'estime universelle, dans sa mort les larmes des pauvres et celles de tous les gens de bien.

Tourmenté du désir d'être utile et de ce besoin de savoir qui est la passion des intelligences d'élite, le docteur Ravin se partagea tout entier entre la pratique de son art, les fonctions gratuites de l'administration et la culture des sciences.

Médecin de l'hôpital de Saint-Valery depuis 1828, M. Ravin joignit à ces fonctions celles de médecin de la douane, dans l'inspection de ce port, et sa noble et pénible profession fut avant tout pour lui une mission de dévouement et de charité. Les fatigues de sa clientèle ne le distrayaient point de la science, et tout en soignant ses nombreux malades, il écrivait d'importants mémoires qui fixèrent plusieurs fois l'attention de l'Académie de Médecine.

Comme administrateur, M. Ravin rendit aussi des services signalés au canton de Saint-Valery et à l'arrondissement d'Abbeville. Secrétaire de la commission de santé, président de la commission de secours pour les naufragés de Cayeux en 1842,

inspecteur délégué des écoles primaires, adjoint au maire de Saint-Valery, maire par *interim* de cette ville depuis 1833; conseiller, jusqu'en 1839, d'arrondissement depuis 1834, M. Ravin était partout où il y avait quelque bien à réaliser, quelque idée juste à défendre, quelque progrès à développer.

Comme savant M. Ravin a beaucoup fait; l'archéologie, la géologie, la zoologie, l'anatomie comparée l'ont occupé tour à tour; aussi les titres scientifiques ne lui ont-ils point manqué! il était membre correspondant de la *Société médicale d'Amiens*, de l'*Académie de médecine de Paris*, de la *Société d'agriculture et des arts de Boulogne-sur-mer*; des *Antiquaires de la Morinie*, de l'*Académie des Sciences et Belles-Lettres du département de la Somme*, de la *Société médicale d'émulation de Paris*, de la *Société Linnéenne du nord de la France*. Chacun de ses titres était pour ainsi dire un hommage rendu à un travail spécial. On en jugera par la liste suivante que nous avons tâché de rendre aussi complète que possible. Voici les divers ouvrages, mémoires ou brochures que l'on doit au docteur Ravin.

De la Phthisie laryngée. Paris 1818, in-4°. — Une campagne d'Alger, 1822. — Tumeur lacrymale, méthode de Foubert. *Journal universel des Sciences médicales*, octobre 1820. — Médecine légale, Grossesse méconnue jusqu'au moment de l'accouchement. *Ibid.* 1820. — Observations prouvant l'efficacité de l'incision du nerf, comme moyen curatif, dans les névralgies sus et sous orbitaires. *Ibid.* avril 1820 et novembre 1823. — Histoire d'une épidémie de variole en 1820; marche qu'elle a suivie dans le canton de Saint-Valery. *Ibid.* février 1821. — Essai sur la théorie et la cure radicale des hernies. Paris, 1822, in-8°. — Supplément à l'essai sur la théorie et la cure radicale des her-

nies. *Journal universel des Sciences médicales*, septembre 1822. — Nouveau Mémoire sur la théorie et la cure radicale des hernies. *Archives générales de médecine*, novembre 1831. — Mémoire sur les tubercules. Paris, 1835. Ce mémoire, qui est un traité sur la pulmonie, a été écrit pour répondre à la question proposée par l'Académie royale de médecine, et a partagé le prix avec un autre mémoire écrit par M. Lombard. Il a été imprimé en 1835 dans le 4me volume des Mémoires de l'Académie. — Lettre à M. Boucher de Perthes sur l'industrie primitive, 1849.

Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc, près du Crotoy. — Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens et en particulier sur les cantons littoraux de la Somme. — Notice sur une pirogue gauloise trouvée à Etrebœuf, près de Saint-Valery-sur-Somme. — Mémoire sur les établissements romains de l'embouchure de la Somme à Saint-Valery et au Crotoy. Ces quatre derniers travaux ont paru dans les recueils de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Nous indiquerons encore :

Notes anatomiques sur divers organes d'un baleinoptère. — Mémoire sur l'ouïe de la baleine. — Observations et recherches sur les membranes muqueuses, les fièvres et les tempéraments. — Etudes de botanique des environs de Saint-Valery. — Une traduction d'Aëtius. — Un travail inédit sur la [illegible] milliaire. — Des Observations médicales depuis 1820 jusqu'en 1849. — Des Notices biographiques sur divers hommes de mer, notices insérées dans le journal l'*Abbevillois*.

On le voit à la longue énumération de ces travaux si variés, la vie de M. Ravin a été laborieuse et remplie. Il avait réuni sur les diverses spécialités de ses études un très grand nombre de notes, qui seraient devenues d'excellents ouvrages si un déplorable accident n'était venu le frapper dans la plénitude de l'âge et la force du talent. Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1849, M. Ravin, après avoir assisté au Conseil d'arrondissement, était parti en cabriolet pour se rendre à Saint-Valery, accompagné d'un conducteur, en suivant le chemin qui longe le canal. On présume que les deux voyageurs s'étant endormis, le cheval qui traînait leur

voiture, en arrivant à 200 pas du barrage, aura dévié de la route devant la barrière qui se trouve en cet endroit ; et la voiture surplombant sur la berge aura roulé dans le chenal entraînée par son poids... Le lendemain matin le cheval et la voiture ont été découverts aux abords de l'écluse de Saint-Valery. A cette nouvelle, la plus vive émotion s'est manifestée dans cette ville. Chacun s'est mis en quête, et l'on n'a point tardé à retrouver les deux victimes.

Ce triste évènement a été pour Saint-Valery un deuil public. Cette ville, qui sentait combien la perte de M. Ravin était grande pour elle, s'est fait un devoir d'assister tout entière à ses funérailles, et les personnes qui, dans la cérémonie funèbre, se sont rendu les interprètes de là douleur universelle, ont été l'écho de leurs concitoyens en disant sur le bord même de la tombe de M. Ravin, que la mémoire de cet homme de bien, de ce médecin dévoué, de cet infatigable savant vivrait toujours présente et respectée dans le cœur de ceux qui l'avaient connu.

CHARLES LOUANDRE.

ADDITION

Au Mémoire sur les Massiliens de M. André De Poilly.

L'article de ce mémoire qui concerne Hiermont doit être suivi de ce passage:

En descendant du Mont Sacré dans la large vallée de l'Authie, les Massiliens ont fondé, à une lieue de ce mont, sur les bords mêmes de la rivière, un établissement dont le nom, purement grec, démontre l'origine: ***Auxi***, bourg du département du Pas-de-Calais, dont une partie, avant la nouvelle division de la France, appartenait à la Picardie, et l'autre à l'Artois.

En effet, changez les caractères alphabétiques en usage dans nos langues modernes de l'Europe en caractères grecs; ajoutez à ceux-ci un sigma final, indispensable pour marquer la déclinabilité de ce mot, et vous aurez Αὔξις, ***accroissement, augmentation.*** Cette signification semble indiquer que les Massiliens regardaient ce dernier établissement comme un accroissement indispensable de leur colonie sur nos côtes.

Notice sur quelques monuments de Bigosse, par M. Desmoulin.

Histoire spéciale des fonds publics et de l'industrie dans tous les pays, par Choisy frères et Borel d'Hauterive.

La Ville d'Eu, par M. Désiré Lebœuf.

Souvenirs du poète, par M. Duliége Ludovic, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher.

Opinion sur la question de prédominance des causes morales et physiques dans la production de la folie, par M. le docteur Vintrignier.

Histoire d'Abbeville, par M. Louandre, bibliothécaire de la ville.

Mémoires de la Société royale des sciences et arts de Saint-Quentin.

Esquisses historiques de l'armée française, par M. Joachim Ambert, chef d'escadron au premier régiment de carabiniers.

Notice sur la bataille de Crécy et la campagne de 1346, par le même.

Mémoires de l'Académie de Metz.

Quatre exemplaires de la nomenclature du prix proposé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.

Mémoires de l'Académie d'Arras.

Un numéro du système des développements de l'Ecole sociétaire, par M. Considérant.

Un rapport des séances archéologiques d'Angleterre.

Programme de la Société archéologique de Béziers.

Quatorzième et quinzième livraisons de l'histoire spéciale des fonds publics et de l'industrie dans tous les pays.

Grandeur et décadence de l'architecture religieuse en Picardie, par M. l'abbé Corblet. (Extrait d'un numéro du *Moniteur de l'Oise.*)

Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset, par M. de Cayrol.

Mémoires de la Société de Lille.

Compte-Rendu du Congrès scientifique de France, tenu à Nîmes en septembre 1844.

Coutumes locales du baillage d'Amiens, par M. Bouthors.

Une cité picarde, par M. Delafons, baron de Mélicocq.

Statistique botanique du même.

Eloge académique du docteur Navet, par M. Vintrignier.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.

Le Temple de l'Honneur, poème de Froissart, envoyé par M. Chaballle.

Recherches historiques sur les enfants trouvés, par M. A Labourt.

Le Cultivateur de la Somme.

Petites solutions des grands mots par M. Boucher de Perthes 1848.

Une brochure de la Société de la morale chrétienne sur les circonstances atténuantes depuis la loi du 28 avril 1832.

Rapport sur la 4e session du Congrès des vignerons français, réunis à Dijon le 29 août 1845.

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques.

Mémoires de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes.

Notes sur le Sisymbrium bursifolium de La Peyrousse, par M. Charles Desmoulin.

Description de l'église de Roye, par M. l'abbé Corblet.

Imitation de J.-C., traduite en vers par M. V. Edan, avec introduction de M. Corblet.

Annuaire des Sociétés savantes, année 1846.

Catalogue raisonné des plantes phanérogrames, par M. des Moulins.

Parallèle des traditions mythologiques, avec les récits mosaïques, par M. Jules Corblet.

La Baie de Somme et ses ports, par M. Lefils.

Mémoire sur la dépopulation d'Abbeville, par MM. Brion et Paillart.

Compte-rendu de la Société française des monuments historiques.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.

Observations sur l'opération de la cataracte par dépression, par M. Andrieu, docteur-médecin, membre de l'Académie d'Amiens.

Notice sur les monnaies de plomb, par Charles Roach Smith F. S. A.

Annales littéraires et industrielles de l'Ariége.

Une brochure ayant pour titre : *Des prétendues erreurs dans lesquelles seraient tombés les anciens économistes, relativement au principe de la richesse nationale.*

Mémoires de la Société royale de Lille.

Bulletin de la Société académique de Falaise.

Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube.

Un Almanach d'Abbeville pour l'année 1847.

Tableaux statistiques des opérations de la caisse d'épargnes d'Abbeville pendant l'année 1845.

Un article du dictionnaire mnémonique des mots de la langue française, par M. Florentin Lefils.

Recueil de poésies fugitives, par M. Levavasseur.

Précis de la bataille de Crécy, par M. Seymour de Constant.

Bulletin de l'Athénée de Beauvais.

Bulletin de la Société industrielle de Saint-Etienne.

Mémoires de la Société archéologique de Londres.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Avesnes.

Chronique numismatique de Londres.

Bulletin de la Société royale académique de Saint-Quentin.

Revue agricole de la Somme.

Notice sur un cachet d'oculiste romain, par M. Ch. Dufour, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

Antiquités celtiques et antédiluviennes, par M. Boucher de Perthes, avec 80 planches, 1847.

Mémoires sur l'inhalation de l'éther, par le docteur Andrieu, membre correspondant.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

Bulletin du Congrès scientifique de France, 13e session.

Rapport sur le Congrès des vignerons français de Lyon.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure.

Bulletin de la Société académique, agricole, industrielle de Falaise.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Bulletin de la Société des conférences d'horticulture de Meulan.

Compte-rendu des travaux de l'Académie royale du Gard.

Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Mémoires de la Société d'agriculture du Nord, séant à Douai.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers.

Almanach de la ville et du canton du Pas-de-Calais.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura.

Tom. VIII de la Société des antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, complétant le tome II.

Mémoires sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes, par M. Rigollot.

Annales de la Société d'agriculture, des sciences et arts d'Indre-et-Loire, tome XXVI.

Onzième et douzième années des études diverses de la Société havraise.

Almanach de l'Oise, offert par M. l'abbé Corblet.

The numismatic chronicle. January, n° XXXV.

Pensées de la princesse Constance de Salm, éditées par M. de Pongerville.

Atlas méthodique des cahiers d'histoire naturelle, par Achille Comte.

Mémoires de la Société des antiquaires de Londres.

Journal de la Société d'archéologie d'Angleterre.

Poésies de M. Delegorgue-Cordier.

Bulletin de la Société d'Emulation de Rouen.

Mémoires de l'Académie de Toulouse.

Société d'agrigulture du Cher.

Un numéro de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Des intérêts maritimes et de leur protection, réponse aux membres du comité central pour la défense du travail national.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle.

Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1845 à 1846.

Fables, par Ernest Prarond.

Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion.

Annales de la Société royale académique de Nantes.

Catalogue de la bibliothèque de l'Académie royale de Bruxelles.

Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles.

Mémoires de la Société archéologique de Béziers.

Recueil agronomique de la Société d'agriculture de la Haute-Saône.

Séance publique de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.

Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres du département de l'Aube.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Traité de la conduite des arbres fruitiers, par Buteux, publié sous les auspices de la Société d'horticulture du département de la Somme.

Examen des causes qui paraissent influer particulièrement sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées, par M. Charles Des Moulins.

Hyacinthe, poésies par M. Mondelot.

Collectanea antiqua by Charles Roach Schmith F. S. A.

Un volume des sciences et arts de l'Académie de Paris.

Catalogue de plantes, par M. l'abbé Bourlet.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariége.

Mémoires de l'Académie royale de Toulouse.

De la nécessité des croyances, par M. A. Flobert.

Mémoires de l'Académie d'Arras.

Annales de la Société académique de Saint-Quentin.

Mémoires des antiquaires du Nord.

Opinion de la Chambre de commerce d'Abbeville sur la refonte des monnaies de cuivre.

Un numéro de la Société de médecine d'Amiens, formant le comité central de vaccine.

Mémoires de l'Académie royale de Metz.

Id. de la Société des antiquaires de Morinie.

Lettres à M. Bouillet sur un article sur la ville de Boulogne, par M. Auguste Mariette.

Discours de M. Millevoye, substitut du procureur général à Limoges, à l'audience de rentrée de la cour.

Brochure de M. de la Quérière, de l'Académie de Rouen, sur les restaurations des édifices gothiques.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher.

De l'Art chrétien au moyen âge, discours prononcé au Congrès scientifique de Tours, par M. l'abbé Corblet.

Bulletin des séances et travaux de l'Académie de Reims.

Bulletin de la Société libre de Rouen.

Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Caen, 1847.

Annales de la Société linnéenne de Lyon.

L'*Unité*, organisation du crédit et de l'industrie, revue des comptoirs d'arrondissement.

Mémoires de la Société philotechnique.

Revue des auteurs unis.

Almanach de la ville de Calais.

Annales des sciences physiques et naturelles de l'Académie de Lyon.

Annales agricoles de l'Ariége.

Mémoires de la Société havraise, publiés par Borely.

Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Lettre d'un membre de la Société de la morale chrétienne sur les enfants trouvés.

De la culture de la vigne en Normandie, par M. l'abbé Cochet.

L'Etretat souterrain, fouilles de 1835 et 1842....., id.

République et religion, par M. l'abbé Corblet.

Rapport de M. Chevalier sur la désinfection des matières fécales.

Notice sur les fouilles exécutées près de Dieppe, octobre 1845.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure.

Revue agricole de la Somme.

Rapport sur l'engrais fabriqué dans l'usine du Bas-Clos de Troyes, par M. Jules Rey.

Observations sur les tribus aborigènes d'Angleterre, par M. Ch. Roach Smith. F. S. A.

Le XI[e] numéro Etchings of ancient Romains.

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne.

Des causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées, par M. Charles Desmoulins.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

N° XII. Collectanea antiqua. Etchings of ancient Romains, Charles Roach Smith.

Observations sur les noms des potiers et verriers romains, recueillis à Amiens par M. Charles Dufour.

Notes sur la découverte de médailles et bijoux faite à Barleux, par M. Charles Dufour.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Mémoires de la Société des sciences et arts d'Orléans.

Résumé des travaux de la Société industrielle d'Angers, par Guillory aîné, années 1846 et 1847.

Notice sur l'ancienne confrérie de Saint-Nicolas, à la Varennes de Doullens, par M. de Marsy.

Etat de l'agriculture de l'arrondissement de Neufchâtel au 1[er] janvier 1842, par P. Carlier.

Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel, par l'abbé de Corde.

Journal de la Société archéologique d'Angleterre.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE,

PENDANT LES ANNÉES 1844, 1845, 1846, 1847, 1848.

Séance du 5 Janvier 1844.

M. De Florival, procureur du roi à Abbeville, est nommé Membre Correspondant.

Vérification des comptes du Trésorier.

La séance est consacrée à différentes discussions sur des questions d'archéologie locale et générale.

Séance du 19 *Janvier* 1844.

M. Cortambert (Eugène), professeur de géographie et membre de plusieurs sociétés savantes, est nommé Membre Correspondant.

M. Brion lit un résumé de ses observations météorologiques à Abbeville, pendant les années 1841, 1842 et 1843.

Séance du 2 *Février* 1844.

M. Lefebvre (Jules), auditeur, donne lecture d'une notice fort étendue sur la manière d'apprécier exactement le commencement réel de l'ère chrétienne.

Cette lecture donne lieu à plusieurs dissertations.

Séance du 18 *Février* 1844.

M. Prarond (Ernest), avocat, est nommé Membre Résidant.

M. Boucher de Perthes communique à la Société différents documents relatifs à l'application que M. Frédéric Sauvage, Membre Correspondant, a faite des hélices à la navigation.

Il résulte de ces documents que les députations de la Somme, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure ont été saisies, par le Président de la Société, de la demande d'une prolongation de brevet et de la fixation d'une pension en faveur de M. Sauvage, dont la découverte remonte à 1830.

M. le Président remet à chacun des Membres Résidants, présents à la séance, un exemplaire du 5e volume des Mémoires de la Société.

Séance du 8 *Mars* 1844.

Un Membre appele l'attention de la Société sur un parallèle entre Georges Sand et Yda, comtesse de *Hahn-Hahn*, le Georges Sand de l'Allemagne, récemment publié dans le journal *le National du Calvados*.

Le reste de la séance est consacré à des observations historiques et archéologiques sur les différentes coutumes du moyen-âge qui se maintiennent encore au milieu de notre civilisation.

Séance du 22 *Mars* 1844.

M. Boucher de Perthes lit une lettre critique sur l'influence politique et administrative des canards et des lapins dans les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure.

M. De Poilly, Membre Associé, lit un travail archéologique et historique, intitulé : *Recherches sur un Etablissement d'origine grecque à Saint-Valery-sur-Somme*.

Séance du 12 *Avril* 1844.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres des ministres de l'intérieur, des finances, de la marine, de la justice et des cultes, accusant réception du dernier volume des Mémoires de la Société.

M. le Président dépose sur le bureau quelques pièces relatives au projet d'érection d'un monument à Lesueur.

La Societé décide que M. le Maire sera invité à saisir le Conseil municipal de cette question dont l'initiative appartient à la Société.

Séance du 26 *Avril* 1844.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Châteaubriand, accusant réception du dernier volume des Mémoires.

M. Vion lit un rapport sur deux messes en musique qui ont été exécutées à Frévent (Pas-de-Calais), le 7 et le 8 avril courant, par 4 à 500 chanteurs pris dans les ateliers de M. le baron de Fourment, manufacturier à Cercamps, et formés par M. Fiquet, d'Abbeville, d'après la méthode de M. de Rambures, Membre de la Société.

Sur la proposition du Président, la Société vote des remerciements à M. de Fourment pour son zèle et son dévoûment à la propagation de cette méthode et décide que la collection des Mémoires de la Société lui sera adressée.

M. Brion lit un résumé comparatif de ses observations météréologiques pour le 1er trimestre des années 1842, 1843 et 1844.

Séance du 10 *Mai* 1844.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Pongerville, accusant réception du dernier volume des Mémoires, et annonçant quelques nouvelles pièces de vers pour être insérées dans le volume suivant.

M. Ernest Prarond lit un article de littérature intitulé : *Pérégrinations d'un Ours.*

Séance du 24 *Mai* 1844.

M. Prarond fait un rapport favorable sur la vie de Corneille, ouvrage adressé à la Société par M. G. Levavasseur, avocat à la Cour Royale de Paris, qui sollicite le titre de Membre Correspondant.

Séance du 7 *Juin* 1844.

MM. G. Levavasseur, avocat à la Cour Royale de Paris, est nommé Membre Correspondant.

M. Boucher de Perthes communique à la Société une note adressée par lui à M. Cordier, pair de France, professeur au Muséum, sur le passage des jeunes anguilles dans la Somme, pendant l'année 1844.

Séance du 20 *Juin* 1844.

M. le Président communique à la Société la lettre qu'il a écrite à M. le Maire d'Abbeville, relativement au projet d'érection d'un monument à Le Sueur. Cette lettre indique à l'administration municipale un moyen facile de résoudre la question actuellement engagée et qu'un motif tout financier pourrait faire ajourner indéfiniment et qui consiste à donner à la Placette le nom de place Le Sueur.

La Société vote une somme destinée à l'acquisition de prix qui seront délivrés en son nom aux élèves de différentes écoles de la ville.

MM. Louandre et Pannier sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi de cette somme.

M. Boucher de Perthes, au nom de M. Ravin, donne lecture d'une note anatomique sur les divers organes d'une baleinoptère.

Séance du 5 *Juillet* 1844.

M. Boucher de Perthes lit une lettre descriptive de quelques localités de l'Italie et de l'Autriche.

M. Vion, professeur de philosophie, devant quitter le collége, donne sa démission de secrétaire et sollicite l'échange de son titre de Membre Résidant en celui de Correspondant.

Séance du 19 *Juillet* 1844.

M. Brion, Archiviste, est nommé Secrétaire, en remplacement de M. Vion, démissionnaire : par suite de cette nomination, M. Bouvaist est nommé archiviste.

M. Brion lit un résumé de ses observations météorologiques, pendant les mois d'avril, mai et juin 1844.

La Société décide que les deux imprimeurs de la ville seront mis en concurrence pour l'impression du nouveau volume des Mémoires.

La Société se déclare en vacance pour deux mois.

Séance du 25 *Octobre* 1844.

M. Brion, nommé principal du collége de Noyers, prie la Société d'accepter sa démission de Secrétaire, et d'échanger son titre de Résidant contre celui de Correspondant.

M. E. Pannier est nommé Secrétaire.

M. le Président fait observer que l'humidité de l'appartement destiné à la bibliothèque atteint les ouvrages qui la composent et propose le dépôt de ces volumes à la bibliothèque communale. La Société décide qu'un catalogue en double expédition sera dressé par les soins de M. l'Archiviste, et que prière sera faite à M. le Maire de recevoir ces ouvrages à la bibliothèque communale, avec facilité de la part de la Société de reprendre tout ou partie en prévenant trois mois à l'avance.

MM. de Belleval, Brunet, Gavelle (Emile), Bouvaist et Pannier sont

nommés Commissaires, pour la publication d'un nouveau volume des Mémoires.

M. Hardouin (Henri), avoué près la Cour royale d'Amiens, docteur en droit et membre de l'Académie d'Amiens, est nommé Membre Correspondant.

Par suite des observations présentées par l'un de ses Membres, la Société décide que les séances seront remises au jeudi soir au lieu du vendredi, jour où elle s'était assemblée jusqu'à présent.

Un Membre fait observer que la Société est dans l'usage de ne publier ses Mémoires que tous les deux ou trois ans, par volume de 6 à 700 pages, et qu'il résulte de cet état de choses deux inconvénients; ou que les auteurs sont dans la nécessité d'attendre plusieurs années la publication de leur travail, ou la Société n'a à consigner dans ses Mémoires que des écrits plusieurs fois reproduits. La Société arrête, après discussion, qu'un volume de 250 à 300 pages sera publié chaque année, et que cette délibération recevra son effet après l'impression du volume dont la Commission des Mémoires s'occupe en ce moment.

Séance du 7 Novembre 1844.

M. de Perthes commence la lecture de son travail intitulé : *Antiquités Celtiques et Antédiluviennes*, mémoire sur l'Industrie primitive et les Arts à leur origine.

Séance du 21 Novembre 1844.

M. le Président donne connaissance des propositions des deux imprimeurs de la ville, pour la publication du nouveau volume des Mémoires, ces propositions, ainsi que les specimen qui les accompagnent, sont renvoyées à la Commission pour les examiner et faire un rapport.

M. Boucher de Perthes continue la lecture de son ouvrage sur les Monuments antédiluviens.

Séance du 5 Décembre 1844.

M. Pannier dépose, au nom de la Commission pour la distribution des prix qu'accorde la Société aux élèves des diverses écoles de la ville, un rapport détaillé dont toutes les dispositions sont adoptées.

La séance est consacrée à différentes discussions sur des questions d'archéologie locale.

Séance du 19 *Décembre* 1844.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Vésignié, Membre Correspondant, annonçant le dépôt qu'il fait entre ses mains, pour être provisoirement conservé aux archives, d'un paquet renfermant des considérations sur un nouveau mode de traitement de la fièvre typhoïde, avec prière de ne donner connaissance du contenu que dans des circonstances qu'il se réserve d'apprécier.

M. De Riencourt, Membre Correspondant, annonce à la Société qu'il tient à sa disposition une relation du siége de Dantzig et un ouvrage sur le système pénitentiaire de Gênes.

Après un rapport écrit de M. De Poilly, sur l'Histoire de la ville d'Eu, par M. Le Beuf, un rapport verbal de M. Prarond sur un Recueil de poésies diverses de M. Duliége, et quelques considérations en faveur de l'Hygiène des bains de mer, par M. Lecomte; MM. Le Beuf, Duliége et Lecomte sont nommés Membres Correspondants.

Sur un rapport de M. Bouvaist, organe de la Commission des Mémoires, la Société arrête que M. Jeunet sera chargé de l'impression du prochain volume.

M. Alfred de Mautort met sous les yeux de la Société des dessins qu'il a copiés sur un manuscrit déposé dans les archives du canton de Fribourg, représentant les armes des ducs de Bourgogne.

M. Boucher de Perthes continue la lecture de son ouvrage sur les Antiquités celtiques et antédiluviennes.

Séance du 2 *Janvier* 1845.

Nomination du Bureau: Sont nommés :

MM. Boucher de Perthes, Président.
Louandre, Vice-Président.
Brunet, Trésorier.

Aux termes du réglement, MM. Bouvaist, Archiviste, et Pannier, Secrétaire, sont continués pour un an dans leurs fonctions.

M. le docteur Vésignié fait l'ouverture du paquet cacheté qu'il a remis à M. le Président, dans la séance du 19 décembre 1844, et donne lecture de son travail intitulé: *Considérations sur un nouveau mode de traitement de la fièvre typhoïde.*

La Société remercie M. Vésignié de la communication qu'il a bien voulu lui faire, et décide que mention spéciale en sera faite au procès-verbal.

Séance du 16 *Janvier* 1845.

M. le Président donne lecture de quelques passages d'un travail sur la bataille de Crécy et la campagne de 1346, par M. Joachim Ambert, chef-d'escadron au premier régiment de Carabiniers, qui sollicite le titre de Membre Correspondant.

Séance du 7 *Février* 1845.

M. de Perthes continue la lecture de son ouvrage sur l'Industrie primitive.

Séance du 20 *Mars* 1845.

La Société vote une somme pour l'érection à Amiens d'une statue en bronze à Dufresnes Du Cange.

M. Joachim Ambert, chef-d'escadron au premier régiment de Carabiniers, auteur d'un travail sur la bataille de Crécy et des Esquisses historiques de l'armée française, etc., est nommé Membre Correspondant.

Séance du 3 *Avril* 1845.

M. le Président donne communication d'une souscription ouverte pour un recueil intitulé: *Poésies d'un Fantasque*, par M. Denis Tricot, dont la famille habite l'arrondissement d'Abbeville. La Société, après avoir entendu la lecture de quelques passages de cet ouvrage, décide qu'elle souscrira pour un exemplaire.

M. Prarond donne lecture de deux fables.

Séance du 17 *Avril* 1845.

M. De Villepoix, ancien professeur d'agriculture à l'institut agricole de Roville, sollicite le titre de Membre Résidant et envoye à l'appui de sa demande deux articles ayant pour titre : le premier, Des Prairies artificielles, considérées comme succédanées aux prairies naturelles pour la nourriture des chevaux de cavalerie; le second, Coup-d'œil sur les carrières libérales et acheminement vers l'agriculture.

M. E. d'Orval est chargé de faire un rapport sur ces deux articles.

Séance du 8 *Mai* 1845.

Rapport de M. E. d'Orval sur les articles présentés dans la séance

précédente par M. De Villepoix, dont aux termes du réglement la nomination est remise à la prochaine réunion.

Séance du 22 Mai 1845.

Lecture de deux lettres de M. Blanchoin, habitant de Saint-Quentin (Somme), l'une sur la position d'un ancien port dont il a découvert l'emplacement à l'entrée de la Garenne de Saint-Quentin, et qu'il suppose avoir appartenu à une ville autrefois existante en ce lieu; l'autre sur un moyen de rendre les sables propres à la culture sur certains points du littoral.

Séance du 12 *Juin* 1845.

M. Blanchoin envoie à la Société des médailles trouvées à Quend, à l'endroit où il pense qu'existait Quentovic.

M. de Perthes continue la lecture de son livre sur les Antiquités Antédiluviennes et l'Industrie primitive.

Séance du 26 *Juin* 1845.

La Société, affligée des accidents qui arrivent chaque année pendant la saison d'été, aux personnes qui se baignent dans la rivière de Somme, décide qu'elle prend sous son patronage le vœu émis de la création d'une école de natation au lieu dit *l'Ile Béquin*; elle invite en conséquence son Président à faire les démarches nécessaires auprès de MM. les Ingénieurs civils et militaires pour la prompte réalisation de ce projet.

Séance du 24 *Juillet* 1845.

La Société vote une somme de 100 francs pour l'acquisition de prix destinés à être distribués aux élèves des écoles.

M. Boucher de Perthes termine la lecture de son ouvrage sur l'Industrie primitive.

La Société se déclare en vacance pour trois mois.

Séance du 6 *Novembre* 1845.

M. le Président communique à la Société l'ordonnance du Roi du 27 juillet 1845, concernant les Sociétés savantes; il annonce qu'il a envoyé

à M. le Ministre de l'instruction publique les documents demandés par cette ordonnance et donne lecture d'une lettre de M. de Salvandy, qui fait espérer que la Société Royale d'Emulation d'Abbeville aura une part dans la subvention promise aux Sociétés savantes, dont les travaux se sont fait remarquer par leur utilité.

M. Boucher de Perthes donne lecture d'un mémoire manuscrit ayant pour titre : *Essai sur les Connaissances scientifiques des anciens Egyptiens*, par le docteur William Dewhurt.

M. Vésignié, Membre Associé, demande à devenir Membre Résidant et accepte les fonctions de Membre de la Commission des Mémoires en remplacement de M. E. Gavelle, qui a quitté la ville.

M. Vésignié fait le dépôt d'un Mémoire sur le Choléra morbus asiatique dont il est l'auteur. Ce mémoire sera renvoyé à la Commission.

Le décès de M. Baillet, Membre de la Société, laissant vacante une place d'administrateur du Musée, la Société désigne M. E. Pannier, Membre de la Société, pour remplir ces fonctions.

M. de Marsy, substitut du procureur du roi, en résidence à Abbeville, Membre Correspondant, demande à être nommé Membre Résidant.

Séance du 20 Novembre 1845.

M. E. Pannier rend compte de l'emploi de la somme votée pour l'acquisition de prix aux élèves des écoles.

M. E. d'Orval fait part de la découverte qu'il vient de faire à Port en exécutant des travaux de terrassements, d'une très grande quantité de tuiles qu'il pense de fabrique romaine.

La Société décide que sur la proposition de l'un de ses membres que les livres adressés à la Société ne pourront être enlevés séance tenante par les membres présents, que ces ouvrages seront immédiatement envoyés à la bibliothèque communale ainsi qu'il a été résolu dans la séance du 19 juillet 1844, et que ce n'est qu'après leur insertion sur le catalogue ouvert par le bibliothécaire de la ville qu'ils seront mis à la disposition de chacun.

Séance du 4 Décembre 1845.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, qui regrette que la subvention accordée à la Société ne puisse être augmentée pour 1846, attendu les charges qui pèsent en ce moment sur le département.

M. Vésignié, Membre Associé, et M. de Marsy, Membre Correspondant,

sont nommés Membre Résidants ; M. Lefebvre, auditeur, est nommé Membre Associé, ainsi que M. Marcotte, sous-bibliothécaire de la ville.

Séance du 8 *Janvier* 1846.

Réglement des comptes du trésorier.

Communication d'un relevé fait par M. le Bibliothécaire des volumes manquant aux ouvrages appartenant à la Société. M. Lefebvre est chargé de faire les réclamations nécessaires auprès des Membres composant la Société, à l'effet de faire réintégrer ces ouvrages.

Les Membres composant la Commission des Mémoires sont invités à s'occuper de ce travail de manière à ce que la publication puisse avoir lieu le plus tôt possible.

La Société se livre à des observations et considérations sur les causes probables du rachitisme qui paraît augmenter dans la population ouvrière d'Abbeville.

Séance du 27 *Janvier* 1846.

Dissertations et observations sur différents points d'histoire naturelle et d'archéologie locale.

Séance du 2 *Février* 1846.

Renouvellement du bureau. Sont nommés :

MM. Boucher de Perthes, Président.
Louandre, Vice-Président.
Brunet, Trésorier.

M. Cailusud, sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville, auditeur au Conseil d'Etat, est nommé Membre Résidant.

M. Bouvaist dépose au nom de M. de Poilly, Membre Associé, un Mémoire sur une colonie Massilienne établie dans le voisinage de l'embouchure de la Somme. La Société décide que ces curieuses recherches seront renvoyées à la Commission des Mémoires.

Séance du 5 *Mars* 1846.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Caumont, directeur-général de l'Institut des provinces de France, annonçant une réunion à Orléans des Présidents de toutes les Sociétés savantes de France, avec prière de faire représenter ces Sociétés par un Membre nommé au scrutin, en cas d'empêchement du Président.

M. Mauge-du-Bois-des-Antes, procureur du roi à Orléans, autrefois Membre Résidant, aujourd'hui Membre Correspondant, est désigné pour représenter à cette réunion la Société royale d'Emulation d'Abbeville.

M. Brunet commence la lecture d'une Notice sur l'influence du jour et de la nuit.

Séance du 26 Mars 1846.

La Société décide qu'elle souscrira à l'ouvrage de M. Corblet, ayant pour titre : *Parallèle des Récits mythologiques avec les Traditions hébraïques.*

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre de M. Mauge-du-Bois-des-Antes, Membre Correspondant de la Société, conseiller à la Cour royale d'Orléans, qui accepte la délégation qui lui a été donnée de représenter la Société royale d'Emulation au Congrès scientifique qui se réunira à Orléans, sous la présidence de M. de Caumont.

M. de De Villepoix lit une note sur la modification qu'il a apportée aux procédés d'argenterie de MM. Ruolz et Elkington, modification consistant à revêtir d'abord les objets à argenter d'une couche d'or excessivement tenue.

Séance du 9 Avril 1846.

M. le Président fait part à la société de la perte récente qu'elle vient de faire en la personne de M. le docteur Poultier, l'un des plus anciens Membres de la Société. M. le docteur Bouvaist est chargé de rédiger une notice historique qui sera insérée au procès-verbal d'une prochaine séance.

M. De Mautort donne lecture de la première partie d'un travail ayant pour titre: *Chroniques du Chevalier d'Arsay,* extrait de l'histoire du comté de Fribourg.

Séance du 23 Avril 1846.

M. Bouvaist fait un rapport sur les ouvrages de M. V. Edam, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ.*

M. Corblet adresse à la Société quelques articles dont il est l'auteur, *savoir* : les Hirondelles, poésie ; la Ronde des Sorciers, légende bretonne ; quelques Etymologies bizarres ; ces divers ouvrages sont renvoyés à la Commission des Mémoires.

M. Bouvaist propose pour Membre Correspondant M. Ortolan, pro-

fesseur de droit à la Faculté de Paris, qui adresse à la Société un recueil de poésies intitulé : *Enfantines.*

M. Boucher de Perthes propose comme Membre Correspondant M. le comte de Mailly, officier supérieur, Membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques.

Séance du 7 *Mai* 1846.

M. Boucher de Perthes prononce la première partie d'un discours ayant pour titre : du *Patronage et de l'Influence par la Charité.*

Séance du 4 *Juin* 1846.

M. le Président rappelle qu'on se livrait anciennement à Abbeville, à la construction des bâtiments d'un assez fort tonnage, que cette industrie, après avoir été abandonnée vient d'être reprise, et que déjà plusieurs navires parfaitement construits sont sortis des chantiers de M. Souatre; il propose en conséquence de décerner à titre d'encouragement une médaille en bronze à ce constructeur. La Société s'empresse d'accueillir cette proposition.

MM. Ortolan, Edan et le comte de Mailly sont nommés Membres Correspondants.

M. Boucher de Perthes prononce la deuxième partie de son discours sur le Patronage.

Séance du 8 *Juin* 1846.

M. Andrieu, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens, sollicite le titre de Membre Correspondant et envoye à la Société un Mémoire contenant des observations sur l'opération de la cataracte par dépression. M. le docteur Bouvaist est chargé de faire un rapport.

Fin du discours sur le Patronage, par M. Boucher de Perthes.

Séance du 2 *Juillet* 1846.

Vote d'acquisition de prix pour les élèves des écoles.

La séance est consacrée à des dissertations sur des questions d'archéologie locale.

Des réparations urgentes devant être faites dans la salle des séances, la Société se voit dans la nécessité de suspendre momentanément ses travaux et se déclare en vacances.

Séance du 21 *Janvier* 1847.

La Société reprend ses séances interrompues par les réparations et dispositions nouvelles faites à la salle de réunion et vote des remerciments à la commission chargée de l'exécution de ces travaux.

Examen des comptes du Trésorier.

Renouvellement du bureau. Sont nommés :

MM. Boucher de Perthes, Président.
Louandre, Vice-Président.
Brunet, Trésorier.
De Marsy, Archiviste.
E. Pannier, Secrétaire.

Séance du 11 *Février* 1847.

M. A. Flobert, professeur d'histoire à Beauvais, sollicite le titre de Membre Correspondant et adresse à la société à l'appui de sa demande une histoire des ducs d'Orléans de la maison de Bourbon, de 1608 à 1830.

M. Prarond fait un rapport favorable de l'ouvrage offert à la Société dans la dernière séance sous le titre de : *Poésies Fugitives*, par M. G. Le Vavasseur. M. De Marsy dépose sur le bureau : 1° un nouveau Mémoire sur l'Enseignement populaire de la musique et de la lecture par M. de Rambures, dont un premier travail à ce sujet a été inséré dans le cinquième volume des Mémoires de la Société; 2° une description de l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher, par M. Goze; 3° la seconde partie des recherches de M. Labourt sur le Crotoy; ces trois manuscrits sont renvoyés à la Commission des Mémoires pour être examinés à l'effet de prendre place dans le volume que la Société fait imprimer en ce moment. M. de Perthes donne lecture, sous forme d'une lettre d'un journal de Paris à ses abonnés, d'une critique sur les annonces de toute nature et de toute espèce insérées dans les journaux politiques.

Séance du 25 *Février* 1847.

M. Prarond lit un rapport favorable sur l'ouvrage de M. Flobert, ayant pour titre: *Histoire des ducs d'Orléans de la maison de Bourbon*, et conclut à l'admission de l'auteur comme Membre Correspondant. La Société décide que, conformément au réglement, il sera procédé, dans la prochaine séance au scrutin pour la nomination de M. Flobert.

M. Bouvaist lit une Notice biographique sur M. Poultier, docteur-médecin, et l'un des plus anciens membres de la Société. Cette notice sera insérée dans le prochain volume des Mémoires.

M. De Perthes donne lecture de deux articles détachés de son ouvrage encore manuscrit, intitulé: *Hommes et Choses; Alphabet des Passions et des Sensations.*

Séance du 18 *Mars* 1847.

M. de Perthes continue la lecture de quelques articles de son Alphabet des passions et des sensations. M. de Perthes dépose sur le bureau une lithographie gagnée par la Société à une loterie de la Société des Amis des Arts d'Amiens.

Séance du 8 *Avril* 1847.

M. de Perthes lit plusieurs articles nouveaux de son Alphabet des passions et des sensations.

Séance du 22 *Avril* 1847.

M. de Perthes continue la lecture de quelques articles de ce même ouvrage.

M. Pannier communique une lettre de M. Le Bachelier de la Rivière, qui demande que son nom, oublié par erreur sur la liste des Membres Correspondants de la Société, soit rétabli dans le prochain volume des Mémoires. La Société s'empresse de faire droit à cette réclamation. M. Pannier offre à la Société au nom de M. E. Cortambert, Membre Correspondant, un nouveau cours de géographie.

Séance du 13 *Mai* 1847.

M. de Marsy donne lecture d'une Notice sur un miracle arrivé à Saint-Vulfran-en-Chaussée en 1531. M. de Perthes poursuit la lecture de plusieurs articles de son Alphabet des passions et des sensations. M. le Président se charge d'adresser une lettre de remercîments à M. Delegorgue-Cordier, qui a offert à la Société un volume de ses poésies.

Séance de 26 *Mai* 1847.

M. de Perthes continue la lecture de quelques articles de son Alphabet des passions et des sensations.

M. Leathes (Henri) Esq., demeurant à Torp-Norwich (Angleterre), propriétaire et membre de plusieurs sociétés savantes, est élu Membre Correspondant de la Société.

Séance du 10 Juin 1847.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. Flobert, qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de Membre Correspondant.

M. Andrieu adresse à la Société un travail sur une des questions de l'éthérisation. Ce travail est remis à M. Bouvaist qui en rendra compte.

M. Prarond offre à la Société un volume de ses Fables.

Séance du 24 Juin 1847.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Leathes qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de Membre Correspondant.

M. le Président rappelle que chaque année, à pareille époque, la société vote une somme de 100 francs destinée à être distribuée en prix aux élèves des différentes écoles. La Société, sur la proposition qu'il en fait, vote une somme égale pour cette année, et charge MM. Louandre et Pannier de la répartition de cette somme.

Dissertations et observations sur différents points d'histoire naturelle et d'archéologie.

Séance du 15 Juillet 1847.

M. le Commandant du génie à Abbeville fait savoir au Président de la Société d'Emulation que, par une décision du 10 juillet, le ministre de la guerre autorise l'établissement d'une école de natation à Abbeville, à la pointe de l'île Béquin; M. le Président annonce qu'il a envoyé cette autorisation à M. Darras, qui, avec l'aide de plusieurs habitants notables de la ville, s'est chargé de l'exécution.

M. de Perthes rend compte à la Société de l'ouverture de la tombelle dite du Corroy; au Corroy, ouverture à laquelle il a assisté le 13 du présent mois : M. de Perthes se propose de donner à la Société dans une notice spéciale, des détails circonstanciés sur cette exploration.

La Société décide qu'elle entre en vacances, et que la séance de rentrée aura lieu le premier jeudi d'octobre.

Séance du 4 *Novembre* 1847.

M. le Président rappelle les efforts de M. Chemin, ancien instituteur à Favières, pour donner une plus grande quantité de force aux moulins à vent et éviter l'inconvénient grave de vêtir et dévêtir leurs ailes suivant la plus ou moins grande vitesse du vent. Ce moyen, qui consiste à adapter 32 ailes mobiles à l'arbre tournant et à lier ces ailes 4 par 4 au moyen de ressorts de telle sorte qu'elles s'effacent toutes sous une plus grande impulsion, a été déjà l'objet de rapports faits à Abbeville, Boulogne et Amiens, par des hommes compétents. En attendant qu'un plus grand développement soit donné à la description du système de M. Chemin, la Société décide que mention de sa découverte sera faite au présent procès-verbal.

M. le Président fait observer que l'invasion du choléra dont nous sommes menacés de nouveau rend toute son actualité au travail que M. Vésignié, docteur-médecin à Abbeville et Membre de la Société, a remis à la commission des Mémoires pour faire partie du nouveau volume et qu'il serait à désirer, en attendant cette publication, que le travail de M. Vésignié fût imprimé séparément pour servir autant que possible à combattre cette épidémie.

La Société décide, conformément à cet avis, qu'un certain nombre d'exemplaires de ce travail pourra être immédiatement tiré aux frais de l'auteur, qui en disposera ainsi qu'il le jugera convenable.

Séance du 8 *Octobre* 1847.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 13 novembre 1847, annonçant que M. le ministre de l'agriculture et du commerce doit publier incessamment la statistique de l'industrie du département de la Somme, et désire en conséquence avoir des renseignements sur les principales inventions ou découvertes industrielles, en indiquant les noms des auteurs de ces inventions ou perfectionnements.

Pour satisfaire au désir de M. le ministre, la Société nomme une commission composée de : MM. Louandre, De Marsy et Lefebvre ; ces commissions pourront s'adjoindre un quatrième membre s'ils le jugent utile pour les aider dans leurs recherches.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Belleval offre sa démission de Membre Résidant et sollicite celui de Correspondant ; la Société, tout en regrettant la perte d'un de ses membres,

accepte cependant la démission de M. de Belleval, motivée sur le mauvais état de sa santé. La Société décide qu'il figurera à l'avenir parmi les Membres Associés.

Sur la proposition de M. le Président, la Société renvoie à la Commission des Mémoires divers ouvrages qui lui sont présentés pour le volume en ce moment sous-presse. Ces ouvrages sont : des Considérations philologiques sur les langues, par M. l'abbé Corblet; les Cynégétiques de Némésien, traduction en vers, par M. E. Prarond; Emma ou la Jeune Epouse, poésie, par M. de Pongerville.

Séance du 2 *Décembre* 1847.

La Société s'occupe des moyens à employer pour parvenir à dresser la statistique commerciale et industrielle demandée pour le ministre du commerce. Chaque membre est invité à faire des recherches. M. Lefebvre reçoit la mission spéciale de relever tous les brevets d'inventions délivrés à des personnes de l'arrondissement d'Abbeville.

Séance du 6 *Janvier* 1848.

L'ordre du jour appelle l'examen des comptes de M. le Trésorier pour l'année 1847 ; la Société charge MM. Pannier et Prarond de l'examen de ces comptes. Sur la vérification faite par eux, la Société vote des remerciments à son Trésorier pour les soins, l'ordre et l'économie qu'il a apportés dans les dépenses. Elle procède ensuite au renouvellement de son bureau pour l'année 1848.

Sont nommés :

MM. De Perthes, Président.
Louandre, Vice-Président.
Brunet, Trésorier.
De Marsy, Archiviste.

Séance du 20 *Janvier* 1848.

M. de Moléon, membre de plusieurs sociétés savantes, est nommé Membre Correspondant de la Société.

La séance, employée en discussions littéraires et scientifiques, est terminée par la nomination d'une commission, composée de : MM. de Marsy, Brunet, Pannier, Prarond et Lefebvre chargés de faire après examen un rapport sur le soufflet hydraulique, inventé par M. Frédéric Sauvage.

Séance du 7 Février 1848.

M. Emile d'Orval donne lecture d'une Dissertation sur le libre échange en ce qui concerne les subsistances. M. de Perthes lit un article de son Alphabet des passions ayant pour titre: *Machine humaine.*

Séance du 16 *Mars* 1848.

Un Membre demande si par suite des évènements politiques qui viennent de s'accomplir et de la proclamation de la République, la Société se trouvera dans la nécessité de changer son titre? La Société décide à l'unanimité que ses travaux ayant pour objet l'étude et l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, elle ne peut renoncer au titre de Société d'Emulation avec lequel elle a été instituée le 11 octobre 1797; qu'en conséquence, elle n'en retranchera que le mot *Royale* qu'elle a obtenu en 1814; qu'il ne sera fait aucun changement à ses armes, et que les fleurs de lys y seront maintenues comme elles l'ont été après la révolution de 1830, ces armes appartenant à l'histoire et étant d'ailleurs celles de la ville.

M. Emile d'Orval offre à la Société deux exemplaires de sa Notice sur le libre échange.

Séance du 1er *Avril* 1848.

La séance est occupée par des lectures diverses.

Séance du 4 *Mai* 1848.

M. le Président présente M. Jules Lefebvre, Membre Associé, pour le titre de Membre Correspondant; la Société décide que, conformément au réglement, il sera procédé dans un mois de ce jour au scrutin pour cette nomination. M. de Perthes donne lecture de quelques articles de son Alphabet des passions.

Séance du 7 *Juin* 1848.

M. l'abbé Cochet, Membre de plusieurs Sociétés savantes, demande à la Société le titre de Membre Correspondant. M. Lefebvre, Membre Associé, obtient le titre de Membre Correspondant qu'il a sollicité dans la séance du 4 mai dernier. Dissertations morales et littéraires.

Séance du 4 Juillet 1848.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Desgardin, maire du Crotoy, contenant des renseignements fort étendus sur la statistique du commerce et de la navigation de ce port.

M. le Président dépose sur le bureau les lettres de plusieurs candidats, qui demandent à faire partie de la Société d'Emulation à titre de Membres Correspondants.

M. de Marsy donne lecture d'une Notice sur les coins monétaires de l'échevinage d'Abbeville. La Société décide que ces renseignements curieux seront renvoyés à la Commission des Mémoires pour prendre place dans le volume sous-presse.

M. le Président rappelle qu'une commission a été nommée dans la séance du 29 janvier dernier, pour examiner le soufflet hydraulique de M. Frédéric Sauvage, Membre de la Société. M. Pannier, rapporteur de cette commission, donne quelques explications sur ce nouveau système de pompes, et quoique la description d'une machine dépasse les bornes ordinaires d'un procès-verbal, la Société décide cependant que ces détails seront consignés dans le compte-rendu de la séance.

« Un réservoir en bois, deux soufflets et un balancier, tels sont les seuls éléments de cette pompe nommée par son inventeur soufflet hydraulique. Au contraire des soufflets d'appartements qui n'ont qu'une seule ouverture, ceux-ci sont percés sur chacune de leur face opposée ; et l'une de ces ouvertures communique avec un tube d'ascension. Le liquide entre naturellement dans le soufflet par l'ouverture restée libre, mais un levier agissant successivement sur chacun d'eux ferme cet orifice, tout en le comprimant de telle sorte que le liquide n'a d'autre issue que l'ouverture communiquant au tube d'ascension dans lequel il s'élève. Cette machine, dégagée de tous pistons, de toute soupape, agissant sous une très faible impulsion, est destinée à rendre d'éminents services, et d'une simplicité telle qu'en la voyant fonctionner chacun se surprend étonné de ne l'avoir pas inventée. »

Séance du 25 juillet 1848.

La Société décide qu'une somme de 100 francs sera employée, cette année encore, à l'acquisition de livres, dessins, outils et musique destinés à être donnés à titre d'encouragement aux élèves des écoles primaires, et de livrets de 10 francs chacun qui seront remis en son

nom par MM. les administrateurs des hospices à deux enfants de ces établissements qu'ils auront jugés dignes de cet encouragement. MM. Lesandre et Pannier sont chargés de l'emploi et de la répartition de cette somme.

M. Pannier appelle l'attention de la Société sur un perfectionnement apporté par M. Frédéric Sauvage au soufflet hydraulique dont il est l'inventeur, et la Société décide que ces nouvelles explications seront rédigées en forme de rapport et insérées dans le procès-verbal de la séance, afin de constater la date de ce perfectionnement et servir autant que de besoin à conserver la priorité à l'inventeur.

RAPPORT.

« Dans la séance du 4 juillet dernier, j'ai eu l'honneur de vous donner la description du soufflet hydraulique de M. Frédéric Sauvage et j'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un très grand perfectionnement apporté par l'inventeur lui-même à ce nouveau système de pompe.

» Le soufflet qui a été soumis au mois de mai dernier à l'examen de votre commission était composé, à l'instar du soufflet d'appartements dont il avait la forme, moins les oreilles et le tuyau, de deux plateaux en bois joints par un cuir qui, à chaque moment se repliait sur lui même. Cet appareil avait l'inconvénient d'offrir une assez grande résistance à la force qui le faisait agir, de n'exprimer qu'une partie de l'eau qu'il contenait, puisque l'épaisseur des plis du cuir empêchait la superposition directe des deux plateaux. Ce cuir était d'ailleurs susceptible de s'arracher aux points d'attache ou de se couper dans les plis profonds auxquels il était astreint à chaque coup du balancier. L'une ou l'autre de ces circonstances pouvait mettre instantanément la pompe hors de service.

« Aujourd'hui ces inconvénients ont disparu; le soufflet perfectionné par l'inventeur se compose d'une pièce de bois creusée triangulairement dans le sens de sa largeur et comme le pourrait représenter l'intérieur d'un pupitre de bureau d'un seul morceau. Une planche attachée sur la partie antérieure de cette pièce de bois, au moyen d'une charnière en cuir régnant sur toute sa longueur, vient se loger exactement dans la cavité, et un cuir fixé sur les bords intérieurs de la pièce de bois et les bords intérieurs de la planche forme soufflet de telle sorte que les deux surfaces intérieures des plateaux sont exactement superposées lorsque ce soufflet est fermé.

Ce perfectionnement a pour avantage non seulement d'exprimer complètement toute l'eau contenue dans l'intérieur du soufflet qui s'ouvre

sous un angle de 45 degrés, mais encore il donne plus de résistance et de durée au cuir qui ne formant plus aucun pli est à l'abri de toute cassure ou déchirure. Une pompe établie d'après ce système ne doit avoir pour l'élévation des eaux d'autre limite que le poids d'une colonne trop élevée pour qu'il ne puisse être vaincu par un bras de levier; en d'autres termes, il devient possible au moyen de ce système, et sans autre secours qu'un simple levier, d'élever les eaux à telle hauteur que l'on voudra atteindre. »

La Société invite la Commission à rendre compte des résultats obtenus.

Séance du 9 Novembre 1848.

M. de Marsy donne lecture d'une Notice sur la fabrication des bouracans à Abbeville; cette notice offre d'autant plus d'intérêt que ce genre de fabrication qui dans les 16e et 17e siècles avait à Abbeville un très grand développement, a presque entièrement disparu aujourd'hui. La Société décide que cette notice sera imprimée dans le volume des Mémoires. M. l'abbé Corblet, qui s'occupe de recherches sur le patois picard, donne l'explication de quelques uns des dictons qu'il a recueillis.

M. de Perthes lit deux articles de son Alphabet des passions.

M. Pannier rend compte en ces termes des expériences faites par M. Frédéric Sauvage, en présence de la Commission chargée d'examiner les effets du perfectionnement apporté au soufflet hydraulique :

« La Commission que vous avez nommée pour vous rendre compte du perfectionnement apporté par M. Frédéric Sauvage au soufflet hydraulique dont il est l'inventeur, s'est réunie le 29 septembre dernier.

Elle a constaté que ce nouveau système a sur le premier un immense avantage, puisque l'eau qui, sortant d'un orifice de quatre lignes de diamètre, était lancée par le soufflet primitif à une distance de 12 mètres (36 pieds), obtient par l'effet du perfectionnement une projection de 18 mètres (54 pieds).

« Elle a constaté encore qu'un soufflet de la contenance d'un peu plus d'un litre élevait à chaque pression du levier la presque totalité du liquide à 50 mètres (150 pieds): elle est convaincue d'ailleurs que cette hauteur serait dépassée si l'on augmentait la longueur du tuyau ascensionnel.

« Un système analogue monté à Buigny-Saint-Macloux, dans un puits de 100 pieds au-dessus du niveau des eaux et manœuvré par un seul homme, fournit dans le même espace une plus grande quantité d'eau

que n'en pouvaient élever deux hommes au moyen d'un treuil composé.

« Une pompe de ce nouveau modèle, placée dans un des puits particuliers de la rue Saint-Gilles, donne une idée très nette de la simplicité et du bon marché de cet appareil.

« Mais là ne se bornent pas les avantages du soufflet hydraulique, qui peut être employé avec le plus grand succès à l'irrigation des prairies bordées ou traversées par un cours d'eau, quelque minime qu'il soit.

« M. Sauvage vient de monter au Pont-Remy un soufflet qui fournit à une hauteur de deux mètres, et qui pourrait être portée à trois mètres, quinze litres d'eau à chaque pression d'un levier mû par un seul homme qui, sans fatigue et pendant une journée entière, peut donner quinze coups de balancier par minute.

« Ce système est d'autant plus avantageux qu'il peut être transporté sur deux roues le long d'un ruisseau peu profond, ou placé sur un bateau dessus lequel il fonctionnera toujours avec la plus grande facilité. »

Séance du 23 *Novembre* 1848.

M. Boucher de Perthes lit quelques articles encore inédits de son ouvrage intitulé : *Petites solutions de grands mots*, dont la première partie a été publiée.

Séance du 7 *Décembre* 1848.

M. Corblet lit divers fragments d'un travail inédit sur la langue picarde. Les Membres présents font connaître à M. l'abbé Corblet divers dictons picards et expressions singulières ou usages curieux relatifs au pays. M. de Perthes commence la lecture d'une tragédie ayant pour titre : *Constantin*. — Il est rendu compte du point où se trouve l'impression du prochain volume des Mémoires de la Société dont la publication a été retardée par diverses circonstances et qui devra être terminée dans le délai le plus court possible.

Séance du 21 *Décembre* 1848.

M. de Perthes continue la lecture de sa tragédie de Constantin. La Société décide que cet ouvrage sera renvoyé à la Commission des Mé-

moires pour être inséré s'il y a lieu dans le volume des Mémoires sous-presse. M. Prarond est chargé de faire un rapport sur cette tragédie.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 10 Janvier 1849.

Le Président :

Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé : E. PANNIER.

LISTE DES MEMBRES

RÉSIDANTS, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE EN 1849 (*).

MM.

Allotte (Aristide) ✻, officier de cavalerie.
Ambert (Joachim), ancien représentant, lieutenant-colonel au 1er régiment de carabiniers.
Andrieux, docteur-médecin de la Faculté de Paris, professeur à l'école de médecine à Amiens.
Arnault, de l'Académie française.
Audin-Rouvière, médecin à Paris.

---

* Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit surtout regretter MM. Xavier Bichat, Corvisart, Moreau, Millin, Cambry, Lhéritier, Baillon, Noël de la Morinière, Devérité, Deroussel, Pinkerton, Dumont de Courset, Levasseur, Levrier, Saint-Ange, Desmoustier, Anson, Framery, Millevoye, Vigée, Legouvé, Nicolson, Poirée, de Senermont, Deu, Waton, Darras, Choquet, Traullé, de Tournon, Defrance-d'Hésecque, Lapostolle, Boinvilliers, Cuvier, de Bray, de Vielcastel, Laya, Andrieux, Deleuse, Alibert, Fauvel, Lherminier, Lesueur, baron de Morogues, Gaillon, Hurtrel d'Arboval, Le Ver de Gonseville, l'abbé Macquet, de Sellon, Silvestre de Sacy, Sidney Smith, de Candolle, Casimir Picard, Hibon de Mervoy, Perrier, Charles Nodier, Boucher de Crèvecœur (J.-A.-G.), Baillet de Bellois, Charles Labitte, Théodore Burette, Dutens, Poultier, etc.

Baillon (Louis-François-Antoine), correspondant pensionné du Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre du conseil municipal d'Abbeville.

Barbier (Jean-Baptiste)*, docteur en médecine, directeur de de l'école de médecine d'Amiens, professeur de botanique des Académies d'Amiens, Bruxelles, Arras, Evreux, Louvain, etc...

Bar (le chevalier Joseph), inspecteur des monuments historiques de France, membre de diverses Académies, à Beaune.

Blouet (Réné-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie, à Dieppe.

Bocquet, peintre à Londres.

Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire, à Paris.

Bottin (Sébastien)*, membre de la Société centrale d'agriculture de Paris.

Boucher de Crèvecœur (Etienne)*, membre de la Société de Géographie et directeur des Douanes à Saint-Malo.

Boucher de Crèvecœur de Perthes (Jacques)*, directeur des Douanes à Abbeville, membre des Académies d'Amiens, Rouen, Caen, de la Société Statistique de Marseille, de la Société royale des Antiquaires du Nord (Copenhague), de la Société Archéologique d'Angleterre, de la Société Numismatique de Londres, de l'Académie des Georgofili de Florence, de la Société Linnéenne de Normandie, de celle des Antiquaires de Picardie, des Antiquaires de la Morinie, etc...

Bourlet (l'abbé), naturaliste à Albert (Somme).

Boûvaist, docteur-médecin à Abbeville.

Bridoux (François-Augustin), premier grand prix de Rome, graveur à Paris.

Brossard (Noël-Mathurin), docteur en droit, juge à Châlons-sur-Saône.

Buteux (Charles-Joseph), ancien membre du conseil général de la Somme, à Fransart, près Roye.

Cadet, professeur à Paris.

Calluaud *, ancien sous-préfet, membre du conseil général de la Somme.

Cécaldi, O. *, médecin principal à Alger.

Chabaille (Pierre), adjoint au Comité historique, près le Ministère de l'Instruction publique.
Chailan (Fortuné), secrétaire de la Société Statistique de Marseille, à Marseille.
Chaussier (Dominique), ancien professeur de physique et de mathématiques, supérieur du petit séminaire de Metz, membre de la Société d'histoire naturelle de Metz.
Cherest, principal du collége, à Abbeville.
Cherest (Jules), docteur en médecine à Paris.
Cochet (l'abbé), membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure et de la Société des Antiquaires de Normandie.
Coquereau (Félix) O. ✻, aumônier de la *Belle-Poule*, chanoine de Saint-Denis.
Corblet (l'abbé), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Roye.
Cordier O. ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien pair de France, membre de l'Académie des sciences, directeur annuel du Muséum d'histoire naturelle à Paris.
Cortambert (Eugène), géographe à Paris.
Coutilliot Tony (Jules), ingénieur civil à Abbeville.
Dandolo (le comte Tullio), à Varèse (Lombardie).
D'Ault du Mesnil, ancien officier d'état-major, Paris.
Dawson-Turner, membre de la Société royale et de la Société Linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockolm, etc.
De Caumont, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut.
De Cayrol, ancien député, membre de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres Sociétés savantes, propriétaire à Compiègne.
De Foucauld, conservateur des forêts, à Paris.
De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
De Givenchy (Louis), propriétaire à Saint-Omer.
De Grateloup, docteur en médecine, président de l'Académie des sciences et arts de Bordeaux.
De Kermellec, ancien sous-préfet, Paris.

De La Fons (Al.), baron de Mélicocq, au château de [illegible] (Nord).

Delahante (Adrien) ✱, receveur général des finances à Lyon.

Delaplane, ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

De-la-Querrière, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, à Rouen.

Delegorgue-Cordier, membre du Caveau, propriétaire à Pinchefalise (Somme).

De Mailly (le comte), ancien officier supérieur, membre de plusieurs Sociétés savantes.

De Marsy (Eugène), substitut du procureur de la République, à Abbeville, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

De Poilly (André-Vulfranc-François), ancien chef d'institution à Abbeville.

De Rainneville, vice-président du Comice agricole, propriétaire à Allonville.

De Rambures (Adalbert), propriétaire et maire à Vaudricourt (Somme), membre du conseil d'arrondissement.

Deroussen de Florival, procureur de la République à Abbeville.

De Santarem (le vicomte), ancien ministre de Portugal, membre de l'Académie de Lisbonne, etc., à Paris.

Desmazières, de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille, à Lille.

De Saint-Gresse (Charles), avocat à Condom.

Desmoulins (Charles), président de la Société Linnéenne de Bordeaux, à Lanquais, près Bergerac (Dordogne).

Deu, ancien directeur des Douanes, à Strasbourg.

De Villepoix, ancien professeur à Roville, pharmacien à Abbeville.

Devérité (Henri), propriétaire à Abbeville.

Devismes (Louis-François), juge au tribunal civil d'Abbeville.

D'Hinnisdal (le comte), propriétaire à Regnière-Ecluse (Somme).

Di-Pietro (François-Emile), directeur des Douanes, à Alger.

Dubois de Forestelle, membre de l'Académie d'Arras, etc.

Dufour (Charles), administrateur du Musée à Amiens, avocat à Amiens, de la Société des Antiquaires de Picardie.
Du Liége (Ludovic), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, propriétaire à Condé-Folie.
Duméril, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
Dusével (Hyacinthe), inspecteur des monuments historiques, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., à Amiens.
Dutens (A.) O.*, ancien député, ancien sous-préfet, propriétaire à Abbeville.
Edan (Victor), licencié-ès-lettres, à Roye.
Eloy, chevalier de Vicq (Bonaventure-Charles-Henri), propriétaire à Abbeville.
Eloy de Vicq (Léon-Bonaventure), propriétaire aux Alleux (Somme).
Estancelin (Louis)*, ancien membre de la chambre des députés, à Eu.
Faivre, docteur en médecine, à Paris.
Feisthamel (le baron) C. *, maréchal-de-camp.
Féret, bibliothécaire-archiviste à Dieppe.
Flobert, professeur d'histoire au collége de Beauvais.
Fossati (Jean), docteur en médecine, professeur de céphalalogie, etc., à Paris.
Frémont, avocat à Abbeville.
Frère (l'abbé), chanoine, professeur en Sorbonne à Paris.
Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, etc.
Gérard, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.
Gilbert, conservateur de l'église métropolitaine de Paris, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen.
Godde de Liancourt (le comte), secrétaire-général de la Société des Naufrages.
Goze (A.), docteur en médecine, correspondant du Comité historique des Arts et Monuments.
Guillory, président de la Société Industrielle d'Angers.
Hardoin (Henri), avocat près la Cour de cassation, docteur en droit.
Haumon, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Hecquet de Roquemont (Albert-Clément-Charles), docteur en droit, juge à Amiens.
Hecquet d'Orval, propriétaire à Abbeville.
Hecquet d'Orval (Emile), propriétaire à Abbeville.
Henneguier (Charles), propriétaire à Montreuil.
Héricart de Thury (le vicomte), ancien conseiller d'Etat, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
Hocdé (Léon), officier de l'Université, inspecteur des écoles primaires, à Tours.
Huart, recteur de l'Académie de Corse.
Janin (Jules) ✱, à Paris.
Jauffret, maître des requêtes à Paris.
Jouancoux (Remi-Jean-Baptiste), professeur, homme de lettres, à Amiens.
Jourdain (Léonor), membre de l'Académie d'Amiens, à Amiens.
Julien de Paris, ancien directeur de la *Revue encyclopédique*.
Labourt (Auguste), ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Doullens.
Léath (Henry) Esq[r], propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Torpe-Norwich (Angleterre).
Le Bachelier de la Rivière (Frédéric), propriétaire à Villers (*Somme*).
Le Beuf (Désiré), auteur de l'*Histoire de la Ville d'Eu*, propriétaire à Eu.
Lecomte (Octave), docteur-médecin, adjoint à la mairie d'Eu.
Ledru (Léopold), docteur en médecine, à Arras.
Lefebvre, curé d'Argoules (*Somme*).
Lefebvre de Villers, propriétaire à Villers (*Somme*).
Lefèvre (Jules), propriétaire à Abbeville.
Lefils (Florentin), homme de lettres à Paris.
Lefranc, professeur au collége de Dijon.
Lelong (Georges-Emmanuel), sous-chef de division des Domaines, à Paris.
Lemmel (Jules), propriétaire à Abbeville.

Le Prévost (Auguste), membre de l'Académie de Rouen, de la Société des Antiquaires de France, de celle d'Ecosse, de celle de Londres, à Rouen.
Le Vavasseur (Gustave), avocat.
Lherminier, professeur d'économie politique au collége de France.
Louandre père, propriétaire à Abbeville.
Louandre (Charles), à Paris.
Lourmand, directeur de l'Ecole orthomatique, à Paris.
Macqueron (Louis-François-Augustin), propriétaire à Abbeville.
Malo (Charles), membre des Académies d'Amiens, Brest, Bordeaux, etc., à Paris.
Mâlot (Louis-Joseph) ✻, avocat, membre du conseil général de la Somme, à Amiens.
Marchand (Louis-Auguste), professeur de physique à l'école centrale de Commerce, à Bruxelles.
Mareuse (Victor), avocat à Amiens.
Martin, homme de lettres à Paris.
Mauge du Bois-des-Antes, conseiller à la Cour d'Orléans.
Millevoye (Alfred), avocat-général à Grenoble.
Mondelot (Stanislas), officier de l'Université, ancien censeur des études, à Paris.
Mongez, administrateur des Monnaies, à Paris.
Montenuis-Breutta, professeur à Marquise, près Boulogne-sur-Mer.
Morel de Campennelle (Mathieu) O. ✻, ancien membre du conseil général.
Ortolan (Elzéar), professeur à l'école de droit, à Paris.
Pauquy, médecin, professeur de chimie, à Amiens.
Poiret, ancien professeur d'histoire naturelle, à Paris.
Pongerville (Sanson de) ✻, de l'Académie française, à Paris.
Prarond (Ernest), avocat, propriétaire à Abbeville.
Prevost de Long-Périer, ancien conservateur des Hypothèques à Paris.
Randoing (Jean) ✻, représentant, membre du conseil général de la Somme et du conseil général des manufactures, à Abbeville.
Ray (Jules), naturaliste, à Troyes.

Renouard (Augustin-Charles), O ✱, conseiller près la Cour de cassation.

Riencourt (le comte Adrien de) ✱, chevalier de Saint-Louis, ancien élève de l'école polytechnique, officier supérieur d'état-major (Bellevue, par Ferney).

Rifaud (Jean-Charles), naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, à Paris.

Rigel (Henri-Jean) ✱, membre de l'Institut d'Egypte, à Paris.

Rigolot (Marcel-Jérôme) ✱, membre de l'Académie d'Amiens, professeur à l'école de médecine d'Amiens, etc., membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, Amiens.

Roach Smith (Charles), esqr, secrétaire de la Société Numismatique de Londres, etc., etc.

Rougier de la Bergerie (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.

Sauvage (Frédéric), inventeur des hélices, du physionotype, du symétronome, etc., à Paris.

Sauvage (Pierre), sculpteur, propriétaire à Abbeville.

Servois, grand vicaire à Cambray.

Silvestre (le baron de), membre de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Paris.

Spenser Smith, docteur en droit de l'Université d'Oxford, membre de la Société des Sciences de Londres, de celle des Antiquaires, de celle d'Encouragement de la même ville, de la Société Asiatique, etc., Caen.

Sueur-Merlin, ancien chef du bureau de la topographie et de la statistique des Douanes, membre de la Commission centrale, de la Société de Géographie, de la Société académique des Sciences de Paris, etc., à Caen.

Tillette, comte de Clermont-Tonnerre (Prosper) ✱, ancien membre de la Chambre des députés et de l'Assemblée constituante, à Cambron (*Somme*).

Tillette de Mautort (Alfred-Louis), ancien membre du Conseil général du département de la Somme, à Abbeville.

Tronnet (Henri), sous-inspecteur des douanes à Abbeville.

Vayson (Joseph-Maximilien) ✱, ancien maire d'Abbeville, ancien député, membre du Conseil général de la Somme, du Conseil général des Manufactures, etc.

Vésignié, médecin des épidémies, médecin de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.

Viellard (Jean-Baptiste-Ferdinand), directeur des domaines à Privas,

Villermé ✱, de l'Académie de Médecine, de la Société pour l'amélioration des prisons, à Paris.

Certifié conforme aux registres.

A Abbeville, le 10 Octobre 1849.

Le Président:

Signé: J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé: E. PANNIER.